
3 1761 07936207 5

CORRESPONDANCE POLITIQUE

ADRESSÉE

AU MAGISTRAT DE STRASBOURG

Il a été tiré de cet ouvrage 113 *Exemplaires numérotés à la presse :*

3 sur papier de Chine (Nos 1 à 3).
10 sur papier Whatman (Nos 4 à 13).
100 sur papier de Hollande (Nos 14 à 113).

E. de BOUTEILLER & Eugène HEPP

Correspondance politique

adressée

AU MAGISTRAT DE STRASBOURG

PAR SES AGENTS A METZ

(1594-1683)

tirée des Archives municipales de Strasbourg

et publiée pour la première fois

AVEC NOTES EXPLICATIVES ET TABLES



PARIS
BERGER-LEVRAULT ET Cie, ÉDITEURS
5, RUE DES BEAUX-ARTS
MÊME MAISON A NANCY

1882





AVANT-PROPOS



Il y a une soixantaine d'années, M. A. de Kentzinger, alors maire de Strasbourg, découvrait dans les archives de la ville et livrait à la publicité une curieuse collection de lettres, attestant les relations fréquentes et amicales que l'ancienne ville libre avait entretenues dès le XVIe siècle avec la cour de France [1].

Les lettres encore inédites que nous publions aujourd'hui proviennent des mêmes archives, où M. le comte Auguste de Gourcy en a pris copie il y a une quinzaine d'années. Si ces lettres n'ont pas, au même titre, le caractère de documents, qui donnait un si haut intérêt historique au recueil que nous venons de rappeler, elles ont semblé mériter néanmoins de sortir de l'oubli où elles restaient plongées depuis plus de deux

(1) *Documents historiques relatifs à l'histoire de France, tirés des archives de la ville de Strasbourg,* par Ant. de Kentzinger, maire de la ville de Strasbourg, etc. — 2 vol. in-8°, 1818 et 1819. Strasbourg, imprimerie de F. G. Levrault, imprimeur du Roi.

siècles. Une double considération nous a déterminés à en entreprendre la publication. Par la nature, un peu confuse, à la vérité, mais d'autant plus sincère, de leur contenu, elles répondent bien au goût qu'on montre de nos jours, dans les études historiques, pour les renseignements inédits, contemporains des événements qu'ils retracent. A cette raison, suffisante à elle seule, venait s'ajouter l'intérêt de curiosité sympathique que ne peut manquer d'éveiller, dans les circonstances actuelles, une correspondance sur les choses de France, nouée entre deux villes alors placées dans une situation politiquement si dissemblable et qui se trouvent aujourd'hui partager la même fortune.

Ces lettres nous reportent à l'époque où Strasbourg, encore dans tout son éclat de *ville libre,* relevant immédiatement du Saint-Empire germanique, formait une véritable république, sans lien de suzeraineté d'aucune sorte et franche de toute dépendance seigneuriale. Elle jouissait comme telle, suivant le droit public alors en vigueur en Allemagne, d'une souveraineté à peu près absolue, que ne tempéraient que quelques redevances de pure forme envers la couronne impériale. A part ces marques de sujétion toute nominale, son indépendance était entière : elle tirait d'elle-même son gouvernement et ses lois, en même temps qu'elle avait droit de séance et de vote aux diètes impériales. Entre toutes ses pareilles des pays rhénans, telles que Francfort, Spire, Worms, Bâle, Colmar et Haguenau, Strasbourg tenait le premier rang par le nombre et l'importance

des priviléges, immunités et franchises qu'elle avait su arracher plus encore que mendier à la munificence impériale. Il n'était guère de droits souverains dont Strasbourg n'eût conquis, au cours des siècles, la pleine jouissance. Libre de faire la guerre et la paix à son gré, de s'armer et d'armer ses vassaux, d'étendre à volonté son enceinte et ses fortifications, de battre monnaie d'or, de donner asile sur son territoire aux bannis et proscrits, conférant d'autre part un droit de bourgeoisie qui emportait la garantie de ne pouvoir être distrait de ses propres juges, — elle avait par-dessus tout le pouvoir de conclure, selon ses convenances, des alliances même avec des souverains étrangers, sans consulter l'empire ni l'empereur, auquel elle était dispensée de prêter foi et hommage.

D'après les idées féodales, Strasbourg était donc en possession d'une souveraineté complète, dont elle sut d'ailleurs se montrer digne.

Ce n'est pas ici le lieu de faire l'histoire de sa constitution intérieure et moins encore de retracer, dans son développement, son brillant passé politique, mais il n'est pas hors de propos d'expliquer brièvement ce qu'il faut entendre par l'expression de « Magistrat de la ville de Strasbourg », qui est inscrite en tête de ce volume.

Les premiers linéaments de l'organisation communale de Strasbourg remontent jusqu'au xe siècle (982). Après qu'au XIIIe siècle, la ville se fut affranchie du joug temporel de ses évêques, elle secoua dès le siècle

suivant le régime aristocratique qui y avait succédé. En 1332, la bourgeoisie et le peuple, profitant des rivalités qui divisaient la noblesse locale, et qui avaient dégénéré en lutte ouverte, conquirent sur elle le droit de veiller à leur propre sûreté et à celle de leur ville, et jetèrent ainsi les premières bases d'une constitution nouvelle et toute démocratique. Ce ne fut pas, toutefois, du premier coup que cette constitution arriva à perfection; elle mit tout un siècle à se façonner et un autre demi-siècle à prendre sa forme définitive : de 1332 à 1482 on n'en compte pas moins de seize révisions, plus ou moins radicales. Mais un si long enfantement trouva sa récompense dans une durée qui assura à la République de Strasbourg plus de trois cents ans de stabilité : ce ne fut, en effet, que le 18 mars 1790 que la constitution, votée et promulguée la veille de Noël de l'an 1482, disparut définitivement pour faire place à l'ordre nouveau, inauguré par la Révolution française.

Voici, dans ses traits essentiels, cette constitution, telle qu'elle était en vigueur à l'époque où Flavigny et Jalon correspondaient de Metz avec le Magistrat de Strasbourg.

Les Plébéiens (artisans et bourgeois notables, de toute condition) étaient répartis en vingt tribus, représentée chacune par quinze échevins élus par elle dans son sein. Ce corps de trois cents échevins constituait la véritable représentation de la commune; son pouvoir, qui, du reste, déclina rapidement par désuétude,

était considérable à l'origine ; il jouissait d'une autorité souveraine, et aucune décision d'intérêt général ne devenait loi de la cité avant d'avoir été consacrée par son vote. Les traités, ainsi que les ordonnances et statuts émanés du Magistrat, de même aussi que toute mesure intéressant l'assiette des impôts ou l'intégrité du domaine de la République, étaient soumis à la ratification de ce corps, qui concentrait en lui toutes les attributions du pouvoir législatif. Comme exemple curieux de son esprit entreprenant on cite ce fait que, bien qu'en principe le droit d'initiative ne lui appartînt pas, ce fut l'assemblée des échevins qui, malgré l'opposition énergique du Magistrat de la ville et des autorités de l'Empire, déclara, le 20 février 1529, par 278 voix contre 1, que la célébration de la messe cesserait à Strasbourg « jusqu'à ce qu'il soit prouvé qu'elle est une œuvre agréable à Dieu ».

L'autorité administrative était représentée par un *Conseil* ou *Sénat* de trente membres, dans lequel les nobles ou patriciens n'étaient admis que dans la proportion du tiers, conformément à la loi générale qui assurait au peuple la suprématie dans tous les corps délibérants de la République. Chacune des vingt tribus était représentée au Sénat par un membre plébéien, et c'était le Sénat lui-même qui élisait les dix nobles qui en faisaient partie.

Le mandat de sénateur n'était que de deux ans ; chaque année le corps se renouvelait par moitié et les membres sortants n'étaient rééligibles qu'après l'expira-

tion de deux années au moins. — Quatre *stettmeisters,* pris dans l'ordre des nobles, présidaient alternativement le Sénat, par quartier ou trimestre. De leur côté, les membres plébéiens élisaient chaque année, immédiatement après le renouvellement partiel du Sénat, un magistrat plébéien, portant le nom *d'ammeister,* qu'on suppose être une contraction d'*Antwergmeister,* ou « chef des gens de métier ». Il était le véritable chef de la cité; il siégeait au Sénat, qu'il avait le droit de convoquer extraordinairement ainsi que les autres corps délibérants; seul il avait qualité pour convoquer le corps des échevins après que le Gouvernement l'avait reconnu nécessaire. Pendant l'année de ses fonctions, l'ammeister portait le titre d'ammeister-régent (*Regierender Ammeister :* voy. les lettres 261-2); il n'était rééligible qu'après cinq années révolues, et son successeur immédiat ne pouvait être pris dans la même tribu.

Le pouvoir exécutif proprement dit était confié à trois Chambres ou Conseils, tirant leur nom du nombre des membres qui entraient dans leur composition.

La Chambre des Treize, aussi appelée Chambre suprême ou Conseil d'État (voy. l'intitulé de la lettre I) avait le pas sur les deux autres. Elle se composait de quatre anciens sénateurs nobles ou stettmeisters, de quatre anciens ammeisters et de quatre bourgeois, auxquels était adjoint l'ammeister en exercice. A ce Conseil compétaient toutes les affaires intéressant les droits, la sûreté et la défense de la République vis-à-vis de l'étranger.

La Chambre des Quinze, composée de cinq nobles et de dix plébéiens, gérait les affaires intérieures. Elle avait, en particulier, la garde de la constitution, dont elle était chargée d'assurer le maintien.

Les membres de l'une et l'autre de ces deux Chambres étaient nommés à vie : elles constituaient, avec la Chambre des Vingt et un, le Gouvernement permanent ou Régence perpétuelle (*Beständiges Regiment*), au point que toute vacance survenant dans leur sein devait être comblée dans les trois jours, généralement par voie de promotion d'une Chambre à l'autre et, au besoin, par la désignation d'un membre nouveau choisi parmi les sénateurs ou dans le corps des échevins.

Quant à la *Chambre des Vingt et un,* destituée d'attributions propres, elle était, par son origine, la plus ancienne des trois, mais, par cela même, elle a subi, dans son mode de recrutement, des vicissitudes dont l'historique est assez obscur. En fait, à partir du xve siècle, les « Vingt et un » se réduisaient à cinq ou six bourgeois, admis avec les Quinze à concourir, à titre de stagiaires, à la gestion des affaires, en attendant qu'une place devînt vacante à la Chambre des Quinze. Par contre, l'assemblée du Gouvernement ou Corps du Magistrat (*Meister und Rath, Magistri et concilium*), qui se composait du Sénat et des représentants du pouvoir exécutif, portait le titre officiel de : *le Sénat et les XXI,* bien que les deux Chambres des XIII et des XV fissent de droit partie de l'assemblée et que,

par conséquent, la dénomination de *Vingt et un* ne fût plus dès lors que de pur style. — C'est cette réunion plénière qui désignait, en cas de vacance, les nouveaux membres des Chambres permanentes.

Le soin des menus détails de l'administration courante était réparti entre une infinité de commissions et de délégués fréquemment renouvelés, afin d'intéresser le plus de citoyens possible à la gestion des affaires de la République.

Enfin l'administration de la justice avait pour représentants le Grand Sénat, qui cumulait ainsi les attributions politiques et administratives, le Petit Sénat et un grand nombre de juridictions spéciales.

Telle était cette constitution qui, dans son mécanisme un peu compliqué, présentait cependant une pondération savante, faisant tout à la fois une juste part à l'élément mobile du suffrage populaire et à la stabilité qu'assurait la permanence d'une magistrature à vie. Elle offre une première application assez nette, et fort remarquable pour l'époque, du principe de la séparation des pouvoirs, en ce que le corps des échevins représentait l'autorité législative, les Chambres des XIII et des XV le pouvoir exécutif, et les deux Sénats, enfin, l'autorité administrative et judiciaire. A cela s'ajoutait cette autre garantie que ce n'était que graduellement qu'on pouvait accéder aux emplois supérieurs, après avoir successivement passé de la tribu dans le corps des échevins et de là au Sénat et dans la Chambre des XXI ou des XV, pour arriver enfin à

siéger dans celle des XIII, qui était comme le Grand Conseil politique de la République.

Cette charte passait de son temps pour un chef-d'œuvre de sagesse et de prévoyance politiques : déjà Æneas Sylvius Piccolomini, le futur pape Pie II, admirait le bon ordre qu'il avait vu régner dans la République de Strasbourg; Machiavel à son tour en fit l'éloge; Érasme ne voyait rien moins, dans ce régime, que la réalisation et l'incarnation de la république idéale rêvée par Platon.

Près de deux cents ans plus tard, le marquis de La Grange, intendant de la province d'Alsace, de 1674 à 1698, exprimait encore, au sujet des institutions que Strasbourg s'était données, une admiration dont la sincérité n'est point suspecte :

« Il n'y a rien de ſi beau, écrivait-il (1), que les or-« donnances de police de la ville de Strasbourg; l'on peut « dire que la régle qui y eſt preſcrite pour les moindres « choſes eſt ſans égale. » Mais déjà il ajoutait : « Il y a « cependant de la négligence et de l'abus dans l'exécu-« tion, et les perſonnes qui ſont commiſes pour l'inſ-« pection des tailles de toutes les maîtriſes et tribus ſe « laiſſent ſouvent corrompre, ſoit par intérêt ou par « affinité ou parenté, ou par d'autres raiſons qui ne ſont

(1) *Mémoire sur la province d'Alsace,* faisant partie de la collection des Mémoires des intendants sur l'état des généralites, dressés pour l'instruction du duc de Bourgogne, dauphin de France. — Un arrêté du ministre de l'instruction publique, du 15 juillet 1876, a prescrit la publication de ces mémoires. Le *Mémoire de la généralité de Paris,* formant le tome Ier de la collection, a paru en 1881, à l'Imprimerie nationale, par les soins de M. Boislisle, membre du Comité des travaux historiques.

« pas à l'avantage de la ville ou du public, et chacun des « officiers y trouve ſon compte. »

A partir de la seconde moitié du XVIIe siècle, l'antique organisation de la République de Strasbourg marchait en effet vers une prompte décadence. Les épreuves de la guerre de Trente ans en avaient usé et faussé tous les rouages, et quand, en 1681, la ville fut réunie à la France, elle put, sans inconvénient ni danger pour le nouveau pouvoir, être laissée en possession, pendant plus d'un siècle encore, d'une constitution qui n'était plus qu'une machine inoffensive, du jour où la double institution d'un préteur et d'un syndic royal (1) sut en contenir le jeu dans la sphère des intérêts purement locaux.

A mesure que les générations se succédaient, la population elle-même se désintéressait de plus en plus d'un état de choses qui était devenu l'apanage de quelques familles, constituant entre elles une petite oligarchie qui se perpétuait dans les charges par le népotisme et la corruption, au sein de l'indifférence générale. Ce fut avec enthousiasme que, le 18 mars 1790, l'immense majorité des Strasbourgeois, renonçant à un passé plusieurs fois séculaire, acclama, dans la personne de Frédéric de Dietrich, le premier maire français de Strasbourg et l'avénement d'un régime nouveau (2).

(1) Voy. les notes 89 et 103, à la fin du volume.

(2) Voy. M. Seinguerlet, *Strasbourg pendant la Révolution*, chap. 1er. Paris, Berger-Levrault et Cie, 1881.

On a vu plus haut que c'était à la Chambre des XIII que ressortissaient les affaires diplomatiques intéressant la République de Strasbourg. « Cette com-« pagnie, dit le marquis de La Grange, dans le mé-« moire déjà cité, étoit ci-devant, entre autres chofes, « chargée du foin des affaires de la guerre, de tout ce « qui regardoit la garnifon, les fortifications de la « ville, l'arfenal, les écuries, les levées et les recrues. « Il s'y traitoit auffi des affaires fecrètes de l'empereur, « des rois, électeurs, princes et autres États de l'em-« pire.... » C'est donc à « Messieurs les Treize » qu'allaient toutes les communications relatives aux affaires extérieures, et plusieurs de nos lettres leur sont, en effet, directement adressées. Le Magistrat de Strasbourg dut attacher de tout temps la plus haute importance à être exactement renseigné sur les choses du dehors ; c'était pour la petite République une nécessité de situation, car, dès le xve siècle, il lui fallut incessamment défendre, de tous côtés, avec la plus vigilante attention, une indépendance dont elle était jalouse. — Aussi ses informateurs, tels que le furent Flavigny et Jalon, ont dû être nombreux, d'autant plus qu'elle paraît les avoir eus à bon compte, puisque tous les bons offices de Flavigny ne coûtaient à la République que 24 florins d'or, soit environ 150 fr., de « pension » par an (1).

(1) Voy. la lettre xiv, page 16. — De 1601 à 1624, la valeur du florin d'or a varié entre 6 fr. 20 c. et 7 fr. 90 c. (L'abbé Hanauer, *Études économiques sur l'Alsace*, I, page 503, tableau VIII.

Malheureusement, les archives de Strasbourg, dont la Tour-aux-Deniers ne gardait que les chartes, titres et documents ayant un caractère officiel, ont été par deux fois soumises à de graves désastres : à l'incendie du 13 novembre 1686, qui dévora le bâtiment de la Chancellerie, succéda, le 21 juillet 1789, le pillage de l'Hôtel de ville. — C'est sans doute à de tels accidents qu'il faut surtout attribuer les regrettables lacunes qu'on constate dans ces riches archives. Quoi qu'il en soit, les deux séries de lettres que nous publions ici sont les seules de ce genre qui existent encore dans les archives municipales actuelles (1).

Cette correspondance, quoique s'adressant, comme nous l'avons dit, au corps du Magistrat et en particulier à la Chambre des XIII, revêt cependant le caractère de communications privées, faites au jour le jour, pendant une longue série d'années, au même membre du Gouvernement, alors que le roulement annuel des fonctions aurait dû amener un changement analogue dans le nom du destinataire. De là, dans les lettres de Flavigny surtout, dont la correspondance s'est prolongée pendant près de 30 ans (1597-1626), une allure de causerie intime, qui se trahit par les faits d'intérêt privé par lesquels débutent ou se terminent la plupart de

(1) Il convient toutefois de mentionner une collection de 335 lettres et pièces diverses, formant la correspondance du secrétaire de la ville, Bernegger, avec MM. de Polhelm et Beck, agents de Strasbourg, en résidence à Paris (1639 à 1649). M. Brucker, l'archiviste actuel, en a donné une analyse dans son *Inventaire sommaire des archives communales de la ville de Strasbourg*, publié en 1878 (2e partie, pages 204 à 219. Série AA, nos 1091 à 1095).

ses lettres. — On a cru devoir omettre ces passages, comme étant étrangers à l'objet de la présente publication.

Quant au style en général, il a été respecté jusque dans ses incorrections, d'après la copie livrée aux éditeurs : on s'est borné, pour faciliter la lecture, à suppléer, où il en était besoin, au défaut d'accentuation ou de ponctuation. — L'orthographe des noms propres, qui était du reste loin d'être fixée au XVIIe siècle, a été reproduite, dans le texte, telle que la donnent les lettres originales ; mais elle a été rétablie, à la table alphabétique, conformément à la manière d'écrire aujourd'hui consacrée.

L'étendue même de cette table des noms cités dans l'ouvrage explique assez pourquoi les notes placées à la fin du volume portent uniquement sur des faits spéciaux à l'histoire de la Lorraine ou de l'Alsace, au sujet desquels les dictionnaires usuels de biographie, de géographie et d'histoire n'auraient pas fourni d'éclaircissements suffisants.



CORRECTIONS.

Page 78, ligne 7 d'en bas, lire : *Fervaques,* au lieu de *Farnacque.*

Page 221, ligne 11, lire : *Cadenet,* au lieu de *Cadevet.*

Page 367, ligne 5, lire : *Uxelles,* au lieu de *Urelles.*





CORRESPONDANCE POLITIQUE

ADRESSÉE

AU MAGISTRAT DE STRASBOURG

PAR SES AGENTS A METZ

(1594-1683)

I.

Metz, 16 avril 1594. — *A mes trés honorez et magnifiques Seigneurs meſſrs du conſeil d'eſtat qu'on appelle le conſeil des treizes de la Republique libre et Imperiale de Strasbourg, à Strasbourg.*



ESSEIGNEURS, vous ayant eſcrit dernierement par ṽre meſſager ce qui s'eſtoit paſſé à Paris depuis la reddition de la Baſtille qui fut le dimanche 27 de mars, coṁe un mien amy m'en a eſcrit depuis plus particulierement, ſpecifiant en ſes meſmes lettres, coṁe le lundi en ſuivant qui eſtoit le 28, monſieur le chancelier, aſſiſté des pairs, conſeillers d'eſtat et mres des requeſtes qui ſont tousjours demeurez en l'obeiſſance du Roy, alla au palais faire lire les lettres de pardon pour tous les eſtats de la ville, enſemble du retabliſſement du parlement qui y eſtoit demeuré. Quoy faict les conſeillers entrerent par la porte de derriere, ſe mirent tous

à genoux et presterent nouveau serment. Mardy 29 se firent les processions generales et fut faict le sermon par monsieur d'Angers, et le soir les feux de joye par toute la ville. Mercredi 30, le 1er president asavoir monsieur Le Maistre fut engé. Et ce jour là y eut un arrest notable qui emana de ladite cour, duquel aurez copie cy dessoubz. Les deux eschevins qui eurent leur congé estayent le Vaux et Pichonnat. Ceux qui ont esté les plus grands ligueurs au comencement, donnent aujourd'huy les memoires de ceux qu'il fault mettre hors de la ville. Le duc du Meine est merveilleusement affligé de tout ce qui s'est passé, et a envoyé Zamet à Paris pour traiter avec le Roy et y arriva le jour de l'arrest. Nous saurons bientôt, Dieu aidant, ce qui en aura esté resoult, come aussy de la Journée de Bar, d'où monsieur de Lorraine doit estre de retour aujourd'huy ou demain à Nancy. Voylà, messeigneurs, ce que je vous ay bien voulu mander trouvant ceste occasion y à propos, attendant le retour de v̄re messager de Sedan. Cependant je prieray le tout puissant, messrs, qu'il maintienne tousjours v̄re estat en sa garde et protection.

Votre très humble et affectionné serviteur

JACQUES DE SAINT-AUBIN.

De Metz ce 16 d'avril 1594, nouveau style.

(*Suit la copie de l'arrêt de la cour de Parlement de Paris du* 30 *mars* 1594.)

II.

Metz, 13 mars 1595. — *A M. Hochfelder, sindic et secretaire d'estat de la Republique de Strasbourg, à Strasbourg.*

MONSIEUR, il y a aujourd'huy 8 jours que monsieur Serre et moy logeasmes Abraham chez Marsal procureur en ceste ville, très honneste home, sage et expert en sa charge et qui est employé en beaucoup de bonnes affaires. De quoy je deliberois de vos escrire au long par les charretiers. Mais ayant trouvé l'occasion du p̄nt porteur qui deux heures devant m'a adverti de son départ, je n'ai voulu faillir aussy d'en advertir le susd Abraham afin que

par mesme moyen je vous en escrives. Au reste vous aurez seu de monsieur de Bongars toutes les nouvelles de France. Depuis son arrivée par delà avons encore eu divers messagers de la court, dont les derniers sont partis le 5 de ce mois et ont laissé le Roy en bonne santé, monseig^r de Bouillon prez de luy, mons^r de Sancy aussy, duquel on dit le voyage estre retardé, come aussy celuy du Roy à Lyon rompu. Et le bruit que sa majesté ira voir la Picardie où l'Espagnol faict mine de vouloir descendre. Cependant ñ reguerre voisine se repose, les gens de monseigneur de Bouillon et du comte Philippe vivant et estant en garnison au païs ennemi. Celle de la Franche Comté s'avance et ceux qui y sont la guerre pour le Roy gaignent tousjours quelques places. On estimoit que la mort de l'archiduc Ernest apporteroit quelque remuement au Païs bas, le viel comte de Mansfeld a remandé son fils le c^te Charles, mais il avoit jà passé Francfort et touché argent..... et est maintenant à Prague come j'estime.

Votre bien affectionné serviteur et entier amy

JACQUES DE SAINT-AUBIN.

De Metz le 13 de mars 1595, nouveau style.

III.

Metz,. 28 septembre 1595. — *A M. Hochfelder.*

MONSIEUR, ṽre petit messager s'en retournant vers vous, je n'ay voulu faillir de vous escrire ce petit mot. Non pour vous escrire ce qui est passé du costé de Lyon et Franche Comté d'autant que je m'asseure aurez veu ce que sa majesté a escrit à monsieur de Sancy, mais pour vous dire que le siège de Cambray continue toujours, et vous asseurer coment l'onzième de ce mois monseigneur le duc de Bouillon y faict entrer pour renfort 400 arquebusiers gascons à cheval, et 250 cuirassiers qui combattirent à leur entrée et y en demeura 10, et nombre du costé de l'ennemi, estant arrivé ce secours fort à propos à ceulx de la ville qui bransloyent sans iceluy, les troupes tant de mondit seigneur

de Bouillon eſtoient à Neſle, celle de monſieur de Montpenſier avec les Anglois vers Monſtreux et celle de monſ^{r} de Nevers vers Ham, et attendoyent tous ſa majeſté qui a eſcrit qu'elle y arriveroit ſur la fin de ce mois. Nous en attendons en bonne dévotion l'iſſue. Si j'en apprends quelque choſe à Nancy où je vay tout preſentement pour y baiſer les mains à monſ^{r} de Sancy, je vous en eſcriray à mon retour et pour la fin vous diray que monſieur le Cardinal n'omet ſon entreprinſe et deſſein ſur l'archeveſché de Treves, où il a des oppoſans, come je ſcay de très bon lieu. Nous ſommes demain à la St Michel à nre ſtyle. S'il vous plaiſt faire delivrer à monſ^{r} Lobetius la penſion qu'il plaiſt à mes très honorez ſeigneurs de me donner, je luy en envoyeray quittance au prochain voyage.....

Votre bien affectionné ſerviteur

JACQUES DE SAINT-AUBIN.

De Metz ce 28 de ſeptembre 1595.

IV.

Metz, 15 mars 1596. — *A mes trés honorez et magnifiques Seigneurs, meſſieurs du Conſeil d'eſtat de la Republique libre et Imperiale de Strasbourg, à Strasbourg.*

Mes très honorez Seigneurs, envoyant par delà un pacquet de ſa majeſté à monſieur Bongars, je n'ai voulu faillir d'advertir vos ſeigneuries coment il y eut hier huit jours, il y arriva en ceſte ville un intendant et controlleur des finances pour voir ſi ceſte ville pourroit encore continuer un an ou deux à entretenir la garniſon. Sur quoy les trois eſtats ayant eſté aſſemblez luy firent reſponſe, que la ville avait jà tant fourny, et que le general et les particuliers eſtoyent tant eſpuyſés, qu'il leur eſtoit impoſſible de plus rien fournir, de ſorte qu'il partit hier avecque ceſte reſolution, et promit d'envoyer argent de Chalons. Au reſte on eſcrit de la cour que le Roy a recouvert la ville de

Marſeille par la grâce de Dieu et la diligence de monſ[r] de Guiſe appellé et favoriſé par aulcuns habitants d'icelle las de vivre ſous la tyrannie de deux traiſtres qui la vouloyent vendre aux Eſpagnols, l'un deſquelz a eſté tué avec ſon filz d'abordée, et l'autre qui eſt le viguier a eſté rompu ſur la roue au grand contentement des habitans, qu'auſſy il y a eſté tué ſoixante ou quatrevingt Eſpagnols que le filz du prince d'Oria y avoit laiſſé, ce pendant qu'il eſtoit allé querir du renfort. Avec lequel il eſtoit jà arrivé aux iſles près de là, de ſorte qu'il eſtoit temps que ce bon effect advint dont avons bien occaſion de louer Dieu. Car il ne ſe pouvoit faire conqueſte plus importante et profitable au ſervice du Roy que celle là. Touchant le ſiege de la Fere il continue, et l'eau recommence à entrer dans la ville, la chauſſée eſtant raccouſtrée, ce qui les incommodera fort. L'Eſpagnol ſe prepare pour la ſecourir, et le Roy attend des forces de tous côtés à ce mois de mars. L'accord de Savoye n'eſt encore conclu pour le different qu'a le duc de Savoye avec ceulx de Geneve, qu'on eſt aprez de vuider, s'aſcheminant monſieur de Sillery juſques à Chambery à ceſt effect.

JACQUES DE SAINT-AUBIN.

De Metz ce 15 de mars 1596, nouveau ſtyle.

V.

Metz, 22 août 1596. — *Aux mêmes.*

.... Depuis mes dernieres nous n'avons autre choſe ſinon que le Roy eſt tousjours à Monceaux, qu'il vint dernièrem[t] à St Maur dez Foſſez pour donner audience au legat du pape. Que la peſte eſt grande à Paris, où le palais et les colleges ſont fermez, qu'elle eſt auſſy à Amiens où eſt le conſeil du Roy, qui doit changer d'habitation à la fin de ce mois. Que ceux d'Huſt tiennent bon et ſe défendent vaillamment, y ayant perdu l'Eſpagnol un de ces

jours d'un coup de canon monſieur de Reſne l'un de leur meilleur chefs, qui les fait rappeler en diligence l'amiral d'Aragon, qu'ilz ont envoyé à l'Empereur juſques à Prague..... Je vous dirai que monſr le Cardinal de Lorraine pour changer d'air eſt allé à Condé et ſe porte bien, que monſr de Vaudemont ſon plus jeune frere s'en va en cour à la fin de ce mois, n'ayant autre et vous continuant l'offre de mon très humble ſervice.....

JACQUES DE SAINT-AUBIN.

De Metz ce 22 aouſt 1596, jour que monſieur l'amiral fut bleſſé il y a, 24 ans retournant du Louvre, n'eſtoit les dix jours oſtez par Gregoire 13 qui font revenir ce jour au 12 de ce moys.

VI.

Metz, 30 mars 1597. — *A M. Hochfelder, etc.*

Monsieur, j'ai receu les v̄res du 6 et 16 de ce mois très content qu'il ait pleu à meſſrs de v̄re ville me recevoir en la charge exercée par feu monſr le docteur de St-Aubin, et acquieſcer au favorable teſmoignage qu'il vous a pleu leur rendre de moy, fondé ſur celuy de monſr de Bongars, monſieur le docteur Lobbetius et monſr le procureur général Joly, je vous en remercie très humblement, et prie Dieu me faire la grace de tellement embraſſer cette fonction que l'attente de tant de gens d'honneur et grande reputation ne ſoit fruſtrée...... Le Roy eſt alentour d'Amyens com̃e vous aurez ſceu depuis la prinſe ni fauſte d'icelle, advenue par la ſeltardiſe et nonchalance des habitans. Les remedes qui ſont requis ſont recerchés de tout coſtez. Et aſſemble Sa Maté tout ce qu'elle peut de forces pour forcer 160 hom̃es qui ont executé ce deſſein par le moyen de certains ſoldats habillez en païſans qui faiſoient ſemblant de conduire un char de paille, lequel ils laiſſerent au droit des griſles de la porte por en empeſcher la cloſture, puis taillants en pièces le corps de garde firent

entrer le reſte dans la ville avec grands cris d'aſſeurée victoire et ainſi ſe ſaiſirent des lieux les plus forts, deſarmants peu apres tous lesd̄ habitans avant qu'ilz peuſſent eſt rerecognuz en ſi petit nombre. Il eſt fort à craindre que cecy ne rompe beaucoup de bons deſſeins de ſa ma^{té} et ne nuiſe infiniment à la couronne de France, et croÿ que la revocation que ſa majeſté a faicte de ſes patentes par leſquelles il lui avait pleu nous conceder la liberté de ñre religion dans le temple par nous conſtruit en cette ville, n'a ſa naiſſance et origine d'ailleurs. Je vous en envoye coppie que vous communiquerez s'il vous plaiſt à meſſ^{rs} de Strasbourg et à monſ^{r} le docteur Lobbetius. Nous attendons de jour à autre monſ^{r} de Saubolle ñre gouverneur, lequel par ſa prudence temperera le tout s'il plaiſt à Dieu, et fera pluſtôt ſurſeoir l'execution de ceſte caſſation obtenue du Roy ſubreptivement, que de mettre ceſt eſtat en danger de ſe perdre ſoy meſme, et ſevir en ſes propres entrailles, car il ſera très malaiſé de nous empeſcher la jouyſſance de ñre religion ſans alterer et changer la concorde et union des habitans. Des Valons mentionnez en vos dernieres, il s'en parle fort peu icÿ, et n'en ay ſceu rien appreñdre de monſ^{r} le procureur géneral de cette ville. Je croy qu'il vous eſcrit ce qui en eſt venu en ſa cognoiſſance, qui m'empechera de vous en faire plus long diſcours. Et après vous avoir baiſé les mains très humblement, prieray Dieu qu'il vous conſerve, Monſieur, en parfaite ſanté, et vous donne très longue vie.

Votre très humble et très affectionné ſerviteur

DE FLAVIGNY.

De Metz ce penultième de mars 1597.

VII.

Paris, 20 avril 1597. — *A Monſieur Hocfelder à Strasbore* (sic).

MONSIEUR, j'ai reſceu à Paris la leſtre quil vous ait pleu m'eſcripre datée du 6me de mars et bien entendeu le contenu d'icelle

pour vous faire refponfe, je vous avois mandez par Botkamer lieutenant de Signeur Thomas baron de Crehanges se que je povois avoir aprins de l'eftat de voz annemy les plus proche. Je le vous eufe efcript mais il ne fe voulleut charger de leftres. Il n'y ait rien plus certain qu'il cherche tout les ocafion de rentrer en une guerre avecque vous, coñe en voiez l'efperience por le charthoufe, il n'atende aultre ocafion que lors que l'adminiftrateur fe marieroit en mefme temps vous voirez qu'il fe vouldront faifir de tout l'evefchee et tafcheront à fe faifir de la ville qui plus les nuit comme pouvez juger. Il fe faict une grande alliance entre le Roy et le prinfe de Lorreinne. Le Roy doñe fa feur à Marquis du Pont et fe doivent trouver en feft ville pour le iiij de maye pour fe faire. Noz anemy font une partie de se qu'il veilt d'aultant que les Francoy fe font racouftumé à fe donner du bon temps. Il ne fe peuve plus remettre aux armes. Vous avez affez eftez adverty coñe ils ont prins Amiens par furprinfe. Je vous preye vous donner de garde que ne couriez la mefme fortune. Il l'ont prins avecque huict cent hoñe encore que la borgoifie feut à nombre de fept mil hoñe bien armés et tenus por les meilleur et plus redouttez foldat de tout la Picardie qui n'avoient jamais voulleu endurer garnifon. Le Roy fe fiant à eulx leur avoit laiffé en garde trente pieffes de canon avecque leur attiraille et munitions pour tirer trente mil coup de canon mefme l'argent pour folder l'armée. Pour les troupes qui fe doivent faire proche de vous, je vous preye prendre bien garde à vous et n'en laiffez entree que le moin que porez en voftre ville ny mefme ne leur fornir des armes. L'on defcouvre tous les jours grande quantité de traitres qui taiche à vandre leur propre patrye. Il n'y ait femaine que l'on n'en faice juftice. Le chancelier de France eft fort noltez et d'aultre bien gran. Il y ait bacoup à faire à pouvoir juger en qui on fe deveroit fier. Il y ait ung fort honefte jeune hoñe en feft ville nomé Daniel Riche, que je connois pour hoñe de bien qui ait beaucoup d'efprit. Je vous confeille luy donner la charge de voz affaires en France près du Roy. Il vous y fer-

virait fidelement, veu que Monſ[r] Brederode s'en eſt allé en Orenge. Je vous prÿe advertir mes ſigneur mes maiſtre que s'il ont affaire de m̃oy que je ſuis toujours prêts à leur rendre très fidelle ſervice, com̃e je leur en ay preſté le ſerment. Je me trẽſporterai là où il voldront encor que je ſoy yſy pour y faire mes affaires et vous rend graiſe de ſe que me faictes honneur de me tenir à nombre de voſtre ſerviteur, vous aſſeurent que je vous en renderai fidele ſervice partout où j'aurai ceſt honneur d'eſtre honorez de vos commandements et feroit pour demeurer à jamais votre très humble et très obéiſſant ſerviteur à vous rendre fidèle ſervìce.

PAUL LALLEMENT.

Faict à Paris ce xx d'averil 1597.

VIII.

Metz, 29 avril 1597. — *A Monsieur Hochfelder premier ſecrétaire d'eſtat de la republique de Strasbourg, à Strasbourg.*

Monsieur, vous aurez icy reſponſe de monſ[r] de Villeroy ſur le pacquet qu'il vous pleut m'envoyer le 6 du mois paſſé de la part de meſſeign[rs] de Strasbourg. Et auſſi ſur la lettre que vous envoyez au capitaine Paul (Lallement). Elles m'ont eſté rendues le 28 de ce mois au ſoir par le meſſager meſme à qui j'avoye com̃is ṽre pacquet. Il ſe plainct du ſejour qu'on luy a fait faire, et demande quelque recompenſe. Je l'ay remis au premier voyage qu'il fera en vos quartiers...... Nous abondons icy en nouvelles, mais le nombre des faſcheuſes eſt le plus grand, madame d'Eſchelles ſeur de monſ[r] d'Aumalle, l'Eveſque de Senlis et le preſident Neully ſont detenus dans le petit chaſtellet de Paris pour eſtre attaints et convaincus d'eſtre deſloyaux et perfides à leur prince naturel. Un advocat du grand conſeil nommé Charpantier, autrefois nourriſſon de ñre eſgliſe, et qui avait fait ſa demeure un long temps à Geneve, a eſté roué en la place de Greve

à Paris et vingt quatre heures ſur la roue avant que de mourir, pendant quel temps il a décelé beaucoup de ſes aſſociés penſionnaires d'Eſpagne. Un jeune home de très riche maiſon a eſté traité de meſme au meſme lieu, qui a auſſi employé le greffier criminel. Beaucoup ſe ſont eſmeus dedans Rouen et Abbeville, deſquels il y en a eu qui ont payé la folle enchere à l'inſtant, et d'aultres qui ſont detenus priſonniers. Bref on faict eſtat qu'ils ſont juſques à ſept à huict cent fugitifs du royaume qui ſe recognoiſſent de la meſlée, deſquels ſa ma^té^ aura de très grandes confiſcations pour extirper les autres qui ſont de meſme farine. J'eſtime que monſ^r^ de Brederode lequel vous eſcrit n'oubliera pas à vous dire encore plus de particularitez. Ses lettres m'ont eſté rendues le 23 de ce moy au ſoir, mais parce qu'il m'eſcrivoit qu'il n'eſtoit beſoin d'envoyer home expres, je les ai gardée juſque à pnt, n'ayant ſceu trouver pluſtot comodité. Monſ^r^ le duc d'Eſpernon eſt party de la cour pour aller à Angoulleme. Les deputés pour la ſeconde fois de ceux de la religion de ceſte ville le ſuivent de près, mais ilz n'ont encor eu comodité de lui faire entendre le ſujet de leur legation. Cependant on baptiſe au lieu où nous avions accoutumé de preſcher avant que nous prinſſions poſſeſſion de nre temple. Et les mariages auſſi s'y celebrent. Monſ^r^ le marquis du Pont filz aiſné de son alteſſe de Lorraine fait ſes preparatifs po^r^ partir de Nancy le 5 de maye, et aller en cour de France po^r^ épouſer madame ſœur du Roy, vous dire s'il eſt bien aſſeuré de l'iſſue, ou comment Madame pourra l'eſpouſer ſans offenſer ſa conſcience, je ne puis encore, *exitus acta probabit*. L'ambaſſadeur de l'Empereur a eſté en ceſte ville le 27 de ce mois, et y eſt entré à huit heures du ſoir, luy 3me, ayant laiſſé ſon train à une petite demy lieue de la ville. Il n'a fait que paſſer. Il a eſté auſſy à la cour de Lorraine po^r^ avoir 500 chevaux de son alteſſe po^r^ faire la guerre au Turc. Mais on ne ſcait combien on luy en a accordé. Le Roy a prolongé la treve avec monſ^r^ de Mercure encore pour 6 mois, et eſt allé à St Germain pour faire diette. D'Amiens je ne vous en puys qu'eſcrire ſinon

que monsr le conneſtable eſt aux environs, et a fait faire des forts por empeſcher qu'il n'y entre aulcuns vivres ny munitions. Dieu par ſa grâce veuille bénir ces moyens et vous tienne en ſa très ſaincte et digne garde.

Votre très humble et très affectionné ſerviteur

DE FLAVIGNY.

De Metz ce 29e d'apvril 1597.

IX.

Metz, 8 juillet 1597. — *A Monſieur Hochfelder, etc.*

Monsieur, j'euſſe très volontiers ſatisfaict au bon advis qu'il vous a pleu me donner par monſieur le docteur Lobbetius, et eſcrit à Meſſrs les treizes de v̄re ville ce que j'ai peu apprendre de l'eſtat de la France et du n̄re. Mais parce qu'ils en feront beaucoup mieux informés par le pacquet de monſr de Bongars que j'envoye audit ſieur Lobbetius, et par monſr le capitaine Paul Lallement qui en eſt le porteur et vient tout fraichement de France, por ne ſe montrer au theatre apres Roſcius (com̄e on dit) et les atedier pluſtot que leur plaire, j'attendray juſques à ce qu'il plaiſe à Dieu de me donner le moyen de leur faire quelque agreable ſervice, pendant quoy je vos ſupplie humblement de vouloir m'entretenir en leurs bonnes graces, et les aſſeurer de la bonne affection et fidelité que j'ay voué à leur ſervice. J'eſtime que vous avez ſceu la deffiance en laquelle eſt entré monſr de Saubolle contre ceux de la religion depuis les derniers changemens arrivez en n̄re ville pour maintenir ce qu'on avait obtenu du Roy. Et ne nieray pas que je n'y aye participé por ſa grande generalité, quelques lettres qui m'appartenoient m'ayant eſté ouvertes à la citadelle. Mais on n'a rien trouvé de ce qu'on cherchoit et me les a t on renvoyé ſans autre plainte, n'y ayant point auſſi de ſubjet, je dis, de celles qui me ſont venues de vos quartiers, et non pas de France, car l'on n'y a aucunement

touché. Qui cauſe, Monſieur, que je vous prie bien humblement de ne m'eſcrire choſe que vous ne voulliés que chacun ſache, juſques à ce qu'on nous tienne pour auſſi fideles que nous ſom̃es. Afin que je vous puiſſe tant plus longtemps ſervir. Et que j'en aye la com̃odité par ce moyen je vous baiſe très humblement les mains, et ſuis, Monſieur,

Votre bien humble et très affectionné ſerviteur

DE FLAVIGNY.

De Metz ce 8 de Juillet 1597.

X.

Paris, 4 octobre 1597. — *A Monſieur Hochfelder conſeiller de Monſeig^{r} l'Electeur palatin et Syndic de la ville de Strasbourg, à Strasbourg.*

Monsieur, je vous ecrirais plus ſouvent n'eſtoit que je ſcay que les lettres que j'eſcry à monſ^{r} Lobbetius vous ſont com̃unes. Je vous fais à cette heure ce mot à part pour vous dire que je ſuis venu en ceſte ville eſperant y trouver monſieur de Sancy pour aſſeurer et arreſter les rentes quil doibt fournir pour la recompenſe de la chartreuſe : qui eſt le fondement de toute ñre affaire. Ledit ſeig^{r} de Sancy n'y eſt encore arrivé. Cependant m^{r} l'aumoſnier a mis toutes les pieces concernantes ceſte affaire entre les mains de Mr Pithou avocat très fameux, de mes amys intimes, afin de preparer le chemin au procès auquel il eſtime qu'il faut faire venir les chartreux. Cela ſervira po^{r} mieux repreſenter la juſtice de ñre cauſe à meſſ^{rs} de Sancy et Villeroy, auxquels toutes fois appartiendra de prendre et ſuivre le chemin qu'ils verront plus propre po^{r} noſtre ſeureté et po^{r} la reputation du Roy. Je verray ledit ſieur Pithou auſſytot qu'il ſera de retour des champs où il eſt allé ſe promener. Ce ſera dans deux jours, et vous feray entendre ſon jugement ſur ladite juſtice de ñre cauſe, et ſur les voyes qu'il vous y faudra tenir. L'importance du ſiège d'Amiens auquel le Roy et ceux du Conſeil eſtoient entierement bandez eſt cauſe que nous avons perdu du temps en

cefte affaire, lequel eft, Dieu mercy, bien regaigné par la reprife d'Amiens, reprife deue entierement et folidement à la vertu, vigilance et refolution du Roy, lequel fe perdoit et perdoit fon eftat s'il euft fuivy le confeil de tous les plus furieux capitaines qui perdirent jugement à la vue de l'armée du Cardinal. Dieu nous faffe auffy fages que nous fom̃es vaillans et vous maintienne et les voftres en fa garde et protection.

Votre très affectionné et affeuré ferviteur

BONGARS.

Paris ce 4 d'octobre 1597.

XI.

Metz, 22 octobre 1597. — *A Monfieur Hochfelder, etc.*

MONSIEUR....., ledit porteur m'a baillé ṽre lettre du dernier du mois paffé à ṽre ftyle. Laquelle m'a rafraichy le contentement que j'avoye receu des nouvelles d'Amiens, voyant qu'il eft fi univerfel entre les gens d'honneur. Pour le pacquet qui luy eftoit joint j'efpere d'en charger led̃ Pinet dès demain matin s'il plaift à Dieu. Et cy apres dreffer mes parties à Meff^rs de ṽre ville felon le bon ordre et l'inftruction qu'il vous a pleu me donner pour me faciliter le chemin que je dois tenir, attendant toutesfois à les conclure à la fin de l'année, vous remerciant très humblement de la faveur et gratieufeté dont il vous a pleu ufer en m'offrant de les conclure p̃ntement. Car ce que j'en ai parlé par cy devant n'a efté en autre intention que po^r tant mieux fcavoir com̃ent j'y debvoye proceder, ce que fachant maintenant de ṽre grâce, Monfieur, je difpoferai le tout à loifir, et au gré de mesdits feig^rs, Dieu aydant. Et n'ayant rien autre chofe po^r vous efcrire, je vous diray que monf^r le procureur général du Roy vous baife bien humblement les mains, et moy avec luy de qui vo^s croirez s'il vous plaift, que je feray toute ma vie, votre très humble et très affectionné ferviteur

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 22 d'octobre 1597.

XII.

Metz, 12 novembre 1597. — *A Monsieur Hochfelder, etc.*

Monsieur, j'acquiefce volontiers aux folutions qu'il vous a pleu me donner fur les doutes que je faifois en mes dernieres, en ce qui concerne mes parties. Je les fuyvrai fans y ajoutter ny diminuer. En prenant le meilleur marché que je pourroy avec le meffager qui a efté porteur du pacquet et refponce de queftion, pour le mettre auxdites parties, et couchant les gages de neuf mois en commençant depuis apvril dernier paffé, jufque et inclu le mois de decembre prochain, car l'adreffe que je donna à la premiere defpefche quil pleut à Meff^rs^ de v̄re ville de m'envoyer, fut le 29 de mars paffé. Le Capitaine Paul porteur de la lettre qu'il vous a pleu m'efcrire, contenant les refolutions que deffus, s'en va demain à Paris (où eft le Roy de p̄nt). Il m'a donné charge de vous faluer humblement de fa part......... Nos nouvelles font de l'approche de monfeigneur le marefchal de Biron au duché de Lutzembourg, que nous tenons eftre fans gouverneur par le décès du comte de Mansfeldt qui y com̄andait. Vous entendrez s'il vous plaift le tout de monf^r^ le docteur Lobbetius, auquel monf^r^ le procureur du Roy qui vous refalue bien humblement, efcript, et moy auffi. L'on menace fort monf^r^ de Mercure, mais il ne s'étonne pas beaucoup. Il fcait affez qu'on fera encore bien aife de le recevoir pour le mariage de madame fœur du Roy. Il eft hors du tiltre *de Reb. dubiis,* et le tenons achevé excepté la confommation des ceremonies et approches. Dourlens eft encore en poffeffion de l'Efpagnol. Les remuements fufdits de Monf^r^ de Biron ne font point precurfeurs d'une treve, ce me femble. Je crois que c'eft pour apaifer le milieu de la France qui y entendroit volontiers, car le Roy les payera de cefte monnoye, vous ne vous reffentirez pas de cefte guerre, nous l'envoyerons en Efpagne. Je vo^s^ fupplie de me conferver en voz bonnes graces, qui feray toute ma vie, Monfieur, votre très humble ferviteur

DE FLAVIGNY.

De Metz ce 12 de novembre 1597.

XIII.

Metz, 16 juillet 1598. — *A Meſſeigneurs du Conſeil des trezes.*

Messeigneurs,.... je vous dirai que Sa Majeſté devait partir de St Germain en Laye le lundy 13 de ce mois pour recevoir monſr le prince de Lorraine à Paris, lequel eſtant party de Nancy le mercredy 8me dud mois avec beaucoup de ſes gentilshomes venant à Chaſteau Thiry en renvoya une partie et y prit la poſte ſeulement avec 50 gentilshomes qu'il ſe referva, paſſa par la Ferté ſur Oyze, et de là devait aller diner à Paris en l'hoſtel de Lorraine led 13 de Jullet pnt mois. Madame ſœur du Roy l'attendoit en bonne devotion dedans l'hotel de la Royne. J'envoieray demain matin la lettre (par home expres) que le provincial des chartreux envoye au prieur de Rutile. Je ne ſcais que vous promettre de la réponſe, car elle eſt malaiſée à extorquer de ces bons frères.....

De Metz ce 16 de Jullet 1598.

DE FLAVIGNY.

XIV.

Metz, 1er juillet 1601. — *A Monſieur Joſeph Junta premier Secrétaire d'eſtat de la ville et Republique de Strasbourg, à Strasbourg.*

Monsieur, je vous ecrivis un mot le 26me du paſſé. Vos aurez ſceu depuis, comment noz priſonniers ſont ſortis de la citadelle et ſoubz quelles conditions. Nous n'avons peu encor apprendre aucune nouvelle de leur arrivée en cour, ny de leur portement, nous en attendons tous les jours. Cependant on nous aſſeure que bientot doibvent paſſer 12 ou 15 mil homes por l'Eſpagnol à 4 ou 5 lieux de nre ville, et que pour ce ſubject ſa majeſté a renforcé ſa garniſon d'icy. Le 25 du paſſé à deux heures apres midi, nos trois eſtats eſtants aſſemblés, monſr noſtre Maiſtre eſchevin leur fit une propoſition concernant pluſieurs points, le premier

fut ceftuy cy. Qu'il eftoit bien neceffaire d'avifer ferieufement, et chercher des moyens pour rembourfer meffrs de votre ville de leur deu. Sinon en tout, du moins en partie, attendu qu'ils nous avoient tousjours efté bons voifins et eftoient encor, et nous avoient fecouru au befoin : mefme qu'en cas de refus qu'ilz pouvoient retenir noz marchands à leur foire, et ufer de leur droit come ils trouveroient mieux. Cela fut advoué et approuvé de tous. Mais en procedant à la recherche des moyens pour effectuer ledit rembourfement, ñre difette fut alleguée. Scavoir qu'on debvoit plus de 4000 livres au recepveur de la ville qu'il avoit jà avancé fur l'advenir. Que nos peages et droits de ville eftoient entierement engagés es mains d'autruy. Noz grainiers prefque vuides et de plus qu'il y avoit des grandes reparations des murailles de la ville, qui preffoient bien fort. Tellemt qu'il ne fuft rien refoult pour tout, finon que la huitaine après on s'affembleroit de rechef pour veoir les dernieres deliberations prinfes là deffus, et fuivant icelles, qu'on conclueroit aux meilleurs expedients qui fe pourroient trouver. Dont vos cognoiffés qu'on fe fouvient de voz meffieurs. Au demeurant j'ai differé jufques à pñt, à vous envoyer l'eftat de quelques petites dépenfes, que j'ai eu fait cy devant por mesd feigrs de vre ville, por le port de leurs pacquets et lettres. J'efpere toutefois que vous n'y trouverez point d'erreur, non plus qu'à la petition de la penfion annuelle qu'il plaift auxd feigrs me bailler, qui m'eft deue de deux ans et demy, qui montent à raifon de 24 florins d'or par an, avec lad defpenfe qui eft d'un florin d'or onze batz, à la fome de foixante et un florin d'or onze batz, laquelle je vos fupplie humblemt voulloir delivrer au fr Jean Huart marchant pñt porteur, en vertu dudit eftat et recognoiffance fignée de ma main : Et ce à tel jour et heure qu'il vos plaira lui défigner, et en telle efpece que vous voudrez, moyennant, s'il vous plaift, que ce ne foit pas en philips d'allars, ou quintes parce qu'ils font rabbaifés de prix en ñre ville, et la perte tomberoit fur moy, d'autant qu'il m'a promis de me les rendre en mefme efpece. Toutefois je remets cela à vre volonté,

plaignant la peine que je vous donne. Mais en recompenfe je vos supplie vos fervir de moy, qui prie Dieu, Monfieur, vous donner et conferver en très bonne fanté et donner très heureufe et longue vie. Votre bien humble et très affectionné ferviteur

DE FLAVIGNY.

A Metz ce premier de jullet 1601.

XV.

Metz, 18 avril 1607. — *A Monfieur le ftettmeifter Böcklé de la ville et Republique de Strasbourg.*

MONSIEUR, il n'eft jà befoin que vous vous exerciez davantage en la langue françoife, vos precedentes, et celle qu'il vous a pleu comettre à ce porteur datée du 28 mars paffé, monftrent affés que vous y avez une habitude. Je vous remercie bien humblement de la derniere, fort content d'avoir appris par icelle que les lettres que j'aÿ efcrit à meffrs de vre republique, touchant le chafteau de feu Jean Charpentier, ont efté prifes de bonne part: auffi à la verité mon intention eftoit toute fyncère et fans fraude, et tiens que celle du capitaine Paul qui m'en donna le premier advis fut de mefme. Mais je ne puis comprendre encore prefentemt qu'elle eftoit celle de Charpentier filz dudit deffunt, qui dit avoir eu volonté de prefter à monfr le duc de Waudemont, vingct cinq mille florins, efquels il vouloit faire entrer ledit chafteau pour onze ou douze mille florins, fi ce n'eft qu'il fut pouffé d'un efprit marchand et defir de gain, à mon advis. Pour le regard de ce que je me fuis employé à folliciter le rembourfement de meffieurs de vre ville, c'eft chofe que j'ay fait de bien bon cœur, et que j'efpere continuer de pareille volonté et affection, ne pouvant rendre fervice à perfonne qui le meritent mieux, ou que j'aye plus d'obligation pour l'honneur qu'ils me font de fe fier en moÿ. Nos nouvelles à mon avis font jà venue jufqu'à vous. Vous fcavez monfieur de Bongars à la foire de Francfort, et qui

vous ira voir partant de là, coñe je croÿ. Les ſoldats retournants de Hollande aſſeurent ÿ avoir treſve po^r ſix mois. Son alteſſe de Lorraine s'eſt trouvé incoñodé en ſa ſanté d'un rume, qu'on dit l'avoir quitté. Il a pres de ſoÿ, coñe on dit, le prince de Joinville frere de monſ^r de Guyſe, qui eſt diſgratié du Roy, po^r s'être approché de trop près de la comteſſe de Morette, que ſa majeſté a fait chaſſer de la cour, et privée des bienfaits qu'elle luy avoit conferé. On veut dire que l'accord du pape avec les Venetiens n'empechera pas le debat des Griſons et Venetiens contre l'Eſpagnol. Sa Majeſté eſt à Fontainebleau, où ceux de Challons nous diſent la Royne eſtre accouchée d'un filz, duc d'Orleans, nous attendons à toutes heures d'en apprendre la verité de la cour meſme. Ce ſerait en apparence un grand bien à la France, y ayant deux heritiers maſles de la couronne. Et ſi cela eſt, monſ^r de Montignÿ que nous eſperons ñre gouverneur pour la ville, ne ſera pas ſitôt icy, parce qu'il pretend la lieutenance dud ſeig^r duc d'Orleans, s'il nous eſt naÿ. Je n'aÿ point encor heu le bonheur de veoir meſſ^rs Durant, Le Grenettier, cap^ne Paul et Jean Quin pour les ſaluer de ṽre part, ayant ce jourd'huÿ ſeulem^t receu ṽre lettre du 28 mars paſſé. Je ne paſſeray pas le jour de demain ſans les veoir et leur preſenter vos recommandations, Dieu aydant, lequel je prie de tout mon cœur, etc........

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 18 d'apvril 1607, ſtyle nouveau.

XVI.

Metz, 27 juin 1607. — *A Monſ^r Jean Philippe Böcklé Stätmeiſter de la ville et Republique de Strasbourg, à Strasbourg.*

MONSIEUR, je receu hier au ſoir, des mains du ſ^r Ratſenhauſen ṽre couſin, la lettre qu'il vous pleut m'eſcrire le huictieme de ce mois ſtyle ancien. Et m'esbahis infiniment qui peut eſtre l'aucteur de la nouvelle dont vous faittes mention en icelle, en ce

qui touche le meurtre de deux ou trois princes françois par duels et combats d'hōe à hōe, d'autant que je tiens cela pour une pure invention, (ſauf votre humble reſpect), et qui eſt eloigné de toute verité, attendu qu'il n'y a que trois ou quatre jours, que ſont arrivés cinq ou ſix marchants des noſtres de Paris et de la cour, qui n'en ont rien appris du tout, non pas d'une ſimple querelle entre ces ſeigneurs deſquels vous parlés, et eſt toute la cour de France, grâces à Dieu, en repos et tranquillité autant qu'elle ait été de fort longtemps. Sa majeſté eſtant de preſentem[t] à Fontainebleau attainte un peu de la goutte. Je vous aÿ eſcrit le 23[e] de ce mois.... Pour les nouvelles que nous avons de p̄ntem[t] depuis trois ou quatre jours que je vous ay eſcrit, elles ne ſont gueres autres qu'elles eſtoient po[r] lors. Monſieur de Bouillon eſt revenu de la cour à Sedan, à cauſe des couches de madame ſa fēme, un certain Docteur Loÿs, ſtipendié de ceſte ville, y eſt allé en diligence, depuis peu. Monſ[r] d'Arguian, frère de Monſ[r] de Montigny, n̄re gouverneur, eſt encor à la cour, po[r] ſes affaires, et tenir la bonne main qu'on face juſtice d'un capitaine nōmé Lamotthe, accuſé veoir quaſi convaincu d'avoir par le moyen d'une maquerelſe attiré la fille d'un de nos miniſtres nōmé de Combles, icelle violé, et depuis l'aÿant fait eſtrangler par un ſien vallet d'eſtable, dans l'eſtable meſme, luy tenant le pied ſur la gorge pendant ceſte action, l'avoir depuis envoyé par leđ vallet porter dans la rivière dans une valliſe, ſur une jument fauve. Le corps d'icelle s'eſtant trouvé en la riviere quatre mois et dix jours depuis ſa perte, et cecy mis en terme dix ſept mois et quelques ſepmaines, après que ſonđ père l'a heu perdue. Ledit ſieur d'Arguian s'en ira de la cour en ſa maiſon, eſpouſer une dame de la maiſon des Bordes, cela fait, qui pourra eſtre dans ſix ſemaines, il fait eſtat de retourner icÿ, afin que Monſ[r] de Montigny ſon frere puiſſe aller retrouver le Roÿ. Nous tenons icy la paix de Hollande fort advancée, vous en ſcaurez plus que nous. En France, on recherche de fort près les threſoriers, ſpecialement ceux de l'Eſpargne, et y en a deux entre autres à qui

on fait le procès. Un me femble nomé de Marés, le plus noté, et tous enfemble offrent à fa majefté feize cent mille efcus afin d'eviter l'examen de la Chambre ardente, qui eft ouverte pour efpulcher leurs malverfations. On ne fcait pas encor affeuremt fi fa majefté compofera avec eulx, ou fi elle voudra qu'on face une recherche fpeciale de leurs larrcins. Qu'eft tout ce que je vous puys dire pntemt.........

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 27e de jun 1607.

XVII.

Metz, 30 juin 1607. — *A Monfieur Jehan Philippe Böcklin Efcuyer Stettmeifter de Strasbourg, à Strasbourg.*

MONSIEUR, si depuis treize mois que j'eus l'honneur d'accompagner monfeigneur le duc d'Efpernon en vre ville je vous avois autant de fois efcrit, que j'ay eu fouvenance de l'honneur que j'y receuz, et de vous en particulier, vous auriez efté pluftot importuné que remercié de moy, qui vous en ay loué, et loueray partout, attendant que l'occafion me foit donnée de vous en rendre quelques humbles fervices. Vous fcavez, Monfieur, come je me chargeay de folliciter les medailles ou effigies qui vous furent lors promifes par mond fr le duc d'Efpernon. Je l'ay faict foigneufemt come aurez fans doute veu par l'effect que monfieur Graviffet vous en a rapporté de Paris. Il refte les armes dorées que mond fr noftre commande envoyer de fa part à meffeigrs de voftre Senat, pour eftre mifes en voftre tant célèbre arfenal. Je vous fupplie les recevoir de monfr Graviffet, et tant obliger mondit fr le duc, que de les leur prefenter. La mefure en a efté prife fur fa propre perfonne pour plus particulière fouvenance. Il me refte feulement à vous fupplier que par voftre faveur, j'aye pour ma defcharge une lettre de remerciemt à mondit feigr le duc d'Efpernon, auquel je la feray feurement tenir. Je

vous baiſe bien humblement les mains et avec voſtre permiſſion à meſſieurs Stedel, Greuwalt et Ingler, auxquels cōme à vous je me ſens beaucoup obligé et prie Dieu, Monſieur, vous avoir tous en ſa digne garde. Et vous donner en particulier bonne longue et heureuſe vie.

Votre très humble ſerviteur

JEHAN DURANT.

A Metz ce dernier jour de Juing 1607.

XVIII.

Metz, 2 juillet 1607. — *A Monſieur Jehan Philippe Böcklin, etc.*

Monsieur,... ce que nous avons de nouvelles, eſt la venue de madame de Rohan arrivée cejourd'hui en ceſte ville, po^r^ s'en aller de France ſe retirant de Deux ponts fort dolente de la mort de madame la ducheſſe dud Deux ponts ſa feu fille. Monſieur de Boiſiſle duquel je vous ai ecrit par ma precedente n'eſt pas encor arrivé po^r^ proceder avec le ſ^r^ preſident d'icÿ, et autres gents de juſtice, que ſa majeſté mettra pour parfaire le procès du capitaine Lamothe, accuſé cōme je vous ai dit. C'eſt pourquoy meſſieurs de la ville ont de rechef deputé un notable bourgeois, qui doit partir demain pour ſe rendre au pluſtot près de ſa majeſté, et la ſupplier très humblement au nom de tout le corps de la ville d'en faire accelerer et abreger la procédure......... Je me ſuis trouvé aujourd'huy en une compagnie honneſte où eſtoit monſ^r^ le Grenetier, qui a fait un gar auſſi à voſtre ſanté. Il m'a conjuré de m'en ſouvenir cōme je fais......

DE FLAVIGNY.

A Metz ce lundy 2 de Jullet 1607.

XIX.

Metz, 3 septembre 1607. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

Monsieur,... nous avons entretenu en ceſte ville Monſeignr le Cardinal de Lorraine ñre Eveſque, auſſi bien que le ṽre, l'eſpace de huict jours qu'il nous a eſté veoir, et tenu ſa cour ouvert, il eſt retourné à Pont le premier de ce mois, où ſon alteſſe de Lorraine l'eſt venu reprendre. Il nous a manié bien doucement por ce coup. J'aÿ opinion qu'il ÿ veut retourner et jouer de quelque bricolle à ceux de la religion; ils veilleront tant qu'ils pourront. Il avoit commencé à traicter des dixmes incognus deſquels le juge laye cognoit icy, et non l'official, mais on l'a payé de ſi bonnes raiſons qu'il a eſté contrainct de s'en remettre à l'uſage auquel nous ſomes. Il a eſté une fois en chapitre pour y préſider, coṁe il a faict en qualité d'Eveſque, et a viſité les ordres mendians coṁe Jacobins, minimes, recollés, puis les eſgliſes de Ste-Croix, St-Vincent, après avoir veu exactement ce qui eſtoit de la cathedrâle. Monſieur de Mayenne eſtoit le directeur de ſa cour, et après luy le ſieur de Valhé ſon fils et la Routte. Le Roy a eſté fort travaillé d'une diſſenterie et flux de ſang l'eſpace de 24 heures, en la maiſon de Mr de Freſne. Les medecins ſe défioient de ſa ſanté, toutes fois, Dieu mercy, il ſe porte mieux, et ont les eſgliſes de France fait le jeune et rendu grâce à Dieu. On veut dire que cela lui eſt venu de quelque excès de Vénus, et d'auſſy trop mangé de mellons. C'eſt une maladie qui eſt facheuſe et qui a mis bien bas le ſieur Jean Quin ṽre ſerviteur et ancien amy, il tombe ſouvent en des foibleſſes et en ait on fort mauvaiſe eſpérance. Dieu par ſa grâce le veuille fortifier, lequel je prie de tout mon cœur, Monſieur, etc... .....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 3 de ſeptembre 1607.

P. S. Monſieur, depuis la preſente eſcripte, j'ay veu lettre de noz deputez pourſuivants en cour l'iſſue du procès de Lamotthe,

coḿe ſa majeſté eſt à Paris en ſon Louvre et ſe porte bien, Dieu mercy, ayant fait compoſition avec les tréforiers à un million de livres, qui font 300 milles eſcus et cent mille livres. Ledit Lamotthe, la maquerelle, ſon vallet et ſa chambriere, ſont encore detenus ez priſons de ceſte ville, nous attendons jour apres autre, que le conſeil privé du Roy y baille proviſion et face une fin de leur affaire. Attendant quoy je vous baiſe bien humblement les mains....

DE FLAVIGNY.

(Même date.)

XX.

Metz, 24 septembre 1607. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé.*

Monsieur, ce chartier m'a rendu celle qu'il vous pleut m'eſcrire le 7 de ce mois, laquelle m'a eſclaircy de l'incertitude de la diette Imperiale dont je vous remercie bien humblement. Coḿe auſſy de l'hiſtoire du ſieur Caraffa, que je tiens eſtre quelque baſtard du pape. Il a eſté traicté ſelon ſon merite, puis que ſoubz ombre d'hoſpitalité et de bonne chere, il en eſt venu juſque au poignard, et a fait main miſe. Sa majeſté ſe porte fort bien, Dieu mercy, et ne ſe dit rien ici de la cour, où monſ^r de Montignÿ eſt allé dès le 17e de ce mois, nous laiſſant ſoubs la conduite de monſ^r d'Arguian ſon frere; il eſt parti fort content de la bourgeoiſie, et a traicté d'un diſner, les treizes et le conſeil deux jours ſuivants. Lamotthe et ſes complices, ſcavoir Lamollette, la maquerelle, la tante dud Lamotthe et ſon vallet d'eſtable, ſont allés à Paris ſoubs la garde du prevoſt d'icy et de deux ou trois archers. Et ſont partys l'après diner du parlement de mond ſ^r de Montigny, leur procès ſe videra par le grand conſeil du Roy, et non à la conneſtablerie coḿe ils déſiroient. Le ſieur Jean Quin ſe porte bien, Dieu mercy, mais le ſieur de Baſtilly eſt mort le 17 de ce mois, les regrets de ſa mort n'ont eſté que de ſa feḿe,

enfans et quelques particuliers, parce qu'il eſtoit fort haÿ du peuple, ſoubz ceſte opinion qu'il avoit part à l'accuſation de nos bourgeois, que le ſieur de Sobolle avait propoſé au Roÿ pour traiſtres, ſont quatre ou cinq ans. La ville de Thionville eſt fort remplie de ſoldats, qui me fait croire la paix n'eſtre encore faitte avec les Hollandois. Pour le regard des œuillets que vous deſirez, je vous en envoyerai quand il vous plaira, et tacheray de vous en trouver des plus beaux, Dieu aydant....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 24 ſeptemb. 1607.

XXI.

Metz, 28 novembre 1607. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé.*

MONSIEUR, ma derniere a eſté du xxiiij de ſeptembre, le temps depuis eſcoullé ne nous ayant rien produit de nouveau, que la mort de monſ^r le cardinal de Lorraine qui nous a jà fait veoir de ſes fruicts, les ſ^rs chanoines de la cathedralle de ceſte ville ayant d'un commun accord choiſy pour leur Eveſque un des enfants du Roy, duquel le nom et la qualité m'eſt encore inconnu. Monſ^r d'Arguian ñre gouverneur a porté la parole pour le poſtuler et a eſté ſa poſtulation advouée et conſentie de tout le chapiſtre ſans aucun contredict. Nous verrons cy apres la procedure que tiendront les ſ^rs de ṽre Bruderhoff. S'ils monſtreront ceſte élection leur aggreer, ou s'ils ſe tiendront au choix du ſ^r Eleopold, ou, ſe départant des deux, en chercheront une troiſieme. Po^r nous, nous ne deſirons que la douceur et bonne voiſinance. Leurs ma^tés ſont à Fontainebleau, qui ſe portent bien, Dieu mercÿ. Sauf que le Roy eſt un peu atteint de goutte, la Royne s'advançant tousjours en ſa groſſeſſe. On nous aſſeure la ratification de la paix de la Hollande eſtre arrivée d'Eſpagne au Pays bas, non tel que les eſtats la demandoient, mais telle

qu'on croit qu'ils la recevront. Vous en ſaurez les particularités mieux que nous, coñe plus proches, et auſſy des evenemens de la diete Imperiale. Vous baiſant ſur ce bien humblement les mains, etc.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 28 de novembre 1607.

XXII.

Metz, 7 décembre 1607. — *A Monsieur Jean Philippe Böcklé.*

Monsieur,... pour le préſent on nous aſſeure le ſ^r du Frené qui avoit eſté envoyé vers ſa majeſté par ſon alteſſe de Lorraine avoir eu pour reſponſe, qu'il venoit à tard po^r demander l'Eveſché de Metz, parcequ'elle l'avoit jà demandé au pape po^r monſ^r le cardinal de Givry, de ſorte que monſ^r de Vaudemont qui ſe diſpoſoit d'aller en cour pour la meſme demande avoit rompu ſon voyage, s'appuyant maintenant ſur un brevet, que le deffunct ſeig^r Cardinal avoit obtenu du pape, de pouvoir diſpoſer de tous ſes benefices, coñe il avoit fait par teſtament, à ce que nous diſent les Lorrains qui nous figurent ainſi leurs nouvelles. Pour nous, nous attendons encore celles du Roÿ, et n'y a perſonne d'arrivé pour nous inſtruire de la volonté de ſa majeſté. Mais nous croyons que l'Election faitte par ñre chapitre, auquel elle appartient ſans debat, et en ſont en uſage, qu'elle ſubſiſtera, et que ſa maj^té ne permettera pas pour le bien de ſon ſervice et l'utilité de ñre ville, tant à cauſe des ſallines que de la grande quantité de grains dépendant dudit Eveſché, que ce benefice retourne au lieu où il ait tant demeuré puiſqu'il en eſt ſorty. Pour le regard du gentilhoñe ṽre parent que vo^s deſirez eſtre receu en la citadelle pour apprendre la langue françoiſe et porter les armes en bon ſoldat, en l'abſence du ſ^r capitaine Paul, et le ſieur de Lanlÿ eſtant empeché à ſe maintenir en un certain droit

dépendant dud evefché, j'aÿ pris la hardieffe, ayant trouvé monf[r] d'Arguian à propos, de luy en faire la propofition et priere de vre part, qui auffi toft me l'a accordée, et dit qu'il fera le bien venu, lorfqu'il fe prefentera, defirant vous fervir en plus grande chofe.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 7[e] de decembre 1607.

XXIII.

Metz, 10 décembre 1607. — *A Monfieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

Monsieur, le fejour de ce meffager m'a donné le loifir d'apprendre que les advis que nous avons de France font conformes aux advis de Lorraine en ce qui touche la nomination de monf[r] le Cardinal de Givry po[r] nre Evefque, fa majefté l'ayant voullu ainfi conferer audit f[r] Cardinal, qui eft fort vieil, en attendant que monf[r] le marquis de Werneuille, filz naturel du Roy et de la marquife de Werneuille, foit en aage competant po[r] l'apprehender et l'occuper, la poftulation faitte à meff[rs] de nre chapitre ayant efté fur le nom dud f[r] de Werneuille à ce que j'en puis apprendre. Nous attendons monfieur de Montigny nre gouverneur qui doibt paffer par Nancy et veoir fon alteffe de Lorraine de la part de fad majefté pour luy faire entendre l'intention qu'elle ait en ce qui concerne la conduite et maniment dud Evefché. Et po[r] la confoller en fa trifteffe, fans que pour cela j'aye opinion que fad majefte relache ce morceau à autre qu'aux fiens. On veult dire que l'eftat de bailly eft donné à monf[r] d'Arguian gouverneur en la Citadelle, qui aura un lieutenant au lieu de Vic pour exercer la charge. On dit auffi, le duc de Suillÿ eftre fort esbranlé par le cardinal du Peron, qui l'entraine à la meffe, ou pluftot l'efperance de l'eftat de conneftable, mais tel penfe gaigner qu'il pert. Nous tenons leurs majeftés et le confeil eftre prefentem[t] à Paris. Qu'eft tout ce que je vous puis dire avec l'irrefolution des Hollandois

po^{r} leur paix. Et une banqueroutte du Roy d'Eſpaigne aux Genevois. Vous baiſant ſur ce bien humblem^{t} les mains avec meſſ^{rs} le Grenettier, Durant et Jean Quin, etc.........

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 10 decembre 1607.

XXIV.

Metz, 25 décembre 1607. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

MONSIEUR, je vous aÿ eſcrit les 7e et 10e de ce mois par un meſſager de ṽre ville, monſieur de Montigny ñre gouverneur arriva icy le lendemain et partit trois jours après, po^{r} aller à Nancy trouver monſ^{r} le duc de Lorraine de la part du Roy, où il trouva leđ ſeig^{r} duc fort affligé tant de la mort de feu monſ^{r} le Cardinal ſon filz, que de la perte de ſes benefices qui eſtoient unis et conjoints à la Lorraine com̃e leur propre. Ses remontrances qu'il a prié auđ ſ^{r} de Montignÿ de repreſenter à ſa majeſté ſont principalement fondées (à ce que j'en puis apprendre) ſur les eſperances que ſa majeſté lui avoit donné de s'en deporter, toutesfois qu'il ſupplie très humblem^{t} qu'elle ſe contente de l'abbaye de Gorſe, de laquelle on tire ſoixante mille francs de revenu, et de l'Eveſché de Verdun, que ſi ſa majeſté deſire plus d'avoir le revenu de ñre Eveſché, qu'il eſt content, moÿennant qu'il luy plaiſe de luy laiſſer le pouvoir ſur les hom̃es, parce qu'ils ſemblent enclos dans la Lorraine ſon pays. Voilà à peu près ce que leđ ſ^{r} de Montigny a traicté avec ſon alteſſe de Lorraine. Il eſt retourné vers ſađ majeſté po^{r} luy faire relation fidele de tout ſon beſoigné et eſt party de ceſte ville le xxe de ce mois. Nous ayant heu fait recit à ſon arrivée de la bonne juſtice que le grand conſeil du Roy à Paris a rendu au ſ^{r} de Comble miniſtre du rapte et meurtre de ſa fille, le capitaine Lamotthe duquel je vous ay heu cy devant eſcript, ayant eſté decapité en la place du tiroÿ à Paris, et la maquerelle avec le garſon qui eſtoient complices de ces

crimes, pendus audꝰ lieu. Sa majeſté ayant refuſé de donner grace audꝰ Lamotthe, encore qu'elle en fuſt importunée de la Royne Margueritte. Lamollette ſon couſin bannÿ à perpetuité des villes et pays de Metz, Toul et Verdun, condamné à ſix cents livres d'amande, et à ſervir le Roy à ſes frais l'eſpace de quatre ans en la ville de Calais. L'execution en fuſt faiſte la veille de S[t] Nicolas à n̄re ſtyle. Monſ[r] de Bouillon a perdu ſa fille aiſnée à Paris, eſtant morte de peſte. Monſ[r] le duc de Suilly a auſſi perdu ſon fils aiſné de malladie, et dit on qu'il n'eſt pas ſi esbranlé en ſa religion com̄e on nous a voullu faire croire, Dieu le veuille bien raſſeurer.

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 25 decembre 1607.

XXV.

Metz, 5 janvier 1608. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé ſtätmeiſter de la ville de Strasbourg.*

Monsieur, j'ai eſté très aiſe d'entendre par v̄re lettre du 18 de ce mois decembre paſſé à v̄re ſtyle, que vous ayez heu po[r] aggreables celles que je vous eſcrivis les 7 et 10 dudit mois, et qu'ayant pris la peine de les communiquer à meſſieurs de v̄re magiſtrat, ils y ayent heu quelque contentement ; cela me donnera ſubject de les tant mieux ſervir, et vous particulièrement, Monſieur, qui m'avez fait ce bien de les leur repreſenter....... Je vous ay jà eſcrit le 25 dudꝰ mois par le ſ[r] Jean Dauphin beau frere du ſ[r] Graviſſet........ J'ay trouvé eſtrange que le duc de Baviere s'eſt rendu ſi prompt à mettre en execution le ban jetté par l'Empereur contre la ville de Donawert ; c'eſt un mauvais exemple po[r] d'autres. Pour la paix de Hollande nous le meſcreons encor, parce que nous ne ſcavons pas ce que les dix deputés des eſtats ont negotié avec les dix de l'archiduc , on nous veut faire croire une treſve de trois mois, mais cela eſt incertain. Davantage les advis que j'ai recu cejourd'huy, qui ſont des 24 et 25 du mois dernier

paſſé, venant de monſ^{r} de Puyſieux qui fait la charge de monſ^{r} de Villeroy en ſon abſence et de monſ^{r} de Bongars, ne portent qu'incertitude ſur ce ſubject, led̄ ſ^{r} de Puyſieux m'eſcrivant ſeulement qu'au xxe de decembre paſſé leſd̄ Hollandois devoient reſpondre aux propoſitions qui leur ont eſté faicte de l'Eſpaigne. Voilà où nous en ſommes, mais ſi nous tenons avec vous qu'elle ſoit faicte, je crains à la verité, que ce ne ſoit une vraye piperie cōme tous les autres traficques de l'Eſpaigne, juſque aux banqueroutes. De monſ^{r} le duc de Suilly, on n'en aſſeure encor rien, le pape meſme lui ayant eſcrit que pour le bien du Royaume de France il eſtoit neceſſaire qu'il ſe fit catholique. L'eſtat de conneſtable eſt un morceau unique après celuy de la Couronne de France, et qui a beaucoup de pouvoir ſur un eſprit ambitieux, la conſtance ne s'éprouve que par l'effet. Monſ^{r} de Sainte Colombe eſt allé en Lorraine de la part de la Royne Margueritte pour condoulloir la mort de feu m^{r} le cardinal de Lorraine. Mr de Combles miniſtre, duquel la fille fuſt violée et meurtrie par feu capit^{ne} Lamotthe, eſt revenu en ſanté de ſa pourſuite, fort content de la bonne juſtice qu'on lui a rendu. Je vous baiſe très humblem^{t} les mains avec meſſ^{rs} le Grenettier, Durant et Jean Quin, et prie Dieu, Monſieur.........

DE FLAVIGNY.

A Metz ce v^{e} de Janvier 1608.

P. S. On nous veut faire croire que les ſ^{rs} chanoines de v̄re Bruderhoff ne ſont pas contents de l'Election du ſ^{r} Leopold, mais je tiens ceſte nouvelle abuſive, cōme celle de la Reſignation de voſtre Eveſché par led̄ Leopold, à un autre qu'on ne nous peut nōmer, on nous dit auſſy que les Hongrois ſe ſont faits un Roy contre l'advis de l'Empereur.

XXVI.

Metz, 25 janvier 1608. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

Monsieur, le ſr Jacob Chriſtophe v̄re couſin m'a rendu vos 2 lettres le.... de ce mois ſuivant leſquelles je l'ay preſenté le lendemain matin à monſr d'Arguian qui le receut gratieuſement, et ordonna auſſitôt à un ſien ſergent de le conduire chez un caporal, qui tient en penſion le jeune Botzſemer avec pluſieurs autres jeunes gentilshommes, afin de luy faire place avec eulx, pour un mois en attendant que la plus grande incom̄odité du temps s'eſcoulle, et qu'il puiſſe avoir une chambre de fourniture pour ſe loger, de ſorte que je convins avec led capporal, por ſa nourriture, por ſon coucher et le chauffer, ce par mois, à cinq eſcus de n̄re monnoye qui vallent autant que cinq ducatons. Ne pouvant en avoir meilleur marché por cette fois, mais cÿ apres lorsqu'il aura une chambre de fourniture, il ne payera plus que trois eſcus et demÿ, que ſi c'eſt la vollonté de monſr ſon pere de luy faire apprendre à tirer les armes, à danſer et à monter à cheval, cela ſe paye à part. Et lorſqu'il lui plaira m'en donner avis je tacheray de traicter avec ceulx qui ſe meſlent de monſtrer et enſeigner ces exercices là au meilleur prix qu'il me ſera poſſible, et leur recommanderay afin qu'ils en ayent plus de ſoin. Et parcequ'il luy faut acheter une arquebuſe, un fourniment et quelques autres petites hardes, meſme avancer l'argent pour ſon mois de penſion, il ne luy reſtera pas beaucoup des vingts florins qu'il m'a mis en main et craint que cela ne ſuffiſe pour ſon quartier. Toutefois j'en feray le meilleur meſnage qu'il me ſera poſſible, et en donneray advertiſſement à mond fr ſon père. De nouvelles nous n'en avons point de merite et vous remercie bien humblemt des v̄res. Nous avons heu ſous douze jours ou environ, un ambaſſadeur du duc de Savoÿe accompagné bien de trente chevaux, qui s'en alloit trouver l'archiduc de la part ſon maitre, après

avoir eſté quelques 4 jours à Nancy, pour ſe condoulloir de la mort de feu m^{r} le Cardinal de Lorraine. Leđ duc a faict empriſonner Roncaz ſon principal et plus confident ſecretaire, et le cap^{tne} d'Albigny avec autres, on ne ſcait pas bien pourquoÿ, on ſe doute que c'eſt pour le maniement de ſes finances. On attend en France le courrier qui doibt apporter la confirmation de monſ^{r} le marquis de Werneuille po^{r} ñre Eveſque, on craint que le pape n'y apporte quelques difficultés, à cauſe de la minorité duđ ſeig^{r}. Mais veuille ou non, nous tenons que ſa majeſté veut maintenir l'Election que ñre chapitre en a fait, qui a plain pouvoir d'eſlire, de maniere que ſachant bien la volonté du Roy, coñe il la ſcaura par ſon ambaſſadeur qui eſt à Rome, no^{s} croyons qu'il aimera mieux ceder gracieuſement que ſe roidir mal à propos. Le Roy avoit bien poſtulé po^{r} le Cardinal de Givry avant qu'il fut adverty de l'Election de ñre Chapitre. Mais depuis ledit avertiſſement, il s'eſt deporté de lađ poſtulation et a renvoyé vers le pape pour demander la confirmation de l'Election de ñredit chapitre. Son alteſſe de Lorraine ſe déporte de plus pretendre à ñređ Eveſchié. Il demande ſeulem^{t} de jouyr des pièces duđ Eveſché diſtraites ou autrem^{t} engagées en ſes mains par le deffunct Eveſque, et ceux qui l'ont devancé. Le temps nous fera veoir ce qui en réuſſira. Et ſur ce.......

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 25 de Janvier 1608. Stylo novo.

XXVII.

Metz, 8 février 1608. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

MONSIEUR,.... au regard du fils de monſ^{r} Zorn, je luÿ eſcris un mot pour reponſe. Monſ^{r} ṽre nouveau Eveſque eſt fort ſcrupuleux à ce que je puis veoir par vos lettres, et ſuffiſoit ce ſemble qu'il benit par ſa preſence ṽre grande Egliſe, ſans qu'il fit refus d'y entrer po^{r} ce ſujet. Et joinct qu'il eſt impoſſible qu'il aille

toujours en chemins bénits. Le meilleur feroit, à mon advis, que s'il a volonté de fe marier de bon heure, traicter avec luy, afin qu'il ne mift perfonne en fa place, qui peut nuire à ν̃re republique. De la paix de Hollande, on efcrit qu'il ne refte qu'à un feul point, lequel on ne fpecifie point; de Paris la froidure y eft fi grande que plufieurs pauvres gens en font morts. Nous attendons bientôt m[r] de Montigny frere de monf[r] d'Arguian, et monf[r] de Selves ñre prefident..., etc.

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 8 febvrier 1608.

XXVIII.

Metz, 22 février 1608. — *A Monf[r] Jean Philippe Böcklé ftätmeifter de la ville de Strasbourg.*

Monsieur,... gueres autre chofe finon que fa majefté fe rejouit avec les princes du fang et autres feig[rs] de la cour, entre lefquels m[r] de Rauclore, marefchal de France, a perdu quatre vingt mille efcus, durant ces jours gras, monf[r] de Baffompierre n'en a gueres moins perdu. Et dit on que le Roy et monf[r] d'Efpernon en ont gaigné la meilleure partie, auffy en avoient-ils bien befoin, *fcilicet.* Et après tous ces jeux, fa majefté faifoit eftat de faire un voyage en Provence durant ce carefme où il fe fait quelques levées de gens de guerre, plus pour fe tenir fur fes gardes que pour affaillir à ce qu'on nous dit, fa majefté ne voulant rien tenter pendant la minorité de fon dauphin, s'il n'y eft forcé. On parle encor avec incertitude de la paix de Hollande. Toutefois on affeure le Roy d'Efpaigne avoir vollonté de faire le voyage de Naples et Milan, po[r] empefcher coñe aucuns difent les prétentions du duc de Savoye fur le duché de Milan, outres qu'il a quelque deffein contre les Venetiens. Voilà la varieté de nos nouvelles, le printemps fera efclore la verité. On a voulu dire à ce propos que le filz aifné dud duc de Savoye eftoit mort en Efpaigne, et que l'autre ne valoit guères mieux, tout cela par le

moyen des potages d'Italie. Por le regard des accidents de feux advenus à Paris, on n'en parle point pour tout, mais bien de la grande disette de bois qu'ils ont souffert à cause des rivières gellées, d'où viennent leurs provisions de bois. Et tiens on qu'il est mort de froid entre Paris et Orleans gñt nombre de personnes. Et que le Roy mesme fut contraint d'envoyer de ses gardes sur la riviere pour avoir du bois pour sa provision. Le peuple se l'ostant des poids l'un l'autre. Je vous baise les mains........

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 22 febv. 1608.

XXIX.

Paris, 6 mars 1608. — *A Monsieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

Monsieur, le billet que monsr Graviffet m'a monstré escrit de v̄re main m'oblige à vous faire un mot de lettre, por vous remercier affectueusemt de la souvenance que vous avez de moy, et vous dire qu'on ne doibt pas s'estonner si Matthieu escrit au gré de certaines gents, estant payé pour ce faire. Les princes s'abusent fort, s'ils pensent faire croire les escrivains la foy desquels ils achetent à deniers comptans. Nous lisons donc leurs livres sans obliger nostre creance, pour passer une partie de nostre temps et nous rafraichir la mémoire de quelques particularités, lesquelles ils ne peuvent deguiser. Encore y a t il du profit à descouvrir les cachettes de la verité, et la recognoistre au travers du mensonge, com̄e un bon chien sa teste destournée. Mais je laisse ce charlatan là pour prier Dieu qu'il luy plaise vous conserver v̄re famille longuement en heureuse santé et vous dire, Monsieur, que je suis et de v̄re Republique et de vous en particulier le très humble serviteur.

BONGARS.

De Paris le 6 de mars 1608.

XXX.

Metz, 24 mars 1608. — *A Monsieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

Monsieur,... j'eſtime que ceſte nouvelle eſt tournée en fumée, comme celle qu'on a fait courrir parmi nous de la mort du s^r^ Leopold vostre Eveſque, qu'on nous a dit avoir eſté emporté d'une pleureſie, et toſt après, eſtre revenu en convaleſcence d'une fievre dont il avoit eſté ſaiſy. Voilà comme les fauſſes nouvelles ſe font place pour un temps et traverſent les eſprits des hommes. De la France on eſcrit que le Roy a eſté contraint de diminuer les tailles des villes qui ſont ſituées ſur la riviere de Loire. Et fait on eſtat que les grandes froidures y ont fait mourir juſques à trente mille perſonnes de toutes aages. L'ambaſſadeur du duc de Savoye eſt en cour, qui implore l'aÿde et le ſecours du Roÿ, contre ſon beau frere le Roy d'Eſpaigne. Et pour aſſeurance offre deux de ſes fils en ottage et beaucoup de ſpecieux avantages. Sa majeſté refuſe tout, et n'y veut pas entendre. La cauſe de ce diſcort avec le Roy d'Eſpaigne eſt qu'on a fait mourir par poiſon le fils aiſné de Savoye et veut on dire que le puiſné a aucunement participé et conſenti à ceſte mort; joinct que led duc s'offenſe qu'on lui detient le duché de Milan qui luy eſt donné par teſtament du deffunct Roy d'Eſpaigne ſon beau pere. On ne ſcait encore ce qui réuſſira. De la guerre de Hollande on eſcrit du meſme lieu qu'elle n'eſt plus arreſtée qu'au trafic des Indes, que l'Eſpaigne voudroit ſe retenir ſeule. Toutefois on eſt allé en Eſpaigne conſulter l'oracle ſur ce point et croit on qu'il rabbatera de ſa reſolution, ſi la priſe de Malacca et ſiege de Goa par les Hollandois ſe trouvent veritables. Monſ^r^ le duc de Sully eſt pourveu de nouveau par ſa majeſté du gouvernement de la Normandie, et monſ^r^ de Rohan de celuy de Poitou. Le x de ce mois le Roy allant à la chaſſe à Chantilly debvoit traicter le mariage de monſ^r^ de Montmorancy avec la fille de la marquiſe de Verneuil.

Monſ^r^ de Montpenſier eſt enfin décédé après avoir longtemps

trainé d'une maladie de poulmons. Nous attendons dans peu de jours monſr de Montigny, ñre gouverneur, et monſr de Selves ñre préſident qui ſont tous deux en cour; toutefois avec incertitude, quelques-uns veuillent dire que monſr d'Eſpernon nous viendra veoir por mettre un ſien filz en poſſeſſion de l'abbaye de St Vincent, mais l'apparence eſt fort petite; et croÿ pluſtot qu'il s'en ira en Gaſcoigne, qu'autrement. Je vous remercie humblement de vos nouvelles, et prie Dieu........

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 24 de mars *ſtylo novo* 1608.

XXXI.

Metz, 4 avril 1608. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

Monsieur, ceſte com̃odité me rencontre ſans nouvelle, toutes choſes eſtant couvertes ſoubz la devotion de ces jours. Cecy ſera ſeulemt pour me raffraichir en vos bonnes graces, et vous dire que ſa majeſté eſtant de retour de Chantillÿ, fait eſtat de s'en aller à Fontainebleau, et y paſſer partie de ſon printemps, le voyage de Provence eſtant rompu. Monſr le préſident de Selves eſt de retour de la cour, d'où il n'a rapporté autres nouvelles, le pape n'ayant encore voullu revocquer l'Election du Cardinal de Givry por ñre Eveſque, à cauſe de la minorité de monſr le marquis de Verneuil, mais ce ne ſont que façons ordinaires pour faire valoir la marchandiſe, ne pouvant empêcher ceſte Election à noz chanoines à qui elle appartient primativement, en demandant l'adminiſtration de l'Eveſché pendant lad minorité com̃e ils font, l'appuy du Roy leur étant favorable, et à luy proffitable. Noz voiſins de Thionville et Lutzembourg craignent fort la rupture du traité de paix au Pays bas, mais à mon advis, le Roy d'Eſpaigne paſſera outre por ce coup, ayant en apparence quelque grand deſſein ſur les bras, ſoit ſur l'Italie, ou ſur l'Allemaigne com̃e aucuns diſent. Se voulant ſervir de vos

divifions, ce que Dieu par fa grace veuille bien detourner, ralliant vos volontés et reuniffant vos affections por divertir fes mauvais projets, lequel je prie auffi de tout mon cœur vous donner, Monfieur, en très bonne santé très heureufe et longue vie.

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 4e d'apvril 1608.

XXXII.

Metz, 29 avril 1608. — *A Monfieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

Monsieur, depuis ma derniere du 4 de ce mois, nous avons receu nouvelle affeurée que monfieur d'Efpernon eft retenu en cour, et laiffera la conduite de fes affaires de cefte ville à monfr de Montigny fans que pour ce coup il prenne la peine de nous venir veoir. Le fr de Mafcaron, capitaine de nos carabins, qui avoit la place de Lamotthe dernierement exécuté à Paris, eft décedé le 14 de ce mois après avoir efté mallade cinq ou fix jours d'une pleurefie. Le traicté de paix de Hollande femble plus difpofé à eftre rompu qu'achevé, à ce qu'on nous dit, le Roy d'Efpaigne ne voulant point de compaignon au trafic des Indes, et les Hollandois attirés du grand proffit qui leur en revient ne font aucun compte de s'en deporter. Le duché de Lutzembourg qui eft toufjours travaillé des advenues des foldats entrants au Pays bas, en eft tout faché et en crainte, et defireroient fort la paix, laquelle l'Efpaignol acceptera, fi faire ce peut, pour les mieux tromper, cÿ apres, fi je ne me trompe. Sa Maté eft à Fontainebleau qui fe porte bien. La Royne attent l'iffue de fa groffeffe. Dieu par fa grâce les veuille conferver, lequel je prie, Monfieur, etc.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 29 d'apvril 1608.

XXXIII.

Metz, 15 mai 1608. — *A Monsieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

Monsieur,... il me suffira que ce que je vous escrirai vous soit agreable, coñe je crois vous sera la nouvelle d'un duc d'Anjou que la Royne nous a encor procréé à la France, nous en avons fait les feux de joie, il y a huict jours. Monsr de Montigny gouverneur de ñre ville n'est pas encor arrivé. Il est à Verdun d'où nous l'attendons dans 3 ou 4 jours, son sejour est causé de l'attente de monsr Erart ingenieur qui doist recognoistre la place plus coñode pour placer une citadelle, sa majesté désirant s'assurer de la frontiere. Et cela fait il doit revenir icÿ renouveller la Justice. Et monsr d'Arguian son frere fait estat de s'en aller pourmener en sa maison en Berry, avec madame d'Arguian sa feñe. On nous dit que mr le duc de Lorraine est mort, toutes fois nous n'en soñes pas asseurés encor que nous soyons ses proches voisins, nous esperons en sçavoir la verité demain par tout le jour s'il est ainsi. Nous y aurons du regret, parce qu'il estoit bon prince, et bien prudent à entretenir les voisins. On nous asseure la duchesse de Bar estre enceinte afin de consoller les Lorrains de ceste perte. Dieu par sa grace conduise tout à sa gloire, lequel je prie, Monsieur, etc.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 15e de maye 1608.

XXXIV.

Metz, 5 juillet 1608. — *A Monsieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

Monsieur, le lapse de temps que je ne vous ay escrit, et dont je vous demande pardon, et le voyage que j'ay faict en France avec monsr le procureur du Roy me doivent avoir produict de quoy vous entretenir. Le choix que le pape a heu fait de monsr de Givrÿ por ñre Evesque est demeuré en son entiere sans

qu'il l'aye voulu changer à cauſe de la minorité de monſr le marquis de Werneuil filz naturel du Roÿ, qui eſt pourveu de la conduictorie et d'une penſion de dix mille eſcus por ſon plat, en attendant la chappe chutte dud ſr de Givry qui eſt fort valetudinaire et chargé d'ans. Cependant noz chanoines com̃e adminiſtrateurs de l'Eveſchié diſputent les ſalpetres, et la juridiction d'icelle, qu'ils maintiennent debveoir demeurer, ne voulant rien alterer de ce qui leur portera quelque com̃odités et repos. On fait de grands préparatifs en Lorraine por le ſervice de ſon Alteſſe defuncte, qui ſe doibt celebrer au commencement de la prochaine ſepmaine. Le colonel Donmartin, et ceux qui avoient ſervi le Roy ſoubz luÿ durant les guerres paſſées, ont touché cinquante mille eſcus, il n'y a que trois ou quatre jours, en ceſte ville. Ils eſperent en toucher encore plus grande ſomme cy apres, des aſſignations qui leur ſont don̄ées. Pour la ſomme qui eſt due à ṽre republicque, j'ay tenu la main à mon poſſible, qu'elle ſoit acquittée ſuivant n̄re promeſſe, com̃e auſſi il ſe fera Dieu aidant, et en a le recepveur de la ville mandement exprès de fournir à la partie eſcheue à ceſte foire. Le R'oy et la Royne ſe portent bien, Dieu mercy, com̃e monſeigr le dauphin qui commence à porter les haut de chauſſes. Meſſrs les ducs d'Orleans et d'Anjou, que j'heu le bonheur de veoir à Fontainebleau le 8 du paſſé, en ſaluant le Roy dans ſes belles allées, ſont en pareille ſanté, et eſt quaſi incroyable comment ſa majeſté peut ſupporter tant de travail que volontairemt elle embraſſe, tant à la chaſſe du cerf, qu'à ſe promener quatre et cinq heures dans les allées des tuileries et Fontainebleau ſans ſe repoſer entre deux, ſe coucher tard et lever matin, com̃e ſi la loix luy impoſoit neceſſité de veiller plus que tous ſes ſubjects. Elle empecha le baron de Terme et le comte de Tonnerre de ſe battre en duel, por une querelle priſe à cauſe de madlle de Sagoinne ſœur dudit comte de Tonnerre, abuſée par led baron ſoubz promeſſe de mariage. Sa majté a pris leur foy, et leurs armes en ſes mains por faire raiſon à qui il appartiendra. Le comte de Flex, frere du comte de Curſon, fit à coups d'eſpee en

mesme temps avec le comte de Cremaine qui estoit en danger de mort, et le comte de Saulx avec monsr de Brezé, gentilhomme d'Anjou fort blessé. Mademoiselle de Mercure, fille de monsr deffunct le duc de Mercure, s'est voullu retirer de la promesse de mariage faitte à monsr de Vandome, filz naturel du Roÿ, à la suasion de quelques Lorrains, mais on s'efforce de rabiller le tout, et la remettre en sa propre volonté. La France est en un merveilleux calme et repos, Dieu mercÿ, et est à admirer la fleure de la ville de Paris, sa richesse et son luxe, les batimens qui s'y dressent tous les jours et la celerité dont ils usent à achever de si grands édifices. Le sieur Zorn ne me vient plus veoir, je crains qu'il n'aye mal mesnagé ce que son pere luy a envoyé la derniere fois, dont je n'ay pris aucune cognoissance, n'ayant pas receu la lettre que led sr son pere m'avoit escrit, encor que je fusse icy lorsque le chartier arriva. Ce n'est pas que je desire m'en mesler davantage, mais afin qu'on ne m'en impute point la faute. Je vous baise très humblemt les mains, etc.....

DE FLAVIGNY.

A Metz le cinquième de Jullet 1608.

P. S. Monsieur, je vous envoye un petit drageoy façon de Limoges que j'ay rapporté de Paris, vous en ferez présent à qui il vous plaira de mesdamoiselles vos filles, et m'excuserez, s'il vous plaict, si je vous envoie chose de si petite valeur. Ce n'est que pour la nouveauté.

XXXV.

Metz, 25 juillet 1608. — *A Monsieur Jean Philippe Böcklé,* etc.

Monsieur, je vous ai escrit le 5 de ce mois par un de nos marchants allant à vre foire, nommé Jean le Verte, je n'y ai point receu de response, qui me fait désirer que ce soient vos grandes affaires qui vous en aient diverty, et non pas vre santé, que je prie Dieu vous vouloir accroistre tous les jours. Ce que

nous avons heu depuis de nouveau, a efté le voyage de monfr le prince Pallatin, filz de monfr l'Electeur pallatin de Heydelberg, qui paffa tout contre nos portes fans y avoir voullu entrer, le 20 de ce mois jor de dimanche, et coucha à une bonne demÿ lieue de la ville, en un village appellé Moulin, monfr de Montigny nre gouverneur n'eftant pas icy, ains à Toul, por recevoir le nouveau Evefque de Toul, et l'eftablir en fon Evefché de la part du Roy, fcavoir le filz puifnay de monfr de Mayanne frère de monfr de Walhé baillif de l'Evefché de Metz. Led fr de Montigny n'eft pas encore de retour prefentemt, et eft monfr d'Arguian encor pres de fa maté. Led fr palatin s'en va à Sedan. Et eft fon train de foixante fix chevaux tout compris. Il a madame fa tante du cofté de fa mere avec luy et fa fœur agée de huict ou neuf ans. Il a de la vivacité beaucoup pour fon âge qui n'eft que de douze ans et quelques mois, il fit fa refponfe en françois aux deputés de la ville, qui le furent bienvenier et luy offrir du vin, et des fruicts avec de l'avoinne por fon attiraille. Monfr de Bouillon l'attendoit à Sedan por le recevoir, et faire les ceremonies du baptefme d'une fille que Dieu luÿ a donné, por puis apres retourner en cour, et le mener auprès du Roy, come difent aucuns; vous aurez fceu que monfr le prefident Jannin eft à la cour mandé par fa majefté. Sur ce que l'ambaffadeur d'Efpaigne envoyé de nouveau en France doibt traicter, les papiftes difent que c'eft por des mariages de monfeigr le dauphin avec la fille d'Efpaigne, et de madame fille du Roy avec le filz d'Efpaigne, ces efchanges ne fe font pas fi aifement qu'ils fe propofent, et ne tiens ces ouvertures de paix univerfelle que por piperie de tout le monde. Vous aurez cÿ joinct coppie de l'ordre tenu aux funerailles de feu monfeigr le duc de Lorraine tel que je l'ay peu recueillir de ceux qui y ont efté de nre ville. Je voudroie avoir chofe meilleure por vous en faire part. Ce feroit d'auffy bon cœur que je vous baife bien humblemt les mains et prie Dieu, Monfieur, etc.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 25 de Jullet *ftylo novo* 1608.

XXXVI.

Metz, 31 juillet 1608. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

Monsieur, nous n'avons point d'autre nouvelle que du paſſage de monſr le duc de Mantoue par ceſte ville le penultieme de ce mois, après avoir eſté fort bien traicté à la diſnée par monſr de Montigny ñre gouverneur et receu des preſens de pluſieurs ſortes d'armes du païs, come de piſtolets, harquebuſes et ſemblables, et de quelques bons chiens de chaſſe. Il s'en va à Spa et au pays de Cleves, et fait eſtat de repaſſer par la Lorraine pour eſtre aux couches de madame ſa fille; monſr dom Petro de Tolledo eſt à la cour por traicter des mariages de monſr le dauphin et la petite madame avec les filz et fille d'Eſpaigne. Je crois qu'on y penſera bien avant que d'arreſter ces mariages, et crains qu'il n'y ait du fiel caché ſoubz un ſi beau miel. C'eſt tout ce que vous aurez de moy preſentement avec mes très humbles baiſes mains, etc.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce dernier de Jullet 1608.

XXXVII.

Metz, 18 août 1608. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklē, etc.*

Monsieur, je vous remercie bien humblement du ſouvenir que vous avez heu de moy pendant mon abſence, et de voz nouvelles contenues en v̄re lettre du 27 de Jung ſtyle ancien. Nous n'avons icy aucune nouvelle que vous ne ſachiez, à mon advis, ſcavoir le retour de monſr le preſident Janin au pays de Hollande por y ſervir ſa maté come il a commencé. Et que dom Petro de Tolledo ambaſſadeur d'Eſpaigne eſt encor à la cour, qui traicte avec le Roy de pluſieurs affaires, qui demeurent au ſecret des princes. On nous dict par conjecture qu'il requiert la loi ſalique en ce qui touche le mariage de monſr le dauphin avec

la fille d'Espaigne, afin que si le Royaume d'Espaigne estoit destitué d'heritiers masles, mond seign^r le dauphin ne peut heriter dud Royaume par la succession qui selon les statuts d'Espaigne escheroit à sa feme. J'espere que le temps advenir nous en apprendra quelque nouvelle plus certaine, pendant quoy, Monsr, je m'esclairciray avec vous de ce petit drageoy que je vous ai heu envoyé, et vous diray tout au long mon intention, qui n'a esté autre sinon, qu'estant à Paris, voyant de plusieurs sortes de marchandises, et en acheptant po^r faire present à ceux qui me font l'honneur de m'aymer et tenir po^r leur serviteur, du nombre desquels je vous tiens des premiers, rencontrant entre autres merceries ledit drageoÿ, me fit souvenir de la promesse que je vous avoie faict autrefois de vo^s envoyer des œillets et semblables fleurs que le s^r capitaine Paul me dict estre po^r mesdamoiselles vos filles, je creu, Monsr, que cela ne vous offenseroit point, si je vous envoyoie led drageoÿ couvert de fleurs, qui est de peu de valeur à la verité, et indigne de vous et des vôtres. Et ainsi l'acheptaÿ trois florins et demye batz ou environ, qui n'est que fort peu, et un don non corrompable, si cela merite le nom de don. Aussi certes, Monsr, tout le soupçon est et doibt estre éloigné de vous et de moÿ; vous devant lequel je n'ai aucune affaire nÿ de justice nÿ autrement, que le service que je vous doibs, en bien servant messieurs de vostre ville, et moÿ po^r ne rien demander autre chose que la continuation de v̄re très digne amitié. Toutes fois, Monsr, po^r vous oster tout scrupule, s'il vo^s plaist, nous eschangerons led drageoy en un petit pot de Rosette contenant seulement trois choppines, qui est un meuble que je n'aÿ pas encor en mon mesnage po^r cuire de l'eau po^r des mallades, lorsqu'il plaist à Dieu visiter ma maison, et par ce moyen nous demeurerons libres en toute sorte, vo^s suppliant bien humblem^t, Monsr, me pardonner, si je vous ay donné ceste peine sans y penser. Et afin que vous n'ayez la peine d'en faire faire l'achapt par les vostres, s'il vous plaist bailler à ce chartier ce à peu près qu'il coustera; si d'adventure il revient à plus que led drageoÿ, je vous

en tiendray compte à la première comodité par ce mefme chartier avec mille remerciments; vous baifant fur ce bien humblement les mains et priant Dieu, Monfieur, etc.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 18 d'aouft 1608.

P. S. Monfieur, la caufe que vous n'avez heu pluftot cefte réponfe eft que v͂redite lettre fut portée premierement chez un mien coufin qui eft cefte année du confeil de la ville, et iceluy n'eftant pas à la ville por recognoiftre par la fuperfcription fi lad lettre eftoit fienne ou non, elle demeura trois ou 4 jours après lefquels eftant de retour, il me la rendit faine et entière. Afin donc d'eviter pareille equivoque à l'advenir par ceulx à qui il vous plaira charger vos lettres, s'il vous plaift, vous les adrefferez à Flavignÿ, le treize, demeurant en la rue de la chièvre.

XXXVIII.

Metz, 21 septembre 1608. — *A Monfieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

Monsieur,... pour le regard de la bonne correfpondance des princes proteftans à bien conferver et deffendre la liberté de confcience, c'eft une affaire de longue hallaine, et qui traine une longue queue après foÿ, Dieu veuille qu'elle fe termine fans effufion de fang. Mais il y a apparence que s'ils ne tirent autre raifon de Donawert que celles qu'ils ont heu, qu'on continuera à faire pis, et ne voudra on pas s'en arrefter là. De la France nous n'en avons autres nouvelles, le Roy eft à Monceau, d'où on a fait courir un bruict qu'il viendroit à Challons en pofte. Les affaires n'y font aucunement difpofées, à mon advis, et tiens qu'il retourneroit pluftôt à Paris ou Fontainebleau que de nous approcher de plus près. Il a

eu quelques accès de fiebvre po[r] avoir trop mangé de mellons, mais il se porte bien, Dieu mercÿ. On ne peut pas bien penetrer en ce que dom Petro de Tolledo a traicté avec sa Maj[té], le temps en descouvrira une partie. On veut dire que po[r] le regard des mariages de monseig[r] le dauphin et de madame sa sœur, que sa maj[té] les a remis à leur aage de discretion. De la guerre de Hollande nous croyons qu'elle continuera, qui est à mon opinion le seul moyen pour conserver la paix en Allemaigne, du moins empecher qu'elle ne sera pas si vehemente ny en tant de lieux. Mons[r] de Montigny est à Verdun, attendant des nouvelles du retour de m[r] d'Arguian son frere. Il advancera vers la cour, ou retournera vers nous, selon l'occasion et la response qu'on lui fera. Madame de Montigny sa feme avec mons[r] son filz sont jà passés toute outre, et se vont rendre à Paris. Je suis marry, Monsieur, de la peine que vous avez heu à la recherche du pot de rosette mentionné en ma lettre precedente, vous aurez toutes les occasions du monde de m'accuser du nom d'importun, et de peu de discretion. Mais je vous supplie me pardonner ceste faulte, je m'efforceray vous en rendre service en recompense, vous baisant bien humblem[t] les mains, etc.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce xxj de septembre 1608.

P. S. Je recois toute à ceste heure des lettres de la cour que sa maj[té] est à Monceau et que dom Petro de Tolledo n'est pas encor expédié.

XXXIX.

Metz, 19 novembre 1608. — *A Monsieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

Monsieur, je vous ai escrit ma dernière par ce mesme chartier le 28 du passé, et crois qu'elle vous aura esté rendue, po[r] l'asseurance qu'il m'en donne. Nous n'avons rien de la France que nouvelles de paix, Dieu mercy, sa maj[té] s'employant tousjours à renouer le traicté de paix qui sembloit entierement rompu entre

les eſtats et l'Eſpaignol, et po^r plus de ſeureté commuent leur traicté en une treſve de dix ou douze ans ainſi qu'il ſera convenu, afin que pendant iceluy, chacun ſoit tant plus ſur ſes gardes, ce n'en eſt pas encor fait, parce que les meſmes difficultés, ſcavoir le trafficque libre des Indes, s'en rencontrera en l'un coṁe en l'autre. L'ambaſſadeur d'Eſpaigne Petro de Tolledo n'oublie point d'artifice po^r y parvenir, et po^r auctoriſer davantage ſes pourſuites, les fais repreſenter a ſa majeſté par le nunce du pape, mais à ce qu'on nous dict, ſad majté ne relache rien au detriment desd ſiens eſtats, de peur qu'en permettant qu'ils fuſſent abuſés, elle ne ſe trompe ſoÿ meſme. La recherche de l'alliance de France pour monſ^r le dauphin avec l'Infante d'Eſpaigne ſe continue. C'eſt une grande tentation accompagnée de belles et ſpécieuſes promeſſes. Monſieur ñre Eveſque le Cardinal de Givry promet de nous venir veoir ſur le printemps, et prendre poſſeſſion de ſon éveché. Monſieur de Montigny ñre gouverneur eſt retourné a la cour pour y paſſer ſon hyver. J'ai acquitté les debtes du filz de m^r Zorn juſqu'à la concurrence de 24 ducats qu'il m'a heu envoyé, et fais eſtat de luy eſcrire par la premiere coṁodité, et envoyer les quittances de ceux auxquels j'ay payé. Il y peut reſter à en payer quelques dix ou douxe eſcus en quars, par tout, et n'en heu pas tant demeuré de reſter, ſi je n'euſſe deſgaigé un pourpoint de chammoy, qu'il avoit laiſſé chez le tailleur po^r trois eſcus en quars qui en vallait bien cinq eſtant tout neuf, à charge qu'il le laiſſera chez moy, de peur qu'il ne le joue, ou qu'on ne lui deſrobbe celuy que monſ^r ſon père luy a envoyé par George le chartier, ſi toutes fois mond ſ^r Zorn l'a pour agreable, d'autant qu'il eſt encore chez le tailleur qui l'a fait. Et ſera beſoin, s'il luy plaiſt, d'envoyer de l'argent par la prem^re coṁodité po^r en payer la façon et quelques doublures de peu, coṁe auſſi po^r payer le blanchiſſage de ſon linge et choſes ſemblables qui ne ſe prennent à credit. Je vous baiſe très humblement les mains et prie Dieu, Monſieur, etc.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 19 novembre 1608.

XL.

Metz, 28 novembre 1608. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

Monsieur,... de nouvelles nous n'en avons point d'autres que celles qu'on nous dit de la mort de monſ^{r} du Bouchage, capuſſin que ſa majeſté a envoyé plaindre à madame de Montpenſier par monſ^{r} d'Eſpernon. Et ce qu'on dit des voyages de monſ^{r} de Vaudemont vers ſa maj^{té} pour reprendre au nom de monſ^{r} le duc de Lorraine ſon frère, po^{r} le duché de Bar. Et ceux du comte Tournielle, po^{r} aller en Eſpaigne renouveller leurs alliances, de monſ^{r} de Haraucourt po^{r} veoir l'Empereur et les princes papiſtes de la part dud̃ duc de Lorraine, et des ſ^{rs} de Cononges et du Freſné pour aller en Angleterre et en Italie...

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 28 de novembre 1608.

XLI.

Metz, 19-20 décembre 1608. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

Monsieur,.. pour le regard du ſieur Jacob Chriſtophe Zorn fils de monſ^{r} Adam Zorn, je regrette de tout mon cœur, qu'il ne s'eſt mieux comporté qu'il n'a faict, po^{r} le deſir que j'avoie de le faire apprendre quelque choſe digne d'un gentilhom̃e. Mais s'eſtant emancipé de ſoi-meſme, et receu de George le chartier bonne ſom̃e d'argent que monſ^{r} ſon pere avoit envoyé po^{r} luy eſtre diſtribué par mes mains, il me fut impoſſible depuis d'en tenir, ſinon ſur la fin qu'il recognut que mond̃ ſ^{r} ſon pere voulloit qu'il ſe remit ſoubz ma conduitte, laquelle il quitte preſentement pour s'en retourner ſoubz celle de monſ^{r} ſon père. Monſ^{r} d'Arguian lui a donné un paſſeport, et s'eſt offert à luy faire tous les plaiſirs qu'il pourra à l'avenir; s'il heut encore attendu 15 jours il euſt receu

la monſtre por deux mois qui heut vallu 10 ou 12 eſcus, mais on ne baille rien aux abſens.......... Quant au ſieur Wolff Dietrich Zorn il m'a eſté veoir 3 ou 4 fois chez moy, et me ſemble fort éveillé et gentil. Et vous prie, Monſr, m'eſcrire librement en quoy il vous plaira que je luy face ſervice, je m'y employerai très volontiers pour l'amour de vous et de monſr le ſtätmeiſter ſon pere. Des nouvelles de France on nous dict que le Roy por ne plus eſtre importuné des catholicques de retirer les villes que ceux de la religion ont por leur aſſeurance, leurs a laiſſé abſolument ſans aucun terme de retraicte, et eſt l'aſſemblée de Jorgot rompue et terminée. L'ambaſſadeur d'Eſpaigne n'eſt plus en cour, ains retourné à ſon ñre depuis peu. Il ne remporte pas ce qu'il ſe promettait, encor qu'il y ait employé tous les artifices de Rome et de Caſtille. Le principal à mon avis eſtoit d'appaiſer les Hollandois, et leur faire interdire le traficque des Indes, ou de volonté ou de force. Le Roy, à ce qu'on diſt, a faict ſemblant d'y entendre, por tant mieux cognoiſtre leurs deſſeins, mais on ne peut encore croire que por cela la paix ſe face en Hollande. L'Eſpaignol ne la demande que pour ſon advantage, et por le deplaiſir qu'il a de veoir les eſtats de Hollande ſi heureux au commerce des Indes. Monſr de Rhoſnÿ filz de monſr de Seuilly eſt promis en mariage à mademoiſelle de Wandome fille naturelle du Roy, et de feu madame la marquiſe de Beaufort, moyennant la ſurvivance de l'eſtat de grand maiſtre de l'artillerie de France, érigé en office de la Couronne, ſoubz la penſion de dix mille eſcus par an d'eſtat, et de trois cents milles eſcus en mariage que ſa majeſté donra por une fois en mariage à la damoiſelle ſa fille. Monſr le duc d'Eſpernon qui déſire de venir au printemps icy mettre en poſſeſſion monſr le Cardinal de Givry de ñre Eveſché, eſt p̃ſentem̃t à la cour, où ſa majté l'a mis d'accord avec monſr de Montigny ñre gouverneur et ſe ſont embraſſés devant le Roy, en ſigne de reconciliation. . . . . .

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 19 de décembre 1608.

P. S. Monſieur, depuis la p̄nte eſcrite, nous avons heu nouvelle de Verdun, que le filz du procureur general de l'Eveſché dud̄ Verdun, nom̄é Gerbillon, a eſté tué du filz du procureur du Roÿ de lad̄ ville, nom̄é Laplume, en une rencontre faitte la nuict en la rue, led̄ Gerbillon ayant attendu l'autre, armé de deux eſpées et accompagné d'un ſien ami, et led̄ Laplume s'eſtant défendu courageuſement avec une eſpée et un poignard, accompagné auſſi d'un ſergent de compagnie nom̄é la Varrene. Ce meurtre avec autres riottes feront murmurer le peuple, et eſt à craindre quelque eſmotion dans la ville dite. Dieu par ſa grâce y veuille pourveoir.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 20 décembre 1608.

XLII.

Metz, 27 février 1609. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé*, etc.

Monsieur,... je crois que les levées du Roy d'Eſpaigne ne ſont que po^r^ avoir un traicté plus favorable avec les Hollandois, et non qu'il veuille continuer la guerre contre eux, mais pluſtôt en commencer une autre à quelque coing de v̄re Germanie, s'il peult enjamber, et avoir paſſage libre parmy leſd̄ Hollandois. Il s'en fault donner garde à mon advis, car s'il n'eſtoit ſaoul de s'eſprouver contre leſd̄ Hollandois, il n'euſt pas recherché la paix avec tant de ſubmiſſion, joinct qu'il n'y a peuple (ſans mepris) qui le puiſſe mieux contrequarer ſur mer que leſd̄ Hollandois, la preuve en eſt toute faite, ayant augmenté en biens et en forces durant leur guerre, tout autrem^t^ que durant la paix. Des nouvelles de France, nous n'en avons que de joÿe, Dieu mercÿ : dom Tolledo eſt retourné en Eſpaigne depuis un mois en ça ſans plus. Le Roy veut meſtre d'accord le prince d'Eſguillon filz de monſ^r^ du Maÿne avec Ballanÿ ; la querelle du baron de St Amand, auquel eſt joinct le

filz du sr de Wannes gouverneur de Toul, contre le Rheingraff, à caufe du meurtre comis en la perfonne du baron de Cyré, n'eft pas encor appointée. Monfr de Waudemont s'en mefle, et menace ledit filz du fieur de Vannes, n'ayant point de pouvoir fur St Amand, mais je crois qu'il n'y profitera rien, et que le Roy s'en entremettera. Monfr le Cardinal de Givrÿ a pris poffeffion de nre Evefché par procureur, fcavoir l'abbé de St Vincent de cefte ville, font feulement quatre jours, et le lendemain le fieur de Werneuille auffi par procureur pour fa coadjutorie. Led sr Cardinal promet de nous venir veoir après ce quarefme, nous voirons fi Dieu aydant il tiendra coup. Monfr le prefident eft allé à Verdun por faire enteriner la grâce du filz du procureur du Roy, et du foldat nomé la Warrane, à caufe du meurtre comis en la perfonne de Gerbillon filz du procureur général de l'Evefché dud Verdun. Cela n'agreera pas beaucoup aux habitans, mais il eft impoffible de contenter tout le monde. Pour les Jefuites nous les envoyerons tous en Efpaigne por groffir l'armée de leur maiftre, auffi bien aura-t-il affez affaire de trouver des homes affez pour parvenir à ce qu'il pretend, dont Dieu le garde. On ne dict plus mot du voyage de mr d'Efpernon, et crois que le Roy l'employera ailleurs. Monfieur, j'oubliois de vous dire que fa majefté a faict changer de nourriture à Monfeigr le dauphin l'ayant tiré des mains des femes pour le tenir près de foy, et le faire inftruire en toutes fortes de bonnes mœurs dignes de fa qualité. Je vous baife les mains……

DE FLAVIGNY.

A Metz ce penultieme de febvrier 1609.

XLIII.

Metz, 13 mars 1609. — *A Monfieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

MONSIEUR, depuis ma derniere du penultième du mois paffé, on nous repaife de nouvelles des voyages de monfr le cardinal de Givry et monfr d'Efpernon, mais on ne peut pas

bien encore ſpécifier le mois ny le jour. Les uns remettant leur arrivée à la Pentecoſte, les autres quinze jours après. Nous croyons pour aſſeuré por monſr le duc d'Eſpernon qu'il le deſire infiniment, et fait tout ce qu'il peut pour le faire trouver bon à ſa majeſté, mettant en avant qu'il eſt neceſſaire por bien faire recognoiſtre ledit ſeigr de Givry, en noſtre eveſché, et autres certaines cauſes. Et pendant tout cela pourchaſſe vivement ſa ſurvivance pour ſon filz ayné, afin de tenir meſme place de gouverneur qu'il fait en ceſte ville. Et tache de le venir eſtablir et mettre en poſſeſſion. Mais je tiens avec pluſieurs autres que ſa majeſté ne luy accordera pas aiſement ; mais traitera l'affaire en longueur tant qu'il pourra. La cour porte le deuil de la mort de feu monſr le duc de Florence, et ont eſté rompus pluſieurs deſſeins de tournois magnificques, qu'on eſperoit faire paroitre aux jours gras. Monſr d'Arguian ſe porte bien Dieu mercy, madame de Ste Gloſſine fille naturelle dud ſr d'Eſpernon ſe porte mieux de ſon mal de matrice qu'elle ne faiſoit ſous quelques jours, nous n'avons pas d'autres nouvelles pour le preſent, qui ſera le ſubject que finiſſant ce mot par mes très humbles baiſe-mains, etc.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 13 de mars 1609.

XLIV.

Metz, 24 mai 1609. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

MONSIEUR, c'eſt ſeulement por vous advertir que monſr de Montigny ñre gouverneur a eſcrit à mr d'Arguian ſon frère que monſr le duc de Suilly ſe rendra dans Verdun dans 10 ou 12 jours pour recognoiſtre la ville et y faire batir une citadelle ſi beſoin eſt pour le ſervice du Roy, et que de là il paſſera par ñre ville por recognoiſtre la ñre qui a beſoin de réparations en pluſieurs endroits, et que tôt après monſr d'Eſpernon ſe rendra icy ;

ſcavoir vers la Pentecoſte, po^r venir mettre en poſſeſſion de ñre eveſchié le ſieur Cardinal de Givry. Monſ^r de la Vairier filz ainé de feu monſ^r de la Vairier qui a eſté gouverneur en ñre ville a heu querelle avec un de noz capitaines appellé Bonnefoy, mais il ne l'a pu vuider parce que monſ^r d'Arguian a retenu led Bonnefoy en la citadelle, juſqu'à ce que le Roy y ait pourveu, vers lequel il a envoyé en poſte ſon ſecretaire. Je vous baiſe bien humblement les mains et prie Dieu, Monſieur, qu'il vous conſerve très heureuſement et longuem^t.

Voſtre très humble ſerviteur,

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 24 mars 1609.

P. S. — Monſ^r d'Arguian a promeſſe du Roy po^r le Baillage de ñre Eveſché.

XLV.

Lettre datée de Paris, 25/15 febvrier 1610, ſans adreſſe ni ſignature.

Le Roy entretiendra huict mille hoñes de pied et deux mille chevaux pour le ſecours des princes proteſtants, et meſſ^rs des Eſtats des provinces unies autant. Ceſte guerre nous en pourra amener d'autres, ſoit que le duc de Savoye tienne ce qu'il a promis ou non. Le pape crie hault et clair que ceſte guerre de Cleves eſt une guerre de religion et non d'Eſtat. Et po^r eſclaircir de ce les Electeurs Eccleſiaſtiques et le duc de Baviere, le Roy envoye vers eulx monſ^r de Freſnes-Canaye. On tient po^r aſſuré que la guerre ſe va faire en quatre endroicts, en Navarre, à Bruſſelles, en Cleves et à Milan. On a advis que le Roy d'Eſpaigne a promis 50 mille eſcus tous les ans au prince de Condé, qui eſt près d'aller à Milan et de là en Eſpaigne.

XLVI.

Metz, 30 mai 1610. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

Monsieur,... tant plus nous advançons, tant plus nous recognoiſſons ñre perte eſtre grande. Le plus grand bien qui ſoit en la France c'eſt l'union des grands juſques icy ; le Roy d'Angleterre a fait paroiſtre qu'il compatiſſoit fort au mal de ñre eſtat, et y a acquis beaucoup d'honneur, c'eſt un ſage et grand prince. Vous ſcaurez par les lettres de monſ^{r} de Bongars le malheureux meurtrier avoir com̃encé à parler en gros, et dit que les prédications des Jeſuites l'avoient porté à ce deſſein. Ce n'eſt qu'un commencem^{t}. Il s'eſt voulu tronçonner la langue avec les dents de peur qu'il ne fut contraint enfin de confeſſer la verité. Nous avons heu une forme d'alarme en ceſte ville, ſont aujourdhuy huict jours ſur l'apres ſouper, à cauſe de la forme de garder la citadelle qui eſtoit debattue par un de nos capitaines à monſ^{r} d'Arguian, et en eſtoit venu tout prêt à ſe battre avec les ſoldats de part et d'autre. Mais Dieu par ſa grâce a appaiſé ce coup juſque à ceſte heure, toutefois pas encore hors de peine que nous n'ayons des nouvelles de la cour.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 30 de may et le penultième 1610.

XLVII.

Metz, 10 juin 1610. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

Monsieur, nous ne nous en pouvons reſoudre tant ñre mal eſt ſenſible, encor que grâce à Dieu toute la France ſe tienne unie et coÿe, et ſemble ne vouloir reſpirer qu'une tranquillité et repos général. Et po^{r} tant mieux s'y maintenir, on s'efforce tant qu'on peut de bien eſtablir le Conſeil d'Eſtat, et celuy de la guerre com̃e les baſes et fondemens du bien univerſel de la France.

Monſr le mareſchal de Bouillon eſt à la cour du 28 du paſſé, pour y apporter tout ce qui ſera de luy. Monſr le mareſchal d'Eſdiguieres y eſt auſſy qui y contribuera ſa parte. Toutes les villes que ceux de la religion ont por leur ſeureté au Royaume, s'aſſemblèrent chacune en un inſtant qu'elles furent adverties, et teſmoignèrent qu'elles n'avoient autre but que de vivre et mourir pour le bien et conſervation du Roy, et de la Royne Regente ſa mere, le firent publier partout et en baillèrent avis à leurs majeſtés. Ceux d'Orléans qui ont eſté autrefois les plus mutins ont embraſſé ceux de la Religion, et ſemoné d'aller au preſche au lieu qui leur eſt deſtiné. Monſr de Tilladet capne des gardes du Roy, qui a eu quelque different avec monſr d'Arguian eſt parti aujourd'hui ſur les 5 heures du ſoir pour ſe rendre en cour au pluſtot. Leurs majeſtés nous ont envoyé le ſr commandeur Fromagère por ſe tenir dans la citadelle pendant ſon abſence et y commander à ſa place. Les troupes qui ſe doibvent bailler aux princes, qui ſont de l'infanterie doivent s'embarquer à Callais. La cavalerie eſt vers St-Laurent, et approche par deçà. Le malheureux aſſaſſin a eſté exécuté ſont aujourd'huy quinze jours, n'ayant jamais voulu confeſſer ſes conſeillers nÿ aucteurs. Il heut le bras brullé à petit feu avec lequel il fit ſon malheureux coup, et tenaillé en pluſieurs endroits de ſon corps, on luy empliſſoit ſes plaÿes de plomb fondu, puys tiré à 4 chevaux après huict diverſes ſecouſſes, et quelques coups de raſoirs, ſon corps fut déchiré en deux, et ces deux parties trainées par force par toute la ville de Paris. Et ramené au lieu où il avoit executé ſon traitreux deſſeing, fut brullé, et ſes cendres jettées en la riviere. Il eſt impoſſible d'excogiter un ſupplice aſſez cruel pour gents ſi déſeſperés et monſtres abominables.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 10 de juin 1610.

XLVIII.

Metz, 19 juin 1610. — *A Monfieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

Monsieur, je reviens à ce qui eft de noz nouvelles par deçà, fcavoir que nous tenons por affeuré que Leopold a efté à Nancy, ne font que 5 ou 6 jours pour conferer avec S. A. de Lorraine, et monfr de Waudemont afin de ceder la coadjuterie de vre Evefché au filz puifnay dud fr de Vaudemont, por s'obliger la maifon de Lorraine, et de là qu'il a efté à St Nicolas conferer avec fon doyen le baron de Crehange, duquel il fe départit bientôt come l'on dit por s'en retourner vers Bruxelles. Où auffi le prince de Condé eft allé depuis trois jours, ayant efté aud Nancy près fadite alteffe, pour de là aller querir fa feme por retourner en France à ce qu'on nous dict. Voilà nos nouvelles por ces deux princes q̃ je crains eftre couverts de quelques mafques et differer en effet de ce qu'on publie. Monfr de Bouillon a efté à la Flèche conduire le cœur du Roy dernier mort, et eft encor à la cour, d'où il n'a bougé depuis le 28 may jour de fon arrivée. Monfr d'Efpernon eft allé à Compienne querir le corps du Roy Henry troifieme, afin que les ceremonies de funerailles de l'un et de l'autre fe facent d'un coup, qui fera en peu de jours. On veut dire led fr d'Efpernon avoir heu quelques paroles avec monfr de Suilly, et mond feigr de Suilly avec monfr de Bouillon. Dieu nous garde de ces difputes et diverfités d'opinion; por le fecours promis aux princes, je croy qu'il fera bientôt envoyé. Et m'en a donné advis, ç'a été un point fort difputé. Les trouppes font encore enfembles ez environs de Chalons et l'Efpine, et font environ 20 milles hommes, tant de pied que de cheval, defquels on tirera quelques fept mille François, trois mille Suiffes et deux mille chevaux. Le refte fera pour mettre en garnifon et employer où on trouvera à propos.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 19 de juin 1610.

P. S. — Monſieur, depuis ma lettre cloſe, on m'a aſſeuré le comte de Foinctes s'approcher, et deſcendre avec une armée de vingt mille hom̃es. Je crois que ce ne ſera pas ſitôt et que le nombre n'eſt ſi grand; Spinola luy eſt allé au devant il y a environ trois ſepmaines, et paſſa à trois lieues de nous. Dieu par ſa grâce ſoufflera ſur les mechants, et nous conſervera contre leurs mauvais deſſeins.

XLIX.

Metz, 28 juin 1610. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

Monsieur, ma dernière a eſté du 19 de ce mois par le meſſager Jonas. Monſ^r^ le baron de Donaw nommé Chriſtophe, retournant le 22 apres de la cour, et paſſant par ceſte ville a aſſeuré monſ^r^ de Fromagère, commandant à p̃ñt en la citadelle, que dans le cinquieme du mois prochain, le ſecours promis aux princes doit paſſer proche d'icy, monſ^r^ le mareſchal de la Chaſtre en eſt le chef. Le ſ^r^ de Montigny commandant cy devant en ceſte ville, le maitre de camp et le ſ^r^ de Cœurch mareſchal général de l'armée, compoſée de douze mille hom̃es, dix mille hom̃es de pied et deux mille chevaux, qui prendront le chemin de Cleves et Julliers. On attend à la cour monſ^r^ le prince de Condé. Monſ^r^ le prince de Contÿ p̃^r^ prince du ſang a cependant obtenu une penſion de cinquante mille livres annuellem^t^; monſ^r^ le comte de Soiſſons ſon nepveu, le gouvernement de Normandie qui eſt le plus beau de France. La Royne et ſon conſeil s'efforcent de contenter les plus grands du Royaume; les autres n'en feront pas ſi malaiſés. Meſſ^rs^ le mareſchal de Bouillon et le duc de Suilly ſont des premiers du Conſeil d'Eſtat, nonobſtant la religion. Monſ^r^ d'Arguian diſpute ſon fait à la cour, mais je crains q̃ ſes raiſons ne ſoient trop foibles po^r^ revenir par deçà. Un prevoſt de courte robbe à Paris ayant eſté conſtitué priſonnier le jour de la mort du Roy, po^r^ avoir demandé à cinq heures, quelle heure c'eſtoit, et

lui ayant efté refpondu que c'eftoit cinq heures, dit le Roy eft donc mort, fut trouvé le lendemain eftranglé dans fa prifon. On veut dire qu'il eftoit forcier et magicien : à telles gens pareille fin. Je vous baife les mains.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 28 juin 1610.

L.

Metz, 16 juillet 1610. — *A Monfieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

MONSIEUR, je me fuis trouvé fi embarraffé d'affaires depuis que le fecours de France s'eft approché de nous, qu'il m'a efté impoffible de vous efcrire depuis le 28 du paffé; et pour vous dire que led fecours eft de 10 mille hoñes de faict, fcavoir 1200 chevaux, trois mille trois cents Suiffes, et le furplus d'infanterie françoife des regiments de Navarre, de Nevers, Ballanÿ et Waubecourt, faifant quelques cinq mille tant d'hoñes, quatre pièces d'artillerie avec leurs dépendances neceffaires qu'on a fourny de cefte ville. Monf^r le marefchal de la Châftre en eft le chef, meff^rs de Montigny et Prallin, les marefchaux de camp, monf^r d'Efcure, marefchal général des logis. Ils fortiront cejourd'huy hors du pays Metzin, et pafferont vers Sarbrick, et de là du cofté de Treves par le Hunds Ruck, où ils feront joints par l'armée de Hollande, ou partie d'icelle. Monf^r le prince de Condé debvoit hier faire fon entrée à Paris, où monf^r le duc de Deux Ponts eft encor, qui fait eftat de bientôt rebrouffer chemin. Monf^r de Rohan eft en cefte ville, qui fuivra l'armée coñe colonel général des Suiffes. L'affaire de m^r d'Arguian n'eft pas encore décidée. Elle eft fur le tapis du confeil reftraint de leur majefté. Led f^r d'Arguian s'eft fort lafché po^r eftre maintenu, la poffeffion en fait femblable eft fort avantageufe et prejudiciable à ceux qui s'en laiffent une fois dépouiller. Madame d'Arguian eft encore en cefte ville, mais hors la citadelle.

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 16 de jullet 1610.

LI.

Metz, 7 août 1610. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

Monsieur, nous avons eſté icÿ en grande peine quatre ou cinq jours, qu'on nous figuroit les affaires de France bien déplorées, por la diverſité des affections, ou pluſtôt ambition des grands de la cour, meſme d'un bruit qu'on fict courir que l'intention de ſa majeſté eſtoit de faire apprehender dans Paris et ailleurs les principaux de la religion. Ce maſque eſt levé, et avons receu du jour d'hyer lettre de ſa majeſté adreſſante au magiſtrat de la ville, et particulierement à ceux de la Religion, que nous euſſions à nous aſſurer que ſon intention eſtoit de maintenir de tous poincts les edits de pacification, et ne les alterer en ſorte que ce ſoit........ Monſr le duc de Deux Ponts eſt en chemin por ſe rendre bientoſt en ſon lieu, nous avons desjà quatre mullets chargés de ſon bagage.

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 7 d'aouſt 1610.

LII.

Metz, 4 septembre 1610. — *A Monſieur Böcklé, ſtätmeiſter de la ville de Strasbourg.*

Monsieur, j'ai receu par l'adreſſe du ſr de Veyras, celles qu'il vous a pleu m'eſcrire le 29 de jun et 3 du mois paſſé, fort content que pour le repos et tranquillité de vr̃e Eveſché et du pays d'Alſace, vous ſoyez parvenus à une paix, mais je crains que les conditions ne ſoient mauvaiſes pour voſtre coſté, et ſi je ſuis bien informé d'icelles, il ſemble qu'on ait trop cedé aux flatteries des Lorrains qui ne ſont pas meilleurs q̃ les Eſpagnols meſmes. De France on ne nous annonce autre choſe, grâce à Dieu, q̃ l'affection entiere du peuple envers le Roy et la Royne. On eſtime qu'il y a de la jalouſie entre le prince de Condé et monſr le comte de

Soiſſons, et q̃ l'un ſupplãterait vollontier ſon compagnon, auſſi bien que l'autre. Si Dieu nous fait la grace de continuer ceſte affection du peuple envers ſon prince naturel, et que ſon déſir de vivre paiſiblement ne luy ſoit oſté par les preſcheurs et faux docteurs, de tous les deſſeins des meſchants, rien ne ſortira que leur ruine et confuſion. La Royne continue en ceſte volonté de laiſſer les armes aux Pariſiens, et leur a nouvellement commandé d'en achepter, s'il y avoit aucun qui en mancquat. Sur ce qu'ils remonſtrèrent à ſa maté qu'ils entendoient qu'elle leur voulloit faire oſter, elle leur fit reſponſe toute contraire, et dit qu'elle leur confioit entierement la garde de la vie du Roy ſon filz et de la ſienne. La compagnie des gardes de Leopold eſt paſſée près de nous, ſont trois ou quatre jours por aller en vos quartiers ; hyer on nous dit que paſſoit encore quelques 150 hom̃es pour le meſme maiſtre : ṽre prudence à la conſervation de ṽre ville eſt bien neceſſaire durant toutes ces traverſes, et eſt beſoin de ſe donner garde de ſurpriſe. Les ſièges ne ſont pas ſi dangereux. Vous êtes ſage pour y donner ordre. Je vous baiſe les mains.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 4 de ſeptembre 1610.

LIII.

Metz, 20 septembre 1610. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

Monsieur, je vous diray que nous tenons l'armée de France qui retourne de Julliers, eſtre preſentement ès environs de Maizieres et Mouzon. Monſr d'Eſpernon d'ailleurs nous eſcrit du 16 de ce mois q̃ les députés de ñre ville ayent à ſe trouver à Rheims dans le 8e du prochain, afin de devancer la ceremonie du ſacre du Roy, qui ſe doibt celebrer le 10e après. Et croyons par conjectures violentes que monſr d'Eſpernon s'advancera juſque à nous, toſt après lad ceremonie achevée. La France ſemble ne voulloir que la paix, le peuple y eſt tout porté. Il n'y a que l'am-

bition de quelques grands qui ſoit à craindre. Le duc de Feria doibt eſtre arrivé à la cour de la parte de l'Eſpaignol qui fait ſemblant de s'allier à la France. Le preſident Jacob fait auſſi ſemblant de la parte du duc de Savoye ſon m̃re de voulloir continuer le traicté de mariage pourparlé entre un des filz de Savoye et une des filles de France. Ce que je crains eſtre afin de mieux eſpier nos actions et comportemens françois. Pour l'armée d'Italie je crois qu'elle n'eſt pas à craindre po^{r} ceſte année, l'hyver eſtant trop prochain. Joinct qu'elle n'eſt pas ſi groſſe qu'on crie, et eſt pluſtot po^{r} divertir les deſſeins du duc de Savoye qui s'eſt joinct à la France po^{r} la deffenſive, que po^{r} attenter contre l'Allemaigne nÿ ailleurs, d'autant qu'après le decès du comte de Fointe, ils ont plus de terreur qu'auparavant. Je vous ay cydevant advertÿ que meſſ^{rs} de ceſte ville deſireroient de payer les deux milles eſcus deus de la foire de St Jean derniere, mais ils deſireroient qu'il vous plut vous ayder en quelque ſorte par lettres d'eſchanges ou autrement à cauſe du peu de ſeureté des chemins.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 20 de ſeptembre 1610.

LIV.

Metz, 15 octobre 1610. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

MONSIEUR, l'advertiſſement que je vous ai donné de faire inſtance par vos meſſieurs de la ſom̃e eſchue, n'a pas eſté ſans grand ſujet, lequel m'a eſté encore confirmé par monſieur Praillon, exerçant la charge de m̃re Eſchevin en ſon abſence, m'ayant aſſeuré que s'il ne ſe fuſt oppoſé avec quelques autres gents de bien de la juſtice, que ladite ſom̃e euſt été employée à quelques refections d'Edifices publicques. Et heut on eu grand peine de la raſſembler, de ſorte que je crois la lettre de vos meſſieurs avoir eſté envoyée fort à propos et retiendra la volonté dudit maiſtre eſchevin........ Je vous diray la remiſe du ſacre de ñre Roy au

17ᵉ du prefent ou 24ᵉ, eftant incertain lequel des deux jours y fera employé ; n̄re maiftre efchevin eft allé à Rheims poʳ veoir la ceremonie et illec reprendre la protection de fa majefté pour la ville. Nous y avons quelques-uns de la nobleffe et du clergé joincts avec luÿ. Mefdames les ducheffes de Bouillon et la Trimouille pafferent hyer par cefte ville, on nous dit qu'on s'eft faify de quelques leurs mullets, et croit on que ce font des foldats de monfʳ de Haraucourt. Je croy que le tout fe rendra n'eftant pas de guerre. Monfʳ de Bouillon doibt faire un voyage en Allemaigne de la parte de leurs majeftés poʳ plaindre le deuil de feu monfʳ l'Electeur palatin, et autres affʳᵉˢ : ledͭ feigʳ de Bouillon a vendu fon eftat de premier gentilhom̄e à Confchine, 80 mille efcus com̄e on dit. Mʳ d'Efpernon faict eftat de nous venir voir après le facre, et d'icy s'en aller à Rome de la parte du Roy. Com̄e on dit que monfeigʳ de Bouillon ira en Allemaigne veoir les princes d'Allemaigne un par un, de la parte de fa maᵗᵉ, et monfʳ le grand en Efpaigne, les effects feront la preuve. Je vous baife les mains........

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 15 d'octobre 1610.

LV.

Metz, 25 octobre 1610. — *A Monfieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

Monsieur,... j'efpere que le duc de Bouillon efpere fe rendre à Heidelberg, et de là peut eftre vous faire refponfe, ou fi ce font affaires qui dépendent de la cour, il aura remis à vous y répondre une autre fois, parce que je luy avois envoyé à Sedan où il s'étoit jà retiré poʳ ne point affifter aux ceremonies du facre du Roy celebré à Rheims le 17ᵉ de ce mois jour de dimanche, avec bon ordre et heureufemᵗ Dieu mercy. Nous avons icy monfieur le duc d'Efpernon drès avant hyer, avec bon nombre de gentilshom̄es, capitaines et gens de commandemᵗ faifant environ

150 chevaux. Il fait eſtat d'y ſejourner trois ſemaines ou un mois pour ſe rendre au 25 du mois prochain dans Paris. Monſr de Bonouvrier, ancien capitaine des gardes du Roy, aura la charge de monſr d'Arguian, et commandera en la ville et citadelle en l'abſence de mond seigr d'Eſpernon, qui l'a amené avec ſoy, por l'inſtaller et l'eſtablir de la part du Roy et de la Royne, qui nous ont confirmé de nouveau à Rheims nos anciens privileges et promis par patente de ños y maintenir. Monſr de Boiſſiſle ambaſſadeur de ſa maté à Cologne, m'a eſcrit ces jours paſſés qu'il eſpere que le traicté de paix pour lequel il s'emploie avec les autres ambaſſadeurs des princes ſe pourra compoſer. En France on ne parle que de ſe conſerver en paix pendant la minorité du prince, le peuple déteſtant et abhorrant tous ceux qui leur parlent de guerre. Dieu par ſa grâce nous faſſe à tous haÿir ce monſtre honteux qui comprend tous les maux enſemble, por nous en donner de garde et l'eviter.

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 25 d'octobre 1610.

LVI.

Metz, 23 décembre 1610. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

Monsieur,... leurs majeſtés ſe portent bien Dieu mercy, et eſt la France en ſon calme, ſi ce n'eſt que monſr le prince de Condé demande pour aſſeurance de ſon gouvernemt de Guyenne, une place forte appellée Chaſteautrompette ; la Royne n'a pas encor refuſé abſolumt, elle attendoit le retour de mondit ſr de Bouillon por ſe reſoudre à luy reſpondre. Monſr le comte de Soiſſons eſt allé à Rouen en ſon gouvernemt de Normandie; on tient qu'il fera aſſembler des eſtats du païs. Ce ne ſera qu'importunités et demanderies durant ce mois et p̃tie de l'autre por faire l'eſtat de la maiſon du Roy ; la Royne à la ſollicitation du nonce du pape a fait ſurſeoir l'exécution de l'arreſt rendu contre

le libvret déteſtable de Bellarmin, qui ſera cauſe que les juſtes raiſons de la Sorbonne contre les jeſuites ſeront peu conſiderées. Dieu veuille que ces trop grandes douceurs, ou pluſtot défauts de courage contre ces mechants ne leur enfle davantage leur venin à mal faire.

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 23e de decembre 1610.

LVII.

Metz, 5 janvier 1611. — *A Monſieur Böcklé, ſtettmeiſter de la ville de Strasbourg.*

Monsieur, nous déſirons avec tant d'ardeur que vous ſoyez bientoſt délivrés des troupes leopoldiennes, que nous avons peine de croire ce qu'on nous en dict, de peur qu'il n'en ſoit rien. On aſſeure de Lorraine avec aſſurance qu'elles ſont congédiées et qu'elles doibvent bientôt paſſer par un village près de nous nomé Vadrovange qui eſt dependant de la Bourgoinne, pour ſe retirer ès Pays bas d'où elles viennent. Leurs majeſtés ſe portent fort bien Dieu mercy. Le prince de Condé continuant ſes demandes a monſtré ſes promptitudes à la colère, et s'eſt retiré depuis mal content en ſa maiſon de Vallery, on croit qu'il ſe remettera en bon chemin, et ſe tiendra en ſon degrès d'obeiſſance. Chacun y apportera ſon mieux pour le ramener à ce qu'il doibt. Monſr le duc de Bouillon eſtoit à Sedan ne ſont que 4 jours, on croit que la goutte l'y retient encor, ſi toſt qu'il ſera près de leurs majeſtés on tachera d'appaiſer le tout, de peur que plus grand mal n'en arrive. J'ai ſollicité le Recepveur de ceſte ville à ſatiſfaire au terme eſcheu à la foire de St Jean dernière paſſée. Il m'a aſſeuré qu'il en fera ſon debvoir, et qu'il cherche un expedient por vous faire toucher par lettres de change ṽre ſom̃e deüe. Il m'a encor promis ce jourd'huy qu'il y tiendra la bonne main. Encor

que le coffre de fer de nos marchants qu'ils appellent le ſtock, ne doibve pas eſtre mené à ceſte foire à cauſe des bruits de ces trouppes, j'en ay auſſi parlé à n̄re maiſtre eſchevin et aux principaux de n̄re Senat qui ont promis de le commander de rechef, à bon eſcient aud Recepveur, à quoi je tiendray ferme, et inſiſteray formellement envers les uns et les autres juſques à ce qu'il y ſoit pourveu, ils ont jà ordonné aud Recepveur de pluſtot bailler à quelqu'un qui voudra ſe charger de vous la faire tenir à ſa riſque.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 5e jour de l'an 1611.

LVIII.

1611. — *Dans une lettre du* 10e *de janvier, mr de Flavigny annonce à mr Böcklé « que le duc de Bouillon ayant reçu un hom̄e de pied dépêché par la Royne, eſtoit party pour Paris le* 3 *de janvier encore atteint de goutte », ſans doute pour appaiſer le prince de Condé retiré en ſa terre de Vallery.*

LIX.

Metz, 29 janvier 1611. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

MONSIEUR,.... pour nos nouvelles il y a heu des querelles particulières pour le mariage de madlle de Montpenſier, entre le prince de Contÿ et le comte de Soiſſons, le prince de Condé et le duc de Guyſe, et aultres grands qui trainoient pluſieurs ſeigrs après eulx. Cela ſemble appaiſé s'il n'y a autre trainée, de laquelle par ſa grace Dieu nous veuille préſerver......

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 29 de Janvier 1611.

LX.

Hanau, 20 février (*sans l'année*). — *A Monsieur Böcklé, stettmaistre de la ville et Republique de Strasbourg.*

Monsieur, je m'acquitte fort volontiers de la charge que me donne Mr Branthe, croyant que je sois encore à Strasbourg; il me prie de vous saluer de sa part et de vous faire part de l'estat des affaires de ce quartier de delà, lesquelles sont encore incertaines, et mesmes changées depuis ses lettres escrites, lesquelles me sont venues seulement à cause des eaux qui ont retardé les messagers. Vous sçavez que plusieurs princes s'entremettent d'accorder les deux Electeurs. Culmbach et Darmstat ont été de Dresden à Berlin, et ont obtenu de son altsse l'Electeur de Brandenbourg qu'il consentoit pour soy que celuy de Saxe seroit receu en la possession reelle de la succession de Juliers, et que por accorder des moyens et conditions on s'assembleroit à Erfurt le $\frac{3}{13}$ de mars où Neubourg seroit appellé. Cela rapporté audt Electeur de Saxe, il a trouvé le terme trop long et a proposé le trentiesme du passé style ancien, 10e de celui cy, pour entrer en conférence à Juterboch ville près de Wittenberg despendante de l'Evesché de Magdebourg; nous ne savons si Brandenbourg y a consentÿ. Le terme estoit trop court pour y appeler Neubourg et mesmes les amys, lesquels il avoit desjà prié de l'assister en ladite Journée d'Erfurt; toutes fois il ne manque pas d'assistance, ayant près de soy monsr le prince d'Anhalt, monsr le marquis d'Anspach et son frere l'archevesque de Magdebourg, je croys donc que ceste conference de Juterboch aura heu sa suyte, mais l'effect n'en peult pas estre grand, veu que Brandenbourg ne peut rien sans Neubourg par l'accord de *postmund*. Quoi que ce soit, ceste affaire est encore fort douteuse, aussi bien que celle de Boheme et d'Austriche. Le pape et ses supposts ne laissent pas de pratiquer en ces quartiers là,

et charment les ſimples par de belles aſſeurances de paroles, que la liberté de la religion ſera conſervée ſuyvant la paix en l'empire eſtablie par les Empereurs, et que les princes catholiques n'entendent point y deſroger. Le pape a faict l'accord entre Eſpagne et Savoye à la charge d'un ſiège de Geneve, ou autre choſe ſemblable. Le meſme pourra bien faire la paix en Boheme et en Autriche à quelque condition ſemblable, à la fin qu'il gangne et profite du dommage d'autruy. Mais Dieu ſe tient bride auſſi bien que le diable de Job. Il ne peuſt paſſer les termes qui luy ſont preſcrits.

On attendoit monſ^r^ le Landgrave Maurice à Dreſden et à Berlin. Je croy que ce changement de journée ſi precipitée l'a retenu, car il eſt encore à Mersbourg. M^r^ l'Electeur de Saxe a eſtably un gros conſeil de guerre à Dreſden compoſé des plus confidens conſeillers d'eſtat, et des colonels entretenus, coṁe les comtes d'Hohenlo, Mansfeld, Sucau, Goldſilin, Pflug. Rauſchebourg y a eſté auſſy receu colonel à 2000 florins d'entretenement. Le jeune baron de Crehange s'y eſt rendu de Prague pour y ſavoir la reſolution dud Electeur et des eſtats du pays, laquelle eſt tenue fort ſecrete. La plus part crient la paix pour tous et Dieu nous la veuille donner. Je vous prie, Monſieur, de vouloir faire part et de ce que deſſus et des baiſemains de m^r^ Branthe à monſ^r^ de Brombach, et vouloir enſemblem^t^ avoir led ſ^r^ Branthe où v̄re autorité feroit requiſe pour le bien de ſes affaires. Mais n̄re pauvre France, ſi longtemps le jouet de Rome et l'entretien du monde, ſe prépare à une eſtrange confuſion, que Dieu veuille detourner, et nous conſerver avec les voſtres en toute proſperité.

Monſieur, je l'en prie coṁe v̄re bien humble ſerviteur

BONGARS.

A Hanaw le 20 de fevrier.

Monſieur, permettez moy icy de ſaluer les bonnes graces de m^rs^ Wurmſer, Stedel, Baumgarten, Hartlieb, etc.

LXI.

Metz, 23 février 1611. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

Monsieur,... nos nouvelles ſont aſſez bonnes Dieu mercy ſelon la ſaiſon à Paris et au cœur de la France, por ce qui regarde la retenue de nos grands par la bride des bourgeois armés dans Paris et la crainte qu'ils ont d'un juſte reſſentiment de la Royne en temps opportun. Ils font mine d'avoir quelque contentement en la deminſe des charges de monſr de Suilly, tant de la garde de la Baſtille que des finances, et croyent qu'ils auront meilleur marché des ſrs de Chaſteauneuf, preſident Janin, et l'autorité de la Royne qui s'en eſt declairé le chef. Et commencent à en exercer les charges, mr de Chaſteauvieux gentilhom̃e d'hoñeur de la Royne demeurant pour garde dans la Baſtille. J'ay envoyé au ſieur d'Atheſne ſecretaire d'eſtat de S. A. de Heydelberg, copie d'une lettre dud ſr de Suilly, ſur la reddition de ſesd charges que j'ay prié faire paſſer vers vous au ſr de Veyras. Ceſte forte attainte aud ſr de Suilly a eſtonné ceux de la religion. Mais l'envoy de monſr de La Noue à Geneve pour les ſecourir en cas d'un ſiège les a un peu resjouÿ. On aſſeure que la Royne leur fournira des forces ſi beſoin eſt. La nouvelle de Vallance pour le regard de ce qu'on diſoit monſr d'Eſdiguieres avoir chaſſé le ſr du Paſſage ſe trouve fauſſe et eſt à propos afin qu'on ne diſe ceux de la religion remuer les premiers. Le comte Erneſt baſtard de Mansfeld s'eſtoit préſenté pour rentrer en ceſte ville, avec promeſſe de ſe retirer dans dix jours, mais le ſieur de Bonouvrier commandt pour le ſervice du Roy luy a refuſé.....

de Flavigny.

A Metz ce 23 de febvrier 1611.

LXII.

Metz, 28 février 1611. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

Monsieur,..... nos nouvelles ſont conformes aux vôtres pour ce qui concerne le ſiège de Geneve, qu'on tient en France pour conclu. Toutes fois on eſtime que le duc de Savoye y penſera bien avant que de l'entreprendre, parce que la Royne y a envoyé monſr de La Noue, et faict entendre qu'elle en enverroit encore beaucoup d'autres por la conſerver, meſme qu'eſtant en la protection du Roy, ſon intention eſt de ſavoir dud duc, s'il veult declairer la guerre, ou ce qu'il a de volonté pour ſuyvant ſa reponſe le traicter et agir avec luy. Vous aurez ſceu mrs Chaſteauneuf, preſident Janin et de Toul, avoir le maniement des finances, en la place de mr de Suilly, et advoir pour adjoints les ſrs Arnault, Maupiou et d'Atichÿ, qui conduiront le tout ſous l'auctorité de la Royne, qui s'eſt declarée chef de ſes finances..... Mr de Suilly eſt entierement hors de cour, et il y a apparence qu'il n'y rentrera pas aiſement.

DE FLAVIGNY.

A Metz ce dernier de febvrier 1611.

LXIII.

Metz, 3 mars 1611. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

Monsieur, je vous ai eſcrit le dernier du mois paſſé par un honneſte hoñe qui ſe diſoit appartenir à monſr Achatius Baron de Dona. La nouvelle du ſiège de Geneve continue, et du ſecours que promet la Royne, ſoubs le commandement de mr le duc de Bouillon qui a fait advertir des gentilshoñes de ceſte ville, qui ſont de ſa compagnie de gendarmes, de ſe tenir prets dans peu de jours. Monſr de La Noüe doibt eſtre entré dans led Geneve de la parte de ſad maté avec quelques compagnies de chevaux legers. En attendant une recharge, monſieur Deſdiguieres d'ail-

leurs a promis ne point abandonner la caufe, ains de la bien foutenir et maintenir moyennant la grâce de Dieu. C'eft de quoy les efprits fe repaiffent prefentem[t] en France. Les princes du fang s'étant remis en leur debvoir de refpect et obeiffance, fur la menace que leur a fait le prevoft des marchands de Paris de ne les point efpargner mefme, s'ils ne fe contiennent en obeiffance qu'ils doibvent à leurs ma[tés] qui ont pour garde humaine plus de cent mille hoñes, fans autres frais que d'un bon vifage. Dieu par fa grace veuille benir ces moyens, et conferver contre tous les mefchants et leurs deffeins leurs majeftés, et vous donner, à qui je baife bien humblement les mains.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 3 de mars 1611.

LXIV.

Hanau, 5 mars.... — *A Monfieur Böcklé, ftettmaiftre de la ville, etc.*

MONSIEUR, vous avez pris trop de peine de me faire une fi bonne lettre qui eft la voftre efcrite le 16 du paffé. Je n'ay rien que je vous puiffe rendre, vous fcavez les confufions de Boheme qui font horribles et qui apprennent aux bonnes villes à fe garder pour ne tomber entre les mains de cefte race fans foy et fans loy. Nous fommes en un très dangereux fciecle d'autant qu'il n'y a point de chef foubs lequel on fe puiffe rallier. Et coñe il faut travailler à fe maintenir et affeurer par une forte et ferme union et conjonction avec ceux qui craignent Dieu et ayant l'efprit occupé d'une fainte creance, ne font pas capables de trahifons, lefquels je crains autant en l'armée du Roy Mathias coñe je fais au fecours de Geneve. Si j'apprends quelque chofe digne de vous je vous en donnerai avis. J'attends m[r] Branthe et par luy des nouvelles de Saxe, dont nous n'avons rien de certain. Et vous baifant les mains, etc.

BONGARS.

De Hanaw le 5 de mars.

LXV.

Metz, 26 mars 1611. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

Monsieur,..... pour les nouvelles de France, elles ne ſont pas fort mauvaiſes ſuivant la ſaiſon. Nos grands machent et ruminent leur ambition, mais elle ne peut eſclorre, Dieu les retient. La nouvelle du ſiège de Geneve ſe refroidit, et croit on l'armée de Savoye eſtre à autre intention. Le duc de Piedmont ayant envoyé exprès ambaſſadeur extraordinaire au Roy po[r] l'aſſurer qu'il n'a aucun deſſeing d'attaquer Geneve, ni aucune place de la France. La demoiſelle qui eſtoit priſonnière a eſté confrontée à la marquiſe de Verneuille et à la demoiſelle du Tillet, puis après avoir fait reparation a eſté relachée la vie ſaufve. Elle avoit auſſi enveloppé monſ[r] d'Eſpernon en ceſte occaſion, mais elle s'en eſt dédit. Et n'a pas voulu la cour du parlem[t] faire ce tort aud ſeig[r] de la confronter avec elle, encore qu'il s'y ſoit offert, ſes actions paſſées l'ont aſſez juſtifiée. Le Baron de Lutz a eſté envoyé ſur la frontière par la Royne po[r] ramaſſer des trouppes qui y ſont pour ſe tenir ſur ſa garde. Monſ[r] le Grand debvoit ſuivre en ſon gouvernement po[r] faire le ſemblable. Monſ[r] d'Alincourt filz de monſieur de Villeroy eſt party de Paris le 7 de ce mois po[r] aller en ſon gouvernement en chef à Lyon, la Royne luy ayant donné, et recompenſé monſ[r] de Vendoſme d'une autre pièce. Monſ[r] de Bouillon doibt eſtre ceſte ſepmaine à Sedan eſtant parti de la cour le 21 de ce mois. On veut dire la Royne lui avoir fait preſent de cent mille eſcus, tout fraichement, auſſi a-t-il fort dignem[t] ſervi ſa ma[té] en ces dernières occurrences.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 26 de mars 1611.

LXVI.

Genève, 7 mai 1611. — *Sans ſuſcription ni ſignature.*

(Paraît être une copie du temps.)

Monsieur, le premier ſyndique eſt allé trouver monſr le Grand et le baron de Luz à Verſois avec meſſrs de Soubize, de La Noüe, et de Bethunes, en intention de les accompagner en ceſte ville Mais monſr le Grand n'y ait voulu venir, quoique par diverſes foix on l'en ait prié. Nous ne ſavons ni ne pouvons comprendre à quel deſſein il tient une ſi grande cavallerie et infanterie en la terre de Gex, ſans que ceux de ceſte ville qui y ont des biens ſoient exempts des charges pour l'entretien de ladite armée, ce qui du temps du duc n'avoit jamais eſté faict. Oultre qu'il a avec ſoy un nombre de preſtres accompagnez de l'Eveſque prétendu de Geneve, pour eſtablir la meſſe en territoire de Gex. Et à ces fins ledt Eveſque a eſté appellé por benir, comme ils parlent, les eſgliſes. Ce qu'on trouve bien eſtrange que perſonne ne déſirant la meſſe, ils la veulent ainſy eſtablir, meſme à la ſimple requeſte d'un ſeul qui l'y veult avoir. Quelqu'inſtante priere qu'on ait fait audt ſieur le Grand de ne perſeder telles choſes, ce qu'il ne veult faire ſe ſervant de ce que la volonté du feu Roy eſtoit telle de donner l'interim et permettre libre exercice des deux religions à un chacun. Je ne vous diray que ces meſſrs ont d'aultres deſſeins, s'ils les pouvoient exécuter, mais Dieu eſt pardeſſus tout. Les deſſeins du duc de Savoye nous ſont encore inconnus, quoyque le bruit coure qu'il déſarme, ce que ne croyons encore, attendu que meſſrs des cantons de Suiſſe n'ont pas heu meilleure reſponſe que monſr de Barrault. Nous attendons de jour à autre le retour de monſr de la Varenne qui eſt allé trouver le duc de Savoye de la part de la Royne pour luy faire entendre à bon eſcient qu'il aye à déſarmer, et par meſme moyen ramener toutes les troupes françoiſes ſous peine d'eſtre tenus por coupables de crime de leze majeſté. Le temps nous en fera veoir les effects.

Vous ſcavez la tranſlation de l'aſſemblée de ceux de la Religion

à Saumur pour leur ſeureté. Les 4 compagnies que monſ^r d'Eſpernon a mené en Angouleme et l'empriſonnement de douze ou quinze conſeillers en la cour de Provence, et des gentilshoṁes de ces quartiers là affectionnez au bien de la France, ſur quoy l'on decerne commiſſaires en cour de parlement de Paris, donne de l'ombrage beaucoup. Dieu veuille garder la pauvre France des malheurs provenants de l'alchimie jeſuitique.

A Geneve du 7 may 1611.

Extraits de lettres de Monſieur de Bongars eſcrites à Veyras.

(Il y a date du mois ſans date d'année, ce qui ſe trouve coṁunem^t dans toutes les lettres dudit Bongars.)

LXVII.

1re.

Vous direz à monſ^r le ſtetmaiſtre Böcklé de ma part qu'au beau temps on ſe doibt préparer de ce qui eſt néceſſaire pour ſupporter le mauvais. En temps de paix ſe preparer à la guerre. Dieu a donné du relache à l'Alſace, ils ſe debvroient à ceſte heure pourveoir des moyens de pouſſer la guerre, et de renvoyer les hotes qui les voudroient venir viſiter tels que ceux qu'ils ont eu nagueres. Je les prie d'y penſer. Tout ce qui ſe fait à Prague ne vault rien et Savoye non plus. La bonté de l'Alſace eſt une amorce, et les coṁoditez de leur ville un puiſſant attraict. Le party des gens de bien eſt laſche et de peu d'haleine. Je luy en diray ce qui m'en ſemble lorſque j'aurai l'honneur de le veoir. Cepend^t je luy baiſe humblem^t les mains.

LXVIII.

2e.

10 may, de Genève.

C'eſt choſe incroyable de la prompte diligence qu'on a apporté à la fortification de ñre ville, et qu'en ſi peu de temps on ayt

advancé un ſi grand ouvrage, et tel qu'à peine un grand Roy n'en euſt ſceu faire davantage, et ſe continuera ce travail juſques à l'entière perfection de tous les endroits de la ville po^{r} l'aſſeurer contre un ſiège, encore que de pñt ñre ennemy commence à retirer ſes cornes et à congedier ſes troupes, à la reiterée ſollicitation de la Royne, et par l'entremiſe de monſeig^{r} de la Varenne, qui eſt encor en Piemont, et n'en doibt bouger qu'il n'ait vu licencier toutes les troupes, de là venir en Savoye, po^{r} faire de meſme de celles qui ſont à l'entour de nous, ſuyvant l'advis qu'il nous en a donné. Dieu veuille que ce ſoit à bon eſcient, et ſans feincte. Nous craignons fort que la France ne couve quelques grands malheurs. L'aſſemblée qui ſe doibt tenir à Saumur en eſclorra quelque choſe, et verra on qui feront les vrays et naturels Françoys amys de la paix et du repos public.

LXIX.

3e.

14 *may* 1611.

Monſieur le preſident de Colli s'en retourne à Prague, et tous les autres Electeurs y envoyent auſſy po^{r} tenir la main à la paſte. Le Roy d'Hongrie et les Bohemiens ſont trop longs, et donnent occaſion de contreminer leurs deſſeins. L'on a envoyé commiſſaires po^{r} licencier les Paſſawiens qui ſont à Budweis en nombre de cinq mille, et le ſ^{r} de Roſenberg fourniſt en partie l'argent, c'eſt pourquoi nous avons caſſé toutes nos troupes au hault Palatinat. Les Eſtats de Laüſſnitz en Sileſie qui ont oppoſés quelques difficultés aux formalités de l'Election ſont contentés, en ſorte que l'on croit que le couronnement ne ſe differera plus. En Boheme ne ſont encore aſſoupis les troubles. L'Empereur ſouſtenu par les électeurs ſemble faire du difficile pour l'abſolution du ſerment de fidelité. L'on eſtime auſſi que les Paſſawiens ſont ſouſtenus par quelques princes de l'Empire. Et dict on que monſeig^{r} le prince d'Anhalt a offert ſon ſervice et les forces qui

ſont au hault Palatinat po^r les chaſſer. Hanniwald et Hegenmuller ont confeſſé que leur deſſein tendoit entierement à la ruyne de tous ceux de la religion, po^r reduire toutes les eſcoles et univerſitez à la papauté. Le duc de Neubourg prend grande peine de perſuader la France, l'Angleterre et les Eſtats de ne ratifier l'accord entre les princes. L'on tient qu'en bref quelques princes de la religion ſe doibvent aſſembler à Mulhauſen po^r accorder les landgraves de Heſſen, Saxe et Brandebourg qui ſe ſont reconciliez par l'entremiſe desd landgraves....... L'on eſtime auſſy qu'à Naumbourg ſe tiendra une journée de tous les princes proteſtans. Dieu veuille qu'ils s'entendent bien, leurs pretentions par écrit les déſuniſſent fort.

LXX.

4e.

15 *may.*

Monſieur de la Warennes eſt encore à Turin et n'en doibt bouger que l'armée du duc ne ſoit congediée tout à fait, mais l'on ne s'y fie gueres, car il ſemble que l'on ait découvert quelque entrepriſe ſur les perſonnes de monſ^r le mareſchal Deſdiguieres, et de monſ^r de Boiſſe gouverneur de la citadelle de Bourg en Breſſe. Ce ſciècle eſt plein de perfidies et de trahiſons.

LXXI.

Metz, 11 juin 1611. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

Monsieur, j'ai bien receu celle qu'il vous pleut m'eſcrire le 25e du mois paſſé à v̄re ſtyle, et vous remercie de vos nouvelles po^r leſquelles je ne puis que vous envoyer préſentement que les maudits crimes de ſortilege qui vous ſeront deſcouverts par les papiers cy joints que je vous ſupplie humblement, Monſieur, ne communiquer qu'à ceux que vous recognoiſtrez plus ſecrets,

parce que celuy qui les a envoyé m'a imposé ceste loix, estant honteux des monstres qui naissent maintenant en France, d'où nous n'avons encore rien de nouveau de la journée de Saumur, où l'assemblée de Chastelrault a esté transferée. On croit que ce qui se doibt por asseurer les personnes de leurs majtés sera bien agité; le bannissement des Jesuites n'y sera oublié, la question des dixmes, que ceux de la religion payent à l'Esglise romaine, por en estre dechargés; et quelques villes d'asseurance outre celles qu'ils ont. Messrs de Condé, d'Espernon, duc de Guise sont encore en leur gouvernt, attendant quelques je ne scaÿ quoy, par les entreprinses du duc de Savoye. Leurs majtés sont retournées à Fontainebleau por y estre jusqu'à la St Jean. Monsieur de Vaudemont avoit fait tirer des prisons un habitt de Belville proche de Toul qui avoit esté condamné par le président de ceste ville, por avoir attenté aux armories de sa majté. La Royne s'en est fort offensée et luy a escrit de bonne ancre, il s'excuse sur ce que led sr président a cognu du crime sans luÿ en avoir communiqué, estant gouverneur du lieu de Belville, dépendant du diocèse de Toul. Nous attendons dans peu de jours messrs le comte de Candalle et son frere, filz de monsieur d'Espernon qui doibvent passer par v̄re ville.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 11 de Juin 1611.

LXXII.

Metz (sans date). — *A Monsieur Böcklé, stätmeister de Strasbourg.*

MONSIEUR, nous regardons com̄e le reste de la France, quels seront les fruicts de l'assemblée de Saumur, que nous tenons encor unie por adviser et se résoudre sur les responses faittes aux caÿers p̄ntés à la Royne de sa parte. Ce sont plusieurs affaires accumulées, de grande importance, et de longue halaine auquel s'il n'est bien pourvu à l'entrée, il seroit difficile après d'y remedier. On croit sa majesté avoir accordé les principaux points et plus

neceſſaires conformes à l'édict de Nantes. Mais je croy que l'on demandera aſſeurance pour en faire jouyr reellement. Encor qu'il ſemble dure de recevoir loix du ſubject, et que ſa majeſté déſire qu'on ſe fie en elle, coṁe en une princeſſe véritable. Toutefois parce qu'on ne ſcait pas quand ſe pourra permettre ou faire une pareille aſſemblée, maintenant qu'elle eſt, il faut qu'elle ne ſoit infructueuſe aux gens de bien. Le procès de ces aſſaſſins de volonté à Orleans eſt inſtruit, et tenons qu'ils ne feront plus de pareille allarme. Les filz de monſr d'Eſpernon qui ſont allés en Picardie n'ont pas encor eſté à la cour, mais on excuſe cela par l'abſence de monſr leur pere, qui deſire de les preſenter au Roy. Monſr le prince de Condé ne fait que tourner aux environs de Saumur pour tousjours veiller ſur la contenance de ladꝫ aſſemblée. Mais on eſpère que lui ni aultres n'auront aucun ſubject vallable de s'offenſer de ſes déportemens. On veut dire que le gouverneur de Xainte eſt ſaiſy par coṁandement de la Royne, pour avoir dict qu'il ne recognoiſſoit perſonne dans la place qu'il tenoit que celuy qui luy avoit mis; tels diſcours ſont trop avantageux contre le ſervice du Roy, qui pourra cauſer quelque juſtice exemplaire, ſi à ñre accoutumée on ne ſe relache à la grâce où la rigueur de la juſtice eſt plus néceſſaire.....

DE FLAVIGNY.

A Metz (sans date).

LXXIII.

Metz, 1er septembre 1611. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

Monsieur,... en me moyennant par ṽre courtoiſie et bienveillance la ſoṁe portée en l'une d'icelles en conſidération des ſervices por le rembourſt des arrerages à meſſrs de ṽre ville, c'eſt à la verité une faveur du tout ineſperée, et à laquelle je n'euſſe oſé penſer. Neantmoins puiſqu'il plaiſt à mesdꝫ Seigrs de me gratifier de ce don gratuit duquel vous m'eſcrivez, j'eſpère les en remercier en temps opportun, ſi vous l'avez por agreable. Et à

l'avenir me faciliter ſi bien l'affection du m̃re eſchevⁿ et principaux du magiſtrat, que dans la prochaine année (moyennant Dieu) je feray trouver un expedient, poʳ acquitter la ſom̃e capitale, ou plus grande partie d'icelle au contentement de mesđ Seigneurs : Et ce avec tant de dextérité que rien ne ſemblera tendre à aultre bien que de l'affranchiſſement particulier de ñre eſtat. Nos nouvelles retombent ſur l'aſſemblée de Saumur, qu'on dit ſe voulloir tranſporter à la Rochelle, ſi leurs majᵗᵉˢ ne leur baille bonne reſponſe ſur les cahiers généraux. Ce ſera bien fait de tenir ferme à cette aſſemblée. Car ce qui ne s'obtiendra pas à ceſte fois, malaiſement ſe pourra-t-il obtenir à l'advenir. Madᵐᵉ la princeſſe de Condé eſt au chemin de la cour, qui fait croire que monſeigneur le prince ſuyvra de près. Poʳ lađ ſom̃e qu'il plaiſt à mesđ ſeigʳˢ de Strasbourg me doñer, parce qu'en France on n'uſe point de chaiſnes d'or, s'il leur plaiſe les faire bailler à quelqu'un ayant charge de moy de les recevoir, je ne le tiendrai à moins d'obligation ſoit en ducats ou autres eſpeces d'or tel qu'il leur plaira, de quoy je m'eſclairciray plus particulierement par mes ſubſequentes, vous baiſant très humblement les mains.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce premier de ſeptembre 1611.

LXXIV.

Metz, 17 septembre 1611. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

MONSIEUR,..... nos nouvelles ſont qu'enfin les eſprits les plus remis et enclins à la paix de l'aſſemblée de Saumur l'ont emporté ſur les plus remuants et ont acquieſſé à la vollonté de leurs majeſtés quoyqu'un peu à regret. Monſʳ de Bouillon y a beaucoup aidé; on l'attend à la cour, mais à peine s'y trouvera-t-il, je croy qu'il prendra le chemin de Sedan pour y eſtre au temps des couches de madᵐᵉ ſa ſem̃e. Monſʳ ñre préſident eſt party

de ceſte ville du jour d'hyer po[r] s'en aller par commandement de ſa maj[té] à Aix la Chapelle, et veoir s'il y a moyen de pacifier leurs differents. Je vous baiſe les mains.....

A Metz ce 17 de ſeptembre 1611.

DE FLAVIGNY.

LXXV.

21 septembre 1611. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

MONSIEUR, tandis que le meſſager Jonas a déliberé de ſon voyage, me ſont arrivées nouvelles certaines de la réſolution et depart de l'aſſemblée de Saumur, au contentement de la Royne, par le choix de ſix députés, deſquels ſa ma[té] en a nommé deux, les ſieurs de Rouvray Villarmont, et de La Miletiere advocat de Poitou. Les autres quatre ont eſté eleus par lad aſſemblée, ſcavoir meſſ[rs] de Montbrun de Dauphiné, de Breteuille de Normandie, Manial advocat au parlem[t] de Bordeaux, et Boiſſeul, qui enſemblement avec la Royne et ſon conſeil détermineront toutes les difficultés qui pourroient reſter, ſa ma[té] n'ayant voullu rendre la reſponſe aux demandes de lad aſſemblée, que premierement elle ne fuſt reſoulte au pouvoir donné auxd députés en ſon nom. Come vous voierez plus à plain par la copie de la lettre desd de l'aſſemblée cÿ joincte, n'ayant po[r] le p̃nt autres nouvelles dignes de vous qui me fera clorre ce mot par mes très humbles baiſemains et prierai Dieu, etc.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 21 de ſeptembre 1611.

LXXVI.

Metz, 2 octobre 1611. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

MONSIEUR,..... pour le moyen de me faire tenir ce qu'il a pleu à mesd ſeig[rs] de m'ordonner de preſent, je ne ſcaÿ pas un

meilleur expedient ſinon de le confier à monſ^r^ Graviſſet, ſi d'adventure il paſſoit par ceſte ville, en allant à Paris ſur la fin de ce mois. Toutefois, monſieur, que cela ſe fit ſi modeſtement et ſecrement, et come ſi c'eſtoit po^r^ envoyer à quelque gentilhome ou aultre à Sedan et non come de la liberalité de mes ſeig^rs^ qui me pourroit rendre ſuſpect en des bonnes affaires. De nouvelles nous n'en avons pas d'aultres ſinon qu'on tient le marquis d'Ancre avoir finalement obtenu du ſ^r^ de Boeſſe le gouvernement de la citadelle de Bourg en Breſſe, et ce moyennant quatre cents mille livres de Roy. On dit qu'il eſpie l'occaſion d'avoir encore Callais, et le Lyonnois, qui me fait craindre que l'humeur françoiſe ne puiſſe ſupporter longtemps ſes déportemens, et ne ſe mette à une autre extremité. D'ailleurs, les Jeſuites eſtant les conducteurs de nre Roy me baillent de la terreur. Nos députés ſont en exercice avec la Royne, mais ce n'eſt pas une affaire d'un jour. Monſ^r^ de Bouillon a emporté le nom de pacifique et croy on qu'il a retenu les plus échauffés de l'aſſemblée de Saumur en leur debvoir qu'ils vouloient outrepaſſer.

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 2 d'octobre 1611.

LXXVII.

Metz, 20 octobre 1611. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

Monsieur,... pour nouvelles nous avons celles de la mort de monſieur le duc de Mayenne, regretté en France pour avoir bien fait depuis qu'il s'eſtoit departy de la ligue. Monſieur de Farnacque a auſſi pris le meſme train, et eſt decedé depuis peu. La Royne tâche de contenter ceux de la religion, en gros, mais on s'offenſe contre monſ^r^ de Suilly, qui doibt avoir trop parlé en l'aſſemblée de Saumur, on luy fera ſentir bon. Monſieur le comte de Soiſſons luy veult mal à oultrance, et s'efforce de le ruiner. Il a pris la qualité de directeur de l'artillerie de France, po^r^ ſuppri-

mer celle du marquis de Rosny son filz general de ladᵗ artillerie. Il a mesme fait deporter un capⁿᵉ nomé Brayart du gouvernemᵗ d'Alençon, parce que il en avoit esté pourvu par le moyen dudᵗ sieur de Suilly, pʳ monseigneur le Duc de Wirtenberg, qui sera maintenant à en nommer un autre, pʳ estre advoué dudᵗ seigʳ comte de Soissons, come gouverneur général de ceste province. Monsieur Desdiguieres doibt bientost se trouver à la cour pʳ faire la paix dudᵗ sieur de Suilly, contre lequel chacun crie maintenant. La Royne accompagnant le Roy à Fontainebleau attend la princesse de Lorraine dans le 25ᵉ de ce mois. Les finances se fondent plus que du vivant de n̄re grand Roy, le mⁱˢ d'Anchre ne demande que par millions, il a fait demande de trois millions à une fois, mais il a esté rebuté, et monsʳ de Villeroy s'en estant meslé, a esté quelques semaines sans estre appellé au conseil; tout cela est r'abillé par le moyen de monsʳ le chancellier. Le comte de Soissons ploye sous ledᵗ mⁱˢ pʳ en mieux valloir. Monsʳ André Paul conseiller de S. A. de Heydelberg, est repassé cejourd'huy retournant de la cour avec contentement ayant obtenu pʳ madame l'Electrice une some notable, qui est une partie de celle que sa majᵗᵉ defuncte luy avoit promise en faveur de mariage, j'entends qu'elle est de cent mille livres payables en quatre ans, et se continueroit le payement des 40 mille livres qui se payent chacun an en déduction de ce qui est deu par la couronne de France au prince Palatin. Je vous baise bien humblemᵗ les mains.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 20 d'octobre 1611.

LXXVIII.

Metz, 27 décembre 1611. — *A Monsieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

MONSIEUR, les trois lettres qu'il vous a pleu fier à monsʳ de Veyras pʳ moy m'ont esté fidelement rendues, avec la lettre de messʳˢ vos treizes, laquelle depuis je luy ay remis en main,

por la presenter à monsr nre mre Eschevin le jour de Noël mesme chez lequel je l'accompagnay, et chez messrs Praillon, St Jure, Maguin, Du Bois, pros du corps de nre magistrat, mesme chez mr Jolly procureur general du Roy, qui a beaucoup de pouvoir sur led mre eschevin, et tous ceux de nre senat, qui a baillé response aud sieur de Veyras, non telle qu'il heut bien voullu, la bienseance luy comandant de faire prompte restitution de ce qu'il est deu tant à vre academie, hospital, et ailleurs, mais telle qu'il peut por maintenant. C'est qu'on acquittera soigneusement à la prochaine foire de St Jean, la rente de 900 tant de florins, et que dans l'autre St Jean, on fera le plus de fond que faire se pourra, por acquitter le tier des dix huit mille deux cents florins, si faire se peut en aucune façon avec la rente qui en sera escheue. Et por le surplus on en redimera la ville le plus tot qu'on pourra.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 27 de decembre 1611.

LXXIX.

Metz, 3 janvier 1612. — *A Monsieur Böcklé, stätmeister à Strasbourg.*

MONSIEUR,... Vattan est miserable, ayant fait le fol mal à propos contre les forces du Roy en endurant deux ou trois vollées de canons, il s'est rendu à discretion, mais à tard, on luy a faict veoir la perte de trente des siens à des gibets, et croit on qu'il sera décapité. On a jà donné la confiscation de ses biens, sauf à la revocquer. La cour se grossit fort. Et si on asseure y avoir des plus grands qui querellent monsr le Chancellier; je crains qu'on ne bouleverse tout après avoir bien marchandé. Dieu par sa grâce veuille divertir tous les orages qui nous menacent! Je vous baise les mains......

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 3e de l'an 1612.

LXXX

Metz, 16 janvier 1612. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

Monsieur,... vous aurez ſceu d'ailleurs, coṁe les Jeſuites ont perdu leurs procès contre l'univerſité de Paris, en ſorte qu'il a eſté đ par arreſt de la cour de parlement, qu'ils ne pourront faire aucun acte collegiale au college de Clermont ny ailleurs, ains ſe conformeront à l'arreſt obtenu por leur rappel de ban ; par le plaidoyé de l'advocat de partie adverſe a eſté montré plus clair que le jour qu'ils eſtoient les vrays aſſaſſins des roys. Et par leurs libvres ont eſté convaincus de tenir des erreurs des Arriens, Manichiens et Pelagiens, bref ils ont eſté extremement bien frottés par l'advocat du Roy noṁé Servin. En ſorte que la cour s'eſt réſervée de faire droit cy apres ſur les autres points propoſés, oultre le fait de lađ univerſité. Vattan a eſté pendu, bruſlé et ſes cendres jettées en la Sainne, il ſervira d'exemple aux maladviſés. Le fils unique de monſr le préſident Jannin a eſté tué en ſortant d'un logis d'une courtiſane, après avoir tué un gentilhomme de la Royne Margueritte qui l'avoit attendu à la ſortie, ſon corps a eſté enterré ſans ſolennités por avoir eſté attaqué, et l'autre a eſté pendu par les pieds après ſa mort. Monſieur le duc d'Eſpernon eſt arrivé à Paris le 2 de ce mois, le jour de l'exécution duđ Vattan. Monſieur Deſdiguieres y eſtoit attendu avec bonne compagnie des ſiens. La cour eſt fort enflée des gouverneurs des provinces qui y ſont arrivés, et veut on dire que les eſtats de France ſe tiendront au printemps, la Royne a fait approcher ſes gardes, et ſi on fait recognoiſtre tous ceux qui entrent dans Paris, ce qui ne s'eſt fait juſque à p̃nt.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 16 de janvier 1612.

LXXXI

Metz, 8 février 1612. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

Monsieur, je vous écris par ñre dernier chartier, po^r^ accuſer la reception de vos lettres et des trois cents florins commis à l'un de noz marchands, dont je vous remercie encor très humblement, et vous ſupplie croire qu'ils me ſerviront du fort memento, po^r^ m'employer à venir à chef, moyennant la grâce de Dieu, du rachat du principal, coñe j'ai promis à meſſeig^rs^ de voſtre ville. Il n'y a que la patience à en attendre le temps propre et opportun. On nous dit po^r^ nouvelle que le Roy ſe promet par mariage avec la fille d'Eſpaigne, et que l'aiſné d'Eſpaigne ſe promet à l'aiſnée de France. Meſme que le duc de Mayenne ſera envoyé en Eſpaigne pour approuver ce qui s'en traicte. Je n'en crois rien encor, n'en ayant point de nouvelles de mes amis. On nous dit monſieur d'Eſpernon debvoir eſtre icy, dans deux mois. Mais cela eſt incertain, il eſt travaillé de monſ^r^ de Candalle ſon fils aiſné qui luy demande partage du bien de ſa feu mere. Il s'en eſt allé à Orléans ſans avoir pris congé de ſon père. Chaſque maiſon a ſon fleau. Monſieur de Villeroy ſe porte bien, Dieu mercy. Il a eſté malade à l'extremité. La France heut trop perdu à ce ſeigneur. Je vous baiſe les mains.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 8 de febvrier 1612.

LXXXII

Metz, 28 mai 1612. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

Monsieur,... pour nouvelles on nous aſſeure les princes du ſang eſtre préſentem^t^ à Dreux, et ne vouloir entendre à retourner à la cour, po^r^ ſe ſentir offenſés de n'avoir heu aucune coñunication de noz mariages, ſur leſquels on a dit qu'ils ont

fait un manifeste, par lequel ils déclarent à la France, qu'ils se déchargent des maux qui arriveront à la France pour cause desdits mariages. Aucuns tiennent que la Royne envoyera monsieur de Villeroy vers lesd̄ princes pour leur rendre raison desd̄ mariages. Mais j'ay peur que les discours dud̄ Villeroy ny d'autres ne profiteront de rien. Le voyage de monsr d'Espernon en ceste ville est différé vers le mois de septembre à cause des varietés de n̄re cour. On a voullu dire la faulte de monsr de Rohan faicte à St Jean d'Angely, en deposant le maistre des bourgeois et en mettant un autre à sa place à sa vollonté, avoir esté rabillée, mais il n'y a rien de l'asseuré, et crains qu'il n'y aye de la liaison avec la mesintelligence desdits princes. A la Magdelaine prochaine, après qu'on aura relaissé de nouveau les fermes de la ville, je disposeray à mon possible n̄re magistrat à entendre à entrer au payement d'une bonne partie du principal deu à v̄re ville, sinon pour le Noël prochain, au moins à la St Jean en un an, Dieu aydant. J'ay fait delivrer au grand doyen de ceste ville, com̄e chef de nôtre Évesché (jusque à ce que le sr de Verneuille ou autre sera establÿ), la lettre que messrs de vostre ville avoient escrit à monsr le cardinal de Givry desjà mort huict jours auparavant. Mais je n'ay pu avoir encore la responce à cause de mon indisposition.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 28 de maye 1612.

LXXXIII

Metz, 28 juin 1612. — *A Monsieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

Monsieur,... pour nouvelles de France vous aurez sceu le retour des princes de Condé et Soissons drès le premier de ce mois à Paris, et le 5 suivant à Fontainebleau où leurs majtés les attendoient pour les recepvoir. Ils ont signé les mariages de France et d'Espaigne *mediantibus illis*. Et a esté Spinola traicté depuis à Paris par le prince de Condé. Le duc de Mayenne fait voille pour aller en Espaigne porter les traictés desd̄ mariages,

et les confirmer au nom de leurs majeſtés et desd princes. Le comte de Paſtrana envoyé de la part d'Eſpaigne doibt bientôt arriver à la cour pour faire le ſemblable que led duc de Mayenne doibt faire en Eſpaigne. Le comte de Hanaw eſtoit à Fontainebleau le 10 de ce mois retourné d'Angleterre, où il a traicté le mariage de monſieur l'Électeur Palatin avec la princeſſe. Monſieur de Bouillon qui y eſtoit en meme temps, et qui eſt preſentem^t^ à la cour y a beaucoup ſervy.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 28 juin 1612.

Se trouvent pluſieurs lettres de divers qui avertiſſent qu'il ſe trame un coup de main par un nommé la Ramée et quelques centaines d'hommes courageux et aventuriers pour ſe rendre maiſtre par ſurpriſe de la ville de Strasbourg. Ils prétendent que ce ſeroit par l'inſtigation de ſ^r^ Leopold Éveſque qui ſeroit bien aiſe de commander ſon eveſché dans ſa ville principale, et inſinuent que le pape et l'Empereur ne le verroient pas d'un mauvais œuil.

LXXXIV

Metz, 20 juillet 1612. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

Monsieur,... nous eſtant informé ſans dire le ſubject tant de monſ^r^ ñre préſident qui ne faiſoit qu'arriver retournant de Verdun que d'autres, ſcavoir ſon greffier et gens de ſa ſuite, nous avons appris au vraÿ que l'aſſemblée qui y eſtoit, n'eſtoit à autre fin que pour faire apprehender pluſieurs voleurs et courreurs qui eſtoient ez environs dud Verdun. Entre leſquels il s'eſt trouvé cinq gentilshom̃es qui ont leurs maiſons des champs près de la ville, qui ſont apprehendés avec les 7 principaux capitaines qui eſtoient à Julliers, et leſquels ne ſachant à quoy s'employer, ſe ſont mis à voller. On tient qu'il y en a près de vingt quatre priſonniers, et que leur troupe eſtoit bien de quarante, les prevoſts des mareſchaux des lieux voiſins ſont enſemble po^r^ attrapper le ſurplus. Pour le regard de l'entrepriſe que ſcavez, je la tiens pour

rompue moyennant la grâce de Dieu, tant par la bonne garde qui ſe fait en v̄re ville que par l'expulſion des gents de la farinne de la *Jambe de bois,* parce que depuis trois jours ſeulement celuy que je vous ay nom̄é Bonaventure eſt revenu en ceſte ville tout honteux ce ſemble. La mauvaiſe volonté de v̄re voiſin n'eſt pas pourtant ſatisfaite, et il ne faut douter qu'il cherche avec les ſiens tout ce qu'il pourra pour nuire. C'eſt pourquoy il ſera beſoin de veiller ſur eux diligemment, et ſur la nobleſſe lorraine adherante entierem[t] aud̄ voiſin, duquel je prie Dieu de tout mon cœur voulloir preſerver v̄re république, et de tous autres inconvenients qui la pourroient menacer. Leurs maj[tés] doibvent eſtre preſentem[t] à Paris, où on attend le comte de Paſtrana qui eſt envoyé d'Eſpaigne po[r] pareils compliments que le duc de Mayenne en Eſpaigne. Après quoy on veut reſveiller l'affaire de monſ[r] de Rohan po[r] toujours brouiller les affaires, ſi la Royne par ſa prudence n'empeſche la continuation.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 20[e] de juillet 1612.

LXXXV

Metz, 27 juillet 1612. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

Monsieur,..... vous aurez ci joint une petite declaration des eſgliſes de France : à Lutzembourg et Treves on com̄ence à eſtre touchés de la contagion, Dieu veuille nous preſerver com̄e voiſins. . . . .

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 27 de juillet 1612.

LXXXVI

Metz, 18 août 1612. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

Monsieur, je me ſuis enquis fort particulierem[t] du capitaine Paul de l'ouverture que pouvoit luy avoir fait le ſoldat

de fortune que vous y denom̃ez du deſſein et entrepriſe que ſcavez. A quoy il m'a fait reſponſe n'avoir appris autre choſe de luy, ſinon ces mots que la Ramée avoit une entrepriſe au nom de ſon maiſtre ſur la meilleure ville d'Allemaigne, bien munie et bien murée, riche ſurtout. Et qu'à ceſte occaſion il y avoit jà quinze capitaines des meilleurs et mieux experimentés qui ſe puiſſent trouver ny en France ny en Lorraine, por l'execution, avec les compagnons que chacun leveroit de ſon coſté. Et veut on dire que ces volleurs des environs de Verdun, entre leſquels eſtoient des capitaines plus fameux qui avoient ſervy dans Julliers debvoient eſtre de la partie, et que le tout debvoit faire 1500 hom̃es. Dieu par ſa grâce veuille rompre ce deſſeing, ou ce qui pourroit en reſter. On m'a eſcrit de Heÿdelberg, Leopold y debvoir paſſer, et y eſt depuis deux jours qu'il eſtoit à Nancy, c'eſt ſa mere nourrice et vache à lait, ſoubs l'eſperance de ceder ṽre. Eveſché, et ne crains point qu'il ſe forge aucun deſſeing contre ṽre repos, sinon en ces conferences de Lorraine, ſur leſquelles je veilleray à mon poſſible et vous ſupplieray por le repos de ṽre republique vous en ſouvenir.... Vous aurez jà ſeu com̃e il a pleu à Dieu de retirer à ſoy monſr de Bongars dans Paris, après avoir eſté malade 5 jours d'un mal d'eſtomac. Il eſtoit ſur ſon partement por l'Allemaigne, qu'il cheriſſoit plus que ſa propre patrie : c'eſt une perte très grande que ſont ſes amis et le publicque. Le prince de Condé eſt arrivé à Paris le 9 de ce moys au contentement de leurs majtés, ayant fait obeir ceux de Bordeaux, et appaiſé la querelle de mrs de Roquelaure et de Barrault, et executer les vollontés de leurs majtés en tout ce qui eſtoit de l'élection de nouveaux Jurats, qui ſont le magiſtrat du pays. Le duc de Paſtrana eſt arrivé le dimanche 12 de ce mois, com̃e ambaſſadeur, on tient qu'il ſera très bien reçu, com̃e a eſté le duc de Mayenne en Eſpaigne....... Vous aurez ſceu monſr de Puyſieux avoir eſté envoyé en Eſpaigne, depuis led duc de Mayenne, et tient on que ç'a eſté pour radouber quelque legereté françoiſe com̃iſe par ceux de la ſuite dud duc, deſquels il y en a heu 20 ou 30 tués ſur la place par les Eſpagnols,

qui ont été de la livrée, et contraints au tumulte de ſe ſauver dans une eſgliſe plus prochaine, après s'eſtre mocqués de nos François. C'eſt le chaud et le froid, qui compatiſſent malaiſem^{t} enſemble.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 18 d'ouſt 1612.

LXXXVII

Metz, 21 octobre 1612. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

Monsieur,... le ſieur Gattinoy Lorrain a eſté en ceſte ville depuis 15 jours en ça, où il a aſſeuré quelques gens de commandemens po^{r} le printemps, en outre un nom̃é Capitaine Provençal, grand petardié et coureur de vaches, ſans condition maintenant et prenant pretexte de remuer po^{r} Mülheim, c'eſt l'ordinaire aux gens de ceſte eſtoffe d'avoir pluſ^{rs} entrepriſes à une fois ſur les bras, afin que ſi l'une ne ſuccede, que l'autre reuſſiſſe. On a icy mené grand bruit d'une entrepriſe du tailleur du Roy nom̃é Montauban, de deux cordeliers portugais, d'un carme françois, d'un gentilhom̃e françois et autres qu'on diſoit avoir deſſeing de tuer le Roy et la Royne par magie et enchantements, meſme que monſ^{r} Le Grand qui debvoit eſtre de la partie avec monſ^{r} de Terme ſon frère s'eſtant voullus excuſer envers la Royne, que ſa maj^{té} leur avoit fait reſponſe qu'ils feroient bien de s'en juſtifier. Mais tout cela s'attiedit, un capitaine des gardes du Roy ayant heu com̃andement de retenir un ſoldat de ſa compagnie à peine d'en reſpondre, luy ayant dit qu'il ne s'eſloigna point, demanda pourquoy avec aigreur, qui fut cauſe que le capitaine, meſtant la main à ſon eſpée, le pourſuivit po^{r} le frapper, ce que voyant le ſoldat s'enfuit, et jetta dans la riviere de Seine près du Loupvre, et craignant led̃ capitaine n'en pouvoir rendre compte à la Royne com̃e il lui eſtoit com̃andé s'écria qu'on le retint qu'il avoit voullu tuer le Roy, ce qui eſmeut tellem^{t} le peuple, que pluſieurs ſe jetèrent

dans lad riviere à corps perdu et rattraperent led soldat pour le mettre es mains de son capitaine comme ils firent.... Monsr de Rohan empire ses affaires et celles de ceux de la religion qui sont vers St Jean d'Angely. Monsieur d'Esdiguieres est retourné mal content de la cour, por luy avoir esté refusée la qualité de duc et pair de France. Monsr d'Espernon mesnage por mr son filz puisnay le marquis de La Valette le gouvernemt de ceste ville, il y a des grands de la cour, qui envieux de sa bonne fortune le traversent en ceste poursuite, toutefois on croit que ses longs services considérés luy feront obtenir sa demande . . . . .

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 21 d'octobre 1612.

LXXXVIII

Metz, 12 novembre 1612. — *A Monsieur Jean Philippe Böcklé.*

Monsieur,... maintenant vous aurez por nouvelles, le decès de monsr le comte de Soisson, troisieme prince du sang, après les enfans du Roÿ. Il s'estoit retiré en Briÿ, en une sienne maison appellée Blandy, mal content du refus de la place appellée Quillebœuf, qu'il avoit demandé à la Royne. Il est mort de maladie, le penultieme du mois passé. Il laisse deux fils et une fille, à ce que je puis apprendre ; c'est tousjours autant de la diminution de la maison de Bourbon, qui fera dresser les cornes à celle de Guyse, qui se sert jà de l'alliance de monsr le prince de Contÿ, aisné dud feu sr comte. Des prisonniers desquels vous aurez ouÿ parler, on n'en dit rien de certain, sinon qu'ils sont examinés avec soin par mrs de la cour de parlemt de Paris. On a voullu dire Montauban qui estoit tailleur du Roy, avoir esté mis en liberté par arrest, et qu'il avoit donné 4000 escus por affranchir des pauvres prisonniers por debtes..... Monsr de Bouillon est de rechef en cour, monsr d'Espernon y est aussy mieux de sa santé, il a envoyé quérir des armes qu'il avoit fait faire en ceste ville de provision. Aucuns

tiennent que c'eſt po^r envoyer en ſa maiſon en Cadillac, aultres ailleurs. On nous dit ceux de Mulheim ne ſe plus fortifier, et avoir retiré leur batteau de guerre qu'ils tenoient ſur le Rhin, meſme les princes poſſedants avoir interjetté appel du mandement impérial pour la demolition dud Mülheim. La contagion qui eſtoit au duché de Lutzembourg ceſſe grâce à Dieu. S. A. de Lorraine doibt eſtre preſentem^t à Bar, po^r éviter le mal qui menaçoit en la ville neufve de Nancy. Meſſ^rs les Baillifs de Nancy, Haraucourt de Magnieres, général de l'artillerie de Lorraine, le ſ^r de Mayanne, et mad^me de Marcouſſaÿ ſont morts en huict ou dix jours aud Nancy et lieux voiſins, le premier de vieilleſſe, les autres de fiebvre; le prince perd beaucoup aux conſeils de ces gentilshõmes là.... On ne fait plus de punition des duels en France, qui eſt un nouveau mal.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 12 de novembre 1612.

LXXXIX

Metz, 22 décembre 1612. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

Monsieur,... on nous aſſeure bien qu'au pays de Liege il ſe fabrique des armes po^r dix huit mille hõmes de pied et trois mille chevaux, deſquels monſ^r de Nevers doibt eſtre le chef, et que l'Eſpaignol, qui veut faire valloir ſon ancienne protection de Julliers, veut être de la partie, en faveur du duc de Saxe, mais je crois que tous feront taire leurs armes, au bruit de celles du comte Maurice et des ſiens. Pour les levées qui doibvent ſe faire en Lorraine ſur la frontière de France et au duché de Lutzembourg, nous n'en apprenons rien du tout, et ſi j'euſſe recognu quelqu'apparence, je n'euſſe manqué d'envoyer hõme aſſeuré en chacun de ces quartiers po^r en rapporter nouvelles..... Ce qui me fait bien eſperer c'eſt qu'en Lorraine ils ont perdu les plus grands entrepreneurs d'entre eux, le ſ^r de Haraucourt de Maignières

mort de maladie depuis 7 ſemaines en ça, un bel eſprit, mais eſpaignoliſé et penſionnaire de l'archiduc Leopold, et le ſr de Mayanne de pareille humeur. Il n'y a plus que le capitaine Gattinoÿ qui a de l'ambition aſſez, mais gueres de creance; d'ailleurs on aſſure monſr de Waudemont vouloir faire un voyage en France où il trainera bonne partie de la nobleſſe de Lorraine. Icy les deux compagnies des gardes du Roy ſe preparent à retourner à Paris, d'où nous en attendons deux autres meſmes des gardes, qui prendront leur place dans 15 jours au plus. Le capitaine de Montigny et le ſr comandeur en ſont les chefs. Monſr du Pleſſÿ Mornaÿ que noz catholiques romains ont publié eſtre mort, a dejà fait deux voyages de la part de leurs majtés vers monſr de Rohan, et ſont les affaires en meilleurs termes que cÿ devant. Ceux de La Rochelle ſe ſont offenſés de ce que la Royne voulloit mettre un autre gouverneur dans une place nomée d'Aiguemorte tenue par ceulx de la Religion, et ont prié leurs majtés de ne le point changer, puiſque le Roy deffunct l'avoit eſtably, ſi ce n'eſtoit qu'il ſe fut meſpris au ſervice qu'il doibt à ſa charge. A quoy auſſi les habitans de ladite place ſe ſont joints, et declairé n'en pouvoir recevoir un autre. Monſr Deſdiguieres eſtant ſorty de la cour mal content, de ce que la cour de parlement l'avoit refuſé le tittre et qualité de duc et pair de France, a tant fait par ſes amis que la Royne nonobſtant led refus, veut contre l'intention de lad cour, que led ſeigneur ſoit qualifié de ladite qualité de duc et pair de France, rendant par ce moyen plus grandes aud ſeigr, qui a moyenné des promeſſes de mariage entre le filz de monſr de Crequÿ ſon gendre, et une des filles de monſr le duc de Bouillon. Vous avez ſeu come en l'eſpace de 12 jours monſr de Soiſſons a été emporté d'une fiebvre violente, en ſa maiſon de Blandÿ en Briÿ, et s'eſt trouvé le corps tout couvert de pourpre après ſa mort, qui fait croire qu'il a eſté empoiſonné avec les grands et forts vomiſſements qu'il a ſouffert durant ſa maladie. La Royne en a montré beaucoup de deuil, et a gratifié monſr le prince d'Anguien ſon aiſné de ſes principales charges et oultre ce de cent mille livres de penſion annuelle. C'eſt une grande

perte à la France, ſpecialement po^r^ les gens de bien, parce qu'il ſervoit de barre à la maiſon de Guyſe, qui cōmence à ſe renforcer. Mr de Villeroy ſeul pivot de la France préſentem^t^ ſe vieillit fort, et a mis ez mains de monſ^r^ de Puyſieulx ſon gendre les affaires des princes d'Allemaigne, ſurchargé des autres du Royaume.... Vous aurez ſeu les particularités de la mort du prince de Galles, devenu malade d'une fiebvre double tiers drès le 6 du mois paſſé, et s'eſtant fait continue l'a emporté le 16 après. C'eſt un appuy de la chreſtienneté ſuivant le monde, mais il faut voulloir ce qui plaiſt au ſouverain Dieu. Monſ^r^ l'Électeur Palatin ſervira de conſolation au Roy et à la Royne d'Angleterre par ſa preſence, les articles de ſon mariage eſtoient jà ſignés et accordés avant lad^t^ mort, qui fera differer les ſolemnités, ſeulement, encor qu'aucuns aient craint la rupture du tout, parce que le Royaume tombe en quenouille cōme on dit. Et n'y a qu'un filz de dix ans entre deux.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 22 de décembre 1612.

XC

Metz, 28 décembre 1612. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

Monsieur,... de Paris on eſcrit qu'en faiſant ouverture du corps du prince de Galles, il ne s'eſt rencontré aucune partie d'icelluy tachée de poiſon, ce qui a ſervi de grande conſolation au père, recognoiſſant que Dieu ſeul l'avoit touché..... Le bon traictement cōmencé à Monſeig^r^ l'Électeur Palatin ſe continue, et eſt careſſé de meſme ſorte par la jeune princeſſe partie principale, et du Roy et de la Royne de la Grande Bretaigne, toutes choſes demeurantes coÿes et ſans brouiller, nonobſtant ceſte mort. Mais en n̄re France tout y eſt balancé par l'eſperance et la crainte. Les gens de bien déſirent tous que l'affaire de monſ^r^ de

Rohan (que toutes les Esglises de France approuvent maintenant) se compose doucement, et les mechants soufflent à la guerre contre lesdites esglises. Il y a gents en pied de parte et d'autre. Et crains les souffle-guerres de Jesuites, et le desir de vengeance du sieur de Rhosnÿ avec refus de nous faire jouyr du fruict de l'Édict de Nantes, qui échauffe les notres de par delà. On asseure que depuys peu il s'est bruslé un libvret d'un Jesuiste de Cologne nomé Scropius, qui approuve le parricide commis en la personne de Henry le Grand, po[r] avoir favorisé come il dit les heretiques, et maintient par iceluy Ravaillac, ce diable incarné, debvoir estre canonisé, qui est autant que voulloir canoniser les diables. La cour de parlement de Paris s'est contenté de le faire brusler, mais il faudroit demander l'aucteur au magistrat soubs lequel il vit, po[r] le punir de la peine prononcée contre son libvre, et à faucte de le representer, en user come on trouveroit meilleur. Mons[r] de Bouillon est tousjours à la cour qui travaille à la conciliation de l'affaire predicte de mons[r] de Rohan, mais depuÿs la journée de Chastellerault, il est aucunement suspect aux deux parties, sçavoir à la Royne et aux esglises. Nous attendons dans la prochaine semaine deux austres compagnies des gardes du Roy, les sieurs de Montigny et Campagnot en sont les capit[nes] en chef.....

DE FLAVIGNY.

De Metz ce 28 de décembre 1612.

XCI

Metz, 1[er] janvier 1613. — *A Mons[r] de Böcklé, stätmeister de Strasbourg.*

MONSIEUR, nous n'avons rien appris depuis de la France que la bonne santé de leurs majestés qu'on dit se préparer po[r] faire un voyage à Bayonne, po[r] faire au mois d'apvril prochain l'eschange des filles de France et d'Espaigne, lequel je prie Dieu voulloir benir et tourner le tout au bien de la couronne de

France, on ne dit pas encore le nombre des compagnies ny des ſeig[rs] qui ſeront de la partie. Je croÿ que monſ[r] d'Eſpernon ñre gouverneur ſera des premiers à cauſe de ſa grande auctorité et de ſa qualité de collonel général de l'infanterie françoiſe. Les députés de ñre Éveſché demeurent encor à venir, et n'avons point de réſolution de leur oppoſition. On nous aſſeure ceux de la religion en Poittou ſe remuer, ce qui eſt fort à improuver s'ils n'en ont des grands ſubjects. Peut eſtre ſe mettent ils en allarme à cauſe desdits preparatifs pour led voyage de Bayonne. Cõme font les princes unies des levées qui ſe doibvent faire en Lorraine et Bourgogne, et pays de la Franche Comté. Nous en avons ſceu ſeulem[t] la nouvelle avant hyer, qu'un gentilhõme lorrain nõmé le ſ[r] de Nubecourt a prié un jeune hõme de courage, qui eſt de ñre ville et s'appelle Delennes, ſe trouver près de luy po[r] y recevoir honneſtes appointemens; je croys que la levée ſe fera au nom des ducs de Baviere et Neubourg, et veut on aſſeurer que c'eſt po[r] ſe jetter dans le Palatinat, s'ils trouvent leur coup à propos, toutefois. Il eſt bon que chacun prenne garde à ſoÿ, ſpecialement les voiſins, parce qu'on fait ſouvent des feintes en pareille affaire. Si je puis apprendre qu'on penſe à ṽre reſpublique d'autant qu'on dit Leopold eſtre de lad meſlée, je ne manqueray à vous en eſcrire promptement......

DE FLAVIGNY.

De Metz ce premier de l'an 1613.

XCII

Metz, 14 janvier 1613. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

Monsieur,... pour ce qui eſt des nouvelles de France, j'ay appris tout recentement, leurs majeſtés eſtre en deuil de la mort de monſ[r] le duc de Mantoue, et avoir heu à deſplaiſir que le chevalier de Guyſe, qui eſt le plus jeune des filz du feu duc de Guyſe, ayant rencontré le baron de Lutz la veille des Roys en-

viron ſur le midy, et l'ayant fait deſcendre de ſon caroſſe en plaine rue dans Paris, après eſtre deſcendu de ſon cheval, luy dit quelques paroles, puys les eſpées tirées led̄ baron fut tué ; il avoit paſſé 50 ans. Le filz et autres ſiens parents ſe ſont jettés aux pieds de leurs ma^{tés} po^{r} demander juſtice, po^{r} laquelle adminiſtrer information a eſté faite de leur com̃andem^{t} et le tout renvoyé à la cour de parlem^{t}. Led̄ chev^{r} s'eſt retiré en l'hoſtel de Guyſe. On veut dire que le lendemain de ladite querelle, le prince de Joinville ſon frère en heut une autre avec un ſeig^{r} de la cour, et que dans Paris il y avoit un ſi grand tumulte, qu'on croioit tout déſordre et combuſtion. Ces querelles particulieres ne tendent qu'à en dreſſer une publicque, et ſemble que nous ſoyons à la veille, ſi Dieu par ſa miſéricorde ne divertit le coup. Le ſubject de la querelle dud̄ chev^{r} eſt qu'il pretendoit ledit baron avoir dit en compagnie, qu'il heut bien peu divertir la mort du feu duc de Guyſe père dud̄ chevalier, mais que pour ne deſplaire à Henry 3 ſon maiſtre, il n'avoit oſé l'empecher. Telle ſorte de gens ne manquent jamays de pretextes, et ſoient vrays ou faux ils les ſont trouver bons. Dieu par ſa grâce veuille preſerver les ſiens du naufrage menacé. Lequel je prie de tout mon cœur après vous avoir baiſé les mains. . . . . .

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 14e de janvier 1613.

P. S. — M. le duc d'Épernon eſtant mieulx de ſa ſanté promet de nous venir voir à ce mois de mars prochain.

XCIII

Metz, 30 janvier 1613. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

MONSIEUR,... nous avons eu nouvelle depuis de la grace que le chevalier de Guyſe a obtenu de la mort du baron de Luce, le duc de Guyſe et ſes alliés ayant encore fait les fachés

de ne l'avoir pluftôt obtenue. Monf^r de Bethune parent de monf^r de Suilly a auffi efté tué par un pauvre gentilhoñe à deux lieues de Paris, s'eftant rencontrés vollontairem^t. Le fubget de leur querelle eftoit que led̃ fieur de Bethune luy ayant promis fon enfeigne collonel, fans qu'il l'eut recherché, l'avoit depuys donné à un autre fans luy en parler, ce que led̃ gentilhoñe prit à mépris, et l'a depuys recherché de luy en faire la raifon. Le fieur baron de Courte Mer eft pourveu de l'eftat dud̃ Bethune. Le Reingraff doibt auffy eftre tué du marquis d'Efpiné; monfieur de Waudemont eft party de Nancy font dix jours po^r aller trouver l'Évefque de Cologne, et l'accompagner à Liège coñe on dit. Il a quelques 50 gentilshoñes po^r fon train, et fait compte de defpenfer par jour deux cent quarante efcus. Il y a apparence qu'il y a de la prattique en ces quartiers là po^r travailler les bons. Aucuns eftiment qu'il fait ce voyage po^r obtenir la coadjutorie de Cologne po^r fon filz. Je croy qu'il paffera jufque vers l'archiduc Albert, po^r machiner quelque invention d'inquieter les gens de bien. Je ne me puis appercevoir d'aucune levée par deçà, encor qu'on die l'archiduc Leopold avoir charge de l'Empereur de vexer le marquis de Dourlach..... Le Roy a envoyé une déclaration de fa volonté à ceux de La Rochelle fur les différents furvenus à St Jean d'Angeli et autres villes de la Religion, on ne fcait encore leur refponfe. Monf^r d'Efpernon continue à voulloir venir en cefte ville au mois de mars prochain, qui me fait fonger à l'ordre que je dois tenir po^r faire parvenir au rembourfem^t de meff^rs de ṽre ville, tant à caufe des frais et prefents qu'il faudra pour fon entrée et du fieur de la Vallette fon filz, que pour autres defpens extraordinaires.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce pénultième de janvier 1613.

XCIV

Metz, 1er février 1613. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

Monsieur,... (Il eſt dit que mr d'Eſpernon venant fin de mars ne reſtera pas plus de 6 ſemaines, et cela à ſon retour en France). Por nouvelles nous avons advis aſſeuré de la cour que l'affaire des Égliſes de France en général, et celle de monſr de Rohan en particulier eſt accomodée, qui eſt à la verité un grand bien por toute la France, qui redondra meſme à l'advantage de la ville de Geneve, qu'on nous dit eſtre troublée par la malice du Savoÿard, qui doibt avoir fait pendre à Turin deux ſindics, por avoir aſſiſté au jugemt de Du Terrail. La reſolution dud accord s'eſt paſſé à La Rochelle, et ont eſté porteurs de ceſte nouvelle deux gentilshōmes envoyés de la part dud ſeigr de Rohan à leurs majtés. Monſr de Montigny l'un des capitaines des gardes du Roÿ nouvellemt venu en ceſte ville, n'a pas laiſſé de congedier 17 ſoldats de ſa compagnie après la monſtre faiſte, por ce qu'ils ſont de la religion, qui fait veoir clairement le peu de bien qu'on veult aux noſtres. Monſr Du Pleſſys a fort travaillé à ceſt accomodement, et y a acquis de l'honneur de part et d'autre. Le chr de Guyſe a eu ſa grâce le 8me jour après la mort du baron de Luz, ſans la demander, elle n'eſt enterinée par la cour de parlement, et croit on qu'il ne ſe mettra en eſtat, c'eſt à dire qu'il n'entrera en priſon à cauſe de ſa qualité de prince eſtranger. Je crains fort l'audace et preſomption de ceſte maiſon, qui ſe ſervira de ñre malheur, ſi Dieu n'a pitié de nous, parce qu'il n'y a point de grand en France por reſiſter à leur temerité. Le duc de Guyſe aiſné de leur maiſon fut trouver monſr le mareſchal de Bouillon le lendemain du meurtre cōmis. Et eſtant entré luy 30me durant le diſner dudit ſr mareſchal, qui n'eſtoit que luy dixieme, luy parla fort bruſquement, ſur ce qu'enquis de la Royne, ce qu'elle feroit de la requeſte preſentée par les fils et parens dud baron demandant juſtice, fut reſpondu par led ſeigr mareſchal, qu'on ne

debvoit refuser la justice à personne, et que le renvoÿ de la requeste fut fait à la cour de parlement. Il fallut parler bien gratieusemt par led marefchal qui depuys a envoyé querir trente hom̃es à Sedan, armés chacun de deux pistolets, soubs la permission que la Royne luy a donné de dresser sa compagnie de gendarmes......

DE FLAVIGNY.

A Metz ce premier de febvrier 1613.

XCV.

Metz, 25 février 1613. — *A Monsieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

MONSIEUR... (On n'apprend rien, dit-il, de ce qui touche à attenter à la secureté de la ville de Strasbourg.) Pour les nouvelles de France, vous aurez seu qu'après la grâce du chlr de Guyse por avoir tué le baron de Luz, il fut recherché par son fils par un juste ressentiment de la mort de son père, de luy en faire la raison. Ce que ledit chlr accepta aussitôt. Et venus aux mains, led chlr, après avoir reçu un coup à l'espaulle, et un autre au petit ventre sans danger de mort neantmoins, il tua led filz dud baron, en duel, et le second dud baron filz se sauva aussitôt de vitesse après avoir blessé celuy qui accompagnait led chlr. Du depuys on a escrit du 13 de ce mois de Paris, monsieur de Chastillon avoir aussy esté tué, mais on ne dict pas les particularités, mais bien que la Royne, por retenir ces rages et fureurs à se perdre ainsi l'un l'autre, a intention de renvoyer la cognoissance de ce meurtre par devant mrs de parlement, qui en useront plus serieusement que messrs les marefchaux de France, qui ne s'accordent pas bien en ceste difficulté, aucuns voullant que les duels puissent avoir lieu, autres que les aggresseurs soient punis sévèrement. Vous scaurez aussi que le duc de Savoye, depuis la mort du duc de Mantoue décédé depuis peu, fait estat d'entreprendre

ſur led̄ duché, et à ceſte occaſion, le Roy a deſpêché un courrier exprès vers l'Empereur qui depuys peu eſt paſſé par Nancy. Ce deſſeing dud̄ duc de Savoye pourra retarder ſes pretentions contre le pays de Vaulx ; nous n'apprênons encore rien du retour de monſ^r le duc de Waudemont du pays de Liège, où il ne manquera pas de braſſer encor quelques parties au prejudice des gens de bien, ſi Dieu ne le retient avec d'autres. Pour l'egard de ṽre député duquel je vous ai eſcrit, me ſemble qu'il eſt beſoin de differer à cauſe du voyage de M. le duc d'Eſpernon, parce qu'on ſe diſpoſe à une grande deſpenſe po^r ſa reception, tant po^r faire des donations à m^r le marquis de la Valette ſon fils, que po^r les parrades et autres préparatifs, qui epuiſeront la recepte du Receveur de la ville....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 25 de febvrier 1613.

XCVI.

Metz, 28 mars 1613. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

MONSIEUR, j'ai bien receu ṽre derniere lettre com̄iſe à ce porteur, et vous remercie humblement de vos nouvelles y contenues, et m'esbahis fort que les princes papiſtes aſſemblés à Franckfort ont oſé demander qu'elle ſe joignit à leur ligue, à laquelle ils ont penſé attirer la Royne, po^r quitter toutes les anciennes alliances et correſpondances des princes unis. Cela en vain, com̄e le reſte de leurs deliberations, qui a eſté cauſe qu'ils ont promis de ſe retrouver au meſme lieu le $\frac{7}{17}$ du prochain. Toutes ces pratiques n'ont d'autres buts qu'une guerre civile de laquelle Dieu veuille garder l'Allemaigne, parce qu'en telles occurrences les plus mechants ont tousjours le deſſus. Monſ^r de Waudemont eſt de retour de Liège, ſont quinze jours ou trois ſemaines. Il a voullu prattiquer un mariage à l'Eveſque de

Cologne, afin que la maifon de Bavières ne demeure fans héritiers, et ne retourne au Palatinat. On ne fcait encore ce qui en fera. Il ne defire que de pourveoir fon fils de l'evefché; on tient le Rheingraff avoir efté en v̄re ville. Telle forte de gens qui dependent d'Auftriche et de Lorraine font fufpects, toutesfois nous ne pouvons rien defcouvrir par deçà, prejudiciable à l'affeurance de v̄re ville..... Bonadvanture eft icy prefentem[t], mais pour n'y demeurer longtemps. Il accompagne fouvent des capitaines ou autres gents de commandemens venants de Lorraine po[r] achepter des armes en cefte ville. Nous attendions incontinent après Pafques monf[r] d'Efpernon, mais monf[r] le marquis de la Valette fon fils eftant tombé foubz un cheval depuys peu de jours, et de cefte cheutte diflocqué la cheville de la jambe, et rompu l'os de la mefme jambe quatre doigts au deffus de lad̄ cheville, le retardera encor po[r] deux ou trois mois. On ne laiffe pas d'avoir fait de grands frais, pour lad̄ venue, qui croifteront par le retardement. Entre autres defpenfes on a achepté à Anvers par hom̄es envoyés exprès, po[r] deux mille efcus piftolles de tapifferies, po[r] garnir quelques falles et chambres, puys on prepare un coche magnifique avec fix cavalles des plus belles, qui reviendront à 1500 v fol. Il fe fera mille autres defpenfes qui efpuiferont les deniers publicques, de forte que nous irons en egreviffant en nos affaires, qui fembloient fe redreffer par affranchiffement. Il y a tousjours des mefcontentements en n̄re cour, fpecialement de monf[r] le prince de Condé contre le marquis d'Anchre. On tient que la maifon de Guÿfe pouffe fort à fomenter ce mefcontentem[t], et eft bien ayfe d'aigrir la Royne contre led̄ prince po[r] eftre en meilleur odeur. Le capitaine Ruberpré, lieuten[t] à Amyens po[r] ledit marquis d'Anchre, refufe de le recognoiftre po[r] fon gouverneur en chef, qui fait prendre occafion aud̄ marquis de faire un voyage aud̄ Amyens, afin de s'y faire recognoiftre de volonté ou de force.

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 28 de mars 1613.

XCVII.

Metz, 25 avril 1613. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

Monsieur,... pour le rembourſement de vos meſſieurs, il ſemble que la ſaiſon ſoit du tout impropre por le preſent por les raiſons mentionnées en mes précédentes, et que d'ailleurs, il ſe trouve certains brouillons parmy nous, qui par un deſir de nouveauté ſoubz ombre de tel quel meſcontentemt mal pris de quelque arreſt rendu icy par le m̃re Eſchevin et ſes conſeilliers, tendent à renverſer ñre privilege, qui eſt de ne reſpondre ailleurs que par devt ledit m̃re eſchevin en dernier reſſort, et voudroient nous tirer par appel au conſeil privé du Roÿ, qui eſt directement contre led privilege, por lequel conſerver, on ſe diſpoſe à faire un voyage en cour, avec grans frais, parce qu'on envoiera de la nobleſſe, clergé, et tiers Eſtat, de chacun deux perſonnes à cauſe de la diverſité des religions, avec quelque ſuite. Et encore que par ces empêchements led rembourſement ſoit retardé, neantmoins il eſt d'autant advancé, que ſitôt que Dieu nous fera la grâce d'avoir quelque reſpit, qu'incontinent on taſchera de ſatisfaire à tant de réitérées promeſſes, faittes à vosd meſſieurs. Nous avons eſté esbahis de la priſe de la Ramée, et com̃e on dit maintenant de l'exécution d'iceluy. C'eſt un bien inopiné por ceux qui le craignaient juſtement. Nous attendons tousjours la venue de mr d'Eſpernon et du mis de la Valette ſon fils.... Nos meilleures nouvelles ſont la bonne ſanté de leurs majtés et l'aſſoupiſſemt des riottes contre ceulx de la religion. Monſr de Bouillon eſt encore à Sedan où il ſe fait purger. Nous apprenons monſeigr le prince palatin debvoir retourner d'Angleterre par la France, et croyons qu'il paſſera par cette ville, où mond ſieur d'Eſpernon a mandé qu'on le reçoive com̃e la p̃ſonne du Roy meſme, s'il ne peut eſtre icy avant ſon arrivée.

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 25 d'apvril 1613.

XCVIII.

Metz, 1er mai 1613. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

Monsieur, je vous ay eſcrit le 25 du mois paſſé par le meſſager Jonas, ceſte occaſion m'appreſte le moyen de vous eſcrire ce que j'ai appris depuis : ſcavoir, monſeig^{r} le prince de Condé s'eſtre retiré de rechef malcontent de la cour, et fait un voyage en Berry, d'où on croit il ne retournera ſitôt. La Royne a eſté indiſpoſée, qui a retardé la vollonté qu'elle avoit d'aller à Fontainebleau. Le cardinal de Joyeuſe eſt de retour de Rome, pluſieurs ſeig^{rs} ont eſté au devant de luy po^{r} le bienvenier. La maiſon de Guyſe et tous ceux qui luy appartient ſe font paroiſtre néceſſaire, pendant les bouffées de jeuneſſe dud̃ ſeig^{r} prince de Condé, qu'on aimera mieux loing que pres. Le temps de la minorité de nos Roys eſt ſubject à mille et mille incom̃odités tant po^{r} le public des gens de bien, que po^{r} les particuliers, parce que les grands s'efforcent de faire leurs affaires en telle ſaiſon. Nous roulons touſjours ſur la venue de m^{r} d'Eſpernon et le m^{is} de la Valette ſon fils. C'eſt une malaiſée départie d'un courtiſan parfaict, et d'une cour. Vous aurez ci-joint le règlement des habits, et deffenſe des clincants et autres ſuperfluités........

DE FLAVIGNY.

A Metz ce premier de maye 1613.

XCIX.

Metz, 22 mai 1613. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

Monsieur,... ſi nos députés jà nom̃és po^{r} aller en cour ſont retenus, et a m^{r} d'Eſpernon rompu ſon voyage, ſoubz la promeſſe de divertir le conſeil du Roy de nous troubler en nos privileges. Auſſy eſt la cour trop empechée à deliberer ſur la guerre commencée au Montferrat par le Savoyars, qu'on dit néant-

moins eſtre preſte à ſe décider par un accord propoſé par le pape, autrem^t m^r le mareſchal d'Eſdiguieres s'en debvoit meſler, et ſe jetter dans la Savoye po^r divertir. Le m^is d'Ancre n'eſt plus ſi bien avec la Royne qu'il eſtoit. Monſ^r le prince de Condé en ſe retirant de la cour a attrappé les deniers que led̃ marquis voulloit envoyer à Amÿens po^r les aſſeurer, on tient que la ſom̃e eſt de quatre cent mille eſcus, il luy a mis ſus qu'il les voulloit mener en Italie. La maiſon de Guyſe lui a dreſſé ceſte partie, en jouant au boutte hors. On tient le chv^r de Guiſe eſtre trop bien venu. C'eſt un moyen pour accroiſtre nos maux, ſi Dieu n'a pitié de ſon pauvre peuple. Les eſpargnes de ñrc gñt Roy ſont bien éventées par un mauvais ménage, durant un calme; ſi la tormente nous accueilloit tant ſoit peu, nous ne ſcaurions de quel bois faire fleches. On nous avoit donné l'alarme com̃e ſi monſ^r le prince palatin fut eſté tout près de nous. Mais à ce que je puys apprendre il n'eſt encore partÿ d'Angleterre à cauſe que les vents n'ont eſté favorables, et ſi il prendra le chemin de Hollande. J'eſpère moyennant Dieu, faire un voyage en cour de France au com̃encem^t du moys prochain po^r l'eſpace d'un moys ou 6 ſepmaines......

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 22 de may 1613.

C.

Metz, 1er juin 1613. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

Monsieur,... monſ^r le mareſchal de Bouillon eſt retourné à la cour depuys dix jours en çà, po^r eſmouvoir monſ^r le prince de Condé à retourner en icelle cour, com̃e nous tenons qu'il aura fait à la ſuaſion dud̃ ſeig^r de Bouillon, qui avec les autres adviſent ſur la guerre commencée par le duc de Savoye, qui depuis peu a pris un chaſteau, au Montferrat appellé Montcalve, qui met en armes les François, po^r l'alliance de la Royne. Le Gouverneur de

Milan doibt faire auſſy des levées, ainſi le monde ſe reveillera un petit. Por la nouvelle de l'argent du mis d'Ancre, on la tient controuvée, ou on la cache, parce qu'elle importe à la reputation du prince de Condé, et auſſy au meſnage de la Royne.......

DE FLAVIGNY.

A Metz ce premier de jun 1613.

CI.

Metz, 13 juin 1613. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

Monsieur,... ce que je puys vous dire des ñres eſt que drès le premier de ce mois on m'eſcrit de Paris que le Roy et la Roÿne ont reſolu de ne point abandonner le duc de Mantoue, ains le voulloir ſecourir contre le duc de Savoye. Et ce en ces termes, icy continue le bruit des progrès du duc de Savoye contre celuy de Mantoue, à quoy leurs matés prennent réſolution de s'opposer, d'y apporter la puiſſance qu'elles ont en mains pluſtot que de laiſſer opprimer le premier, qui a l'honneur de leur appartenir, et alterer quant et quant la tranquilité publique coñe a fait led duc de Savoye par ſes mouvements,... etc. Voilà ce que je puis apprendre por ce qui regarde ceſte guerre. Mais on m'aſſeure que l'Empereur fait auſſy des levées aux frais de l'Eſpaignol et aux frais de luy même, coñe por il dit aſſeurer ſa frontière contre le Turc. Je croiroye pluſtot por faire quelque effort contre Mülem, puis que l'Eſpaignol y contribue ſes deniers. Nous n'avons point de nouvelles certaines que monſr le prince de Condé ſoit arrivé à la cour. Encor que la Royne l'ait prié pluſieurs fois, il remet tousjours ſa venue au lendemain. Son Alteſſe de Lorraine a eu advis d'un garnement qui avoit deſſeing d'attenter contre ſa vie. Et à ceſte occaſion a envoyé aux lieux voiſins por advertir s'il ſe trouvoit, por l'arreſter en le ſignalant de ſa taille, des marques du viſage, et du poiſle. Il s'en eſt trouvé un en ceſte ville, approchant

fort lesd marques, de ſorte qu'eſtant es priſons publicques, il a eſté demandé par ſad Alteſſe, et envoyé avec quelques archers de ſes gardes, envoyés icy exprès por le garder et mener à Nancy.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 13 de jun 1613.

CII.

Metz, 17 juin 1613. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

Monsieur, vous ayant eſcrit l'adjoincte par proviſion, il m'a eſté impoſſible de vous l'envoyer pluſtôt qu'avec la preſente, qui ſera por vous particulariſer les commiſſions que le Roy a jà donné por ſecourir le duc de Mantoue, ſavoir à mr le mareſchal d'Eſdiguieres, de faire levée de 1200 hōmes de pieds et quinze cent chevaux, à mr Le Grand autres deux mille hōmes de piedz, et eſt la cour preſentement à Paris por faire emologuer l'Edict des greffes de France, por tirer de l'argent por fournir à ce ſecours. L'on ne nous dit plus rien du voyage de monſr d'Eſpernon por ceſte ville, ces dernieres affaires font que la cour a beſoin de ſa préſence. Monſr le prince de Condé eſt por l'aſſeuré de retour, et ſon mecontentement levé por ce coup, ſauf à bientôt recommencer. Monſr de Vandome fait auſſi le malcontent, mais il n'eſt pas de pareil effect que de l'autre, l'importance en eſt bien diſproportionnée. C'eſt tout ce que je puis ajouter por ceſte fois.....

A Metz ce 17 de jun 1613.

DE FLAVIGNY.

CIII.

Metz, 24 juin 1613. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

Monsieur,... nonobſtant que le pape face ſemblant de procurer une treſve entre les ducs de Savoye et Mantoue, ſi

eſt-ce que les levées commencées en France continuent, et fait-on eſtat que le chv^r de Guyſe, et le m^is de la Valette fils ſecond de monſ^r d'Eſpernon ſe doibvent jetter dans Caſal. Monſ^r le mareſchal d'Eſdiguieres fera auſſi ſes troupes, po^r ſe jetter dans la Savoie, ainſi les choſes s'échauffent pluſtôt que ſe refroidir. Dieu par ſa grâce veuille qu'au lieu de faire la guerre à l'eſtranger, nous ne nous la procurions à nous meſme, et ſemble que cela prenne le chemin, par la diviſion de nos grands, qui ne penſent qu'à eulx meſme, et ne voyent point que le mal public entre tousjours par les portes des particuliers. Ce qui me donne le plus d'apprehenſion c'eſt que le Roy d'Eſpaigne le fait ouyr par ſon gouverneur de Milan, ſcavoir que ſi les François entrent en Italie, qu'il veult eſtre de la partie, et demande cependant les places contentieuſes en deſpot, po^r les rendre à qui elles appartiendront, ou pluſtot po^r les retenir po^r ſoy meſme. Il en tient jà quelques-unes. Mrs de la Cour du parlem^t de Paris ont refuſé d'emologuer un nouveau Edict, po^r tirer de l'argent de tous les greffes de France. On croit que le Roy et ſon conſeil ne laiſſera pas de paſſer oultre, po^r en avoir de quoy faire la guerre. Car les grandes eſpargnes ſont bien eventées.

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 24 de jung 1613.

CIV.

Metz, 8 juillet 1613. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

Monsieur, v̄re lettre commiſe à Jonas m'a eſté rendue le 6 de ce mois à n̄re ſtyle, et vous remercie bien humblement de vos nouvelles qui ſont fort à déſirer po^r le bien et repos qu'apporteroit l'accord du duc de Saxe avec les princes poſſedants, mais j'ay peur que l'Empereur et le Roy d'Eſpaigne n'empechent tant qu'ils pourront led̄ accord, afin d'entretenir tousjours en deſunion

ledit duc de Saxe, d'avec les autres, po[r] s'en mieulx servir, aux occasions qui s'offriront à leurs intentions et desseing. Icy on nous asseure depuis dix jours en çà, et ceste nouvelle continue, que la guerre de Mantoue est appaisée, par l'entremise du pape et la menace de l'Espagnol de déclarer la guerre au duc de Savoye s'il estoit cause que les François entrassent en Italie. Et ay advis du 2 de ce mois d'un secretaire d'Estat de France, que le mauvais estat des affaires du duc de Mantoue semble faire veoir apparence d'accom̃odement à celles qui passent entre luÿ et le duc de Savoye. Ce sont ses mots, ne remarquant encor les moyens d'accord que je prie Dieu ne redouter au detriment de Geneve, n'y d'autres gens de biens. Icy est arrivé le 4 de ce moys, à huict heures du soir, qu'un secrétaire d'estat de S. A. de Lorraine nom̃é Fornié estant en une hostellerie publicque, fut assailly (estant jà à table) avec un autre deputé de S. A. de Lorraine appellé Baillivÿ, et un capitaine enseigne de cette ville avec 4 ou 5 des principaux bourgeois d'icy, de dix sept soldats, qui avec leurs espées avoient tous des batons, et s'estant glissés doucement où estoit led̃ Fornié avec sad̃ compagnie, se saisirent incontinent de quelques espées et pistollets, qui estoient en la chambre, puis ayant demandé après led̃ Fornié qui avoit eu querelle avec un nom̃é Bertel, commencèrent à frapper sur led̃ Fornié et sa compagnie, outrageusem[t], tant à coups de batons qu'à coups d'espées, et après les avoir fort blessés, spécialem[t] led̃ Fornié, se retirèrent. Mons[r] de Bonouvrier, lieut[t] de mons[r] d'Espernon en ce gouvernement, a fait tenir toutes nos portes fermées fors une, l'espace de deux jours et demy, afin de faire la recherche plus exacte desd̃ soldats. Mais il ne s'en est trouvé qu'un seul qui s'estoit caché sur un toict. Led̃ Bertel aucteur de la querelle est detenu prisonnier en ceste ville. Mons[r] le baron d'Ancerville, principal mignon de la cour de Lorraine, est arrivé icy le 7 de ce mois accompagné de cinquante chevaux. Le capitaine Campagnol l'entretient à merveille afin de diminuer la peine auxd̃ dix sept soldats qui sont tous de sa compagnie. Mais mons[r] le duc de Lorraine offensé dud̃ Bertel, de ce qu'au mepris

d'un accord fait en ſa preſence et par ſon entremiſe avec ledᵗ Fornié, il a encore recherché la vengeance, demande la juſtice à mondᵗ ſieur Bonouvrier dudᵗ Bertel. Le temps nous apprendra quelle elle ſera.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 8 jullet 1613.

CV.

Metz, 6 août 1613. — *A Monsieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

Monsieur,... à une petite lieue de ceſte ville nous avons en un village nomé Moulins, l'un des filz du comte d'Auvergne, depuys un moys en ça logé en un chaſteau dependant dudᵗ village. On luy fait faire une diette fort auſtère, ſcavoir qu'on ne luy donne qu'un pain de trois ſols par jour, et environ un pot d'eau, cependant qu'aucuns gentilshomes de ſa ſuite font bonne chere et ſe traictent magnificquemᵗ, le Roy leur ayant ordonné dix mille eſcus poʳ faire ce voyage à douze ou quinze gentilshomes et quelques homes de ſervice. D'un deſquels gentilshomes s'eſt faict plaincte ce jourd'huy en juſtice, et eſt accuſé d'avoir viollé la feme d'un payſant dudᵗ village, et fait violler par après par trois lacquais, acte merveilleuſemᵗ indigne du nom de gentilhome. Il eſt apprehendé et crois que punition ne luy manquera pas, ce ſont monſtres en nature que Dieu laiſſe poʳ un temps. La forme que tiennent les ſʳˢ Electeurs catholiques à ſe voulloir trouver à la diete Imperiale, me fait croire qu'ils ont quelque intention de controller les princes unis, et n'oublieront point de demander la reunion des biens eccleſiaſtiques, bien aiſes d'occuper les eſprits leſdᵗ deigʳˢ princes afin qu'ils ne penſent à autres affaires.

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 6 d'aouſt 1613.

CVI.

Metz, 5 septembre 1613. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

Monsieur,... pour ce qui eſt de la vie et diette auſtere du jeune comte d'Auvergne qui eſt à un village tout près de nous, je tiens que c'eſt à cauſe d'une melancolie qui le poſſede, et non po^{r} autre ſubject ou forme de priſon. Nous entendons bien un bruict ſourd de quelques brouilleries en cour, mais on n'en publie pas la cauſe. Monſ^{r} le prince de Condé a heu quelques priſes de paroles avec monſ^{r} d'Eſpernon, juſques à luy objecter qu'il faiſoit le petit Roy (com̃e on dit), ſur quoy mond̄ ſieur d'Eſpernon doibt avoir repondu qu'il avoit advis que mond̄ ſeig^{r} prince attentoit à ſa vie, et iceluy prince replicqué que ce qu'il vivoit encor luy debvoit faire croire le contraire ; voilà ce qu'on dit de ceſte querelle. Au ſurplus mond̄ ſeig^{r} prince eſt devenu malade à Paris, et eſt atteint d'une fiebvre continue et perilleuſe, de ſorte que madame de la Trimouille qui debvoit bientôt ſe trouver à Sedan, po^{r} ſe joindre à madame de Bouillon, et venir enſemble au xv de ce mois à Heydelberg honorer madame la princeſſe nouvelle Electrice, a retardé ſon voyage.... Monſ^{r} le duc de Nevers eſt paſſé à demy lieue de ceſte ville ſans y entrer ſont huit jours ; il eſt incom̃odé. Quelques uns des ſiens couchèrent en ceſte ville, mais il ſe rendit au village de Moulin où eſt led̄ jeune comte d'Auvergne mallade. Monſ^{r} le duc de Bouillon eſt en cour retourné de Sedan par réitéré com̃andem^{t} de la Royne. Icy le ſ^{r} Lieut^{t} de gouverneur nous a interdit la vente de nos vins aux voiſins po^{r} crainte qu'il ait que ceſte vendeange prochaine n'emplira pas beaucoup nos tonneaux. Il craint à la vérité que nous n'en ayons peu et qu'il ne ſoit guere bon. J'ay eſté veoir le ſ^{r} capit^{ne} Paul l'Allemant, et ſalué affectueuſem^{t} de v̄re part en luy monſtrant v̄re lettre, et la recommandation pour la recherche de beaux œillets, nous chercherons enſemblem^{t} et ſéparement et

ferons en ſorte qu'au premier voyage de Jonas, il ſera chargé des plus beaux. Por ce qui eſt des voſtres qui ſe ſont ainſi ouverts, les jardiniers diſent que vous uſez de terre trop graſſe, et qui tient du ſalpetre, meſme que vous les laiſſez ſans leur oſter la multitude des boutons et les chaſtrer qu'ils appellent, et où il ſe trouve douze ou quinze boutons, les reduire à 3 ou 4. Et qu'ordinairement por les faire venir à une perfection, il faut (ſauf tout reſpect) uſer de fiente de vache fraiche, au deſſoubz et au deſſus en les plantant dans les pots de terre, et mettre de la terre qui ſe trouve dans des vieilles eaux pourries avec la meilleure terre noire qui ſe peut trouver. J'eſpere vous envoyer demain quelques uns par led Jonas des plus beaux que j'ay pu trouver, ſcavoir des menus gris que les jardiniers appellent gros et larges. Depuys la preſente commencée on m'a aſſeuré monſr le prince de Condé ſe bien porter, et madame de la Trimouille qui eſt ſa tante eſt arrivée à Sedan por le voyage de Heydelberg avec Mme de Bouillon, meſme qu'il s'eſt formé deux partis depuys les propos tenus entre mond seigr prince et monſr d'Eſpernon. Que monſr de Bouillon, monſr du Mayne, quoique parens de la maiſon de Guyſe, monſr de Nevers, monſr de Vendome et pluſieurs autres ſeigrs tiennent celuy de mond ſeigr prince. Meſſrs de Guyſe avec meſſrs les enfants de mond ſieur d'Eſpernon et pluſrs capitnes, celuy dudit ſieur d'Eſpernon, et que dans 4 ou 5 jours ce ſera fait ou failly, c'eſt-à-dire ceſte querelle ſe terminera par l'entremiſe du Roy, la Royne et leur conſeil, ou bien par armes.

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 5 de ſeptembre 1613.

CVII.

Metz, 5 septembre 1613. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

Monsieur,... il s'eſt imprimé un petit libvret au Pont à Mouſſon ſorty de la bouttiche des Jeſuittes, intitulé *Fuitte hou-*

teuse, fur ce que les miniftres du marquis d'Anfpach ne peurent s'accorder de l'ordre qu'ils tiendroient à difputer contre Gontier et les fiens. Je n'en ay peu recouvrer un feul exemplaire. Il fe trouve auffi une excommunication contre un jeune hoīne noīné Ferier, qui a efté un excellent orateur, et tenu qualité de miniftre en la ville de Nifmes. Les Efglifes de France crient fort contre monf[r] le marefchal d'Efdiguieres à caufe d'une dame qu'il tient, et s'en fert coīne d'une concubine. Me femble avoir oublié de vous dire en ma précédente, monf[r] d'Efpernon s'eftre reconcilié avec monf[r] de Candale fon fils aifné, mefme qu'il a mandé des principaux capitaines de cefte garnifon po[r] s'en fervir à demefler la querelle dont je vous ai efcrit, fi tant eft qu'on vienne à cefte extremité; entre autres, un capitaine des gardes du Roy noīné Campagnol, le capitaine des chevaux-legers de cefte ville noīné la Garde, les capitaines Bonnefoy et Villame, et quelques chevaux-legers des meilleurs, qui font partis, font dix jours. Le Magiftrat d'icy a envoyé en cour un de leur corps, po[r] demander la liberté du commerce de nos vins.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 6 feptembre 1613.

CVIII.

Metz, 28 octobre 1613. — *A Monfieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

MONSIEUR,... pour ce que madame v̄re chère efpoufe defireroit d'envoyer quelques fingularitez de vos quartiers à ma feīne, en efchange desd̄ œuillets, je l'en remercie très humblem[t] avec ma mefnagère, et prie qu'elle n'en prenne aucun foing, la chofe ne le meritant, et eftant de fi peu de valeur. Mais au contraire, elle fupplie avec moy, fi elle a vollonté d'avoir quelques belles ferviettes de nos quartiers ou nappes (parce que les François mefme les plus curieux en font eftat), qu'il luy plaife le mander, et nous ne faudrons d'en faire faire po[r] les luy envoyer. Au fur-

plus nous avons por nouvelles monsr d'Espernon avoir finalement obtenu congé de la Royne por trois sepmaines, de nous venir veoir et mettre monsr le mis son fils en possession du gouvernemt de n̄re ville ; toutefois son voyage a esté reculé depuis et remis por l'indisposition de monsr et de madame frère et sœur du Roy, mallades de la petite verolle. Nous ne laissons pas de faire force preparatifs pour sa venue. Monsr le comte de Candale son fils aisné n'est pas encore de retour d'Italie, com̄e on nous avoit dit, ny bien reconcilié avec son père. Cette desunion des freires n'apportera rien de bon à la conservation de leur maison.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 28 d'octobre 1613.

CIX.

Metz, 26 novembre 1613. — *A Monsieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

Monsieur, j'eusse bien désiré respondre pluftôt à la question qu'il vous a plu me faire par v̄re lettre du 11e du passé à v̄re style, et vous donner advis de l'arrivée de monsieur d'Espernon, et de monsr de la Vallette son second fils, mais il m'a esté impossible faulte de commodité, et vous supplie humblement m'en excuser. J'ai bien esté sur train d'envoyer hom̄e expres, toutefois je me suis retenu de peur de faillir. Pour le premier point, je vous dirai Jacque Jocquet n'avoir point abusé messeigneurs de v̄re ville, en proposant qu'il a communiqué les secrets qu'il appelle au Roy deffunct d'heureuse memoire, parce que lors mesme qu'il pleut à sa majté de l'entendre, j'estoie à Fontainebleau, mais elle en fit si peu de compte, qu'elle ne luy fit ordonner que trois cents livres d'argent, qui vallent cent escus. Et croy, à ce que j'en puys sçavoir, que le pr secret de faire du pain est, sauf tous respects, qu'il entend avec les excrements de l'hom̄e par je ne sçais quel moyen sechés, en faire forme de pain, qui est chose salle, et ay memoire qu'on en fit si peu d'estat qu'on tourna cela en risée, et ne daigna m'en informer croyant ne le mériter. Pour la qualité

duđ Jocquet, elle eſt telle qu'il a autrefois tenu bouttícle et fait eſtat de marchandiſe, mais ſoit qu'il ait eſté trompé de ceux à qui il avoit vendu, ou qu'il n'euſt bien pris garde à ſoy, il fut contraint faire ceſſion de biens; depuis il s'eſt entretenu du bien de ſa fem̃e et veſcu com̃e il a pu, par invention tel qu'il a peu. Le bonhom̃e eſt preſentement fort malade d'une fiebvre lente, et eſt en danger de tomber en hydropiſie. Por ce qui eſt de ſes autres ſecrets, je n'en ay rien appris que par le papier qu'il vous a pleu m'envoyer et crois n'eſtre pas grand'choſe.

Monſieur d'Eſpernon arriva en ceſte ville le 7 de ce mois le matin, et ſe contenta que meſſrs de la juſtice, clergé et nobleſſe luy furent au devant por le ſaluer à demy lieue de la ville, où l'ayant mené, il ſe mit l'après diſnée en une maiſon bourgeoiſe en lieu advantageux, por veoir l'entrée magnifique de monđ ſieur de la Valette ſon fils qui fut telle, qu'eſtant lesđ de la juſtice, nobleſſe et clergé venus juſque près d'un village où il avoit diſné, diſtant d'une petite lieue de la ville, ils le saluèrent avec harangues de perſonnes publicques, et le bienvenièrent fort humblement, puis approchant plus près de la ville, fut receu d'une compagnie de cent bourgeois des plus riches, tous bien montés et bien armés, de trois cents jeunes hom̃es non mariés habillés de blanc et noir, coulleurs de la ville, et armés de picques et arquebuſes, de quatre mille bourgeois ou environ tous bien armés, conduits par centeniers, et finalement de trois mille païſans des mieux aguerris tirés du pays metzain, receu, près de la porte de ſon entrée, des compagnies de la garniſon, et luy fut offert un dez ou ciel de toiſle d'argent et velour noir, chamarré de clincant d'argent, et porté par quatre de la juſtice, devant luy, juſques près du portal de l'Egliſe cathedrale, où il fit ſa deſcente por eſtre receu des preſtres et chanoines et faire le ſerment d'uſer fidelement du gouvernement por le ſervice du Roy. Les rues eſtoient tapiſſées de toutes parts, force armoiries et portiques à l'antique à ſon honneur. Le lendemain on luÿ fit preſent d'un caroſſe enrichy de broderie, tiré de quatre cavalles griſes, et d'une

autre enharnichée d'une ſelle de velour incarnat toute couverte de clincant, ladite cavalle fort prompte à la courſe et bien dreſſée à toutes brides ; à monſr d'Eſpernon, on bailla de preſent une riche tapiſſerie, douze pièces de vin pour ſon train, de l'avoinne por ſes chevaulx; on fit auſſi des dons à ſes officiers, bref on n'obmit rien por luy bailler contentement. Monſr le prince de Joinville les vint veoir, accompagné du baron d'Ancerville, le 13 de ce mois, et fut ſurpris led prince, ainſi qu'il penſoit ſe coucher en la chambre que monſeignr d'Eſpernon luy avoit cédé, du feu qui ſe mit au deſſus de ſadite chambre par le default d'une cheminée; il ſe retira auſſitôt ſans aucun danger, et ne dura led feu que deux heures, ſcavoir depuys huict heures du ſoir juſque à dix heures. Le lendemain on fit force feux artificiels dans la citadelle où on avait donné à ſouper aud prince Joinville, et baron d'Ancerville, filz naturel de deffunct cardinal de Guyſe, et aux entrées des uns et des autres, pluſieurs vollées et coups de canons par honneur. Mesd ſrs d'Eſpernon et la Valette ont depuis eſté veoir à Nancy, et demeuré un jour et demy por entretenir le prince de Lorraine. On dit que Leopold y eſtoit, mais je ne le puys croire. Ils ſont de retour maintenant. Monſr d'Eſpernon deſire faire joindre ceux de la ville de Vyc au gouvernement metzain, avec autres places dependantes de l'Eveſché de Metz, mais ceux de Vyc et les adminiſtrateurs dudit Eveſché s'en excuſent, offrant ne prendre autre protection que celle du Roy. En cas qu'ils y ſoient contraints, il voudroit qu'ils franchiſſent le mot, mais ils n'en ſont pas preſſés, de ſorte qu'on les menace du droit canon et d'un ſiège. Je croy que ſa maté ne permettera que les choſes s'aigriſſent davantage, et pourvoirra de bonne aux remontrances desd de l'Eveſché ; toutefois cela eſt encore incertain. Cela ſe verra par la ſuite. De France nous n'avons rien. Madame Chreſtienne, ſeconde ſœur du Roy, a eſté fort malade d'une dyſſenterie et comence à ſe mieux porter.......

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 26 de novembre 1613.

CX.

Metz, 3 décembre 1613. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

Monsieur, ... icy les menaces contre ceux de Vyc et autres lieux de n͞re Eveſché ceſſent, s'eſtant ſubmis à ce que monſ^r d'Eſpernon a requis d'eulx, ſcavoir de ne recevoir aucune garniſon que françoiſe, ſi la neceſſité les y contraint, qu'ils preſteront le ſerment de ne prendre autre protection que celle du Roy, et pour ſatisfaire avec aſſeurance à ces ſubmiſſions, mond ſieur d'Eſpernon doibt aller aud Vic et autres lieux, po^r recepvoir led ſerment des ſubjets de l'Eveſque. Et fait eſtat de partir le 5 de ce mois. Après tout cela, il procedera à la creation d'une nouvelle juſtice, po^r ſe rendre à Paris au com̃encement de l'année prochaine, ſi le temps et les affaires ne le font changer de volonté. Les balles et autres exercices de cour ne manquent point. On dit le marquis d'Ancre avoir encor obtenu de la Royne un eſtat de mareſchal de France, en la place de monſ^r de Jarnac; a peine meſſ^rs du conſeil d'eſtat auront-ils approuvé ce remplacement : toutesfois nous vivons en un ſiècle où toutes choſes ſont faiſables. Monſ^r le comte de Candale eſt arrivé à Fontainebleau depuis peu. Le ſieur du Pleſſy, qui luy a ſervi de gouverneur en ſes jeunes ans, et qui l'a accompagné par tous ſes voyages en Allemaigne et Italie, arriva hyer vers mond ſeig^r d'Eſpernon ſon père, po^r luy rendre compte du ſubject qui l'a empeſché de retourner pluſtôt en cour. Il n'eſt pas bien reconcilié avec monſ^r ſon père, quoy qu'on en ait dit cy devant. Les eſtats de colonel général de l'infanterie françoiſe et de gouverneur en chef de n͞re ville et citadelle, donnés à monſ^r le marquis de la Valette ſon frère puiſnay, en ſont les cauſes. Ledit ſeig^r père ſcaura bien com̃ent ſe le reconcilier cy après........

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 3 décembre 1613.

P. S. — Depuys que je vous ai efcrit l'adjoincte, j'ay receu advis affeuré monf^r^ le comte de Candalle eftre demeuré à Orleans, jufques à autres mandemens de m^r^ d'Efpernon fon père, parce qu'il ne veut pas qu'il aille en cour, que premieremt il n'y foit luy même. La mort du marefchal de Jarnac eft auffy affeurée, et fon eftat de marefchal donné au m^is^ d'Ancre. La lieutenance du gouvernement de Normandie donnée à monf^r^ le duc de Montbafon, foubz l'autorité de la Royne, qui s'eft refervé le gouvernemt en chef. Je vous baife, de rechef, très humblement les mains.

CXI.

Metz, 9 décembre 1613. — *A Monfieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

Monsieur,.... pour ce qui fe paffe par deçà, eft que monf^r^ d'Efpernon ayant receu oppofition de ceux de Vyc et autres lieux de ñre Evefché contre fon efperance, en ce qu'il les a femond de fe ranger à l'obeiffance du Roy po^r^ dependre du gouvernement metzin. Il a efcrit à leurs maj^tés^ et reprefenté fes raifons par un fien fecretaire nomé Des Jardins, qu'il a envoyé en cour, come auffy les adminiftrateurs dud Evefché ont envoyé de leur cofté des gens po^r^ y refpondre et reprefenter leurs raifons; le chancellier de l'Evefché en eft l'un, et croyons icy que tout fe paffera par un bon accord que leurs majeftés y apporteront par leur prudence, fans qu'on en vienne aux mains. Nous n'avons rien davantage po^r^ le p̃nt, qui me fait finir........

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 9 décembre 1613.

CXII.

Metz, 20 décembre 1613. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

Monsieur,... celle qu'il vous pleut m'eſcrire les 28 et 29 du paſſé à vře ſtyle me furent hyer rendues par ce meſſager avec les deux ſerviettes que j'avois envoyé por monſtre. Il s'en fait encor des plus belles, et aſſez bon prix, ſcavoir une douzaine de la longueur d'une albs et demy, de ňre meſure chacune, et une belle nappe de deux plats de fin fillet, couſtent environ ſeize ou dix ſept eſcus de ňre monnoye, l'eſcu à cinq francs qui vallent quatre teſtons de Lorraine. Si en cela ou choſe pareille, je puis vous rendre quelque ſervice, je m'y emploieray fort vollontiers, et vous ſupplie humblement, Monſieur, de ne me point eſpargner, ny vous ſoucier de ce peu que j'ay employé aux œillets envoyés par Jonas, cela ne merite le ſouvenir. Pour ce qui eſt de noz nouvelles, on a crié icy l'archiduc Leopold avoir eſté à Nancy, en meſme temps que monſr le duc d'Eſpernon y fuſt veoir S. A., meſme que l'archeveſque de Cologne y avoit eſté, mais cela s'eſt trouvé faux ; on a voullu dire auſſi qu'il ſe debvoit faire levée ez environs dud Nancy de mille chevaulx, de quoy nous ne pouvons rien apprendre d'aſſeuré, et debvoient eſtre dediés por ſervir au jeune marié duc de Bavière, le duc de Neubourg, qui ſe prepare d'aller en Julliers avec ſa mère ; le printemps approchant nous rendra plus ſages. Sad A. fachée que ňre eveſché ſoit ſortie de deſſoubs ſes ailes, conforte ceux de Vyc et autres dud Eveſché à ne point conſentir à une bonne correſpondance et voiſinance avec ňre ville en cas de néceſſité, et voudroient vivre en neutralité, y eſcheans, ou eſtre libres de ſe ranger ſoubz qui ils trouveroient mieulx, et à ceſte occaſion ont envoyé des députés à leurs majeſtés, leſquelles à mon advis les gaigneront à ce debvoir, par doux moyens, ſans qu'il en faille venir aux mains. Monſr d'Eſpernon a auſſy envoyé de ſa part, et croit que ſon intention ſera

ſuivie, eſtant conforme à la commiſſion qu'il en ait de leurs maj^{és}. Monſ^{r} le comte de Sarbrick, qui poſſède quelques places dudit eveſché en fief, s'eſt déjà declairé, à mond^{t} ſeig^{r} d'Eſpernon, qui a envoyé le ſ^{r} Joly procureur du Roy, qu'il acquieſſeroit à la vollonté de leursd^{t} majeſtés. Po^{r} ce regard, encor que ſad^{t} A. de Lorraine, et lesd^{t} de Vyc ayant taché de le divertir de ceſte bonne volonté. Et le ſ^{r} Durant qui avoit eſcrit aud^{t} ſ^{r} comte avec quelque paſſion, ſa lettre ayant eſté interceptée et veue par mond^{t} ſeig^{r} d'Eſpernon, fut premierem^{t} envoyé en la citadelle po^{r} y coucher une nuict, et le lendemain mis ez priſons de ceſte ville, où il eſt encor preſentement. C'eſt impreudence de contrôler les actions des grands, ſpecialem^{t} de ceulx qui ont nos vies et noz honneurs en main : il vaudroit mieulx leur parler à eulx meſmes que de decouper leurs vies devant autruy. Led^{t} Durant eſt pariſien, et s'eſt marié en ceſte ville depuis quinze ans en çà, il a autrefois eſté fort bien voullu de mond^{t} ſeig^{r} d'Eſpernon, duquel il a depuis mal parlé : cela l'a offenſé, et ne s'y eſt fié depuis, il a eſté longtemps à Heydelberg, et depuis conſeiller de Deux Ponts ; ſad^{t} lettre en ſubſtance ſembloit voulloir divertir mond^{t} ſ^{r} comte à ne point acquieſcer à ce que mond^{t} ſ^{r} d'Eſpernon luy requerroit po^{r} lesd^{t} places tenues en fief de n̄re Eveſché, d'où on tire que c'eſt deſſervir au Roy, et crime de lœſe ma^{té}. L'iſſue monſtrera cõment telle faulte (qui eſt grande à la verité, mais non faicte en temps de guerre ouverte) doibt eſtre appellée. Po^{r} la tradition de la fille de France et de celle d'Eſpaigne, po^{r} eſtre nourries à la volonté chacune de ſon prince et mary qui doibvent eſtre, les preparatifs ſe font de longue main, mais ce n'eſt pas choſe preſte : lorſqu'il y aura de l'advancé je vous en donneray advis, vous ſuppliant me departir des voſtres de voz quartiers.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 20 decembre 1613.

CXIII.

Metz, 7 janvier 1614. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

Monsieur,.... soyez tousjours ſur vos gardes por les ſurpriſes, parce qu'il n'y a aucune apparence qu'on vous attaque jamais à forces ouvertes ; que ſi le capitne Paul l'Allemand apprent des nouvelles plus certaines desd̃ levees ou autres, il m'a aſſeuré qu'il vous eſcriroit par noz marchants allant vers vous, de ſorte que ſi je n'apprends davantage, je remetteray à ce qu'il vous en dira. Je veilleray neantmoins de mon coſté..... Tout eſt fort tranquille par deçà, grâce à Dieu, et croyons que monſr le duc d'Eſpernon ñre gouverneur emportera plus ſur ceux de ñre Eveſché par douceur que par force ; les deputés ne ſont pas encor de retour de Paris. Cependant la Royne preſſe le retour de mond̃ ſeigr parce que ſa preſence luy eſt neceſſaire por les preparatifs du voyage de Bayonne. Il a ce jourd'huy deſpeſché deux de ſes gentilshom̃es vers ſa majté por l'aſſeurer de ſon retour dans la fin de ce mois. Ils doibvent aller à La Fleche, où eſt monſr le comte de Candale ſon fils aiſné qui s'en ira à Fontenay, et delà à Paris, mais il attendra mond̃ ſeigr d'Eſpernon ſon père aud̃ Fontenay, por faire leur entrée aud̃ Paris de compagnie. Monſr le comte de Sarbrick a envoyé monſr le comte Louy ſon aiſné en ceſte ville, por bienvenier mond̃ ſeigr d'Eſpernon et monſr le marquis ſon filz. Il a eſté fort bien receu, et ſi c'eſtoit aux prs jours de leur arrivée, j'euſſe creu conſeiller à propos à meſſeigrs de ṽre ville de leur envoyer icy quelqu'un de leur part por les bienvenier de leur part, et leur congratuler l'heureux eſtabliſſemt de mond̃ ſeigr le marqis en ce gouvernemt. Ils ont procédé à la creation de la juſtice ; doibvent demain preſter ferment les nouveaux treizes, et le jour ſuivant le maiſtre eſchevin et ſes conſeillers. Mr de Bouillon eſt retourné à la cour et doibt aller à Bordeaux faire des preparatifs por le voyage de Bayonne......

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 7 de l'an 1614.

CXIV.

Metz, 9 janvier 1614. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

Monsieur,.... nous n'avons autres nouvelles, ſinon que je voudrais vous ſupplier humblement, ſi cela ne vous eſt importun, que je puiſſe ſcavoir par v̄re moyen à la p^re^ occaſion, les noms des princes unis et des villes unies de vos quartiers, à charge que je ne le communiqueray à perſonne. Nous eſperions et deſirions que monſ^r^ le duc d'Eſpernon eſt demeuré encore quelques mois en ceſte ville, parce que ſa préſence rend chacun en ſon debvoir, et ne voyons qu'une concorde et bonne correſpondance entre la bourgeoiſie et la garniſon, mais nous craignons que le Roy ne le mande bien toſt, pour vacquer aux plus grandes affaires du Royaume, et il y a grande apparence qu'il partira d'icy dans dix ou douze jours, à n̄re regret certes, po^r^ les cauſes predites ; toutefois nous eſperons le veoir au printemps, ſi les affaires du Royaume lui permettent en quelque ſorte, pendant quoy il pourveoira à n̄re ſeureté et repos. On n'entend rien davantage de levées qui ſe doibvent faire, la rigueur de la ſaiſon retient encor chacun à couvers.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 9 de janvier 1614.

CXV.

Metz, 20 janvier 1614. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

Monsieur, je vous ai eſcrit les 7 et 9 de ce mois par un de nos marchants, et depuis appris que ce bruit de levée de gens de guerre en Lorraine eſt derivé d'une querelle particulière d'un gentilhom̄e Lorrain nom̄é Bauvay, (je ne connais pas de gentilhom̄e de ce nom, je penſe que ce doit être Bouvet) lequel ayant repudié ſa fem̄e po^r^ avoir recognu trop de familiarité d'un jeune

gentilhoñe appellé Chamblé, cela en a fait naiſtre pluſieurs, les frères dud Chamblé embraſſants ſon party, avec ſes alliés, et au reciproque les alliés dud Bauvay, le ſien, de ſorte qu'ils ſont plus de cinquante gentilshoñes avec leurs ſerviteurs, qui ne recherchent que l'occaſion et le moyen de ſe battre en duel. Led Chamblé por lequel la querelle eſt née, a commencé à ſe battre luy deuxieme, ſur les terres de la ville de Toul, contre le fils du ſr de Vannes, gouverneur dud Toul. Et après qu'ils ont eſté bleſſés tous deux, n'ayant pas plus de dix-huit ans chacun, ils ont accouru à leurs ſeconds plus aagés, qui, eſchauffés et à cheval, eſtoient en danger de leurs vies. Il y en a deux en ceſte ville, de la maiſon de Gournais, qui attendent le temps propice pour ſe rencontrer. S. A. de Lorraine et la juſtice de Nancy s'emploient à faire ceſſer ceſte rage, de s'entretuer mal à propos. Monſeigr le duc d'Eſpernon partit du jour d'hyer avec monſr le mis de la Valette ſon fils. Ils uſeront de la plus grande diligence que faire ſe pourra por ſe rendre bien toſt à la cour après avoir paſſé à Fontenay por joindre monſr le comte de Candale ſon aiſné, parce que la Royne les déſire, ſpécialemt mond ſr duc, por entendre aux finances et au voyage de Bayonne, s'il ſe continue, les Pariſiens ne voulant permettre que ſa maté s'éloigne tant du cœur du Royaume. On nous aſſeure que la ville de Callais a receu de grandes pertes d'hoñes et de biens par le reflus de la mer, qui a rompu quelques digues et ravagé ce que elle a rencontré. Le ſieur Durant qui eſtoit priſonnier eſt deſchargé de ſes gardes, à charge de ſe repreſenter devant ſa maté dans un mois. Nos adminiſtrateurs d'Eveſché demeurent d'accord avec mond ſr d'Eſpernon, et la forme dud accord entre eulx ſeulemt et ſans publication.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 20 de janvier 1614.

CXVI.

Metz, 23 janvier 1614. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

Monsieur,.... ce que nous avons eſt l'empriſonnem[t] d'un forgeur de calandriers détenu à Paris, po[r] avoir eſcrit dans ſon almanach, que dans le mois d'aouſt prochain, le prince de Condé ſerait Roy de France, et par conſequent veut inferer la perte de ñre Roy, dont Dieu par ſa grâce veuille preſerver. Ceſte pronoſtication peut eſtre à deux ententes, l'une contre ſa ma[té] en tant qu'il ne peut arriver ſans un grand déſaſtre à la France, l'autre po[r] rendre odieux led prince de Condé. Dieu par ſa miſericorde veuille détourner tous les malheurs qui pourroient arriver à la France, led pronoſtiqueur courra fortune de paſſer par les pendants. Et n'ayant aucune autre nouvelle..... etc.

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 23 janvier 1614.

P. S. J'oubliois de vous dire le pauvre Jacques Jocquet duquel vous m'avez eſcrit cy devant, eſtre decedé depuis 8 jours d'hydropiſie.

CXVII

Metz, 19 février 1614. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

Monsieur,... je me perſuade neantmoins que vous aurez jà entendu quelque bruit des meſcontentemens des grands de la cour, à cauſe du mariage du Roy, qu'ils diſent eſtre en minorité, devant laquelle ils pretendent ne debvoir eſtre celebré. Et ſemble que les affaires ſoient diſpoſées à changer le deſſeing de la Royne po[r] ce qui eſt du voyage de Bayonne ou Bordeaux, et croit-on qu'on le remettera à la prochaine année; toutesfois leurs ma[tés] ont envoyé m[r] le duc de Vantadour et monſ[r] de Boiſſiſe, un des principaux conſeillers d'Eſtat, vers m[r] le prince de Condé, qui

s'eſt retiré mal content en ſon chaſteau en Berry, nom̃é Chaſteauroux. Monſ^r du Maynne qui eſt catholique R. et qui eut l'honneur d'eſtre envoyé en Eſpaigne po^r traicter dud mariage, eſt auſſy au rang des malcontens. Monſ^r de Bouillon, monſ^r de Nevers et autres ſeig^rs ſe ſont retirés en leurs gouvernements, de ſorte que monſ^r de Guyſe et ceux de ſa maiſon, monſ^r d'Eſpernon, ñre gouverneur, et quelques autres ſeig^rs ſont demeurés près de leurs ma^tés. On fait tout ce qui ſe peut po^r lever led meſcontentement. Dieu ſeul y peut remedier. De vous dire ſur quoy il eſt fondé, c'eſt un ſecret ou pluſ^rs que je confeſſe ignorer. Il ſe fait des levées de quelques comp^ies en pays de Treves. Il y en a déjà quatre de toutes preſtes; nous ne ſcavons au vray ſi c'eſt po^r le jeune prince de Neubourg, ou po^r l'archiduc Leopold. On nous a dit monſ^r Beme, gouvern^r de St Dyſyé, avoir eſté mis hors par mond ſ^r de Nevers, et qu'il avoit voullu dejetter le gouverneur de Challons. Ce bruit ceſſe et crois n'eſtre veritable, parce que ce ſeroit ſe déclarer trop ouvertem^t; mais on eſt aſſeuré que de longue main led duc de Nevers fait grand amas d'armes......

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 19 de febvrier 1614.

CXVIII.

Metz, 22 mars 1614. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

Monsieur,.... je vous envoye ce meſſager exprès po^r vous advertir des levées qui ſe font en Lorraine, leſquelles en apparence ſont po^r le ſervice du Roy, mais parce que je veois fort haſter ceux qui ont pris ce party, il me ſemble qu'il ſera à propos que meſſeigneurs de ṽre ville ſoient ſur leur garde, attendu qu'il ne ſe fait encor aucune levée en France, de la part du Roy, et que leſd Lorrains haſtent ceulx de nos quartiers qui ſe ſont envollés, com̃e s'il falloit marcher drès maintenant. Et par fois en attendant une proye, s'il s'en rencontre une autre on ne la fuye point. Nous

tenons por aſſeuré monſr le mis de Vaudemont faire levée d'une compagnie d'ordonnance, qui ſera de cent maiſtres et quelques deux cents ſoldats à cheval, et de trois mille hom̃es de pied. Monſieur de Crehange le jeune a charge de 500 chevaux, monſr de Waudemont d'un regimt de gents de pied; tout cela ne peult nuire à gents advertis et ſur leurs gardes. Mais les ſurpriſes ſont dangereuſes, et ſi on prend ſouvent tout autre chemin qu'on a dit. Pour les affaires de France, c'eſt la verité qu'elles ne ſont pas encore bien reminſes, mais la Royne ayant envoyé monſr le préſident de Thou à Maizières por conferer avec monſr le prince de Condé et autres princes et ſeigrs qui ſont en ces quartiers là, toutes choſes ſurſoient juſques à ce qu'on en voye l'iſſue. On nous dit monſr le prince d'Orange eſtre à Sedan, mais nous ne ſommes pas aſſeurés ſi c'eſt luy, ou monſr le comte Henry ſon frère. Monſr le duc de Nevers qui a pris la citadelle de Maizieres, fait quelques levées du coſté de Liège, qu'il fera ſervir au deſſeing commun desd princes, ſi le Conſeil du Roy ne trouve un expédient por pacifier le tout. On croit que la Royne, en remettant les mariages et donnant aſſeurance auxd princes d'une aſſemblée des eſtats de France libre et aſſeurée, pourra arreſter le cours de ces bouttades. Vous ſcavez com̃e monſr le duc de Wandome s'eſt ſauvé des priſons, où il eſtoit detenu, en changeant d'habits d'un ſien page, après avoir ſoupé avec ſa fem̃e, avec laquelle il diſoit voulloir parler familierement et non en preſence d'un des gardes qui luÿ reſtoit. Le mis d'Anchre s'eſt retiré dans la citadelle d'Amiens. On veut dire monſr le comte de Mongomery s'eſtre emparé de St Malo, mais je n'en puis rien croire, parce qu'il faudroit avoir de l'intelligence avec les autres villes de la religion, qu'on aſſeure, et le crois, avoir envoyé vers leurs matés por les prier de bien adviſer à l'alliance qu'elles veullent contracter avec l'Eſpaignol, et ont declairé les deputés d'icelles qu'elles ne la pouvoient approuver com̃e eſtant contraire au repos et ſeureté des bons François. Si donc ſa maté ne ſurſeoit le mariage du Roy juſque à ſa majorité, auquel temps s'il approuve ſond mariage avec l'Eſpaignol, ils auront patience,

mais on fait entendre au cas de denÿ de lad reminſe, qu'ils ne differeront guières des malcontents; ceulx de Paris meſme ne veullent permettre que le Roy ſorte hors de leur ville, ſans bien ſcavoir comment et où on le veut mener. Je vous envoye une copie de la lettre de monſeig^r le prince de Condé, n'en ayant peu recouvrir une imprimée. Il a auſſy eſcrit à la cour de parlem^t de Paris, et à monſ^r d'Eſpernon qui ne conſeille nullement à la Royne de faire la guerre, de ſorte qu'on n'y entendra point ſi ce n'eſt à l'extrémité, les villes meſmes voullants la paix. Voilà, Monſieur, ce que je puis apprendre de l'eſtat preſent de ñre France.

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 12 de mars 1614.

CXIX.

Metz, 25 mars 1614. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

MONSIEUR,.... ce meſſager retournant po^r ſes affaires en voz quartiers me preſtant l'occaſion de vous envoyer la lettre de monſ^r le prince de Condé imprimée, avec quelques lr̃es de meſſieurs de la cour de parlement de Paris, à monſ^r le prince de Conty, et d'une de monſ^r de Nevers à la Royne avec la reſponſe de ſa ma^té à lad lettre dud ſ^r prince, par laquelle vous veoirez à mon petit jugem^t des reparties bien ſerrées, et qui doibvent donner à penſer aud prince et les ſiens, avant que de paſſer plus outre, le principal blaſme de ceſte action retombant ſur monſ^r le duc de Bouillon, s'il n'a de quoy à bien parer. Monſ^r le preſident de Thou eſt retourné en cour, et ne ſcait on encore les fruicts de ſon voyage à Sedan, tant y a qu'on tient qu'ils ne ſe ſont peu accorder du lieu où ſe doibvent tenir les eſtats, ny du temps, la Royne offrant les faire tenir à Rheims ou Challons, eulx demandant qu'ils ſoient tenus à Tours ou ès environs. Et ſur ces diſputes et controverſes, le regim^t de monſ^r de Waubecourt s'advance vers Tilly ſur Meuſe, qui eſt le rendez-vous des troupes du Roy. Du

jo^r d'hyer eſt ſortie de ceſte ville une compagnie de 50 chevaux legers ou carabins, po^r ſe rendre au meſme lieu. Monſeig^r de Waudemont fait auſſy ſa compagnie de 200 chevaux m̃res, qui feront pres de 500 chevaux, monſ^r de Marcouſſay doibt eſtre ſon lieuten^t, monſ^r le baron de Crehange ne demeurera pas auſſy en arrière, les 6000 Suiſſes doibvent auſſy eſtre ſur pied. On aſſeure icy les cours de parlem^t de la France avoir toutes envoyé vers ſa ma^té po^r l'aſſeurer de leur ſervice. Les deputés des villes ont fait de meſme po^r la plus parte, de ſorte qu'encor que les gouverneurs ou lieuten^ts des villes voudroient ſe mouvoir, ſi eſt-ce que le peuple n'en voullant manger, ils demeureront court, et leurs efforts vains. Tout ce que je crains le plus c'eſt ceulx de la religion au pays de Languedock et lieux voiſins.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 25 mars 1614.

CXX.

Metz, 26 mars 1614. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

Monsieur, depuis ma lettre d'aultre part eſcrite, me ſont venues nouvelles aſſeurées, monſeig^r le prince de Condé ſe debvoir bientoſt trouver à Soiſſons avec monſ^r le duc de Nevers et autres ſeig^rs tenant leur party, où la Royne doibt envoyer ſes deputés po^r entendre à une pacification, et dit on que mond̃ ſeig^r prince dit tout haut ne voulloir entendre à aucune pacification, ſi le mariage du Roy n'eſt remis et differé, que le m^is d'Ancre ne ſoit dépoſé de ſon eſtat de mareſchal de France et de ſes gouvernem^ts, que monſ^r le chancellier ne ſe departe de ſa charge, et que les affaires d'Eſtat ne ſoient veues et recogneues par les mareſchaux de France et autres ſeig^rs; bref à ſon dire, il veut donner la loix et ne la recevoir, et ne laiſſe pas de donner com̃iſſions et argent; le ſieur de Chamblé, gentilhom̃e Lorrain, a receu avec pluſieurs autres gentilshom̃es l'argent d'advance avec

comiſſion, et ſont eſtat de faire 20,000 homes. Dieu par ſa grâce veuille apaiſer tout.. ...

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 26 mars 1614.

CXXI.

Metz, 6 mai 1614. — *A Monſieur Jean Philippe Böcklé, etc.*

Monsieur, vous ayant eſcrit le 8 de ce mois paſſé par un meſſager de vre ville, nous n'avons rien heu depuys, come nous n'avons pas encor preſentemt qui nous aſſeure d'un raccomodemt des meſcontentemts des princes. Et tantoſt on nous aſſeure d'une paix, et à l'inſtant d'une facheuſe guerre; ce qui fait encor eſperer, c'eſt que la conference de Soiſſons n'eſt pas encor finie, et ſont eſté trouver leurs matés les srs duc de Vantadour, beau-frère de monſr le prince de Condé, et le preſident Janin, ſur les derniers articles et plus difficiles à réſoudre. Et por leſquelles peu s'en a fallu, que tout n'aye eſté rompu, ſcavoir ſur la forme de l'aſſeurance des eſtats libres, et la demande de Chaſteau-Trompette, et de deux autres qu'on ne m'a ſeu nomer, que mond ſeigr demande por ſa retraite, de ſorte que la Royne, fachée de telles demandes, a retenu lesd srs de Vantadour et Janin, et a renvoyé deux autres deputés por tirer reſolution finale, de ſorte qu'on eſt au mot de paix ou guerre. Monſr de Nevers eſt malade d'une fiebvre, et a monſeigr de Bouillon tout le fardeau ſur les épaules, qui amoindrira la condition de leur accord s'ils y parviennent. Les forces du Roy ont comandement d'advancer, et celles des princes ſe fortifient tous les jours. Neantmoins la partie n'eſt pas égalle, celle de ſa maté come plus juſte eſtant plus forte auſſy. Nous ſcaurons dans peu de jours aſſeuremt ce qui en ſera, et vous en doneray advis.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 6 de may 1614.

CXXII.

Metz, 5 juillet 1614. — *A Monſieur Junta, chancellier de la ville et République de Strasbourg.*

Monsieur, je demeure encor en la facherie et déplaiſir que j'ay receu de la mort de feu monſieur le ſtätmeiſter Böcklé, tant por la grande perte que fait v̄re Republique, que por celle que font tous ſes amis en particulier. Mais puiſque la condition de tous les hommes eſt telle, il faut acquieſcer à la vollonté du m̄re Souverain, et nous preparer à l'heure qu'il luy plaira nous appeller. Attendant laquelle, je vous ſupplieray humblement d'aſſeurer meſſeigneurs de v̄re ville de la continuation de mon affection à leur très humble ſervice, ſoit por les advertir des entrepriſes et mauvais deſſeins qu'on pourroit avoir contre v̄re ville, ou por acheminer en ſon temps le payement des ſom̃es capitales qui luy ſont deues, et tel autre ſervice que la ſaiſon et diverſité des temps me pourront produire. J'ay fait part au ſieur de Veyras de nos nouvelles de ces quartiers, et vous diray ſeulement en gros que les affaires de n̄re cour ne ſont pas tellement pacifiées, qu'il n'y ait grand ſujet d'apprehenſion de guerre por l'advenir. La raiſon eſt que les partis ſont tout formés, et l'ambition de parte et d'autre s'augmente pluſtôt que de diminuer. L'un a les finances et l'auctoriſation en main, l'autre des hom̃es et peu d'argent; à peine ſe pourra contenir le tout en eſtat deu, juſques à la pretendue tenue des eſtats généraulx. Il fault remettre le tout en Dieu. Monſr de Haraucourt, filz de monſr le gouverneur de Nancy, paſſa avant hyer par ceſte ville, après avoir emprunté argent por ſon voyage, por aller congratuler le duc de Neubourg de ſa revolte, de la part de ſon alteſſe de Lorraine, qui conſeille de s'accorder, offre neantmoins des hom̃es, au cas qu'il n'y puiſſe parvenir à ce qu'on nous dit. J'ay laiſſé deux ans et demy à vous envoyer mes parties et à de-

mander ma penſion : je vous en envoye un eſtat avec la quittance au bout.

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 5 de jullet 1614.

CXXIII.

Metz, 4 avril 1615. — *A Monſieur Joſeph Junta, conſeiller d'Eſtat et chancellier de la ville de Strasbourg.*

Monsieur, je vous ai eſcrit par Jonas le premier de ce mois. Du jour d'hyer monſʳ de Bonouvrier, lieutᵗ de gouverneur dans n̄re citadelle, manda monſʳ n̄re m̄re Eſchevin et partie de mʳˢ les treize et conſeil, poʳ les advertir qu'il paſſoit tous les jours des ſoldats et autres gens de commandement devant les portes de la ville et par le pays metzin, et qu'il falloit advertir nos centeniers et capitaines des bourgeois poʳ ſe tenir prets en cas de neceſſité ; cela me donne, Monſʳ, occaſion d'eſcrire à meſſeigʳˢ de v̄re ville, afin de les en advertir, parce que lesd̄ ſoldats ſe retirent en Lorraine par 10 et 12 et pareil nombre et ſe retirent ès environs, et croyons bien n'y avoir aucun deſſeing contre nous, mais nous craignons poʳ v̄re ville, ou Francfort durant la foire. En un mot, le plus expedient eſt de ſe bien tenir ſur ſes gardes, car le danger menace de tous côtés. Et combien qu'on faſſe hault ſonner la guerre du duc de Savoye contre l'Eſpaignol du coſté d'Italie, tout cela n'eſt que poʳ tromper le monde à mon advis. Encor qu'on aſſeure que le Roy permette qu'aucuns gentilshom̄es françois aillent au ſecours dud̄ duc. Ce ſont gents deſquels on ne ſe ſouciera pas beaucoup d'en eſtre desfait.

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 4 d'apvril 1615.

CXXIV.

Metz, 4 avril 1615. — *A Meſſeigrs les ammeiſter et treize du conſeil d'Eſtat de la ville de Strasbourg.*

Messeigneurs.... (le commencement comme la lettre précédente qui est du même jour), j'ay creu eſtre de mon debvoir de vous en donner advis, meſſeignrs, parce qu'on ne peult ſcavoir leur rendez-vous, qu'ils tiennent ſi ſecret qu'il eſt impoſſible d'en pouvoir cognoiſtre la vérité. Quoy que ce ſoit, nous tenons monſr de Waudemont avoir quelque negoce important à demeſler avec Leopold, qui doibt encore avoir été à Nancy depuys peu, et qu'il a de grandes promeſſes de s'entr'aider à quelque deſſeing incognu; c'eſt pourquoi, meſſeigrs, et vous me pardonnerez s'il vous plaiſt, ſi je parle avec liberté, il ſemble que vous debvriez faire choix de quelque prince auquel vous puiſſiez vous confier, et duquel vous auriez ſecours, qui paruſt dès à pñt, tant por desfendre l'approche de ṽre pont du Rhin que por vous conforter au dedans de ṽre ville. Il eſt plus à propos de s'armer de bonne heure lorſque ceux meſme qui ne doibvent avoir aucun ſubjet de crainte ſont ſur leurs gardes, que de trop tarder. St Rivant, coñe on dit, eſt allé vers St Claude avec ſes dix compagnies, mais perſonne ne dit les y avoir veues. On a fait défenſe en Lorraine de s'armer, mais en effect monſieur de Waudemont arme bien fort, et feront ſes gens prets au premier mot du guet. On nous crie icy monſieur de Montigny et monſr de Villedoné ſon frere s'eſtre mis aux gages du duc de Savoye contre l'Eſpaignol; de ces meſſrs l'un eſt lieut de gouverneur en ceſte ville, l'autre capitne en chef à Verdun. On leur promet de beaux appointemens, mais en effect, on ne ſcait pas bien quelle ſorte de guerre ce peult eſtre, veu que depuys tant de temps que les deux armées ſont près l'une de l'autre, il ne s'eſt veu aucun acte d'hoſtilité qui mérite, et ſemble que cela attende autre choſe.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 4 d'apvril 1615.

CXXV.

Metz, 10 avril 1615. — *A Monſieur Joſeph Junta, etc.*

Monsieur, cecy eſt poʳ vous dire qu'on nous continue la nouvelle que monſʳ de Vaudemont arme fort ſecretement poʳ eſtre preſt au premier mot qui ſera convenu avec ſes adherans d'Italie. On eſcrit le Roy d'Eſpaigne faire une ſi puiſſante armée qu'il y a peu d'apparence qu'il en veuille ſeulemᵗ au duc de Savoye lequel eſt en treſve avec luy, et croit on qu'il y a pluſtot ſecrette intelligence entre eulx qu'autrement, parce que depuis le temps que leđ duc eſt armé, il debvroit avoir fait d'autres exploits, ſi tant eſtoit que ce fut ſans faintiſe, n'ayant deu attendre qu'il ſe fut fortifié com̃e il a fait. Monſʳ de Bouillon eſt encor à la cour avec les autres princes qui luy eſtoient joincts. Monſʳ de Vaudemont ſe fait encor ouyr, et c'eſt à craindre qu'ils ne braſſent encor quelque nouvelle pratique. Le ſurplus de nos nouvelles, je les ay eſcrit à vos meſſieurs.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 10 d'apvril 1615.

CXXVI.

Metz, 10 avril 1615. — *A Meſſeigʳˢ les ammeiſter et treize de la République de Strasbourg.*

Messeigneurs,... icy nous attendons la fin des reſponſes aux cahiers des eſtats généraux, et le retour du chevalier de Sillery envoyé en Eſpaigne de longtemps poʳ veoir ce qui ſe fera des mariages de ñre Roy, et de madame ſa ſœur. Monſieur ñre lieutenant de gouverneur depuis trois jours en ça, a fait ſortir de la ville deux notables bourgeois de la religion, et ne leur a pas voulu dire la cauſe. Il les a prié de ſortir poʳ un peu de temps,

et croit on qu'il a quelques ſoupçons ſur eulx. La ſuite fera veoir ce qui en eſt du ſurplus.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 10 d'apvril 1615.

CXXVII.

Metz 10 février 1616. — *A Monſieur Städlin, preſentement ammeiſter de la ville et Republique de Strasbourg, à Strasbourg.*

MONSIEUR,.... vous m'avez infiniment obligé en daignant m'eſcrire du 23 du mois paſſé po^r^ accuſer la reception de ma précédente et me teſmoigner en ce votre bonne volonté en mon endroit. J'eſpère que je ne m'en rendrai indigne, ains que je vous donneray toute ſorte de contentement, tant po^r^ le très humble ſervice que je dois de longtemps à v̄re république, que po^r^ celuy que je vous ſuis obligé en v̄re particulier. Et po^r^ ſatisfaire à v̄re requiſition, Monſieur, vous aurez cy joinct des extraicts de lettres qui vous feront veoir une grande partie de l'eſtat de la France, à quoy j'adjoutteray ſeulement la nouvelle que nous avons d'une ſurſeance d'armes po^r^ ce mois entier, afin de plus commodement parvenir à une paix par le moyen du traicté de Loudun, et qu'encor que monſieur de Nevers ſoit dénommé entre ceux qui traictent, ſi eſt ce qu'on ne laiſſe pas de faire des levées po^r^ luy en la Champaigne, qui me fait croire qu'il y aura bien à advantager m^rs^ les princes, ſi on veut avoir la paix, qu'on dit eſtre fort déſirée par n̄re jeune Royne et ceulx qui la gouvernent, qui s'efforcent de luy faire attribuer l'honneur privativement à la Royne mère, qui po^r^ quelques haynes particulières ne la deſiroit pas encor. Le chancellier et les ſiens courrent fortune de deſcheoir beaucoup de leur auctorité, et juſtement po^r^ en avoir abuſé trop longtemps. Nous ſom̄es incertains ſi le Roy eſt demeuré à Tours où il arriva le 25 du paſſé, ou s'il s'eſt advancé vers Paris, nous croyons toutesfois qu'il y ſera arreſté po^r^ tant mieulx entendre

au traicté de paix qui se tient à Loudun. J'ay eu un extreme deplaisir en apprenant le décès de monsieur Junta, et n'y a personne que j'aye tant regretté de mes amis après feu monsr le Stätmeister Böcklé, mais il faut acquiesser à la volonté de ñre createur sans aucun murmure, ce qui me console avec les defaults de ñre siècle. Au surplus, Monsr, je feray fort content de sçavoir cy après à qui je m'adresseray de voz messieurs por mes lettres, afin de tant mieux servir au rang et auctorité que Dieu vous a donné en ṽre republique, et ne rien negliger de ce qui concernera son très humble service.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 10 de febvrier 1616.

Nouvelles de France pour Monsr Christophe Städlin, de pnt ammeister de la ville et République de Strasbourg.

I. Extrait de lettres de Poitiers du 15 de janvier 1616.

On parle doubteusement du subject de la disgrace du commandeur de Sillery, frère de monsr le chancellier : aucuns que ce n'est pas à bon escient, mais une feincte à autre dessein, que le temps descouvrira : autres qu'elle sera suivie bientost d'autres, et qu'ayant commencé par le commandeur, on continuera jusque au dernier de la maison de Sillery, ce qui facilitera le traicté de paix tant désiré d'un chacun. Le jeune de Lorme, medecin, a eu aussy son sac, non seulement cōme un des aucteurs de la chanson sur l'air de celle des pelerins de St Jacques, là où sont representées assez naifvement les incōmodités de ñre retour depuys Bordeaux jusques à la Rochefoucault, avec promesse de la continuer por ce qui reste à faire du voyage, mais por un plus mauvais subject, tendant à semer de la zizanie et mauvais mesnage entre noz Roynes, en reculant les uns, por avancer les autres derniers venus. Nous cōmençons à sentir de l'incommodité de ceste grande et vaste ville, notamment por les vivres des chevaux, rares

et chers au poſſible. Il y a auſſi forces mallades tant de ceux de la cour que de l'armée. On y a la confirmation du changement de religion pour le comte de Candale, et qu'il a fait ſa déclaration et profeſſion de foy à la reformée à Neirac, où il a fait auſſi la Cene. Ce qui tourne à deſplaiſir extreme à monſieur ſon père, qui eſt po^r en mourir de regret. On nous aſſeure auſſi la desfaitte du comte de Lauzun par le duc de Rohan et que luy et monſ^r de la Force font partie de ce qu'ils veullent en la haute Guyenne. Nous avons icy tous les chefs et principaux hom̃es de com̃andemens de l'armée, grandement diminuée et debandée. Auſſy n'en aura-t-on plus beſoin, s'il plaiſt à Dieu, qui nous donnera la paix, combien qu'on y prevoye des grandes difficultés.

Par une lettre d'Orleans datée du 21 dud᷑ mois, vous verrez par l'extraict d'une lettre de la cour du 15e, ce qu'on m'en a mandé. J'apprends d'ailleurs que la Royne mère commence jà à s'appercevoir que l'auctorité de la jeune Royne n'eſt pas po^r conſerver la ſienne longuement com̃e elle eſt; on verra au vent de la cour quels feront les plus fins, les Eſpaignols ou les Florentins. J'entends que ceulx de la Religion ſe portent vivement à la paix, meſme avec relache de leurs demandes, que l'aſſemblée de Nymes ſe tranſporte à Ste Foy, autres diſent à la Rochelle, po^r eſtre plus proche du traicté, et y avoir part. Cependant on doubte plus qu'onques de l'intention de monſieur de Vendoſme, vers lequel a eſté envoyé de la cour monſ^r de Vyc po^r tâcher de s'en aſſeurer....

II. Lettres de Chaſtelleraut du 23 de janvier.

Meſſieurs l'ambaſſadeur de la Grand Bretaigne, le duc de Nevers, mareſchal de Briſſac, et de Villeroy ont trouvé icy leurs majeſtés revenans de Fontenay où s'eſt faitte la prem^re action po^r parvenir à la conference propoſée po^r un traicté de paix, et ayant raporté les articles par eulx accordés et ſignés, ſoubz le bon plaiſir du Roy. La traicte depuis Poittiers icy nous a eſté ſi

rude, qu'il eſt mort par chemin plus de 30 perſonnes. Ce qui nous faict faire icy un peu de ſejour, avant que Tours, po[r] nous mettre mieulx à couvert de l'injure du temps, qui eſt extraordinaire. On a advis que monſ[r] de Rohan s'eſt jà mis en chemin pour ſe trouver à la conference qui ſe fera à Loudun, où ſe doibvent auſſy trouver meſdames la comteſſe de Soiſſons et de Longueville. Dieu en veuille benir les deliberations et l'iſſue, car on en a encor plus beſoin qu'il n'apparoit juſques icy.....

CXXVIII.

Metz, 25 février 1616. — *A Monſ[r] Jean Simon de Brünbach, ſtätmeiſter de la ville de Straſbourg.*

Monsieur,..... et vous dirai po[r] nouvelles de la France, que nous avons icy advis certain que le 29[e] du mois paſſé le Roy eſtant allé à Amboiſe po[r] mettre en liberté le ſ[r] preſident du Jay, le conſeil s'eſtant aſſemblé chez la Royne mère où ſe trouvoit M. le comte de Soiſſons po[r] luy faire la reverence eſtant de nouveau arrivé, le planché du lieu où ils eſtoient fondit, hormis une petite partie ou eſtoit ſa majeſté et meſſ[rs] le chancellier et preſident Jeannin qui ſeuls demeurèrent debout, tous les autres eſtant tombez ſans grand mal. Mondit ſeig[r] comte en fut retiré de la preſſe couvert de poudre ſans aucune bleſſure. Meſſieurs d'Eſpernon et de Villeroy, le premier, bleſſé à un coſté, doibt avoir heu une coſte rompue, l'autre n'euſt qu'une eſgrattinure à l'oreille. La nuict du meſme jo[r] la moittié du pont St Michel fut emportée par les eaux, et 4 maiſons de celuÿ au Change du coſté de l'arſenal, ne s'y eſtant toutesfois perdu qu'une ſervante mais grand partie de leurs moyens. En la meſme nuict, au faubourg St Marceau fondirent trois maiſons et pluſieurs perſonnes furent accablées ſoubz la ruÿne. Et dit on de plus qu'il y a heu plus de vingt cinq mille hom̃es de morts des deux armées, qui monſtre ouvertement le bon Dieu eſtre grandem[t] irrité contre la

nation françoife, y ayant une efpece de malladie incognue qui court, qui entraine les homes au tombeau en vingt quatre heures, par une fiebvre chaude et violante, qui les emporte et fortent hors des corps morts plufieurs grands vers par tous les conduits du corps, fcavoir par le nez, la bouche, les oreilles, etc... qui eft chofe entièrement efpouvantable, et defplorable tout enfemble, et qui contraindra leurs maj^tés et m^rs les princes à entendre à une paix. Le Roy ayant envoyé à ceft effect à Loudun, outre meff^rs de Briffac et de Villeroy, m^rs de Thou, de Vyc et de Pontchartrain Phelipaut, de forte qu'on tient que ces m^rs là vacquent inceffament à ce traicté, et y a grande apparence que l'advantage fera grand du cofté des princes parce que la Royne mère en a jà difgratié plufieurs de ceux à qui ils en veullent po^r les contenter. Monfeigneur le duc d'Efpernon, faché de veoir un fi grand défordre, s'eft retiré vers Angouleme, fi toft qu'il a efté guarri de fa bleffure. Monf^r de Nevers qui avoit dix mille homes de pied au pays d'Auxerre les a congediés, n'ayant gardé que dix foldats de chaque compagnie po^r mettre en garnifon en fes places; qui fait tant plus efperer la paix. Ne refte que monf^r de Vandofme armé qui marche vers Nantes avec 12 m. homes par lefquels il fe veut eftablir dans fon gouvernement, contre le gré de fa majefté, qui fait qu'on prepare 12 canons à Paris po^r fuivre m^r de Guÿfe qui le doibt attaquer, fi monf^r de Boiffan dauphin ne le ramene au bon chemin de fervice de fa majefté. Voilà tout ce que je vous puis dire de noz facheufes occurrences. Leurs maj^tés font encor à Tours où led planché fe fondit,et n'en partiront po^r Paris que ce ne foit fait ou failly du traicté de paix. Je vous heuffe vollontier envoyé le befoigné du procureur de Schüman fur les deffauts obtenus, mais le chartier m'ayant furpris ce matin, ne m'en a donné aucun loifir, qui me fera clore la prefente.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 25 de febvrier 1616.

CXXIX.

Metz, 7 mars 1616. — *A Monsr Jean Simon de Brünbach, ſtätmeiſter de la ville de Strasbourg.*

Monsieur,.... pour ce qui eſt de noz nouvelles, la conference de Loudun a eſté remiſe au 17 du paſſé. Et croyons eſtre bien advancé maintenant, toutesfois nous ne ſom̃es pas ſans grandes apprehenſions d'une rupture deſaggreable et ſans fruict por les obſtacles qui s'y rencontrent, ſi Dieu, par ſon infinie bonté et de grâce ſur noz péchés, ne les ſurmonte, dont je le ſupplie très humblement. On ne doubte plus que mr le prince ne ſoit bien avec mr de Vandoſme. Pour l'aſſemblée de meſſieurs de la religion à Nymes, elle eſt transferée par brevet du Roy à la Rochelle, et ſont paſſés à Orleans mrs leurs deputés le 14 dud mois paſſé, por ſe rendre à la Conference. Les noms deſquels ſont mrs de Berteville, de Rouvray, Champeaux, des Bordes, et la Nouaille. Por ce qui eſt de nos occurrences de deça, monſr de Bonouvrier, lieut de gouverneur, eſt fort incom̃odé en ſa ſanté par douleurs de reins.... Les gens de bien en ſont marris parce qu'il eſt perſonnage agé et aiſé qui n'exige rien, et ſe comporte doucement avec nous, à qui on fait entendre monſr le duc de Lorraine faire levée du dixième hom̃e en ſon pays, ou pluſtot monſr le comte de Vaudemont ſon frère, ſans qu'on ſache ſi c'eſt por ſe preparer à la guerre de France, au cas qu'on ne parvienne à une paix. On m'a dit l'archiduc Leopold avoir voullu placer des Jeſuites dans ṽre ville, à quoy meſſeigrs de ṽre ville ſemblent ſe debvoir oppoſer courageuſement, por l'importance que vous ſcavez mieulx que moy. Monſr le duc d'Eſpernon et monſr de la Valette, ſon fils, ſont allés à Loſches et au Limoſin, ce n'eſt pas ſans meſcontentement de ce qui ſe paſſe en la cour de France, pour les déſordres qui s'y rencontrent.

DE FLAVIGNY.

A Metz, 7 de mars 1616.

CXXX.

Metz, 21 mars 1616. — *A Monsʳ Jean Simon de Brünbach, etc.*

MONSIEUR,... pour vous dire, Monſieur, avec plus de liberté (puiſque feu Monſieur le ſtätmeiſter Böcklé eſtoit v̄re beau-frère), qu'il n'y a pas de mort après celle de feu Roy Henry le grand que j'aye plus regretté que la ſienne tant poʳ la bonté de ſa nature, que poʳ ſa cognoiſſance particuliere que j'avois en ceſte ville, lorſqu'il fut envoyé de meſſʳˢ de voſtre ville vers le Roy, le ſʳ Junta l'accompagnant. Et m'eſtime très heureux de ce que meſſʳˢ de v̄re ville vous ont choiſy poʳ la continuation de la correſpondance que je leur dois, eſperant ne rien faire qui vous puiſſe deſplaire... Je ſuis fort heureux de ce que l'archiduc Leopold s'eſcuſe de n'avoir voullu introduire les Jeſuites dans le prioré de v̄re Jeune St Pierre, mais je croy en effect que c'eſt qu'il n'y a peu parvenir. Dieu par ſa grace vous veuille preſerver de l'approchement de telle ſorte de gens, qui reſſemblent au ſerpent morfondu du païſant, qui ſe font trop ſentir quand ils ſont eſchauffés. Pour noz nouvelles de la France, on m'a eſcrit de deux endroits de Paris, le 7 de ce mois, la paix avoir eſté conclue à Loudun le 4 dud mois, et le Roy debvoir partir de Tours led 7 poʳ retourner à Paris, mais n̄re meſſager ordinaire arrivé du jour d'hyer dit le contraire, ains que la treſve eſt prolongée ſeulemᵗ poʳ 12 jours... Le plus difficile à accorder, com̄e on dit, c'eſt la demande de monſʳ de Vandoſme et celle de monſʳ de Longueville, chacun demandant leurs gouvernemᵗˢ que le feu Roy leur avoit donné. Au dernier on offre le gouvernemᵗ de Normandie poʳ celuy de Picardie, et quatre cents mille eſcus, leſquels il refuſe; à l'autre on luy p̄nte une partie de la Bretaigne à gouverner, qui me fait avoir de l'apprehenſion que les malcontents ne ſe joignent à l'Eſpaignol, qui tachera de proffiter de nos diviſions, ſi Dieu ne l'empeche.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 21 de mars 1616.

CXXXI.

Metz, 28 mars 1616. — *A Monſieur Jean Simon de Brünbach, etc.*

Monsieur,... ceulx de Lorraine arment auſſi et font tenir prêts leurs gents du pais po^{r} leur milice; la pluſparte ſe fournit d'armes et de cuiraſſes dans ceſte ville en tant qu'on en permet la ſortie. C'eſt po^{r} ſe reſveiller les eſprits les uns les autres. On veut dire que le Roy d'Eſpaigne recherchoit po^{r} ſon fils puiſnay la fille de Lorraine en mariage; ce ſeroit nous barricader de tous coſtés. Je veux croire que monſ^{r} le comte de Vaudemont n'y entendra jamais, parce que ce ſeroit ſa ſupreſſion et des ſiens. Je vous ay eſcrit ma dernière le 21 du courant.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 28 de mars 1616.

CXXXII.

Metz, 25 avril 1616. — *A Monſieur Jean Simon de Brünbach, etc.*

Monsieur,..... le marquis d'Anchre eſt ſorti le 10 de ce mois hors de Paris par la longue galerie du Loupvre, un après ſouper, et s'eſt mis avec ſa fem̃e dans un caroſſe aux Tuilleries po^{r} retourner à Amiens. Il avoit voulu ſortir trois jours auparavant, ſcavoir le ſamedi avant Paques par la porte de Buſſy, mais les gardes ayant trouvé des armes dans ſon caroſſe, il fut contraint de ſe retirer dedans le Loupvre, parce qu'il y a défenſe à ceux qui rentrent et ſortent de Paris de ne point avoir d'armes. On dit que monſ^{r} de Luynes eſt dans la ville dudit Amyens po^{r} y commander de la part du Roy, mais ce ſont nouvelles incertaines. Outre que la priſe de la ville de Tartas par m^{r} le c^{te} de Gramont durant la treve a preſque rompu tout ce qui eſtoit traité à Loudun, m^{r} de la Force s'en eſtant voulu reſſentir, mais on

tient que la faifie de la ville fe fera, et ainfi que les affaires ainfi allongées fe radouberont......

DE FLAVIGNY.

Metz ce 25 de mois de apvril 1616.

P. S. Monsieur, j'oubliois de vous dire qu'avant le partemt de mr d'Anchre et de fa feme on a affiché dans Paris plufieurs placars, portant qu'il les falloit affommer ou jetter dans la rivière, come eftant caufe principale des maulx de la France.

CXXXIII.

Metz, 17 mai 1616. — *A Monfieur Jean Simon de Brünbach, etc.*

Monsieur,... j'apprends que mr de Bonouvrier, nre lieutt de gouverneur, fuivant ce commandement qu'il avoit eu du Roy, par fes patentes venues par la pofte, avoit fait auffitoft, qui fut le mercredi onzième du courrant, fait publier par les carfours et lieux accoutumés, que fa majté avoit donné la paix à fes peuples, et que les troupes eftrangères eftoient congediées, et que la nobleffe et autres gens de commandement fe retiroient. De forte que nous ne doubtons plus à cefte heure de cefte paix tant defirée, mais la croyons affeurée, de façon que monfeigr le prince de Condé a prefentemt la garde et principale conduite du Roy et du Royaume, et tenons por affeuré que le Roy et la Royne regente font de pnt à Fontainebleau, accompagnés dud feigr prince et de la plus grande partie des feigrs qui luy adhèrent, et que la Royne mère eft allée à Paris, por appaifer les Parifiens qui font de grandes plaintes et doleances de la longue abfence de la Cour. Pour noz nouvelles de deçà nous tenons que le prince d'Efpaigne, fils ainé du Roy, fe vient rendre en Brabant, en la place des archiducs après leur mort, et dit on que l'archiduc Albert a quelques efperances d'eftre choify por Roy des Romains, que le cte de Bucois fait defcendre l'armée de Milan en Allemaigne, por affifter celle

que le c^{te} Henry de Berg a toufte prefte. Les Lorrains arment auffy et lèvent le 10e hom̃e de leur pays, qui fait croire qu'il y a du deffeing qu'on veut faire efclore de force, fi on ne peut de volonté, et eft bien befoin que meffeig^{rs} les princes d'Allemaigne et les bonnes villes et places foient fur leurs gardes. On dit la ville d'Aix eftre fort mal traictée, qu'elle n'a aucun exercice de religion et fort travaillée de l'Efpaignol, qui la poffede foubz le mafque du nom de l'Empereur.....

DE FLAVIGNY.

Metz ce 17 de maye 1616.

CXXXIV.

Metz, 21 mai 1616. — *A Monfieur Jean Simon de Brünbach, etc.*

Monsieur, depuis ma precedente du 6 de ce mois, j'ai receu nouvelle affeurée de Paris que monf^{r} le chancelier a remis les feaux ès mains du Roy le 2e du p̃nt, et s'eft retiré en fa maifon de Berny, que monfieur du Vair à qui fa maj^{té} doibt avoir baillé la qualité de garde des feaux, ou com̃e aultres difent de chancellier, eft desjà logé au logis de m^{r} de Maupeou près de la Monnaye à Paris, que le Roy et la Royne font à Fontainebleau po^{r} peu de jours, po^{r} venir à Paris, où la Royne mère eft desjà, et où les princes reconciliés fe doibvent rendre en peu de temps. Cepend^{t} que monf^{r} le prince de Condé fe remettera en convalefcence po^{r} fe trouver en cour, et y tenir le rang qui luÿ appartient. Il eft encore au chafteau de Chinon, qui luy a efté baillé po^{r} feureté de l'execution du traicté. Le marefchal d'Anchre demeure Lieutenant de la Roÿne mère en Picardie, à laquelle m^{r} de Longeville a cedé le gouvernem^{t} po^{r} celuy de Normandie, qu'on luy donne avec deux places de feureté qu'il choifira de quatre, fcavoir du Havre de Grâce, Diep, Can, et le Pont de Larche. La citadelle d'Amiens fera donnée en garde à un gentilhom̃e françois, nom̃é le fieur de Luynes, le commandeur de Sillery et Bullion

ſont diſgraciés, et retirez en leurs maiſons des champs. Monſ^r le duc d'Eſpernon doibt licentier les trouppes qu'il a mis en garniſon. Mr de Suilly raura l'adminiſtration des finances, avec monſ^r le preſident Jannin, et ſeront aſſiſtés de meſſ^rs de Guyſe et du Maynne.....

DE FLAVIGNY.

Metz ce 21 de maye 1616.

CXXXV.

Metz, 28 juin 1616. — *A Monſieur Jean Simon de Brünbach, etc.*

MONSIEUR,.... pour noz nouvelles, on n'attend plus que l'edit de pacification par les chambres des comptes de Paris, celle du parlem^t eſtant jà faitte ſans modification. Monſ^r de Bouillon eſt encor à la cour, qui attend la venue de monſ^r le prince et de monſ^r de Longeville, ſur le commencem^t du mois prochain afin de mettre ordre à beaucoup de deffaults aux affaires. Ce ſera à eux de ſe bien donner de garde dans ceſte grande ville pend^t leur ſejour. Vous aurez ſceu cōme par commandement du Roy, le ſieur de Beauvot a eſté tiré des priſons, où il eſtoit detenu po^r fauſſe monnoÿe, monſ^r de Vitry l'ayant tiré hors par force; de quoy m^rs de la Cour du parlement ont fait de grandes plaintes à ſa maj^té, et l'ont eſté trouver en robbes pour l'eſmouvoir à ne plus ſouffrir que pareil tort leur ſoit faict. Led ſieur de Beauvot eſt un gentilhōme qui eſt gendre du gouverneur de Nancy, bien apparenté, et riche de 20 mille lbs de rente, qui ne ſcavoit cōment ſe deſgager de ſa deſpenſe faite durant ces d^rs mouvements, ſinon en faiſant grand nombre de faux doublons. On tient que les prières de ſon alteſſe de Lorraine luy ont beaucoup ſervy. Il ſe fait beaucoup de changemens en France, pluſieurs cédent leurs charges et offices à d'aultres par meſcontentement, entre autres Monſ^r de Puyſieulx ſe demet de ſa charge de ſecretaire d'eſtat, volontairement.... Le m^is d'Anchre a preſque eſté bruſlé en ſa

maiſon de Paris, et a eſté contraint de ſe ſauver de viteſſe dans le Loupvre, et ce po^{r} avoir fait battre demeſurement le bourgeois qui avoit occupé le ſieur de Beauvot, et cauſé ſa priſe. Il a eſté contraint de repreſenter au peuple de Paris qui le preſſoit, les deux lacquais deſquels il s'eſtoit ſervy po^{r} faire battre led bourgeois.....

DE FLAVIGNY.

Metz ce 28 de juin 1616.

CXXXV.

Metz, 17 juillet 1616. — *A Monſieur Jean Simon de Brünbach, etc.*

Monsieur,... m^{r} le Cte d'Auvergne a finallement eſté mis en liberté abſolue, après de grands ſermens qu'on luy a fait preſter d'eſtre fidele au Roy, et de ne ſe point venger de ſa priſon. Le m^{is} d'Ancre eſt en fort mauvaiſe odeur aux Pariſiens, depuis qu'il a fait poignarder un jeune hom̃e, cordonnier de ſon eſtat, lequel à la garde d'une porte l'avoit fait retourner dans Paris, ne l'ayant voullu laiſſer ſortir avec armes durant ces derniers mouvem^{ts}, ce qu'il a voullu venger depuis un mois en ça, et y a employé deux de ſes hom̃es, qui ont eſté apprehendés et pendus po^{r} appaiſer le peuple qui ne ſe tient pas ſatisfait, ains menace de ſe ruer ſur led m^{is} d'Ancre. Le Roy et la Royne regnante, avec la Royne mère, ſe ſont rendus à St Germain, et y demeureront quelque temps juſques à ce que ceſte fureur populaire ſoit arreſtée. Monſeigneur le prince de Condé n'eſt pas à la cour, et ne ſcait on le temps qu'il y viendra. Il a eſté prendre poſſeſſion de la tour de Bourges, et de ce qui depend du duché de Berry. Monſieur de Longeville jouyra finalement de ſon gouvernement de Picardie, la nobleſſe n'en ayant point voullu d'autre. Ici on a retiré des mains du receveur provincial un nom̃é le ſ^{r} de La Grange, filz d'un docteur médecin à ceſte ville, qui avoit été apprehendé par led prevoſt et mené à Verdun, où eſtoit un faux monnoyeur qui ac-

cuſoit leđ La Grange d'avoir fabriqué des fauſſes piſtoles, et autres eſpèces auſſy bien que luy : leđ faux monnoyeur a eſté pendu à Verdun, et leđ La Grange ramené en ceſte ville, où il a eſté redemandé de meſſ^rs les treizes de ceſte ville qui ſont les juges ordinaires, auxquels leđ prevoſt l'a rendu après pluſieurs conteſtations de part et d'autre. On a envoyé des députés de ceſte ville en cour po^r avoir raiſon d'un nomé Valladié qui eſtoit abbé en l'une de nos abbayes, et qui s'eſt eſlevé contre le magiſtrat, et fait un libel diffamatoire qu'il a publié ; on eſpère que le Roy nous en deſchargera à cauſe de ſa mauvaiſe vie, qui tend plus à ſedition qu'autrement. Outre ceux que je vous ai dit cy deſſus eſtre diſgraciés de la cour, on nome encore monſieur de Souvray, celuy qui eſtoit po^r gouverneur du Roy, et le ſ^r de Liencourt qui a autrefois commandé en ceſte ville, en qualité de lieut^t du Roy dans la ville. Bref il ſemble que l'on veuille faire un nouveau monde. Monſ^r le duc d'Eſpernon eſtoit à Coignac, il y a quelques jours. Il fait eſtat de ſe rendre à Cadillac, et de là à Thouloufe.....

DE FLAVIGNY.

Metz ce 17 de jullet 1616.

CXXXVII.

Metz, 5 août 1616. — *A Monſieur Jean Simon de Brünbach, etc.*

Monsieur,... il ſe murmure fort des levées qui ſe font de toutes parts. Mais je ne vois perſonne qui die en avoir veu beaucoup enſemble, et ſe font ſi ſourdement et ſi inſenſiblem^t qu'à merveille, le tout pour ſurprendre, et croy que meſſeig^rs de v̄re ville feront fort bien de ſe tenir ſur leurs gardes, come auſſi le marquiſat de Baden, et Francfort que je tiens à la devotion de l'Eſpaigne, puiſqu'ils y ont receu des Jeſuites, come on nous aſſeure. Ce qu'on nous dit de Bourgoinne eſt que le comte de Bucquois

eſt arrivé à Bruxelles, et fait renforcer toutes les compagnies des garniſons, et raſſemble tout ce qu'il peut de gens de guerre po^r^ monter le Rhin, comẽ ils diſent. Monſ^r^ de Waudemont arme auſſi de ſon coſté, qui me fait croire que c'eſt encor un coup d'eſſay de la ligue papiſtique. En France monſ^r^ le prince de Condé eſtoit attendu à la cour, et y debvoit arriver le 25 ou le 28 du paſſé, m^r^ le prince d'Orange et m^r^ l'archeveſque de Bourges en ayant raporté la nouvelle au Roy, quelques jours auparavant; toutes fois n'en ſomẽs aſſeurés. Encor que les plus grandes affaires du Royaume ſoient ſuſpendues po^r^ ſon abſence, monſ^r^ de Longeville jouyt de ſon gouvernem^t^ de Picardie, fors de la Citadelle d'Amyens, qui eſt la meilleure pièce, laquelle le m^is^ d'Ancre tient encor, nonobſtant qu'il aye pris poſſeſſion du gouvernement de Normandie, et du chaſteau de Caen, qui monſtre appertement qu'il n'a vollonté de quitter la France, s'il n'y eſt forcé par Dieu ou par les homẽs. Y ayant pluſtôt apparence de quelque autre nouveau mouvem^t^ autant ou plus dangereux que le premier, que d'une aſſeurée paix en France, chacun deſirant mettre ſes affaires en ordre parmy ces déſordres ....

DE FLAVIGNY.

Metz ce 5 d'aouſt 1616.

CXXXVIII.

Metz, 5 août 1616. — *A Monſieur Jean Simon de Brünbach, etc.*

MONSIEUR,.... depuis que j'ay eu fermé mon pacquet cy joint, eſt arrivé ñre ordinaire de Paris qui m'a apporté des lettres certifiantes monſ^r^ le prince de Condé eſtre arrivé à la cour le 27 du paſſé par la poſte à cinq heures du ſoir, accompagné de peu de gentilshomẽs, qui ne faiſoient avec ceux qui allèrent au devant de luy que 300 chevaulx. Il deſcendit au Loupvre, et fut receu par la Royne mere en ſon grand cabinet, fort favorablement, et le Roy, qui eſtoit lors au jardin des Tuileries, en revint tout

courrant par la gallerie, ſur l'avis qu'il euſt de l'arrivée de mond̃ ſeig^{r} prince, que ſa maj^{té} embraſſa bras deſſus bras deſſoubs et teſmoigna beaucoup d'aiſe de ſa venue. De là il alla ſouper chez Mme la comteſſe de Soiſſons, et pluſ^{rs} des grands de la cour l'allèrent trouver, et le lendemain tous allèrent chez lui, où depuis il a ſi grande abondance de caroſſes, qu'à peine peut on approcher la porte. Dieu veuille que la ſuitte de ceſte entrevue ſoit ſemblable, et que les remedes convenables aux deſordres et confuſion du Royaume ſoient bientoſt appliqués. Monſieur le milord de Haÿ, ambaſſadeur extraordinaire de la Grande Bretaigne, debvoit arriver à Paris le d^{r} du paſſé, fort accompagné, et doibt eſtre logé et defraié par le Roy en l'hoſtel de feu la Royne Marguerite, qu'on a meublé magnificquem^{t} à ceſt effet. Je croy que c'eſt po^{r} la recherche de ñre ſeconde fille de France po^{r} le prince d'Angleterre. Dieu par ſa bonté veuille appaiſer ſon ire envers les peuples françois, auxquels ſa majeſté a fait deffenſe de ne point prendre les armes po^{r} qui que ce ſoit, à cauſe de la grande inſtance qu'en a fait l'ambaſſadeur d'Eſpaigne, qui par ce moyen monſtre qu'ils ont peur qu'on ne ſecoure le duc de Savoye, com̃e on fera, nonobſtant lesd̃ deffenſes qui n'ont pas encor eſté publiées par les rues et carrefours. Je vous baiſe de rechef très-humb^{t} les mains et prie Dieu, Monſ^{r}, qu'il vous conſerve très heureuſem^{t} et longuem^{t}, etc.....

DE FLAVIGNY.

Metz ce 5 d'aouſt 1616, en grande haſte.

CXXXIX.

Metz, 16 août 1616. — *A Monſieur Jean Simon de Brünbach, etc.*

MONSIEUR, ... Monſeig^{r} le prince de Condé eſt toujours à la cour et travaille avec les autres princes et ſeig^{rs} de la cour, joincts à ſa majeſté, à eſtablir un nouveau conſeil privé, du moins le renouveller et changer, ce qui pourra eſtre achevé à l'heure

10

que je parle, parce qu'on tenoit que ce feroit jà fait la fepmaine paffée. Et ainfy le confeil affermy, on vacquera aux affaires du public et des particuliers, eftant la caufe qui a retardé les autres affaires jufqu'à prefent. Le m[is] d'Ancre avoit demandé huit cent mille francs pour fes dommages et interefts d'avoir quitté la citadelle d'Amyens, et po[r] les poudres et munitions de guerre qu'il y avoit fait conduire, et les avoit obtenus du confeil ancien, mais le f[r] du Vair chancellier n'a voullu permettre l'application du fceau Royal et a rejetté les patentes obtenues. On croit que le confeil lui accordera deux ou trois cent mille lb en faveur de la Royne mère..... La m[ise] fa feme eft très malade, et come on dit en danger de mort... On fe plaint beaucoup auffy dans cefte ville et lieux voifins, des maladies de cefte faifon, come diffenterie et fiebvres chaudes, et à cefte occafion on deffend l'ufage des mellons, concombres et femblables fruicts. Mais le meilleur c'eft la garde et confervation que le bon Dieu nous donne.....

DE FLAVIGNY.

Metz ce 16 d'aouft 1616.

CXL.

Metz, 19 septembre 1616. — *A Monfieur Jean Simon de Brünbach, etc.*

Monsieur,... come les affaires font en plus mauvais eftat que jamais, fi le bon Dieu n'y pourveoit, ce feroit fuperflu de vous dire les mêmes chofes, feulement j'adjouteray une copie de la déclaration des princes, laquelle je n'ay eu loifir de lire et reveoir avant que de l'envoyer, et qu'on veult dire monf[r] de Suilly eftre un des delateurs de monf[r] le prince de Condé, du moins il en eft foupçonné. Vous baifant fur ce très humblem[t] les mains, etc.....

DE FLAVIGNY.

Metz ce 19 de feptembre 1616.

CXLI.

Metz, 10 octobre 1616. — *A Monſieur Jean Simon de Brünbach, etc.*

Monsieur, j'ai bien receu par le meſſager Jonas p̃nt porteur ṽre lettre du 16 du paſſé, fort content que Meſſeigneurs de ṽre ville et vous ayez eu po^r agréable mes precedentes. Et combien que, lors de la retention de Monſeig^r le prince, les affaires ſembloient tellement aigries qu'on n'attendoit autre choſe qu'une plus grande confuſion qu'auparavant, ſi eſt-ce qu'on en eſt ſur le point d'une bonne paix, com̃e on aſſeure, par une conférence tenue à Soiſſons, monſieur le duc de Guyſe ayant jà eſté à la cour tant po^r ſon chef que po^r les autres princes et ſeign^rs avec leſquels on tombera d'accord par le moyen de pluſ^rs mariages : ſcavoir que monſ^r le duc de Soiſſons, fils de deffunct monſ^r le comte de Soiſſons, aura en mariage la 3me ſœur du Roy, monſ^r du Maynne la fille de monſieur le duc de Montpenſier, qui eſtoit promiſe à monſieur le duc d'Orleans frère du Roy de p̃nt. monſeig^r le duc de Guyſe aura l'eſtat de conneſtable, monſ^r de Bouillon demeurera à Sedan ſans ſe bouger, ſans danger d'eſtre attaqué de toutes parts. Mondit ſeign^r le prince eſt à la Baſtille où il a eſté conduit une nuict par bon nombre des gardes du Roy, et tient on qu'on n'eſt pas preſt de luy faire ſon procès ſuivant la requiſition desđ princes, ny auſſi de le remettre en liberté.....

P. S. — Monſieur, depuis ma lettre eſcritte eſt arrivé un gentilhom̃e de la cour qui eſt de ma cognoiſſance, qui m'a aſſeuré toutes choſes pacifiées, et que monſieur de Guyſe, monſ^r le cardinal ſon frère, ſont à la cour fort bien venus, que Mrs du Maynne et les autres princes, contre leſquels il y avoit déclaration faitte par le Roy que ſi dans quinze jours ils ne retournoient près ſa majeſté qu'ils eſtoient déclairés criminels de læse ma^té, ont prié ſa ma^té de pouvoir ſe retirer en leurs maiſons po^r l'eſpace de trois ans ſans que lađ déclaration puiſſe opérer contre eux po^r leđ crime, ce qui leur a eſté accordé, et Dieu veuille qu'ils ſoient

autant de temps à repos! Le marquis d'Ancre s'eſt retiré po^r con-tenter un peu le peuple.

DE FLAVIGNY.

Metz ce 10 octobre 1616.

CXLII.

Metz, 24 octobre 1616. — *A Monſieur Jean Simon de Brūnbach, etc.*

Monsieur, ... pour noz occurrences, elles ſont telles que noz princes ſe ſont retirés chacun chez ſoy depuys la detention de M. le prince de Condé en la Baſtille. Je ne ſcay ſi au printemps ils feront ſemblant de ſe remuer de nouveau, ou s'ils feront une fois arreſtés en leurs deſſeins. Monſ^r de Boiſſiſſe n'a pas eſté ſitôt de retour de Soiſſons qu'arrivé à Paris ſa ma^té l'a envoyé à la Rochelle, où il ſe fait des actes d'hoſtilité de la part des Rochelois, et de celle de monſ^r d'Eſpernon, gouverneur de ces quartiers là. Surger, petite place, a eſté priſe par lesd Rochelois et repriſe par led ſieur coṁe on dit, et les pauvres gens de dedans maltraictés. Rochefort, mignon de mondit ſeig^r le prince, s'eſtant retiré dans le chaſteau de Chinon, place bien forte, a compoſé à la ſoṁe de 30000 lb. avec ceux qui le vouloient aſſieger de la parte du Roy; on dit que lesd Rochelois ne ſont pas bien d'accord de ce qu'ils doibvent faire durant ces dangers, qui fait doubter que M^r d'Eſpernon ne ceſſera point au p^r mandement de ſa ma^té po^r proffiter en quelque ſorte de leur diviſion avant que s'arreſter. Meſſ^rs de Rohan et de Soubiſſe frères lèvent des gens po^r ſecourir lesd Rochelois, qui emploieront tous leurs amis po^r ſe bien deffendre. Bref il ſemble que ceſte année ſoit fatale po^r donner moyens aux remuans de vexer en toute ſorte les gens de bien. M. de Bouillon eſt à Sedan, et monſ^r de Nevers vers Maizieres, qui ſe tient preſt po^r y refuſer garniſon, de la part du Roy, que monſ^r de Pralline y voulloit mettre.....

DE FLAVIGNY.

Metz ce 24 octobre 1616.

CXLIII.

Metz, 7 novembre 1616. — *A Monſieur Jean Simon de Brünbach, etc.*

Monsieur, ... il n'y a point de changement en mieulx depuis en la France, tout y eſtant fort confus et mainé par la faveur du marq[is] d'Ancre, qui eſt mieulx à la cour que jamais, tous ſes oppoſans en eſtant hors. Monſ[r] de Guyſe et ſes frères, qu'on diſoit ſe voulloir retirer, font joug avec le reſte, et po[r] empeſcher M[rs] de Nevers et de Bouillon, on envoye ſix mille Suiſſes à la frontière de la France du coſté de Chalons, qui fait croire que lesd̃ ſeig[rs] ne pourront porter ces deffiances, et ſe remettront ſur pied de rechef, qui ſera un nouveau mal pire que le premier en apparence. Cependant l'Eſpaignol fait ſes affaires du coſté de Veniſe à cauſe de la mort d'un des premiers d'entre eulx, nommé Pompeio ce me ſemble, et non moins de la Savoye, où on s'eſt très bien battu. Toutesfois on aſſeure monſieur d'Eſdiguyères armer de rechef, et qu'il ſecourra le duc à bon eſcient ce coup icy. Nous ne ſcavons ce que M[r] de Boiſſiſſe, envoyé par ſa ma[té] vers monſ[r] d'Eſpernon ñre gouverneur et les Rochelois, aura profité ; on tient qu'il aura beaucoup de peine d'arreſter le tout. Icy nous roullons à l'accoutumé.....

DE FLAVIGNY.

Metz ce 7 de novembre 1616.

CXLIV.

Metz, 14 décembre 1616. — *A Monſieur Jean Simon de Brünbach, etc.*

Monsieur, ... pour noz occurrences, elles ſont toujours d'un même fil, et tendent pluſtot au mal qu'au bien, le m[is] d'Ancre faiſant tout ce qu'il veut en France, et creant et depoſant les officiers principaux de la couronne com̃e bon luy ſemble.

Monsr du Vair, qui avoit efté appellé por fes vertus et mérites à la charge de garde des fceaux, a efté prié de s'en deporter, et luy ait on redemandé lesd fceaulx, par les perfonnes de Mrs de la Force et de Lomenie fecretaire d'Eftat, qui les leur a rendus fort vollontairement fans promeffe d'autre recompenfe; il a feulement prié d'eftre dit au Roy qu'il n'avoit pas recherché lad charge, ains qu'il avoit receu trois divers mandemens de fa maté avant que de l'avoir accepté, mais puifqu'il luy plaifoit les retirer de fes mains, qu'ils eftoient fiens, et les rendoit vollontier, avec prieres à Dieu qu'il luy pleut donner bon confeil à fa maté, coñe fort neceffaire au bien de fon fervice. On tient que la caufe de cefte dépofition eft qu'il n'a voullu fceller des donations immenfes de la Royne mère faittes au mis d'Ancre en recompenfe d'Amyens et de Perrone, et autres qu'on ne fcait pas, qui toutesfois tournent plus à l'honneur dud fieur du Vair qu'à fon blafme. M. de Montigny, lieutt gouverneur de cefte ville et prefentemt marefchal de France, s'eft retiré de la cour por avoir efté baffoué dud mis d'Ancre, parce que un fien nepveu tenoit le party des princes. Monsr le duc de Nevers a remis ès mains de l'exempt des gardes envoyé vers luy par fa maté la maifon forte de Mr de la Vieville, gouverneur de Rheims, après l'avoir vuidée des grains qui y eftoient et fervoient de magafin au pays. Mais on affeure que cela a efté avec des paroles aigres contre la Royne mère, fcavoir qu'il eftoit ferviteur du Roy, et fon très humble fubject, et fe recognoiftroit tel toute fa vie, mais qu'il ne le feroit jamais de la Royne mère, et ne la verroit qu'en peinture, de quoy lad Royne fit plaincte au Confeil d'Eftat, por en avoir la raifon; à laquelle plainte led confeil demeura muet, n'euft efté Mr de Guyfe qui dit que la Compagnie eftoit prefte de recevoir les commandemens de fa maté, toutesfois on a dit depuis que mond fieur duc de Nevers s'eft explicqué, et que la Royne mère s'eft adoucie. Monsr Mangot qui eftoit fecretaire d'Eftat en la place de Mr de Villeroy eft mis en la place de mond fieur du Vair et le fieur Evefque de Luffon, eftimé très mauvais et defloyal François, en celle dud sr Mangot,

de ſorte que nous avons toutes les occaſions de prier Dieu po^r^ la conſervation du Roy et du Royaume. Monſ^r^ le ſtätmeiſter Sturm ne m'eſtoit cogneu que de reputation, et par un voyage qu'il fit en ceſte ville po^r^ des deniers deus à ṽre republicque, mais je regrette neanmoins ſa mort, com̃e d'un bon ſeig^r^ et père de la patrie. Pour ce qui eſt de la reunion de M^r^ le duc de Nemours avec M^r^ le duc de Savoye, on nous la publie auſſi par deçà, mais nous ne ſcavons quand il eſt jour avec cette eſpèce de gens, car tantoſt ils ſont amis, tantoſt ennemis, et eſt à craindre que ce ne ſoit jeu joué entre l'Eſpaigne et Savoye, po^r^ avoir ſans ſoupſon une armée tousjours prête.

DE FLAVIGNY.

Metz ce 14 de décembre 1616.

CXLV.

Metz, 27 décembre 1616. — *A Monſieur Jean Simon de Brünbach, etc.*

Monsieur, je vous eſcris ce mot po^r^ accompagner la reſponſe de Mrs de la Rochelle au manifeſte de monſ^r^ d'Eſpernon, et po^r^ vous dire qu'il ſemble que la France ſe brouille de jo^r^ à autre davantage, chacun preparant ſes armes po^r^ le printemps. On aſſeure l'Eveſque de Luſſon debvoir eſtre ſeul ſecretaire d'Eſtat et des commandements de ſa ma^té^ et que les autres trois luy quitteront la place; peut eſtre eſt-ce qu'il eſt plus Eſpaignol qu'aucuns d'eulx. Monſ^r^ le comte de Schonberg attend de longtemps ſa deſpêche de la cour po^r^ paſſer par Nancy, et ſemondre monſeigneur de Vaudemont à ſe tenir preſt; il doibt auſſi paſſer par ṽre ville, mais je ne ſais à quelle fin, et de là aller à Heydelberg, et ailleurs vers les princes d'Allemaigne po^r^ donner couleur à tout ce qui ſe fait de nouveau. M^r^ le prince n'eſt plus en la garde de M^r^ le mareſchal de Temines, mais en celle de M^r^ d'Ancre qui a mis ſon frère le chevalier Coudiere; voilà à peu près com̃ent

ſe gouvernent les affaires p̃ntes. Leſquelles vous m'excuſerez ſi je ne vous les explique plus longues, tant por la haſte de ce porteur que por mon indiſpoſition.......

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 27 décembre 1616.

CXLVI.

Metz, 28 janvier 1617. — *A Monſieur Jean Simon de Brünbach, etc.*

Monsieur, ... icy nous ſommes entre l'eſperance et la crainte et panchons plus ſur la dernière, parce qu'on ne parle que de guerre. Monſieur de Pralline ayant pris Ste Manhou depuis quelques ſepmaines en ça, a commandement du Roy de faire la guerre à Mr le duc de Nevers, qui a pris priſonnier le grand prevoſt de Champaigne qui, à ce qu'on dit, avoit volonté et pouvoir de ſe ſaiſir de ſa perſonne. Sa maté envoye encor ſix compagnies de ſes gardes aud ſeigr Pralline et du canon, por attaquer de vive force ledit ſeigr duc, ſoit à Rethel ou ailleurs, et y a ordonnance du Roy aud ſeigr duc de ſe rendre dans quinzaine à la cour por reſpondre ſur certains faits portés en lad ordonnance, alias et à faulte de comparoiſtre, eſt declairé criminel de læſe majeſté. D'ailleurs on tient por aſſeuré monſr le duc du Maynne avoir arreſté et fait ſaiſir un hom̃e à Soiſſons auquel il a fait faire le procès par le procureur du Roy dud Soiſſons, et a envoyé led procès à ſa maté qui ne contient autre choſe qu'une confeſſion dud hom̃e qu'il avoit charge du prevoſt de Paris nom̃é Defuncti de tuer led ſeigr duc du Maynne ; bref il ſemble qu'on veuille ſe ſervir de la peau du renard, puiſque celle du lyon n'a pu deſconſire ces princes juſque icy. Monſr de Bouillon ne ſe meut point à ce qu'on dit ; pour la cour elle eſt conduite par le mareſchal d'Ancre qui commande abſolument à tous et partout, et ne ſcait on combien cela durera, encor que les gens de bien ſont bien

laſſés de telle ſorte de gouvernement. Sa fille à laquelle il promettoit huict cent mille eſcus en mariage à qui l'eſpouſeroit eſt décedée ſont environ trois ſepmaines. Nous craignons par deçà le paſſage de quelques troupes de reitres, et toutesfois nous nous preparons à les éloigner de nous le plus que nous pourrons.....

DE FLAVIGNY.

Metz ce 28 de janvier 1617.

CXLVII.

Metz, 26 février 1617. — *A Monſieur Jean Simon de Brünbach, etc.*

Monsieur, je vous ai eſcrit ma dernière le 28 du paſſé. Les affaires de France ſemblent en leur premier deſordre, et y a apparence que la guerre ſe recommencera, monſr le duc de Guyſe eſtant party de Paris le 16 de ce mois, por aller commander à l'armée qui ſe dreſſe en Champaigne, pour executer la declaration du Roy publiée le 13 du courant en la cour du parlement de Paris, tant contre Mr de Nevers déclairé criminel de læſe maté que contre ceulx qui luy preſteront du ſecours. On ne dit pas encore que Mr de Bouillon ſe remue, mais on tient qu'il ne demeurera pas derrière. On entretient monſr de Longeville par le moyen de ſa mère qui eſt à la cour. Monſr d'Arguian cy devant ñre lieutt de gouverneur, preſentement dans la ville de Calais, tient, coñe on aſſeure, por les princes. Bref le mal croît pluſtot que de diminuer, et ſe rend la Royne mère moins agreable au peuple qu'elle accroit les faveurs au mis d'Ancre, qui eſt odieux à tout le monde par ſon audace et les trop grands bienfaits qu'il reçoit continuellement de ſa maté.....

DE FLAVIGNY.

Metz ce 26 de febvrier 1617.

CXLVIII.

Metz, 5 avril 1617. — *A Monſieur Jean Simon de Brünbach, etc.*

Monsieur, on a tant marchandé à nous remettre dans la guerre, que nous y ſomes tout plongés. Vous veoirez cy joint la declaration du Roy por la confiſcation des biens des princes declairés rebelles, et ſcaurez d'ailleurs meſme qu'on ſe bat fort bien devant Chaſteau Porcin, où on dit monſr de Waubecourt avoir eſté tué, toutesfois la nouvelle ne ſe ſuit pas bien. Mr de Bouillon a pris priſonnier, du moins ſes gents, un gentilhome à Cerge, maiſon forte dependante du Verdunois, declairant par ce moyen ceulx de Verdun de guerre, por avoir fait publier dans leur ville, come on a fait en celle cy, la première declaration de ſa maté contre lesd princes. Nous attendons jour après autre les gents de guerre que Mr le comte de Nanteuil a levés en voz cartiers ou de Francfort, et feront ſur le pays de l'Eveſché les Reitres et les Landtzkenetz ſur le pais metzin, juſques à ce qu'ils ayent fait monſtre, qu'on dit debvoir eſtre dans trois ſepmaines. Ils manquent d'armes qu'ils eſpèrent recouvrer en Lorraine et en ce pays. On dit Mr le ſieur de Bouillon attendre de jour en jour deux mille chevaux et deux mille homes de piedz de Mrs les eſtats ; vous en ſcaurez plus que nous. Pour les aultres princes, on tient qu'ils ſe mettront ſur la deffenſive, come luy attendront qu'on les aſſiège, come on aſſeure que ſa maté aſſiègera Soiſſons dans peu de jours et que tout y eſt diſpoſé. Le mareſchal d'Ancre accroit ſon auctorité de plus en plus, et n'y a rien qu'il n'attente ; on dit que depuis peu de jours, il a poignardé un page du Roy dans le Loupvre, por avoir fait un faulx rapport contre luy, come il ptend, ou uſé de termes advantageux. On tient por certain qu'il y a un tiers party formé en France compoſé de meſſrs d'Eſpernon, d'Eſdiguieres, de Longeville, l'admiral Le Grand, et autres ſeigrs qui improuvent fort la façon de vivre du mareſchal d'Ancre,

et ſon autorité ſi abſolue, et qu'on veut la conſerver par la perte des vies et biens des ſubjets du Roy. Dieu par ſa grâce veuille remedier à de ſi grands maulx qui menacent la France, et appaiſer les eſprits des grands au contentemt du Roy et à la conſervation de ſa couronne !

DE FLAVIGNY.

Metz ce 5 d'apvril 1617.

CXLIX.

Metz, 7 avril 1617. — *A Monſieur Jean Simon de Brünbach, etc.*

Monsieur, ... pour nos occurrences, on nous aſſeure de la reddition du Chaſteau Porcin, à condition que ceulx qui eſtoient dedans ſortiroient bague ſauve, mais ne porteront les armes por les princes trois mois entiers. On croit que le camp ſe mettra devant Retel, et ainſi que l'on continuera à aſſieger ce qui appartient à Mr de Nevers. Le Roy n'eſt pas ſorti de Paris com̃e on diſoit por aller aſſieger Soiſſons, mais on remet tous les jours au lendemain. Mr de Bouillon attend le ſecours que Mrs les eſtats luy donnent de deux mille chevaux et deux mille hom̃es de pied. Cependant il eſt ſur ſes gardes, et ne ſcait on ſi on voudra aſſieger Sedan.

DE FLAVIGNY.

Metz ce 7 d'apvril 1617.

CL.

Metz, 4 juillet 1617. — *A Monſieur Jean Simon de Brünbach, etc.*

Monsieur, j'eſcrivy à Meſſeigneurs de ṽre ville et à vous par un de voz meſſagers le 18 du mois paſſé (*ſtylo novo*). Nous avons eu nouvelles depuys que le Roy avoit retenu les 4 mille Landſknets de monſr de Schonberg à ſa ſolde, et les avoit envoyés en

Savoye, ſoubz la conduitte du ſ^r de Widemackre, lieut^t colonel dud ſ^r de Schonberg, qu'on dit avoir cédé aud ſieur de Widemackre ſa qualité de colonel. On fait eſtat que ſa ma^té y envoiera encor d'autres ſecours, l'ayant fait ainſi entendre au Roy d'Eſpaigne par deſpêche expreſſe, et par ſon ambaſſadeur reſidant à la cour de France, où le Roy d'Eſpaigne en envoioit un nouveau tout recentement, mays eſtant venu par Bloys et veu premierem^t la Royne mère l'eſpace de deux ou trois jours, ſa ma^té a eſté ſi touchée de ceſte procedure qu'elle a fait entendre aud nouveau ambaſſadeur, qu'il fit advouer ceſte action par ſon Roy, et qu'alors elle aviſeroit ſi elle lui debvoit audiance ou non, en quoy meſme ſa ma^té s'eſt offenſée que lad Royne mere par debvoir n'a refuſé l'audiance aud ambaſſadeur, ce qui anime tellem^t ſa ma^té qu'elle prend fort à cœur led ſecours de Savoye, et y porte beaucoup de nobleſſe et gents de guerre et de commandements à eſtre de la partie, principalement monſieur d'Eſdiguieres, ce grand capitaine, qui de longtemps avoit offert au Roy de repaſſer les Alpes. Pour les autres occurrences de la France, monſ^r du Maynne et monſ^r de Nevers avoient appellé les duc de Guyſe et prince de Joinville ſur le prez là où ils s'eſtoient portés, mais avec tant de nobleſſe qu'il n'y euſt moyen de ſe faire raiſon l'un l'autre comme ils eſperoient, et tient on que ces princes ſe ſont eſcartés qui çà qui là po^r tant mieulx ſe ſatisfaire, ſi la prudence de ſa ma^té et de meſſeig^rs du conſeil n'y mettent ordre. On veut dire auſſi que monſ^r de Sillery chancelier de France eſt retiré de la cour, ſa ma^té ayant eu po^r deſagreable ſa trop prompte propoſition du rappel de la Royne mère. Monſ^r de Waudemont eſt encor près de ſa ma^té ſans qu'on ſache bien le ſubject de ſon voyage. On tient qu'il eſt en fort mauvaiſe correſpondance avec M^r le duc de Lorraine ſon frère, qui ne veult point lui accorder ſa fille aiſnée po^r ſon filz, que led ſeig^r de Waudemont n'accorde ſa fille aiſnée au baron d'Ancerville, autrement appellé le Comte de Boullay, baſtard de la maiſon de Guyſe, mais ſi favoriſé de ſon alteſſe de Lorraine qu'elle lui feroit vollontier preſent de ſon duché, de quoy la nobleſſe de

Lorraine et les bons ſubjets du pays en ſont ſi deſplaiſants qu'il ne ſe peut exprimer. Et veut on dire que parmi ces divorſes, le Roy d'Eſpaigne a envoyé ſon ambaſſadeur audᵗ ſeigʳ duc, pour demander ſadite fille aiſnée poʳ ſon fils puiſnay, qui eſt à la verité un dangereux et pernicieux deſſeing, non ſeulement poʳ la Lorraine, mais poʳ tout le voiſinage. Poʳ y parvenir ledᵗ Roy d'Eſpaigne promet les Paÿs Bas et la baſſe Bourgoinne à ſondᵗ filz, et aſſaiſonne ces offres de tant de promeſſes envers les principaulx de Lorraine, qu'ils ſont bien empêchés à ſe parer et refuſer. Dieu par ſa grace y veuille bien pourveoir! La Conchine, ſortilege, d'intelligence dedans et dehors du Royaume contre le ſervice du Roy, debvoit eſtre pendue et bruſlée, et ſon feu marry tiré en effigie à quatre chevaux en hayne de ſa memoire abominable. L'Eveſque de Luſſon, cy devant ſecretaire d'Eſtat, et un nomẽ Pericart, ambaſſadeur à Bruxelles, debvoient eſtre appellés à trois briefs jours, poʳ reſpondre aux charges dont ladᵗ Conchine les accuſe. L'Eveſque de Chartres par une incroyable indiſcretion a publié des prières neceſſaires en ſon Eveſché, poʳ la proſperité de la Royne mère, ſes deſſeings et de ceux qui adheroient au mⁱˢ d'Ancre, depuis la mort infame dudᵗ mareſchal meſme, qui fait bien veoir qu'il y a encore du feu ſoubz ceſte braiſe; monſʳ le mareſchal de Bouillon a envoyé ſon fils aiſné à la cour, mais n'eſt pas encore preſt de s'y trouver en perſonne. Les Landsknets dudᵗ ſʳ de Schonberg ſont fort advancés du coſté du Lyonnois, eſtant bien de beſoin que le ſecours ſe haſte poʳ empêcher la priſe de Werfeille, d'où on nous dit qu'il s'eſt fait une ſortie qui a emporté près de quinze cents Eſpaignols entre leſquels y avoit pluſieurs hoṁes de commandement. Excuſez, je vous en ſupplie humblement, Monſieur, ſi je ne vous eſcris plus ſouvent, n̄re pauvre Jonas ne vit plus poʳ vous aller veoir. Je vous baiſe en ceſt endroit très humblemᵗ les mains, etc.....

DE FLAVIGNY.

Metz ce 4 de jullet 1617.

CLI.

Metz, 10 juillet 1617. — *A Monſieur Jean Simon de Brünbach, etc.*

Monsieur, je vous ay eſcrit le 4 de ce mois, par un de nos marchants nomé Michel le Brun, et vous dit tout ce que j'avois appris de l'eſtat pnt de la Lorraine; du depuis on m'a aſſeuré S. A. de Lorraine faire quelques levées en ſon pays, qu'il appelle ſa milice ſans qu'on ſache encor au vray où elle les veult employer. Elle en baille neantmoins la conduite à Mr le comte de Boullay ſon mignon, qui a baillé ſa lieutenance à Mr de Haraucourt, fils du gouverneur de Nancy, et captive la bienveillance de la nobleſſe du pays par les charges qu'il diſtribue à vollonté, que ſadite A. approuve, luy baillant tout pouvoir, tant il le favoriſe et le cherit. Il luy a baillé la ville de Marſal en main, qui eſt une des meilleures et plus fortes places de la Lorraine. Et ce pour s'aſſeurer et maintenir plus facilement contre monſr de Waudemont qui veoit avec regret ceſte autorité croiſtre outre la condition et qualité de la perſonne. Leſdites levées donc ſont ſeulement, à ce qu'on dit, de 300 chevaux et 500 homes de pieds, aucuns veullent dire 1200 chevaux et 3000 homes de pieds, ce que je ne puis aucunement croire. La reſolution de lad levée s'eſt priſe pendant l'abſence de mond ſeigr de Waudemont qui eſt ſur ſon retour de France, où on tient qu'il a peu proffité, et revient mal content. Il avoit entrepris ce voyage por pluſieurs articles, le premier eſtoit por faire auctoriſer par le conſeil d'Eſtat un eſchange d'une abbaye de ceſte ville nomée St Arnoult qui eſt de fondation royalle, et qui a ſes revenus et dependances preſque tous dans le pays metzin, contre une autre abbaye nomée Viller L'abbaye, qui eſt dans la Lorraine à 4 petites lieues d'icy, bien differente en revenus et valleur, qui a donné occaſion au Conſeil du Roy de luy refuſer, s'excuſant ſur ce que l'abbé dud St Arnoult, qui a demandé ceſt eſchange, n'a pas demandé

permiſſion à ſa ma^{té} d'en traicter, meſme qu'eſtant accuſé de plu-ſieurs crimes, ſur leſquels il a offert de ſe juſtifier et reſpondre pardevant la 4e chambre des enquêtes à Paris, il ſe doibt premie-rement purger, que de traicter de ſes benefices. Pour les autres articles, on eſtime qu'ils conſiſtent en demande de trois cent mille l̃tz deues ſur la maiſon de ville de Paris, et ſoixante mille l̃bz po^{r} ſes gages et appointemens de gouverneur en chef des villes de Toul et Verdun, deues de deux ou trois années. Ce qui luy a eſté refuſé quant à pñt, po^{r} les grandes ſurcharges du Royaume. Et revenant encor en Lorraine ſera indubitablement plus en peine de veoir que monſ^{r} le duc de Lorraine, ſon frère, attribue tous les jours plus d'auctorité et de creance aud̃ comte de Boullay, baſtard de la maiſon de Guyſe, voullant abſolument que led̃ comte de Boullay eſpouſe la fille dud̃ ſeig^{r} de Waude-mont ſans luy donner aſſeurance bien terme que ſon fils eſpou-ſera la fille de ſad̃ A., laquelle on dit eſtre encor recherchée de monſ^{r} le duc de Guyſe po^{r} ſon fils qui n'a pas encor trois ans, qui eſt une grande diſparité d'âge. Monſg^{r} le prince de Condé n'eſt pas encor en liberté, ſa ma^{té} a eſté de retour de Fontainebleau à Paris, et de Paris eſt allée à St Germain en Laye. On dit la ville de Verſeil eſtre fort preſſée du camp Eſpaignol, mais que ſa ma^{té} inſiſte fort que ſon ſecours le puiſſe ayder, et detourner le Roy d'Eſpaigne d'avancer ſi avant en Piedmont. Les Landsknets de monſ^{r} de Schonberg ſont fort advancés, et près de Savoye. La Conchine vit encor, et n'eſt pas exécutée, on eſtime que c'eſt pour la confronter avec ſes complices. Le fils aiſné de M^{r} le ma-reſchal de Bouillon eſt parti de Sedan depuys peu de jours po^{r} aller trouver ſa ma^{té} et faire les excuſes de monſ^{r} ſon père. Il ſe parle de faire quelques compagnies en ces cartiers tant de cheval que de pieds po^{r} la Savoye, mais rien de l'argent pour les payer.....

DE FLAVIGNY.

Metz ce 10 de jullet 1617.

CLII.

Metz, 17 juillet 1617. — *A Monſieur Jean Simon de Brünbach, etc.*

Monsieur, depuis ma lettre du 10 de ce mois, m'eſt venue la nouvelle que la vefve du mareſchal d'Ancre appellée Leonore Galligaÿ a eſté exécutée publicquement en la place de Greves, par arreſt de la cour de parlemt de Paris, après avoir eſté convaincue de crime de leze majeſté divine et humaine; la forme de ſon ſupplice a eſté qu'elle a eſté décapitée et ſon corps bruſlé le 8 du p̃nt mois, entre ſept et huict heures du ſoir aux flambeaux, ayant faict une prolixe remonſtrance au peuple de ſes faultes avant ſon exécution, qu'elle a ſupportée avec un grand courage et virilement. Je vous envoye la copie du dictum de l'arreſt afin que vous en faſſiez parte à Meſſeigneurs de ṽre ville s'il vous plaiſt. Le Roy eſt allé à St Germain en Laÿe depuis dix ou douze jours durant leſquels il a fait venir par deux fois ſon conſeil, pour adviſer ſur la paix de Savoÿe propôſée par l'Eſpaignol, ſur ce qu'il a cognu ſa maté eſtre entieremt portée à ſecourir le duc. Sad maté n'a laiſſé de faire advancer ſon ſecours, afin que l'Eſpaignol ne le trompe par telles paroles, et cependant s'empare de Verſeil, par ſon ſiége, ſans puis après la voulloir rendre. Les Landsknets de Mr de Schonberg au nombre de 4000, et les Suiſſes du Roy en pareil nombre, ſont preſentement en Savoye. Monſr d'Eſdiguieres qui avoit charge de s'y trouver en meſme temps ne ſera demeuré derrière, avec ſix cents chevaux por le moins, et 6000 hes de piedz. Dieu leur faſſe la grâce de bien faire! Monſgr l'Electeur palatin eſt paſſé près de ceſte ville le 14 de ce mois, luy huictieme ſeulement. Et a fait prendre des chevaux de louage icy, par un de ſes gentilshom̃es, por aller à Sedan veoir monſr le duc de Bouillon, quelques gentilshom̃es des ſiens l'ont ſuivy en petit nombre, ſeulemt de 5 ou 6. Si cela ſe fait avec beaucoup de hazard par un ſi grand prince envié de toutes parts, à cauſe de la religion, ſans neceſſité neantmoins, je le remets au jugemt de ceux qui ont

plus d'intelligence des affaires du monde que moy. Le fils de mond sieur duc de Bouillon a esté quelques jours à la cour, puis a demandé permission à sa maté d'aller veoir madame sa mère qui est en Tourraine. Messrs de Luyne, de Vitry, de Vandosme sont les favoris de la cour qñt à present. Monsr le duc du Maynnes y a aussi sa bonne part.....

DE FLAVIGNY.

Metz ce 17 de jullet 1617.

Arrest. Veu par la cour de procès criminel faict à la requeste du procureur général du Roy à l'encontre de Leonora Galligaÿ, vefve de Conchino Conchini jadis mareschal de France, prisonniere en la conciergerie du Palais, accusée de crime de leze maté divine et humaine, information, interrogatoire, confession, dénégations, confrontation de tesmoins, lettres missives, par elle recogneus et tout ce que le procureur général requiert, ouye et interrogée par ladicte cour ladite accusée sur les cas à elle imposez, et tout considéré, ladite cour a déclaré lad Galligaÿ attaincte et convaincue des crimes de leze maté divine et humaine. Pour reparation desquels la condamna et condamne avoir la teste tranchée sur un eschaffaud qui por cest effect sera dressé en la place de la Greve, et son corps bruslé et mis en cendres, et a declaré, et declare tous et un chacun ses biens meubles et immeubles généralemt quelconques, en quelque lieu qu'ils soient, acquis et confisquez au Roy. Fait en parlemt le samedy huictiesme jour de juillet 1617. — Exécuté le mesme jour après midy.

CLIII.

Metz, 29 juillet 1617. — *A Monsieur Jean Simon de Brünbach, etc.*

Monsieur,...... pour nos occurrences, on nous asseure la cour se grossir tous les jours, et les gents de bien estre plus au

large que cy devant. Le Roy continue à affifter le duc de Savoye, et fera qu'il aura moyen de rendre fa condition meilleure en traictant la paix, ou que l'Efpaignol aura moins d'avantage fur luy. Dieu par fa grâce veuille accroiftre le nombre de fes bons ferviteurs po^r^ continuer fes faveurs et affiftances aud duc. En Bretaigne il s'eft fait un nouveau mouvement depuis peu, par un gentilhoñe qui s'eft faify d'un fort chafteau; ce mouvement fera toft arrefté s'il n'y a quelque plus grand qui s'en mefle, qui ne fe decouvre encor; fa maj^té^ a fait preparer fix compagnies de gents de pieds po^r^ envoyer en ce cartier, et en a baillé la conduite à monf^r^ de Wandofme coñe on dit. En Lorraine la nobleffe fe prepare à la guerre, et viennent à la file en cefte ville fe fournir d'armes et chevaux, en forte que nos ouvriers n'y peuvent fournir, on ne fcait pas bien au vray le fubject de ces preparatifs, fi ce n'eft po^r^ contenter le comte de Boullay, po^r^ l'affeurer contre monfieur de Waudemont, qui eft demefurement faché de la donation que S. A. de Lorraine a fait audit comte de la ville de Marfal, qui eft une des meilleures places de toute la Lorraine; ou bien fi c'eft que l'on craigne que mond fieur de Wandofme fe remue (affifté de fa ma^té^) de ce qu'on ne le veult payer du marquifat de Nomeny, vendu à fad alteffe, moyennant une fort grande foñe de deniers qui n'eft encor acquittée po^r^ la plus grande partie, encor que le terme foit echu ; qu'eft tout ce que je vous puis dire.....

DE FLAVIGNY.

Metz ce 29 de jullet 1617.

P. S. Monsieur, j'oubliois de vous dire M^r^ l'Electeur Palatin retournant de Sedan eftre repaffé à une petite lieue de ñre ville sur les 9 h^res^ du foir, le 26 de ce mois, et avoir paffé une lieue au dela de Courcelles po^r^ y coucher la nuict, avec fon train de 9 perfonnes feulement.

CLIV.

Metz, 5 août 1617. — *A Monſieur Jean Simon de Brünbach, etc.*

Monsieur, pour ne laiſſer retourner à vuide ce meſſager, j'ay penſé vous debvoir envoyer le libvret cy joinct poʳ lequel les ſʳˢ miniſtres de l'Egliſe de Paris, qui l'ont pñté au Roy, ont eſté en grand peine, la Cour de parlement ayant voullu proceder contre eux extraordinairemᵗ come s'ils euſſent comis quelque crime. Mais ſa maᵗᵉ a arreſté toute leur procedure par l'evocation de la cauſe à ſon conſeil d'Eſtat, et eſt ceſte querelle appaiſée. En Cour on attend monſʳ d'Eſpernon que ſa maᵗᵉ a envoyé querir par le ſieur de Montigny, capᵗⁿᵉ des gardes. En Lorraine ſon Alteſſe continue à faire ſes levées, ſcavoir de quatre mille homes de piedz et 500 chevaulx mᵗʳᵉˢ, auxquels il baille cent francs de gages par an à chacun, les affranchit de toute taille et impoſts, et leur baille les premieres armes, et poʳ chef et general le comte de Boullay, qui par ce moyen s'aſſeure contre les armes de monſʳ de Waudemont, fait des amys par les capitaines qui feront ſoubz luy, principaux de la cour de Lorraine, lesd 500 chevaux eſtant diviſés en 10 compagnies de 50 homes mᵗʳᵉˢ chacune, qui feront obligés chacun d'avoir un home à cheval avec ſoy. On dit que c'eſt poʳ la conſervation du pays et la milice. Le temps en fera veoir la preuve. On dit poʳ certain qu'il s'eſt mené en peu de jours 36 chars chargés d'armes du chaſteau de Viviers à Hautton Chaſtel. On en mène encore d'autres tous les jours. A Paris il s'eſt pris un jeune home qui ſe dit de Pont à Mouſſon, qui a confeſſé avoir vollonté de tuer le Roy, et eſtant à l'examen, a faict le fol, en ſorte que ces maudits aſſaſſins ne pouvant jouyr de leur deſſein, trouvent tousjours des portes derriere. Monſʳ le prince de Condé eſt tousjours priſonnier, il a madame la princeſſe près de ſoy, laquelle on dit eſtre enceinte.

DE FLAVIGNY.

Metz ce 5 d'aouſt 1617.

CLV.

Metz, 25 septembre 1617. — *A Monſieur Jean Simon de Brünbach, etc.*

Monsieur,... pour ce qui eſt de noz occurrences, on nous aſſeure depuis quinze jours qu'il ſe levoit au pays des archiducs juſque à 9000 h^es^ de piedz et douze cents chevaux qui doibvent venir par Lutzembourg et Thionville et contre-monter vers Saverne, et de là ſe rendre à la place de monſtre, à une petite journée de chemin près de vous. Mais la nouvelle que nous avons de France de la paix faitte des Venitiens avec l'archiduc Ferdinand, et qu'on travaille à achever le traicté de paix de Savoye, a fait croire que lesd levées feroient interrompues. Ce que neantmoins ſe voit abuſif, car à ce que nous apprenons, il paſſe tous les jours grand nombre de gens de piedz po^r^ ſe rendre aud lieu de la monſtre, et a M^r^ ñre lieut^t^ de gouvern^r^ de bons avis que lesdz 1200 hom̃es doibvent bientôt ſuivre, de quoy j'ay creu vous debvoir l'advis par ceſt hom̃e exprès que je vous envoye, croyant que meſſeig^rs^ de v̄re ville ne l'auront deſagreable, ne ſachant où viſent leſdites trouppes ny quels deſſeins ont leurs chefs. Pour ce qui eſt de la cour de France, tout n'y eſt pas au mieux. Monſg^r^ le prince de Condé ayant eſté ſoupſonné de s'eſtre voullu ſauver de la Baſtille par le moyen de quelques ſoldats de ſes gardes et d'un chirurgien, a eſté mis hors de lad Baſtille le 16e de ce mois, et envoyé dans le chaſteau du Bois de Vincennes; d'ailleurs un gentilhom̃e nom̃é le ſ^r^ de Gÿen, qu'on dit eſtre de la religion, s'eſtant deſcouvert à un ſoldat des gardes du Roy, que Mr de Vandoſme avoit volonté d'empoiſonner le Roy, led ſ^r^ de Wandoſme adverty par led ſoldat a demandé à ſa ma^té^ que led gentilhom̃e et le ſoldat ſoient empriſonnés afin que deue information ſoit faicte de leur accuſation, ce qui a eſté fait, et ne ſait on encor qui ſuivra de ceſte procedure, mais le trouble paroit pluſtôt que l'éclairciſſement des affaires. Monſieur de Montigny, mareſchal de France et ñre lieut^t^

de gouverneur de la ville, eſt mort depuys trois ſemaines en ça, ſon fils eſtoit pourvu de ſa charge en ſon vivant, et au dernier voyage de Mr d'Eſpernon en ceſte ville. On aſſeure monſieur d'Arguian ſon frère, gouverneur de Calais, eſtre auſſi mort de malladie. Son Alteſſe de Lorraine a fait faire monſtre à trois cents hom̃es de chevaux, bien montés et bien armés, et à deux mille hom̃es de piedz de la milice de ſon pays. Elle dit n'eſtre à d'autres fins que por divertir les courſes des paſſages de gents de guerre, qui vont et viennent par ſon pays.

DE FLAVIGNY.

Metz ce 25 de ſeptembre 1617.

CLVI.

Metz, 19 janvier 1618. — *A Monſieur Jean Simon de Brünbach, etc.*

MONSIEUR,..... pour noz occurrences du p̃nt, le Roy eſt retourné de Rouen et arrivé heureuſemt à Paris le 5e de ce mois (ſtyle nouv.). Tous les notables qui eſtoient aud Rouen ſont à Paris por mettre en ordre ce qui a eſté arreſté en l'aſſemblée, et eſperons en peu de jours en veoir quelques edits ſpecifiant tous les articles conclus, que je tacheray de vous envoyer incontinent que j'en auray des exemplaires. Monſr d'Eſpernon eſt à la cour, mieulx veu de ſa majeſté qu'à ſon arrivée à St Germain. Le ſr de Campanoille, gouvernr de Boulloigne, a faict place par ſon deu à un gentilhom̃e nom̃é le ſr de Mün, favory dudit ſeigr d'Eſpernon com̃e eſtoit l'autre. Mr de Campanoille, ſon frère puiſnay, a eſté gratifié du nom de capitaine en chef ez gardes du Roy, de laquelle il eſtoit le lieutt; ainſi la bonne fortune qui a tousjours accompagné led ſieur d'Eſpernon ſemble luy continuer ſon bon viſage. Pour ce qui eſt des articles arreſtés à l'aſſemblée des notables, on en parle avec grande incertitude, on nom̃e entre autres l'abolition de la polette, qui eſtoit un droit aux hr̃ges de ceux qui avoient achepté des eſtats et n'en avoient diſpoſé durant leurs

vies, ſi avant que de mourir trois mois auparavant ils avoient cédé au Roy le revenu desd trois mois, qui leur debvoit eſtre payé por leurs appointemens et gages, de pouvoir vendre leſdits eſtats. Les ſurvivances obtenues cy devant abolies, les penſions auſſi, afin que ſa majeſté aye à diſpoſer des eſtats et charges de ſon Royaume, car autrement il faudrait que le Roy contre ſa volonté permit que les meilleures charges et eſtats de ſon Royaume fuſſent occupés par perſonnes qui n'auroient encor rendu aucun ſervice à ſa maté ou qui ſeroient incapables de les exercer. Nous tenons le traicté de paix de Savoye auſſi peu aſſeuré que celuy de Weſel, et que Verſeil et Weſel ſe rendront auſſi peu l'un que l'autre; c'eſt pourquoy on parle d'un voyage du Roy en Dauphiné por eſtre tout près de Savoye, et por donner du ſecours, ſa maté s'eſtant engagée de promeſſe envers le duc de faire rendre Verſeil et faire ſatisfaire aux autres articles du traicté, lorſqu'il a fait poſer les armes aud duc. Nous n'avons point d'autres lieutts de Roy en la place de feu monſr de Bonouvrier. Monſr d'Eſpernon promet nous venir veoir vers la Paſque prochaine, et nous en eſtablir un de la part de ſa maté. On a parlé icy de la detention de Mr de Vitry, de quelques duels faits à Rouen, mais tout cela s'eſt trouvé faux; made la princeſſe de Condé a eſté accouchée d'un fils au bois de Vincennes; mais l'enfant n'ayant eſté porté ſon terme s'eſt trouvé mort, et a mis la mère en extrême danger de ſa vie. Je vous baiſe très humblemt les mains.....

DE FLAVIGNY.

Metz ce 19 de janvier 1618.

CLVII.

Metz, 28 janvier 1618. — *A Monſieur Jean Simon de Brünbach, etc.*

Monsieur,... pour noz occurrences, nous tenons que ce traicté de paix de Savoye prendra le chemin de celuy de Weſel, et qu'ils s'effectueront auſſy peu l'un que l'autre. Le Roy de France

qui avoit fait casser les compagnies des chevaux legers de la Royne mère, de monsʳ son frē et quelques regimᵗˢ, a fait suspendre lad̄ cassation poʳ trois mois jusques à ce qu'on voye quel pied prendra led̄ traicté de Savoye, d'où on attend une legation du duc poʳ implorer nouveau secours et, com̄e on dit, demander l'alliance de France poʳ l'aisné du pays. Les empêchemens retardent la déclaration publicque des resolutions prinses par sa maᵗé et les notables assemblés à Rouen, laquelle je tacheray de vous envoyer incontinent qu'elle sera en lumiere. Le prince de Lorraine a esté recherché d'alliance par les Roys de France et d'Espaigne, le premʳ poʳ son frère, l'autre poʳ son puisnay, second fils d'Espaigne; on s'est excusé sur la minorité et peu d'aage de la fille de Lorraine, et si, com̄e on asseure, monsʳ le mⁱˢ de Waudemont n'est pas bien asseuré que son fils aisné l'emporte. Le comte de Boullay doibt faire un voyage en France poʳ S. A. de Lorraine, mais on ne sait à quelle fin. Messieurs Maguin et Praillon, sʳˢ treize en la justice de ceste ville, le premier qui est filz du sieur maistre Eschevin de p̄nt, l'autre filz d'un qui a eu l'honneur de l'estre l'espace de dix ou douze ans de suitte, sont députés du corps de la justice poʳ en faire un autre en voz cartiers, et sçavoir au vray le subjet poʳ lequel messieurs de v̄re magistrat ont fait mettre en arrest le sieur Philemon L'Espingal, changeur de ceste ville, afin de luy donner ayde et confort poʳ la raison et la justice, et que la bonne voisinance et correspondance entre v̄re republique et n̄re ville n'en reçoivent aucune alteration. Led̄ sʳ L'Espingal a une belle et forte alliance en ceste ville, et bon nombre d'amis, qui tous recevront et participeront à la douceur du traictement que messeigneurs de v̄re ville luy feront, estant un moyen poʳ s'obliger de services et d'affection les plus notables de la ville d'icy.....

DE FLAVIGNY.

Metz ce 28 de janvier 1618.

CLVIII.

Metz, 28 juin 1618. — *A Monſieur Jean Simon de Brünbach, etc.*

Monsieur, je vous demande bien humble pardon en v̄re particulier et vous ſupplie de preſenter mes très humbles excuſes à meſſeig^{rs} du conſeil privé de v̄re Republicque de ce que je n'ay fait aucune reſponſe à v̄re d^{re} lr̄e, concernant l'aff^{e} du ſieur L'Eſpingal, changeur de ceſte ville. Les grandes incommodités que j'ai receu en ma ſanté (qui eſt encor mal affermie) en ont eſté les vrayes cauſes. Tant y a que v̄re procédure tenue à l'endroit dud̄ changeur n'a eſté improuvée par les gents de bien, non paſſionnées ny parents, ains pluſtôt tenue po^{r} moderée, et ſcay que monſeig^{r} le duc d'Eſpernon n̄re gouverneur a fort tancé les ſieurs Maguin et Praillon qui furent envoyés vers meſſeig^{rs} de v̄re ville po^{r} en excuſer la faulte, et ont eſté hors du magiſtrat au d^{r} changement de juſtice fait les 16 et 17 du mois paſſé, non po^{r} ce ſubject ſeul, mais po^{r} avoir trop favoriſé le ſieur comte de Schönberg et ſes trouppes, lorſqu'ils eſtoient en n̄re ville et païs. Aud̄ changement de juſtice le ſieur Fabert, ſ^{r} de Moullin, a eſté eſtably po^{r} m^{re} eſchevin par mond̄ ſeigneur duc n̄re gouverneur, qui a voullu auſſi me remettre du Conſeil dud̄ m̄re Eſchevin en la charge de treize, nonobſtant mes excuſes d'indiſpoſition, et ay eſté contraint de l'accepter pour ne luy deſplaire. Il fait eſtat de demeurer quelques mois en ceſte ville avec meſſ^{rs} le m^{is} de la Valette et l'archeveque de Thouloufe, ſes enfants. Monſieur le comte de Boullay, accompagné des principaux comtes et barons, et gentilshom̄es de Lorraine, les ont eſté veoir la veille de la St Jean à n̄re ſtyle, et y ont demeuré au nombre de cent, tant maiſtres que ſerviteurs, juſques à l'après diſnée du lendemain de ladite St Jean, excepté monſieur le comte Rheingraff, qui partit avec ſon train le jour de ladite St Jean après diner po^{r} aller coucher au Pont à Mouſſon, après toutesfois avoir joué avec ladite nobleſſe

de Lorraine à un jeu nomé le picquet, qui eſt un jeu de dez et avoir gagné près de quinze cents piſtolles, ou doublons d'Eſpaigne. Ledit ſieur comte de Boullay fut receu magnifiquement de mond ſieur duc et de meſſieurs ſes filz, come envoyé de la part de ſon alte de Lorraine. Et fuſt traicté la veille de la St Jean au ſoupper, et le jour ſuivant à la table de mond ſr duc, et mis au deſſus, et logé au quartier de monſr le mis de la Valette, qui luy ceda, et luy fuſt offert de donner le mot aux chefs de la garniſon, ce qu'il refuſa. Le lendemain le magiſtrat le traicta le plus magnificquemt qu'il peut au pallais de la ville, avec ſadite nobleſſe, mond ſeigr duc d'Eſpernon et meſſrs ſes fils l'accompagnants au diſner, où on eſperoit avoir des ſaulmons de vre bonne ville, mais noz meſſagers rapportèrent que le debors du Rhein avoit empêché qu'ils n'en peurent trouver. Nous avons advis de la cour de la reddition de Verſeil, et que le nouveau gouverneur de Milan n'a voullu entrer en ſon gouvernement, que ce qui eſtoit promis du temps de ſon devancier au duc de Savoye ne fut effectué. Monſr de Luyne demeure encor le favory du Roy. Monſr du Maynne eſt fort gratifié ſoit pour s'oppoſer aux deſſeings des autres princes, qui cy devant avoient eſté joincts avec luy, ou por ſe ſervir de luy en autre occaſion. Sa maté luy a faict preſent à deux fois, de cent mille eſcus, et luy a baillé le gouvernemt de Guyenne. Pour ce qui me regarde, Monſieur, en ce qui eſt de mon indiſpoſition, je crains de vous faire peine de vous en plus parler, mon mal de deſcente de boyau eſtant trop envielly por en eſperer la gueriſon entière. Et ſuis honteux de demander aucune recognoiſſance de meſſeigrs por ne leur avoir ſervy la plus parte du temps. Je ſuis preſque à la fin du partage qui m'eſt eſcheu depuis cinq ſepmaines en ça, par le treſpas de feu le ſieur Rollin mon beau pere, qui reviendra à près de 30,000 florins d'or en ma parte. Aſſez de bien, Dieu mercy, s'il luy plaiſoit de grâce m'accorder la ſanté.

DE FLAVIGNY.

Metz ce 28 de juin 1618. Style nouveau.

CLIX.

Metz, 14 juillet 1618. — *A Monſieur Jean Simon de Brünbach, etc.*

Monsieur,... tout ce que je vous pourray dire ſera le retour de monſeigr le duc d'Eſpernon ñre gouverneur, et de monſr le mis de la Valette ſon filz, de leur voyage de Nancy, où ayant eſté veoir monſieur le prince de Lorraine, ils ont eſté fort bien et courtoiſement receus, et a duré ledt voyage cinq jours en tout, depuis le 8 du p̃nt juſque au 13e. Monſr le comte de Boullay avoit eſté precedem̃ent en ceſte ville avec pluſieurs des principaux de Lorraine, viſiter mondt ſeigr ñre gouvr com̃e vous aurez jà ſceu. Tout tourne ſur les mouvemens de Bohême, qu'on fera ſervir à une guerre de religion ſelon l'apparence, veu qu'en meſme temps monſeigr l'Electeur Palatin s'eſt porté à la demolition d'Odenheim. On eſcrit de France qu'un nom̃é Marſilac, cy devant grand mignon de mr le prince de Condé, et un ſecretaire de la Royne regnante ſont conſtitués priſonniers; le ſubject ne s'en dit pas encor. Les ſrs commiſſaires envoyés en Béarn de la part du Roy ont receu des mocqueries; l'un deſquels ſe nommant Regnard, on a attaché une peau de regnard à ſa porte. Vous avez à vous donner garde de l'archiduc Leopold, qui braſſe quelque menée, ayant mandé tous ſes vaſſaux et confidants drès le 25 du mois de maÿ dr paſſé, com̃e vous aurez bien ſceu. Pour le fait du ſr changeur de ceſte ville, j'entens qu'il pretend que l'on luy a faict tort. Il emploiera ſes amis por le faire cognoiſtre à monſeigr ñre gouverneur, mais tres prudent qu'il eſt, il n'entreprendra pas ſa deffenſe ſinon avec très grand et juſte ſubject, c'eſt pourquoy me ſemble que, ſi l'affre ſe pourſuit, que ce ſera à propos de luy repreſenter tout au long le ſubject de la procedure tenue contre ledt ſr changeur.....

De Flavigny.

Metz ce 14 de jullet 1618.

P. S. — Monſieur, je vous ſupplie ne me rien reſpondre ſur le fait du ſr changeur, lorſqu'il vous plaira m'eſcrire.

CLX.

Metz, 14 août 1618. — *A Monsieur Jean Simon de Brünbach, etc.*

Monsieur, j'ay differé jusques à p̄nt de respondre à v̄re lettre du ixe du mois passé, partie faulte de commodité, partie aussi por avoir attendu le partement de ce messager qui est chargé de response de monseigr le duc d'Espernon n̄re gouverneur, et de messeigrs du magistrat de ceste ville, aux lettres de messieurs de v̄re Sénat, sur le fait de l'Espingal changeur, mond seigr ayant voullu faire exacte perquisition des promesses faictes par les srs Maguin et Praillon au nom dudit magistrat de ceste ville, avant que d'envoyer sad response, et ce por avoir reccognu que lesdits Maguin et Praillon desavouaient le principal de ce que vosdits messieurs escrivoient audit seigr, scavoir que sitost qu'ils seroient par deçà qu'ils feroient ratifier et approuver leur besoigne et promesses par mond seigr gouverneur, ou ceulx qui commanderoient cy après en son nom por le service du Roy, sitost que messieurs de v̄red Senat escriroient par deçà; ce qu'ils ont denÿé formellement mesme par escrit, duquel mond seigr et ce magistrat vous envoyent bien vidime, afin que vous cognoissiez qu'il ne tient pas à luy que mesd sieurs de v̄re Republique n'ayent toute sorte de satisfaction, m'ayant fait l'honneur de me dire en particulier, sachant combien j'affectionne le bien de leur service, que si jamais il pouvoit rendre quelque tesmoignage de son affection à v̄re ville, qu'il y emploieroit vollontier tout son credit et celuy de ses amis, por l'honneur que luy et les siens avoient receu de messieurs de v̄re magistrat, qu'il n'oublieroit jamais, ains tacheroit de s'en revancher par toutes les occasions qui s'en presenteroient, qu'il rechercheroit toute sa vie. Ce sera à mesdz sieurs de v̄re Senat à veoir s'ils ont por justifier les promesses qu'ils asseurent leur estre faittes par lesdz Maguin et Praillon au nom qu'ils estoient envoyés, afin que

mond̃ ſeig^{r} leur en faſſe la raiſon. Po^{r} noz autres occurrences, vous aurez ſceu qu'un certain Durant a eſté roué, et deux frères Italiens pendus à Paris, po^{r} avoir eſcrit un libel contre l'honneur de ñre Roy. Il ſe parle d'un parent de Ravaillac trouvé encor ſur le chemin de St Germain et pris ſur des propos avantageux et de menace contre la vie de ſa ma^{té}. Dieu par ſa grâce veuille arreſter la rage de pareils aſſaſſins. En ceſte ville le 8 du préſent mois le feu s'eſtant mis en une abbaye dans laquelle les principaux ornements ont eſté bruſlés et conſumés, un moynne (qu'on croit avoir mis led̃ feu par inadvertance ou ſciemment, ne ſachant lequel), s'eſtant jetté au bas d'un grenier eſlevé de 60 pieds environ ſe rompit un bras et un coſté de ſorte qu'il mourut auſſitôt....... Mond̃ ſeig^{r} ñre gouverneur paſſe icy le temps avec monſ^{r} le marquis et Mme de Ste Gloſſine ſa fille; monſ^{r} l'Eveſque de Thouloufe eſt party depuis peu po^{r} aller à la cour.....

DE FLAVIGNY.

Metz ce 14 d'aouſt 1618.

CLXI.

Metz, 21 août 1618. — *A Monſieur Jean Simon de Brünbach, etc.*

Monsieur,... pour noz occurrences, je croy que ſi meſſeigneurs de ṽre ville demandent raiſon de la mauvaiſe procedure de L'Eſpingal et adherens à mond̃ ſeig^{r} ñre gouverneur qu'il ne deniera point parce que non pas une fois, mais pluſieurs, il m'a dit honorer infiniment ṽre republicque, et que po^{r} les courtoiſies receues tant en ſa perſonne, qu'en celle de meſſ^{rs} ſes filz, qu'il vous avoit de l'obligation, et qu'il feroit bien aiſe de le teſmoigner par tous les bons offices qu'il vous pourra rendre. A Paris il y a fort grand nombre de priſonniers dans la Baſtille, gentilshom̃es de qualité, qui ont decélé des merveilles à ce qu'on dit, qui eſtoient contre le ſervice de ſa ma^{té} et nom̃é des grands ſeig^{rs} que le Roy

a deffendu d'escrire dans les regiftres du greffe. On fait le procès à Barbin, Marfilac ne s'eft pu developper, bref, le mal de la France n'eft pas eftouffé.

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 21 août 1618.

CLXII.

Metz, 12 octobre 1618. — *A Monsieur Jean Simon de Brünbach, etc.*

Monsieur,..... pour noz occurrences de pñt, vous aurez fceu que le Roy a efté à Monceau, Willer-Coftray, et à Soiffons po^r^ eftablir monf^r^ de Luyne au gouvernement dud Soiffons, mefme que Sa Ma^té^ fait eftat de retourner par Rheims, et retourner aud Monceau, où meff^rs^ le chancelier et le garde des fceaux l'attendent, ayant demandé leur congé, le premier po^r^ fe retirer en quelque fienne maifon, l'autre en une evefché que Sa Ma^té^ luy a donné, qui fait affez cognoiftre aux gents de bien que ces feigneurs-là prévoyent quelques orages dont la France eft menacée, qu'ils défirent d'éviter par leur prévoiance : auffi certes en ont-ils grand fubject, tant parce que on a fait avoir au cardinal de Rez la qualité de chef du confeil à la diminution de l'honneur qu'appartient aud chancelier, que pour ce qu'on a introduict au Confeil privé de Sad Ma^té^ un certain jefuitte appellé père Arnault, qui avec fes femblables ne fait que corner la guerre contre les Biernois, qui ne veullent confentir que leurs difmes cy devant accordées po^r^ l'entretenement de leurs miniftres foient baillées aux curés et autres eccléfiaftiques. Monf^r^ de Maupeou, qui eft feul du confeil privé du Roy, de la religion, a receu commandement de fe deporter de fa charge, ou bien d'aller à la meffe. Icy nous fom̃es à l'accouftumée. Monfieur le duc d'Efpernon et meff^rs^ de

la Valette et de Thoulouſe, ſes fils, ſont encor en ceſte ville et y a apparence qu'ils n'en bougeront ceſt hyver......

DE FLAVIGNY.

Metz ce 12 d'octobre 1618.

CLXIII.

Nancy, 17 juillet 1619. — *A Monſr l'ammeiſtre Peter Storck, conſr d'eſtat et ammeiſtre de la ville de Strasbourg.*

Monsieur, je n'ay point voullu faire ce tort à monſieur Bernard de le laiſſer partir ſans l'advis de ce qui ſe paſſe en ces quartiers et ailleurs de ma cognoiſſance. Le ſieur comte de Boullay partit hier à huict heures du ſoir, accompagné de Monſieur d'Anglure, Gattinoy, et d'autres gentilshom̃es, en poſte por aller coucher à St Nicolas, et de là en v̄re ville à la ſeconde giſte. Son train eſtoit jà paſſé ſont près de 15 jours. En France, Sa Maté eſt allée à Amboyſe por donner plus de place à la Royne mère d'aller à Angers. L'entrevue eſtant entièrement hors d'eſpérance por ceſte fois, monſr le duc du Maynne eſt attendu à Paris, d'où on eſcrit que Sad Maté a confirmé par lettres et envoy d'un gentilhom̃e exprès, l'aſſurance de la liberté de monſr le prince de Condé, qui pourra arreſter l'autre mouvement, dont on eſtoit menacé. Icy vous aurez copie d'une lettre eſcrite à monſr d'Eſpernon, qui monſtre l'eſtat de ceſte affaire. Excepté que l'on ne peut encor obtenir à Metz la reſtitution des armes aux bourgeois, ce qui les aigrit fort, ſachant la volonté de Sa Maté eſtre qu'elles ſoient rendues, qu'eſt tout ce que je vous puis dire préſentemt.

DE FLAVIGNY.

A Nancy ce 17 de jullet 1619.

CLXIV.

Nancy, 21 août 1619. — *A Monsr l'ammeistre Peter Storck, etc.*

Monsieur, Je ne vous ay point escrit depuis celle que je vous escrivis par le sr Bernard, parce que ès affaires de la France il y a eu peu de changement, le Roy estant demeuré à Tours jusque à pñt, qu'on dit que Sa Maté retournera bienstôt por aller à Fontainebleau, où la Royne mère se doibt aussy acheminer. Toutesfois que cet avis vienne des plus grands de la cour, si est-ce que je ne le tiens pas por certain, si je n'apperçoy d'autres marques et enseignes plus asseurées. On nous a aussy repeu de l'envoy que Sa Maté feroit de deux régiments, ou plustôt de douze compagnies de gentz de piedz tirées des régiments de monsr Cadenet, frère de monsr de Luynes, et de monsr de Waubecourt, et de trois cents chevaux tirés de la compagnie de Monsr frère du Roy, por entrer dans la ville de Metz, mais ce ne sont que discours, parce que Sa Maté envoye premièremt le sr de Marescot audt Metz, por faire restituer les armes aux bourgeois, remplacer les poudres, salpêtres, canons et autres machines de guerre qui estoient dans la ville, et qui ont esté menées à la Citadelle durant ce dernier mouvement. Quoy faict, Sa Maté pourra envoyer de nouvelles compagnies en la place des autres. Mais l'exécution de ces deux points sera malaisée à obtenir du sr marquis de la Valette, qui, por ne lâcher que ce qu'il trouvera bon, s'est lancé dans la citadelle, où il tient bon nombre de soldats por s'y maintenir. Vous aurez sceu ledt sieur de Luyne avoir obtenu du Roy le commandemt et gouvernement général de la Picardie, moyennant celuy de Normandie baillé en échange à monsr de Longeville. Monsr le mareschal d'Ornano a eu quelque picque avec ledt sieur de Luynes, mais on tient que Sa Maté l'a contenté par de belles charges qu'elle luy a baillé en eschange. Cela fait, Sa Maté continue à chercher les moyens de veoir la Royne sa mère,

et lui perſuader que ſon appuy doibt eſtre préféré à celuy de Mr d'Eſpernon, meſmē luy offre toute ſorte de contentement, tant par monſieur le prince major de Savoye que par monſr de Montbaſon, beau-père dud ſr de Luynes, ce qui accroiſt la deſfiance, et ne fait lad Royne mère ſinon gaigner le temps. Quant à la liberté de monſieur le prince de Condé, elle eſt prominſe coñe on dit, mais non preſte à effectuer, de pœur qu'il ne ſe faſſe quelque autre mouvemt nouveau des princes qui luy adheroient, et n'eſt beſoin que tant de mouvements ſe préſentent en meſme temps. Dieu veuille appaiſer ceux de vos quartiers, por leſquels augmenter on dit que le mis Spinola arme; le baron de Longÿ doibt eſtre de la p̃tie. Je vous baiſe très humblement les mains et prie Dieu, etc...

DE FLAVIGNY.

A Nancy ce 21 d'aouſt 1619.

CLXV.

Nancy, 8 septembre 1619. — *A Monſieur Peter Storck, ammeiſter de la ville et République de Strasbourg, à Strasbourg.*

Monsieur, je me confie de tant en meſſieurs Bernard et Dauphin, que les lettres que je vous ay cy devant envoyées par leur moyen vous auront bien eſté rendues, encor que voz très grandes affr̃es en ces temps fâcheux ne vous ayent donné aucun loiſir de reſponſe, et en ceſte aſſeurance, je leur adreſſe la p̃nte, por vous advertir le ſieur de Mareſcot, commiſſaire du Roy, eſtre party en poſte du Pont-à-Mouſſon, ce jour d'hyer ſur les 4 heures du matin, por ſe rendre à Metz entre ſept et huit heures du matin du meſme jour, et repréſenter tant au ſr mis de la Valette, ce qui eſt des commandements du Roy, qu'aux bourgeois et habitans de lad ville, ſoit por la reſtitution des armes, que Sa Maté preſſe plus que jamais, que por reſtablir les poudres et ſalpêtres et canons qui ont eſté tranſportés de lad ville dans la citadelle, de

quoy nous eſperons veoir les effects dans peu de jours, l'intention de ſa ma^{té} eſt auſſy que les bourgeois qui ont eſté chaſſés de lad̃ ville, ſoit par animoſité ou autrement, ſoient remis en leurs maiſons et réintégrés de leurs pertes; à ceſte occaſion, les ſieurs Maguin, Lagrange, Geoffroy, Grand-Bernard, Le Cocque, et quelques autres ſont aud̃ Pont attendants le mandem^{t} dudit ſ^{r} de Mareſcot po^{r} entrer dans lad̃ ville. Pour moy, je fais eſtat de ſéjourner encor quelques huict ou dix jours en ceſte ville, juſque à ce que le plus eſpais de la nuée ſoit paſſé et que je puiſſe rentrer avec plus de ſeureté. Quant aux nouvelles de la France, la Royne mère debvoit veoir le Roy ſon filz, le lundi du 2 courant. Le ſ^{r} de Luynes avoit eſté receu trois jours auparavant, ſavoir le penultième du paſſé, au nombre des ducs et pairs de France, et ſe nommera cy après duc de Luynes, encor que le comté de Maillé qu'il a achepté ſoit érigé en duché, et non ſa maiſon de Luynes. Ce ſera un accroiſſem^{t} d'envie contre luy, et lui pourra cauſer pluſtôt du malheur qu'autrement, la Royne mère luy voullant desjà mal de mort d'ailleurs, et tous les princes et ducs de France, ou peu s'en fault, parce qu'ils ſont tous reculés à ſon occaſion. Après ladite entrevue, Sa Ma^{té} doibt retourner vers Paris, ſi la contagion ne l'en divertit, auquel cas la cour ſe tiendra à Fontainebleau, non toutesfois po^{r} longtemps, com̃e on croit, qu'eſt tout ce que vous aurez de moy po^{r} cette fois.

DE FLAVIGNY.

A Nancy ce 8 de ſeptembre 1619.

CLXVI.

Metz, 10 octobre 1619. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

Monsieur, je vous demande bien humble pardon de ne vous avoir donné pluſtôt advis de mon retour en ceſte ville : par commandem^{t} du Roy, je m'y ſuis rendu le 24 du mois paſſé, et

crois que tous les abſents, exceptés deux ou trois, ſont rentrés, et eſt par ce moyen ſatisfait à la vollonté de Sa Ma^{té} po^{r} ce point. Pour ce qui eſt de la reſtitution des armes, il y eſt ſatisfait juſque là que la plus grande partie eſt rendue, le magiſtrat meſme a receu les ſiennes, ſauf quelques-uns qui volontairement ont baillé quittance ſans en eſtre recherchés; le ſurplus ſe fait rendre par monſieur Mareſcot, et de jour à autre y en a moins à rendre, par ſa diligence, et les choſes ſe remettent tellement, que ceux que le peuple a craint cy devant, le craignent maintenant. Sa Ma^{té} eſt rapprochée de Paris, toutesfois la contagion empeſchera qu'elle n'y faſſe ſi toſt ſa rentrée. On aſſeure que de Chartres, où elle arriva le 26 du mois paſſé, elle eſt allée à Compiènes, et qu'elle doibt aller de là à Amiens mettre le ſ^{r} de Luynes en poſſeſſion de ſon gouvernement. Toutesfois cela eſt incertain, la cour n'ayant point encor de réſolution du lieu où elle hyvernera. Monſ^{r} le comte de Lude eſt décédé, et Mad^{me} de Geſvre. On parle de la liberté de M^{r} le prince, mais avec peu de fondement.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 10 octobre 1619.

CLXVII.

Metz, 22 octobre 1619. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

Monsieur, il n'eſt beſoin de vous excuſer envers celuy qui a plus de ſubject d'excuſer en v̄re endroit, mais j'attribue cela à v̄re bonté, et honnore et reſpecte le choix que meſſeigneurs de v̄re république ont fait de v̄re p̄ſonne po^{r} m'eſcrire et reſpondre depuys le décès de feu monſeigneur le ſtätmeiſter de Brunbach. Dieu par ſa bonté faſſe que je puiſſe vous ſervir longtemps en ceſte action, au contentem^{t} de meſd̄ ſeig^{rs} et au v̄re, et que les affaires ſoient pluſtôt diſpoſées à la paix qu'à la guerre. Pour ce qui eſt de v̄re eſcripture et cognoiſſance de la langue françoiſe, je

la veois fort entière et nette, et comprens fort bien ce qu'il vous a pleu m'escrire par la ṽre du 4 du p̃nt à ṽre style. Mais si vous aimez mieux m'escrire en allemand, com̃e faisoient feux messeigneurs les stätmeisters Böcklé et de Brünbach, je le laisse à ṽre option por ṽre soullagemt, m'estant indifferentes por l'intelligence, mais les titres et qualités des personnes malaisées en langue germanique. Au principal j'ay de l'obligation à messgrs de ṽre ville qu'ils reçoivent mes lettres avec contentement, qui me fera continuer la fidelité que j'ay à leur service, de tous temps, et ne manqueray en cas de besoin de vous bailler advis par hom̃e exprès des trouppes qui se feront çà et là, en ces temps facheux et perilleux. Pour les levées dont on parle tant specialement por l'Espaigne, je tiens qu'on les retardera jusques au printemps, et qu'on tâchera pendant l'hyver de traicter, mais tout cela en fraude. C'est pourquoy je loue infiniment la résolution prinse par monsgr le prince Palatin d'accepter nettement et franchemt la couronne de Bohême, car il oste par ce moyen autant de forces à ses ennemis, qui luy eussent courru sus, por la religion, si la cause d'Estat eut cessé, et en tous cas ne peult moins que de rendre sa condition meilleure, en partageant ce que ses ancestres ont tenu seuls, qui est l'Empire. Nous vivons icy plus tranquillement, Dieu mercy, depuis l'arrivée de monsr Marescot, qui advance pied à pied à la reddition des armes, sur des p̃sonnes qui avoient accoustumé ne céder à aucun; il a encor p̃ñtemt cinq cents qu'arquebuses que mousquets à distribuer aux bourgeois, incontinent que le gros de la vendange sera passé, et quelques six cents espées. Ce jourd'huy arrivent en ceste ville deux nouvelles compagnies que Sa Maté y a envoyé por faire la garde du principal corps de garde, qui est en la place devant l'esglise; les chefs sont Escossais, l'un desquels se nomme Lafarfouillière, qui faict conjecturer que Sa Maté en envoyera encor quelques autres en peu de jours. La cour est à Compiegne où Sad Maté fera encor quelque séjour, por venir vers Rheims com̃e aucuns disent, et de là à Chalons, mais les événements des affaires changent souvent pareilles résolutions de voyages, on a

voullu mesme dire qu'elle pourra venir jusque en ceste ville, ce que je ne puis croire jusqu'à p̃nt. On escrit du 15 du p̃nt de Paris, que monsieur le comte de Courtenay a esté mis hors de la Bastille le 14 du courrant, et que la liberté de Mr le prince de Condé semble estre sur son point, mais je ne la puis encor croire, non plus que beaucoup d'autres. La Royne mère ne bouge de son gouvernement d'Angers, et Mr d'Espernon d'Angoulesme, Xaintes, etc., attendant qu'il obtienne son retour de deçà, ce qui sera difficile. Pour les levées de Lorraine, s'il s'en fait cy après, elles ne seront guières grandes, parce que ce qui estoit de meilleur a esté emporté par la guerre de Bohême.....

P.-S. — Monsieur, depuis ma lettre fermée, j'ay appris de la bouche de monsieur Marescot qu'il avoit nouvelle de la cour, que monseignr le prince de Condé debvoit estre mis en liberté en peu de jours, qui doibvent estre passés.

Votre très affectionné serviteur qüe vous cognoissez.

A Metz ce 22 d'octobre 1619

CLXVIII.

Metz, 21 décembre 1619. — *A Monsieur Peter Storck, etc.*

Monsieur, il y a près de deux mois que j'ay intermis à vous escrire, p̃tie desquels j'ay esté grièvement mallade et detenu au lict, d'une fiebvre chaude qui m'a causé des grandes inquiétudes et osté le sommeil presque l'espace de quinze jours, de sorte que mes amis me tenoient pluftôt au nombre des morts que des vivants; toutesfois Dieu, par sa bonté infinie et sa toute puissance, m'ayant regardé en sa miséricorde, lorsque j'estois delaissé de chacun, me renvoya un peu de repos, qui me donna courage de quitter le lict, et après la chambre, en m'accompagnant de mes meilleurs amis por me fortifier et resjouir, qui m'a peu à peu for-

tifié, et me donne maintenant le moyen, par la meſme grâce de Dieu, de vacquer à mes aff^{res} com̃e auparavant. Mais parce que j'entends qu'aucuns de ceſte ville ſe ſont advancés à diſcourir des accidents et des abcès de mon affliction, et qu'en ce faisant par calomnies, envie ou autrement, ſe ſont licentiés au delà de la vérité, et publié que le bon Dieu m'avoit affligé meſme juſques au trouble d'eſprit et à l'abandon de ma religion, ce qui ſeroit venu aux oreilles de meſſeign^{rs} de ṽre ville, dont j'ay receu un extrême deſplaiſir, je vous ſupplie très humblement, Monſieur, de croire et en aſſeurer mesd̄ ſeign^{rs} que ce ſont inventions malheureuſes, et que je n'ay eſté ny au mouttié, com̃e on parle, moins encor à la meſſe, com̃e on a publié, et que ſi cela ſe trouve, je me déclaire moy meſme incapable de toutes charges publicques et de l'amitié de mes plus chers amis. Bien eſt il vray, et je croy que de là le peuple malicieux a vomy quelques calomnies ſur moy, qu'ayant veu à Nancy une ſeule fois le ſ^{r} de Dardaine avec monſieur le procureur du Roy de ceſte ville, par manière de viſite, eſtant arrivé au plus fort de ma maladiè en ceſte ville, et ſur ce que monſieur de Mareſcot, qui m'avoit eſté veoir, luy dict mon indiſpoſition, qu'une après diſné il me vint veoir, et avec luy quelques-uns des ſiens qui me parlèrent de religion, et incommodé que j'eſtois à l'extrémité, tirèrent quelques propos de moy, qu'ils creurent à leur advantage, et de là m'envoyèrent le lendemain une ſorte de moinnes, po^{r} tirer de ma faibleſſe ce qu'ils n'euſſent peu en ma ſanté. Mais par la grâce de Dieu, meſſ^{rs} Ferry et le Goullon, miniſtres et paſteurs de ñre eſgliſe, m'eſtant venu veoir peu après, me conſolèrent de la ſorte que mon eſprit eſtant fortifié, mon repos me revint, et lesd̄ gens du ſieur Dardaine, lieuten^{t} d'éveſque de Metz, ne parurent plus, voyant qu'ils ne proffiteroient rien ſur moy. Voilà, Monſieur, au naïf la vérité nue, que je confeſſe librement, po^{r} arreſter le ſurplus des calomnies qui m'ont eſté improperées, et vous demande pardon, Monſieur, de vous avoir tant entretenu ſur ce ſujet. Pour noz occurrences, monſieur de Mareſcot a tellement travaillé, que les armes ſont rendues

abſolument aux bourgeois; celles qui ſe rendront, les poudres, ſalpetres et pièces de fontes qui eſtoient en ceſte ville, ſont auſſi reſtablies, et doibt venir le ſr Hillaire, commiſſaire de l'artillerie por le Roy, por les receveoir dans peu de jours. Sa Maté eſt à Paris et toute ſa cour, on croit qu'elle créera des chevalliers du St Eſprit en bon nombre le pr jor de l'an prochain. Il ſe parle auſſi de quelques levées de monſeigneur le prince de Condé, mais fort froidemt. Toutesfois, je croy que ce ſera por le Roy, qui voyant tous les voiſins s'armer ne peut moins que de ſe tenir ſur ſes gardes, et veut-on eſtimer qu'il approchera la frontière au printemps, avant lequel j'eſpère en avoir plus certain advis dont je vous feray parte, Dieu aidant. J'ay eſté fort marry qu'au plus fort de ma malladie et en v̄re abſence, mon clerc aye envoyé mes parties, à mon inſceu, ayant tousjours accouſtumé d'adjoutter une lettre pour accompagnement à meſdites parties; c'eſt pourquoy, Monſieur, je vous ſupplie humblement de m'excuſer envers meſſeigneurs de v̄re ville, et de prendre parte à mesd̄ excuſes, vous baiſant en ceſt endroit très humblement les mains en qualité, Monſieur, de v̄re très humble et très affectionné ſerviteur.

DE FLAVIGNY.

A Metz ce XXI de decemb. 1619.

CLXIX.

Metz, 1er janvier 1620. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR, je vous ay eſcrit ce 21 du paſſé ſtyle nouveau, par un chartier de ceſte ville, afin de lever les calomnies qu'on a publiées contre moy ſans ſubject vallable. Cecy eſt por vous bailler advis que par l'adreſſe et le bon ordre que monſieur de Mareſcot a reſtably en ce lieu, que nous vivons plus tranquillement qu'on n'a fait le reſte de l'année, les armes eſtant rendues aux bourgeois, non exactement une par une, mais tant que

faire. C'eſt peu, po^r le contentement du peuple; les poudres et ſalpetres qui avoient eſté tranſportés de la ville en la citadelle, ont auſſi eſté reſtitués po^r la plus grande partie, ce qui en reſte a eſté redemandé par led ſ^r Mareſcot au nom du Roy au contenu de l'inventaire repreſenté par le ſ^r Hillaire, commiſſaire de l'artillerie, qui eſt retourné depuis peu de la cour de France; bref, on ne parle plus icy mainten^t que de bien ſervir ſa ma^té, laquelle a eſcrit une lettre à M. le m^is de la Vallette, et au magiſtrat d'icy une autre, de meſme ſubſtance, c'eſt aſſavoir que ſon intention eſt que la creation de la juſtice ſoit encor differée po^r quelque temps, et ce, ſans doubte, afin que led ſ^r de la Vallette ne procede point à lad creation, qui eſcheoit le 7e de ce mois, voullant, coṁe il eſt facile de conjecturer, venir ſur le printemps en ceſte ville et faire ce renouvellement de ſa main, et mettre une meilleure pollice parmi nous. Lad lettre eſcrite au magiſtrat fut délivrée au m̃re Eſchevin par led ſieur Mareſcot dans la citadelle, led ſieur m^is de la Vallette p̃nt, et tous les treize et conſeillers y aſſiſtants, le dimanche d^r 29 du paſſé, avec une admonition verballe tant dud ſ^r de la Vallette que dud ſ^r de Mareſcot, à ſe conformer à la vollonté de ſad ma^té, à quoy fut reſpondu qu'on n'avoit autre desſeing. On continue à dire que monſ^r le prince de Condé a commiſſion du Roy de faire levée de trente mille hom̃es po^r ſon ſervice; icy ny ſoldats ny chefs n'ont receu aucun argent du Roy, depuis que monſ^r d'Eſpernon en eſt ſorty, on baille eſpérance de quatre mois de monſtre dans peu de jours, mais cela eſt incertain. Je vous baiſe les mains très humblem^t et vous ſupplie me voulloir conſerver ez bonnes grâces de meſſeig^rs de ṽre ville, et maintenir ez voſtres, nonobſtant tout ce qui ſe pourroit dire contre moy par mes malveillants, demeurant, Monſieur, votre très humble et affectionné ſerviteur.

DE FLAVIGNY.

A Metz ce premier de l'an 1620, que je vous ſouhaite très heureux.

CLXX.

Metz, 8 janvier 1620. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

Monsieur, vous m'avez infiniment obligé par v̄re lettre du 17 du paſſé de m'advertir de ce qui s'eſt dict de moy mal à propos, tant à meſſeig^rs les treize de v̄re ville qu'à Nuremberg, de quoy je me fuſſe plus esbahy ſi je ne m'euſſe repreſenté, non ſeulem^t que d'une ville à l'autre on expoſe ordinairement les affaires en contre ſens, mais d'un logis contigu, veoir en un meſme logis; c'eſt pourquoy je me ſuis propoſé de laiſſer couller la calomnie et m'appuyer entierement ſur la vérité qui ſe manifeſtera aſſez par ſoy cy après: vous ſuppliant humblement, Monſieur, de voulloir faire le ſemblable et de prier mesd̄ ſeig^rs de v̄re ville, en mon nom, de ne précipiter leur ſage jugement ſur les ſiniſtres rapports qui leur ont eſté faicts, juſques à ce qu'ils ſoient confirmés ou enervés (com̄e ils feront) par la propre verité. Pour noz occurrences, la journée qui ſe tient à Loudun, par les deputés de ceux de la religion, n'eſtant encor rompue, rend les eſprits curieux, inquietés, et ne ſcavent qu'en eſperer: toutesfois les gents de bien eſtiment que ce grand corps ne reſpirera que le ſervice du Roy. La ceremonie des chevalliers du S^t Eſprit eſt remiſe à quinzaine après l'an nouveau, et peut eſtre à une autre année, ſelon que l'occaſion s'en preſentera, le nombre d'iceulx paſſant meſure, et leurs vollontés differentes, les uns deſireux d'y parvenir, et les autres s'en excuſant, entre leſquels monſ^r de Guyſe et monſ^r de Nevers ſont nom̄és. Icy nous eſperons tous les jours un meilleur ordre, mais eſtant le ſ^r comte de Boullay arrivé le 4 de ce mois entre dix et onze heures du matin, avec les ſ^rs de Chamblé et Gattinoÿ et quelques autres, qui venoient veoir M. le m^is de la Vallette, qui ont agité les bourgeois pendant n̄re facheux mouvement, et qu'un certain nom̄é La Serre de pareille farine eſtoit arrivé de Vyc à meſme heure. J'omets qu'on aſſeuroit

qu'ils feroient fuivis de quelques foldats qui entreroient dans la citadelle; cela efmeut tellement lesd bourgeois, que chacun commença à préparer fes armes et fit cognoiftre qu'ils n'eftoient plus por endurer qu'on les defarma, tant par leurs propos, contenances que par leurs actions mefmes, ayant tiré par leurs feneftres et devant leurs portes plus de 500 coups d'harquebufes et moufquets, entre trois heures que led fieur comte de Boullay et les fiens demeurèrent en cefte ville, por monftrer qu'ils eftoient fur leurs gardes. Led La Serre eft party cejourd'huy coñe on dit, non fans avoir efté hué et moqué de 3 ou 4 feñes, qui luy dirent des injures le premr jour de fa venue, ayant efté fi ofé que de fe pourmener par les rues plus marchandes de la ville, feul et coñe par bravade. Le fieur de la Grange eftoit foupfonné d'avoir une efpece de corps de garde en fon logis, qui donnoit ombrage à M. le mis de la Valette, mais Mr de Marefcot y eftant allé veoir hyer foir inopinement, il n'y trouva que cinq jeunes hoñes, qui font de la fuite dud La Grange, celuy qui a efté longtemps prifonnier à la citadelle, et de ce vous jugez, Monfieur, aifement, que nous nous deffions de la garnifon, et elle de nous au réciproque. Monfr le baron de Dona eft paffé icy por aller à Sedan veoir monfr de Bouillon de la parte du Roy de Boheme fon m̃tre. Il doibt aller trouver ñre Roy et de là aller en Angleterre. Monfr de la Villarnoult, qui va porter la nouvelle de la naiffance d'un fils bohemien à fon Roy, eft paffé icy deux jours après par la pofte, fçavoir le 5 de ce mois, por aller trouver fa maté et luy en annoncer la nouvelle. Je vous ay efcrit le pr de la p̃nte année.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 8 de janvier 1620.

CLXXI.

Metz, 7 février 1620. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

Monsieur, voſtre lettre du 5 du paſſé m'a eſté rendue le penultieme du même mois à ñre ſtyle, avec les 79 florins d'or qu'il vous pleut cōmettre au ſieur Jean Pillon, de l'envoy deſquels et du ſoin qu'il vous a pleu en prendre je vous remercie bien humblement, et vous ſupplie, Monſieur, voulloir daigner remercier de ma parte meſſeignrs de ṽre ville à ceſte occaſion, et les aſſeurer de mon affection à leur très humble ſervice, meſme que pour l'avenir, moyennant la grâce de Dieu, ma ſanté continuant, je me rendray plus diligent à vous eſcrire et ne manqueray de vous bailler advis de ce que j'apprendray qui pourroit préjudicier au bien et repos de ṽre Republicque, cōme des nouvelles que j'eſtimeray dignes de vous. Por le pñt, nous tenons icÿ por certain que monſieur le mareſchal Deſdiguieres eſt à la cour, et que le Roy luy a fait un fort bel accueil, meſme que ſa maté a déſiré avoir ſon advis ſur les articles demandés par les deputés de mrs de l'aſſemblée de Loudun, avant que leur faire reſponſe, laquelle nous attendons dans peu de jours, et l'acceptation deſdits députés, ou leur retour vers lad aſſemblée, du contentement ou meſcontentement de laquelle deſpendent le repos ou nouveau mouvemt de la France, ſi Dieu par ſa bonté n'y pourveoit, à cauſe du maltalent de noz grands qui ont peine de ſupporter davantage l'excès de la bonne fortune de monſieur de Luynes et de ſes fres et alliés. On a parlé ſerieuſement au Conſeil d'Eſtat de ſa maté d'un ſecours por Ferdinand, et on a fait ſemblant d'y entendre, mais la continuation de lad aſſemblée, et noz affaires de deçà (j'omets que led ſieur de Luynes et les ſiens font plus de profit en paix qu'en guerre), a rompu ceſte propoſition, et tenons por aſſeuré que ſa maté s'interpoſera pluſtot por eſtre mediateur d'une paix, que de ſe meſler por l'un ou l'autre party, aucuns croyent toutesfois

que ſa maté n'empêchera pas qu'aucuns de ſa nobleſſe ne ſe portent à tel party qu'ils voudront choiſir, mais cela ſe juſtifiera mieux par les effects qui s'en enſuivront cy après, que par les diſcours qu'on en met en avant à ceſte heure. Monſieur de Bouillon por certain fait une compagnie de cent mtres de cavallerie; il a fait élection por capitaine d'un nom̃é Barthelemin Schmitt, et d'un nom̃é L'Empereur pour ſon lieutenant qui doibt avoir des reittres du marquis d'Anſpach: tous lesd̃ cent maiſtres ſeront nom̃és et choiſis par mond̃ ſeigr duc de Bouillon meſme, et y fera entrer pluſieurs bons ſoldats de ſes gardes. Monſieur de Waubecourt et autres capitaines qui avoient des gents de guerre por le ſervice de ſa maté durant ñre m̃ouvemt, ont eſté payés de leurs appointements, et ont mandement de ſe tenir preſts au premier advis qui leur ſera donné. Monſieur le comte de Boullay eſt retourné malcontent de la cour de France, por n'avoir ſa maté eu pour aggreable ſes eſtroites amitiés et correſpondances avec Mr le mis de la Valette, et à cauſe de ñre mouvement paſſé que ſadite maté a peine d'oublier....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 7 de febvrier 1620.

P.-S. — Monſieur, je vous ai eſcrit le penultieſme de janvier dr paſſé par un bourgeois marchant ſargier de ceſte ville. Les papiſtes diſent que mondit ſieur d'Eſdiguières ſe rendra de leur coſté, afin que le pape autoriſe ſon dr mariage pour legitimer ſes enffans du ſecond lict, et com̃e diſent quelques-uns, por avoir la qualité de conneſtable, ce que je ne puis me perſuader, ſi ce n'eſt por ſupprimer celle de colonel général de France ou du moins diminuer ſon autorité.

CLXXII.

Metz, 14 février 1620. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

Monsieur, vous auriez juſte ſubject de m'imputer à negligence ſi je laiſſois paſſer le ſ^{r} Bernard ſans vous eſcrire ; cecy ſera donc pour vous dire que la Royne de France a eſté fort malade d'une fiebvre chaude, juſque là qu'on lui a applicqué des pigeons ſur la teſte po^{r} diminuer ſa grande chaleur, et ne ſçait on aſſeurement quelle ſera l'iſſue de ceſte malladie. On a fait courir un bruit en Lorraine que le Roy avoit eſté avec nombre de prelats en la Chapelle de Bourbon po^{r} rendre grâce à Dieu du péril paſſé, mais nous avons nouvelles plus recentes qui n'en font point de mention. Pour l'aſſemblée de Loudun, elle n'eſt pas rompue et ne ſcait on ce qui s'en enſuivra, on veult dire que ſa ma^{té} a un peu rudoié lesd̃ députés, en ces mots et termes : « Je vous ai faict entendre mes intentions par le ſ^{r} Let que je vous ay envoyé, puiſque vous ne demandez que les meſmes articles que cy devant, vous ne rapporterez autre choſe, ſinon que je veux que vous obéiſſiez ». On tient toutesfois que rien ne s'aigrira pourtant, et que finallem^{t} l'aſſemblée ſe diſſoudra ſi ſa ma^{té} ne baille ſecours à Ferdinand, auquel cas on ne ſe pourra contenir. Ceux qui croient veoir plus clair tiennent po^{r} aſſeuré que ſa ma^{té} ne baillera ſecours aux uns ny aux autres, et po^{r} juſtifier ceſte opinion ils alleguent l'ordonnance de ſa ma^{té} de ne prendre party pour qui ce ſoit à peine de la vie, laquelle ordonnance a eſté envoyée par le Roy à M^{r} le m^{is} de la Valette et a eſté publiée et enregiſtrée au ſiège preſidial de ceſte ville, à la req̃te du procureur général du Roy, monſieur de Mareſcot aſſiſtant po^{r} ſa ma^{té} autoriſant la publication. D'icy on mène des ſalpetres à Verdun par commandement du Roy, et s'en emmeneront pluſieurs chars drès demain, qui ſuivront d'autres, qu'on a mené de Verdun à Chalons po^{r} faire des poudres : c'eſt que ſa ma^{té} veut aſſeurer la frontière. Je vous baiſe humblem^{t} les mains....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 14 febvrier 1620. *Stylo novo.*

CLXXIII.

Metz, 19 mars 1620. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

Monsieur,.... pour nos occurrences de p̃nt, il ne ſe parle icy que des paſſages des gents de guerre, tant po^r^ le Roy de Bohême que po^r^ l'Empereur. La compagnie des cent m̃res que monſieur le mareſchal de Bouillon envoye à ſa ma^té^ de Bohême, eſtant jà paſſée po^r^ la plus grande partie vers Lautern, les troupes po^r^ ledit Empereur paſſent jo^rs^ après autres po^r^ ſe rendre à Saverne et de là en Elſas s'il n'y a empêchement, et ſe promettent de paſſer par Briſack de vollonté ou de force, eſtant le ſeul paſſage qui leur reſte. Une grande partie s'aſſemble en Lorraine, monſieur le duc de Crouÿ fait 400 chevaux, monſieur de Haraucourt, filz du gouverneur de Nancy, qui a jà eſté en la guerre de Bohême doibt faire avec Mr de Marcouſſay deux mille hom̃es de pieds et 500 chevaulx po^r^ le duc de Baviere. Monſ^r^ le comte Rheingrave a accepté la charge de lieut^t^ general de l'archid. Leopold, en Elſace, com̃e on dit, et doibt fournir quelques trois mille hom̃es de pieds et avoir ſoin de la milice du pays. Lesđ trouppes du duc de Crouÿ et autres cy deſſus doibvent ſeulement paſſer par l'Elſace, ſoubz la faveur duđ Leopold, lequel a envoyé un ambaſſadeur près du Roy de France, po^r^ ſupplier ſa ma^té^ de ſecourir l'Empereur en ceſte guerre qui eſt de religion et po^r^ la foy catholicque com̃e ils la qualifient. Mais ſađ ma^té^ luy a promis l'intervention de ſon auctorité po^r^ les mettre d'accord, diſant qu'à l'Empereur, il eſt obligé à cauſe d'alliance et proximité de l'ayder, et aux princes unis, à cauſe d'ancien̄e amitié et confœderation, et que ſi l'Empereur fut venu en un autre temps, que ceulx de la religion ne l'euſſent inquiété com̃e ils font, qu'il n'euſt manqué à luy fournir prompt ſecours, mais qu'eſtant en danger d'une guerre inteſtine en ſon royaume, qu'il étoit obligé de ſe conſerver ſoi-meſme, qui fait croire que ſa ma^té^ ne s'entremettra de ceſte guerre que par le bon bout, et ne nuira à ſes anciens amis. Au

ſurplus on tient que ſad maté ſe pourra acheminer en ces quartiers peu après Paſques ou devant, et tient on por certain que ſes troupes ſe preprent come vous voierez, s'il vous plaiſt, par le billet cy enclos. Icy s'eſt publié un arreſt du Roy en faveur de ceux qui ont eſté priſonniers en ceſte ville durant nre mouvemt, par lequel ils ont eſté déclarés à tort et tortionnairement empriſonnés et abſoubz de tout ce dont on les accuſoit. La publication s'eſt faitte le 17 de ce mois en l'audience préſidiale à laquelle aſſiſtoient plus de 200 perſonnes, qui du contentement qu'ils en reçurent, après avoir remercié le Roy et les juges de ſa bonne juſtice, demandèrent à crier vive le Roy, et à l'inſtant eſclatèrent des cris de rejouiſſance. Je vous euſſe pluſtot baillé cet advis, veoir par home exprès, mais j'ay creu ce chartier plus aſſeuré, et vous baiſant les mains très humblement, etc.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 19 de mars 1620.

CLXXIV.

Metz, 17 avril 1620. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

Monsieur, je vous ay eſcrit le 4 du pnt par ce porteur qui m'a fait entendre avoir perdu mes lettres, et celles du filz de monſr le docteur Mieg, qui m'en a baillé d'autres cy joinctes; j'ay eſté fort marry de ceſte perte qu'il dit eſtre arrivée par force et vollerie de 3 ou 4 coquins. Qui ſera la cauſe que les nouvelles que je vous avois eſcrit por lors ſeront envieillies et auront changé de nom; quant à celles de pnt les troupes du Roy ſont advancées près de nous, ſans que nous ſachions encore le chemin qu'elles choiſiront, ou à quoy ſa maté les veut employer; le duc de Maynne eſt party de la cour por ſe rendre en ſon gouvernement, ſont quelques quinze jours; ce partement s'eſt fait ſans permiſſion de ſad maté, qui a baillé à penſer à Mrs du conſeil, à quoy ceſte retraite buttoit, et ſemble que ſa maté veuille encor retourner

vers Tours, por arrester les prattiques d'Angoulesme. Le sieur de Luynes et les siens sont fort enviés par les princes et craignent les gents de bien que cela ne serve de pretexte aux brouillons, de causer une guerre civile, dont Dieu par sa grâce nous veuille p̃server. L'assemblée de Loudun est séparée, contente des articles accordés par le Roy, mais la Royne mère et lesđ princes ne sont de mesme, fachés d'un accroissement excessif de la grandeur desđ de la faveur. Les deux ambassades por l'archiduc Ferdinand et le Roy de Bohême doibvent passer icy, et tout près, incontinent après ceste Pasques. Les sieurs ducs d'Angoulesme, alias comte d'Auvergne, et le sieur de Preaux, conseiller d'État, sont commis por servir au premier, et Mr de Bethune et Mr de Rosier au second. Monsr de Marescot est rappelé par le Roy, et y a apparance qu'il ne tardera guières à nous laisser. En Lorraine, les levées de Monsr de Vaudemont, qui sont de 3,000 hom̃es de pieds et de 500 chevaux s'achèvent. Mr le comte de Boullay en veut estre, aussi toutesfois on doubte si sa troupe demeurera dans le pays : tout cela doibt aller trouver le duc de Bavière, général de l'union catholique. Il monte du costé de la Bourgoinne, sçavoir du costé de Lutzembourg et Thionville, quelques six mille hommes de pied et quinze cents chevaulx, qui se doibvent assembler à la frontière du pays d'Elsace, vers Tannes, por plus facilemt pouvoir forcer le passage de Brisac com̃e ils se promettent : qu'est tout ce que je vous puis dire p̃ntemt, et vous baisant bien humblement les mains, je vous prie me tenir, Monsieur, vostre très humble serviteur.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 17 d'apvril 1620.

CLXXV.

Metz, 1er mai 1620. — *A Monsieur Peter Storck, etc.*

Monsieur,... pour ce qui est de nos occurrences, est arrivé en ceste ville le 27 duđ mois passé, entre sept et huict heures du

matin, que pluſieurs fem̃es de ſoldats, porteurs de ſacs, et autres telles gens de peu, avec des hom̃es de meſme etoffe, ſe ſeroient eſmeus ſur un bruict qui s'eſt ſemé parmi eulx, ſans qu'on ſache encor l'aucteur, que des marchands de Thionville et de Lutzembourg avoient enlevé grande quantité de bled, pour le mener aux trouppes qui s'aſſembloient por l'Eſpaignol, et que par ce moyen la ville et le pays ſeroit deſourny de bled et cauſeroit une cherté; qu'il en falloit p̃nter reqte au gouverneur por empecher encor la ſortie d'un batteau chargé de bled, et que ſi on lui refuſoit la juſtice, qu'il falloit ſe jetter dans led̃ batteau et diſtribuer lesd̃ bleds pluſtôt que de le laiſſer emmener à n̄re ancien ennemy. Les paroles ainſi dites, ils accoururent environ ſix cents tant hom̃es que fem̃es vers led̃ batteau, ſe jettèrent dans l'eau juſques à la ceinture, et diſtribuerent le bled dud̃ batteau ſans compte ny meſure au premier venu, puis led̃ bled ainſi emporté, ou la plus grande partie, ſçavoir les 300 q̃tes d'icy, qui peut eſtre la charge de ſix vingt forts hom̃es, tant qu'ils ſçauroient porter, encor pas loing; ſans que partie de meſſrs les treizes qui y allèrent, ny les capitaines qui s'y trouvèrent, fuſſent ouÿs dud̃ populaire, ains menaçoit de tuer ceux qui s'oppoſeroient à coups de pierres, de haches et tels baſtons de desfenſe; puis laſſés de demeurer tant en un lieu, s'animèrent contre un muſnier de la ville ſur certains propos qu'ils pretendoient avoir eſté prononcés au mépris du peuple, ſçavoir qu'il leur feroit manger de la tourte (qui eſt un pain de cheneveuſe après que l'huille en eſt tirée), et qu'avant la St Jean il leur vendroit la q̃te de bled vingt francs. Sans ſçavoir ſi ces paroles eſtoient vrayes ou fauſſes, ils accoururent vers le moullin, rompirent les portes et feneſtres avec les barreaux de fer, puis jettèrent quantité de meubles dans la riviere et ouvrirent la porte de la cave dud̃ muſnier, burent partie du vin, l'autre ils l'emportèrent avec leurs chappeaux, manteaux, etc., et le reſte l'espandirent par la cave; et en meſme temps les autres cherchoient le muſnier por l'aſſommer ou noyer, mais Dieu voullut qu'un ſieur treize s'adviſa, por leur arracher des mains, de le faire menner pri-

ſonnier en la maiſon de ville par un ſergent et de promettre audᵗ peuple de le faire chaſtier : encore n'eſtoit-il pas content, ains l'euſt vollontier arraché des mains de la juſtice poʳ le déchirer en pièces, et demandoient d'aller encore en un autre moullin dudᵗ muſnier poʳ tout degaſter, meſme d'aller fourrager les maiſons des meilleurs bourgeois. Mais Dieu voullut qu'on s'adviſa de faire un cry public à ce que chacun s'euſt à retirer à peine de la vie, et furent les carabins armés par la ville accompagnant Mʳ le Gouverneur poʳ arreſter tout ce tumulte et quelques gents de pieds. Le lendemain, on mit un bourgeois priſonnier, ſoubz couleur de le confronter avec ledᵗ muſnier qu'il accuſoit de quelque faulte, un autre y fut mis le lendemain poʳ avoir dit qu'on le tireroit des priſons de force ſi on le retenoit encor priſonnier. Bref, nous avons eu une très grande apprehenſion, et ne ſomes pas encor fort aſſeurés. Meſſʳˢ les ambaſſadeurs poʳ aller trouver l'Empereur et le Roy de Bohême doibvent eſtre partis p̃ntemᵗ de Paris poʳ s'advancer de deçà. Monſʳ de Mareſcot eſt party d'icy le 20 du paſſé, Mʳ le duc du Mainne eſt encor en ſon gouvernement, qui s'eſt excuſé envers ſa maᵗᵉ de s'eſtre retiré ſans congé, et en a demandé pardon au Roy par deux diverſes lettres. Pour ce qui eſt des levées de Lorraine, on aſſeure monſʳ de Marcouſſey, lieutᵗ de Mʳ de Vaudemont, eſtre advancé avec ſes trois mille hom̃es de pied et 500 chevaux. Mais on veut dire qu'on l'a contremandé juſqu'à autre mandement, ſoit poʳ ſe joindre avec le baron d'Anholt qu'on aſſeure paſſer près de nous avec 3,000 hom̃es de pied et 1,500 chevaux, et le duc de Crouÿ avec 500 chevaux pour faire un gros et paſſer ſoit par Briſack ou autremᵗ : qu'eſt tout ce que je puis vous en dire preſentement.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce premier de maye 1620.

CLXXVI.

Metz, 28 mai 1620. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

Monsieur, depuis ma derniere qui eſtoit du 6 de ce mois, que je confiai à ce chartier, je receu commandement du Roy d'aller trouver monſeigr le duc d'Angouleſme et Mrs de Bethune et de Preaux, à Nancy, où j'ai été les 18 et 19 du courant, por les veoir et obeir à ce qui eſtoit de ma charge, laquelle me rappelant par deçà, me fit prendre l'occaſion de prendre mon congé et de rebrouſſer chemin. Mais avant ce j'appris qu'ils avoient vollonté de paſſer par v̄re bonne ville, et de là s'advancer à une journée qui ſe debvoit tenir à Hellebrun, meſme que toutes les armes que Mr de Marcouſſay attendoit des Païs Bas por ſes gents n'eſtoient encor arrivées audt Nancy, où neantmoins ſe debvoient mener le 20e du p̄nt trente deux chariots chargés, et en attendoit-on encor d'autres, et croyoit-on que ledit Marcouſſay partiroit bientôt après, ayant receu l'argent por faire la monſtre, et commandement de partir au pluſtôt. Quant audt ſieur duc et ces autres ſieurs ambaſſadeurs de France, ils ont eſté logés en l'enclos de l'hoſtel du duc de Lorraine, ſçavoir le ſr de Bethune près du ſeigr duc d'Angouleſme, et le ſieur de Preaux en un quartier à part. Le filz dudit duc eſt de la troupe qu'on dit eſtre de 400 bouches pour le moins, et ledt ambaſſade fort magnifique. Icy nous attendons jour après autre nouvelle de France, et croyons que ſa maté mettra quelque ordre à noz meſintelligences, encore qu'on veuille dire que les déportemens de la Royne mère dans Angers, Pont de See et autres places l'invitent à faire voyage à Tours. Elle a couru la bague le 17 de ce mois en la place Royale de Paris, et emporté le prix entre vingt quatre des meilleurs genſdarmes de ſa cour, donnant preuve par là de ſon adreſſe et affection au meſtier, et laiſſant un contentement extreme à tous les ſpectateurs: qu'eſt tout ce que je vous puis dire preſentement.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 28 de mai 1620.

P. S. — Monſieur, ſi vous jugiez qu'il y euſt du danger dans ṽre ville, je vous ſupplie très humblement d'advertir le ſieur Jean Dauphin por renvoyer mon filz par deçà, ce que j'eſpère toutesfois ne debvoir eſtre neceſſaire, Dieu aydant.

CLXXVII.

Metz, 11 juin 1620. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

Monsieur,... les affaires de France ſont tenues en balance par des meſintelligences qu'on fomente entre le Roy et la Royne mère, ſoubz pretexte des qualifications extraordinaires que ſa maté continue envers Mrs de la faveur, nonobſtant le meſcontentement des princes et du commun, et fait que perſonne n'oſe entreprendre. L'affaire de Loudun n'eſt encore achevée dans tous ſes points, toutesfois on en eſt preſque au bout. Icy nous ſom̃es touſjours de meſme, tantoſt on envoye une compagnie de la part du Roy, puis on la rechange par une autre. Le ſieur chevalier de la Valette, frère naturel de Mr le marquis, retourna hier ſoir à la cour; on ne peult encor ſçavoir ce qu'il a profité de ſon voyage, cependant Mr le commandeur de Fromigieres qui eſtoit lieutt de gouverneur dans la citadelle a vendu ſon eſtat de capitaine en chef des gardes du Roy 22 mille eſcus, puis eſt allé trouver monſr d'Eſpernon à Angouleſme, et de là doibt aller veoir les autres chevaliers de la commanderie à ce qu'on aſſeure, qui fait croire qu'il quittera ſa lieutenance de lad̃ citadelle. Monſr de Borſſel, gentilhom̃e de monſeigneur le prince d'Anhalt, eſt repaſſé icy le 6 du courant et allé en poſte à la cour de France : qu'eſt tout ce que je vous puis dire p̃ſentt.

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 11 de juin 1620.

P. S. — Monſieur, depuis ma lettre achevée d'autre part, j'ay appris qu'on prepare des munitions vers Harville et Molotte,

et à Novelonpont, et qu'il paſſera dans peu de jours huict ou dix mille hom̃es eſpagnols vers Eſtain et ès terres communes, et doibvent paſſer en trois troupes qui ſont deſtinées pour mettre en garniſon ès villes des Pays Bas deſpendant de l'Eſpaigne.

CLXXVIII.

Metz, 14 août 1620. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

Monsieur, j'ai reçu ṽre recepiſſé du 27 de jullet dernier, et eſt bien raiſonnable que j'attende le retour de ces m^rs^ qui ſont aux eaux acides, puiſqu'ils ont ſeuls la cognoiſſance de ce que j'ay receu et de mes acquits. Pour ce qui eſt de l'armée de Spinola, elle eſt ſur le point d'eſtre formée et d'eſtre conduite par ſon chef. Mais d'aſſeurer où elle butte, il n'eſt encor ſceu en ce quartier bien qu'elle eſt deſcendue vers Treves et Cologne pour ſe rallier en un gros, lequel nous craignons en quelque ſorte, puiſque le corps de la France le redoubte, toutesfois on tient qu'il eſt aux eſcoutes po^r^ veoir ſi ce mouvement françoy eſt aſſez fort pour lui ſervir de ſubjet po^r^ nous quereller, et diſpoſer ſelon ce ſon deſſeing. Or par la grâce de Dieu, les affaires du Roy ſont tellement ſolides et fermes, qu'il eſt formidable à ces ſubjects meſcognoiſſants. Son armée eſt de plus de ſoixante mille hom̃es bien ſouldoyés à ce qu'on dit. Il attaque Pont de Saÿ, et fait eſtat d'attaquer Angers, puis Angouleſme, la Roine mère n'ayant point de force proportionnée à celle de ſa ma^té^ à laquelle chacun ſe ſubmet com̃e à ſon Roy legitime; et néanmoins on dit que ſadite ma^té^ offre de recevoir la Royne ſa mere et lui rendre toutes ſortes de bons offices. Monſ^r^ du Maynne l'a aſſeuré ne voulloir luy deſſervir et ne ſe meut point. Mr de la Trimouille et Mr de Longueville ployent et ſe rangent à leur debvoir et au ſervice deu à ſa ma^té^, qui fait croire que moyennant la grâce de Dieu, le ſoleil fera

finallement defcendre les brumes et obfcurités de ce temps et nous efclairera à pur et à plain fans empefchement ni voilles quelconques.

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 14 d'aouft 1620.

CLXXIX.

Metz, 19 août 1620. — *A Monfieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR, je vous ay efcrit le xiiij de ce mois foubz la couverte du fieur Jean Dauphin, et fait parte de noz occurrences de lors qui font encor changées en mieux, grâces à Dieu, le Roy ayant repris la ville de la Flèche de laquelle la Royne mère s'eftoit faifie, repris Angers et pourfuivi fi magnifiquement les troupes de fadite mère dans Pont de See, encor qu'ils euffent fait rompre le pont dudit Pont de See, qu'il y a eu jufques au nombre de fept à huict cents hom̃es tués, entre lefquels plufieurs gentilshom̃es fe font trouvés, un nom̃é monf^r des Marés, filz de madame de Suilly, du party de la Royne mère, le baron de St Aignan, chef de la cavalerie de ladite Royne fort bleffé et prifonnier et toft après mis en liberté par la bonté de fa ma^té com̃e plufieurs autres; le duc de Retz, durant mefme qu'on traictoit d'un accord avec lad Royne, fut bleffé d'une picque dans le bras; lad Royne après avoir efté à Briffac, tout près de Pont de See, fuit fa ma^té qui lui a accordé fix cent mille lb. po^r payer les fraiz foutenus en ce moment. Le fieur de Nereftan eft bleffé à mort, qui tenoit le party du Roy, lequel en cefte meflée avoit le harnois fur le dos et l'efpée au poing, et a tenu la cuiraffe l'efpace de feize heures continues. Ainfi lad Royne eftant maintenant près du Roy fon filz, envoye fes poftes partout avec lettres po^r induire fes partifans à obeir. Monf^r le duc de Nevers advance fon avant-garde tout près de nous po^r veoir fi le f^r marq^is caffera fes gents com̃e il eft voullu

par le traicté fait avec lad R. mère; le comte Rheingraff eſt deſjà congedié par le Roy à ce qu'on aſſeure et payé d'un mois plus qu'il n'a ſervy. Nos bourgeois, priſonniers par commandem[t] dud marq[is], ont eſté mis en liberté hier après diſné, au nombre de ſix, l'un deſquels a eſté renvoyé priſonnier po[r] avoir parlé aud marq[is] peu reſpectueuſement. Pour ce qui eſt de l'armée de Spinola, elle eſt encor ès environs de Couvelance et tâche de ſe remplir au lieu de la place Monſtère, ſi ce n'eſtoit qu'ils attendent encore quelques Neapolitains qu'on dit eſtre de 4,000. M[r] du Maynne a auſſi fait le mauvais et a rencontré le regiment de monſ[r] de Boës qui luy a tenu teſte, en temps opportun, ſçavoir au temps meſme qu'il debvoit joindre les troupes de lad Royne mère, bref il ne ſe peut dire qu'aucun Roy, ny autre ſeigneur abſolu aye plus fait en ſi peu de temps que le ñre, à qui Dieu veuille donner les grâces et les ans de Neſtor. La Royne mère a fait congedier 3,000 Liegeois qu'elle avoit aſſeuré.

DE FLAVIGNY.

A Metz ce mercredi 19 d'aouſt 1620.

P. S. — J'oubliois de vous dire que les deux de Vandoſmes ſe ſauvèrent à la nage en ce combat, le Roy les voyant, auxquels on dit qu'il eſcria : Tournés teſtes, filz de putain; en un mot on n'a jamais veu gents ſi eſtonniés q̃ les partiſans de lad Royne.

CLXXX.

Metz, 8 septembre 1620. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

Monsieur,... j'ay eſtimé ne debvoir perdre neantmoins l'occaſion de vous advertir que meſſeig[rs] de ṽre ville doibvent bien eſtre ſur leur garde en ces temps perilleux. Et ſi tant eſt que Spinola entreprenne ſur Francfort, que tout ce qui pourra ſervir à ſa deffenſe ne ſoit obmis, parce qu'on tient po[r] certain que le

deſſeing d'Eſpaigne eſt ſur les villes dud̃ Francfort, Strasbourg et Metz, c'eſt pourquoy c'eſt à un chacun en particulier de veiller por ſoy, et de prier Dieu qu'il luy plaiſe veiller por tous. Quant à ñre France, elle ſemble ſe remettre mieux par la grâce de Dieu, depuis que le Roy a retiré la Royne ſa mère près de ſoy, et a fait paroiſtre qu'il n'eſtoit plus enffant, coñe les princes et autres qui eſperoient partager ſon royaume, le declamoient, mais neantmoins la ſeureté n'eſt pas abſolue et ſoñes encor en crainte. Le Cardinal de Guyſe partit hier ſur une heure après midy avec le reſte de ſon train, le principal eſtant party ſous ſix jours Il eſt retourné malade dans un brancart, n'ayant peu ſupporter la fatigue ſeulement d'une litière; il s'en va à Joinville, et de là à l'abbaye de Clugny, ne ſachant autremt où ſe retirer. Mr le comte de Boullay nous viſita hier et ne ſont que 6 jours, qui nous fait craindre des nouvelles pratticques. Dieu nous p̃ſerve et tous les gents de bien, et vous baille, Monſieur, etc.......

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 8 de ſeptembre 1620.

CLXXXI.

Metz, 14 septembre 1620. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR, ce n'eſt pas ſans un extreſme deſplaiſir que nous entendons icy le Pallatinat eſtre furieuſement attaqué par Spinola et s'eſtre jà lancé dans Kreutznach, et qu'il va aſſieger Heidelberg avec 18 pièces de canons, et ce pendant que l'armée preparée par les princes ne s'oppoſe pas courageuſement à ces deſſeins et ſelon la juſtice de la cauſe. En France les affaires tendent à la paix par la bonté de Dieu et le courage de ñre Roy, que je prie la divine bonté de conſerver. Il eſtoit encore à Poitiers le 6 de ce mois, mais à ce que appris d'une deſpêche de monſr de Puyſieulx, premier ſecretaire d'eſtat, il voulloit aller vers Bordeaux avec ſon armée, por compoſer les differens des ſieurs du Maynne

et marefchal de Temines. La Royne mère eft encor à Briffac et non à Tours; elle s'excufe fur fon indifpofition, mais je croy qu'en quel eftat qu'elle puiffe être qu'on voudra qu'elle s'y achemine. Monf[r] le cardinal de Guyfe eft party d'icy le 7 de ce mois dans un brancart à caufe d'une fiebvre qu'il a gaigné en cefte ville; toutes les compagnies extraordinaires font prefque parties d'icy grâce à Dieu, lequel je fupplie très humblement vous conferver heureuf[t] en ces temps facheux et perilleux.......

DE FLAVIGNY.

A Metz ce xiiij de feptembre 1620.

CLXXXII.

Metz, 6 octobre 1620. — *A Meffeigneurs du Sénat et confeil privé de la ville et Republique de Strasbourg.*

MESSEIGNEURS, n'ayant receu de longtemps aucune responfe à celles que j'ay efcrit à monfieur l'ammeifter Peter Storck, foit à caufe de fes grandes affaires publicques ou de fon abfence, j'ay eftimé que vous n'auriez defagreable fi faifois ce mot, et l'adreffois directement à vous, pour vous donner advis que le Roy ayant pardonné à monf[r] le duc du Maynne la prife des armes contre fon fervice, après avoir ployé le genouil en terre et demandé pardon à fa ma[té], et reduict M[r] d'Efpernon à le venir trouver avec les fubmiffions requifes entre Coignac et S[t] Jean d'Angely, mefme contenté et contentement de m[rs] de la Religion en fes païs de Bearn, po[r] les decimes, donné ordre à Bordeaux et tiré le gouverneur du chafteau de Blaye proche dud Bordeaux, po[r] en eftablir un autre nomé le duc de Lutzembourg, qui eft frère à M[r] de Luynes, il rebrouffe chemin et retourne vers Paris, où la Royne regnante l'attend desja, et la Royne mère doibt venir, et croit on qu'après bien peu de fejour audit Paris fa ma[té] pourra fe venir pourmener en noz quartiers et y eftablir un bon ordre po[r] l'advenir, qu'eft ce dont nous prions Dieu de cœur et d'affec-

tion...... Et qu'il lui plaiſe, Meſſieurs, de decharger et delivrer l'Allemaigne des armes d'Eſpaigne et de garantir voſtre Republique de toutes ſortes de perils et dangers.

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 6 d'octobre 1620.

CLXXXIII.

Metz, 10 novembre 1620. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

Monsieur, sans vous obliger à aucune reſponſe, les affaires de v̄re Republique vous en diſpenſant aſſez en ceſte ſaiſon, j'ay creu vous debvoir l'advis du rapprochem[t] du Roy vers Paris, ayant achevé en Bearn ce qu'il deſiroit, quoyque un peu plus vigoureuſem[t] qu'on n'eſperoit, à cauſe de la deſobéiſſance de ceux du pays. Sa ma[té] eſtoit arrivée à Blaye drès le 26[e] du paſſé, et s'advance vers Paris, où aucuns princes et grands de la cour la doibvent trouver, et où on luy prepare une ſuperbe entrée com̄e on dit. M[r] le m[is] de la Valette, en obeiſſant à ſes commandements, la va finallement trouver où elle ſera, et à ceſt effect eſt party ce matin à 7 heures luy 4[me] en poſte. Son train eſtant party drès le 28 du paſſé, qui monſtre que les affaires ſont fort changées. En attendant, etc......

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 10 de novembre 1620.

CLXXXIV.

Metz, 15 décembre 1620. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

Monsieur, je vous ai eſcrit ma dernière le x[e] du paſſé et adreſſé mes lettres à meſſ[rs] Bernard et Dauphin, en l'abſence l'un de l'autre, depuis à cauſe de la malice des chemins, et que je n'ay eu grand ſubject de vous interrompre en voz très grandes aff[es].

Je me ſuis retenu et differé juſques à p̃nt, que vous ſçavez le Roy eſtre revenu de Bearn et lieux plus eſloignés de ſon royaume, où on dit qu'il y a du meſcontentement à cauſe des nouveautés introduites, et que ceux de la Rochelle ſe fortifient craignant d'eſtre viſités, y ayant jà une déclaration de S. M. contre ceux qui y ont eſté aſſemblés, en telle ſorte qu'on craint l'iſſue et veut on dire que ſa ma^té^ voudroit n'avoir com̃encé et advancé ſi avant ceſte recherche. La cour s'accroit de jour à autre ſans toutesfois que monſeig^r^ le comte de Soiſſons ſoit retourné, malcontent qu'il eſt des choſes paſſées, ſcavoir de ne plus donner la ſerviette à ſa ma^té^ com̃e premier prince du ſang, monſ^r^ le prince de Condé ayant repris ſa place, et de ce qu'il eſperoit ſe marier à la fille de France qui reſte encor. M^r^ le m^is^ de la Valette eſt près du Roy, mais demande de ſe retirer et aller veoir M^r^ d'Eſpernon, ſon père, en Angouleſme. Le m^is^ de Mouÿ eſt paſſé ces jours d^rs^ par ceſte ville retournant de l'armée de Spinola avec quelques 50 chevaux qu'il menne en Lorraine, attendant le printemps. Nous ſom̃es en extreſme ſoin que deviendra l'affaire du Roy de Bohême, qu'on nous dit avoir quitté Prague à cauſe des prattiques des preſtres, après avoir perdu une bataille dans le parque de lad̃ ville : qu'eſt tout ce que je vous puis dire preſentement.

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 15 de décembre 1620.

CXXXV.

Metz, 1er janvier 1621. — *A Meſſeigneurs les ammeister et treize du Sénat de la ville et republique de Strasbourg.*

Messeigneurs, encore que je ſoye bien aſſeuré que vous avez un très grand ſoin de vous conſerver et maintenir en la longue liberté que vous vous avez acquiſe par votre courage et

longue experience à manier votre republicque, ſi eſt ce que le long temps que je vous ay ſervy et l'affection que je vous dois, et continueray le reſte de mes jours s'il vous plaiſt, me porte à vous ſupplier très humblemᵗ d'en avoir encor plus de ſoin durant la foire prochaine, eſtant indubitable que le Spinola tâchera par toutes les voyes de vous travailler. Pour à quoy obvier vous vous aſſeurerez, s'il vous plaiſt, ſurtout des capitaines et chefs qui commandent à v̄re garniſon, et tâcherez tant que faire ſe peut de bien tenir unis voz bourgeois en ce que vous déſirez d'eulx, qu'il ſera beſoin de leur exprimer de bouche, afin qu'ils ſoient tous d'une conſtante volonté, que s'il s'en trouve de contraires advis, le plus expédient ſera de les induire par douceur à celuy du commun, et ainſi fermer la porte aux diviſions qui de tout temps ont cauſé les ruines des royaumes et republicques. Surtout, meſſeigneurs, et je vous en ſupplie très humblemᵗ, n'engagez en façon que ce ſoit, tant qu'il vous ſera poſſible, v̄re précieuſe et chère liberté, ny à l'Empereur ny à ceux qui dépendent de luy. La domination d'Eſpaigne eſt trop cruelle, violente et inſolente et poʳ mieulx continuer v̄re heureuſe liberté, prenez bien garde, s'il vous plaiſt, que les fortifications de dehors de v̄re ville ne ſoient de trop de gardes, et que, ce que Dieu ne veuille, l'ennemy s'en ſaiſiſſant ne vous faſſe double peine, ſurtout déſiez-vous de v̄re Eveſque com̄e plus prochain : qu'eſt ce que mon zele et l'affection que j'ay à v̄re très humble ſervice m'ont dicté en ce ſiècle dangereux, que je vous ſupplie avoir poʳ aggréable com̄e de celuy qui ſera le reſte de ſes ans, Meſſeigneurs, v̄re très humble et obéiſſᵗ ſervitʳ.

DE FLAVIGNY.

A Metz ce premier de l'an 1621 (*que je prie Dieu de vous donner très heureux*).

CLXXXVI.

Metz, 1er janvier 1621. — *A Monſieur Peter Storck, ammeiſter.*

Monsieur, je vous ay eſcrit le xve du paſſé par le moyen d'un pauvre paſſementier et par avant ſoubz la couverte des ſrs Bernard et Jean Dauphin : cecy eſt por accompagner un mot que j'eſcris à meſſeignrs de v̄re ville, que je ſupplie eſtre pris de bonne parte et attribué à l'affection que j'ay au bien de leur ſervice. Pour noz nouvelles de la cour, on s'efforce par toutes voyes à porter le Roy à faire la guerre à ceulx de la religion, por pouvoir tant mieux proffitter de noz malheurs et en vivant en confuſion en tirer des eſclats de la ruine commune; cela ſe maine par quelques jeſuittes et autres formés ſur leur moulle, qui poſſedent meſſrs de la faveur, leſquels neantmoins ils voudroient enlacer dans le mal, afin que ſa maté en ruinant ſoy et ſes ſubjects ne peult eſtre utile en aucune façon à ſes amis et confédérés. A ceſt effect, un huiſſier de la cour de parlemt a eſté à la Rochelle por déclairer ceux de l'aſſemblée criminels de læſe maté; mais leſd de la Rochelle l'ont renvoyé ſans luy faire aucun mal, chargé d'une reſponſe portant ces mots : que ſa maté leur ayant cy devant promis de faire ſuivre certains articles accordés qui neantmoins n'ont encor eſté effectués, qu'ils ne ſe tiennent por criminels, puiſque les ſix mois dans leſquels il y debvoit eſtre ſatisfait ſont expirés, après leſquels ſa maté avoit concedé de bouche de ſe raſſembler de nouveau, s'il y avoit du manquement, come il ſe retrouve et come vous voirez s'il vous plaiſt plus à plain par la copie d'une lettre de Mr Dupleſſis cy joincte. Au ſurplus, nous tenons le Roy retourné de Calais à Paris por veoir s'il pourra rompre un arreſt rendu par meſſrs de la cour de parlemt contre ceulx qui rentreront dans le droit de pollette, que ſa maté a voullu remettre ſus por avoir de l'argent et à ceſte occaſion l'avoit reſtablÿ et ordonné que ceulx qui voudroient entrer advançaſſent por cinq ans; mais lad

cour de parlem[t] par arreſt ſouverain de toutes les chambres a deſclairé deſcheus d'honneur et d'eſtat tous ceulx qui y rentreront et commandé au procureur general du Roy d'informer du mauvais meſnage des deniers royaux, et d'où peut provenir ce deffault de deniers, qui arreſtera, coṁe on eſpère, l'ardeur de ceux qui en veullent tant à ceux de la religion, avec la fortification d'hoṁes et d'autres munitions que font ceux de la Rochelle, s'ils ſe voyent forcés. Monſ[r] de la Trimouille et autres ſeig[rs] de marque y ſont entrés, partie des ſoldats des gardes du Roy qui eſtoient de la religion ont quitté leurs compagnies et ne ſçait on pas bien ce que Dieu fera de ces animoſités. Les malcontents ſont aux eſcouttes et s'il ſe fait quelque choſe contre les Rochelois, ils feront bien aiſes de s'en meſler, afin que la faveur en aye à dos et qu'ils ſe puiſſent repentir des bienfaits du Roy, en quelque ſorte, ſans qu'ils en ſoient entierement forclos; voilà où le malheur de ce ſiècle porte le monde. Monſ[r] le m[is] de la Valette ſuit encor le Roy qui doibt avoir mandé monſieur d'Eſdiguieres po[r] le faire conneſtable s'il ſe fait papiſte, mais on dict qu'il a faict reſponſe que ſon manteau eſtoit trop uſé po[r] eſtre retourné. Sa ma[té] de ſa nature eſt d'une incroyable bonté, mais la faveur exceſſive en abuſe, à quoy m[rs] de parlem[t] ſemblent voulloir ſe faire entendre par oppoſition, ayant refuſé abſolum[t] de recevoir le ſ[r] Brant, l'un des frères de M[r] de Luynes, po[r] duc et pair de France : la néceſſité fera enfin ce que l'ordre et la police debvroit par ſoy. Je vous importuneray, Monſieur, puiſqu'il vous a pleu m'en donner la hardieſſe par vos lettres, de la prière que je vous fais de voulloir ordonner s'il vous plaiſt que le ſ[r] Jean Pillon p̃nt porteur puiſſe toucher en mon nom po[r] mon honnoraire d'un an et demye eſchue à ce Noël 1620, la ſoṁe de 36 florins d'or, dont vous aurez la quittance ci jointe.

DE FLAVIGNY.

A Metz ce premier de l'an 1621.

CLXXXVII.

Metz, 10 janvier 1621. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

Monsieur,.... on nous a fait entendre icy que vos jardiniers, deſquelz vous avez grand nombre, s'eſmouvoient contre autres de voz bourgeois d'autres meſtiers, qui m'a fait croire que je n'offenſeroie mesđ seig[rs] ſi je les prioie po[r] le bien et repos com̃un d'y prendre garde, la diviſion eſtant tousjours mère nourrice de tous autres malheurs et la correſpondance et bonne intelligence d'une ville la terreur de ſes ennemis......... Pour ce qui eſt de noz nouvelles de deçà, on dit que le comte de Boullay, par permiſſion de ſon Alt. de Lorraine, fait des levées de douze cents chevaux, le m[is] de Mouy, qui jà a eſté avec Spinola, de 4,000 hom̃es de pieds, qu'eſt ce qui ſe dit de la Lorraine: de la France, ſa ma[té] a eſté juſqu'à Calais, po[r] y ſejourner juſque au retour de M[r] de Cadenet, l'un des frères de M[r] de Luynes, que ſa ma[té] avoit envoyé vers le Roy d'Angleterre po[r] traicter com̃e on aſſeure du mariage de la fille de France avec le fils duđ Roy, et auſſi po[r] divertir qu'il ne ſecourt les Rochelois au cas que S. M. leur faſſe la guerre com̃e rebels à ce qu'on pretent, mais j'eſpère que cela ira en fumée ſi la malice des jeſuites ne l'emporte par deſſus le bon conſeil du Roy, qu'on dit eſtre marry de ce qu'au Navarrin on a fait pendre, par juſtice de guerre, douze ou quinze bourgeois, accuſés d'avoir voullu avec leurs concitoyens entreprendre de tuer la garniſon que le Roy y a mis depuys peu, parce que ceulx de Caſtres et les Rochelois ſe ſont offenſés que les juges de Pau où eſt le parlem[t] n'en ont eu cognoiſſance et ont lesđ de Caſtres arreſté quelques chanoines qui ſont parmy eux, parce que les gents du Roy avoient retenu aucuns de la religion qui alloient à l'aſſemblée de la Rochelle, laquelle s'accroit tous les jours, po[r] adviſer aux aff[res] de tout le corps des gentz de bien eſpars en pluſieurs lieux de la France. Et dit on pour certain que

ſi monſ^r d'Eſdiguières accepte la charge de conneſtable qui luy eſt offerte en allant à la meſſe, que la reſolution eſt toute priſe de faire la guerre aux Rochelois et puys aux autres, le Roy ou pluſtôt ſon conſeil ne voullant plus ouÿr parler de laiſſer les villes d'aſſeurance qu'ils ont toujours eu et tiennent encor à p̃nt. Monſ^r du Moullin, miniſtre à Paris, par conſeil de ſes amis s'eſt retiré à Sedan; pluſieurs le ſuivront ſy les affaires ne ſe changent bientoſt en mieulx. En Lorraine on tient que le c^te de Boullay faict levée de 2,000 hom̃es de pieds, avec les 1,200 chev. dont j'ai fait mention plus haut, c'eſt-à-dire de tout ce qu'il pourra pour jouer à pis faire avec les autres. Dieu par ſa bonté y veuille pourveoir et vous donner, Monſieur, en ce contentem^t très heureuſe et longue vie....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 10 de janvier 1621.

P. S. On aſſeure que le Roy eſt p̃ntem^t de retour de Calais et en ſa ville de Paris.

CLXXXVIII.

Metz, 11 février 1621. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR,.... pour ce qui eſt de noz occurrences, l'aſſemblée de la Rochelle tient encore de p̃ñt, et ne voit on pas au vray com̃ent ou par quelle voye elle ſe rompera, le Roy voullant qu'elle ſe ſepare entierement, et que chacun ſe retire en ſa province, mais les apprets de guerre que ſa ma^té fait la retient ſerrée et eſt cauſe que chacun eſt ſur ſes gardes : toutesfois on eſpère que le tout ſe terminera avec douceur et paix, puiſque ſa ma^té ſe rend entremetteur de pacifier les autres com̃e ſont Betlehem Gabor, etc., par ſes ambaſſadeurs, et qu'elle ne peut mieux que de la conſerver à ſes peuples : toutesfois rien n'en eſt aſſeuré,

S. M. faiſant tenir ſes régiments tout preſts et leur ayant comãndé de faire des recrues, et poʳ donner courage aux capitⁿᵉˢ, veut qu'ils ayent dix monſtres par chacun un, et que les ſoldats ſoient payés à la banque un par un, et non par les mains des capitⁿᵉˢ, comẽ on dit que feront les levées que le comte de Boullay fait à Nancy et par toute la Lorraine poʳ vous aller vexer avec d'autres ſoubz la conduite de l'arch. Leopold ṽre voiſin, comẽ ils ſe vantent. Ce que je prie Dieu de tout mon cœur voulloir détourner de ṽre bonne ville, et ne vous en euſſe eſcrit, ſi lesđ Lorrains ne s'en vantoient, ce qui vous ſervira d'advis, s'il vous plaiſt, Monſieur, afin d'eſtre tant mieux ſur vos gardes, et afin que de bonne heure vous employez vos amis et confœderez. Le ſʳ de Thoulouse, frère de Mʳ le mⁱˢ de la Valette, eſt nomẽ poʳ eſtre cardinal entre dix que le pape a créé de nouveau ; ſes armoiries ont eſté envoyées icy, poʳ le juſtifier. Le filz de Spinola eſt auſſy l'un desđ dix : le ſieur de Favas, deputé général des egliſes de France, eſt à la cour poʳ chercher un moyen de complaire à S. M., toutes choſes ceſſantes, ce qui ne s'accomplit encore à cauſe des grandes difficultés que le corps desđ Egliſes y rapportent. Dieu par ſa grâce les veuille rendre faciles, et vous donne en ce contentemᵗ, etc....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 11 febvrier 1621.

CLXXXIX.

Metz, 12 février 1621. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

Monsieur,.... le bruict que font les Lorrains de 3,000 hᵉˢ de pieds et de 500 chevaux que le comte de Boullay doibt fournir à l'archiduc Leopold contre le repos de ṽre ville, comẽ ils diſent, m'a fait encor reprendre la plume poʳ vous en advertir, afin que vous pourvoiez à ṽre ſeureté, leur envie eſtant

extrefme contre vous, et affeure on que led Leopold a grand nombre d'hom̃es du cofté de Ste Marie aux mines, qui n'attendent que d'eftre employés avec les autres, led comte de Boullay et fes captnes ayant touché argent venu d'Anvers, por leurs levées. La France eft encor en fufpend de l'iffue de l'affemblée de la Rochelle, Mr de Rohan s'excufant et ne voullant aller en cour. Monfr de Favas, general des Eglifes, y eft encor, et rabbat les coups plus dangereux; Mr le mis de Waudemont traicte de fes gouvernemts de Toul et Verdun avec Mr de Lutzembourg, l'un des frères de Mr de Luynes, qu'on veult dire s'eftre mefnagé la qualité de conneftable refufée par Mr d'Efdiguières. Le printemps mettra au jour les plus fecrettes intentions, qui ne feront jamais que très bonnes de la parte du Roy envers fes fubjets, mais on craint que les mauvais confeils ne les tordent.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce xij de febvrier 1621.

CXC.

Metz, 19 février 1621. — *A Monfieur Peter Storck, etc.*

Monsieur, voyant que les Lorrains continuent à hafter la levée qu'ils font de trois mille hom̃es de pieds et de cinq cents chevaux, j'ai cru vous en debvoir reiterer l'advis d'autant plus qu'ils precipitent fort leurd levée, faifant eftat de fe rendre à Tannes dans le huictième du mois prochain, pour advancer incontinent au lieu qu'ils efpèrent attaquer avant mefme qu'on s'en puiffe doubter; on craint por ṽre bonne ville et por la Suiffe, ne fachant au vray où ils buttent avec Léopold. Ils donnent d'entrée à des pietres foldats douze et quinze efcus en cefte ville, et promettent à des tambours vingt efcus, qui tefmoigne leur avidité à avoir des gents, mefme de peu. Il y a icy deux chefs, l'un s'appelle Rachecourt, l'autre Gournay de Secourt, qui envoyent ceux qu'ils lèvent fur leurs villages, por vivre jufque aud huictième jour

du prochain mois : on veut dire qu'il n'y a que cent mille teſtons arrivés à Nancy po^r faire lad̄ levée ; de France on croit que tout s'appaiſera quoy qu'on en puiſſe dire au contraire ; et n'y a rien de certain de l'eſtat de conneſtable, les uns le croyant po^r monſ^r d'Eſdiguières, et les autres à Mr de Luynes, qu'on dit voulloir porter le Roy à la guerre contre les Rochelois : qu'eſt tout ce que je vous puis dire p̄ntem^t....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 19 de febvrier 1621.

CXCI.

Metz, 9 mars 1621. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

Monsieur,..... j'eſpère que vous avez receu de bonne parte l'advis que je vous ay donné des levées de Lorraine, qui ſont complètes p̄ntem^t et commencent à marcher, ceux de la garniſon d'icy et les bourgeois, avec quelques capitaines enſeignes qui ont receu argent, eſtant jà partis de ceſte ville les 5me, 6me et 7me de ce mois po^r joindre les autres proche de Nancy, où le comte de Boullay, qui en eſt le chef, raſſemble juſques à 3,000 hom̄es de piedz et 500 chevaux, po^r ſe joindre avec v̄re Eveſque, près de Baſle com̄e on dit, et de là attenter où ils ont deſſeing, qu'on ne peut deſcouvrir ; c'eſt pourquoy il eſt très neceſſaire que les gents de bien ſoient ſur leurs gardes, et qu'on veille qu'il n'y aye intelligence, dans et dehors, vous ſuppliant, Monſieur, de rechef, de ne rien eſpargner po^r la ſeureté de v̄re ville et pays. Po^r le payement desd̄ 3,000 hom̄es, etc., on aſſeure que led̄ comte de Boullay a receu 14 mille albertus d'avance, leſquels ne ſuffiſant pas, la ducheſſe de Lorraine a envoyé de ſes joyaux en ceſte ville, et a tiré ſur iceux 80 mille teſtons de preſts, qui fourniront au deffault desd̄ albertus. Po^r l'eſtat de France, la crainte qu'on aura d'eſchauffer les malcontents fera que ceux de la religion ſeront plus doucement traités ; on veut dire que ceux du

Navarrin ont tué leur gouverneur et jetté la garnifon hors de la Bearn, qui feroit une hardie entreprife; nous attendons tous les jours nouvelle certaine de ce qui en eft. Vous remerciant humblem^t de voz nouvelles contenues en v̄re l^re du 22 du paffé, etc...

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 9 de mars 1621.

P. S. — Monfieur, j'avoie oublié de vous dire que le comte de Marcouffay a efté tué en duel le 6e de ce mois par le f^r Danderny, gentilhōme lorrain, qui a receu un grand coup d'efpée dud comte au travers du corps, avant que de l'avoir offenfé; led duel fut près des portes de Nancy.

CXCII.

Metz, 14 septembre 1621. — *A Monfieur Peter Storck, etc.*

Monsieur, je vous ai donné advis le premier du courrant de l'eftat du fiège de Montauban, qui dure encor, et y a fait entrer monf^r de Rohan, en plein midy, à la vue de l'armée du Roy, quelques trois cents hōmes, de douze cents qu'il y penfoit jetter, y ayant eu plufieurs desd douze cents tués et bleffés, et fait on eftat de 400 avec les prifonniers. Mond f^r de Rohan eftoit à St Anthonin, petite villotte voifine dudit Montauban qui n'eft encor fort preffée, la demye lune, qui a efté reprife eftant demeurée aux affiégés, et les affiegeants ont été maltraictés d'une mine qui a rejailly contre eux, tellement qu'on ne fçait encor quelle iffue aura ce fiège, durant lequel monf^r le duc de Suilly tâche de traicter d'une paix po^r le general, et non po^r lad ville feulement. Vous aurez jà fceu cōme le 26 du paffé ceux de Paris, du moins la populace et quelques huict cents efcolliers attaquèrent fi furieufem^t ceulx de la religion qui eftoient allés au prefche d'après difner qu'il y en a eu environ 25 de tués, tant d'une religion que d'autre, entre lefquels il y eut une pauvre vieille dam^lle qui ne voullant

pas ſe mettre à genouil devant un effigie d'une vierge Marie, fut eſtranglée et deſchirée malheureuſem^t^ à l'entrée des portes dud Paris. On a mis depuis un ſi bon ordre que rien depuys n'a branſlé, et aurez cy joinct l'arreſt rendu ſur ceſte eſmotion. Les gents du Roy ont auſſi affecté dix mille livres des deniers de ſa ma^té^ pour rebaſtir le temple que des portefaix ont bruſlé en meſme temps, afin que l'egliſe de Paris ſe remette ſus. On a voullu dire que ceux de Bordeaux et de Soiſſons avoient auſſi fort maltraicté ceux de la religion qui eſtoient en leur ville, et avoient tué juſques aux enfants, mais ceſte mauvaiſe nouvelle n'a point été confirmée, Dieu mercy. La ſource de ceſte mutinerie vient d'un hom̃e qui avoit ſervi feu Mr du Maynne qui donna au travers du corps d'un de la religion qu'il cognoiſſoit et fut ſuivy d'autres gens de pareille eſtoffe à ce pernicieux deſſein; deux crocheteurs ont eſté pendus drès le lendemain et deux fouettés, et y en a encor pluſieurs priſonniers. Votre lettre du 24 du paſſé ne m'a eſté rendue que le 5e du préſent, et vous remercie humblement de voz advis, ſpécialement de l'accroiſſem^t^ des privilèges de ṽre Academie et du nombre et affluence d'eſtudiants : Dieu veuille que ceſte ſecurité vous dure, et que l'Eſpaignol qui ſe fait ṽre voiſin de tout près ne vous baille occaſion de penſer à autres affaires plus facheuſes. Chacun s'eſtonne en ces quartiers, com̃e ſi peu de gents et en ſi peu de temps, ſe ſont ſaiſis de tant de places du bas Palatinat; les pauvres fugitifs de ces lieux là paſſent tous les jours près de nos portes, qui eſt choſe pitoiable à veoir. M^r^ le m^is^ de la Valette eſt p̃ſentem^t^ à Paris, mal guarry de la bleſſure qu'il receut à Clerac, on diſt que le Roy l'a mandé com̃e pluſieurs autres gouverneurs. En Lorraine, il ſe fait des levées de 4,000^hs^ de piedz et deux mille chevaux pour le ſ^r^ de St Rivan, nouveau comte de Marcouſſay, po^r^ aller en Savoye à ce qui s'en dit; le comte Rheingraff eſt de la partie moyennant qu'on luy fourniſſe de l'argent qui y eſt bien court. Je vous baiſe très reſpectueuſem^t^ les mains.

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 14 de ſeptembre 1621.

CXCIII.

Metz, 30 septembre 1621. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

Monsieur, je vous ay eſcrit le 14 de ce mois et donné advis de ce qui ſe paſſoit en France, qui eſt de plus en plus malmeſnée par le conſeil du Père Arnoult le jeſuitte qui eſt exempt de controlle de feu monſr du Vair qui eſtoit garde des ſceaux, et de celuy de monſieur de Seaus l'un des ſecretaires d'Eſtat, qui eſt mort de maladie au camp de Montauban, depuys peu de jours, fort regretté de toute la cour. Monſieur le duc du Maynne après y avoir perdu le mis de Themine, monſieur de Valency, lieutt dud ſeigneur duc, et le mis de la Frette, deux jeunes ſeigrs appelés les Valencez, y ont eſté dangereuſement bleſſés; le duc du Maynne, en voulant montrer au duc de Guyſe et à monſr de Schomberg, qui l'eſtoient venu veoir, les tranchées qu'il avoit fait pour dreſſer un cavallier, a eſté tué d'un coup de mouſquet, ayant eſté miré, coñe on dit, par quelques mouſquetaires, avec des lunettes de Hollande; les comtes de Gramont et de Cramail, qui avoient deux régiments chacun de quinze cents hoñes, ont eſté deffaits par les aſſiégés le meſme jour de leur arrivée dans l'armée du Roy, coñe auſſi le ſieur de Loppes, ancien capitaine de chevaux legers, a eſté tué en attaquant ſoubz la charge du duc d'Angouleſme le mis de Malauze qui a perdu près de 1,500 hoñes qu'il eſperoit joindre à Mr de Rohan qui tâche, avec 6,000 hs qu'il ait, de ſecourir Montauban, ſi led ſr d'Angouleſme, qui luy va au devant ne ce divertit, ce qu'on croit qu'il ne pourra, por le grand nombre du Languedoc et du Dauphiné qui ſe joignent avec luy, le ſieur de Mazières, gouverneur dud Montauban, et pluſieurs bons bourgeois et ſoldats de lad ville. Monſr le vicomte de Doncaſtre n'a encor eu audience du Roy à cauſe de ſa maladie, de laquelle il commence à ſe mieux porter; monſr le prince de Condé eſt fait père d'un beau filz que ſa feñe luy a produit. Monſr, frère

du Roy, qui a efté en grand danger de la petite verole, fe porte bien, Dieu mercy; la Royne d'Efpaigne eft accouchée d'une fille bien hafardeufem[t]. La populace de Paris, aigrie de la mort dud duc du Maynne, a redoublé fes murmures contre ceulx de la religion et a penfé les perdre, mais Dieu l'a retenu par le bon ordre obfervé dans lad ville. On a voullu dire le fieur de Sigot, cy devant fecretaire de monf[r] de Luynes, avoir obtenu la charge de mond fieur de Seaus, mais il eft certain que monf[r] de Gefvres, fon père, en a efté repourveu po[r] en ufer comẽ il trouvera expédient. On dit pour certain que Spinola a envoyé des gents de guerre près de Julliers qui fe remparent po[r] puis après l'approcher de plus près, et qu'ayant eu quelque deffeing fur l'efclufe, qu'eftant découvert, Spinola auroit perdu grand nombre d'hoñes, par une digue cachée de ceux de lad efclufe. Je vous baife humblem[t] les mains.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce dernier de feptembre 1621.

Suit la lifte de ceux qui ont efté tués à Montauban voulant gaigner une demye lune laquelle fut gaignée et auffy toft quittée

TUÉS.

— Le m[is] de Temines, Carbon, Lafrete, deux Valence, Cheni, comte du Riberac, c[te] de Rabas. Trois gendarmes de M[r] du Mainne. Poullie, deux gentilshoñes gafcons, capitaine, lieut[t], enfeignes, fergens et autres foldats. (Quelques uns prifonniers de l'ennemi tués de fang froid.)

BLESSÉS.

— Combalet, chevalier de Valence, baron de Valence, et Michel Cornete, deux gentilshoñes qui font au cardinal de la Valette, comte de Staire et pluf[rs] aultres, tant de bleffés que de tués 107.

GENS DU COTÉ DE L'ENNEMI.

— Le c[te] de Boulefranc, f[r] de Marche, qui commandoit ce quartier là, tué avec 50 des fiens, deux gentilshoñes de M[r] de la Force, emportés d'un coup de canon, avec 20 ou 30 habit[ts] de la ville.

TUÉS AVANT LE COMBAT.

— Le comte de Fraſque, d'une arquebuſade dans les rheins, Leſpinelle, ingénieur domeſtique de Mr de Maullac.

— Quantité de poudres où le feu s'eſt mis qui a bruſlé deux capuſſins et le mis de Villars.

RENCONTRE DE Mr LE DUC D'ANGOULESME.

— On parle de 200, les aultres diſent 400, qui ont eſté taillés en pièces avec deux mille hōmes qui ont eſté deſarmés, et qui ont promis et juré de ne jamais porter les armes contre le ſervice du Roy, deux pièces de canons qu'ils menoient avec eulx priſes. Ils marchoient por aller joindre Mr de Rohan, iis eſtoient conduits par le mis de Maloſe, et ſon beau-frère. Et amā tous deux priſonniers du duc d'Angouleſme.

CXCIV.

Metz, 7 novembre 1621. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

Monsieur, le porteur m'a fidellemt rendu v̄re lettre du 13 du mois paſſé, avec les gazettes qui y eſtoient encloſes, dont je vous remercie humblement, et vous envoye en eſchange une copie d'arreſt donné à la Cour de parlemt de Paris, ſur l'embraſement arrivé du Pont au change et du Pont marchant, par l'inadvertance d'une ſervante qui laiſſa tomber du feu en la maiſon d'un eſcrivain où elle ſervoit, ſur led̄ Pont au marchant qui a eſté entièrement bruſlé, avec ledit Pont au change et quelques maiſons aux deux bouts desd̄ ponts. Ce qui a fait eſmouvoir les muttins déſireux de meurtres et volleries, d'en accuſer en gros ceux de la religion, cōme ſi en haine de ce qui s'eſt paſſé cy devant contre eux, ils avoient eſté aucteurs dud̄ embraſement; mais la vérité ayant prevallu à leurs mauvais deſſeins, led̄ arreſt a eſté prononcé à leur deſcharge, cōme vous verrez au long s'il vous plaiſt. Pour ce qui eſt des levées de Lorraine, on ne ſçait au vray où elles s'aſſemblent, mais ſur l'approche du comte Ernſt, ils font ſemblant d'avoir peur de ſes trouppes et publient qu'il a demandé paſſage par la Lorraine por avoir ſubject de faire plus grande levée

ſans ſoupçon. Mais il eſt certain qu'il ne s'y trouve plus guère de chefs et gens qui ſachent que c'eſt de guerre, à cauſe de pluſieurs levées précédentes, tant po^r la Bavière que po^r les Pays Bas, et y a apparence que ce qui s'eſt levé et ſe levera eſt pluſtôt po^r la France que po^r autre lieu, ſi donc n'eſt po^r remplir les compagnies du prince de Phalzbourg qu'on dit eſtre extreſm^t deſgarnies, tant la maladie en a tué devant Julliers, d'où on dit le ſiège eſtre levé; quant à celuy de Montauban il dure encor, et y a eu une ſortie le 20 du paſſé, qui en a perdu pluſieurs du devant, entre autres pluſieurs chefs des gardes du Roy. Mr de Pontchartrin y eſt auſſi demeuré de maladie, qui eſt le ſecond ſecretaire d'eſtat, et une grande perte que fait ſa ma^té en tant de bons et fidèles ſerviteurs dedans et dehors. Monſ^r le commandeur de Fromigères a receu advis, recentement, que toutes les deffenſes de dehors de lad ville ſont emportées, qu'il ne reſte que la muraille nue, toutesfois on doubte de cet avis, et croy que led ſiège eſt encor po^r durer ſi ſa ma^té n'entend à un accommodem^t, qui eſt très difficile. Monſ^r de la Trimouille a eſté trouver monſ^r le duc de Bouillon à Sedan luy quatrième; on veult auſſi dire Mr de Nevers eſtre malcontent, et que M^r le prince de Condé l'eſt allé trouver à Charleville, près de Maizières, et qu'il ſe forme un tiers party contre la faveur; cela depend de l'evenement du ſiège dud Montauban, lequel reuſſiſſant fera taire tout le monde, mais s'il arrivoit que l'armée du Roy par maladie ou autrem^t fut contrainte de ſe retirer ſans l'emporter, le meſcontentement de pluſieurs eſclateroit contre lad faveur po^r avoir porté ſa ma^té à une guerre ſi hazardeuſe. Le comte de Suſle qui alloit trouver Mr de Rohan a eſté pris priſonnier par des payſans et menné à Grenoble en Dauphiné. Icy il ſemble parmy tant de brouilleries de toutes parts, qu'on ſe veuille tenir ſur ſes gardes, et à ce ſubject on fait armer partie de noz païſans et autres, po^r la garde du pays. Je vous baiſe humb^t les mains.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 7 de novembre 1621.

CXCV.

Metz, 14 décembre 1621. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR,..... les nouvelles que nous avons por le p̃nt ſont que les Lorrains allarmés de l'approche du comte Ernſt, qu'ils diſoient voulloir paſſer en France, ont convoqué ban et arrière-ban, et commandé à tous ceux qui peuvent porter armes, de ſe tenir preſts; toutesfois remettant un peu de leur feu, il a eſté propoſé aux nobles de fournir cinq cents teſtons chacun et qu'on les déchargeroit d'aller à la guerre, ce que la pluſpart a refuſé, ſachant qu'on tireroit leur argent et qu'on ne laiſſeroit de les faire ſervir au beſoin. Le bruict que led comte avoit vollonté de ſe joindre avec ceux de la religion de France eſt venu juſques aux oreilles du Roy qui, ayant de bons advis contraires, n'en a fait que rire. Cōme ce ſoit, nous ſommes en peine icy du lieu où il eſt et cōment il paſſera ſon hyver; toutesfois la créance de ceux qui ſçavent en quelque ſorte l'eſtat du Palatinat, eſt qu'il y demeurera por reſiſter à dom Cordua. Le ſiège de Montauban a eſté levé à cauſe des grandes maladies et mauvaiſe ſaiſon; on dit qu'il y en a un autre à Monthurt, proche de Toulouſe, nonobſtant toutes contrariétés de ſaiſon, qui teſmoigne qu'il y a bien du feu allumé; d'ailleurs tout s'arme auſſi au Languedoc, depuis que le Roy ſe retire et doibt eſtre à ce Noël à Paris, où le conſeil doibt adviſer des moyens d'une paix ou d'une plus forte guerre, qui eſt en apparence plus à craindre, quoy qu'on dit que le père Arnould ſoit diſgracié, attendu que le père Goutier ou Jouffrant a pris la place; la Royne mère et Royne régnante ſont à Paris. Mr des Couſtures a eſté arreſté icy dans la citadelle; le ſubject ne ſe ſçait pas bien que par ceux qui l'ont arreſté. Sa maté en eſt advertie, qui en uſera et ordonnera ſelon ſon bon plaiſir. Je vous baiſe bien humblemt les mains, et ſuis, Monſieur, voſtre très humble, etc.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 14 de decembre 1621.

CXCVI.

Metz, 28 décembre 1621. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

Monsieur, je vous ay eſcrit ma derniere le 14 de ce mois; depuis on aſſeure la reddition de Monheur, ſçavoir que les gents de guerre et les femes et filles ſortiroient bagues ſaufves, et les biens des habitants demeureroient au pillage, leur vie ſaufve, toutesfois on n'en ſçait pas encor bien les particularités, ſinon que le Roy eſtoit fort indigné du meurtre comis en la perſonne de monſ^{r} de Boiſſe qui en eſtoit le gouverneur, qui peut avoir cauſé plus de rigueur. Sa ma^{té} n'eſt pas preſte neantmoins à ſe rendre ſi toſt à Paris, M^{r} le Conneſtable eſtant malade come on dit, et M^{r} de Baſſompiere. La Roine regnante y eſt arrivée drès le 13 du pnt, et eſpere on que ſad ma^{té} y arrivera vers les Rois; elle faict faire nouvelle levée de 12 m. homes de pieds et de 500 chevaux, qui fait cognoiſtre que les aff^{es} ne ſont preſtes ny diſpoſées à une paix ains à plus forte guerre, ſi Dieu n'a pitié de ſon peuple, les courages s'animant de plus en plus au lieu de s'adoucir, l'aſſemblée de la Rochelle durant encor, et monſ^{r} de Soubzbiſe ayant pris Royan par eſcalade à ce qu'on aſſeure. La Lorraine fait des levées po^{r} ſoy, ſçavoir juſques à 6000 homes de piedz et quinze cents chevaux, et permet qu'on lève po^{r} la Savoye et po^{r} Mansfeld, en quoy je ne puis rien cognoiſtre, puiſqu'ils ſe deffient tant dudit Mansfeld, ſi ce n'eſt qu'ils veullent teſmoigner leur neutralité. M^{r} des Coutures eſt encor retenu en ceſte ville attendant la reſponſe du Roy: lad retention a eſté faitte ſur un advis, donné de Lorraine, qu'il voulloit aller po^{r} ceux de la religion.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 28 de decembre 1621.

CXCVII.

Metz, 28 décembre 1621. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

Monsieur, je vous envoye deux lettres de monſr le Conneſtable qui teſmoignent aſſez que les affaires ne ſe preparent à une paix ains à une plus forte guerre, ſi Dieu par ſa bonté n'y pourveoit; vous aurez auſſi un petit eſtat de ma deſpenſe de ceſte année 1621.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 28 de décembre 1621.

CXCVIII.

Metz, 1er janvier 1622. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

Monsieur, depuis le 28 du mois paſſé q̃ je vous eſcrivis par noz premiers marchants, et envoya deux lettres de monſr le Conneſtable, par l'une deſquelles il ſe vantoit d'avoir eſté exempt ſeul avec le Roy de la contagion du pourpre, on a icy receu nouvelle certaine, que led ſr Conneſtable, après avoir été malade 12 jours de lad maladie, qu'il en eſt mort; ſa maté l'a veu au commencement de lad maladie, mais non au temps que led pourpre a paru, en ayant eſté empeſchée par ſes médecins et autres bons ſerviteurs. Les gouvernements qu'il poſſédoit des bienfaits du Roy ont eſté continués tous à ſes enffants par patente de ſa maté, ſauf à changer cy après. Monſr de Montbazon, beau-père dud ſr Conneſtable, doibt avoir la garde noble deſdits enffants. Cependant les plus habiles courtiſans s'efforcent de prendre la place de ceſte faveur exceſſive, et entre tous un nom̃é d'Eſplan y pretend la meilleure parte. Mais ſi ſa maté retourne de Bordeaux à Paris, com̃e on eſpere qu'elle fera dans le 15 du p̃nt, ſelon que

le vieil confeil advifera, on efpère une bonne paix, moyennant que ceulx de la Rochelle et Montauban faffent des fubmiffions requifes en tels cas, ce qui pourra eftre difpofé par la prudence dud ancien confeil, qui n'a jamais approuvé les guerres paffées, que noz Lorrains par leur vanité voudroient bien continuer, encor qu'ils ayent envoyé monfieur de Marcheville vers le comte Ernft, plus por veoir fa contenance et recognoiftre fes troupes qu'autrement. Vous aurez icy une copie de lettre dud conneftable, qui tefmoigne combien il eftoit affectionné à la Société des jefuites. Avec lad copie m'a efté efcrit que led conneftable eft mort à Longueville près de Monfieur, et que fa maladie ayant commencé le 2 du paffé a fini le 15 : qu'eft tout ce que je vous puis dire pntement, après vous avoir adverty de vous donner de garde de Leopold et de noz Lorrains durant vre foire. Je vous baife bien humblemt les mains.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce premier de janvier 1622.

CXCIX.

Metz, 10 janvier 1622. — *A Monfieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR, ayant receu vre lettre du 21 du mois paffé, avant le partement de monfr le capitaine Paul l'Allemand, me femble que ce feroit une faulte irreparable de le laiffer aller vers vous fans refponfe, qui fera por vous remercier humblement de la parte qu'il vous a pleu me donner de voz nouvelles, puis por vous dire qu'en Lorraine ils tefmoignent avoir accord avec le comte de Mansfeld, en le tenant en neutralité, come on dit que le fieur de Marcheville de la parte du prince l'a propofé et obtenu dud comte, fi tant eft qu'on fe puiffe fier à ce que lesd Lorrains difent, ayant efté fi impudents de publier jufque à Paris, qu'il s'étoit fait un maffacre de ceux de la religion dans cefte ville

(dont Dieu nous garde par ſa bonté) et de coſter le jour cōme on m'eſcrit, ſçavoir le 17 du paſſé. Cōme ce ſoit, ils ont bon nombre de gents de guerre enſemble qu'ils tiennent près des ſalines, ſans ſçavoir où ils les veuillent employer. De France j'ay nouvelle du premier de l'an, que le Roy a fait Mr de Vyc garde des ſceaux, à la recommandation de M^r le duc de Lutzembourg, l'un des frères de M^r le conneſtable, que Mr de Bois Dauphin eſt mort, qui eſtoit mareſchal de France, et que M^r de Baſſompiere pourra obtenir la place, que monſieur de Schonberg et cardinal de Retz pretend à s'eſtablir dans la faveur, et led ſ^r de Lutzembourg et Cadevet d'autre coſté, mais que l'inclination de ſa ma^té ſe porte plus aux derniers. Sad ma^té eſt encor à Bordeaux, et ſi on ne l'attend que le xxime du preſent à Paris, encor eſt-il incertain, parce que M^r le duc d'Angouleſme qui eſt demeuré ez environs de Montauban a fort incommodé les lieux voiſins, les ayant bruſlés et ſe promet de faire flechir lad ville par la diviſion des ſoldats qui ſont dedans et des bourgeois; de plus on mande que ceux de la Rochelle et de Montauban ont envoyé leurs deputés vers ſad ma^té po^r s'humilier et uſer de toutes les ſubmiſſions neceſſaires à la paix, ce qui pourra retarder le voyage de ſad ma^té ſi elle y eſt portée par les favoris, ce qui eſt douteux, parce que tels ſeig^rs eſpèrent leur grandeur plus par les confuſions que par l'ordre : toutesfois Dieu eſt par deſſus tous, auquel, je prie de tout mon cœur, etc....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 10 de janvier 1622.

CC.

Sans date. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

Monsieur, excuſez, je vous prie, ſi je vous dis, que ce n'eſt pas de gloire ou vanité que j'eſcrive po^r mon nom de Flavigny : feu mon père et ſes anceſtres, qui ont eu l'honneur d'eſtre

alliés aux anciennes maifons de nobleffe, n'ont jamais efcrit autrement leurs noms, et pourroit arriver que voz lettres tombants en main de quelque perfonne qui ne me cognoifteroit les rendroit à d'autres. Excufez, je vous fupplie, Monfieur, ma liberté à vous advertir.

CCI.

Metz, 7 février 1622. — *A Monfieur Peter Storck, etc.*

Monsieur, je fais refponfe à meffeigneurs de ṽre ville que je vous fupplie humblem^t avoir po^r recommandée : je defirerois eftre fur un meilleur fubject que d'un congé, mais puifqu'ils jugent le bien de leurs affaires le requerir, ainfi j'y acquiefce volontier. Encor que je ne fois hors de foupfon que quelque malveillant, après 25 ans de fervices rendus le plus fidellement qu'il m'a efté poffible, leur aye fait quelque finiftre rapport qui me caufe cefte difgrace fachant bien ne leur avoir deffervy en effect ny de vollonté. C'eft pourquoy je ne laifferay à rechercher toutes les occafions et moyens de leur continuer mon très humble fervice, fans defir ny efpoir de refcompenfe, fpecialem^t au rembourfement de ce qui eft deu par cefte ville à la ṽre et à ṽre hofpital, come je le promets à mefdits feign^rs et fçay les voyes pour y parvenir, fitôt qu'il plaira à Dieu nous redonner la paix, à laquelle nous croyons que tous les principaux de la cour porteront le Roy, qui arriva à Paris le 27 du mois paffé avec grande compagnie de feig^rs et defcendit à Noftre Dame, et de là s'en alla au Louvre où les Roynes le receurent avec beaucoup de resjouiffance et de contentement. Et croit on que dans peu de jours après que fa ma^te aura entendu les députés de la Rochelle et de Montauban, on fçaura le cours que prendront les affaires, fad ma^té ayant fait convoquer tous les gouverneurs des provinces, et autres feig^rs les plus fignalés po^r y advifer meurement, la Cour eftant entierem^t

changée depuys la mort du conneſtable, ſes frères eſtant diſgraciés et meſſ^rs de Schonberg et cardinal de Retz avec monſ^r de Vyc, garde des ſceaux, les plus favoriſés. Je vous remercie humblement du ſoin qu'il vous a pleu prendre, tant po^r la gratification que mesd ſeig^rs de v̄re ville m'ont envoyée avec ce qui eſtoit po^r les ports de lettres, et vous ſupplie vous ſervir de moy en eſchange. La mauvaiſe rencontre qu'a fait le capit^ne Paul luy a encor eſté favorable ſelon le hazard, et eſt le principal qu'on ne l'a offenſé en ſon corps, dont ſes amys de deçà ont eſté fort resjouis. Monſ^r de Bonnecourt eſt à demye lieue de ceſte ville, et part demain avec les ſieurs de Batilly, la Grange et Cheriſy, avec ce qu'ils ont peu ramaſſer de ſoldats, qui ſont environ deux cents hom̄es de ces quartiers cy, pour aller trouver le comte Mansfeld. En Lorraine il ſe fait trois regiments, et quelque mille chevaux, ſans qu'on ſache où le prince les veut employer. Julliers eſt tenu pour rendu par compoſition. J'eſcris à mesd ſeign^rs de v̄re ville de me permettre de continuer à les ſervir le reſte de ma vie, meſme ſans recognoiſſance annuelle, ſeulem^t po^r l'honneur, afin que mes malveillants ne m'accuſent d'avoir malverſé en ma charge. Je le tiendray à la faveur de leur eſcrire par occaſion, et ſervir gratuitement, com̄e je ſers vollontier le Roy de Bohême ſereniſſime Electeur Palatin. Je vous ſupplie les diſpoſer à ce conſentem^t et me tenir, Monſieur, etc.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 7 de febvrier 1622.

CCII.

Metz, 10 février 1622. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

Monsieur, pour parvenir à l'eſtat de la promeſſe que j'ay faict à meſſeigneurs de v̄re ville, par ma reſponſe du 7 de ce mois, à leur lettre du 11e du paſſé, ſtyle vieil, je vous aſſeure avoir parlé

à partie de ceux qui manient les deniers de la recepte de ceſte ville, et ſpecialement au recepveur, qui fuſt le dernier porteur de la rente deue à v̄re republicque et hoſpital, qui bien affectionnés méritoirem^{t} à v̄red̄ ville, po^{r} les faveurs que nous en avons tous receues, trouvent expédient que mesd̄ ſeig^{rs} de v̄re magiſtrat, pour entrée, eſcrivent par occaſion d'un de voz marchants ou meſſagers venant par deçà, et non expreſſement po^{r} entrée, et qu'ils leur ramentevoient que, contre et au préjudice de la dernière promeſſe faicte par noz deputés de payer et acquitter tous les ans la rente deue à v̄red̄ ville et hoſpital, ſont paſſés cinq ans qu'on a manqué contre la foy publicque à y ſatisfaire, ce qui eſt d'autant plus incommode que depuys quelques années en çà, à cauſe des levées qui ſe ſont faictes en v̄re voiſinage, vous avez eſté obligés à faire de très grands frais po^{r} v̄re ſeureté, et qu'encor preſent^{t} n'en eſtes pas encor exempts. Ces raiſons et autres meilleures qu'il plairoit à mesd̄ ſeig^{rs} de v̄re magiſtrat repreſenter dans une lettre adreſſante à monſ^{r} n̄re m̄re Eſchevin et grand conſeil, pourroit amenner à chef le payement desd̄ arrerages, puys par degrés au capit^{l} de v̄re deu. Et ſi une première lettre ne ſuffit, il ſera beſoin de reiterer ſouvent la meſme demande, et l'emporter par importunité. Ce que ne ſuccedant, y a encor des plus preſſants moyens po^{r} en chevir. Au ſurplus led̄ recepveur m'a dit confidentement qu'à ſon dernier voyage il fut malmenné par ceux qui gardoient la porte de v̄re ville, par laquelle il entra, ſes piſtolets oſtés, et les lettres qu'il porta deſdaignées, ce que j'ay rejetté ſur ceux qui eſtoient po^{r} lors en charge, et que v̄re public n'en pouvoit n'y debvoit patir : qu'eſt tout ce que je vous puis dire p̄ntem^{t}.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce x^{e} de febvrier 1622.

CCIII.

Metz, 23 février 1622. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

Monsieur,..... cecy eſt pour vous ſupplier humblement de me continuer la faveur de voz bonnes grâces, et d'excuſer ſi contre mon intention j'ay laiſſé gliſſer quelque mot en mes lettres qui vous pourroit avoir deſpleu, de quoy j'auroy un extreſme regret, et oultre ce je vous aſſeure que ſi ſa maté donne la paix à ſes ſubjets, coṁe elle en eſt priée des Roynes, des plus anciens de ſes conſeils et de tout le peuple de Paris, qui ne proffite que de la preſence de ſa maté, que moyennant la grâce de Dieu, je porteray tellemt ceux qui manient les deniers publics de ceſte ville à payer ce qui eſt deu à la v̄re et à v̄re hoſpital, ſuivant ce que je vous ay promis cy devant, que vous en aurez du contentemt que je vous ſouhaite.

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 23 de febvrier 1622.

CCIV.

Metz, 14 mars 1622. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

Monsieur, je ne puis m'abſtenir de vous eſcrire, l'occaſion s'en preſentant; ſur le point qu'on eſperoit la paix en France, eſt arrivée la nouvelle de la repriſe de la ville de Cleirac par monſr de la Force qui a deffait près de ſix à ſept cents hoṁes qui y eſtoient en garniſon, et y a eu un jeſuite tué à la chaude. Montflancquin, qui eſt une autre petite place, a eſté repriſe en meſme temps, et ſi monſieur de Soubzbiſe a fait un riche buttin aux Sables de Dollonne, qui eſt un grand bourg proche de Royan, dans lequel il a tiré force navires, grande quantité de graine et 56,000 eſcus des habitans qui ſe ſont racheptés du ſac et peril de ſe perdre

avec leurs femes et enffants. Le Roy est fort irrité de ces advantages de mesd sieurs de la Force et Soubzbise, et croit on qu'il en advancera plustôt son voyage vers Cleirac mesme, en quittant celuy de Lyon. Monsr du Hagen, gentilhome de marque, est allé trouver monsieur le duc d'Esdiguieres par permission de sa maté por veoir s'il y a encor esperance d'accommodement, laquelle defaillant tout semble butter aux extremités, dont Dieu nous veuille garder. Messieurs le chancelier, president Jannin et autres anciens conseillers de la Couronne crient tant qu'ils peuvent à la paix, mais les derniers coups des sieurs de Soubzbise et la Force emportent la pièce, et semblent oster toute espérance. Mr le duc d'Espernon s'est remis dans le chasteau de Xaincte, après avoir tiré doucement le sieur de Perne qui y estoit, de la part du Roy, soubz couleur qu'il craignoit que ceux de la religion ne s'en saisissent; à Paris le general des cordeliers, qui est de Gennes, ayant voullu faire changer d'habits lesdz cordeliers, a causé une si grande division entre eux que 5 ou 6 sont demeurés sur la place. Et led general est gardé nuict et jour au monastère par un exempt des gardes et quelques gents du grand prevost: bref le temporel et spirituel est en confusion, et ne veoit on pas l'ordre qu'on y sçauroit establir si Dieu par sa bonté ne le met en évidence. Je l'en prie de tout mon cœur et qu'il vous conserve très heureusemt et longuement. Je vous baise bien humblemt les mains et suis, Monsieur, vre très humble et très affectionné serviteur.

DE FLAVIGNY.

A Metz le 14 de mars 1622.

CCV.

Metz, 23 mars 1622. — *A Monsieur Peter Storck, etc.*

Monsieur, j'ay bien receu vre lettre du premier de ce mois avec celle qu'il a pleu à messeigrs de vre ville de m'escrire pour response à mes precedentes, et demeure entierement con-

tent et satisfaict par l'asseurance que j'ay de l'une et l'autre, que mon honneur n'est aucunement engagé ; ains que les fréquents advis que mesd seigneurs ont d'ailleurs, et l'excessif remont des especes, specialemt des florins d'or, qu'il leur a pleu à la vérité me donner drès que je suis entré à leur service, sont trouvés en estre la cause, qui cessera par la forme que je leur ay demandée, en sorte que l'honneur de la continuation de mondit service ne cessant point, j'acheveray le plus fidelemt qu'il me sera possible, et selon ce, s'il leur plaist, ils me gratifieront parfois de telle récompense qu'ils jugeront par raison, sans autrement en estre obligé que de vollonté, qui est autrement l'essence de leur intention, à ce que je puis colliger par leurd responsе. Au surplus, Monsieur, je vous remercie bien humblemt de voz nouvelles que je souhaite se changer en mieux por ce qui vous regarde. Et me semble à mon petit jugement que vous debvez vous descharger du plus grand nombre de paysans que vous pourrez, tant por faire cesser la maladie qui règne parmy vous que por arrester la cherté des vivres. Et por eschange de vosd nouvelles, celles que nous avons de France sont que le Roy debvoit partir de Paris le xxie du courrant por aller à Orleans, et de là à Bourges, d'où sa maté prendra son chemin vers le Poitou ou Lyon, selon qu'elle jugera plus nécessaire. En attendant est arrivée aud Paris la nouvelle d'une rencontre bien dure entre aucuns de la noblesse de Poitou. Le sieur de la Roche Baritteau avec 150 maistres et quelques 300 mousquetaires voullant empêcher le passage au sr de la Houdriere, la Cressonniere et autres qui voulloient se joindre avec monsr de Soubize, se sont si courageusemt attaqués et battus qu'il en est demeuré plusieurs sur la place, et combien que ces derniers ayent eu l'advantage, le champ leur estant demeuré, et le chef de party contraire prisonnier, ils ont neantmoins faict grande perte par la mort dudit sieur la Cressonniere, son filz aisné et d'autres cavalliers et gentilshoṁes de marcque. Monsr le duc de Rohan a esté fort malade à Montper cinq jours entiers, qui a faict courir un bruict dans Paris de sa mort, mais on croit qu'il

eſt mieux preſentem[t] de ſa ſanté. Aux environs de Vyc, Eveſché de Metz, ſe trouve le regim[t] levé par M[r] le comte de Schonberg po[r] le Roy et a monſ[r] de Bonnecourt charge de le tenir preſt et aſſigner la monſtre. Ceux de Thionville ſont ſur leur garde, et veillent nuict et jour extraordinairement, ſans qu'on en ſache encor le ſubject. Je vous baiſe bien humblem[t] les mains.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 23 de mars 1622.

CCVI.

Metz, 18 avril 1622. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR,..... ceſte cy eſt po[r] vous dire que meſſ[rs] de Rohan et d'Eſdiguieres ſont encor au Pont S[t] Eſprit, le dernier de la parte du Roy, et le premier de celle des eſgliſes de France, pour adviſer d'un expedient pour retrouver la paix dans nos meſintelligences, deſquelles noz maux nous rendent honteux, et ſemblent les Roynes et meſſeig[rs] du conſeil eſtre portés entierem[t] à une paix et reconciliation d'aff[es]; M[r] d'Eſdiguieres meſme, qui a gouſté des p[res] miſeres, ſemble y encliner et ſe laſſer des courvées dont on le charge, qui m'en fait bien eſperer, outre qu'il eſt offenſé de quelques propos tenus contre luy par M[r] le prince de Condé, qui pourront le divertir de retourner à la cour : nonobſtant quoy M[r] de Schonberg a tantoſt ſon regiment de 3,000 hom̃es complet ez environs de Vyc, au lieu dit à la Grande Beſange, et fait eſtat de le faire advancer en peu de jours, après qu'il ſera armé. Icy on nous veult introduire des jeſuites ſoubz couleur d'un collège, nous nous y oppoſons de tout ñre pouvoir et avons demandé l'adjonction des papiſtes, qui delibèrent s'ils nous la veullent accorder. On a parlé d'un voyage du Roy en Bretaigne po[r] s'oppoſer aux deſſeins de M[r] de Soubzbiſe et recouvrer les

Sables d'Olonne, mais depuis on escrit qu'il ira à Tours pour advifer à la paix ou de la guerre avec le confeil. Je vous baife humblem^t les mains....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 18 d'apvril 1622.

CCVII.

Metz, 7 mai 1622. — *A Monfieur Peter Storck, etc.*

Monsieur,... je ne fçaurois vous donner des meilleures nouvelles que celles d'une efpérée paix en France, en forte que le Roy mefme n'a pas feulement dict, mais efcrit aux gouverneurs des provinces, notam̃ent à monfieur le commandeur qu'il trouvoit les articles de ceux de la religion raifonnables, defquels toutesfois il en a rayé quelques unes et adjoutté d'autres, et renvoyé ainfi le f^r de Bullion qui les avoit apportées vers meff^rs les ducs de Rohan et d'Efdiguieres; et en attendant en peu de temps la refolution, que nous croyons icy debvoir eftre de la paix, fa ma^té d'elle mefme y portant fon inclination, la Royne mère (qui a efté fort mallade) et m^rs du Confeil d'Eftat encor davantage, et n'y a que M^r le prince de Condé, qui ne refpire que la guerre, com̃e eftant fa grandeur, et advantage là où en temps de paix on n'a l'œuil que fur fad ma^té. Mr Dardaine par permiffion de monf^r le commandeur a mis en poffeffion d'un college d'icy les jefuites, nonobftant les oppofitions de ceux de la religion, qui ont efté fort grandes. Les f^rs Bachelé et du Bach font envoyés de la parte du corps desd de la religion, po^r aller trouver fa ma^té et luy reprefenter l'importance de cefte reception, mais l'eftat des affaires ne nous donne poinct de fubject d'en avoir grande raddreffe, neantmoins po^r ñre defcharge, nous avons creu le debvoir ainfi faire. Sa ma^té eft devant Royan fi elle n'eft jà rendue, aucuns difent qu'elle fe deffent courageufem^t. La perte

de Mr de Soubzbise qui s'est retiré dans la Rochelle n'est moindre de 2,000 hoñes et mille prisonniers, le reste a esté mis en desroutte, qui est une grandissime perte por ceulx de la religion. Et laquelle arrivée avant que les articles fussent respondues, il est à craindre qu'elles ne le soient plus rigoureusemt. Les Lorrains qui avoient garnisons du costé de Rahon les ont congediées, et avant ce les avoient offertes au Roy qui les avoit refusées. On escrit aussy que sa maté a congedié aucuns de ses domestiques qui estoient de la religion, n'ayant voullu aller à la messe, coñe on asseure que faict Mr Bernigant; il fault attendre le Boitteux sur ce subject, car il sembleroit qu'on voullut rompre avec nous tout à faict, attendu que cy devant on n'a conjoinct la religion avec la rebellion, et mets encor en doubte ceste nouvelle, sur laquelle, après vous avoir dit que l'arrivée du Roy de Bohême en son pays patrimonial et la deffaite de Tilly nous a icy un peu redressé de celle de Mr de Soubzbise, je vous baise les mains.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 7 de may 1622.

CCVIII.

Metz, 21 mai 1622. — *A Monsieur Peter Storck, etc.*

Monsieur, je me suis enquis d'une plus prompte coñodité por respondre à v̄re lettre du 22e du passé, mais n'en trouvant point, coñe vous sçavez qu'elles sont très difficilles, j'ay esté contrainct de me servir de la p̄nte seulement. Et por satisfaire au premier point de v̄red lettre, me semble encor que ces facheux temps ayent bien surchargé ceste ville de debtes, que monsieur v̄re ammeister qui est en charge ceste année avec messieurs vos treize doibvent escrire non seulement à monsr n̄re m̄re Eschevin, treize et conseil, mais aussi à monsieur le commandeur de Fromigères, qui commande en l'absence de monsr le duc

d'Efpernon en cefte ville et citadelle, et ce ez termes que je vous efcriray, ou approchant que vous aurez cy joints, et après avoir entré en lice continuer à efcrire et preffer fouvent fur le mefme fubject fans s'en departir, non toutesfois qu'il foit befoin de faire mention de moy en vozdittes lettres, mais que vous vous affeuriés que je ne laifferay de faire mon debvoir envers ceux qui peuvent advancer et parfaire cefte affaire. Po^r ce qui eft d'une gratification, coñe je l'ay reminfe cy devant à la difcretion de voz meffieurs, je la remets encor, et au jugement qu'ils feront de mes humbles fervices. Po^r ce qui eft du fiège de Haguenau, que l'archid. Leopold pretend de commencer, j'efpère que la mauvaife rencontre de Tilly depuis l'arrivée du prince Palatin luy en fera perdre la vollonté, et que vous aurez le paffage des vivres ci après plus libre que vous n'avez eu : cependant po^r obvier à la cherté desđ vivres me femble que vous pourriez peu à peu faire fortir partie des payfans que vous avez receu en grand nombre en ṽre ville, et vous en defcharger à caufe mefme des maladies qu'ils fe procurent par leur façon de vivre. Quant à noz occurrences, le Roy eft devant Royan qu'il a affiégé fort rudement, depuys que le lieut^t de la Mothe St Surrin a efté poignardé par monf^r de Pavas, qui y eft entré au point d'un traicté que leđ la Mothe eftoit preft d'effectuer. C'eft affavoir qu'en rendant le baron de St Surrin fon frère aifné, et quelques autres de fes parents qui avoient efté pris à la defroutte de monf^r de Soubzbife, et autres conditions qu'il rendroit ledit Royan à fa ma^té, laquelle indignée du deffault duđ traicté, ne veut plus ouïr parler d'un traicté de paix, ains fait battre furieufem^t leđ Royan de grand nombre de canons, et font desjà plufieurs gentilshoñes de marque et de courage demeurés fur la place, furtout des gents du Roy. Monf^r de Rohan d'ailleurs doibt avoir battu les gents de monf^r de Montmorency. Monf^r d'Efdiguieres demeure encor à couvert, et ne paroift po^r l'un ny l'autre party. Monf^r le prince de Phalzbourg a offert fes fervices à fa ma^té laquelle ne les a voullu accepter, attendu que, l'année paffée, il prit le party de Spinola, fans en

avoir efcrit premièrem[t] à fad ma[té], qui fait que je crains qu'il ne reprenne le party dud Spinola, ou autre de la maifon d'Autriche. Le regim[t] de monf[r] de Schonberg eft ez environs de Thoul preft à marcher fitoft qu'il aura toutes fes armes, qui fera bientoft. Le duc d'Alluine, filz de mond fieur de Schonberg, eft aud Thoul depuys 15 jours en ça, po[r] le conduire en France. Je vous baife les mains.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce xxj de maye 1622.

CCIX.

Metz, 14 juin 1622. — *A Monfieur Peter Storck, etc.*

Monsieur, je ne vous ay point efcrit depuis le xxi du mois paffé, fachant combien le temps vous eft precieux en cefte faifon remplie de guerre et de rumeurs. Cecy eft po[r] vous dire que j'attens en patience ce qu'il vous plaira de refpondre à madite lettre, afin que je puiffe rendre quelque fervice à mef-feig[rs] de v̄re ville en ce dont j'ay faict mention, et pour nouvelles que le Roy, ayant repris Tonnins et Cleirac, a depuis baillé à monf[r] de la Force un eftat de marefchal de France avec deux cent mille efcus en récompenfe de fes autres eftats perdus, moyennant quoy il a rendu S[te] Foy et quelques autres places qu'il avoit en main, qui fait qu'on ne fe promet pas une pareille refiftance de Montauban cōme cy devant, fi fa ma[té] reprend la vollonté de la battre de nouveau, ainfi qu'on le dit, ce qui fera pœur à la Rochelle mefme, attendu que monfieur de Rohan eft en traicté, et y a apparence qu'il ne voudra refifter feul à ce qui luy fera propofé, M[r] d'Efdiguieres s'eftant mis à couvert, et M[r] de Bouillon n'eftant preft po[r] fe mouvoir feul : voilà po[r] la France. En Lorraine les trouppes qui eftoient levées par S. A. de Lorraine, font congediées, le Roy de France et le duc de Bavière

les ayant refusées. 16 compagnies d'infanterie de Haultbourgignons passèrent avant hier à une lieue de nous por aller à Lutzembourg, et de là à Spinola. Et est leur nombre de 15 à 1600 hoñes, encor qu'aucuns les die de 2000 hoñes, qui sont pour joindre les garnisons de Thionville, Lutzembourg, Monmedy et autres villes frontieres, et se rendre vers Spinola por luy servir, et donner le moyen au comte Henry de Berg de monter au Palatinat, si l'opposition n'est bien forte. Royan est de longtemps rendu, par composition; monsr de Rhony, alias de Suilly et son fils suivent le Roy, peu de noblesse faict le contraire. Le regimt de Mr de Schonberg qui est de 3000 hoñes de pied a fait monstre il y a 8 jours à Wichery, et debvoit partir le lendemain et faire trois lieues le jour, s'acheminant vers Dijon : qu'est tout ce que je vous peux dire à p̃nt, après vous avoir baisé humbt les mains.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 14 de juin 1622.

CCX.

Metz, 2 juillet 1622. — *A Monsieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR, je voudrois avoir un meilleur subject por vous entretenir, que la continuation de noz troubles de France qui portent toutes les affaires aux extremités coñe celles de voz quartiers, et semble que le mal soit universel dans la chrestienneté. Le Roy a depuys peu pris Negrepelice par force, et fait tout mettre au fil de l'espée, excepté quelques filles et feñes; St Anthonin qui est une autre petite ville auprès est assiegée et est en danger d'estre traictée de mesme ne pouvant longtemps resister à un camp royal. Sa maté est allée au Languedoc, et d'ailleurs fait serrer tant que faire se peut la Rochelle et incommoder Montauban. Mais ny l'une ny l'autre ne sont prestes à se rendre, et qui pis est, les affaires s'aigrissent tellement qu'il y a moins d'ap-

parence de paix que jamais. En Lorraine on a congedié les gentz qu'on avoit ſur pied ; et maintenant le ſieur de Gattinoy fait ſemblant de raſſembler un regiment des meilleurs ſoldats congediés, ſans qu'on ſache où S. A. de Lorraine le veuille employer : qu'eſt ce dont je vous puis donner advis preſentem^{t}, vous baiſant bien humblement les mains, et demeure conſtam̃ent, etc.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 2 de jullet 1622.

CCXI.

Metz, 6 août 1622. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

Monsieur, j'ai bien receu par le meſſager ṽre lettre du XI du mois paſſé avec les billets qui eſtoient joints, et vous remercie bien humblement de la parte qu'il vous a pleu me donner de voz nouvelles, et des affaires de ṽre ville, eſcolle et hoſpital dont je me ſerviray en temps opportun, et tâcheray de vous en donner contentement, ſi toſt que faire ſe pourra, ceſte ſaiſon n'eſtant nullement propre po^{r} y parvenir. Celle lorſque je vous ay eſcrit eſtoit encor meilleure, et ainſi l'ai je appris des principaux de ce magiſtrat. La raiſon eſt que l'entrée du c^{te} Mansfeld eſtonne tellement le monde de deçà, et encore plus celuy du Verdunois et lieux voiſins, qu'il ne ſe parle d'autre choſe, et des moyens po^{r} le repouſſer, et employe chacune ville ce qu'elle a po^{r} ſa deffenſe et fortification. Meſſ^{rs} les ducs de Nevers et d'Angouleſme arment puiſſam^{t} po^{r} reſiſter et empêcher l'entrée en France s'il fait tant que de s'y preſenter, car on tient qu'il ſera contraint de ſe jetter du coſté de la baſſe Bourgoinne, où meſme le baron de Tilly doibt ſuivre, ſi noz nouvelles ſont veritables. De ſorte qu'il eſt beſoin d'avoir encor patience. Mais ſi dans un mois les choſes ſe rendent plus tranquilles, j'eſtime qu'une lettre à M^{rs} de ñre magiſtrat po^{r} entrer pourroit ſervir. Quant aux avis de France,

ſa ma[té] continue tousjours ſa poincte, et ne ſçait on quand ny coment on pourra parvenir à une paix. On a dit et eſcrit M[r] d'Eſdiguières avoir receu l'eſpée de conneſtable en abjurant la religion, mais on n'en ſçait encor la vérité. Nous avons craint que le paſſage dudit Mansfeld ne nous apportaſt plus d'incommodité en ñre moiſſon qu'il n'a fait, dont nous avons à remercier le bon Dieu...

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 6 d'aouſt 1622.

P. S. — Monſieur, j'avois oublié de vous dire monſeig[r] de la Valette ñre gouv[r] eſtre arrivé le 3 de ce mois au grand contentement de tout le peupie.

CCXII.

Metz, 13 août 1622. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR, je vous ay eſcrit le 6 de ce mois, par un de voz meſſagers, cecy eſt pour vous donner advis, les trouppes de dom Cordua, que nous tenons eſtre de neuf mille homes, paſſées du jour d'hier la Mouſelle, du coſté vers Thionville, après avoir trainé quatre ou cinq jours à l'entour de ceſte ville; aucuns y ont entré, autres ont eſté refuſés. Ils ont un peu effleuré la liſière de ñre petit pays, mais, grâces à Dieu, le mal n'en eſt pas grand. Il peut avoir quelques deux mille chevaux et ſept mille homes de piedz, deſquels il s'en débande pluſieurs, et s'en vont en Lorraine où il ſe fait des levées. Le c[te] de Mansfeld a eſté fort menacé, mais je croy qu'ilz ne lui feront rien, ains qu'on les mettra en garniſon une partie, l'autre on l'emploiera à groſſir l'armée de Spinola qui eſt bien empeſché à son ſiège de Bergopſom. Led comte eſt avec ſon armée ez environs de Mouzon et Verdun et ne paſſe pas outre; on veut dire qu'il a eſté incomodé d'une carnoſité, autres d'une apoſtume en l'aine, qui eſt percée, et ce

doibt être guarry. Le Roy a envoyé vers luy po^{r} empêcher qu'il n'entre en France et fait on des troupes partout po^{r} s'oppoſer vigoureuſem^{t} à le repouſſer s'il l'entreprent, ce que je croy qu'il ne fera pas, puiſqu'il a donné tant de loiſir po^{r} ſe deffendre. Montpellier n'eſt pas encor aſſiégé, auſſi ſont les challeurs ſi grandes en ces pays là qu'il eſt malaiſé de les ſupporter p̃ntem^{t}. On ne dit encor rien de ce que M^{r} d'Eſdiguières a fait depuys qu'il eſt fait conneſtable. Ç'a eſté pour gaigner d'un coup la province du Dauphiné, qu'on lui a fait preſent de lad̃ charge en changeant ſa religion. Monſ^{r} le m^{is} de la Valette eſt party de ceſte ville le 7 de ce mois, que le corps de la ville lui a quitté une partie de 16,000 eſcus de Roy qu'il avoit emprunté durant ñre premier mouvem^{t}. Cela s'eſt fait en conſideration de ſon mariage avec Mad^{le} de Verneuille, ſœur naturelle de ſa ma^{té}. Po^{r} ce que vous ſçavez, je vous en eſcriray à la prem^{re} occaſion.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 13 d'aouſt 1622.

CCXIII.

Metz, 30 août 1622. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

Monsieur, je vous ay eſcrit ma dernière le XIII de ce mois par commodité. Cecy eſt po^{r} vous dire le Roy de Bohême, le c^{te} de Mansfeld et duc de Brunewic avoir depuys, ſçavoir le XX du courrant, pris une autre reſolution qu'on n'eſtimoit, quitté Mouzon et Sedan et advancé avec leur armée retranchée juſques au Cheſne Pouilleux qui eſt dans la Champaigne ou bien près, puis rebrouſſé chemin vers l'Artois, et acheminé depuys en Hollande, et ce après avoir un accord avec ſa ma^{té} vers lequel led̃ Roy de Bohême et adjoints ont envoyé un gentilhom̃e nom̃é le ſ^{r} du Pont Blagny po^{r} repreſenter ce qui eſt de leur intention, et cependant on tient qu'ils ſont p̃ntem^{t} en Hollande ou bien près, ayant laiſſé

leurs plus gros canons dans Sedan et brullé gñde partie de leurs chariots po^{r} ſe ſervir à monter leur infanterie ſur les chevaux qui eſtoient employés à trainer lesd̃ chariots et mener lesd̃ canons; ainſy po^{r} plus haſtivement paſſer, ils ont retenu ſeulm^{t} ſix petites pièces de canons et le moins de chariots qu'ils ont peu, puis, en toute diligence, enfoncé leur chemin vers la Hollande. Et quelques 600 chevaux qui eſperoient paſſer par la Lorraine et avoient demandé le paſſage com̃e on dit, en ont perdu quelques 80, et 25 priſonniers à ce que ſe vantent les Lorrains, entre Jamets et Stenay, en un lieu appelé Juvigny. Icy, monſeign^{r} le m^{is} de la Valette eſt arrivé du jour d'hier, ſur les dix heures du matin, et ce po^{r} empeſcher que les gens du baron d'Anhalt appelés par monſeig^{r} de Waudemont po^{r} le ſervice du Roy, ne faſſent quelque degaſt ſur ce pays, en paſſant. On nous dit qu'ils ſont à trois ou quatre journées de nous, et que led̃ ſeig^{r} de Waudemont les fait advancer afin de les faire entrer dans la France encor que meſſeig^{rs} le chancelier et conſeil privé de ſa ma^{té} n'en avoient plus de beſoin. Toutesfois nous eſperons qu'il viendra un commandem^{t} de ſad̃ ma^{té} avant qu'ils entrent dans ñredit pays. Po^{r} ce qui eſt de l'affaire de ṽre ville, hoſpital et academie, vous jugez aſſez le temps eſtre impertinent et hors de com̃odité d'y parvenir p̃ntem^{t}, mais je n'en deſeſpère pas pour l'avenir, ſi Dieu nous baille la paix en France, ce que nous n'oſons eſperer de p̃ſent, encor qu'on die M^{r} d'Eſdiguieres, nouveau conneſtable, la deſirer et s'y employer. Vous aurez ſceu Lunelle priſe par compoſition et Sommiers. On parle que ſa ma^{té} approche Montpellier, et La Rochelle eſtre preſſée du coſté de la terre, la mer leur eſtant encor favorable : qu'eſt ce que je vous puys dire po^{r} ceſte fois...

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 30 aouſt 1622.

CCXIV.

Metz, 5 ſeptembre 1622. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

Monsieur, le changement qui ſe fait en la juſtice de ceſte ville, cejourd'huy et demain par commandement de monſ^{r} le duc de la Valette ñre gouvern^{r}, ſera la cauſe que je ne vous feray la p̃nte ſi longue, et vous ſupplie humblem^{t} eſtre excuſé. Le baron d'Anholt qui avoit parolle de Mr de Waudemont po^{r} entrer dans la France, ſoubz l'autorité du Roy et à ſa ſolde, ſi le c^{te} Mansfeld n'euſt rebrouſſé chemin coñe il a fait, paſſe p̃ntem^{t} près de ñre petit pays ſans y entrer, ayant receu un remerciment de ſa ma^{té} qu'il n'a eu guières aggreable, et deſcent vers Treves et Collogne avec 1500 chevaux et 3000 hoñes de piedz, qui euſſent fourragé ñredit petit pays ſi mondit ſeig^{r} de la Valette n'en euſt eſcrit à mond̃ ſeig^{r} de Waudemont, et envoyé pluſieurs gentilshoñes pour l'en divertir. Ainſi, grâce à Dieu, nous avons faict belle eſchappée des armées de Mansfeld et de dom Gonzales et de ces d^{res}. trouppes, qu'aucuns des Lorrains qui eſtoient levés accompagneront, eſtant congediés de leur prince, après qu'il leur a permis de rançonner ſes pauvres ſubjects, l'un de 20, l'autre de 30 teſtons et plus, chacun ſelon ſa portée, et degaſté leurs petites proviſions de grains pour l'hyver. Sa ma^{té} continue la guerre dans le Languedoc, et a pris Lunelle et Sommiers, et croit on qu'elle aſſiegera Montpellier, toutesfois M^{r} le conneſtable ſe porte à la paix coñe on dit, et n'eſt encor près de ſadite ma^{té}. Ledit comte de Mansfeld doibt eſtre arrivé dans la Flandre après une rencontre de dom Cordua, qu'on aſſeure avoir perdu pluſieurs chefs ; on verra toſt le profit que tirera le duc Maurice d'Orange de ceſte conjonction, ſi ce ſera po^{r} faire lever le ſiege de Bergopſon ou autre effect. La Rochelle ſe trouve fort ſerrée du coſté de la terre et incommodée d'un cavallier qui bat leurs baſtions en ruine. Le principal temple a perdu ſa couverture, mais il a auſſitôt eſté rem-

ply de terre por y mettre du canon et faire une contre batterie. Par mer, un ingenieur nom̃é Pompea demande grande quantité de fer et de bois por boucher les ports et dit pouvoir le faire en peu de temps. Dieu, par ſa grâce, nous donne une boñe paix.

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 5 de ſeptembre 1622.

P. S. — Monſieur, on aſſeure fort que les pauvres meſſagers de ṽre ville qui voulloient aller à Sedan ont eſté tués à leur retour par les païſants, qui ne recognoiſſent plus perſonne.

CCXV.

Metz, 14 septembre 1622. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR,... je me promets que vous aurez receu par Georges, le chartier, ſoubz la couverte de monſr Lingelshem, celle que je vous eſcrivis le 6e de ce mois. Ce qui ſe paſſe maintent en ces quartiers, eſt que depuis quatre jours en ça le baron d'Anholt et les ſiens ont paſſé près de ceſte ville ſans nous meſfaire, et prennent le train de la baſſe Bourgoinne et de Treves por joindre dom Cordua, et enſemble l'armée de Spinola. Pour ce qui eſt du paſſage du cte de Mansfeld, on l'aſſeure fort courageux, ſçavoir qu'ez environs de Fleury, près de Namur, il fut affronté par les gents dudit dom Cordua, par eſcopetries ſur le ſoir, ſans grand effect, et que le lendemain ſur les cinq heures du matin, il deſcendit dans la plaine à la teſte de ſon armée, rangée en bataille, puis fit attaquer celle dud Cordua de toutes parts, en ſorte que led Cordua perdit toute ſa cavallerie, ſon argent et bagage, les principaux de ſes chefs, et furent nombrés entre les morts juſques à 2,000 h. et au moins 1500 des bleſſés, et des gents dud comte, ſçavoir de ſon infanterie, environ 1500, et des chefs bleſſés le duc de Brunewic et le duc de Wenimar, qu'on veut dire eſtre

mort depuis, et que le comte Henry de Berg a affronté led comte de Mansfeld et l'a maltraicté, ce qui ne se sçait pas encor icy au vray. Mais bien que le reste de l'armée dudit Mansfeld est avec Mr le duc Maurice d'Orange. Du siège de Bergopson, on en parle diversement; neantmoins on espère qu'il se levera ou qu'on fera tout ce qui se peut por le faire lever. La paix de France n'est asseurée, et les articles proposés ont esté rayés. Montpellier se voulloit rendre en demolissant partie de ses fortifications. Sa maté por ne tesmoigner quelque foiblesse de courage veut qu'elles soient toutes desmolies : ainsi rien ne s'achevera por ce regard ; Mr de Rohan neantmoins est fort foible pour les secourir. Icy, monsr de la Vallette est prest de retourner en cour, s'il n'arrive autre chose pour l'en détourner.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 14 de septembre 1622.

CCXVI.

Metz, 20 septembre 1622. — *A Monsieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR, vre lettre du 2 de ce mois m'a esté bien rendue et vous remercie humblemt de voz nouvelles que j'eusse bien desiré estre meilleures. Mais il semble qu'en quelque endroit qu'on se puisse tourner qu'on n'aye pour object que des malheurs de guerre, malladie ou autre fleau, le bon Dieu tesmoignant son ire par tout envers les hoñes qui doibvent flechir et s'humilier plus qu'ils ne font por l'appaiser. Icy la dissenterie et fiebvre chaude en emportent beaucoup. Le traicté de paix proposé et arresté en France est rompu, et la ville de Montpellier est assiegée furieusement. Sa maté estant grandement fachée de la perte de Mr de Momorency, duc d'Alluine, filz de M. de Schomberg, de l'aisné de M. de Monbason et autres seigrs de marque, qui s'estant advancés durant le traicté de leurs gents coñe on asseure, la nou-

velle n'eſtant encor deſcouverte abſolument, monſ^r de Champigny, conſeiller d'Eſtat de saḋ majeſté, a eſté en ceſte ville venant de Nancy po^r accorder avec Mr de Waudemont po^r les gents qu'il devoit fournir à ſa ma^té, et eſt retourné le lendemain de ſon arrivée. Mr de Vic qui eſtoit garde des ſceaux eſt mort de diſſenterie, et pourra bien arriver que leḋ ſ^r de Champigny luy ſuccedera à ſa charge. M^r le duc de Lavalette eſt party le 18 de ce mois po^r aller en cour, après qu'il a recognu que nous eſtions ſans danger, et avons beaucoup de ſubject de nous louer de ſes faveurs. Po^r un ſiège de Sedan, nous ne l'eſtimons point po^r ceſte année, qui eſt trop courte. Le Roy de Boheme y eſt encor. M^r le duc de Nevers a mis ſes gents en garniſon en p̃tie et congedié le reſte. Le Cte de Mansfeld et duc de Brunſwic ſont paſſés heureuſem^t en Hollande et ont desfait Gonzalès et la plus grande partie de ſes gentz ſans gñde perte. Les Eſpaignols meſmes ſont contraincts de louer ſon courage et adreſſe, et eſpère-t-on qu'il ſoullagera fort les eſtats de Hollande au ſiège de Bergopſon....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 20 de ſeptembre 1622.

CCXVII.

7 octobre 1622. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

Monsieur, je voudroie vous pouvoir donner des bonnes nouvelles de ces quartiers au lieu des fâcheuſes qu'on reçoit des ṽres, dont je ſuis très deſplaiſant. Mais il ſemble que le mal ſoit univerſel, et que le bon Dieu veuille demonſtrer ſon indignation ſur tous les humains. Icy la maladie de diſſenterie augmente grandem^t et en ſont morts : monſ^r Joly, procureur du Roy en ceſte ville, et le ſ^r Joly, con^er de monſieur le m̃re Eſchevin, ſon frère, deux jours près l'un de l'autre, pluſieurs autres gents d'honneur les ſuivent, ſpecialement des fem̃es et grand nombre d'enfans, et

outre cela le bled et le vin font fort chers, ce qui afflige fort les gents de meftier qui ne gaignent rien en cefte faifon. En France, le fiege de Montpellier continue et a fait fa ma^té advancer cinq à fix mille hoñes de piedz qui eftoient en Champaigne po^r groffir fon armée qui fe diminue par la maladie des foldats et les continuelles forties que font ceux dud Montpellier, qui ont fait entrer dans leur ville près de mille hoñes des Sevénes, c'eft à dire de ceux qui fervent à tirer le fel des roches et font employés à le cuire, et y aura encor bien de la peine à venir à bout dud fiège, auffi bien que de celuy de la Rochelle, qui n'eft plus fi preffée qu'elle eftoit ; bref, c'eft une longue guerre que celle de la France, s'il ne fe trouve un expedient par quelque bon François po^r la terminer, coñe on tient que M^r le Conneftable y eft bien porté et n'a autre but que d'y induire fa ma^té près de laquelle il n'eft encor, à caufe de quelque different qu'il a avec M^r le prince de Condé. Mr de Bouillon eft entierement defchairgé des gents de guerre qui eftoient près de Sedan. Il a paru avec 300 chevaux et deux mille hoñes de piedz en campagne, jufque à la portée de canon, près des gents de M^r le duc de Nevers et de Mr de Waubecourt, et leur a fait demander s'ils luy en voulloient et fi c'eftoit par commandement du Roy qu'ils approchoient fon païs de fi près, ou fi c'eftoit d'eulx mefmes : à quoy mesd f^rs de Nevers et Waubecourt luy ont fait faire refponfe qu'ils n'eftoient po^r luy faire defplaifir ny aux fiens, et n'en avoient le commandem^t de fa ma^té ; que po^r eulx ils eftoient fes ferviteurs, et que fi quelques foldats s'eftoient advancés de prendre une poulle fur fon pays, qu'ils en feroient rendre deux ; et deux jours après font partis po^r aller joindre l'armée de devant Montpellier. Et de ce font environ 12 jours. Pour ce que je vous ay efcrit par ma précédente touchant la feureté de ṽre Republicque, je vous fupplie le prendre en bonne parte, ne defirant rien tant que fon propre bien, et à ce fubject je vous fupplie humblement m'excufer fi je vous advertis par ce mot de bien prendre garde que ṽre Evefque n'aye des intelligences avec quelqu'un qui vous puiffe nuire. Monf^r de Mont-

brun et autres ſeig^rs de Nimes ont pris priſonnier l'abbé d'Aumale, légat du pape en Avignon, et quelque ſuperintendant des finances avec autres ſeign^rs de marque, qu'on eſtime debvoir bailler plus de cent mille eſcus de rançon. Le Roy n'a point quitté led ſiège de Montpellier coñe on diſoit pour aller à Lyon, mais eſt logé à une lieue dud Montpellier. Si durant ce temps fâcheux je vous puis ſervir ou à aucuns des ṽres, je vous ſupplie, Monſieur, ne pas m'eſpargner et uſer de moy librement, eſtant po^r tousjours, Monſieur, ṽre bien humble et très affectionné ſervit^r.

DE FLAVIGNY.

Au lieu accouſtumé, ce 7 octobre 1622.

CCXVIII.

Metz, 22 octobre 1622. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

Monsieur, j'ay receu le 19e de ce mois celle qu'il vous a pleu m'eſcrire le 4e à ṽre ſtyle, et ſuivant icelle, je me ſuis tranſporté à l'hoſtelerie du Rhindsfuss de ceſte ville, rep̄nté à l'hoſteſſe la cauſe de la vieilleſſe et caducité de l'hoſte que j'avoie chargé de retirer deux boëttes de meſſagers de Strasbourg qui les avoient laiſſé en ſa maiſon voulant faire voyage en Lorraine..... Le duc de Brunſwic eſt guarry de ſa bleſſure et non encor en eſtat de monter à cheval. . . . . .

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 22 d'octobre 1622.

CCXIX.

Metz, 6 novembre 1622. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

Monsieur,... je vous diray que tous les advis que nous avons, tant de la Flandre que de Hollande et meſme de la France

portent que le comte de Mansfeld ſe prépare po^r^ retourner en Allemaigne et y hyverner, et me perſuade qu'il pourra ſe jetter du coſté de Collogne et Trèves, tandis que les mres vont à la journée de Ratisbonne, toutesfois on aſſeure qu'il prendra le chemin de l'Eveſché de Paterborn avec le duc de Brunſwic qui commence à monter à cheval : qu'eſt ce qui s'en dit en gros pour le pnt, remettant à vous dire ce que ſon approche de plus près occaſionnera. Pour ce qui eſt de la paix en France, nous la tenons icy po^r^ aſſeurée ſans que nous ſachions les particularités des articles. Sa ma^té^ a eſcrit à M^r^ le commandeur le 14 du paſſé, qu'elle voulloit donner la paix à ſes peuples s'ils faiſoient ce qu'ils promettoient. M^r^ le Conneſtable y a apporté ſon mieux, encor que M^r^ le prince de Condé aye ſouvent dit qu'il ne viendroit retrouver le Roy. Ledit ſ^r^ Conneſtable debvoit entrer dans Montpellier avec une compagnie des gardes du Roy, le 15 dud mois paſſé, et le 16 qui eſtoit le lendemain ſa ma^té^ y debvoit faire ſon entrée, toutes les nouvelles fortifications des villes de la religion ſe debvoient raſer et ſix principales villes debvoient leur ſervir de ſeureté avec la jouyſſance de l'Edict de janvier. Ce qui ſe dit par conjecture, mais po^r^ aſſeuré on tient la paix conclue, et M^r^ le Conneſtable deſtiné po^r^ aller desfendre la Waltolline avec les Suiſſes. Mond ſeig^r^ prince de Condé, malcontent de veoir ſa ma^té^ diſpoſée à la paix, doibt eſtre party le 13 octobre po^r^ faire un voyage à Rome et de là à la Dame de Lorette. Dieu, par ſa bonté, veuille bien lever les empechemens d'un ſi bon œuvre et nous donne ſa paix pour vous la procurer en vos quartiers.

P. S. — Monſieur, je vous ſupplie excuſer ces interlignes, c'eſt po^r^ y placer la confirmation de la paix, que nous avons icy de Paris et de la cour, ſçavoir que ſa ma^té^, en vtu du traicté d'icelle, eſt entrée dans Montpellier le 19 du paſſé, à ſon contentement, et conformément aud traicté qu'elle debvoit faire ſon entrée à Nimes et puis paſſer par Marſeil, po^r^ aller à Lion trouver les Roynes et les menner à Paris, M^r^ le prince de Condé continuant

ſon voyage vers Rome et à la Dame de Lorette. Qu'eſt ce que je viens d'apprendre tout à ceſte heure par une lettre datée du 29 octobre de Paris et des advis envoyés à Mr le commandeur de From̃igères conformes à icelle.

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 6 de novembre 1622.

CCXX.

Metz, 15 novembre 1622. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

Monsieur, c'eſt choſe quaſi incroyable que le contentement des gents de bien de la France, de l'une et l'autre religion de ce qu'il a pleu au Roy de donner la paix à ceux qui luy ont demandée. En telle ſorte que ſa maté ne fait aucune diſtinction de ſes ſubjects por la religion, ains les tient en ſa garde et tuition, com̃e ſi la guerre n'eſtoit advenue, proteſtant n'avoir declairé la guerre qu'à la deſobeiſſance qui luy eſtoit faitte et non à la religion, de quoy les mauvais François qui en voulloient plus à la religion qu'à lad deſobeiſſance teſmoignent avoir du deſplaiſir de ladite paix, de quoy le plus grand nombre ne fera guère d'eſtat, et faudra en deſpit d'eulx faire bonne mine à la fin. Je vous envoye copie de la ſubmiſſion de laquelle ont uſé ceux qui eſtoient députés par lesd de la religion, et en oultre l'ordonnance de ſa maté à ce que tout ce qui s'eſt paſſé ſoit aſſoupy avec une deſfaitte imaginaire de quelques vaiſſeaux de la Rochelle, eſtant icelle fort ſuſpecte com̃e venant du ſtyle d'un eſcuier de Mr le duc de Guyſe. En attendant que les lettres non imprimées confirment ou infirment led combat, n'adjouttons foy aud imprimé qu'en tant que de raiſon. Je vous ay eſcrit le 6 du courant par Georges le chartier, et dit ce qu'on tient icy du retour du Cte de Mansfeld en Allemaigne, qu'eſt la meſme choſe qu'on continue preſentemt ſans ſçavoir au vray où il eſt, et s'il eſt advancé vers Trèves ou autrement. Une choſe afflige icy grandement les gents de bien, ſçavoir

la prife de Manheim, et la crainte de celle de Frankendal; au furplus on tient que le prince major de Savoye doibt venir trouver fa ma^té à Lion fur le commencem^t du mois prochain, et là, avifer au fecours de la Valtolline et des Suiffes qui y doibvent envoyer leurs ambaffadeurs auffi bien que les Venitiens. Qu'eft ce que je vous puis dire de p̃nt.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 15 de novembre 1622.

(Cette pièce, adressée au Roi, est sans date et en copie de l'époque.)

Sire, nous fommes envoiés de toutes les Eglifes reformées de France et fouveraintė de Bearn pour en leur nom très humblem^t demander la paix à ṽre ma^té. Nos cœurs humiliés plus que noz corps fe jettent à fes pieds, Sire, pour la lui demander, et la fupplier très humblem^t de croire que les faux bruits qu'on a femés parmy nous, des deffeins de ṽre ma^té contre ñre religion nous ont jettés aux malheurs où nous fommes. — Ce n'eft pas que nous veuillons changer de nom au mal, nous nous confeffons coulpables. C'eft pourquoy nous nous prefentons à V. M. pour lui demander pardon et la fupplier très humblement de nous recevoir en fa grâce et, à l'exemple de Dieu duquel elle eft l'image, avoir efgard à nos infirmités et donner quelque chofe à la crainte que nous avons tous eue de veoir la liberté de nos confciences opprimée. — Que tant plus ṽre ma^té nous trouvera coulpables tant plus auffi trouvera elle de place po^r emploier fa clemence. — Henry le Grand père de ṽre ma^té s'eft fervi de nous, s'eft fié en nous et nous a aimez; nous la fupplions très humblement que com̃e heritière de fes royales vertus, elle le foit auffi de la bonne volonté qu'il a eue pour nous, et ne nous diftinguer déformais de fes autres fujets que par les fervices que nous lui rendrons. Car c'eft de là, Sire, que nous pretendons faire voir à ṽre ma^té que nuls ne peuvent eftre plus que nous vos très humbles, très obéiffants et très fideles fujets et ferviteurs.

CCXXI.

28 novembre 1622. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

Monsieur,... la paix ayant eſté vérifiée en cour de Parlement de Thoulouſe et de Bordeaux, et depuis en celle de Paris, le 19 de ce mois, monſieur le Conneſtable eſt encor à Montpellier où l'on demollit partie des nouvelles fortifications, monſ^r^ le duc de Rohan eſt près du Roy qui doibt eſtre à Lion près des Roynes, et croit on que ſa ma^té^ ſera bientoſt à Paris. Monſieur le prince de Joinville, frère de M^r^ le duc de Guyſe, qui avoit eſpouſé la veuve de feu monſ^r^ le Conneſtable, a grandem^t^ contribué à la perfection du traicté de lad paix,. . . . . mais on tient que l'honneur d'une ſi belle action ne luy a gueres duré, et qu'il eſt mort en Avignon de la maladie du pourpre, et c'eſt ce qui ſe peut dire p̃ntem^t^ de l'eſtat de la France. Pour ce qui eſt des Païs bas on aſſeure l'infante d'Eſpaigne eſtre grandement portée à la paix, et tâcher par toutes voies de venir à un accord avec M^rs^ les eſtats qui, à ce qu'on dit, ont baillé toute ſorte de contentement au comte de Mansfeld, qui ſelon les advis que nous avons de Trèves, eſt dans la Weſtphalie et a paſſé le Rhin avec trois mille chevaux et ſix mille hom̃es de pied, et fait encor levée de douze mille hom̃es aux deſpens desd ſrs eſtats, com̃e on dit, et par ce moyen aura une belle armée, que le comte Henry de Berg et dom Gonzales doibvent ſuivre partout com̃e l'ombre le corps. On nous dit l'Eveſque de Collogne mort à Munich, ce que vous ſçaurez mieux que nous, en eſtant plus près. On a envoyé des deputés du magiſtrat de ceſte ville vers S. A. de Lorraine afin qu'en vertu du traicté que nous avons avec luy po^r^ la liberté du commerce, tant de bled qu'autres marchandiſes, ſubſiſte. Elle a accordé que nous puiſſions tirer de ſes païs les revenus de grains que nous y avons librement et quittement; mais n'a encor permis le commerce des chairs, ſuifs, et autres telles danrées, non

plus qu'on amène de deçà des grains de ſes païs, juſques à ce que la viſite ſoit faite par ſes officiers de la quantité des grains qui ſont en ſond païs, por ſçavoir juſques où il ſe relâchera, à quoi on ne peut acquieſſer et ſi dans peu de jours il ne conſent à ñre juſte requiſition, coñe on eſpère, la plaincte ſe fera à ſa maté por y pourveoir. Au ſurplus, Monſieur, je ſuis infiniment en peine por la ſeureté de ṽre bonne ville, et tant plus je penſe à vous donner quelque bon advis por y contribuer, tant plus je me trouve empeché, ne voyant de moyen que celuy que je vous ay propoſé cy-devant, ſi le malheur du temps continue : tous les autres eſtant trop foibles por ſe conſerver eux-meſmes, et vous ſupplie humblement d'y bien penſer avant qu'il arrive pis et que la force du mal ne ſurmonte le bien, dont Dieu vous veuille préſerver! Vous ſçavez la ville de Geneſve avoit été grandemt vexée par le duc de Savoie, mais que depuys qu'elle s'eſt jettée entre les bras de ſa maté par une ſimple protection que le repos et la tranquillité les a accompagnés, et ſont ſans aucune crainte, ſoubz le nom du Roy; et vous prie d'y bien penſer avec vos meſſieurs, et ſi je puis apporter quelque ſervice à leur contentement et au ṽre, ne me point eſpargner. Cecy vous puis-je dire avec vérité que je ne ſuis ſollicité d'aucun endroit de vous ouvrir ce ſubject là que par le propre deſir que j'ay à ṽre ſervice, por ṽre plus douce conſervation en cas de beſoin, auquel ſeulement, et non autrement je vous conſeille, neantmoins n'attendez l'extrémité. On nous aſſeure que l'Eſpaignol envoye dix cornettes sur le païs du comte de Sarbricken por y hyverner, et demeurer 3 ou 4 mois, et que Mr le duc de Deux-Ponts eſt prié de recevoir des gents du général Tilly dans Bergſaber, veoir dans Deux-Ponts. Dieu par ſa grâce veuille pourveoir à toutes ces miſères et autres qui nous menacent, et après vous avoir ſupplié de prendre de bonne part le pñt advis, et de croire que mon affection au bien du ſervice de ṽre republique me l'arrache du cœur, je vous baiſe les mains....

DE FLAVIGNY.

Au lieu accouſtumé le 28 de novembre 1622.

CCXXII.

Metz, 21 décembre 1622. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

Monsieur, je vous ay eſcrit le 28 du mois paſſé, et croy que ma lettre vous aura eſté bien rendue, depuys laquelle il ne ſe parle icy que de la paix de France, le Roy voullant qu'elle ſoit inviolablement gardée. Sa ma^{té} a eſté à Grenoble, ville capitale du Dauphiné, et a changé quelques gouverneurs en lad̃ province, préſent et conſentant monſ^{r} d'Eſdiguières qui ſuit ſad̃ ma^{té} partout, auſſi bien que monſ^{r} le duc d'Eſpernon. Mr de Chevreuſe, ou prince de Joinville, qu'on diſoit eſtre mort, ſe porte bien, et continue à rendre des bons offices à ceux de la religion, eſtant joinct aud̃ ſeig^{r} d'Eſdiguières, conneſtable de France. M. le prince de Condé n'eſt encor de retour de ſon voyage d'Italie, il ſe dit que ſon train a eſté galoppé par les bannis du pays. M^{r} le duc de Savoye a eſté veoir ſa ma^{té} en Avignon, po^{r} prendre réſolution d'aſſiſter la Valtolline, et de plus y a ordre d'une ſom̃e de deniers notable, envoyée aux Suiſſes par ſad̃ ma^{té} po^{r} s'en ayder, tandis que lad̃ Valtolline ſe redemandera en vertu d'un traicté fait par M^{r} de Baſſonpiere à Madrid par commandem^{t} du Roy, qu'on attent à Paris ſur la fin de ce mois, ou commencem^{t} du prochain, après qu'il aura eſté à Lion où on luy préparoit une entrée magnifique, com̃e on fera à Paris, où M^{r} le duc de la Valette doibt eſtre dès à pn̄t près de mademoiſelle de Verneuille, ſa maitreſſe, qu'on aſſeure bientôt debvoir eſpouſer. Il ſe dit auſſi M^{r} le prince d'Orange avoir failly une entrepriſe ſur Anvers et Bruxelles, et le comte de Mansfeld avoir bien battu les gens du baron d'Anholt et de dom Gonzales, et que Tilly a laiſſé Frankendal po^{r} aller hyverner plus commodem^{t} ailleurs, qui me fait eſperer que vous eſtes maintenant en repos de ce coſté là, dont je ſuis très joyeux, et de ce que vous eſperez tenir ṽre foire à ce qu'on en diſt. Au ſurplus M^{r} le duc de Lorraine tient ferme à ne voulloir rien laiſ-

ſer ſortir de ſes pays pour cōmercer avec ceux de ceſte ville. Et ne s'apporte icy aucun vivre du coſté de lad Lorraine, non pas meſme du bled, qui eſt la cauſe qu'on le tient plus cher, et que les pauvres gens ſont plus incommodés. Je vous baiſe les mains.

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 21 décembre 1622.

CCXXIII.

Metz, 28 décembre 1622. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

Monsieur,.... n'avons pas grande nouvelle à préſent, que la ſuitte de la paix en France, le Roy eſtant ès environs de Nevers et Montargis, por s'approcher doucement de Paris, où ſa maté pourra arriver au commencement de l'année prochaine ou au plus tard aux Roÿs, s'eſtant abouchée avec le duc de Savoye, et en la viſite du prince de Piedmont et de Madame ſa sœur en la ville de Lyon. Mr le prince de Condé n'eſt pas encore de retour de ſon voyage d'Italie, ſur lequel il ſe fait divers diſcours, deſquels la preuve ſe fera en ſon temps. On en a fait ici d'extravagants ſur une ꝑtendue rencontre du baron d'Anholt, dom Cordua et comte de Mansfeld, qu'on trouve maintenant eſtre vains, et croit on que ledit baron d'Anholt a paſſé le Rhein bien loing de la Weſtphalie, où eſt de préſent ledit ſr comte, ce que vous pouvez mieux ſçavoir que moÿ. Monſr le Conneſtable et monſr de Chevreuſe ſont tousjours près de ſa majeſté, et s'efforcent à lever les empêchemens qui pourroient eſtre donnés à l'obſervation des articles de la paix, ayant fait oſter toutes les fortifications faites par les gens du Roÿ contre ceux de la ville de la Rochelle, qui ont au réciproque deſmolly celles qu'ils ci avoient faittes au dehors de leur ville por leurs deffenses. Mr le comte de la Roche-

foucaut debvoit recevoir ſa ma^té^ audt Montargis en paſſant et lui donner le plaiſir de la chaſſe : qu'eſt tout ce que je vous puis dire.....

DE FLAVIGNY.

A Metz, ce 28 de décembre 1622.

CCXXIV.

Metz, 19 janvier 1623. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

Monsieur,.... je me réjouis de ce que le baron de Tilly s'eſt retiré de voz contrées. Pour ce qui eſt de nos occurrences, on aſſeure que la paix s'affermit en France de plus en plus, et que ſa ma^té^ po^r^ la mieux entretenir, a deſchargé la ville de Montpellier des compagnies qui y eſtoient, puys ordonné par brevet que le fort de devant la Rochelle fût raſé, ce qui bannira la guerre de la France po^r^ un temps, les ſubjets du Roy ſe réuniſſants. Au ſurplus ſa ma^té^ eſt encor à Fontainebleau attendant l'entrée des Roynes dans Paris, où elles ſe debvoient trouver le 20 de ce mois et ſa ma^té^ y debvoit eſtre reçue d'une entrée ſolennelle po^r^ y toſt après deploier le gros des affaires. Vous avez ſceu la priſe de Phaffenbrüt par faute de bois, tellement que ceulx qui la deffendoient ſont morts de froidure po^r^ la pluſparte, et dit on n'en eſtre ſortis que 25 ou 30, avec compoſition honorable. M^r^ le commandeur eſt retenu de la goutte, autrem^t^ il eſtoit preſt de partir po^r^ aller trouver ſa ma^té^ : qu'eſt tout ce que vous aurez de moÿ po^r^ ceſte heure, avec mes bien humbles baiſemains.

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 19 de janvier 1623.

CCXXV.

Metz, 22 janvier 1623. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

Monsieur, eſtant fruſtré de la faveur de voz lettres depuis quelques ſepmaines en çà, je ne ſçay ſi, preſſé du partemt de quelque meſſager ou autre, il m'eſt échappé quelques mots qui vous ayent offenſé, dont j'auroie un extrême regret por eſtre entierement hors de ma vollonté, qui ne ſera jamais que por vous bien et fidellement ſervir, come je croÿ faire en vous advertiſſant que Mr le duc de Lorraine ne ſe veut relacher en aucune ſorte à l'endroit de ceſte ville et paÿs por le commerce accoutumé des bleds, ſuifs et autres telles marchandiſes, qui me fait craindre avec beaucoup de gents de bien, que les réſerves qu'il fait ne ſont ſeulement por ſon pays, mais à autre fin, et Dieu veuille que ce ne ſoit por favoriſer l'arch. Leopold en quelque deſſein contre vous, ſoubz l'eſpérance d'une coadjutorie promiſe au fils puiſnay de Mr le comte de Waudemont de vre eveſché, ou quelque autre pareille occaſion. C'eſt pourquoy je vous prie y prendre bien garde, oultre l'alliance de Bavière grandement ſuſpecte, et penſer s'il vous plaiſt à ce que je vous ay eſcrit cy devant por la ſeureté, dont j'ay faict mention, ſi tant eſt que vous jugiez qu'il en ſoit beſoin. Au demeurant, le Roy a fait ſon entrée à Paris le dixième de ce mois, aux flambeaux, et n'y a demeuré qu'un jour come on aſſeure, puis s'eſt acheminé vers Amiens en Picardie por mettre monſr de Montbaſon en poſſeſſion de la citadelle et Mr de Longeville du gouvernement de lad Picardie; autres diſent ſa maté n'eſtre encore partie dud Paris. En attendant à toute heure le meſſager ordinaire d'icy, por en ſçavoir la vérité, auſſi bien que nous ſavons por certain que les gentilshomes miniſtres et autres qui eſtoient dans la Rochelle declarés criminels de læſe maté ſont préſentemt abſoubz et retirez en leurs maiſons deſchargés dud crime, en ſorte que tout tend à la confirmation de la paix, je ſuis, Monſieur, etc.

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 22 janvier 1623.

CCXXVI.

Metz, 7 février 1623. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

Monsieur, ce porteur ne m'ayant rien rendu de ṽre parte, m'a donné neantmoins le moyen de le charger d'un pacquet et d'une lettre de monſ^r de Ste Catherine, receus ſéparément l'un de l'autre, ſans avoir eu l'occaſion de vous les faire tenir pluſtôt, tant noz meſſagers et marchants prennent peu le chemin de voz quartiers, d'où nous ſom̃es icy grandement en peine po^r l'iſſue de la journée de Ratisbonne qu'on aſſeure eſtre rompue, ſans que le duc de Saxe et Electeur de Brandebourg s'y ſoient trouvés, qui feroit un grand affaire, s'il eſtoit bien menagé, et led̃ duc de Saxe bien détaché de la maiſon d'Auſtriche, qui ſe deffiant de luÿ tant ſoit peu ne luy pardonnera point, ſi elle trouve ſon advantage; qui eſt un ſubject po^r y bien penſer par luy et les ſiens, et ne point tarder à ſe tenir ſur ſes gardes. Po^r ce qui eſt de nos occurrences, la Royne mère eſt à p̃nt bien veue et bien voullue du Roy, et y a apparence que les affaires tourneront à la paix du Royaume et à la manutention des alliés et confédérés d'iceluy. M^r le prince de Condé et Mr de Schonberg favoriſent la continuation d'une guerre civile, n'eſtant pas bien venus; le p^r eſt attendu à la cour le 8 du p̃nt et l'autre eſt envoyé à Nanteuil drès le 20e du paſſé, avec meſcontentem^t de ſa ma^té. Tous les intendans des finances ont commandement dud̃ 20e de ſe tenir en leurs maiſons, et monſ^r de Beaumarché a commandement du Roy d'exercer par com̃iſſion, et en attendant qu'autrement ſoit ordonné, la charge de mond̃ ſieur de Schonberg, qui eſtoit de ſuperintendant des finances; bref, il y a un grand changement en ñred̃ cour, et ſommes attendant tous les jours à en apprendre la ſuitte, laquelle je ne manqueray à vous faire ſçavoir en ſon temps. Icy monſ^r de Saulny, m̃re Echevin, et pluſieurs du magiſtrat, nobleſſe et clergé ſe préparent à partir cejourd'hui pour aller en cour afin de faire donner

un ordre à quelques abus qui se commettent en la juridiction, et remettre le public en meilleur estat. Dieu leur donne le bien faire.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 7 de febvrier 1623.

CCXXVII.

Metz, 7 février 1623. — *A Monsieur Peter Storck, etc.*

Monsieur, celle qu'il vous a pleu m'escrire le 14 du passé à v̄re style m'a esté bien rendue, et n'estoit besoin d'excuses en voz précédentes..... Je vous diraÿ por nouvelle, le sr de Schonberg estre disgratié et avoir receu commandement du Roÿ de sortir de Paris le 20 du mois passé, en sorte que le mesme jour ayant tâché de prendre congé de sa maté pour aller en sa maison de Nanteuil où il luy estoit commandé de se tenir jusques à autre mandement, il luy fut refusé de veoir nÿ parler à sad maté, qui, le mesme jour, fit faire commandement à tous les intendans des finances de ne sortir de leurs maisons jusques à autre commandement, et led sr de Schonberg sortit de Paris entre cinq et six heures du soir, et à pareille heure mourut monsieur de Comartin, garde des sceaux. Mr le prince de Condé estoit attendu por le huitième du p̄nt mois à la cour, de son voyage d'Italie. Mais on ne sçait si les changements ne l'en divertiront point, la Royne mère estant p̄ntemt en auctorité. Il se dit aussi que Mr de Sully reprendra sa superintendance des finances. Et neantmoins monsieur de Beaumarché est commis por exercer la charge de superintendant, jusqu'à ce qu'autrement en soit ordonné. Le fort de devant la Rochelle n'est pas encor demollÿ, ny la ville de Montpellier deschargée de sa garnison. Ce qui donne encor de la deffiance à ceux de la religion. Mais Mr le Connestable et monsr de Chevreuse et autres seigrs de grande auctorité s'efforcent à faire observer les effects de l'edict fait

en faveur desd de la religion et d'entretenir les alliés et confédérés du Royaume contre tous et envers tous. Dieu par ſa bonté y veuille mettre la bonne main et par pitié et miſéricorde donner au monde, quoyqu'indigne, une bonne paix.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 7 de febvrier 1623.

CCXXVIII.

Metz, 17 février 1623. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR,.... j'apprends (de Paris) les threſoriers avoir la chaſſe et n'eſtre hors d'appréhenſion d'une recherche. Mr de Champigny, ancien conſeiller d'Eſtat, doibt avoir l'eſtat de controlleur général desd threſoriers. Mr de Schonberg toujours diſgratié, M^r le prince de Condé encor abſent de la cour, qui fait qu'on doubte s'il y apportera du changement à ſon arrivée. Dieu veuille que ce ſoit en mieux ! Le fort dev^t la Rochelle, non encor demolly, et la garniſon de Montpellier, non encor oſtée, met le monde un peu aux eſcouttes et fait doubter de la fermeté de la paix, toutesfois les choſes paſſées me font croire que malaiſément on rentrera aux d^rs malheurs, po^r avoir eſté trop cuiſants. L'événement ne peut venir des hom̃es, et le fault attendre de Dieu, tel qu'il luy plaira l'envoyer. M^rs nos deputés de ceſte ville, au nombre de ſept, po^r aller trouver ſa ma^té ſont partis le huictième de ce mois. C'eſt un excès arrivé parce que le clergé a voullu avoir deux des ſiens, auſſi bien que la nobleſſe et deux du magiſtrat outre le m̃re Eſchevin. Les gens de bien ont receu un extrême deſplaiſir de la perte de la Valtoline, celle des Suiſſes eſt à craindre, et par degré de leurs voiſins. Ce ſont malheurs ineſpérés qui ſe voyent tous les jours.

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 17 de febvrier 1623.

CCXXIX.

Metz, 24 mars 1623. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

Monsieur, je viens d'apprendre une nouvelle toute contraire à celle que nous avions de voz quartiers, ſçavoir que le prince de Galles a paſſé par Paris en habit incognu, et de là eſt allé en Eſpaigne poʳ accomplir ſon mariage avec la fille du Roy du païs, ce qui a rendu esbahy bien du monde, attendu que le Roy de la Grande Bretaigne haſarde grandement ſond fils et ſon Eſtat par ceſte voye en laiſſant de ſes pays le plus précieux joyaux qu'il aye. Mʳ le duc de Rohan s'eſtant auſſi haſardé dans Montpellier poʳ faire eſtablir un conſul à ſa vollonté, a eſté un peu retenu par celuy qui com̃ande poʳ ſa maᵗᵉ, mais incontinent mis en liberté par commandement du Roy, afin de teſmoigner qu'il veut maintenir la paix donnée à ſon peuple. Il ſe parle d'un voyage en Picardie, puis de celuy de Touraine ; on verra par l'effect celuy qui prevaudra. Mʳ le duc de Bouillon a eſté fort malade de ſa colique graveleuſe, qui l'a fait rappeler ſon fils, le prince de Sedan, de la cour. Il a teſmoigné ne ſe voulloir deffaire par eſchange ny autrement dudit Sedan, ainſi tout eſt demeuré imparfait. Mʳ le prince de Condé n'eſt encor à la cour, l'affaire de la Valtolline renvoyée par l'Eſpaignol au pape, mais le Roy de France ne l'approuve pas : ainſi ſi elle ne ſe rend bientoſt, on verra ſa maᵗᵉ en campagne pour le faire faire.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 24 mars 1623.

CCXXX.

Metz, 31 mars 1623. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

Monsieur,... pour les noſtres, elles ſont telles que noz deputés envoyés vers ſa ma^té ne ſont encor de retour, mais promettent par leurs d^res lettres devoir eſtre icy dans dix ou douze jours, deſquels il y en a la moittié des eſcoullés, et eſperant rapporter contentement de leur voyage. Sad ma^té eſt de p̄nt à St-Germain en Laye et n'en retournera qu'après Paſque, ſelon l'opinion de quelques-uns. Cependant on tâche d'affermir et cimenter la paix le mieux qu'on peut, en aydant aux alliés d'argent et d'hom̄es, les ſ^rs Eſtats ayant depuis peu touché quatre cent mille eſcus à la ſourdine po^r entretenir leur guerre. Les Suiſſes doibvent auſſi avoir receu une ſom̄e notable po^r ſe deffendre contre les incurſions d'Eſpaigne, et auront encor des hom̄es po^r les ſoulager. M^r le prince de Condé n'eſt encor de retour à la cour. Il s'excuſe ſur ſon indiſpoſition et ſe tient en Limoge en une ſienne maiſon. On eſtime qu'il a pœur d'eſtre recherché des finances mal adminiſtrées durant la guerre paſſée. Pour ce qui eſt de l'advis que je vous ay donné par mes précédentes, c'eſt la vérité, Monſieur, que mon intention n'eſt pas de vous diſtraire, en particulier ny autrement, de continuer en la forme que vous avez d'eſtroite obſervation en v̄re bonne ville. Mais en cas de preſſante néceſſité, avant que tomber en pareils malheurs à ceux de la ville de Heydelberg, que meſſeig^rs de v̄re ville, après meure déliberation ſe fuſſent couverts, avec toute v̄re bonne ville, de la protection dont j'ay parlé, ce que je croioie pouvoir eſtre un vraye moyen po^r vous redimer d'une miriade de vexations, tant de l'archiduc Leopold que de l'approche du duc de Bavieres, qu'on eſtime debvoir venir tenir ſa cour à Heydelberg. Deſquelles incommodités ſi vous jugez vous pouvoir bien garantir, *taceo nec verbullum unicum*

eſſero. Mais deux puiſſants voiſins tels qu'ils sont enflés de pluſieurs nouvelles conqueſtes ſont plus à craindre qu'à aimer. Et ſi les ſeig^rs Electeurs de Saxe et Brandebourg avec les autres princes proteſtants ne ſe fortifient et oppoſent courageuſem^t avec les bonnes villes joinctes à eux, le comte de Mansfeld n'eſtant plus aydé d'Angleterre, comme il n'y a plus d'apparence, la liberté de la Germanie, v̄re chère patrie, ſera réduitte à une moleſte ſervitude, dont je prie Dieu de tout mon cœur la voulloir conſerver, et vous, Monſieur, de prendre en bonne parte mond advis, qui, *bona fide,* n'a autre but que v̄re bien, lequel vous ſçaurez bien diſtinguer avec mes autres bons ſeig^rs de v̄re ville.

DE FLAVIGNY.

A Metz ce dernier de mars 1623.

CCXXXI.

Metz, 18 avril 1623. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR, celle qu'il vous a pleu m'eſcrire le 2 de ce mois m'a eſté bien rendue, et vous remercie humblement de vos nouvelles, entre leſquelles me ſemble impoſſible celle que la ligue d'Eſpaigne promet de fournir à l'entretenement de cent mille hommes, l'eſpace de 4 ans, po^r le ſervice de l'Empereur, et n'en faudroit pas la moittié ſi les ſeig^rs princes proteſtants et villes adjoinctes, ne prennent plus une ferme reſolution pour l'advenir po^r leur conſervation, et n'employent plus courageuſement ce que Dieu leur a departy de commodités po^r la manutention de la religion, vies et biens temporelles, et croy qu'en cela il n'y a plus de vanterie que d'effects pour eſpouvanter le monde, et neantmoins puiſque l'Empereur ſe retire à Prague po^r un temps, et dès maintenant l'Impératrice à Vienne, cela teſmoigne une grande ſécurité pour ſon regard et qu'il redoubte bien peu ce qui ſe

pourroit attenter contre ſon Eſtat. Veoire qu'il ſe confie à l'archiduc Leopold, ſon frère, en ce qui touche les frontières, puiſqu'il l'a receu avec tant de ſubmiſſion, qui eſt un acte contraire à ce qui eſt de ſa ma^té^ impériale, ſinon en cas de néceſſité. Pour ce qui eſt de la France, elle eſt plus en contenance de paix que cy-devant, encor qu'on aye voullu porter le Roy aux extrémités de la guerre, mais coṁe c'eſt un prince bening, il a entièrement rebuté ceux qui le voulloient jetter à la continuation de la guerre civile, et envoyé deux gentilshoṁes des ſiens po^r^ faire demollir le fort devant la Rochelle, après qu'il leur ſera apparu que leurs fortifications ſeront oſtées, meſme po^r^ retirer la garniſon de dedans Montpellier, afin que tout ſon royaume demeure tranquille, et qu'il puiſſe tant plus facilement ſecourir les alliés de ſon royaume, entre leſquels meſſ^rs^ des Eſtats de Hollande ont jà reſſenti des faveurs de ſa ma^té^, et ont receu 600,000 livres de Roy, ſur 1,200,000 livres qu'on leur doibt fournir dans ceſte année, et croy qu'à l'advenir ſa ma^té^ ſe ſerrera encor de plus près à la conſervation de ſes alliés, que par cy devant, à cauſe du grand avantage que prend l'Eſpaigne de toutes parts, qui n'eſt pas un préjudice particulier, mais général à tous princes et proteſtants chreſtiens. Icy nous avons bien veiné noz ſept depputés retournés de la cour, po^r^ avoir rapporté ce qu'ils ont demandé à ſa ma^té^ pour la pluſpart, et avons tous les ſubjects du monde de nous contenter du bon traictement que nous recevons de ſad ma^té^ coṁe benignement protegés, et n'avons aucune plaincte de taille ny d'impoſt pour n'y eſtre ſubjects, ains ſeulement de quelque ſurcharge de garniſon qui nous eſt compenſée par l'argent que ſa ma^té^ envoye annuellement po^r^ la paier qui demeure dans la ville, et tourne au proffit de chacun en particulier. Monſieur le prince de Condé eſt attendu à la cour dans peu de jours, ſa ma^té^ eſt encor à Fontainebleau d'où on verra quelle routte elle prendra dans peu de temps.

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 18 d'apvril 1623.

P. S. — Monſieur, j'avois oublié à vous dire la mort de Mr le duc de Bouillon qu'on nous a celée icy longtemps; c'eſt une perte indicible au public.

P. S. — Monſieur, l'envoy des cōm̃res de l'Empereur vers vous, por demander les biens de ceux qui ſe ſont réfugiés en ṽre ville, après avoir ſervy le Roy de Bohême, leur prince naturel, n'eſt autre choſe qu'une querelle d'Allemant com̃e on dit, ou adjournement de diſpute, et l'approche de Tilly de Francfort, un plus grand danger duquel il ſera beſoin de vous donner bien de garde et de bon heure. Dieu vous en faſſe la grâce et vous conſerve heureuſement à ṽre Republique.

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 18 d'apvril 1623.

CCXXXII.

Metz, 30 avril 1623. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

Monsieur, la nouvelle de paix en France ſe continue, et tenons icy que tous les forts et empeſchements ſont levés, en ſorte que l'on ne parle que de rendre grâce à Dieu d'un ſi grand bien, et de tâcher d'en jouyr. Le nouveau prince de Sedan doibt auſſi avoir contentement du Roy, en ce qu'il l'a repris en ſa particulière protection avec promeſſe de ne l'inquiéter en ſes terres, mais de luy entretenir les appointemts de feu Mr le duc de Bouillon, ſon père, et luy gratifier en toutes ſortes cy après, meſme en la ſolde de quelques gens de guerre, qu'il tient por la garde de ſa place, qui monſtre que ſa maté recognoit que la douceur envers ſes ſubjects luy apportera plus de repos et de contentement que la rigueur de la guerre. Elle eſt encor à Fontainebleau, ou à Paris, et n'y a apparence qu'elle s'en eſloigne ſitôt. Mrs nos députés ſont retournés de la cour avec ſatisfaction, en ſorte qu'il ne ſera

befoin d'y retourner fitoft. La cherté des bleds et vins fe diminue, grâce à Dieu, et eft le pauvre peuple foulagé d'un tiers de lad cherté. Nous fommes fort defplaifants en cefte ville de veoir que la dre pièce du Palatinat fuive les autres, et ce qui redouble ce defplaifir eft que c'eft de l'adveu du Roy d'Anglre qui debvroit l'empêcher par toutes voyes, ce qui feroit plus à admirer, s'il avoit fait autrement cy-devant; on doubte fort por Marbourg et pays de Heffen, puifque Mrs les Electeurs de Saxe et Brandebourg font fi long à fe reffoudre à une jufte deffenfe. Dieu par fa bonté leur veuille renforcer leur courage por refifter courageufemt à ceux qui les veullent affervir et vous conferve.

DE FLAVIGNY.

A Metz ce dernier d'apvril 1623.

CCXXXIII.

Metz, 19 mai 1623. — *A Monfieur Peter Storck, etc.*

Monsieur, en attendant le partement de vre meffager qui m'a rendu celle qu'il vous a pleu m'efcrire le 4 de ce mois, je vous diray por refponfe que por l'alliance et confœderation du Roy de France avec le duc de Savoye et Seigrie de Venife, elle ne peut eftre que très utile au public, en tant que c'eft pour empefcher que le Roy d'Efpaigne ne fe prevalle de la Valtolline contre l'Italie, et finallement contre la France mefme et la Savoye; et à l'egard du comte de Mansfeld advoué et receu à la folde de fa maté, fi cela eft, dont je doubte encor, c'eft une curiofité d'un grand Roy, de fe fervir des plus courageux et plus braves chefs qui fe peuvent rencontrer. Ainfi en faifoit le Roy Henry le Grand, fon père de glorieufe memoire, qui prit Mr de Waubecourt à fa folde, après fon retour de Hongrie et autres, de pœur que fes ennemis ne s'en ferviffent contre luy. Quant à l'eftat des villes de Wourms, Speir et Wimpft, je les déplore de toute mon affection,

et ſuis marry de leur condition onéreuſe, d'autant plus qu'on ne leur tient promeſſe, ce qui doibt ſervir d'exemple à d'autres po^r^ ne ſe trop confier avec ceux qu'ils traittent. Et prie Dieu, Monſieur, que ṽre bonne patrie ne ſoit deceüe, et que de bonheur vous pourvoie! Et eſt facille à juger que vos ennemis ne chomeront pas à vous vexer et traverſer de toutes les ſortes, puyſqu'ils vous dreſſent une querelle d'Allemand com̃e on dit, ſur la charité et pitié que vous avez eü de voz pauvres voiſins du Palatinat affligés et exulés de leur pays, qui eſt une impieté qui ſe trouve avec pluſieurs autres en ceux qui portent les armes : *juxta illud nulla fides pietasque viris qui caſtra ſequuntur*, et crains fort que vous voyant ſans eſpoir d'être ſecourus, le baron de Tilly n'avance ſon armée vers voz quartiers, qui feroit ſuivie de celle de l'archiduc Leopold, ce que vous debvez prévenir, ce me ſemble, par le moyen de la protection propoſée, laquelle, ſi vous tardez trop, ne pourroit vous eſtre utillement accordée, parce que ſi ſa ma^té^ occupe ſes gents ailleurs, il feroit trop tard d'implorer ſon ayde; ce que je vous dÿ, Monſieur, de pareille affection que je le diroie po^r^ ma propre patrie, ſi elle eſtoit auſſi dangereuſement menacée que ṽre bonne ville, et eſt beſoin aux maladies extrêmes de ſe ſervir de remèdes extrêmes, et qui plus eſt ordinairement, la promptitude y eſt neceſſaire : *ſiquidem principiis obſtandum, alias ſero medicina paratur, cum mala per longas convaluere moras*. Je croy à la vérité que ſi tous voz concitoyens eſtoient de pareil courage que vous, que l'on ne ſçauroit remporter d'avantage ſur ṽre ville, mais après de ſi longues fatigues et ſi continues, ſe veoir attaqué de toutes parts, les infirmes s'esbranlent les premiers, les autres ſuivent après, et finallement la confuſion et la crainte vient à ſe meſler, qui eſt la ruine et perte des lieux les plus aſſeurés. Pour ce qui eſt de la paix de France, encor que le fort devant la Rochelle ne ſoit demolly, ſi eſt ce qu'on eſpère qu'elle ſubſiſtera, parce qu'il ne tient qu'à ceulx de dedans de ſatisfaire à ce qu'ils doibvent par traicté, et incontinent la demolition ſera faitte. M^r^ le Conneſtable appelle tous ſes plus anciens capitaines et

ſemble les voulloir employer por la Valtolline, ſa maté ayant requis que les forts nouvellement baſtis ſoient demollis, d'ailleurs que la fortification du fort de Graveline ceſſe ſuivant le traicté de Vervin.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 19 de mai 1623.

P. S. — Monſieur, je vous puis aſſeurer que ſi meſſrs de v̄re ville ſe diſpoſoient à quelque forme de protection, qu'on l'accepteroit telle qu'ils voudroient et feriez par ce moyen à couvert de tous les dangers deſquels vous eſtes menacés. Dieu vous donne bon conſeil.

CCXXXIV.

Metz, 19 mai 1623. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

Monsieur,.... et croy que ce ſeroit temérité de vous propoſer et à Mrs de v̄re bonne ville une protection, ſi les dangers que vous avez tous preſts et près ne vous menaçoient de pluſieurs endroits, meſme ſi une meſme reſolution, affection et courage ſe pouvoit trouver en toute v̄re bourgeoiſie qu'elle ſe trouve en vous et mesd ſeigrs de v̄re ville. Mais il eſt ſi malaiſé que l'arch. Léopold n'aÿe ſes intelligences parmy un ſi grand peuple, qu'un ſi grand peuple ſoit entierement compoſé de meſme vollonté et courage, et que vous puiſſiez eſtre ſecourus, ſi toſt ny ſi bien que vous deſireriez, ſi vous eſtiez attaqués, qu'il me ſemble qu'il ſeroit à propos de recognoiſtre comment vous pourriez entrer en pourparler por lad protection, et ſoubz quelles conditions, pluſtôt que tomber dans un mal ſans reſſources ; *ſiquidem ex malis neceſſariis minus eſt eligendum.* Voilà, Monſieur, ce que j'ay à adjoutter à mad lettre, et que ſa maté de France eſt reſolue de s'oppoſer courageuſemt aux deſſeins d'Eſpaigne, qu'elle veoit butter

à une entiere ſubverſion d'autres Eſtats, pour affermir le ſien, et qu'en France, chacun s'anime po^r s'oppoſer courageuſement à cette monſtrueuſe grandeur.

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 19 de may 1623.

CCXXXV.

Metz, 24 juillet 1623. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

Monsieur,.... c'eſt à la vérité une affaire très importante que celle dont je vous ay eſcrit, c'eſt pourquoy elle mérite bien d'eſtre digerée de longue main, mais ſi l'eſtat de voz voiſins eût continué, com̃e il avoit commencé, vous euſſiez eu peu de loiſir po^r prendre une bonne reſolution, tant y a, Monſieur, que je demeure fort content que vous eſtes en beaucoup meilleure condition que cy devant et n'avez aucun detourbier de gentz de guerre, et vous ſupplie de prendre en bonne parte ce que je vous aye eſcrit ſur le meſme ſubject, l'affection que je dois au bien de v̄re reſpublicque m'ayant porté à vous eſcrire avec la liberté que j'aye faict, ſelon que le temps et la ſaiſon m'y convioit. Pour ce qui eſt de noz nouvelles de deçà, on a commencé drès hyer au Pont à Mouſſon, une cérémonie qui doibt durer trois jours, qui eſt po^r ſolemniſer la canoniſation de père Ignace, patron des Jéſuites, pluſieurs curieux d'icy y ſont allés, qui en rapporteront le modelle. De France, monſieur le comte de Vaudemont ſuit encor la cour; on dit que c'eſt po^r mieux valloir de l'hérédité de feu la Royne Margueritte et autres prétentions cognues à peu de gentz. Le Roy eſtoit encor le 15 de ce mois à St-Germain en Laye, à cauſe de la contagion qui eſt à Paris, aucuns diſent que ſa majeſté prendra le large du coſté de Tours, ſi lad̄ contagion continue, autres qu'il viendra à Monceaux; les effects en feront voir ce qui en ſera. M^r le prince

n'eſt encor à la cour, le mécontentem[t] n'eſt pas amorty, on parle diverſement de la Rochelle et du fort de devant. Dans un mois au plus, on verra les réſolutions qui ſe prendront po[r] ou contre. Mes dernières lettres de la cour portoient que la tranquillité publique continuoit.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 24 de jullet 1623.

CCXXXVI.

Metz, 10 août 1623. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR,.... je ne doute nullement que le rehauſſem[t] des monnoyes ne vous faſſe beaucoup de peine, parce que ne les ayant rehauſſé en ceſte ville que proportionnellem[t] à noz voiſins de Lorraine, et bien moins qu'en voz quartiers, ſi eſt ce que nous recognoiſſons que toute la perte tombe ſur les rentiers et non ſur le commun peuple, duquel on ne peut tirer ſervice qu'au quadruple de ce qu'il gaignoit les autres fois, et la meſme plaincte que vous faittes de la ſechereſſe eſt auſſi en ce lieu où neantmoins nous eſperons abondance de bledz, parce qu'ils eſtoient formés dans l'eſpÿ avant lad ſechereſſe, mais fort peu de menus grains, et craignons que la contagion qui a aſſailly pluſieurs villages de Lorraine, et un des ñres, à une petite lieue de la ville, ne nous viſite, dont Dieu par ſa bonté nous preſerve! Pour ce qui eſt de la rencontre du duc Chriſtian Halberſtat avec Tilly, on en raconte icy diverſement, que nous avons peine d'en tenir la vérité, neantmoins conſtat que led ſeig[r] duc a eu de l'avantage ſur ſes ennemis, que je prie Dieu luy livrer en ſes mains po[r] ſa gloire. Ledit advantage a pleu grandement aux bons François, et ſpecialem[t] au Roy qui recognoit maintenant combien il importe à ſon Eſtat que la maiſon d'Autriche ne ſurmonte et ſupprime ſes bons confœ-

derés et alliés d'Allemaigne, et à ceſte occaſion a plus de vollonté de les bien aſſiſter qu'au pardevant. Sa ma^{té} eſtoit encor à St-Germain le 3 de ce mois, preſte neantmoins d'aller à Montceaux, parce que la contagion croiſt à Paris, et veut on dire qu'il y a deux maiſons infectées auđ St-Germain. Vous aurez jà ſceu l'incendie arrivée au Pont à Mouſſon dans l'eſgliſe et bibliotheque des Jeſuittes ſans qu'on en ſache la ſource ; aucuns la veulent prendre d'eulx meſmes, parce qu'ils n'avoient encor rendu des tapiſſeries et autres hardes précieuſes qui venoient du prince et de pluſieurs particuliers auxquels elles ſont perdues, autres plus ſuperſtitieux l'attribuent au feu St-Anthoine et diſent que leđ S^{t}, irrité qu'on a fait tant de cérémonies po^{r} St Ignace au lieu qui luy avoit eſté voué paravant, qu'en haine de ce il a envoyé ſon feu à la cime du clocher deſđ Jeſuittes, afin qu'on n'en accuſe perſonne ; cela eſt une ſuperſtition, et eſt l'autre opinion plus vrayſemblable. Po^{r} ce qui eſt de la Rochelle, les deputés d'icelle ville ont eſté remercier ſa ma^{té} de ce qu'elle avoit déclairé n'avoir commandé à M^{r} le duc de Guyſe de ſe jetter dans l'iſle de Rez, ains, ſuivant le dire duđ ſ^{r} duc, eſt arrivé que par un vent contraire, les navires du Roy ont eſté jettés dans ladite iſle, d'où les Rochellois conjecturoient qu'il y avoit intelligence dans leurđ ville, de quoy on s'eſt lavé le mieux qu'on a peu, et a eſté depuys peu leđ duc à la cour : qu'eſt ce que je vous puis dire pour nouvelles, vous baiſant les mains.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 10 d'aouſt 1623.

CCXXXVII.

Metz, 19 août 1623. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

Monsieur, je vous ay eſcrit du 10 de ce mois, et ne ſe paſſe rien icy de mérite. La ſechereſſe continue, et n'avons point

de pluÿes qui ne ſoient accompagnées de greelles et foudres fâcheux, tant le bon Dieu eſt irrité contre nous, qu'il daigne toutesfois encor preſerver de la contagion en ceſte ville, où ceux de la religion ſont en grand ſoin de ſçavoir la vérité de ce qui ſe dit du duc Chriſtian et de ſon armée, qu'on aſſeure eſtre entierement deffaitte par Tilly, qui a attiré led duc au combat, en ſorte que ſon infanterie ne pouvant ſecourir ſa cavallerie, qu'il avoit trop avancée, l'une et l'autre doibt avoir eſté deffaitte, reſervé huict ou dix enſeignes de cavalerie, avec leſquelles led duc ſe doibt avoir retiré, après avoir perdu ſeize pièces de canons et deux mortiers, qui ſeroit une deffaitte importante et dangereuſe, et qui anéantiroit les forces du comte de Mansfeld qui n'eſtoient encor joinctes. Dieu par ſa bonté veuille qu'il n'en ſoit come on nous publie de pluſieurs endroits; au ſurplus le Roy a eſté à Monceaux où il a peu demeuré, et eſt la pluſpart du temps à St-Germain, et va et vient aud Monceaux, avec ſa cour racourſie, à cauſe que ces lieux ne ſont ſi logeables qu'à Fontainebleau.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 19 d'aouſt 1623.

CCXXXVIII.

Metz, 31 août 1623. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

Monsieur, vre lettre du 24 de ce mois que ce meſſager m'a rendue pour reſponſe à mes dernières m'a fort eſclaircy de ce qui eſt de la deffaitte de l'infanterie du duc Chriſtian de Brunſwic, dont je vous remercie humblemt. Et du papier imprimé qui eſtoit joinct, c'eſt un mauvais ordre parmy les nres, qu'avant meſme qu'on aye approché l'ennemy, on publie la victoire contre luy, ou au contraire il ne ſe contente de ces vanteries, mais en effect et ſans bruit, nous rabbat ſouvent nre caquet : cela arrive que nous ne recognoiſſons pas bien nos faultes, et n'en demandons point

le pardon à Dieu, qui nous envoye des afflictions por nous corriger. Ainſi ne regardons que le ſecours humain qu'il abbat en peu d'heures, afin que nous ayons n̄re entier recours à luy, qui ſeul peut nous conſerver. Pour ce qui eſt de l'advis donné aux ſrs Eſtats d'eſtre bien ſur leur garde, cela eſt bien général, et eſt certain qu'ils en ont grand beſoin, mais com̄e gents bien experts à ſupporter et repouſſer les incurſions d'Eſpaigne ; ils s'en ſçauront bien deffendre moyennant la faveur et grâce de Dieu. Quant au paſſage du comte Mansfeld par la Lorraine, je tiens cela imaginaire et ſeulement afin que les Lorrains, ſelon leur couſtume, ayent occaſion de faire des levées por ruiner leur propre pays, et peut être pour envoyer quelques compagnies en Bavière. A Paris la contagion y continue, et neantmoins M. le duc de la Valette y eſt encor et ſa fem̄e, qui eſt fort enceincte. Sa maté eſt encor à St-Germain, et paſſe ſon temps à la chaſſe, allant parfois à Monceau. Il ne ſe dit rien de la cour, qui ne ſoit advantageux pour les princes proteſtants, et les ſrs Eſtats, que ſa maté n'abandonnera point, et a plus de bonne affection et inclination de les ayder que jamais, en laiſſant ſes ſubjects de la religion en paix ; laquelle je prie Dieu voulloir donner à toute la chreſtienté por empeſcher les progrès dangereux de la Turquie, et vous baiſe humblemt les mains.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce dernier d'aouſt 1623.

CCXXXIX.

Metz, 25 septembre 1623. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

Monsieur, je voudroie avoir des meilleures nouvelles de ces quartiers que ne ſont celles du public de toute v̄re Germanie, mais il ſemble que le bon Dieu veuille accabler de maux les plus grands Eſtats du monde por abbaiſſer leur orgueil, et leur monſtrer qu'ils ne ſont que par luy. Le Roy eſt tousjours à St-Germain avec

la Royne regnante, et n'en bougeront qu'après que Paris ſera repurgé des mauvais airs par les gelées que la ſaiſon produira. Sa maᵗᵉ a eu à grand deſplaiſir la deffaitte du duc Chriſtian de Brunſwic, voyant que par la foibleſſe des autres princes d'Allemaigne un ſi grand corps eſt ébellé, et ſans réſiſtance vallable. On eſpère que le prince d'Orange pourra faire quelque air digne de ſoi poʳ un peu rabbattre la ſuperbité d'Eſpaigne. Mais cela eſt encor *in fatis*, il ne tiendra pas à ſa maᵗᵉ de l'encourager et de l'ayder de tout ce qui ſe pourra, ayant de nouveau ordonné de fournir gratuitement à Mʳˢ les Eſtats juſques à autres ſix cent mille livres de Roy, pour ſubvenir aux frais de la guerre, et croy qu'on fournira encor des hom̃es, moyennant qu'on les traicte mieulx qu'ils n'ont eſté dans les trouppes du comte de Mansfeld et duc de Brunſwic. Ici la Lorraine nous fatigue tousjours par l'interdiction de l'entrée de leurs bleds dans ñre ville et pays. Et y a cent teſtons d'amende à celuy ou ceulx qui contreviendront ; toutesfois le bled eſt deſcheu d'un eſcu par quarte, attendu l'abondance que Dieu nous en a donné dans le pays. Il ſe dit que led̃ ſʳ duc de Lorraine a fait faire lesd̃ deffenſes, afin d'en pouvoir envoyer au duc de Baviere ſon frère, et qu'il en envoye en effect, ce que vous pouvez mieux ſçavoir que nous parce qu'il fault paſſer par voz quartiers, d'où on nous dit, et principalement les papiſtes, qu'en ṽre bonne ville il eſt tombé du ſang du ciel, preſque en tous les endroits, et qu'il a commencé à tomber dans la maiſon d'un miniſtre, où le ſang eſtoit plus abondant. Ce que neantmoins je ne puys croire, et tiens que c'eſt une invention poʳ tousjours deſcrier l'Évangille. Si toutesfois ceſte nouvelle eſt vraye en partie, dont je vous ſupplie humblemᵗ eſtre eſclaircy par celle qu'il vous plaira m'eſcrire, je prie Dieu de tout mon cœur voulloir détourner du général et du particulier les dangereux effects de ce prodige, et conſerver de plus en plus ṽre bonne ville en ſon luſtre et ſplendeur : ſur quoy je vous baiſe les mains.....



DE FLAVIGNY.

A Metz ce 25 de ſeptembre 1623.

CCXL.

Metz, 21 octobre 1623. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

Monsieur, v̄re lettre du 2 de ce mois me fut hier rendue dans le fort de noz vendanges, qui ſont plus abondantes deux fois que l'année paſſée, et le vin plus cher d'un tiers que l'année précédente, tant le monde eſt dereglé en toutes choſes : com̄e il a eſté à ſemer la nouvelle d'une pluye de ſang arrivée en vos quartiers, et des bouillies trouvées meſlées de gouttes de ſang en quelques maiſons particulières, de l'eſclairciſſement de laquelle nouvelle je vous remercie humblem[t] et demeure fort content que le prodige ne ſoit tel qu'on l'a icy repreſenté, mais bien en peine de ce que vous ne pouvez recouvrir des grains à volonté. Encor qu'on nous aye aſſeuré que M[r] le duc de Lorraine avoit accordé depuis peu à meſſeig[rs] de v̄re ville, juſques à la concurrence de deux mille réſaux de bled, à achepter et tranſporter de ſes paÿs, et eſt le plus grand mal po[r] voz quartiers que l'Elſace eſt deſgarnie et deſpourveue, contre ſon accoutumée. Po[r] ce qui eſt de la France, le Roy eſt encor à S[t]-Germain en Laÿe avec les deux Roynes, et n'en bougeront qu'au commencem[t] du mois prochain, encor qu'on dit que depuis peu dans S[t]-Germain meſme, il y aye eu deux maiſons infectées de la contagion qui ceſſe dans led̄ Paris. A ce qu'on aſſeure, ſad̄ ma[té] a auſſi donné toute ſorte de contentement au ſynode national de ceux de la religion tenu à Charenton, ayant donné 40,000 livres pour les frais d'iceluy en bonnes aſſignations, outre les preſents faits à des particuliers po[r] les allées et venues en cour, et s'eſt finy led̄ Synode au contentem[t] de ſa ma[té] qui a donné à ſes peuples par tout le royaume une paix abſolue, à ce que les d[rs] avis de la cour font mention. Pour ce qui eſt des courſes de B. Gabor et de ſes adjoincts, cela ne peut beaucoup nuire au party de l'empereur, parce qu'en peu de

temps il faudra qu'ils ſe retirent. Et neantmoins il fault que la rage des Impérialiſtes ſoit grande, qu'ils augmentent leur perſécution pluſtôt que de la diminuer contre les Evangeliſtes. Dieu ſeul y peult remédier.

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 21 d'octobre 1623.

CCXLI.

Metz, 23 novembre 1623. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

Monsieur, il y a ſi longtemps que je n'ay receu de voz lettres que ſi je ne ſçavoie vos grandes affaires vous en pouvoir divertir, j'auroie pœur que ce ne fût v̄re ſanté, veu qu'on nous aſſeure par deçà. Bet. Gabor avoir deffait une grande partie de l'armée de l'empereur, bruſlé beaucoup de chaſteaux et maiſons fortes de ceux qui ont mis à mort pluſieurs Évangeliſtes de Prague, et forcé le général Tilly à envoyer le fort de ſon armée au ſecours dud Empereur. Icy on continue encor par la grâce de Dieu la bonne nouvelle de paix et par toute la France, le Roy ſe trouvànt maintenant dans Paris, où Mr le duc d'Eſpernon le doibt venir trouver au milieu du mois prochain, venant veoir par un meſme voyage ſa nouvelle belle-fille, et Mr le duc de la Valette ſon fils qui a eſté grandement mallade, d'une fiebvre continue de laquelle il eſt preſentemt guarrÿ. Nous avons eu trois ou quatre maiſons touchées de la peſte, par l'indiſcrétion de ceux qui ont eſté veoir les mallades de ceſte maladie en un village dépendant de ceſte ville, à une petite lieue d'icy, où ſont morts plus de ſix vingt corps tant petits que grands. On a mis hors de ceſte d ville tous ceux qui eſtoient infectés ès d maiſons et les vallides auſſi, de pœur qu'ils ne gattaſſent le reſte. On eſpère que la froidure pn̄te fera tout ceſſer ce mal ſi Dieu plaiſt. Je ne ſçay ce que vous tenez du mariage

d'Angleterre, mais on asseure icy les articles d'iceluy avoir esté accordés, depuys le retour du prince de Galles au païs et cour de son père. Dieu veuille qu'il en arrive plus de bien qu'on n'en espère.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 23 de novembre 1623.

CCXLII.

Metz, 25 décembre 1623. — *A Monsieur Peter Storck, etc.*

Monsieur,... ce qui se dit à present par deçà est que, le comte Mansfeld et Halberstat ayant à pñt laissé la Frise, ceux de Trèves et Collogne en ont pris l'alarme croyant qu'il les veuille venir veoir. En Lorraine on nous a voullu seurer du contentement de la deffaitte de Montenegro et des siens, en mettant en avant que Tilly s'estoit emparé de Cassel, ce qu'on a trouvé inventé depuys. A Paris Mr le duc d'Epernon est venu veoir sa belle-fille la duchesse de Verneuille, et par mesme moyen recevoir les commandements du Roy, qui a congedié depuis 15 jours en ça les regimens de Ballany, Marcheville, et autres extraordinaires, pour monstrer qu'il n'a vollonté de continuer la guerre dans son royaûme, ains plustôt y conserver la paix et repos public. Monsieur de Puysieulx, premier secretaire d'Estat de sa maté, est fort incommodé en sa santé, d'une fiebvre quarte. En Lorraine on a voullu faire quelques levées pour Bavières, mais l'argent manquant a tout arresté. Je vous baise humblemt les mains.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 25 décembre 1623.

CCXLIII.

Metz, 2 février 1624. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

Monsieur, il me tarde grandemt que je ne reçois plus aucune de voz lettres. J'attribue cela à voz grandes affaires que vous avez eu à v̄re foire de Noël et à celles que vous avez d'ordinaire por v̄re republicque. Icy, il y a du murmure de ñre clergé qui a des héritages dans la Lorraine, pour ce qu'en conſidération d'iceux le duc de Lorraine leur demande quelque argent por fournir aux frais de la guerre, qui fait croire qu'il y aura quelque remue meſnage en lad Lorraine, qui fait amas de deniers où qu'elle peut por ſe fournir de chevaux et d'armes. En France ſa maté a donné les ſceaux à Mr d'Aligre, conſeiller de la cour. Mr le Chancellier les eût encor vollontier gardés, mais il n'y a eu moyen de s'en deſdire. On croit que ſa maté feroit un voyage vers Tours, por aller recommencer la guerre du coſté de Montauban et la Rochelle, mais le Roy ayant reduit les compagnies ordinaires des garniſons à 35 hom̃es, et fait congédier les régimts extraordinaires, le deſſein ſemble eſtre rompu. Mr le duc d'Eſpernon eſt encor à la cour, et ne ſçait on aſſeurement s'il viendra par deçà com̃e il s'étoit propoſé. Monſr Viginé eſt allé trouver Mr le prince de Condé à Bourges por le faire retourner à la cour, on ne ſçait ſi ſon voyage proffitera. Il y a force compagnies Eſpaignolles qui ſont dans le pays de Liège, et tâchent d'entrer dans la ville dud Liège, por ſe tenir en garniſon, mais on refuſe, et s'excuſent les principaux ſur leur privilège de n'en avoir jamais eu, meſme qu'elle depend de l'Eveſque de Cologne; mais nonobſtant toutes excuſes ils p̄tendent y entrer de force ou vollonté, et ainſi accroiſtre les limites du Roy d'Eſpaigne, qui ſont jà trop grandes, et ne tendent qu'à ſupprimer et ſubjuger le reſte du monde, dont Dieu le gardera s'il luy plaiſt.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 2 de ſebvrier 1624.

CCXLIV.

Metz, 7 février 1624. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

Monsieur, je vous ay eſcrit le 3 de ce mois, et n'ay rien appris depuys oultre ce que je vous ay dit, ſinon que le fils du comte Henry de Berg, paſſant hier par ceſte ville, eſt allé faire partie de ſon Carnavalle à Nancy luy cinquième, et peut eſtre traicter de quelque affaire de guerre, Mr le duc de Lorraine faiſant nouvelle levée ſur le clergé de ſon pays, et ceux qui ont des terres ou héritages dans ſon duché, par permiſſion du Pape, qui teſmoigne qu'il n'eſtre éloigné de la ligne Papiſtique. De la ville de Liège, il s'eſcrit de Sedan, que l'offre de ſe mettre en la protection du Roy de France, ſur la crainte qu'elle a eu qu'ayant laiſſé entrer des Hollandois qui avoient deſſeing de ſe ſaiſir de quelques Eſpaignols qui eſtoient en une hoſtellerie, et qui s'eſtant bien deffendus ont tué partie desd Hollandois entreprenants, et qui avoient mis le feu dans lad hoſtellerie, elle ne ſoit mal traictée par des garniſons eſpaignolles, qui y veullent entrer de la part de leur Roy. En France tout eſt calme, Dieu mercy, et dit on que la Roine eſt enceinte, qui ſeroit un bon affaire. Mr le duc d'Eſpernon eſt encor à la cour, Mr le commandeur de Fromigères, lieutenant de la citadelle, fait eſtat de s'y en aller à ce careſme. Mr le préſident de ceſte ville promet d'en revenir bientoſt, et ne parle-t-on plus du voyage de mond ſeigr d'Eſpernon par deçà, où le capitaine Paul l'Allemant ſe plainct grandement de ce que M. Heller et un autre ſeigr de ṽre bonne ville, luy ayant promis, à ſon partement, de luy faire païer encor ſa penſion de quatre cents florins por une année, avant que le congédier tout à fait, il a receu neantmoins une froide reſponſe verballe par le ſr Jean Pillon, marchant, de quoy j'ay eſtimé vous debvoir ceſte advis, com̃e très humble ſerviteur de Meſſeigrs du Sénat de ṽre ville....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 7 de febvrier 1624.

CCXLV.

Metz, 14 février 1624. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

Monsieur,... je vous congratule de tout mon affection du mariage de Mr ṽre fils, et prie Dieu vous en donner toute ſorte de joye et contentement enſemble à toute ṽre noble famille. Pour ce qui eſt de l'ordre que Meſſeigrs de ṽre republicque donnent au prix des vivres, coṁe ils ont fait au taxe des eſpèces d'or et d'argent, c'eſt une affaire malaiſée au poſſible, et la crainte que nous avons icy d'y rencontrer trop de difficultés, nous retient encore au p̃r rehauſſement, c'eſt aſſavoir le doublon à raiſon de quinze francs et demi de Lorraine un peu plus, l'eſcu ſol à huict francs lorrain, le reixdaller à cinq francs lorrain, et ſic de *caretis,* et ainſi nous roullons en ce moyen et non exorbitant rehauſſement, de peur que par le rabais desd eſpèces, nous ne faſſions murmurer le pauvre peuple, qui achepte le bled et vin bien cher, juſques à ce que par une bonne et aſſeurée paix, on puiſſe plus commodement faire led rabbais. Quant à la grande neceſſité de laquelle vous m'eſcrivez eſtre viſitée ṽre academie, de laquelle vous avez ſoin coṁe l'un des ſrs adminiſtrateurs, cela à la vérité eſt grandement à plaindre et conſiderer; et ſi lorſque je vous adverty qu'il y avoit moyen d'en tirer quelque partie, vous euſſiez voullu entamer l'affaire par les voyes que je vous avoie déclaré, je tiens que vous y euſſiez profitté, parce qu'on eût cherché des inventions qu'on a trouvé por d'autres affaires, et en fuſſiez bien advancé. Mais ſi j'ay bien retenu, le rehauſſement desd eſpèces vous divertit d'en faire la pourſuite : coṁe ce ſoit, tant plus vous attendrez à en faire pourſuittes, tant moins vous profitterez, et me ſemble qu'il ſeroit à propos que meſſeigrs de ṽre ſénat en eſcrivent à ñre magiſtrat, non ſeulemt une fois, mais pluſieurs, afin que par importunité on emporte ce qu'autremt il ſera très difficile d'obtenir quoyque juſte et raiſonnable, à cauſe du mauvais temps paſſé, qui

nous a grandement desvoyé, aussi bien que noz voisins, encor que par la grâce de Dieu nous ayons esté espargnés à regard d'eulx. Ainsi, Monsieur, si messeign^rs^ de v̄re senat escrivent, que ce soit par personne qui puisse parler, et faire resonner v̄re juste demande...... Pour ce qui est des nouvelles de France, il est certain que depuys la réception de M^r^ d'Aligre en la charge de garde des sceaux, M^r^ le chancellier de Sillery a receu commandement du Roy de se justifier sur plusieurs plainctes données contre luy, ou bien de se retirer en sa maison hors de Paris, ce qu'il a choisy, et est allé en une sienne maison des champs, com̄e a fait aussi mons^r^ de Puysieulx son fils, qui a receu pareil mandement, et est ce changement arrivé depuys huict jours en ça, qui en pourra peut estre causer d'autres, dont Dieu nous preserve. M^r^ le duc d'Epernon suit encor la cour, et est incertain s'il viendra par deçà, ou retour nera en son gouvernement de Guyenne.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 14 de febvrier 1624.

CCXLVI.

Metz, 7 mars 1624. — *A Monsieur Peter Storck, etc.*

Monsieur, je ne vous ay point escrit depuis le xive du mois passé, n'ayant eu autres nouvelles de France, sinon que le Roy veut que monsieur le Chancellier et Mr de Puysieux, son fils, se justifient de ce qu'on les accuse, ou bien qu'on leur fasse leur procès, sur quoy interviennent leurs parents et amis po^r^ interceder po^r^ eux, et adoucir le mal geré ou entendu, et ainsi ceste affaire se traicte de long; les thresoriers aussi, et ceux qui manient les finances du Roy sont recherchés de leurs comptes, et y a apparence que ceux qui auront malversé ne seront espargnés. Il y a eu un pauvre hom̄e de la religion qui estoit du Poussin qui a esté prisonnier et accusé d'avoir voullu attenter à la vie de la

ſacrée perſonne de ſa ma^{té}. Et luy a eſté pñtée une lettre durant ſa detention, coḿe ſi meſſ^{rs} de la Rochelle luy euſſent eſcrit po^{r} attenter non-ſeulem^{t} au Roy, mais meſme à Monſ^{r} frere du Roy, ce qui a eſtonné tellement le monde qu'on ne ſçavoit coḿent appaiſer le Roy, Père Sigeran Jéſuitte ayant pñté à ſa ma^{té} lad lettre, fauſſe et feincte ; mais Dieu a voullu que la méchanceté a eſté deſcouverte, et le clerc copiſte pendu par ſon col ; les principaux inſtigateurs ſe ſçavent, mais ne ſe decelent point. C'eſtoit une inſigne méchanceté po^{r} porter le Roy à voulloir mal à ceux de la religion auxquels ſa ma^{té} en veut et voudra moins à l'avenir, puiſqu'il voit que la calomnie eſt ſi forte contre eux. Pour ce qui eſt de la rente de v̄re ville et academie, ſi vous n'en voulez faire autre pourſuitte par deçà, il ne fault qu'advertir noz marchants venants à voz foires que vous uſerez du droit d'arreſt qui vous eſt acquis, s'il n'y eſt pourvu par le magiſtrat d'icy, qu'eſt le meilleur advis qu'on vous puiſſe donner.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 7 de mars 1624.

CCXLVII.

Metz, 14 mars 1624. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR,... aucuns diſent que le Roy vient bientoſt à Sedan, c'eſt à dire vers la Paſque, po^{r} plus facilement conforter la ville de Liège, ſi elle en a beſoin, eſtant ainſi dud Sedan plus prochain dud Liège. On aſſeure les Hollandois avoir jetté bon nombre d'hoḿes dans led Liège, qui doivent empeſcher l'entrée des Heſpaignols dans led païs. Père Sigeran Jeſuitte a eu un commandement de ſe retirer de la cour, po^{r} eſtre averré d'avoir trop contribué à la lettre ſuppoſée contre ceux de la religion, qui, grâces à Dieu, ſont mieux voullus que cy devant, depuis lad ſuppoſition deſcouverte, parce que le Roy a recognu qu'on en veut

plus à ſon Eſtat qu'à la religion, et que defaiſant ceux de lad religion il conſumeroit partie de ſoy-même, veoir la plus aſſeurée contre l'Eſpaignol, qui n'a aultre intention que de faire occuper ſa ma^{té} à ſe perdre en la perte de ſes propres ſubjets de l'une et l'autre religion, tandis qu'il s'efforce de s'approprier l'Allemagne qui eſt diviſée, abandonnée des ſiens propres et de ſes voiſins. Je n'oſe vous congratuler du voiſinage que vous veut procurer l'archiduc Leopold, en ſe défaiſant de ſon eveſché de Strasbourg, ès mains du fils aiſné de l'Empereur : c'eſt une plus grande eſpine que la précédente, s'il ſe fait une fois maieur.

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 14 de mars 1624.

CCXLVIII.

Metz, 26 juin 1624. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

Monsieur, ma dernière lettre a eſté du 21 de ce mois par le meſſager de ṽre ville, depuis lequel jour nous n'avons eu autre occupation qu'à adviſer à la réception et entrée de madame la ducheſſe de la Valette, monſeig^{r} le duc ſon mary ayant bien voullu que tout l'honneur luy en demeure, ayant receu de longtemps l'honneur de la ſienne. Elle a donc été telle le jour d'hier, que mad dame eſtant en ceſte ville, en eſt ſortie à demy lieu ſeulement, en une maiſon champeſtre nom̃ée Brady, à l'entour de laquelle qui eſt campagne, ſe ſont trouvés deux mille cinq cents hom̃es de pied bien armés, la pluſpart bourgeois, et le ſurplus payſans; puis trois cents cavaliers, cent armés et couverts de toutes parts, et les autres armés de cuiraſſes ſeulement et le reſte en carabines avec les piſtolets et caſaques, et outre ce quatre cents enffants armés de petites harquebuſes et petites piques, couverts d'habits des couleurs de mad dame, et conduits par 4 capitaines.

A l'entrée de l'une des portes de lad̃ ville s'eſt trouvée une jeune fille dans un petit chariot conduit par un cheval po^r préſenter les clefs de la ville à lad̃ dame, puis près de lad̃ porte près de la fontaine de l'hoſpital, une pyramide ornée de beaux tableaux, ſpecialement de ceux de M^r le duc de la Valette et de mad̃ dame, et d'autres rep̃tant l'élement de l'eau, quelques cent pas après en une place près St-Simplice, une autre pyramide fort eſlevée rep̃ſentant la terre, ornée de pluſieurs peinctures des rochers à coſliere, couverts de leurs dépendances, et accompagnée d'un autre chariot dans lequel eſtoit un gros hom̃e rep̃tant la terre et ſes fruits, et en avançant vers la place près de la grande eſgliſe, en un canton de rue s'eſtoit placée une autre pyramide ornée de peintures rep̃ſentant le ciel et avec icelle un Jupiter avec ſa foudre dans un chariot com̃e dit eſt, et tout près de lad̃ eſgliſe, une quatrième pyramide repréſentant le feu avec belles peintures, et un chariot orné de meſme aux autres ſelon l'élement, puis toutes autres ſortes d'honneur, com̃e à une fille naturelle du Roy Henry le grand légitimée : neantmoins, le magiſtrat meſme com̃it quatre perſonnages des plus anciens po^r porter le dez, qui luy fut offert po^r ſe couvrir en cas de pluye ou ſoleil trop ardent, et luy fit l'honneur de ſuivre ſa littière en l'accompagnant, après luy avoir offert toutes ſortes de ſervices po^r la ville. De France nous n'avons rien que le parlem^t des ambaſſadeurs de m^rs les Eſtats avec contentement, ceux d'Angleterre n'ont achevé, et le comte Manſfeld eſt encor à ſuivre la cour ſans qu'il aye veu le Roy; les Roynes par curioſité l'ont voullu veoir en allant à la chaſſe, ſans qu'il s'en ſoit apperçu.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 26 de jun 1624.

CCXLIX.

24 août 1624. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

Monsieur,.... pour le p̃nt, je vous diray monſ^r le marquis de la Vieville qui avoit l'adminiſtration des deniers royaux en France avoir eſté conſtitué priſonnier dans le chaſteau d'Amboyſe po^r avoir abuſé desd deniers, com̃e on aſſeure, retardé le mariage d'Ang^re qu'on tient po^r conclu maintenant, et avoir deſobligé le Roy en diverſes ſortes. Le ſieur de Beaumarché, ſon gendre, détenu po^r pareille malverſation. Et M^r le duc de Suilly reſtably dans ſes charges et bienvenu en cour. On en eſpère bien parce que led ſieur de Suilly eſt fort adroit et bien verſé dans les finances. M^r le Conneſtable continue à aſſembler ſes forces, et dit on Mr de Guyſe et d'Angouleſme eſtre preſts au premier commandem^t de ſa ma^té. Icy monſ^r et madame de Lavalette paſſent leur temps, l'un à la chaſſe, l'autre à viſiter le monde, et laſſés de ceſte vie, ſemblent voulloir bientoſt retourner en cour. On a rabaiſſé les eſpèces par deçà, et mis un peu plus hault qu'en Lorraine. Le peuple en a fort crié au commencem^t, maintenant il y eſt accouſtumé. Je vous baiſe les mains.....

DE FLAVIGNY.

Au lieu accouſtumé ce 24 d'aouſt 1624.

CCL.

Metz, 21 novembre 1624. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

Monsieur,... les trouppes du Roy eſtant approchées de nous à demy lieue de la ville ſans ſçavoir à quoy on les veut occuper nous donnent tant à penſer que nous n'avons pas ſubject de nous divertir ailleurs. Monſ^r de Marillac, mareſchal de camp desd trouppes, et qui leur com̃ande juſques à ce que ſa ma^té or-

donne un autre chef, eſt cejourd'huy après midy entré en ceſte ville, où il a eſté bien receu par Mr de Fromigères qui commande en l'abſence de Mrs les ducs d'Eſpernon et de la Valette; il vient pour conférer de ce qu'il a en commandement, et doibt faire faire monſtre à ſes gents dans deux ou trois jours, l'argent eſtant icy; il eſt ſeigr de bonne façon, aagé de cinquante ans, et commande à toute ceſte armée compoſée de 12 régimts de gens de pied, le moindre eſtant de 1200 hom̃es, aucuns eſtant de deux mille, autres de 1500, autres de dix huict cents et de deux mille cinq cents, qui doibt eſtre celuy de monſr de Buſſy d'Amboyſe, viel régimt et de reputation auſſi bien que le colonel. Ceux qui ſont près de nous n'ont des payſans que le logement, l'huile et le ſel, et un peu de bois, et payent le ſurplus de ce qui leur eſt néceſſaire pour leur vivre. Il s'eſt fait des recreues dans ceſte ville, ès compagnies qui dependent des regimts deſtinés à marcher, com̃e celuy de Piedmont. Pour le mariage d'Angleterre quoyqu'un peu differé, il ne laiſſe d'eſtre en bons termes por la France, Dieu mercy, quoyque die le party contraire. L'examen des threſoriers n'eſt pas encor fait, aucuns ſortent de la France crainte d'eſtre mal traictés, d'autres s'accuſent eux-mêmes, un ſeul s'eſtant déféré d'avoir gaigné vingt mille eſcus ſur un ſeul party. Sa maté les menace d'une chambre ardente, qui eſt un ancien eſtabliſſement por chaſtier pareilles piperies. Cela leur fait offrir entre eulx ſix millions de libvres, que l'on ne veut accepter. J'accepteray touſjours vos commandemts.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 21 de novembre 1624.

CCLI.

Metz, 3 décembre 1624. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

MONSIEUR,.... et vous diray por nouvelles de p̃ſent, monſieur de Marillac, mareſchal de camp et armée du Roÿ près de

Metz, Thoul et Verdun, eſtre retourné en cour avec Mr de Longueval et quelques ſiens gentilshom̃es po^r recevoir ordre de ce qu'ils doivent faire de leurs trouppes, qui ſont parties en trois ou quatre villages du pays metzain, ſçavoir un regiment ſeul qui paye le pain, vin et chair, le logement, l'huille et le ſel avec le bois luy eſtant fournys par les payſans, les autres regiments ſont dans les eveſchés de Thoul et Verdun, et parmy la Champaigne; led ſeig^r de Marillac commande à tous juſques à ce que le Roy aye nom̃é un autre chef, et ſ^r des Couſtures a la qualité d'ayde de mareſchal de camp, c'eſt à dire qu'il commande en ſon abſence. Led ſeig^r mareſchal a eſté ici drès le 21 du paſſé juſque au 23, a recognu ñre citadelle à ſes munitions, puis eſt allé à Nancy où on dit qu'il a veu un ambaſſadeur de l'Empereur avec lequel il n'a conferé (que j'aye appris) po^r n'en avoir charge, ains après avoir veu le prince de Lorraine, eſt retourné à Verdun, d'où il eſt party depuys po^r aller à Paris, où il s'eſt fait des feux de joye, l'eſpace de trois jours de ſuitte en ſigne de rejouiſſance du mariage d'Angl^re accordé et confœderation et ligue entre la France, l'Angleterre, Savoye et Veniſe, conclue et arreſtée, et eſpère, Dieu aydant, que ceſt accord arreſtera les conqueſtes et progrès d'Eſpaigne. Madame ſœur du Roy doibt bientoſt partir po^r aller aud Angleterre, et s'en font tous les préparatifs; cependant nous apprenons Mansfeld avoir eſté en très grand danger de la vie, la tourmente ayant ouvert ſon batteau ſur mer, en retournant de Hollande en Angleterre, en ſorte que pluſieurs de ſes gentilhom̃es et p̃ſonnes de marque ont fait leur ſepulcre dans les ondes de la mer, qui eſt un facheux accident, et n'y a eu que led Mansfeld ſauvé dans une chalouppe ou petit batteau avec cinq des ſiens, le reſte eſtant allé à fond. Par ce que nous apprenons de Sedan, qui ont nouvelle de Hollande, qui dient Spinola n'avoir pas encor fait tirer un coup de canon devant Breda, ains avoir deſſeing de l'affamer. On aſſeure auſſi la ville de Lima eſtre priſe par les Hollandois dans le Portugal....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 3 decembre 1624.

CCLII.

Metz, 14 décembre 1624. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

Monsieur,.... je vous ay cy devant eſcrit, vous ſuppliant humblemt de croire auſſi que mon intention n'a eſté qu'au bien du ſervice de meſſeigneurs de v̄re ville, com̄e je n'auray jamais autre but, meſme en ce qui regarde le rembourſement de ce qui leur eſt deü, et por ceſt effect en aye parlé en particulier au ſr Fabert, maintenant n̄re m̄re eſchevin, qui, à la verité, a trouvé la procédure très impertinente de ſon devancier de n'avoir tenu la main qu'on reſponde avec hon̄eur aux dernières lettres de mesd ſeigrs et eſpère le remettre ſur ce diſcours....... La concluſion du mariage d'Angleterre, toute aſſeurée fera veoir à ce printemps quelle contrée elles voudront ſuivre. Mr de la Ville au Clers, ſecretaire d'Eſtat, eſt allé aud Angleterre por veoir l'ordre qu'on tiendra à la reception de madame ſœur du Roy, et la forme qui s'obſervera por la perfection et conſommation dudit mariage. Mr le prince de Chevreuſe, frère de monſieur le duc de Guſe, ancien ſeigr de la cour, aura l'honneur de conduire mad dame ſœur du Roy juſque en Angleterre; c'eſt un ſeigr fort riche et qui veut paroiſtre, et à cet effect fait des préparatifs très ſomptueux. Dieu par ſa bonté veuille faire que ce ſoit por le bonheur de la chreſtienté!....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 14 de decembre 1624.

CCLIII.

Metz, 10 mars 1625. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

Monsieur,..... Monſr de la Verdin, filz d'un mareſchal de France, ayant voullu deffendre un ſien cocher qui avoit viollé une fille, et tirer des mains des ſergents de juſtice, a eſté

tué par l'un desd sergents, et après la mort a esté tiré sur une claye par ignominie por s'estre opposé à la justice du Roy; monsr de Soissons s'estant voullu mesler de ceste querelle, et ses gens ayant tué un desd sergents, quoyque prince du sang, est mal voullu en cour.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 10 de mars 1625.

CCLIV.

Metz, 24 mars 1625. — *A Monsieur Peter Storck, etc.*

Monsieur,.... Mr de Marillac, mareschal de France de l'armée de sa maté près de Verdun, est attendu icy dans peu de jours, et Mr le duc d'Angoulesme aud Verdun. Le chasteau de Mallatour est achepté par le Roy du gentilhome à qui il appartenoit. C'est une place frontière et aisée à fortifier.

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 24 de mars 1625.

CCLV.

Metz, 21 mai 1625. — *A Monsieur Peter Storck, etc.*

Monsieur,..... on asseure le mariage d'Angleterre estre parachevé cependant, sçavoir les espousailles faites le 12 de ce mois en l'esglise cathedrale de Paris appellé nre Dame et pcédement les fiançailles le 8, dans le Loupvre en la salle des peinctures, les gentilshomes anglois ayant jà posé le deuil du feu Roy et pris des serviteurs habillés de coulleurs et livrées, et tient on que led mariage ne se fust accomplÿ, si led feu Roy eust encor duré, tant il craignoit de fâcher l'Espaigne, d'où il avoit tiré pension autrefois.

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 21 de may 1625.

CCLVI.

Metz, 12 juin 1625. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

Monsieur,.... pour nouvelles je ne puys vous dire des meilleures po^{r} le pñt, que la conduite de la Royne d'Angleterre par le Roy ſon f^{re} juſques à Amiens, aucuns diſent à Boulloigne, ſont huict jours et plus ; ſa m^{té} l'accompagne avec un très grand nombre de caroſſes et de gents, et puys retourne à Compiegne. Elle eſt portée dans une littière de velours cramoiſy rouge couverte de broderies d'or et le ſurplus de meſme, de ſorte qu'il ne s'eſt jamais vu rien de ſi exquis ny ſumptueux que ſon train. Le m^{is} de Buguingan a eſté le dernier qui l'eſt venu quérir, et a preſſé ſon partem^{t}. C'eſt une jolie princeſſe et bien ſage, aagée ſeulem^{t} de 15 à 16 ans. Dieu la veuille benir et ſon mariage. Le légat du pape eſt encor à Paris. Il a eu audience et propoſé trois points de la part de ſon m̃re, l'un de faire la paix en Italie, l'autre de ne faire la guerre en Eſpaigne, et le 3e de pourveoir à ce que le Royaume ſoit nettoïé d'heretiques qui ſe remuent ; le Roy luy a reſpondu à ces trois points, ſçavoir qu'il aydoit le duc de Savoie ſon frère, qu'il ne faiſoit la guerre à l'Eſpaigne, mais vouloit ravoir ce qui lui eſtoit deu et qui avoit eſté promis à ſon feu père, et à luy, ſçavoir la Valtolline libre ; po^{r} le 3e que l'héréſie dont il parloit n'eſtoit ſi nuiſible à la France qu'il eſtimoit, et que le Roy ſon père les avoit ſupportés, et lorſqu'il avoit voullu leur faire la guerre, qu'il avoit fait plus de perte que de gain. Bref, on ſe laſſe de luy, ayant huict mille eſcus à deſpendre des bienfaits du Roy, toutes les ſepmaines, et croit on qu'il ira bientôt en Eſpaigne. Il s'eſt tenu une aſſemblée de gents d'egliſe dans Paris à l'inſeu de ſa m^{té} qui s'en eſt fort offenſée ; elle eſtoit près du Louvre, les cardinaux de Richelieu et la Vallette n'en ont voullu eſtre.

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 12 de jun 1625.

CCLVII.

Metz, 20 juin 1625. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

Monsieur, le porteur retournant vers vous en diligence po[r] advertir monſ[r] le ſtätmeiſter Stürm de la continuation de la maladie de ſon fils aiſné, m'a donné ſubject de vous eſcrire ce mot pour vous dire M[rs] le Bret, du Puy et de l'Horme eſtre encor en ceſte ville po[r] vacquer à une commiſſion qui leur eſt donnée de la parte du Roy, po[r] recognoiſtre les vrayes limites de la ville et pays metzain et des eveſchés de Metz, Thoul et Verdun, ce qui ſera bientoſt achevé à mon advis, et retourneront à la cour rendre compte de leur beſoigne, n'eſtant venus icy à autres fins, et pour donner conſeil à M[r] le duc d'Angouleſme en cas de beſoin. Sa m[té] eſt retournée de ſa conduite de la Royne d'Angl[re], ſa ſœur, et tient ſa cour de p̃ſent à Fontainebleau, où le légat du pape doibt encor eſtre ouÿ, et doibt on luy rendre reſolution ſur les demandes qu'on ne ſçait pas bien à p̃nt, mais neantmoins on croit qu'il ſuadera la paix entre les deux Roys s'il peut, encor que ſon m̃re ſoit armé, et qu'il ſe ſoit emparé de la maiſon des Colonnes qui ſont Eſpaignols, et fortifié lad̃ maiſon. La priſe de Breda nous deſplaiſt grandement, et voyons une gloire eſtouffée et cachée en l'Eſpaignol qui nous la garde bonne s'il n'eſt empêché. Le ſecours a eſté envoyé trop tard, Dieu veuille arreſter là deſſus et nous garde de pis ; ce qui m'en fait doubter eſt que ceux qui ſe doibvent unir po[r] éviter leur ruine ſemblent ſe diviſer eux meſmes avant qu'on le requière.....

DE FLAVIGNY.

· A Metz ce 20 de jun 1625.

CCLVIII.

Metz, 7 juillet 1625. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

Monsieur,... le légat du pape a fait ſemblant de s'en aller en Eſpaigne, mais ñre clergé idolâtre l'a encor retenu, ſe voullant ſervir de ſon organe po[r] porter le Roy à une guerre inteſtine, à quoy contribue grandem[t] le comte de Gondemar, arrivé en cour en qualité d'ambaſſadeur d'Eſpaigne extraordinaire, ſoit po[r] donner courage aux penſionnaires de ſon Roy, à porter le monde à lad guerre civile, ou qu'il veuille tromper la France, coñe il a tâché l'Angl[re]. Le fait eſt plauſible à un grand Roy, à qui on propoſe des ſubjects rebelles armés contre luy, et qui luy font leur réquiſition à main armée, de s'oppoſer à leurs armes et les perdre avant qu'ils ſe ſouſtraient de ſon obeiſſance, et attirent d'autres à leurs mauvaiſes vollontés. Neantmoins ſa ma[té] a donné ſauf-conduit aux dépputés de La Rochelle, de Montauban et de Montpellier, qui ſont tous arrivés en cour, et ne reſte que ceux de Caſtres qu'on attend, et diſent aucuns le degaſt devant led Montauban eſtre differé, juſque à ce que la conference qu'ils auront ſoit achevée, les d[rs] venus aſſeurent le degaſt devant led Montauban eſtre jà fait, et M[rs] de Rohan et Soubzbiſe eſtre ſur la Garonne et ès environs de Montauban qui vangent led deſgaſt, ce qui aigrira grandem[t] ſa m[té] contre ceux de la religion, et les mettra en très mauvaiſe odeur, ſi Dieu n'y pourveoit. M[r] le Bret, conſeiller d'Eſtat de ſad ma[té], avec les ſieurs de l'Horme et du Puy, ſes adj[ts] en commiſſion, ſont partis de ceſte ville le jeudy d[r], troiſieme de ce mois, et ſe doibvent rendre bientoſt en cour qui eſt de pñt à Fontainebleau ; on les a gratieuſement receus et logés, et après tout cela, après nous avoir recognus, ont teſmoigné qu'ils nous feront garents de ñre affection au ſervice du Roy, auquel ils en feront fidel rapport. Et ne nous ont inquietés en quoy que ce ſoit, ains au contraire demandé ſi on faiſoit breche

à nos privilèges afin de les reſtablir à la premiere plaincte. Mr le duc d'Angouleſme eſt retourné à la cour, et monſr de Marillac, qui eſt pourveu par ſa maté des lieutenances de Verdun, Thoul, et de ceſte ville en la place de monſr de Montigny, comãde pñtemt à l'armée de ceſte frontière et eſt à Verdun, d'où on eſtime qu'il viendra bientoſt icy por prendre poſſeſſion de lad lieutenance du gouvernemt de ceſte ville..... La maladie d'ailleurs commence à ſe jetter parmy ñre menu peuple qu'on eſt contraint d'alimenter et nourrir, et fault faire une deſpenſe extraordinaire por ceux qui les viſitent et en ont ſoin; pluſieurs ſervantes ont eſté emportées du mal, et quelques ſerviteurs et femmelettes. Ledit mal eſtonne davantage qu'il commence durant les challeurs. Mr Sturm et Mr Bandouiller vous diront plus particulieremt comẽt nous vivons à pñt....

P. S. — Mr le comte de Schonberg eſt fait mareſchal de France en la place de Mr de Rauclorre dernier mort. Depuis la pñte eſcrite, je me ſuis adviſé de vous dire les femẽs enceintes avorter la pluſparte et s'en eſt trouvé une qui a avorté un monſtre, ſçavoir un enfant avec deux têtes, 4 bras, autant de pieds et un ſeul ventre. Mr le duc d'Angouleſme eſt encore à Verdun.

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 7 de jullet 1625.

CCLIX.

Verny, 10 septembre 1625. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

Monsieur,... la continuation de la maladie de contagion en la ville de Metz a tellemt deſvoyé le monde des plus ſérieuſes affres que, por ſe conſerver, la pluſparte des perſonnes de commodité ſe ſont retirées aux champs et abandonné lad ville, juſque à ce qu'il plaiſe à Dieu de faire ceſſer ce grand mal, duquel peu eſchappent qui en ſont attaincts, eſtant ſi viollent qu'il ne ſe

peut davantage. Je me ſuis logé en un village proche de la baſſe Bourgoinne avec partie de ma famille l'eſpace de 3 ſepmaines, puis redoubtant quelques courſes de Bourguignons me ſuis retiré au cœur du pays metzain, en un village médiocre appelé Vernÿ, dans lequel j'ay le droit de f^rie^ po^r^ la moitié hautte, moyenne et baſſe, ſans laquelle je n'euſſe oſé me préſenter dans led village, qui m'euſt refuſé l'entrée po^r^ la crainte de s'infecter. De ſorte que nous ne manquons pas auſſi bien de dangers en ces quartiers auſſi bien qu'ez autres....

DE FLAVIGNY.

A Verny ce 10 de ſeptembre 1625.

CCLX.

Metz, 25 novembre 1625. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

Monsieur,... la maladie ceſſe à pñt, Dieu mercy, et ſe trouvent fort peu de gents qui en ſoient affligés, ſe paſſant des journées ſans qu'aucun ſoit attainct du mal, et croions qu'avec la froidure l'air ſe purifiera, et que Dieu nous garantira à l'advenir, s'il luy plaiſt. Nous le ſoñes desjà par ſa bonté de quelques gents de guerre qui eſtoient dans ñre petit pays, qui ſoubz le nom d'amis ne laiſſoient de manger noz poulles et eſclaircir le nombre de noz moutons et autre beſtail..... Les Rochellois et ceux de Montauban ſont fort menacés et par bruit commun doibvent bientoſt eſtre attaqués, au moins ne tiendra il pas aux jeſuittes qui ont fait gliſſer un libvret ſoubz le chevet du Roy, led libvret portant en langue latine qu'il eſtoit loiſible de dejetter les rois de leurs thrones ſitoſt qu'ils ſe portoient à deffendre les hérétiques. Ceſte thèſe miſe à deſſein po^r^ arreſter ſa ma^té^ et l'empêcher de ſecourir les princes d'Allemaigne ſes confœdérés, et donner loiſir à la maiſon d'Autriche qu'ils favoriſent tant de continuer ſes progrès dans led pays. Il faut veoir ce qui en réuſſira, et ſi ſa ma^té^ ſe portera à contenter ces eſprits inquiets....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 25 de novembre 1625.

CCLXI.

Metz, 17 janvier 1626. — *A Monſieur Peter Storck, Regirender Ammeiſter de la Ville et République de Strasbourg.*

Monsieur, je ſais que ṽre changement de juſtice de laquelle vous eſtes à pñt le chef vous a apporté beaucoup de diverſions. Je vous congratulle de tout mon cœur de ṽre qualité réitérée de *Regirender ammeiſter,* et prie Dieu de pareille affection que tous bons et heureux ſuccès vous arrivent et à meſſ^{grs} de ṽre republicque en ceſte nouvelle année, en laquelle celle de ceſte ville s'eſt auſſi renouvellée les xiiij^{e} et xve du pñt mois, et ſuis entré par ce moyen en la 25e année de ma réception en icelle, dont je rends grâce à Dieu de bon cœur. Pour m̃re Eſchevin nous avons le ſ^{r} Floze, hom̃e de bien, qui s'eût vollontier excuſé po^{r} ſon grand aage, mais ſa bonne vie parlant d'elle meſme l'a mis en ſon degré, et eſpère que ſon meſnage produira du ſoullagement au public.... Pour ce qui eſt des nouvelles de France, elles ſont encore en ſuſpens, ſi la guerre ſe fera contre ceux de la religion qui ſe reſolvent à mourir ſi on les preſſe trop eſtroitement, qui fait qu'on eſpère quelque douceur et modération.

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 17 de janvier 1626.

CCLXII.

Metz, 10 février 1626. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

Monsieur, à la première vue de celle qu'il vous a pleu m'eſcrire le xxij du paſſé, j'ay eſté très marry d'avoir appris ma congratulation pour la charge de *Regirender ammeiſter* n'avoir ſorty effect en ṽre endroit, parce qu'on ne ſçavoit aſſez deſirer de bien et d'honneur à des perſonnes de voſtre mérite, qui ordinai-

rement ſe nourriſſent dans le contentement qu'ils reçoivent au juſte et loyal exercice de leur charge, toutesfois ayant recognu que c'eſtoit po^{r} vous repoſer et po^{r} diminuer du grand travail que telles charges trainent avec elles, joinct que celuy d'entrer d'ordinaire dans ṽre conſeil eſt encor bien plus de ſoings, j'ay jugé que vous aviez beaucoup de raiſons de chercher ṽre ſoullagem^{t} et tranquilité d'eſprit en un ſi belle aage que Dieu vous a donné, lequel je prie de tout mon cœur vous voulloir accroiſtre et fortifier de plus en plus à ṽre contentem^{t}.... Icy Mgr le duc de la Valette, au nom du Roy, a fait choix d'un vrai hom̃e de bien, qui vous paſſe en aage de deux ans, po^{r} maiſtre Eſchevin, appelé le ſ^{r} Floſe, qui n'a manqué de s'excuſer ſans qu'on aye voullu accepter ny recevoir ſes excuſes, ſa preudhomie et bonne renommée l'ayant fait preſſer *volens nolens* de ſervir au public, et quoique ſa charge ſoit très onéreuſe, ſi eſt ce que ſes amis et les vœux publics luy accroiſſent ſon courage, et n'a eſté ſi bien de ſa ſanté à beaucoup près qu'il eſt maintenant, ſe ſoullageant par ſes lieutenants deſquels je ſuis le ſecond, ſans neantmoins que je me prevalle de ceſt honneur ny autre, n'eſtant que vanité du monde; ains approchant de l'aage ſexagenaire, il eſt temps d'ores en ça que je penſe plus à ce qui eſt du ciel qu'à ces ombres de la terre, et vous ſupplie humblem^{t}, Monſieur, de ne vous mettre en ſoing de mes qualités, je n'en affecte point davantage que celles qui viennent de ma famille et mon ordinaire, n'en pouvant avoir de plus honorables à cauſe de l'ancienneté de mad̃ famille.... Et à l'egard de noz nouvelles de France, elles ſont fort doubteuſes, et ſi on nous publie tantoſt la paix, tantoſt la guerre, n'y ayant encor rien de reſolu, parce qu'on attend le ſ^{r} de Buguingan po^{r} arreſter ce qui en doibt eſtre; les jeſuites là deſſus fulminent et ont de nouveau publié un meſchant libvre qui a eſté bruſlé de la main du bourreau; aucuns en doibvent eſtre priſonniers, po^{r} avoir par iceluy grandement offenſé le cardinal de Richelieu, en le qualifiant heretique et fauteur d'iceux, po^{r} ne conclure aſſez tôt la guerre contre les huguenots, qui ont pris le Pouſſin qui eſt une bonne place

ſur le Rhône, qu'on a pétardé en trois endroits, tandis que le gouverneur eſtoit à Paris, où il a eſté arreſté et conſtitué priſonnier. Montauban eſt quaſi inveſti, mais tout demeure en ſuſpend..... Madame la ducheſſe de la Valette eſt arrivée en ceſte ville le 6 de ce mois, ayant couché le ſoir precedent au Pont à Mouſſon, où ſur les 9 heures du ſoir arriva une querelle entre le ſr du Conſeil, m̃re d'hoſtel de mad̃ dame, et un autre nom̃é Fabert, qui tua Mr Conſeil, et paſſa par deſſus les murailles du Pont por ſe ſauver....

JEAN DE MANCOUR.

A Metz ce 10 de febvrier 1626.

CCLXIII.

Metz, 30 mars 1626. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

Monsieur,.... nous n'avons rien eu de la cour depuis que la confirmation de l'approbation des articles de paix données par le Roy, de ceux de la Rochelle et autres villes et places de la religion, ſi ce n'eſt que le pape s'efforce d'arreſter les armes de ſa maté por l'Italie, et les faire retirer de la Valtolline. Mais le ſecret découvert contre les jeſuites qui les a preſque fait chaſſer de la France com̃e de Veniſe empêchera l'un et l'autre, y ayant arreſt de la cour de parlemt les chambres aſſemblées que ſi dans deux mois ils ne font un libvret et declaration contraire à un libel qui a eſté bruſlé de la main de l'exécuteur de haute juſtice, et qu'ils ne la mettent au greffe de la chancellerie, qu'ils feront tenus por criminels de lœſe-maté, led̃ libel eſtant directemt contre le bien de l'Eſtat de France et auctorité royale. Monſr le duc de la Valette et mad. la ducheſſe ſa fem̃e ſont encor en ceſte ville, Mr le duc d'Angouleſme encor à Paris, Mr de Marillac tousjours à Verdun, et a fait faire monſtre de l'armée de ſa majeſté por deux mois,

ne ſont que quatre à cinq jours. On attend ſous peu de jours commandem[t] de la groſſir ou congedier tout à fait, ſi la paix ſe fait entre les deux Roys, ce que je n'eſtime pas encor eſtre preſt, et vous baiſe les mains.

J. DE MANCOUR.

A Metz ce penultieme de mars 1626.

CCLXIV.

Metz, 21 avril 1626. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

Monsieur,.... de France, je vous envoye les articles de la paix faitte avec ceux de la religion, et icelles verifiées à la cour de parlem[t]. L'armée qu'on diſoit eſtre toute preſte po[r] ſe jetter au Palatinat, eſt bien mal preſte, et à peine commencée que l'on ſache par deçà, mais po[r] cela la paix n'eſt point avec l'Eſpaigne. Et ſi les conditions de la Valtolline ne ſe ſavent encor au vray, il ſemble que la diſette d'argent et des vivres doibve arreſter les deſſeings de tous les grands. M[r] le duc d'Angoulesme eſt encor ſuivant la cour à Paris, M[r] de Marillac y debvoit aller bientoſt. Les régimen[ts] qui ſont en ces quartiers gaſtent tout contre l'intention de ſa ma[té]. La citadelle de Verdun s'en va eſtre achevée po[r] la deffenſe, à Thoul ne ſe fera qu'un fort. M[r] le duc de la Valette ne bouge de ce lieu avec mad. la ducheſſe ſon épouſe. La Royne regnante leur a envoyé à chacun un beau diamant po[r] eſtrenne par un de ſes gentilshom̃es, le prix du moindre doit eſtre de neuf mille l̃b de Roy. La vente des grains que vous faites à vos voiſins eſt une bonne œuvre et charité louable, mais com̃e prudents vous ſçavez bien en reſerver ſuffiſam̃ent po[r] ṽre uſage. Eſtant ainſi qu'on tâche ſouvent de deſgarnir des pareilles places à la ṽre po[r] s'en ſervir et leur nuire plus aiſem̃[t]... M[r] de Marillac eſt en cour et party de Verdun depuys le lendemain de Paſques. Il n'eſt jà beſoin de changer aucune choſe en la

ſuperſcription des lettres que vous me voudrez eſcrire, ma plus belle qualité eſt de mon nom propre, qui eſt de mon ancienne famille, des Flavigny; le reſte n'eſt qu'acceſſoire.

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 21 avril 1626.

CCLXV.

Metz, 26 mai 1626. — *A Monſieur Peter Storck, etc.*

Monsieur,.... pour nos nouvelles que vous aurez jà eu d'ailleurs, le mareſchal d'Ornano et ſes deux frères ſont rendus priſonniers à la Baſtille, et les ſieurs de Hagen et de Modène avec eux. C'eſt po^r^ des affaires qu'on tient eſtre de grande conſéquence, qui ne ſe jugera que par l'événement, qui rendra ſçavans les plus curieux. La paix faitte avec ceux de la Rochelle et toutes les autres villes de la religion ſubſiſte, Dieu mercy; la ville du Pouzin, qui eſt une bonne place ſur le Rhoſne, du coſté du Vivarez, eſt exceptée et s'opiniaſtre ſeule contre le Roy, qui eſt un mauvais exemple aux autres qui ne l'imiteront à ce qu'on eſtime. Un nommé Briſſon, qui y commande, eſt ſoupſonné ſeul d'en eſtre l'auteur, qui luy pourra eſtre cher compté. On a voullu dire que depuy l'empriſonnem^t^ des deſnom̃és cy-devant, certains ſeig^rs^ de qualité obſervent exactement les contenances et actions de Monſ^r^ frère du Roy; ſi cela eſt, la défiance n'eſt pas petite, et Dieu veuille qu'elle ne dure pas longtemps entre les p̃ſonnes ſacrées, ce qui pourra arriver, parce qu'on dit que mond̃ ſeig^r^ frère de ſa ma^té^ de ſon propre mouvem^t^ a decellé quelque choſe de grand à ſad̃ ma^té^, qui a cauſé lad̃ capture. M^r^ le duc d'Angouleſme eſt abſent de Verdun avec Mr de Marillac, il en doibt retourner bientoſt quelqu'un pour faire faire monſtre à l'armée de ceſte frontière, qui l'a bien mangée nonobſtant le paiement. Et oultre ce mal ordinaire quatre ou cinq villages de vignobles ont

eſté entièrem[t] degaſtés par la greſle dimanche dernier ſur le ſoir, en ſorte qu'il n'y a apparence de pouvoir vendanger ceſte année ès d villages, ſçavoir Novian, Donat, Anecy, Ars, Cornÿ, Joeÿ en partie, qui eſt une gñde verge de Dieu, les payſans eſtant au deſeſpoir.....

DE FLAVIGNY.

A Metz ce 26 de may 1626.

Ici s'arrête la série des lettres adressées de Metz par M. de Flavigny au magistrat de Strasbourg. Il n'existe aux archives de cette ville aucune suite à cette correspondance pour toute l'importante période qui s'étend de 1626 à 1679 et qui est remplie par la principale phase de la guerre de Trente ans et par les négociations qui en ont été la conséquence jusqu'à la paix de Nimègue. Cette grande et fâcheuse lacune doit-elle s'expliquer par les préoccupations plus directes que ces temps troublés créaient dans son voisinage immédiat à la république strasbourgeoise, destinée à devenir le dernier enjeu de la longue lutte dont l'Alsace elle-même fut à la fois et un des principaux théâtres et le prix ? doit-elle s'expliquer par la perte accidentelle ou intentionnelle de quelques-unes des liasses qui composaient la collection ? C'est ce que nous ne saurions dire, mais en tout cas pareille lacune est profondément regrettable, eu égard à l'intérêt exceptionnel que présentent les événements de l'époque à laquelle elle s'applique.

Ce n'est qu'à partir de 1679 et plus spécialement de 1681 jusqu'en juin 1683, c'est-à-dire après que Strasbourg fut devenue française, qu'on retrouve, dans les documents conservés aux archives municipales et soigneusement classés par M. Brucker, le savant et consciencieux archiviste qui en a la garde depuis de longues années, une seconde mais trop courte série de lettres adressées au magistrat de la ville par M. Jalon, qui remplissait alors pour elle à Metz l'emploi d'agent diplomatique et d'informateur occupé au commencement du même siècle par M. de Flavigny.

Cette seconde série, que nous donnons ci-après, est peut-être, comme on le verra, plus abondante encore que la précédente en détails intéressants et variés sur les événements et les bruits du jour et particulièrement sur les nouvelles de la cour de France.

CCLXVI.

Saint-Germain, 18 février 1679. — *A Monſieur Guntzer, à Strasbourg.*

Monsieur, je vous aÿ mandé par ma dernière que le Roy d'Angleterre avoit caſſé ſon parlement, qu'il avoit arreſté et reſſerré le Mylord Montaigu, et que le Mylord Duras avoit été dangereuſement bleſſé. Celle-cy vous dira que vendredy dernier on regalla les envoyez de l'Electeur de Brandenbourg chez le chambellan par l'ordre de ſa majeſté qui les feſtiva à la royalle. Ils ont apporté un blanc ſigne de leur maiſtre pour conclure leur paix avec la Suède aux conditions qu'il plaira au Roy. L'on a reſpondu aux ambaſſadeurs de Hollande que l'on n'eſtoit pas d'advis de leur donner les rangs et places d'ambaſſadeurs com̃e on faict aux ambaſſadeurs des Roys et autres ſouverains. Ils ſont retournez chez eulx pour ſçavoir de leurs maiſtres le rang qu'ils pretendent qu'ils doivent tenir en ceſte cour.

L'on eſcript à la Reyne par les lettres d'Eſpagne pour luy donner advis que le duc de los Balbazes, grand d'Eſpagne, eſt en chemin pour venir demander mad^{lle} en mariage pour le Roy ſon maiſtre, et on la prie de vouloir concourrir à ceſte alliance pour le bien et l'union des deux cours.

L'on ne doute plus icy que Monſeigneur le Dauphin n'eſpouſe la fille du duc de Baviere, et l'on croit que la choſe eſt conclue, et qu'elle ſe pourra faire au voyage que le Roy va faire pendant le printemps.

L'on dit icy que l'Eſpagne eſt reſolue de declarer la guerre au Portugal, et qu'elle com̃ence à armer. Le grand chancelier d'Angleterre eſt en chemin pour venir icy demander du ſecours contre les parlementaires qui ſe ſont raſſemblez contre les volontez du Roy, apprès les avoir caſcés, qui a faict grand bruict en Angleterre, et qui a obligé le Roy à prendre ſes aſſeurances et à demander ñre ſecours. Et voilà ce qu'on appelle icy de grandes nouvelles.

JALON.

A St-Germain le 18 febvrier 1679.

CCLXVII.

Metz, 11 octobre 1681. — *A Monſieur Guntzer, etc.*

Monsieur, je ne doute pas que le changement qui eſt arrivé en voſtre Republique ne vous touche beaucoup, et que les commencements ne vous en ſemblent rudes et difficiles à ſupporter, mais les gens ſages comme vous eſtes dans vře Republique ont accouſtumé de ſe ſoubmettre patiemment aux ordres de la providence divine qui conduict ſagement touttes choſes, et les fait aboutir à ſa gloire et à noſtre ſalut. Ce changement nous a fort eſtonnez et touchez en même temps plus que je ne vous le ſçaurois dire, mais je n'ai oſé vous en teſmoigner tous mes ſentiments, ſçachant que monſeigneur de Louvois arreſtoit tous vos courriers et que les lettres pouvoyent eſtre veües; je vous aſſeure pourtant qu'à bien conſiderer les choſes, il y a de quoy vous conſoler dans ce malheur. Car vous avez obtenu par la capitulation tout ce que vous pouviez raiſonnablement ſouhaiter. Ayant peu d'apparence que voſtre égliſe cathedrale, et vos canons et armes vous puſſent demeurer, il y auroit eu meſme quelque inconvenient à craindre pour vous, ſi on vous euſt laiſſé vos canons et vos armes, à cauſe qu'en ce cas on auroit veillé avec beaucoup plus de ſoin et d'exactitude ſur voſtre conduicte, et ſur le moindre ſoubçon on auroit pu vous jetter quelque crocq en jambe, pour vous reduire en un plus mauvais eſtat que vous n'eſtes. Pour moy, je ſouhaiterois fort que noſtre condition fuſt pareille à la voſtre. Et nous nous eſtimerions bien heureux ſi elle eſtoit telle, mais il faut que chacun ſe contente de celle à laquelle il a plu à Dieu le reduire, pourveu qu'il y puiſſe trouver le repos de ſa conſcience; j'aurois bien ſouhaitté de recepvoir de voſtre part des nouvelles de toutes les particularités de ce qui s'eſt paſſé en ce changement. Mais je ſais que vous avez eu trop d'affaires ſur les bras, et que l'eſtonnement et la conſternation ne vous permettoyent pas de ſonger à donner des avis ſemblables à vos

amys, mais à prefent que l'orage eſt un peu appaiſé, et que la tempeſte eſt un peu calmée, je crois que vous le pouvez mieux faire. Je m'étonne que le dernier courrier qui eſt arrivé icy de Strasbourg ne m'ait pas apporté aucune nouvelle de voſtre part. Je croy pourtant que l'on ne nous empeſchera pas de continuer noſtre petit cōmerce d'amitié, et que la converſation que nous ne pouvons pas avoir par la preſence des uns des autres, ne nous ſera pas déniée par lettres, et j'attends ſur ce voſtre penſée. Cependant je vous diray que l'on dit icy que vous avez deputté vers ſa ma^té pour l'aſſurer de voſtre ſoubmiſſion et fidelité à ſon ſervice. En quoy je trouve que vous avez très-ſagement faict et prudem̄ent, de taſcher d'acquerir l'affection de ce grand Roy qui vous peuſt eſtre fort utile dans la ſuite. Et com̄e c'eſt un prince accort et obligeant, je ne doute point que vous ne le trouviez favorable. On croiſt icy qu'il eſt preſentem^t party de Vitry avec la Reyne et toute la cour pour paſſer en Alſace. On eſcript de Paris du 4 de ce mois, que le courrier que ſa majeſté a depeſché de Vitry eſt arrivé le 3 à 8 heures du matin chez M^r le chancelier. Et luy porta la nouvelle de voſtre capitulation qui rejouit fort tous ceux qui ſe trouvèrent préſents, où l'on conta l'affaire un peu d'autre manniere qu'elle ne s'eſt paſſée, car on dit que dans ce temps il y avoit une foire franche à Strasbourg, qu'on y avoit laiſſé entrer quantité de marchands et tous les plus riches de l'Allemagne, et qu'en ſuitte on avoit inveſty la ville, et que l'on s'eſtoit ſaiſi de tous les dehors, ſur quoy ils avoyent demandés de capituler, et permiſſion d'en eſcrire à l'Empereur, ce qui leur avoit eſté accordé, et qu'on croyoit que le Roy n'en demeureroit pas là, et qu'on parloit de villes très conſidérables. Ces meſmes lettres portent que le mercredy ſuivant, 8 de ce mois, l'aſſemblée du clergé ſe devoit ouvrir aux Auguſtins, que dans la première ſcéance on y eſliroit les preſidents, les com̄iſſaires, les promoteurs et ſecretaires, qu'on parle fort de l'accom̄odement de Caſal, et qu'on avoit payé la garniſon allemande qui y eſtoit, et qu'on y devoit entrer ce jour-là 4 du mois, ou le lundy ſuivant,

que Mr de Cattinat en ſera gouverneur, et qu'on parle auſſi de Genève pour les trouppes du Dauphiné. Je ne vois pas qu'on parle plus du ſiège de Savonne.

JALON.

A Metz ce xj octobre 1681.

CCLXVIII.

Metz, 13 janvier 1682. — *A Monſieur Guntzer, etc.*

MONSIEUR, je croy qu'à préſent mon fils vous aura rendu ſes très humbles reſpect et les miens comē ie le luy avois recomāndé, car j'apprens qu'il eſt arrivé heureuſement à Strasbourg. Et on mande icy que le débordement du Rhyn avec les pluyes continuelles ont faict de grands domāges aux fortifications de voſtre nouvelle citadelle et au fort que l'on conſtruict à Keel. On nous faict icy un conte que j'ay peine à croire, c'eſt qu'on a nouvelle d'Allemagne que près de Franckfort il eſt tombé dans le Meyn une pierre venant du ciel laquelle eſt d'une prodigieuſe groſſeur, ſur laquelle ſont eſcriptes en lettres d'or quelques parolles qu'on ne peut bien lire ny explicquer à cauſe qu'on ne peut pas bien les voir dans l'eau, qu'on a employé des ouvriers pour la tirer de l'eau, mais qu'on n'a pu en venir à bout ; ſur quoy on fait diverſes ſpéculations, que ie croy touttes inutilles parce que ie ne croy pas la choſe veritable, vous le devez ſçavoir mieux que nous. Il a paſſé icy dimanche dernier un tambour qui avoit les yeux bandés, choſe fort extraordinaire en temps de paix ; on croit qu'il venoit de Luxembourg pour parler à Mr le comte de Biſſy, mais comē il eſt préſentement à Nancy, on a faict paſſer ce tambour au travers la ville pour le faire ſortir par la porte St-Thiebault et luy faire tenir la routte de Nancy, mais nous avons trouvé eſtrange qu'on luy ait bandé les yeux, puiſqu'il n'y a aucune guerre declarée avec les Eſpagnols. On mande de Paris que le Parlement a faict remonſtrance au Roy ſur le ſubject de l'acceptation que ſa maté a

faict de la Regalle aux conditions que le clergé de France luy a propoſées, et que ces Meſſieurs qui cognoiſſent parfaictement les droicts du Royaume l'ont ſupplié de conſidérer qu'il devoit tenir ce droict de regalle comē un droit attaché à ſa couronne et non pas par indult ou conceſſion eccléſiaſtique ; que l'on croit pourtant l'affaire terminée à Rome et qu'on ne doute pas que Mr l'archeveſque de Rheims ne ſoit faict cardinal à la première promotion qui ſe fera.

Par une autre lettre eſcripte de Paris par un des vallets de chambre de Monſeigr le marquis de Louvois, il mande que Mr Bazin, cy devant noſtre intendant, eſt arrivé à Paris, qu'on le tient au cul et aux chauſſes, et qu'il ſera bien habile homē s'il les en tire ſaines et nettes.

Voicy encor, Monſieur, l'extraict d'une lettre qu'un de mes amys a receu de Menin ou Menène en Flandres du jour d'hyer ; elle eſt du 3 du préſent mois, dont voicy les termes :

« Vous ſçavez ſans doute, Monſieur, que les trouppes du Roy ont faict une courſe dans les pays appartenans au Roy d'Eſpagne, et que l'on a pris dans la chaſtellenie d'Ipre et aux environs de Dixmuyde, grande quantité de chevaux et de vaches et grand nombre de baillifs et d'autres perſonnes qu'on a pris priſonniers. Depuis ma lettre eſcripte il eſt arrivé un ordre de meiner leſdits priſonniers à l'Iſle, et le bruit court qu'on leur fera faire un beaucoup plus long voyage, parceque le gouverneur ne peut pas payer les ſomēs que l'on demande pour la courſe et pour l'indemnité de ce qu'ils ont faict à nos trouppes. Touttes les apparences de guerre ſont grandes, l'on comēnce desjà à augmenter l'infanterie et on augmentera auſſy la cavallerie, il y doibt arriver icy deux bataillons, il y en a desjà trois. Et on a ordre de travailler aux fortifications de ceſte place en toutte diligence, et on en fera aſſeurément une des plus belles places de France. On parle fort icy de prendre Luxembourg, mais vous en ſçavez plus de nouvelles que nous. »

Ce ſont les propres termes de ceſte lettre qui ſe eſt d'une perſonne fort intelligente et fort ſpirituelle.

J'attens voſtre reſponce ſur ce que je vous ay mandé touchant nos ports de lettres et la penſion du Sr Schaeüber pour deux mois ; ce pauvre garçon eſt fort incom̃odé depuis quelque temps et préſentement il eſt encor allicté, qui a des foibleſſes fort fréquentes qui le réduiſent en un eſtat qui fait pitié ; il a eſté ſeigné et purgé, et on le traicte auſſy ſoigneuſement que s'il eſtoit un de mes enfans, vous pouvez vous aſſeurer que rien ne luy deffaudra. Je vous recom̃ande mon cadet pour la petite affaire qu'il a pour ſon tonneau de poudre. On me vient d'apprendre que nos François ont emporté une place ſur les Turcs, on n'a pu m'en dire le nom et la contrée, mais on m'a aſſeuré que le grand Viſir ayant fait plainte à l'ambaſſadeur de France de ceſte priſe, et luy en ayant demandé la raiſon il luy a reſpondu fièrement que le Roy ſon maiſtre ne rendoit raiſon à perſonne de ce qu'il faict, et n'en devoit rendre compte qu'à Dieu ſeul. Je vous recommande, Monſr, mes petits intéreſts pour ce qui regarde les ports de lettres et la gratification ordinaire de Meſſieurs de Strasbourg, ie ſçai qu'à préſent vous pouvez tout. Je ſuis tousjours avec tout reſpect et ſoubmiſſion, Monſieur, voſtre très humble et très obeiſſant ſerviteur.

Jalon.

A Metz ce 13 de janvier 1682.

CCLXIX.

Metz, 3 février 1682. — *A Monſieur Guntzer, etc.*

Monsieur, com̃e je voy ſouvent Mr Ravaux, procureur général du Roy en la chambre royalle eſtablie en ceſte ville, à cauſe de foy et hom̃age que j'ay eſté obligé de rendre en lad chambre et du dénombremt et adveu qu'il me faut fournir enſuitte pour une petite terre et ſeigneurie que je poſſède en fief au pays meſſin, ces jours paſſés, après avoir parlé de mes affaires, il me parla des affaires d'Allemagne et m'en demanda des nou-

velles ; je luy fis part de celle que j'avois receu de Mr Wildermouth, ensuitte il me dit qu'il m'en vouloit apprendre, et me dit qu'il avoit deffense expresse de la cour de poursuivre aucune assignation pour réunion et aultre matière de la chambre royalle, jusqu'à ce que les affaires de l'assemblée de Francfort seroyent terminées. Et afin que vous en puissiez parler avec plus de certitude et en escrire à vos correspondants, je vous veux montrer la lettre que Mr de Louvois m'a escripte sur ce subject et vous la faire lire. Et estant entré en son cabinet, il en rapporta une lettre de mondit seigneur de Louvois. Elle est datée de St-Germain du 25 janvier, et porte qu'on a faict diverses plaintes au Roy, de la part des électeurs de Cologne, Mayance et Treves, et autres, de ce que, contre la parolle donnée par le Roy de faire cesser touttes les actions de ses chambres royalles aussytost que les deputtés seroyent assemblés à Franckfort pour la conférence, on n'avoit pas laissé de poursuivre en plusieurs lieux d'Allemagne, les assignations et autres exploits de la part desdittes chambres, quoyqu'on l'eust adverty diverses fois de ne plus faire aucune procédure. C'est pourquoy il l'advertissoit de rechef que la volonté du Roy estoit que la chambre royalle cessât toute poursuitte du costé de l'Allemagne, etc.... Dans ce moment Mr le Laboureur, advocat général au parlemt, estant entré pour rendre visite à Mr Ravaux, je me retiray et Mr Ravaux me conduisant me dit à l'oreille sur la porte : Escrivez les choses que je vous ai dittes à Strasbourg, et vous pouvez adjouter en confidence que les chambres royalles ne dureront plus guères..... Le père Maimbourg a quitté la société des Jesuittes ; le pape l'ayant ainsi desiré, et le Roy le luy ayant enfin permis, lequel luy donne une pension annuelle de cinq cent escus et oultre de 1000 escus pour chacun livre qu'il fera.....

Jalon.

A Metz le 3 de febvrier 1682.

CCLXX.

Metz, 28 février 1682. — *A Monſieur Guntzer, etc.*

Monsieur, ſi les nouvelles que l'on a dittes avant hyer ſont véritablem[t], je ne doute pas que vous ne les trouviez bien eſtranges et extraordinaires. C'eſt que le Roy de Suède, de Danemarck et Mr l'Electeur de Brandebourg ont faict alliance avec noſtre Roy : c'eſt ce dont Mr de Givry m'aſſeuroit cōme de choſe ſeure, parce qu'ayant beaucoup de peine à le croire, je luy diſois qu'il n'y avoit guères d'apparence que Mr l'Electeur de Brandebourg eſtant un des principaux membres de l'Empire, il vouluſt ſe bander contre ſa patrie et faire une ligue contre ledict Empire. Cōme nous conteſtions ſur ce ſubject, entra une perſonne de qualité qui venoit de la cour, laquelle, après avoir ſalué Mr de Givry, et qu'il luy euſt appris le ſubject de noſtre conteſtation, le perſonnage aſſeura que ceſte alliance eſtoit très véritable..... Pour moÿ, je ne puis croire que ceſte alliance ſoit autre que pour tenir ces deux Roys et ceſt Electeur dans une neutralité pour ne ſe meſler de la guerre d'entre noſtre Roy et la maiſon d'Auſtriche, ſi d'adventure il arrivoit rupture entre la France, l'Empereur et l'Eſpagne...... J'ai vu aujourd'huy Mr de Givry qui m'a dit que pour l'alliance de Danemarck et de Brandenbourg avec la France c'eſtoit choſe très conſtante et aſſeurée, mais que pour la Suède elle n'en eſtoit pas.... On mande de Paris que le nomé Maillard, auditeur des comptes, a été decapité à Paris depuys peu de jours, tant pour empoiſonnement que pour avoir trempé dans une conjuration contre la perſonne de ſa majeſté... Il faut avouer que n̄re France eſt malheureuſe que de nourrir et eſlever dans ſon ſein des perſonnes ſi exécrables que d'entreprendre ſur la vie de leur Roy, qui eſt l'admiration du ſiècle, et qui eſt aimé et reſpecté par les nations eſtrangères.

Je ne ſais ſi vous connaiſſez Mr le duc de Laferté, qui eſt notre

gouverneur : c'eſt un jeune ſeigneur qui eſt d'une taille hautte et advantageuſe, mais qui eſtoit cy-devant ſi groſſe et puiſſante qu'elle ſembloit devoir devenir monſtrueuſe. Ce ſeigneur eſtoit le plus débauché et profane qui fuſt en France, et ceſte débauche alloit juſques à l'impieté et à la cruauté, ce qui l'avoit mis avec quelques autres ſeigneurs dans la diſgrâce du Roy. Ceux qui viennent de la cour diſent que ce n'eſt plus luy, et qu'il eſt tellement changé qu'on ne le recognoiſt plus, car premièrement c'eſt le ſeigneur le mieux faict de toute la cour. Il a perdu ſa groſſeur et eſt à préſent fort greſle et deſlié et d'une taille très bien proportionnée, et pour les mœurs il eſt encor plus changé, car il eſt fort réglé et d'une conduicte modérée et tout à faict eſloignée des excès et de débauche, ce qui a tellement plu au Roy, qu'il l'a pris en amitié, de forte que préſentement il ne bouge d'auprès de ſa perſonne et de celle de monſeigneur le Dauphin. Toute la cour admire ceſte métamorphoſe qui eſt ſans doute fort advantageuſe pour luy et pour ſon gouvernement. Vous ſçavez ſans doute que l'on preſſe toujours Luxembourg par un blocus fort exact, qui n'a pu empêcher pourtant qu'on n'y ait faict entrer ſecretement ſeize perſonnes portant chacune cinq cent piſtolles.... Au ſurplus le Roy a choiſy ſur le roolle des eſchevins qui avoient eſté choiſis icy par les électeurs nom̃és par noſtre peuple, le 1[er] de ce mois, ſeulem[t] trois nouveaux eſchevins, tous catholiques, de forte que ceux qui ſont de la religion ſont encore exclus ceſte année, et peut-être pour longtemps. Monſeigneur de Louvois a reſpondu à ceulx qui le ſollicitoyent d'y admettre quelques religionnaires : Le Roy ne le veult pas. On croit pourtant que ce grand miniſtre ne le faict pas que par politique, à cauſe qu'il pourſuit un chapeau de cardinal pour M[r] l'archeveſque de Rheims, ſon frère. Et que hors de cela il n'eſt pas trop mal intentionné pour ceulx de ñre party... Voſtre très humble et très obéiſſant ſerviteur,

JALON.

A Metz ce 28 de febvrier 1682.

CCLXXI.

Metz, 3 mars 1682. — *A Monſieur Guntzer, etc.*

Monsieur, je ne ſçay ſi vous ne ſçavez desjà que le fort chaſteau d'Aremberg ſçitué entre Collogne et Trèves, eſloigné de la rive gauche du Rhyn en tirant vers le pays de Limbourg, a eſté enfin pris par Mr de Bertillac, brigadier, qui l'avoit aſſiégé par ordre du Roy, comme dépendant de ſa ſouveraineté. Sa Majeſté a faict rendre à la princeſſe d'Aremberg non-ſeulement tous les meubles et autres choſes qui ſe sont trouvées dans ce chaſteau, mais auſſy tout ce qui s'eſt trouvé ès villages circonvoiſins qui en dépendent, et réparer tous les dommages que les ſoldats avoyent faict èsdits villages pendant le ſiége, et a faict rendre encor à ladite princeſſe tout le domaine et propriété de ceſte terre avec tous les revenus d'icelle, ſe contentant de la ſouveraineté et des murailles du chaſteau, à cauſe de ſa force et ſçituation advantageuſe. Mr de Monbron a eſcript à Mr de Lambert, gouverneur du comté de Chiny, et lui donne advis qu'il eſt forty de Namur ſeize officiers avec chacun 500 piſtolles qu'ils ont deſſein de jetter dans Luxembourg, où il y a grande néceſſité d'argent, ce qui cauſe la déſertion d'une grande quantité de ſoldats de ceſte garniſon, que meſme les Eſpagnols ont faict couler et entrer dans ceſte place environ 35 ou 40 ſoldats de recreües fort ſecrètement, pour remplacer les déſertions qui s'y font tous les jours pour le deffault de beaucoup de choſes ; ſurquoy Mr le comte de Biſſy et Mr de Lambert ont faict redoubler les gardes du camp, et on a envoyé un renfort de mille chevaux et de mille fantaſſins pour empeſcher que leſdits ſeize officiers n'entrent dans la place avec leur argent, et chercher dans les bois où ils ſe ſont mis à couvert, pour taſcher de les attraper et de proffiter des 8,000 piſtolles dont ils ſont chargés, car juſques icy ils n'ont ſçeu paſſer, quoy qu'on ait publié icy le contraire. On eſcript de Paris du 23 du

mois paſſé que le 21 dudit mois on a couppé le poing et la teſte au ſieur Maillard, maiſtre des comptes ou auditeur d'iceux, tant pour le crime d'empoiſoñement, que pour avoir trempé dans une conjuration contre la perſonne du Roy, ce que ie croy vous avoir desjà mandé. Que l'on parle fort à Paris que l'on envoye la Reyne mère d'Eſpagne ès Pays-Bas avec une de ſes creatures pour y coñander en la place du prince de Parme, lequel pourſuit tousjours et faict touttes les ſollicitations poſſibles par tous ſes amys à la cour d'Eſpagne pour ſortir de ce gouvernement. Que noſtre Roy à créé pour cinq millions de rentes à la maiſon de ville de Paris à raiſon du denier vingt. Que Monſ^r le mareſchal de Navailles a receu des lettres de Hollande par leſquelles on luy mande qu'il eſt pery plus de cent mille perſonnes par les inondations, vents et tempeſtes, qui ſont arrivés en ces pays là au mois de janvier dernier, et qu'il y a eu pour plus de 50 millions de pertes dans ces provinces là. Que les François ont fait perte à Dunkerque pour plus de 3 millions, et qu'à Calais il y a eu un baſtion emporté, et pluſieurs autres ouvrages des fortifications, que meſme le port a eſté fort endoñagé et preſques tout remply, ce qui couſtera beaucoup à réparer. Que Mr du Queſne a ordre de venir au plus toſt pour faire la guerre aux corſaires d'Alger qui font tous les jours des priſes conſidérables tant ſur nous que ſur les Anglois et autres puiſſances; que led^t ſ^r du Queſne n'attendoit que ceſt ordre pour mettre les fers au feu, et réprimer l'inſolence des Algériens. Qu'à Paris on dit qu'il n'y a plus que pour 3 ſemaines de vivres dans Luxembourg, et que Namur n'eſt pas mieux. Mais ces Meſſ^rs n'en ſçavent pas tant de nouvelles que nous, et je vous en ay mandé le veritable eſtat par mes précédentes.

On debitte icy chez nos coñandans et cela paſſe chez eux pour choſe certaine, que noſtre Roy ayant eſté prié par le Roy d'Angleterre de fixer une fois ſes prétentions contre l'Eſpagne, et de vouloir le recepvoir pour médiateur en ceſte affaire, ce que noſtre Roy ayant agréé, enfin il y a eu un traicté conclud par le moyen dudit Roy d'Angleterre, par lequel traicté le Roy d'Eſpagne a cédé

au Roy la ville et tout le pays de Luxembourg, moyeñant laquelle ceffion le Roy a renoncé à touttes fes prétentions contre l'Efpagnol, et a donné fa parolle royalle au Roy d'Angleterre que pendant la vie du Roy d'Efpagne il ne luy demandera jamais rien. Si ce traicté eft véritable, coḿe on l'affeure, il y a apparence qu'il n'y aura point de guerre, et que les affaires d'Allemagne fe pourront auffy accoḿoder, le Roy voullant bien céder touttes les prétentions qu'il pourroit avoir fur l'empire pourveu qu'on luy laiffe ce dont il eft en poffeffion. Voicy un rondeau dont on m'a faict part fur le mot *Coiffé :*

D'un frocq bien raffiné
Et reveftu d'un doyené,
Qu'il luy doñe bien de quoy frire,
Frère René devient meffire
Et vit coḿe un déterminé ;
Un prélat en biens fortuné
Soubs fon bonnet enluminé
En devient, s'il faut ainfy dire,
Coiffé.

Ce n'eft pas que frère René
D'aucun mérite foit orné,
Qu'il foit docte ou qu'il fçache efcrire,
Ou qu'il dife le mot pour rire :
Mais c'eft feulement qu'il eft né
Coiffé.

Je fuis tousjours avec un refpect inviolable, Monfieur, votre très obéiffant ferviteur.

Jalon.

A Metz ce 3 de mars 1682.

CCLXXII.

Metz, 7 mars 1682. — *A Monſieur Guntzer, etc.*

Monsieur, depuis mes dernières je n'ay pas appris grandes nouvelles, à cauſe de quelques incom̃odités qui me ſont ſurvenues et qui m'ont empeſché de ſortir, ſeulement j'ay appris que les lettres de Paris confirment par ce dernier ordinaire le bruict qui couroit chez nos commandans, que le Roy d'Angleterre avoit moyenné un traicté avec l'Eſpagne par lequel le Roy d'Eſpagne cédoit à noſtre Roy la ville et le pays de Luxembourg, moyeñant quoy le Roy quitte et abandonne touttes les prétentions qu'il avoit contre luy ; car on mande de Paris du premier jour de ce mois que la ville de Luxembourg ſera delivrée au Roy par la médiation du Roy d'Angleterre, et qu'on travaille préſentement à ſon évacuation. On adjouſte que dix ingénieurs habillés en mattelots ſont allés à Nieuport et à Oſtende accompagnés de quantité de véritables mattelots pour retirer et mettre à flotte les deux vaiſſeaux du Roy que la tempeſte y a jettés et coullés à fonds, et que ces Meſſieurs pourront bien peut-eſtre travailler à prendre pluſtot le plan de ces deux places, et à en remarquer les deffaultx qu'à remettre en mer leſditz vaiſſeaux. Que le grand baſtion de Dunkerque a eſté emporté par la tempeſte et une partie des fortifications ruinée et le port comblé, et que Meſſieurs les Hollandois n'en font point de mention dans le récit qu'ils ont publié des dom̃ages que la tempeſte a fait en ces pays là, pour ne pas offencer ceux qui y prennent intéreſt, et que de vingt ans ces gens là ne remettront leur pays en l'eſtat qu'il eſtoit avant la tempeſte.

Icy on a faict un deſtachement d'un bataillon du régiment de Sault qui eſtoit en garniſon en ceſte ville, pour aller border la Moſelle avec d'autres trouppes depuis Metz juſques à Trèves, et ſe poſter ſur tous les guez de la rivière affin d'empeſcher que rien ne paſſe pour le pays de Luxembourg.

Mr de Charuel, noſtre intendant, n'eſt point icy, il n'eſt point auſſy à Nancy, et on dit qu'il eſt allé de Nancy à Verdun, où il a ordre de la cour de renouveller le maiſtre eſchevin et les eſchevins de l'hoſtel de ville.

Le bruict eſt grand icy que Mr le mareſchal de Créquy y vient et qu'il ſera icy dans peu de jours.

On mande de Paris qu'on a voulu faire ſigner au Roy une déclarãon ou édict contre ceux de la religion reff. par laquelle il eſtoit deffendu à nos miniſtres, ſoubs de groſſes peines et amendes, d'eſpouſer ny marrier aucune fille de la religion qui n'ait atteint et paſſé l'aage de 40 ans, et cela à deux fins, l'une pour empeſcher nos filles ou feñes de produire lignée, attendu qu'après ceſt aage les feñes n'engendrent guère, l'autre c'eſt affin que les filles, ſe faſchans et deſgouſtans d'eſtre ſi longtemps ſans pouvoir eſtre mariées, cela les obligeaſt à changer de religion pour l'eſtre, ou à faire quelque autre follie, mais que le Roy a refuſé de ſigner ceſt édict. Je ſuis toujours avec beaucoup de reſpect, Monſieur, voſtre très humble et très obéiſſant ſerviteur.

Jalon.

A Metz ce 7 de mars 1682.

CCLXXIII.

Metz, 10 mars 1682. — *A Monſieur Guntzer, etc.*

Monsieur, nous attendions icy dimanche dernier l'arrivée de Mr le mareſchal de Créquy, et noſtre cavallerie avec les gardes de Mr noſtre gouverneur eſtoient allés au devant, mais nous avons eu advis qu'il eſt venu en droicture à Longwy, où il vint coucher dimanche dernier au lieu de venir icy. L'on aſſeure qu'il viendra à Thionville et qu'il y ſéjournera en attendant l'arrivée et l'aſſemblée des trouppes qui ſont en marche pour venir en deçà ; on mande que toutte la maiſon du Roy eſt partie, et que les grenadiers à cheval, les gardes du corps et les régiments des gardes françoiſes et ſuiſſes ſeront bientoſt icy ou à Longwy ; il paſſe meſme

icy prefques tous les jours des trouppes qui fuivent la mefme routte : dimanche dernier un bataillon du régiment d'Orléans y vint loger, qui y a repofé un jour et n'en doibt partir qu'aujourd'huy. On ne dit pas encor hautement à quel deffein fe faict tout ce grand mouvement, mais chacun croit que c'eft pour le fiége de Luxembourg. L'on avoit mandé de Paris que le Roy avoit accepté la médiation du Roy d'Angleterre qui s'eftoit entremis d'accoṁoder l'affaire fur la prétention que Sa Majefté avoit fur le comté d'Aloft en vertu des traictez de Munfter et de Nimègue, et qu'en conféquence de cefte acceptation, ce Roy avoit efté d'advis que le Roy fe contentaft de la ceffion que le Roy d'Efpagne luy feroit de la ville et duché de Luxembourg, moyennant quoy il renonceroit à touttes fes prétentions contre l'Efpagne : il faut bien que le Roy d'Efpagne n'ait pas voulu accepter le party que le Roy d'Angleterre avoit propofé, puifque le Roy fe porte à affiéger ouvertement Luxembourg coṁe on croit, car on mande de Paris que l'on convertit le blocus de cefte place en un fiége formel, que le Roy eft party, mais qu'on ne fçait pas encor quelle routte il prendra, que les uns difent qu'il tirera vers Genève, et les autres vers l'Allemagne, que de toutte la gendarmerie et des trouppes de la maifon du Roy il ne reftera que deux compagnies des gardes pour la garde de la Reyne, et que touttes ces trouppes marchent vers nos quartiers. On adjoufte que les Efpagnols font un grand convoy de 8,000 hoṁes pour jetter dans Luxembourg, et qu'on affeure que dans ce nombre il y a bien des Hollandois meflez ; que le Roy a délivré plus de 60 coṁiffions pour lever des trouppes, et que l'on augmente la cavallerie qui eft fur pied de 15 hoṁes par chacune compagnie ; que Monfeig^r le marquis de Louvois eft party fans qu'on fçache quelle routte il a pris. Qu'on dit que Mr de Machaux va eftre intendant des trois évefchez en la place de Mr Bazin duquel on n'eft point fatisfaict, et que le Roy a dit auđ f^r Machaux qu'il l'envoyoit pour fouftenir la gloire de Dieu et pour fon fervice affin de reftablir bien des chofes mal faictes... Je vous envoye coppie d'une lettre de Dunkerque qui vous fera voir les défordres

qu'a caufé la tempefte en ces pays là. Je fuis toujours avec un refpect inviolable, Monfieur, votre très humble et très obeiffant ferviteur.

JALON.

« Dunkerque, le 20 febvrier 1682.

« Voicy des nouvelles d'icy et des dégafts que le vent et les eaux ont fait fur nos coftes ; le mal a cōmencé par Calais dont la ville baffe a efté noyée jufques à trois pieds de hauteur. A Dunkerque on n'y a jamais veu la mer fi haute pouffée par un vent du nord, les digues n'en ont pas efté rompues, cōme fauffem^t l'a publié le gazettier de Hollande, mais l'eau eftoit fi haute qu'elle paffoit par deffus, ce qui a caufé la ruine d'un baftion qui eft nōmé le baftion d'Eftrades, dont l'angle eft tombé et plus de 20 pieds de murailles dans la courtine, la guérite qui eftoit de pierre a efté enlevée par les vents et la fentinelle auffy à plus de dix pieds dans le foffé, où ce pauvre malheureux a efté efcrazé et en eft mort. Le vent et la mer ont enlevé noftre pont de cōmunicāon qui alloit du falcinage jufques au Risban, c'eftoit un pont pour paffer les ouvriers. Cinq vaiffeaux ont péry au port fans qu'il ait efté poffible de les fecourir. Deux vaiffeaux du Roy tout chargés de bombes, grenades et carcaffes, l'un appelé la *Vipère* et l'autre la *Mignone*, furent fort maltraictez à la rade le 1er. La *Vipère* n'a point eu de mal, il eft demeuré ferme fur fes anchres, mais le 2 rompit fes anchres et fes chables à la veüe de toutte la ville, nous vifmes de deffus noftre terraffe trois fois le vaiffeau perdu, les mattelots tirèrent affin qu'on allaft à eux, mais il fut impoffible, il alla à la mercy de la mer et des vents jufques à Nieuport où il s'eft enfoncé et crevé en jettant le pont à bas ; on l'a racōmodé et on l'attend cefte femaine avec deux autres qu'on achève dont l'un s'appelera la *Bombarde* et l'autre *Sans Quartier*, qui ne ferviront que pour tirer des bombes. On efprouve tous les jours icy des mortiers faictz de nouvelle façon qu'on a ameiné de Douay, ils portent les bombes jufques à

1,200 toifes, c'eft à dire plus loing que le canon qui ne va que 900 toifes. Les quatre vaiffeaux doivent partir avant la my carefme; les ordres font icy, Mr Serpo et Mr de Comble, frère de l'ingénieur, comãnde les deux bombardiers, 6 mortiers fur chaque baftiment. A Oftende touttes les fortificãons ont efté endommagées, mais ce qui eft de plus fafcheux, c'eft qu'ils ont veu périr un gros vaiffeau de guerre chargé de trouppes, il y avoit 1,500 Italiens et 500 Anglois; on le croit perdu et abifmé, car depuis quinze jours on a trouvé fur le bord de l'eau entre Nieuport et nous cinq ou fix corps qu'on a recognu pour eftre anglois. Depuis Anvers jufques à Blanquefort tout eftoit inondé, les habitans et leurs beftiaux ont efté furpris et noyez, plus de 300 maifons abbatues par le vent entre Gand et Anvers; les nouvelles fortificãons du pas de Gand touttes ruinées, un baftion emporté. Narden et une autre petitte ville fur la mer d'Amfterdam ont efté noyées jufque au premier eftage, plus de mil perfonnes y ont péry. A Amfterdam ç'a efté une défolation générale, l'eau y eftoit partout, tous les magazins font perdus puifque pendant trois jours que l'eau y a demeuré les caves fe font remplies enfemble les magafins dont les marchandifes ont efté ruinées. On mande à Mr noftre intendant qu'il y a dans Amfterdam feule une perte de plus de 8 millions, et dans la Hollande de plus de 30 millions de perte. Des vaiffeaux qui ont péry dans noftre port, il y en avoit deux chargez de fromages de Hollande qui venoyent de Fliffingue, et deux autres chargez de charbon et de hoüille qui venoyent de Portfmouth en Angleterre, et le cinquième venoit de Roüen, chargé de toilles qui alloit en Efpagne; il n'y a eu qu'une partie des hom̃es qui fe foyent fauvez, car s'eftans mis dans des petittes chalouppes croyans gaigner le port ils ont péris à noftre veüe, fans qu'on ait pu les fecourir : dix ou douze mattelots s'eftant fauvez en hault d'un maft, on y fut avec un gros baftiment qui y penfa périr, on rameina ces pauvres malheureux qui de là hault avoyent veu périr tous leurs compagnons. »

CCLXXIV.

Metz, 14 mars 1682. — *A Monſieur Guntzer, etc.*

Monsieur, j'ay receu celle qu'il vous a pleu m'eſcrire du 9 de ce mois, et ay eſté bien aiſe d'en recepvoir de voſtre part. Je vous remercie très humblement de vos nouvelles, en eſchange deſquelles ie vous dirai que Mr le mareſchal de Créquy eſtant arrivé le 7 de ce mois à Longwy, touttes les trouppes de la maiſon du Roy avec les gardes françoiſes et ſuiſſes ſont en marche pour venir en deçà, et on mande de Paris du 7 de ce mois qu'elles viennent en diligence pour empeſcher le ſecours et le convoy que le prince d'Orange veut jetter dans Luxembourg. Lequel ayant ramaſſé tout ce qu'il a pu de trouppes, tant eſpagnolles qu'hollandoiſes et angloiſes, a promis de faire paſſer ce ſecours dans laditte place, et l'on mande que l'on ne doubte plus à Paris de la guerre avec l'Eſpagne, mais celuy qui eſcript adjouſte que pour luy il n'en croit rien ; il mande auſſy que le Roy doibt partir dans cinq ou ſix jours, ce qui ſurprend bien des gens qui ne s'y attendoient point et qui ne s'eſtoyent point préparez à ce voyage ; que tous les généraux ſont noṁés pour ceſte campagne ; que Mr le mareſchal de Schomberg doibt aller à Caſal, Mr de Navaille en Catalogne, Meſſieurs les mareſchaux d'Humières et de l'Eſtrade agiront en Flandre, et Mr le mareſchal de Créquy en nos quartiers ; que tous les officiers reſſormez de cavallerie ont ordre de ſe rendre en cour pour y recepvoir des coṁiſſions ; que Sa Majeſté leur doñe quattre cent piſtolles à chacun capitaine pour faire trente cavalliers, et qu'ils ont de la peine à ſe réſoudre à faire leurs compagnies pour ce prix, croyans qu'il y faudra mettre beaucoup du leur ; que Mr du Queſne fait des merveilles dans l'Archipel, mais on ne ſpécifie pas ce que c'eſt que ces merveilles ; que M. Raffis qui a entrepris la fourniture des munitions, eſt à Paris, et qu'il dit n'avoir aucun ordre, de ſorte qu'on ne peut rien dire de poſitif ny de ſeur

ſinon que les trouppes marchent ; d'autre coſté il eſt certain que tous les gouverneurs de provinces et des places ont ordre de ſe rendre inceſſam̃ent dans ſon gouvernement, et d'y tenir touttes choſes preſtes et en bon eſtat, ce qui marque quelque deſſein important : le temps pourra nous en rendre plus ſçavans. Mr le mareſchal de Créquy, qui eſt preſentement à Thionville, dit qu'il n'eſt venu que pour s'oppoſer à ceux qui veullent troubler la paix publique.

On vient de me dire une nouvelle laquelle ie n'oſerois vous aſſeurer eſtre véritable ; ſi elle l'eſt, peut eſtre en ſçaurez vous quelque choſe. C'eſt que ces jours paſſez le Roy allant viſiter Madame la Dauphine luy dit qu'il venoit de recepvoir une nouvelle qui lui faiſoit gaigner plus de 300 mil livres de rente, et ceſte princeſſe lui ayant temoigné qu'elle en avoit bien de la joye, lui dit : Sire, pourrions nous apprendre qui a faict gaigner ceſte ſom̃e à voſtre Majeſté ? — Ouy, dit le Roy, c'eſt voſtre frère le duc de Bavière, car ie ſuis adverty qu'il a tourné caſaque et a pris le party de l'empereur, ce qui me faict gaigner les cent mil eſcus que ie lui payois tous les ans. Ceſte princeſſe fut fort ſurpriſe de ce diſcours. S'il eſt véritable ou non vous en devez, à mon advis, ſçavoir quelque choſe ; je n'y garantis rien. Je ſuis toujours avec une paſſion très grande et reſpectueuſe, Monſieur, votre très humble et très obeiſſant ſerviteur.

Jalon.

A Metz ce 14 de mars 1682.

CCLXXV.

Metz, 31 mars 1682. — *A Monſieur Guntzer, etc.*

Monsieur, je ne ſçaurois vous dire grandes nouvelles attendu le grand traccas et tabuz dans lequel nous ſom̃es à cauſe du paſſage des trouppes qui viennent du pays de Luxembourg, en

ſorte que le jour de Paſques il y avoit dans ceſte ville plus de quatorze bataillons entiers, à la grande foulle et oppreſſion de noſtre bourgeoiſie, et ſi les jours ſuivans n'ont pas eſté moins incõmodes : on nous faict eſpérer que dès demãi ou apprès demain nous ſerons tout à fait quittes de ce paſſage, il y reſtera pourtant icy bien des trouppes, car on a faict monter icy hyer une très grande et forte garde. On aſſeure à préſent tout de bon que la levée du blocus de Luxembourg ne s'eſt faicte que par une pure généroſité du Roy, lequel ayant ſçeu que la maiſon d'Auſtriche, qui luy eſt ennemye de temps immémorial, eſtoit attacquée et aſſaillie par les Turcs du coſté de la Hongrie, leſquels ſont les ennemys jurez de tous les chreſtiens, il n'a pas voulu proffiter de l'advantage que luy offroit ceſte occaſion contre ceſte maiſon, non ſeulement par la priſe de Luxembourg qu'il avoit attacqué et qui ſe trouvoit en eſtat de ne pas tenir longtemps, mais par d'autres entrepriſes qu'il pouroit faire ſur les Pays-Bas et en Italie contre ceſte couronne d'Eſpagne, pendant que touttes les forces de l'empereur et de l'empire ſeroient occupées à ſe deſſendre contre les Turcs et hors d'eſtat de donner ſecours à l'Eſpagne, au lieu dis-je de ſe prévalloir de ceſt advantage, il a tout à coup faict retirer touttes ſes trouppes du pays de Luxembourg ſans aucune néceſſité, et les a renvoyées chacun en ſon quartier par une généroſité qui n'a point d'exemple en ce ſiècle cy : et non ſeulement cela, mais il a faict auſſy offrir à l'Empereur tel ſecours de trouppes qu'il lui plaira ; on croit pourtant qu'il n'acceptera que ſix mil hom̃es de nos trouppes, un plus grand nombre ne ſervant qu'à luy donner tous les jours ombrage, et au lieu de pouſſer ſa poincte le Roy a faict dire au prince de Chimay, gouverneur de Luxembourg, qu'il luy laiſſoit toute entière la liberté de ſa ville, et qu'il alloit lever le blocus d'icelle. On ne ſçauroit diſconvenir, Monſieur, que ce ne ſoit là un acte de généroſité peu com̃une dans un ſiècle auſſy corrompu qu'eſt celuy où nous vivons. On raconte auſſy que le Roy, le jour précédent celuy de la réſolũon qu'il prit de faire lever ce blocus, avoit envoyé un courrier exprès à M^r le mareſchal de Créquy pour luy ordonner de preſſer

la réduction de Luxembourg le plus promptement que faire se pourroit, et cela en termes fort pressants, de sorte que Sa Majesté elle mesme s'estonnant d'un changement si subit, dit tout hault en disnant que le mareschal de Créquy seroit sans doute bien estonné et surpris d'un changement si estrange et une si grande contrarieté d'ordres : Et asseurément, dit il, je prévoy qu'il lira plus de quattre fois mes dernieres lettres et ordres, avant que de se pouvoir figurer qu'elles sont véritables. Nous attendons de jour à autre la venue de Mr le mareschal de Créquÿ qui ne doibt venir icy que touttes les trouppes de ceste confusion ne soyent passées, on croit que les dernières d'icelles arriveront icy aujourd'huy et demain. Au surplus ce qui est cause que ie ne puis apprendre beaucoup de nouvelles, c'est que j'ay une incommodité qui m'empesche de sortir du logis, c'est que j'ay un mal sur l'espaulle gauche depuis le deffault des costes jusques aux reins par derrière qui me cause des douleurs si grandes et si aiguës que je suis contrainct de me leuer de mon lict pour passer la nuict dans une chaise sans pouvoir reposer un seul moment, il y a un mois tout entier que ceste insomnie me tient qui me cause une douleur si grande et si aiguë que je ne souffrirois pas davantage si j'estois sur une roüe ou dans la question criminelle. Les médecins m'ont traicté de leurs remèdes ordinaires, seignées, purgations et lavements, tout cela n'a point amoindry ny diminué mon mal, et je souffre toujours les mesmes douleurs, enfin mon mal est le plus capricieux et le plus fantasque de tous les maux ; mais je ne m'apperçoy pas qu'au lieu de nouvelles je vous raconte mes maux, je vous en demande excuse, c'est pour me soulager que j'en donne la cognoissance à un bon amy. Je suis tousjours avec toutte sorte de respect, Monsieur, vostre très humble et très obéissant serviteur.

JALON.

A Metz ce 31 de mars 1662.

CCLXXVI.

Metz, 4 avril 1682. — *A Monſieur Guntzer, etc.*

Monsieur,...... le Roy eſt extremement ſatisfait de ſon clergé qui a temoigné avoir des ſentimens véritablement françois et conformes aux libertez de l'Eſgliſe gallicane par ſes decrets et déclaration, par leſquels ceſte aſſemblée a déclaré que le pape n'a aucun pouvoir ſur le temporel des Roys, que ſon authorité eſt au deſſous de celle du concile, qu'il ne peut diſpenſer les ſubjects des princes et des Roys du ſerment de fidelité qu'ils ont preſté à leurs ſouverains, que leurs décrets et ordonnances ne ſont point infaillibles, ſi elles ne ſont confirmées et authoriſées par l'Egliſe aſſemblée en concile, touttes leſquelles propoſitions ont eſté cy-devant tenues pour hérétiques. Auſſy ſa majeſté a faict un édict ſur ce ſubject qui ordonne que ceſte déclaration du clergé ſera regiſtrée et vérifiée en tous les parlemens du Royaume et dans tous les baillages, ſénéchauſſées, univerſitez et facultez de théologie et de droict canon, veut que ceſte doctrine ſoit enſeignée par tous ſes ſubjects et par les eſtrangers qui enſeignent dans les colléges et ſéminaires du Royaume, que tous ceux qui feront à l'advenir choiſis pour enſeigner la théologie, et le droict canon ez univerſitez, tant ſéculiers que réguliers, ayent à ſoubſcrire ceſte déclaration et à s'obliger de l'obſerver et entretenir, et d'en fournir les actes et greffes deſdittes facultez, que dans tous les colléges et maiſons où il y aura pluſieurs profeſſeurs, l'un ſera chargé d'enſeigner tous les ans le contenu de ladite déclaration, et s'il n'y a qu'un ſeul profeſſeur, il ſera obligé de l'enſeigner et dicter à ſes eſcoliers de trois années l'une, que perſonne ne ſera reçu à l'advenir au doctorat ou aux licenſes de théologie ou du droict canon qu'apprès avoir ſouſtenu ceſte doctrine par des thèſes dont ils feront apparoître à ceux qui ont charge de conférer ces grades ez univerſitez. Si vous deſirez avoir coppie de

ceſt edict, je vous l'envoyeray quand il aura eſté enregiſtré en n̄re parlem[t], ce qui n'a pas encor eſté faict. Je ſuis avec mon reſpect ordinaire, Monſieur,..... etc.

JALON.

A Metz ce 4 d'apvril 1682.

CCLXXVII.

Metz, 11 avril 1682. — *A Monſieur Guntzer, etc.*

Monsieur, je vous ai mandé cy-devant qu'on debvoit mardy dernier publier et enregiſtrer en n̄re parlem[t] trois édicts ou déclarations de ſa majeſté, ſçavoir le premier touchant les malades de la religion réformée que le Roy vouloit eſtre visitez à l'agonie par les lieutenants généraux et curez des lieux, pour apprendre de leur bouche s'ils vouloyent mourir de ladite religion ou ſe faire catholique, ſans qu'il fuſt permis à aucun de la religion d'eſtre dans la chambre du malade lorſqu'on luy feroit ces queſtions, et le malade ſes reſponſes; le ſecond touchant les enfants de 7 ans de ladite religion que bon leur ſemblera et d'embraſſer la religion catholique; le troiſième touchant l'advis et ſentiment du clergé de France, en ce qui concerne la puiſſance eccleſiaſtique et celle du pape. Ces trois edicts furent effectivement publiez et regiſtrez au parlement le jour ſuſdit, mais après la lecture des deux premiers, M[r] le premier Préſident prononça hautement que ſa majeſté vouloit et ordonnoit qu'ils n'euſſent lieu que pour Sedan et non pas pour Metz, ordonnant qu'à l'égard des malades on en uſaſt com̄e de couſtume ſans que les lieutenant général ny curé les viſitaſſent s'ils ny eſtoient appelés. Et pour ce qui eſt des enfants, que les maſles n'auroient la liberté de choiſir une religion qu'à l'aage de 14 ans accomplis, et les femelles à 12 ans. Ces reſtrictions prononcées ſuivant l'intention du Roy nous ont tiré icy d'une très grande perplexité, où l'apprehenſion de la ſuitte fâcheuſe de ces édicts nous avoit jettez, et nous avons bien ſubject de rendre

grâce à Dieu d'avoir ainfy conduict et dirigé l'efprit du Roy, pour nous faire éviter ce malheur. Jeudy dernier nos trois ordres, le clergé, la nobleffe et le tiers eftat ont efté affemblez pour déliberer d'une affaire de très grande importance. C'eft qu'on a remarqué que le paffage des troupes et les logemens d'icelles ont tellem[t] accablé le pauvre peuple, que, ne pouvant plus fupporter cefte charge, ils défertent tous les uns après les autres, de forte que la ville fe trouve diminuée depuis fort peu de temps de plus de 1000 à 1200 mefnages. Il y a plus de 800 maifons vuides et fermées, et nos paroiffes font confidérablement diminuées d'habitans, de forte que pour empefcher cette défertion on a propofé de baftir des cafernes po[r] loger les officiers et les foldats. Cefte matière a efté fort débattue, et enfin il a efté réfolu qu'on en baftiroit fi fa majefté le trouvoit bon, à laquelle on a donné advis de cefte réfolution prife foubs fon bon plaifir. Après que l'on fçaura fon intention, on cherchera les moyens de faire un fonds pour cefte conftruction.

On efcript de Paris du 1[er] jour de ce mois, qu'après que le Roy euft envoyé fes ordres po[r] lever le blocus de Luxembourg, il receut des lettres de l'Empereur, du Roy d'Angleterre et du Roy d'Efpagne pour le prier de le faire. Celles de l'Empereur portoyent qu'il s'eftonnoit comment en temps de paix il tenoit une ville blocquée et fe difpofoit à l'emporter de force, fans dire pourquoy il le faifoit, que cela ne fe pouvoit exécuter fans rompre la paix. Et qu'il l'exhortoit à confidérer que la chreftieneté eftoit menacée de la guerre avec les Turcs qui faifoient approcher touttes leurs trouppes du cofté de la Hongrie, fuppliant fa majefté d'y faire reflexion. Le Roy d'Angleterre mandoit qu'il apprenoit que le Turc approchoit de la Hongrie avec toutes fes forces et menaçoit la chreftieneté, en forte que tous les princes chreftiens avoyent fubject de ramaffer es leurs pour s'oppofer à ceft ennemy commun..... Le Roy d'Efpagne luy mandoit qu'il s'eftonnoit coment fa ma[té] attaquoit une de fes places et vouloit l'emporter de force, fans dire pourquoy et fans déclarer la guerre, qu'il la prioit de luy dire en vertu de quoy

elle demandoit Luxembourg. Et que dès auſſytoſt qu'elle lui feroit paroiſtre un tittre par lequel ceſte ville luy appartenoit, en meſme temps et ſans guerre il la luy céderoit de bonne grâce, c'eſt de quoy il la prioit de ne pas rompre la paix dans un temps où elle eſt ſi néceſſaire. Le Roy dit au Conſeil qu'il avoit receu toutes ces lettres, mais que l'affaire eſtoit faicte, que le blocus eſtoit levé, et qu'il avoit renvoyé toutes ſes trouppes en leur quartier, dont il croyoit que tous les princes ſeroient bien aiſe. Et même qu'il offroit à l'Empereur des trouppes et de l'argent pour s'oppoſer aux Turcs.

JALON.

Metz, le 11 d'apvril 1682.

CCLXXVIII.

Metz, 14 avril 1682. — *A Monſieur Guntzer, etc.*

MONSIEUR, ... je vous diray que deux perſonnes de qualité ont dit icy en bon lieu que l'on mandoit de Paris que le Roy d'Eſpagne eſtoit enfin réſolu à céder au Roy Luxembourg et tout le pays qui en dépend, et qu'on attendoit les ordres p^r en aller prendre poſſeſſion. Mais qu'on croyoit que toutes les fortifications en devoient eſtre démolies, et meſme que le Roy ne pourra pas les relever, ny en faire d'aultres au meſme lieu, mais qu'il en pourra faire partout ailleurs, et ce n'eſt pas une affaire pour le Roy de faire une place toute neufve. J'ai pourtant veu une lettre de Paris qui dit tout le contraire, que le Roy d'Eſpagne ſe mocque de nous.

JALON.

Metz, ce 14 d'apvril 1682.

CCLXXIX.

Metz, 19 mai 1682. — *A Monſieur Guntzer, etc.*

Monsieur, ... le Roy a ordonné le reſtabliſſem[t] du pont de Mouzon, qui a eſté démolly il y a longtemps jufqu'aux fondemens. M. le Tuillier, ingénieur, eſt allé le viſiter pour recognoiſtre s'il reſte quelque choſe des pilaſtres, et s'il n'en reſte rien, on en fondera de nouvelles. Et quand elles ſeront reſtablies on y eſtendra des pièces de bois, pour parachever le pont. Le Roy veult avoir là ſon paſſage, et n'eſtoit les grandes eaux on y travailleroit dès à préſent.

On dit que le gouverneur de Luxembourg faict demollir ſa place, du moins les fortifications d'icelle. Mais nous ne tenons pas ces nouvelles indubitables.....

Jalon.

A Metz, le 19 de may 1682.

CCLXXX.

Metz, 30 juin 1682. —*A Monsieur Guntzer, etc.*

Monsieur, ... on nous eſcript de Paris du 24 de ce mois, qu'il y a quattre docteurs de Sorbonne qui ſont exiléz et releguéz à Quimper-Corantin en Bretagne pour avoir parlé trop librem[t] et trop hault contre la déclaration du clergé de France touchant la puiſſance eccleſiaſtique. Ces exilés ſont M[rs] Bouché, curé de S[t]-Nicolas de Chardonnet, couſin germain du Père Fulgence Bourgeois, récollet; M[r] Chamillard, grand vicaire de monſeig[r] l'archeveſque de Paris; M[r] du Mont et un autre dont on a oublié le nom; on adjoute que cela eſt bien glorieux à ces meſſieurs les exilés d'eſtre perſécutés pour juſtice, et pour avoir ſoutenu le droict de l'Egliſe. On adjouſte encore que l'on a formé quatre camps en

Flandre, et qu'on y a envoyé 10 récollets de la province d'Artois pour servir dans lesd camps. En ces pays-cy on a formé aussy quattre camps depuys ceste ville jusqu'au Rhin. C'est à savoir le premier à Marche en Famine, dans le comté de Chiny, qui est commandé par M^r^ le marquis de Lambert. Le second sur la Sarre, commandé par M^r^ le Mis de Boufflers. Le troisième à Landau, comandé par M^r^ le baron de Montclar. Et le 4e près de Montbeliard, je ne sais par qui il sera comandé. On travaille à grande force à Thionville tant à revestir les dehors de la place, et à faire les contreescarpes et glacis, qu'à rehausser les murailles des bastions et des courtines du corps de la place, qui sont de bricques, n'estant revestues qu'à la moitié et environ à 2 toises au-dessus de l'eau du fossé, on les achève d'un rehaussement revêtu de bricques jusqu'à la hauteur des terrasses qui sont derrière et on y ajouste un parapet de pierres de taille qui est un très bel ouvrage. Les trois grands corps de logis de casernes que l'on a faict audict Thionville pour loger les trouppes et le bastiment pour loger le gouverneur sont achevés. Il n'y a rien de plus beau ny de plus magnifique que lesdittes casernes et led bastiment. Un capitaine de cavallerie qui est venu icy avant hier de Fribourg nous asseure que l'on démolit les fortifications de cette place. (Et que cela signifioit paix avec l'empire.).....

Jalon.

Metz, ce 30 juin 1682.

CCLXXXI.

Metz, 14 juillet 1682. — *A Monsieur Guntzer, etc.*

Monsieur, je vous ay mandé par l'ordinaire de samedy dernier que Madame la Dauphine estoit heureusement accouchée d'un prince; ceste nouvelle estoit venue icy le jeudy précédent par le courrier de Paris qui avoit apporté une lettre à M. Malchar,

marchant banquier, de la part de Mr Clerc, un des principaux banquiers de Paris qui a des grandes affaires et correſpondances avec la cour, pour laquelle il faict des changes tous les ans pour plus de cinq à ſix millions; il avoit coullé un billet dans ſa lettre apprès qu'elle avoit eſté cachettée, par lequel il mandoit que depuis ſa lettre fermée il eſtoit arrivé un courrier de Verſailles qui avoit apporté la nouvelle que Madame la Dauphine eſtoit heureuſement accouchée d'un prince le lundy 6 juillet apprès midy, et que toutte la cour en eſtoit dans une joÿe inconcevable. Une autre lettre venue par le meſme courrier de la part du ſr Cornille qui a eſté icy threſorier ou payeur de la garniſon, lequel a eſcript la meſme choſe au ſieur Breton ſon parent, de Paris dudit jour 6 juillet, et ce bruict a eſté ſi grand à Metz que meſme le paſteur qui preſchoit dans notre égliſe le vendredy, 10 de ce mois, rendit grâces à Dieu dans ſes prières, de ce qu'il luy avoit pleu donner à la France ce nouveau prince dans la maiſon royalle, pour la bénédiction duquel il fit des vœux à Dieu; cependant ceſte nouvelle ſi importante et ſi advantageuſe à la France n'a point eu de ſuitte, ce qui faict croire qu'il n'en eſt encor rien; ſeulement on eſpère que ceſte princeſſe ſera bientoſt délivrée, et on augure que ce pourra eſtre d'un prince à cauſe qu'on la voit fort gaye, et en parfaicte ſanté. J'ay receu lettres de Mr le comte de Buſſy Rabutin qui me mande de Paris du 7 de ce mois, que le Roy et toutte la maiſon royalle ſe portent bien Dieu mercy, et que Madame la Dauphine promet une heureuſe couche par ſa bonne ſanté, et qu'elle en eſt tantoſt ſur le point. Que le Roy a ſéparé l'aſſemblée du clergé, que les affaires de Rome s'accom̃oderont, qu'on avoit ces jours paſſéz exilé quelques docteurs de Sorbonne dont les advis n'avoyent pas plu à la cour, et qu'on croit pourtant qu'ils feront bientoſt rappeléz. Qu'il eſt revenu un François de Conſtantinople, lequel a dit au Roy qu'il avoit veu dans le chaſteau des Sept-Tours Mr le duc de Beaufort avec une grande barbe blanche, mais qu'on croit que c'eſt un menteur.

A propos de ces docteurs de Sorbonne exiléz, on dit que ces

docteurs ayans donné leurs advis en faveur de Rome et par iceluy condamné la déclaration du clergé de France ſur le ſubject de la puiſſance eccleſiaſtique, le recteur de la Sorbonne et les principaux docteurs furent mandéz au Parlement, où ils furent griefvement reprimandéz pour avoir dégénéré de la vertu de leurs anceſtres et prédéceſſeurs, qui s'eſtoyent tousjours vigoureuſement oppoſéz à touttes les entrepriſes de Rome, tant ſur le temporel de nos Roys que ſur les libertéz de l'Égliſe gallicañe dont ils avoyent laiſſé des beaux monumens dans l'hiſtoire, que s'ils ne changeoyent de conduicte, on ne manqueroit pas de les redreſſer et de les chaſtier exemplairement, et qu'enſuite on en exila quelques-uns; mais on dit à préſent que tout eſt appaiſé et je vous ay mandé cy devant que le Pape avoit accordé quinze jours au cardinal d'Eſtrée avant que de prononcer l'anathème et excom̃unication contre M[r] l'archeveſque de Paris et ceux qui ont aſſiſté à l'aſſemblée du clergé; j'ay peine à concepvoir com̃ent ceſte affaire pourra s'accom̃oder, car de croire que le Pape veuille jamais rien relaſcher de ſes droicts, cela ne tombera jamais dans mon imagination, et d'autre coſté le Roy ayant faict publier par toutte la France la déclaration du clergé et ordonné par un edict ſolennel qui a eſté ſignifié dans touttes les maiſons religieuſes, couvens, colleges, univerſitéz et lieux où l'on dogmatiſe, avec com̃andement d'enſeigner ceſte doctrine ſur des grandes peines, je croy que cela dérogeroit à la gloire de ſa Majeſté de s'en deſdire et de caſſer ſon edict, et je ne croy point auſſy qu'il le faſſe. Au ſurplus je vous envoye les dernières nouvelles qu'on a receu icy de Liege du 2 de ce mois. Je ſuis tousjours avec beaucoup de reſpect, Monſieur,

Voſtre très humble et très obeiſſant ſerviteur.

JALON.

A Metz, le 14 juillet 1682.

CCLXXXII.

Metz, 18 juillet 1682. — *A Monſieur Guntzer, etc.*

Monsieur, les nouvelles eſtans extremement rares en ce pays cy hors celles qui nous viennent d'Allemagne, je vous diray ſeulement que quelques perſonnages dignes de croyance venus de Luxembourg depuis peu de jours, nous diſent des merveilles de leurs rodomontades eſpagnolles, ils diſent qu'ils eſpèrent d'eſtre dans peu de jours poſſeſſeurs de la ville de Metz et de tout le pays meſſin, coñe auſſy de Thionville et de toute ſa prevoſté, et qu'on fera rendre au duc de Lorraine tout ſon pays, avec tous les revenus depuis le jour que le Roy s'en eſt emparé. Ces Meſſieurs rapportent ſérieuſement qu'il eſt certain que les quattre régimens italiens qui y ont eſté en garniſon tout l'hyver dernier, en ſont ſortis, et qu'on y a faict entrer cinq autres régimens, dont il y en a un d'Eſpagnols naturels qui eſt très beau et bien complet, dans lequel on a faict entrer quantité d'officiers de très boñe mine, Eſpagnols, leſquels dans les reveües ſe mettent au rang des ſimples fantaſſins, pour coñander au deffault des officiers en pied, et ſe ſignaler dans la place en cas de ſiège. Ils diſent auſſy que les fortifications de ceſte place ſont parfaictement belles, très bonnes et fort meurtrières, et difficilles à attacquer, de ſorte qu'en cas d'attacque on s'y peut facilement deffendre, et faire beaucoup de doñage aux attacquans ; ils adjouſtent une choſe qui nous a faict rire, et qui ſent ſa rodomontade eſpagnolle, c'eſt que Mr le prince de Chimay, gouverneur de la ville et du pays de Luxembourg, a laiſſé croiſtre ſa barbe, qui eſt desjà grande coñe celle d'un viel capucin et qu'il a proteſté qu'il ne la fera pas coupper ny raſer que tous les François ne ſoyent ſortis du comté de Chiny ; ce que l'on trouve bien ridicule attendu l'eſtat des choſes, qui ſont juger qu'il y a bien peu d'apparence à voir réuſſir ſon ſouhait. Mr de Givry a receu une lettre de Mr de

la Haye, ambaſſadeur du Roy en Bavière en date du 7 juillet 1682, de Munich, par laquelle il luy mande que les troupes de l'empereur au nombre juſtement de cinq mille hom̃es paſſent préſentement ſur les terres de Bavière pour entrer dans le Tirol, qu'elles ſont en fort bon eſtat, ainſy que ceux qui les ont veües luy en eſcrivent de Saltzbourg où elles ont paſſé ; que le comte de Lobkowitz, nouveau miniſtre de l'empereur, y eſt arrivé le vendredy précédent, qu'il a eu audience de ſon Alteſſe de Bavière le ſamedy ſuivant à Schleisheim où eſt préſentement ſon Alteſſe de Bavière, et que ledit miniſtre y eſt encor retourné le lendemain, que ce miniſtre luy a dit qu'il feroit peu de ſéjour à Munich, et qu'il n'y venoit qu'en paſſant, qu'il n'a pas voulu accepter l'hoſtel des ambaſſadeurs qui luy a eſté offert, et que c'eſt peut eſtre parce qu'il n'y a pas bien longtemps qu'il y a demeuré quattre mois, qu'il s'eſt logé chez le réſident de l'empereur; que s'eſtant informé du ſubject de ſa venue, on luy a dit qu'il venoit demander la jonction des trouppes que Mr l'Électeur de Bavière eſt obligé de fournir avec celles des autres cercles de l'empire, et pour luy demander auſſy quelques autres trouppes pour la Hongrie en cas de beſoing ; il adjouſte qu'il pourra peut eſtre cy apprès pénétrer ce que ce miniſtre a plus à négotier en lade cour de Bavière dont il ne manquera pas d'informer mondit ſieur de Givry. Que le comte de Waldeck eſt party de Vienne où il a obtenu la qualité de général lieutenant des armées de l'empereur, et finalement il adjouſte que beaucoup de trouppes de l'empereur marchent du coſté de la Hongrie et par un poſt datum, ceſt ambaſſadeur adjouſte de ſa propre main ces mots : « En vous eſcrivant, Monſieur, j'apprens que Mr l'Électeur de Bavière donne le paſſage par ſes eſtats à cinq mil chevaux de l'empereur qui ſeront bientoſt proche d'Augsbourg. » De ſorte que voilà dix mil hom̃es que l'empereur envoye vers les villes frontières et vers la Suabe pour les garantir de tous inſults. Il y a bien des gens pourtant qui croyent que tout cela va vers l'Italie pour Caſal; le temps nous apprendra ce qui en eſt. Mr l'eveſque de Strasbourg arriva hyer icy ſur les

ſept heures du matin, il s'eſt logé chez Mr Morel, coner de la cour de Parlement; s'il avoit faict doñer advis de ſa venüe à Mr le Maiſtre eſchevin on luy auroit ſans doute faict préparer un logis ſelon ſa dignité; nous ne ſçavons encor quand il partira pour continuer ſon voyage. Il y a desjà icy pluſieurs jeunes gentilshoñes qui ſont arrivéz icy de devers Tournay et Douay et autres lieux de Flandres pour apprendre leurs exercices; il y en a déjà plus de 120 qui ſont dans noſtre citadelle ſoubs la direction de Mr de Morton, qui leur a faict payer à chacun 5 journées de leurs gages; il n'a pas eſté permis à aucun jeune gentilhoñe de ces pays-cy d'y entrer, on a eſté obligé de les envoyer tous à Tournay, au lieu que ceux de Tournay et d'autres lieux de Flandres viennent icy; je croyois qu'il en viendroit icy quelques uns de Strasbourg, mais je n'ay pas appris qu'il en ſoit encor venu aucun. Je ſuis avec mon reſpect ordinaire, etc.

JALON.

A Metz, le 18 juillet 1682.

CCLXXXIII.

Metz, 15 août 1682. — *A Monſieur Guntzer, etc.*

Monsieur, je croy que vous aurez receu celles que je vous ay eſcript mardy dernier touchant le départ de Mr de Courtemaux, depuis lequel temps on a receu icy lettres de Paris du 20 de ce mois par leſquelles on nous marque les grandes réjouiſſances qui ſe ſont faictes pour la naiſſance du fils de Monſeigr le Dauphin; que touttes les boutiques ont eſté fermées pendant trois jours entiers, et que tous les habitans avoyent dreſſé des tables couvertes de viandes dans les rues, chacun à l'endroit de ſon logis, et deffoncé des tonneaux de vin pour faire boire tous ceulx qui paſſoient à la ſanté du Roy, de monſeigr le Dauphin, et de monſeigr le duc de Bourgogne ſon fils, que le caroſſe de Mr l'archeveſque de Paris fut arreſté proche la porte de la Conférence, et qu'on l'obligea à

boire lesd santés, qu'on en fist de mesme à tous les carosses qui passèrent, et même à celui de Mr le premier président de Paris qui fust obligé de boire come les autres. J'ay receu une lettre de Mr le comte de Bussy Rabutin, lequel, come vous sçavez, a esté restably ez bonne grâce du Roy, et demeure présentemt à Paris et va souvent à la cour. Il me mande du mesme jour 10 de ce mois que ce jeune prince est venu au monde le jeudy 6 du mois à 10 heures 6 minutes du soir, après que Madame la dauphine eust été dans de très grandes douleurs depuys le mercredy 5 aoust, que le Roy la plaignant sur les maux qu'elle avoit soufferts, elle lui dit qu'elle tenoit touttes ses peines et souffrances pour bien employées puisqu'elle avoit pu faire quelque chose qui lui avoit pleu. Qu'aussitôt que ce prince fust né, le Roy en ayant esté adverty, il le noma duc de Bourgogne, et a ordonné quand on parlera de luy, qu'on le nomast monseigr tout court, et monseigr son père monseigr le dauphin pour le distinguer. Il adjousta qu'il n'est pas imaginable combien le Roy, la Reyne, toutte la maison royalle et tous les courtisans en ont témoigné de joye. Mais que la ville de Paris et tous les habitans d'icelle les ont tous passés par les marques extraordinaires et publicques qu'ils ont données de leurs réjouissances qui ont duré plusieurs jours. Que le Roy a faict donner cent mille livres à la ville de Paris pour délivrer les prisonniers pour debtes, et a ordonné deux cent mille livres pour la délivrance des prisonniers dans le reste du royaume, je ne sais si on aura pensé à délivrer le sr Ferriet, capitaine au régiment d'Auvergne. J'ai escript à Paris pour tascher d'en apprendre quelque chose, et pour voir s'il y aura moyen de touscher quelque chose pour l'argent qu'il doibt à mon cadet, come vous le sçavez; pour moy je feray bien aise que le misérable soit mis en liberté. Ceste action de charité est digne d'un grand Roy. On a chanté le *Te Deum* à Paris avec une affluence de peuple incroyable, le Roy allant à l'esglise Nostre-Dame avec toute la cour, la foulle y estoit si grande qu'on ne pouvoit passer. Mr le duc de la Feuillade faisant sa charge précédoit sa majesté et taschoit de faire place, criant haultement : Place! place au grand

papa! ce qui fit rire le Roy de bon courage. On receut hyer icy les ordres pour chanter icy le *Te Deum* et faire les feux de joye, po^r la naiſſance du fils de monſeig^r le dauphin. Il y a eu deux lettres circulaires adreſſées l'une à M^r noſtre eveſque, et l'autre à M^r Le Roy, noſtre com̃andant. Je n'ay pas veu leſdittes lettres, mais on dict qu'elles ſont parfaitem^t bien faites. Je croys qu'on les fera imprimer icy. Si cela eſt, je vous en enverroy une copie. En ſuitte de ces lettres on a pris l'heure pour chanter le *Te Deum* aujourd'huy ſur les quatre heures du ſoir, au retour de la proceſſion ſolennelle qui ſe faict pour la feſte de l'Aſſomption de Noſtre-Dame, enſuitte on fera trois deſcharges de toute l'artillerie de la ville et de la citadelle, com̃e auſſy de toutte la mouſquetterie que nous avons icy de gens de guerre. Et il eſt ordonné à tous les habitans de faire des feux de joye devant leurs maiſons. Nous allons avoir icy deux mil jeunes gentilshom̃es pour eſtre inſtruits dans n̄re citadelle à touttes ſortes d'exercices militaires. A la vérité ils ne demeureront pas tous icy, car on vous en envoyera une partie pour eſtre auſſy inſtruits dans votre citadelle; il y en a déjà icy bien douze cents, et on attend qu'ils ſoyent tous venus pour en faire le partage et vous en envoyer voſtre part. Il y a pluſieurs maiſtres deſtinés pour les enſeigner à lire, eſcrire, à faire les exercices des armes, et pour les mathématiques, c'eſt un eccleſiaſtique qui doibt leur enſeigner. Et com̃e il a eſcript depuys peu à Monſeig^r de Louvoys affin qu'il luy plaiſe donner ordre d'achepter des compas, des plumes, du papier et des inſtrumens pour chacun des eſcoliers, Mr Louvois luy a faict reſponce par le dernier ordinaire, et luy mande qu'il ſera icy dans peu de jours, et qu'il donnera ordre luy-meſme pour l'achapt de tout ce qui ſera néceſſaire pour l'inſtruction de ceſte jeuneſſe, de ſorte que l'on eſpère de voir bientôt icy ce ſeigneur, et je ne doute point qu'il ne paſſe auſſy juſqu'à vous. Je ſuis avec beaucoup de reſpect votre très humble et obéiſſ^t ſervit^r.

Jalon.

A Metz, ce 15 aouſt 1682.

CCLXXXIV.

Metz, 22 août 1682. — *A Monſieur Guntzer, etc.*

Monsieur, ... j'apprends que Mr le marquis de Courtemaux eſt logé chez vous pour quelque temps; c'eſt une grande marque de faveur que vous donne monſeigneur de Louvois, laquelle il refuſe à tous les cōmandans et lieuts de Roy de place où il paſſe. Je croys que vous ne ferez pas marry d'apprendre les particularitéz des couches de Madame la dauphine, telles qu'un récollet du monaſtère des Récollets de Verſailles les a mandées icy à un de ſes amys, et j'ay cru qu'il eſtoit important de n'y rien changer, c'eſt pourquoy je vous la donne mot à mot.

« De Verſailles le 8 aouſt 1682.

« Je vous donnay hier advis à la haſte, monſieur, des couches de madame la dauphine qui cauſe une joye très grande dans tout le royaume. Et je croy que vous ne ferez pas marry d'en apprendre toutes les particularités. Mardy à minuit ceſte princeſſe ſe trouva mal, et demanda le Roy croyant accoucher; le Roy y paſſa le reſte de la nuict, et à quatre heures du matin, il entendit la meſſe et puis ſe retira. Le mercredy ſe paſſa dans les douleurs qui furent grandes et violentes; le Roy coucha dans l'antichambre, et les douleurs continuèrent le jeudy tout le jour; ſur les quattre heures du ſoir, l'enfant ſe preſenta pour ſortir, mais un bouillon qu'elle avoit pris un peu auparavant luy cauſa un vomiſſement, et l'enfant remonta. On s'eſtonna fort de ceſt accident et on la ſaigna promptemt, et en meſme temps on vint advertir chez nous d'advancer l'heure de noſtre ſalut qui ſe diſoit tous les jours pour elle à 5 heures du matin. Et dans la chapelle du chaſteau on fit la meſme choſe, et toute la cour, dans une grande conſternation, aſſiſta à la benediction du St-Sacrement. Après quoy on rapporta au Roy qu'elle ſe

chagrinoit; il alla auſſitôt pour la conſoler, elle luy dit qu'elle ne ſe foucioit pas de ſa perſonne, pourveu qu'elle donnaſt un prince au Roy, ſur quoy il luy reſpondit qu'elle n'euſt point à s'attriſter, qu'il auroit autant de joye d'une fille que d'un garçon. Sur les dix heures du ſoir le meſme jour, tout le monde eſtant dans la dernière affliction pour la mère et pour l'enfant, l'on vint advertir le Roy qu'il fiſt advertir les princes et les princeſſes qui ſe rendirent dans l'antichambre; à dix heures un quart et cinq minutes l'enfant ſortit heureuſement. Et après eſtre lavé, il fut préſenté au Roy qui l'apporta dans l'antichambre, et cria : C'eſt un garçon, c'eſt un prince, après quoy le Roy embraſſa les princes et les princeſſes. Et la nouvelle ſe reſpandit par tout le chaſteau et dans la ville au ſon des trompettes, des tymballes et au bruict du canon du Canal, tous les bourgeois à l'envie l'un de l'autre firent des feux devant leurs maiſons, et crioyent : Vive le duc de Bourgogne! Le lendemain l'on deffonça quantité de tonneaux de vin dans la cour du chaſteau, et le ſoir on fit des feux de joye dans touttes les places. On ne ſçauroit exprimer la joye qui paroiſt dans le viſage du Roi et de la Reyne. Noſtre Reverend Père Gardien les a eſté feliciter, et a eſté favorablemᵗ receu partout et a veu le petit prince qui eſt un bon gros garçon et qui prognoſtique qu'il ſera ſuivi d'autres avec le temps. Madame la dauphine ſe porte parfaitemᵗ bien. L'ordre de la cour eſt préſentemᵗ : le Roy, monſʳ le dauphin, monſeigneur tout court, et dans les eſcripts on adjouſtera le duc de Bourgogne, Monſieur, monſieur le prince tout court qui eſt ſon fils, lequel on appelle encore le duc de Chartres, juſqu'à ce qu'il ait ſa maiſon faicte, Mʳ le prince de Condé, et monſʳ le duc d'Anguyen ſon fils, qu'on n'appellera plus coḿe on faiſoit cy-devant Mʳ le duc tout court. »

Au reſte on nous envoye tous les jours des nouvelles trouppes de cavallerie, de dragons et d'autres, on attend jour ſur autre l'arrivée de deux bataillons des gardes françoiſes qu'on dit debvoir demeurer icy en quartier d'hyver. On appréhende

extrêmement ce logem[t], à caufe que ces trouppes font fort libertines, et qu'elles ufent trop infolem̃ent de leur qualité, fans que l'on ofe s'en plaindre. Il arrive auffy tous les jours de la jeune nobleffe de toutes les provinces de la France, il y en a déjà icy près de 2500, et l'on dit qu'il en viendra encor bien autant pour eftre partagées, dit-on, entre Metz, Strasbourg, Brifac et Fribourg. Et com̃e noftre citadelle en eft déjà toute remplie, on loge à préfent dans la ville ceux qui arrivent, et ce dans les paroiffes les plus proches de la citadelle. On faict faire exercice tous les jours à une partie d'iceux fur noftre efplanade. Il y en a quantité qui font très bien faits, et il y en a beaucoup qui font de la religion réformée. Il y a bien des gens qui croyent qu'on ne les y a receus que dans le deffein de les pervertir et l'on croift en avoir d'autant plus de facilité qu'eftant com̃e ils feront fort éloignés de leurs parens, perfonne ne pourra leur infpirer aucune raifon pour les affermir et les faire perfeverer dans la vraye religion. Pour moy, je trouve que les parens ont bien hafardé ces pauvres enfans que de les expofer à cefte tentation, pour moy je ne voudrois pas y expofer les miens, quelle que fortune qu'il y ait à efpérer pour eux. Le 19 de ce mois M[r] de Boufflers (le marquis) eft party d'icy en pofte pour retourner à Paris; tout fon train, qui eft fort grand et lefte, compofé de 17 mulets et de quantité de chariots et de charretiers, fortit d'icy dès cinq heures du matin ledit jour pour retourner en France. Le camp fur la Sarre eft levé.....

Jalon.

Metz, ce 22 aouft 1682.

CCLXXXV.

Metz, 25 août 1682. — *A Monfieur Guntzer, etc.*

Monsieur, ... il arrive icy à tous momens quantité de nouvelles troupes qui y demeurent jufqu'à nouvel ordre, nous avons depuys peu de jours plus de 50 compagnies de dragons, hyer

entra un bataillon de gardes-françoiſes, et demain il doibt arriver encor un autre, s'il n'entre aujourd'huy ; nous avons outre ce trois autres bataillons d'infanterie, ſavoir un de Navarre, un de Sault, et celui qui eſt ſorti de ñre citadelle pour faire place à la jeune nobleſſe qui eſt encor un autre grand corps, partie duquel on loge préſentem[t] dans la ville, depuis que la citadelle en eſt remplie. Vous ne ſçauriez croire, Monſieur, combien noſtre pauvre bourgeoiſie eſt déſolée du logement de toutes ces troupes, et particulièrem[t] de celles des gardes-françoiſes dont les officiers uſent d'une méthode toute à faict déſobligeante, ſe rendant maiſtres abſolus des maiſons, et traictant leurs hoſtes non-ſeulem[t] avec mépris mais encor outrageuſem[t], ſurtout ceux de la religion, leſquels ſouffrent effectivem[t] tous les plus gros et les plus fâcheux logemens. Et ce qui rend ce logement d'autant plus inſupportable et écraſant, c'eſt que la pluſpart des habitans quittent la ville, et ſe retirent ailleurs, de ſorte que la charge retombe ſur ceux qui reſtent et qui ſont les plus accom̃odés. Il y a meſme quelques-uns de nos principaux habitans, gens d'honneur fort accom̃odés tant en deniers qu'en héritages et maiſons leſquels méditent leur retraicte, aimant mieux laiſſer à l'abandon leurs maiſons et héritages que de ſouffrir plus longtemps d'eſtre coyonnés et maltraictés par des gens qui, quoy qu'ils faſſent les grands, ne ſont partie d'entre eux que des coquins et gens de néant. Pour ce qui eſt de la jeune nobleſſe, j'ay toujours bien jugé qu'on n'y en avoit receu de la religion que pour les corrompre et leur faire quitter leur religion. L'on y employe desjà mille moyens qui ſont fâcheux, on leur double et triple les heures de factions de ſentinelles, on ne leur donne congé d'aller au preſche, les occupant durant les heures qui ſont à ce deſtinées, on leur faict des crimes de toutes leurs actions, et on les met par punition dans la grillotte, qui eſt une puante priſon. Il y en a déjà quelques-uns qui y ont ſuccombé, d'autres branſlent, et les plus conſtans ne demeureront pas longtemps ſans ſuccomber. Car quoy que leur intention ſoit d'eſcrire à leur père qu'on les retire, on ne croit pas qu'on en vienne à bout. Car on dit hautem[t] qu'ils ſont au

Roy, et que les pères n'en peuvent plus difpofer. C'eft pourtant une chofe bien cruelle, mais nous fom̃es à préfent fur un pied à tout fouffrir. Je fuis, Monfieur, avec tout le refpect imaginable votre très humble et très obéiffant fervit[r].

JALON.

A Metz, ce 25 aoûft 1682.

CCLXXXVI.

Metz, 5 feptembre 1682. — *A Monfieur Guntzer, etc.*

MONSIEUR, on efcript icy de Verfaille que fitoft que le Roy aura receu advis que Monfeig[r] le marquis de Louvois fera arrivé à Strasbourg, il partira de Verfaille pour Chambor pour y paffer trois femaines à la chaffe et autres divertiffemens, que de là la cour viendra à Fontainebleau pour y eftre le refte de la belle faifon.

Que madame la Dauphine fe porte admirablement bien, auffy bien que Monfeigneur le duc de Bourgogne.

Que pendant que la cour ne fera pas à Verfailles, on y travaillera fortement aux appartemens nouveaux que l'on a faicts pour loger Monfeigneur le Dauphin, et on achevera la belle gallerie qui refpond fur le grand jardin où on faict les plus belles peintures du monde.

Qu'on croit que la cour paffera l'hyver audit Verfailles tant à caufe que la plufpart des logemens y feront achevéz, que parce que les augmentations qu'on faict au chafteau de S[t]-Germain ne pourront pas eftre achevées pour cefte faifon.

On a nouvelles que M[r] du Quefne a receu et joinct les trois efcadres qui le devoyent venir trouver, et qu'il eft préfentement devant Alger, on attend avec impatience d'apprendre ce qu'il aura faict devant cefte place.

Tous les beaux efprits ont préfenté au Roy et à Monfeig[r] le

Dauphin plusieurs belles pièces en vers et en prose sur l'heureuse naissance de Monseigneur le duc de Bourgogne, on croit que cy apprès on en fera part au public.

Coṁe les affaires de Rome sont accoṁodées à la satisfaction du Roy et du Pape, on ne redoute pas que sa sainteté ne fasse dans peu une promotion de cardinaux, et on croit que Messieurs les évesques de Meaux et de Grenoble y auront bonne part, le premier parce qu'il est très bien dans l'esprit du Roy, et le second parce qu'il est aussy fort bien dans l'esprit du Pape.

Depuis quelques jours on voit icy une comette, entre le nord et le couchant dont la queüe n'est pas si grande que celle de l'année passée, je ne doute point que vous ne la voyiez aussy à Strasbourg, et nous n'avons point icy d'astrologues qui nous en puissent désigner les influences, vous en aurez peut estre plustost que nous qui vous en feront une plus exacte description.

J'ay receu celle qu'il vous a plu m'escrire du 31 du mois passé avec le panegiric de Mr Obrecht ; c'est une pièce que j'estime beaucoup et que l'on a trouvé merveilleuse, je vous rends mille graces de m'en avoir faict part, je ne doute point qu'on ne l'ait faict imprimer en ces beaux charactères pour la présenter au Roy, et certes elle le mérite bien, et je ne doute point qu'il n'en fasse autant et plus d'estat que de quantité d'autres pièces qu'on luy a présenté sur ce subject, d'autant plus qu'elle vient d'une ville célèbre coṁe la vostre qui depuis peu s'est mise volontairement soubs son obéissance. Mr de Givry a receu une lettre de Mr de la Haye, ambassad^r du Roy à Munich, du 28 aoust dernier par laquelle il luy mande que l'Électeur de Bavière a faict préparer un opera, des caroussels et quantité de feux d'artifices pour faire paroistre publiquement la joye qu'il a de l'heureux accouchement de Madame la Dauphine et de la naissance du duc de Bourgogne; il adjouste qu'il ne se parle plus du passage par la Bavière des cinq mil chevaux ny des trois mil hoṁes de pied de l'Empereur, pour lequel le comte de Lobkowitz estoit venu en Bavière dernièrement, qu'il est certain que ledit comte n'estant pas party

content de ladite cour, il a fait des grandes plaintes de ce qu'on n'a pas voulu accorder le paſſage pour les 5000 chevaux là où il l'avoit demandé de la part de l'Empereur, et qu'ayant ſollicité Mr l'Électeur de Bavière à ce qu'il vouluſt régaller en ſon eſtat les premiers cinq mil hoṁes de pied que l'Empereur a faict paſſer en Bavière pour entrer dans le Tyrol, coṁe avoit faict Mr l'éveſque de Saltzbourg lorſqu'ils avoyent paſſé ſur ſes eſtats, il en avoit eſté refuſé ; il mande auſſy qu'on a receu à Munich une très faſcheuſe nouvelle pour toutte la chreſtienneté, c'eſt à ſçavoir que le Baſſa de Bude avoit marché à la teſte de 20 mil hoṁes avec 8 pièces de campagne, 4 de batterie et quelques mortiers, qu'il avoit attacqué et pris Onach, et de là ayant marché vers Patach il l'avoit auſſy attacqué et pris, et qu'en ſuitte il eſtoit venu joindre l'armée de Techely au ſiège de Caſchau, et qu'on croyoit qu'ils avoyent auſſy pris ladite ville. Et de plus que deux mil houzards, qui eſtoit preſque tout ce qui reſtoit de ceux qu'avoit l'Empereur, s'eſtoyent jetté tout d'un coup parmy les rebelles de Hongrie; ayant envoyé à Mr de Givry coppie de la lettre qu'on en a receu de Vienne, laquelle eſt du 20 aouſt, de ſorte que les choſes eſtans ainſy il y a apparence que l'Empereur jettera tout ce qu'il a de forces de ce coſté là pour les oppoſer aux Turcs qui vrayſemblablement ne ſont pas venus juſque-là avec un ſi grand appareil, pour faire la paix ou une treſve coṁe l'Empereur s'eſt flatté juſques icy qu'il l'obtiendroit.

Je viens de recepvoir encor une de vos lettres du 2 de ce mois; je vous ſuis bien obligé de la peine que vous prenez de m'eſcrire ſouvent et de vos nouvelles, je vous en rends mille graces, on a deſtiné de vous envoyer à Strasbourg pluſieurs jeunes gentilshoṁes de la Religion qui ſont de la province de Dauphiné, leſquels en ont faict grande inſtance à Mr de Morton qui enfin le leur a accordé. Je ſuis avec beaucoup de reſpect, Monſieur,

Voſtre très humble et très obéiſſant ſerviteur.

JALON.

A Metz, le 5 ſeptembre 1682.

CCLXXXVII.

Metz, 8 septembre 1682. — *A Monſieur Guntzer, etc.*

Monsieur, ſamedy dernier tous nos cavalliers et dragons montèrent à cheval pour aller au devant de monſeigneur le M[is] de Louvois, et luy ſervir d'eſcorte au paſſage de Genivaux, où depuys quinze jours, il y a eu trois ou quatre perſonnes tuées ou vollées. Et dimanche noſtre comandant et lieut[t] de Roy partirent auſſy d'icy pour aller rencontrer ce grand miniſtre, qui arriva icy au bruict de tout noſtre canon, entre 7 et 8 heures du ſoir. Il s'eſt logé chez M[r] noſtre Eveſque, M[r] le duc de la Feuillade ayant prévenu et faict en ſorte qu'il a bien voulu loger à l'eveſché, nonobſtant les ſollicitations de M[r] de Givry, où il avoit accouſtumé de loger les autres fois, et celle de M[r] le Roy, qui eſperoyent d'obtenir ceſt honneur. Et l'on diſt qu'il y a eu des raiſons particulières pour cela. Il a eſté à Verdun et a logé chez M[r] de Villeneufve qui eſt, dit-on, fort dans ſes bonnes grâces. De là il a paſſé à Longwy et eſt venu dimanche diſner à Thionville, et de là coucher icy. Il a viſité icy toutes les fortifications, et a eſté longtemps dans la citadelle, où il a veu nos jeunes gentilshomes qu'il a fort examinez et particulièrem[t] ceux qu'il a trouvé mal veſtus, et a voulu voir s'ils eſtoyent gentilshomes, et de quelle maiſon. Et lorſqu'il a cognu la nobleſſe de leur famille, quoyque dans la néceſſité, il a pris le ſoing de les faire habiller et fournir tout ce qui leur eſt néceſſaire; il en a caſſé plus de trente auxquels il a faict fournir tout ce qui leur eſt néceſſaire pour leur voyage pour retourner chez leur père, ou parce qu'ils eſtoyent trop jeunes ou mal faicts, ou bien parce qu'il a cognu qu'ils n'eſtoyent point gentilshomes. Il eſt party d'icy aujourd'hui et a pris le chemin de Saar-Louys, d'où il doibt retourner à Pfalzbourg : c'eſt tout ce que je puis vous dire de ſon voyage. Je vous ay mandé cy-devant

qu'on avoit eftably un impoft fur le vin, ce qui eft très véritable, mais on affeure que monfeig^r de Louvois a deftourné ce coup, ayant faict cognoiftre au Roy que c'eftoit la ruine abfolue de cefte ville et du pays, lequel eftant de grand ufage pour les trouppes du Roy qu'on faict paffer ès pays eftrangers, fi on le ruynoit, les trouppes ne pourroyent plus loger ny fubfifter. Enfin nous lui avons cefte obligation, que non feulement il a fauvé ce pays-cy de la ruine inévitable que nous auroit caufé ceft impoft, mais qu'il a mefme garantÿ ceux de la religion réformée de cefte ville que les édicts et déclarations que l'on a faict à Sedan et autres lieux contre les proteftans n'ont point de lieu en cefte ville......

JALON.

Metz, ce 8 feptembre 1682.

CCLXXXVIII.

Metz, 15 septembre 1682. — *A Monfieur Guntzer, etc.*

Monsieur, c'eft une chofe eftrange de la quantité de cadets et jeunes gentilshom̃es qui nous viennent tous les jours de touttes parts, tout en fourmille icy, et on ne fçauroit paffer dans les rues ny ès places qu'on ne les rencontre par bandes com̃e des étourneaux; vendredy dernier on en comptoit déjà deux mil trois cent trente-fix, depuys lequel temps le nombre en eft fort augmenté. Car en un feul jour il en eft venu 750. Et s'il en vient tous les jours de nouveaux, on les loge icy fix à fix en chafcune maifon, et la plufpart des maifons des paroiffes St-Martin, St-Jean, St-Vicq, St-Victor, St-Gengouft et St-Jacques en font remplies. Cela eft une marque bien certaine de la pauvreté de noftre nobleffe françoife qui n'a pas le moyen de nourrir et eflever fes enfans dans le rang qu'ils doibvent tenir, eftant réduict à les envoyer ainfi au hafard, efloignez de leur patrie, foubz la direction de gens qu'ils ne cognoiffent pas, moyeñant 10 fols par jour; le plus grand

avantage qu'en efpèrent les pères, c'eft que fi leurs enfans fe gouvernent bien ils pourront les voir un jour dans l'employ des charges militaires ès trouppes du Roy, car il eft réfolu abfolument qu'apprès le dernier jour de cefte année, on ne donnera plus aucune charge dans les trouppes qu'à ceux qu'on tirera de l'efcole de cefte jeune nobleffe. C'eft ce dont monf[r] de Louvois nous a affeurés icy, lorfqu'il a efté à Saar-Louis.

JALON.

Metz, 15 de feptembre 1682.

CCLXXXIX.

Metz, 29 septembre 1682. — *A Monfieur Guntzer, etc.*

MONSIEUR, nous avons receu icy nouvelles de Paris du 19 de ce mois qui portoyent que le Roy partiroit fans faute de Verfailles le mardy 22 du courant, qu'il iroit coucher à Montfort et le lendemain à Chartres, où toutte la cour fe difpofoit, et principalement le Roy et la Reyne, à rendre leurs vœux et dévotions à la Vierge, avec des grands préfens, pour recognoiffance de l'accouchement heureux de Madame la Dauphine et la naiffance de Monfeigneur le duc de Bourgogne, que de Chartres fa Majefté renvoyeroit touttes les dames avec la Reyne pour retourner à Verfailles, et y tenir compagnie à Monfeigneur et à Madame la Dauphine, que néantmoins la Reyne a plaidé fa caufe elle mefme, ne voulant point quitter le Roy, dont elle a ce qu'elle a fouhaitté depuis longtemps, que ce voyage fera beaucoup plus long que l'on ne penfe, attendu qu'on tient que le Roy va à Cafal, Verceil et Turin où l'on affeure que M[r] de Stoup eft entré avec deux mil Suiffes, qui font maiftres de la citadelle. Que Meffieurs de Genève ont pris l'allarme au bruict de ce voyage et ont envoyé dans la Suiffe tout ce qu'ils avoyent de plus précieux, eftans affeurez que fa Majefté a pris tranfport de tous les droicts

que tant le duc que Madame de Savoye, et Mr l'évesque de Genève ont ou peuvent avoir sur ceste république, de sorte que l'on croit que revenant de Casal, sa Majesté ira à Genève, pour sçavoir ce que ces Messieurs de Genève prétendent faire sur le subject desdits droicts, et s'ils ne veullent point l'en mettre en possession aussy bien que l'évesque de son évesché. Que de là sa Majesté viendra en nos quartiers pour somer les Espagnols à luy donner l'équivallant du comté d'Alost avec le revenu d'iceluy depuis le temps de la paix ; que monseigneur le chancelier a esté très dangereusement malade, mais qu'à présent il est sans fiebvre, que son grand aage a donné subject de craindre à monseigneur de Louvois, lequel estoit arrivé à Paris le 18 en poste, d'où après avoir veu monseigneur son père, il estoit party avec sa diligence ordinaire pour Versailles. Pour dire vray je tiens les nouvelles de ces lettres à l'esgard de Genève et des Espagnols pour fort incertaines, et je croy qu'elles viennent de la boutique de quelques moines, qui parlent de ces choses et en forgent des nouvelles conformes à leurs souhaits ; je fais bien plus de fonds sur celles que Mr de Givry a receu de Paris tant de madame son épouse que d'autres qui portent que le Roy partit de Versailles le mardy 22, et qu'il alla coucher à Chartres où il séjourna le lendemain 23 à cause que la Reyne y voulut faire ses dévotions, que le jour suivant il arriva à Chambort, que monseigneur le chancelier est entièrement guerry, qu'il luy estoit resté une petite toux que le remède de l'Anglois luy a osté. Qu'on escript de la cour que jamais il n'estoit paru tant de joye sur le visage du Roy qu'il en témoigna à monseigr le marquis de Louvois à son retour de Strasbourg, que sa Majesté l'embrassa quattre ou cinq fois, luy disant qu'il lui avoit faict bien du plaisir de revenir, qu'il estoit persuadé que son service luy touchoit plus que ses propres intérests ny ceux de sa famille, que c'estoit ce qui l'avoit obligé de luy envoyer dix courriers de suitte pour l'obliger à revenir à cause de la maladie de Mr le chancelier, qui se portoit Dieu mercy tout à faict bien; au surplus Mr de Givry estime que les trouppes qui

ſont icy en très grand nombre en partiront bientoſt pour aller en leurs quartiers d'hyver. Il arriva encor icy vendredy et ſamedy dernier grand nombre de gentilshoñes cadets, ce qui incoñode fort nos bourgeois avec leſquels ils vivent fort inſoleñent, la citadelle en eſt remplie, et ceux qui arrivent tous les jours on les loge dans la ville, et ces cadets font grand doñage à nos vignes, car ils y vont en trouppes coñe des eſtourneaux, et ſe deffendent contre les fortriers et gardes des vignes qui taſchent de les chaſſer; on dit icy que nous allons avoir la guerre avec la Suède, et que le Roy de Suède ayant appris que nous avons fait ligue contre luy avec le Roy de Dannemarck et l'Électeur de Brandenbourg, il a renvoyé nos ambaſſadeurs et que Mr Bazin que le Roy y avoit envoyé depuis peu revient avec Mr de Feuquières. Je ſuis toujours avec beaucoup de reſpect, Monſieur,

Voſtre très humble et très obéiſſant ſerviteur.

JALON.

A Metz, le 29 ſeptembre 1682.

CCXC.

Metz, 24 octobre 1682. — *A Monſieur Guntzer, etc.*

Monsieur, je n'ay rien préſentement qui mérite de vous eſtre mandé, n'ayant veu aucunes nouvelles de Paris ny de Fontainebleau depuis noſtre courrier de mardy dernier. On croit que préſentement le Roy et toutte la cour eſt arrivée à Fontainebleau où elle reſtera quelque temps; je ne vous aurois point eſcript dans la ſterilité où je ſuis de nouvelles, n'eſtoit que je croy qu'il faut eſtre relligieux d'entretenir le coñerce de nouvelles; tout ce que je puis vous dire eſt que nous ſoñes icy accabléz du paſſage des trouppes, qui ne ceſſent point d'y arriver à tous momens, et ne ſe paſſe point un ſeul jour qu'il n'y en arrive de nouvelles ſoit de cavallerie, de dragons ou d'infanterie qui vont les unes du coſté

de Longwuy, les autres vers le comté de Chiny, les autres vers Saarlouys, et les autres vers la Lorraine et l'Alſace; on a auſſy mis en quartier des trouppes de cavallerie en tous nos villages du pays meſſin, et dans ceux de l'éveſché de Metz qui eſt une charge bien grande pour nos pauvres villages, qui ſont desjà aſſez accabléz d'ailleurs : il n'y a guère de village qui ne ſoit chargé de la nourriture et de la ſubſiſtance de cinq ou ſix cavalliers, en ce non compris le tour du baſton, qui couſte ſouvent davantage aux pauvres payſans que le reſte, eſtans intimidéz par eux, et ne deſirans que la paix ils ayment mieux qu'il leur en couſte que d'avoir des querelles et demeſléz. On fit paſſer avant hyer une voicture d'argent à Saarlouys, à laquelle on donna icy eſcorte de cavallerie de noſtre garniſon. Nous attendons aujourd'huy et demain l'arrivée des gendarmes et des chevaux légers de la Reyne qui, comẽ on nous aſſeure, ne demeureront icy qu'un jour, qui eſt un bonheur pour nous, car nous craignions fort qu'ils ne reſtent icy en garniſon, ces trouppes privilégiées eſtans pour l'ordinaire fort inſolentes et difficilles à contenter.

Mr de Givry a receu mercredy dernier des lettres de Mr de la Haye, ambaſſadeur du Roy en Bavière, lequel ne luy mande autre choſe ſinon que M^r^ l'Electeur de Bavière a aſſemblé touttes ſes trouppes le xie jour de ce mois, à une demye lieue de la ville de Munich, où il en a faict faire la reveüe qui s'eſt trouvé monter à douze mille homẽs, ſçavoir : 8,700 homẽs de pied, 2,500 chevaux et 7 à 800 dragons, que ces trouppes ſont belles, les homẽs en ſont bien faits et bien taillés, bien couverts et bien armés, mais que ces trouppes eſtans nouvelles pour la pluſpart, elles ne peuvent pas eſtre préſentem^t^ de grande exécution, et qu'il faut du temps pour les inſtruire et agguerrir; il ne mande rien des affaires de Hongrie, et nous n'en apprenons nulle part, que de celles qui nous viennent de Strasbourg. Nous avons eſté icy fort occupéz depuis quelques jours pour nos vendanges qui continuent toujours en aſſez grande abondance, en quelques lieux, mais en d'autres fort médiocrement, la greſle en ayant beaucoup gaſté, et

le pis eſt que là où la greſle a paſſé, les vins ne vaudront rien, à cauſe que tout le feuillage eſtant tombé et ſeché, le raiſin qui eſt reſté n'a pû parvenir à maturité, et les autres vignes où la greſle n'a point touché n'ont produict que du vin bien vert et fier, avec peu de force, de ſorte que les vins vieux ſeront fort recerchéz. Je ſuis avec une paſſion reſpectueuſe et toutte ſoubmiſe, Monſieur, voſtre très humble et très obéiſſant ſerviteur.

JALON.

J'ay pris la liberté, Monſieur, de vous eſcrire, en ayant eſté prié par un de mes bons amys, pour vous ſupplier d'avoir la bonté de parler à Mr d'Aunois qui eſt dans la muſique de Mr l'éveſque de Strasbourg pour la cathédralle, affin que ſi dans ceſte muſiq̃ il entre une baſſe de violle, ledit ſieur d'Aunois faſſe en ſorte que Mr Huraut, qui ſert à la muſique de Verdun et qui eſt de ſa cognoiſſance, y puiſſe eſtre receu; il joüe fort bien de ceſt inſtrument, et à livre ouvert; et on m'aſſeure qu'il eſt fort propre et fort capable pour ceſte muſique : j'attens voſtre reſponſe ſur ce ſubject s'il vous plaiſt.

A Metz, le 24 octobre 1682.

CCXCI.

Metz, 27 octob.e 1682. — *A Monſieur Guntzer, etc.*

Monsieur, j'ay receu celle qu'il vous a plu m'eſcrire du 24 de ce mois, avec les nouvelles qui y ſont contenües, dont je vous rends mille graces. Je croy que vous ſçavez aſſez les difficultéz que Meſſieurs de Liège ont avec leur éveſque, Mr l'archeveſque de Cologne, leſquelles trainent depuis fort longtemps; le Roy pour favoriſer ceſt Electeur, duquel il pourra avoir beſoing pour quelques autres affaires, s'eſt entremis pour taſcher de terminer ces difficultés et faire ceſſer le divorce qui eſt entre ces peuples et

leur évefque, il leur a envoyé Mr de la Raudière pour les difpofer à donner à ce prince la fatisfaction qu'il défire, fans que pourtant ils cèdent rien de leurs droicts et privilèges, il leur a efcript fur ce fubject par ledit fr de la Raudiere qui, en leur donnant ces lettres, leur a faict une petite exhortation; je vous envoye coppie tant de la lettre du Roy que du difcours que Mr de la Raudière a faict à meffieurs les magiftrats de Liège fur ce fubject. Nous fomes toujours fort ftériles en nouvelles, je vous diray feulement que ceux qui viennent de Paris nous affeurent que l'on y a arrefté et conftitué prifonnier à la Baftille un home de la maifon de Mr le comte de Mansfeld qui l'a laiffé ou envoyé à Paris pour quelques affaires, et qui y attendoit fon arrivée lorfqu'il y paffera pour fon ambaffade d'Efpagne; ceft arreft a efté faict pour repréfaille de la détention du fr du Fayet, prétendu efcuyer et domeftique de Mr de Seppeville, ambaffadeur du Roy à Vienne, lequel a efté non feulement arrefté et conftitué prifonnier, accufé d'avoir entretenu des efpions, et eu des pratiques et intelligences fecrettes contre les intérefts de l'Empereur et de l'empire, mais qu'on luy a donné auffy la queftion, pour lui faire confeffer, par la violence des tourmens, des chofes aufquelles il n'a poffible jamais penfé; quoy qu'il en foit il y a apparence que, fi l'on continue à Vienne ces fortes de procédures contre les fujects du Roy, on en fera de mefme en France contre ceux de l'empire, et cela pourra fomenter des aigreurs et des divifions d'efprit qui ne pourront jamais produire que du mal. Depuis quelques jours, le bruict eft grand icy que l'Empereur traicte avec Teckely, et qu'il lui cède la moitié du royaume de Hongrie pour en jouir par luy en toutte propriété, à charge qu'il luy en fera homage et qu'il recognoiftra l'Empereur pour fouverain de cefte moitié : c'eft chofe pourtant que je ne fçaurois croire, n'y ayant aucune apparence, ny que l'Empereur veuille faire cefte brefche à un royaume qui luy eft héréditaire, ny auffy que Teckely veuille fe contenter de la ceffion de la moitié d'un royaume dont la totalité luy eft cédée par le grand feigneur qui l'en a faict duc, à charge de le rellever de

luy. On mande de Paris du 22 de ce mois que Mr du Quefne eft arrivé à la cour, où le Roy luy avoit mandé de fe rendre pour advifer avec luy aux moyens néceffaires pour faire le fiège d'Alger au mois de mars prochain qui eft la belle faifon en ces pays là, tant pour les vaiffeaux que pour les gallères et galliottes que l'on baftit à Toulon pour ce fubject; on mande auffy que toutte la maifon du Roy eft aux environs de Paris. Il court icy un bruict que touttes les trouppes de cavallerie qui fortent d'Alface et de plufieurs autres lieux, au lieu de prendre la routte de Flandre come l'on difoit, en paffant par la Bourgogne, qu'elles vont touttes en Italie et fe camper foubs Pignerol, et qu'il y a quantité d'autres trouppes qui y fillent de divers autres endroits du royaume, et que le duc de Savoye a cédé et vendu fon duché de Savoye au Roy avec touttes les dépendances d'iceluy; c'eft une affaire merveilleufement importante, et fur laquelle on ne manquera pas de former bien des difficultés, fi elle eft véritable, ce que j'ay bien de la peine à croire. On affeure que le Roy a faict fçavoir au Roy d'Angleterre que fi, déans la fin du mois de novembre, on ne luy donne fatisfaction fur fes prétentions qu'il a fur le comté d'Aloft, en ce cas après ce terme expiré, il ne manquera pas de cercher luy mefme les moyens de tirer fatisfaction par touttes les voyes qu'il trouvera convenables, que le Roy d'Angleterre en fuitte de ceft advis travaille férieufement à difpofer les Efpagnols à doner au Roy la fatisfaction qu'il défire, mais je croy que les Efpagnols en uferont come ils ont accouftumé de faire et qu'ils ne fe rendront qu'à l'extrémité. Je fuis avec refpect, Monfieur, voftre très humble et très obéiffant ferviteur.

JALON.

J'attens voftre refponfe fur le fuject de la mufique dont je vous ay prié de vouloir parler à Mr d'Aulnois.

A Metz, le 27 octobre 1682.

CCXCII.

Metz, 31 octobre 1682. — *A Monſieur Guntzer, etc.*

Monsieur, il faut que je vous advoüe franchement que je n'ay jamais eſté empeſché au point que je le ſuis à trouver de quoy fournir noſtre comerce ordinaire de nouvelles, car il ne nous en vient point du tout ny de Paris ny de la cour, où l'on ne ſonge qu'à dançer et à faire des bals, ballets, des opéra, et autres ſemblables paſſetemps. On a caſſé et congedié la pluſpart des chevaux de l'artillerie, ce qui eſt une grande marque qu'on ne veut rien entreprendre ceſt hyver, nonobſtant les grands bruicts qui ont couru, qu'on avoit de grands deſſeins non ſeulement du coſté de la Flandre, mais auſſy du coſté de l'Italie. En ce pays-cy on ne voit autre choſe que des paſſages continuels de trouppes, il ne ſe paſſe pas un ſeul jour qu'on ne voye entrer en ceſte ville, tantoſt deux, tantoſt trois et quattre régimens de cavallerie et de dragons, qui vont et viennent, les uns tirans vers Thionville et Longwuy, les autres vers Saarlouys, et les autres vers Verdun, Toul et Nancy, et ſurtout il en paſſe une très grande quantité pour le comté de Chiny, ce qui a faict croire à pluſieurs que c'eſtoyent des préparatifs qui ſe faiſoyent pour Luxembourg, mais je n'y voy pas grande apparence. On avoit publié icy que l'affaire d'Alger avoit très mal réuſſy, que nos bombes n'avoyent rien faict qui vaille, que ceſte place n'avoit eſté que très peu endomagée, mais à préſent on a icy des relations très amples de ce qui s'y eſt paſſé, qui juſtifient bien le contraire de tous ces bruicts. Car premièrement, elles portent que l'on avoit creu en France qu'Alger n'eſtoit compoſée que de maiſons faictes de parois et de bois, où les bombes mettroyent aiſément le feu partout; c'eſt pourtant ce qui ne s'eſt point trouvé, car, au contraire, touttes les maiſons ſont baſties à chaux et à ſable de pure pierre et bonne maſſoñerie, et meſme les chambres n'ont ny poutres ny ſolivaux ny planches, elles ſont touttes voultées partout, et c'eſt ce qui a

produict la plus grande ruine, car là où les bombes ont tombé elles ont percé et ruiné touttes ces voultes et accablé touttes les perſonnes qui ſe ſont rencontrées ès dittes maiſons; et ſurtout on rapporte que la plus grande perte qui s'eſt faicte ç'a eſté dans leur moſquée qui eſtoit un très grand baſtiment, où il y avoit un grand nombre de monde aſſemblé, car quelques bombes eſtans tombées ſur ce moſquée, il a eſté entièrement ruiné, et touttes les ruines ont accablé tout le monde qui y eſtoit ſans qu'il en ſoit eſchappé aucun. On rapporte encor que les Algériens ont faict leur poſſible pour s'accorder avec nos François, mais on n'a voulu entendre à aucun accomodement autrement qu'en ſe rendant au Roy, ce qu'ils n'ont voulu faire, ſeulement ils vouloyent un traicté de paix, et demeurer pyrates, ce qu'on n'a pas voulu ſouffrir, de ſorte que le Roy a réſolu d'y renvoyer ſes vaiſſeaux, gallères et galliottes au printemps prochain, pour quoy il a faict venir à la cour Mr du Queſne pour adviſer aux moyens de réduire ceſte place au printemps prochain, et pour faire les préparatifs néceſſaires pour ce deſſein. Nos cadets qui ſont deſtinés pour Longwuy ne ſont point encor partys d'icy pour s'y rendre, mais ils doibvent partir demain au plus tard, ſi ce n'eſt que le mauvais temps les en empeſche, une partie d'iceux devoyent partir dès hyer, mais les grandes pluyes qu'il a faict les en ont empeſchés. Mr de Givry a receu lettres de Mr de la Haye, de Munich, du 21 de ce mois, lequel mande que les trouppes de Bavière ſont encor aſſemblées et campées proche de Munich, qu'on a faict conſtruire un fort de terre, compoſé de quattre baſtions, où on a mis du canon, qu'on attacque ce fort dans les formes, et qu'on a faict des lignes de circonvallation, qu'on y a ouvert la tranchée, et eſlevé des batteries, que ledit jour 21 le fort ſe devoit rendre après tous les combats et réſiſtances et qu'on croyoit que le vendredy ou ſamedy ſuivant, 24 de ce mois, touttes les trouppes de ce camp s'en retourneroyent vers les meſmes quartiers d'où elles eſtoyent venues, qu'on avoit publié que Mr le comte de Waldeck, qui eſt à Würtzbourg, viendroit à Munich veoir ce petit exercice,

mais qu'il s'en eſt excuſé, ſur ce qu'il raſſemble les trouppes de Franconie et de Veteravie pour les faire marcher en Schaube, ou ſur les terres de Mr l'Electeur de Mayance, et que peut eſtre ce ſont des bruits ſans fondement. Que les affaires de Hongrie vont toujours très mal, et qu'il ne paroiſt pas que l'armée de l'Empereur veuille ou oſe rien entreprendre. Pour finir, voicy un épigrañe qu'on a envoyé à un de mes amys, faict ſur la naiſſance de monſeigneur le duc de Bourgogne :

ÉPIGRAÑE AU ROY

Grand prince, eſt-il un advantage
Pareil à la proſpérité
Qui vient de vous donner le gage
D'une heureuſe poſtérité?
Sy ce beau lys tient de ſa tyge,
Sa gloire ira juſqu'au prodige,
Tous les roys en feront jaloux :
Mais malgré ce que vault le père
Et le mérite de ſa mère,
Plaiſe au Ciel qu'il tienne de vous!

Je ſuis, Monſieur, avec tout le reſpect imaginable, voſtre très humble et très obéiſſant ſerviteur.

JALON.

A Metz, le 31 octobre 1682.

CCXCIII.

Metz, 3 novembre 1682. — *A Monſieur Guntzer, etc.*

MONSIEUR, j'ay receu celle qu'il vous a plu m'eſcrire du 31 du mois paſſé, je vous rends grâces très humbles non ſeulement des nouvelles qui y ſont contenues, mais de ce que vous voulez bien prendre la peine de vous entremettre envers Mr le

grand vicaire pour faire obtenir une place de baſſe violle dans la muſique de la grande égliſe de monſeigr l'éveſque de Strasbourg en faveur d'un de nos amys, qui vous en ſera obligé; j'eſtoys en peine d'avoir eſté quelque temps ſans avoir reſponſe de voſtre part ſur ce ſubject, et je craignois que mes lettres n'euſſent eſté perdues, mais j'ay eſté bien aiſe de voir que vous les ayez receues et que vous ayez la bonté de vouloir bien vous charger du ſoing de vous informer s'il y aura moyen de réuſſir en ceſte affaire. On mande icy de Sedan que Mr l'archeveſque de Rheims avoit témoigné avoir intention d'y faire un voyage, ſur laquelle nouvelle Meſſieurs de la relligion eſtoyent fort allarméz ſcachant que ce prélat a beaucoup de pouvoir et de crédit et qu'il eſt fort zeelé pour les converſions dont on faict aujourd'huy tant de bruict et que juſque icy on l'a recognu fort contraire à ceux de noſtre profeſſion; on a cru qu'il ne venoit pas à Sedan ſans quelque grand deſſein d'attenter quelque choſe importante contre les libertez des pauvres proteſtans, mais du depuis ces pauvres gens ont eſté un peu remis et raſſeurés de leur crainte par l'aſſeurance que Mr de Terme, qui com̃ande préſentement à Sedan, leur a donné qu'ils n'ont rien à craindre de ce coſté là et que ce prélat luy a eſcript qu'il ne faiſoit pas ce voyage pour leur mal faire, ny attenter aucune choſe contre leurs libertés et qu'au contraire il n'a deſſein de leur procurer que tout bien, le priant d'en aſſeurer ceux de la religion refformée, qui ont eſté tout conſolés d'entendre ces aſſeurances. On croit qu'il vient pour publier au conſiſtoire de Sedan la prétendue exhortation paſtoralle que Meſſieurs du clergé de France ont faict imprimer en latin et en françois pour exhorter ceux de noſtre religion à retourner à l'égliſe romaine, com̃e elle a eſté publiée à Charenton, et on aſſeure que nous avons l'obligation à ſa majeſté de ce qu'il a témoigné vouloir que ceſt eſcript fuſt publié ſeulement dans tous les conſiſtoires de nos égliſes, et non point dans nos aſſemblées, et que cela ſe faſſe avec toutte douceur et modération, et on adjouſte qu'il s'eſt faict entendre qu'il a eſté fort ſatisfaict de la manière ſoubmiſe et reſpec-

tueuse que Mr Claude et le consistoire de Charenton ont receu la proposition que Mr de Menars, intendant, leur fit de sa part sur ce subject. On mande de Paris du 29 du mois passé qu'on a arresté le père du Breüil, célèbre et fameux père de l'Oratoire, lequel est directeur de la conscience de Madame de Longueville, et que Mr de la Renie a arresté aussy le sacristain de l'hospital de Sainct Denys, auquel on adressoit des gros ballots qui n'estoyent remplis que de livres du jansénisme, tous lesquels livres ont esté pris, et ledit sacristain conduict à la Bastille, que c'est un hom̃e qui estoit tous les jours chez les Bénédictins de ladite abbaye de St Denys, et que cela pourra bien faire tort à ces bons pères. Car le Roy prend fort à cœur la ruine et destruction du jansénisme. On mande aussy que Mr Des Marests, beau-frère de Mr de Colbert, est décédé, et que les pères Jésuittes ont enfin obtenu permission du Roy de s'establir dans la ville de Troye en Champagne, laquelle chose ces pères de la societé poursuivent avec grande chaleur depuis plus de 40 ans sans que jamais ils l'ayent pu obtenir, les magistrats et habitans de lad ville s'estans tousjours fortement opposés à cest establissement, et par là vous pouvez juger du grand crédit qu'ont à présent ces pères dans nostre France aussy bien qu'ailleurs. On mande aussy de Paris qu'on craint le siège de Luxembourg, à quoy pourtant je ne croy pas que l'on songe présentement, mais je croy que ce bruict n'est fondé que sur le grand nombre de trouppes que l'on sçait qui passent icy à tous momens. Nos gentilshom̃es cadets ne sont point encor partis pour Longwuy, mais on asseure qu'ils partiront demain; je croy qu'on a faict scrupule de les faire partir par le mauvais temps qu'il a fait la semaine passée, estans obligés de faire ce chemin à pied depuis Thionville. Je suis avec toutte sorte de soubmission et de respect, Monsieur, vostre très humble et très obéissant serviteur.

Jalon.

A Metz, le 3 novembre 1682.

CCXCIV.

Metz, 22 novembre 1682. — *A Monſieur Guntzer, etc.*

Monsieur,.... touttes les nouvelles que je puys vous dire, c'eſt qu'un de mes amys qui m'eſt venu voir m'a communiqué des nouvelles qu'il a receu de Verſailles du 12 de ce mois, il mande que le Roy y arrivera ſans faute le lundy, 16 du mois, et que l'on faict eſtat de s'y bien divertir ceſt hyver, que les grands appartemens du Roy ſeront ouverts et illuminez trois jours de la ſemaine pendant leſquels il y aura la chambre où la Royne joüera, et dans touttes les autres chambres, il y aura touttes ſortes de jeux innocens, ſçavoir de billard, de trou-madame, de jeu d'oye, de cupidon, de cartes pour les courtiſans, à la réſerve du jeu de la baſſette dont le Roy ne veut ouyr parler. Et à tous ces trois jours, il y aura grande et ſuperbe collation par chacun jour, les trois autres jours de la ſemaine, il y aura comédie ou bien opera, et le ſamedy il y aura grand bal qui ſera ſuivy de medianox, c'eſt-à-dire d'une ſuperbe collation de viande et de fruicts et confitures qui ne ſe préſentera qu'après minuit; que pendant les trois jours que les grands appartemens du Roy ſeront ouverts, il y aura auſſy muſique de touttes ſortes d'inſtrumens et de voix. Ceſte lettre adjoute que monſ^r le duc de Bourgogne eſt dans une très parfaite ſanté, qu'il rit tousjours, qu'il a une nourrice admirable, qui eſt fort enjouée, et qui nourrit ce prince-là à merveille.....

JALON.

Metz, ce 22 novembre 1682.

CCXCV.

Metz, 24 novembre 1682. — *A Monſieur Guntzer, etc.*

Monsieur, j'ay receu celles dont il vous a plu m'honorer du 21 de ce mois, et j'ay eſté bien ſurpris d'y apprendre voſtre

indiſpoſition, le cœur m'en préſageoit quelque choſe; je ſouhaitte qu'elle ſoit tout à fait paſſée, et que vous jouiſſiez à l'advenir d'une ſanté parfaicte. Je vous rends grâces très humbles de vos nouvelles, je ſouhaitterois bien de vous en pouvoir rendre d'auſſy ſeures que ſont les voſtres, mais coñe je ne puis ſortir du logis, ma fluxion continuant tousjours à me travailler, je ne puis rien apprendre que ce qu'on vient me dire au logis. Le bruict eſt grand icy que l'on ſe va brouiller tout de bon avec l'Eſpagne, et que le Roy, apprès avoir exercé ſa patience longtemps, veut enfin avoir raiſon de ſes prétentions ſur le comté d'Aloſt. Il y a gens icy qui ont lettres de la cour qui aſſeurent que le Roy en partira bien toſt, on eſt incertain pourtant s'il viendra en deçà, ou s'il prendra la routte de Flandres; il a couru un bruict que les gardes du corps et toutte la maiſon du Roy venoit en deçà, mais je croy la choſe encore incertaine, quoy que la plus part des gens veuillent croire qu'on en veut à Luxembourg; on aſſeure que le Roy a refuſé de proroger le terme qu'il a donné aux Eſpagnols pour la fin de ce mois, ce qui s'accorde avec ce que vous m'en mandez : c'eſt une choſe toutte certaine que quantité de trouppes marchent de divers endroicts de ce royaume vers la Flandre, et que nos fuſeliers, bombardiers et cannoñiers qui ſont partys d'icy il y a quelques jours ont pris ceſte meſme routte et qu'ils ont leur rendez-vous à Douay, coñe ont auſſy la plus part des trouppes qui ſont en marche. La ſemaine paſſée deux régimens de trouppes d'infanterie eſpagnolle ou vallonnes ont paſſé à travers du comté de Chiny et ſont entrées dans Luxembourg, ce qui eſt une marque que ces gens-là craignent d'eſtre attacqués et qu'ils ſe préparent à la deffenſe. Ils rencontrèrent dans leur marche M[r] de Lambert accompagné d'une bonne trouppe de cavallerie, lequel les arreſta et leur demanda qui vive, d'où ils venoyent et où ils alloyent. Ils reſpondirent vive Eſpagne, qu'ils venoyent de Namur et alloyent à Luxembourg. On leur demanda pourquoy ils paſſoyent ſur les terres du Roy ſans permiſſion, ils reſpondirent que s'ils avoyent paſſé ſur des terres de réunion, ils ne s'y eſtoyent arreſtés nulle

part, ny entrés dans aucun village ny pris quoy que ce ſoit, portant leurs vivres avec eux, et que ſi on prétendoit les empeſcher de paſſer et d'entrer dans Luxembourg ils eſtoyent preſts de s'ouvrir le paſſage avec les armes et de combattre ceux qui les voudroyent empeſcher; ſur quoy nos François, ayant conſulté par enſemble ce qu'ils devoyent faire, ils conſidérèrent qu'ils n'avoyent aucun ordre de combattre les Eſpagnols en cas qu'ils viennent à les rencontrer, et qu'un tel combat ſeroit une rupture de guerre qui ne ſe devoit faire ſans un ordre exprès et précis, joinct auſſy que n'ayans point d'infanterie avec eux, ils n'eſtoyent point en eſtat de leur empeſcher le paſſage. C'eſt pourquoy ils les ont laiſſé paſſer et ont envoyé un courrier exprès à la cour pour en doñer advis. Au ſurplus je vous rends grâces très humbles de la peine que vous avez priſe de parler à M^r^ le grand vicaire touchant noſtre muſicien, lequel avec l'amy qui m'en a eſcript attendent la reſponſe avec impattience, et cependant ils vous baiſent très humblement les mains et ſe recom̃andent à vos bonnes grâces, com̃e je fay auſſy qui ſuis avec reſpect, Monſieur, voſtre très humble et très obéiſſant ſerviteur.

JALON.

A Metz, le 24 novembre 1682.

CCXCVI.

Metz, 28 novembre 1682. — *A Monſieur Guntzer, etc.*

MONSIEUR (Il parle de sa santé et chagrins qui s'augmentent beaucoup sous le poids de l'âge de 76 ans)..., monſ^r^ le Dauphin a eſté indiſpoſé pour avoir mangé des marrons glacés, mais il va mieux.....

JALON.

Metz, ce 28 novembre 1682.

CCXCVII.

Metz, 1er décembre 1682. — *A Monſieur Guntzer, etc.*

Monsieur, je n'ay point eu de vos nouvelles par ce dernier courrier, ce qui me chagrine, car noſtre amy de Verdun me preſſe pour avoir nouvelle pour ſon muſicien ; ſi donc vous avez quelque reſponſe de Mr le grand doyen ſur la propoſition que vous m'avez mandé luy avoir faicte, faictes-moy la grâce de me la faire ſçavoir affin d'eſtre deſchargé de ceſte comiſſion ; pour des nouvelles je ne puis mieux vous en dire qu'en vous donnant icy coppie de certaine lettre d'un capitaine de cavallerie de l'armée qui eſt en Savoye, laquelle on m'a comuniquée :

« De Turin, le 6 novembre 1682.

« Nous somes ſoixante compagnies de cavallerie dans les eſtats de ſon Alteſſe de Savoye, et 32 compagnies de dragons, la cavallerie eſt compoſée des régimens ſçavoir du Royal, du Rouſſillon, du chevallier duc de Grillon, du Saulçay et de Schomberg, chacun desdits régimens eſtant de douze compagnies. Les régimens dragons ſont celuy de Barbeſiere, du chevallier de Teſſé, de Fimarcon et de Chevilly, chacun régiment de huict compagnies. Et ſans y comprendre les régimens d'Arnolphini cavallerie qui eſt à Pignerol, ni celuy de dragons de la Lande qui eſt à Caſal. Il y a encore cinq régimens de cavallerie en Dauphiné et en Provence qui ſont à portée pour nous joindre en cas de beſoing, ce que je ne croy pas ſi toſt pour les ſemeſtres qu'on a envoyé en ces pays-cy pour le tiers des officiers qui ſont partys le premier jour de ce mois. Les Milanois ont eſté un peu allarméz au comencement de noſtre arrivée qui ſurprit tout le monde ; car Mr l'intendant n'en a eſté adverty que le 30 ſeptembre, qu'il y arriva ſix compagnies de noſtre régiment à Pignerol, les ordres ne furent expédiés à la cour que le 21e. Il y a grande apparence de guerre,

j'en feray le premier adverty come eftant le plus advancé vers le Milanois. J'ay le plaifir de voir paffer les gens de ce pays-là dans mon quartier, les curieux me demandent des nouvelles de la guerre, et je leur en fay à ma mode. Tous les coches de Rome et de Milan s'arreftent à mon logis, je paffe le temps à raifoñer avec les uns et les autres. J'ay efté mis icy fans les ordres de Mr de la Trouffe qui eft noftre général, ny fans ordre de la cour de Savoye, mais bien par le choix de Mr le chevalier duc. S'il y arrive quelque chofe, je me donneray l'hoñeur de vous le faire fçavoir. Je fuis, etc. Signé : La Motthe ».

De Paris on efcript qu'on croit que le Roy fera tomber fes pretentions fur l'Italie pour ne pas effaroucher les Hollandois ny le Roy d'Angleterre. Que fi la maifon d'Auftriche nous attacque ailleurs vous verrez bien toft la guerre à Luxembourg et à Namur ; que le Roy a gagné dans la dernière guerre deux mil cinq cent pièces de canon, et on adjoufte que le Roy a des équippages d'artillerie à Brifach et à Strasbourg pour le Rhyn, à Maifière et à Charleville pour la Meufe, à Tournay pour l'Efcault, à Pignerol pour l'Italie, à Perpignan pour l'Efpagne et à Befançon pour la Franche Comté.

« De Verfailles, le 21 novembre 1682.

« Depuis que le Roy eft arrivé icy, il a veu Mr le comte de Vermandois dans fon cabinet, où il eft entré feul avec Mr de la Lucarne fon précepteur ; le prince fe jetta aux pieds du Roy, et luy demanda pardon, etc. Le Roy luy parla en père et apprès une inftruction férieufe et digne de luy, il luy dit : Il ne faut plus parler de tout ce qui s'eft paffé, mais il n'y faut plus auffy retourner. Et de fuite fa majefté ordonna à Mr de la Luccarne d'ameiner le prince à fon lever, ce qui a efté executé, fi bien que voilà ce jeune prince remis et reftably en grâce près de fa Majefté. La femaine

prochaine on ouvrira le grand appartement du Roy, qui eſt une merveille. Je ſuis, etc. Signé : l'abbé de Fouques. »

Nous somes icy fort en peine touchant l'eſtat des affaires d'Allemagne, car Mr du Harlay, l'un des plénipotentiaires du Roy à Franckfort, a reſcript à Mr de Givry que le Roy n'a point voulu proroger le terme qu'il avoit donné pour la fin du mois paſſé, et qu'il leur a ordonné de quitter ce lieu, de ſorte qu'ils ſont réſolus de partir ceſte ſemaine de Franckfort; cela eſtant je voy les choſes en grand danger de guerre avec la France, et d'ailleurs le Turc eſt puiſſant en Hongrie où il faict hyverner deux cent mil homes pour eſtre preſts à agir au printemps, et je ne voy point que l'empereur ſoit en eſtat de réſiſter à ceſte puiſſance, de ſorte que je voy l'Allemagne en grand danger. Dieu veuille pourvoir et remédier à ces malheurs que l'empereur à mon advis a attiré mal à propos par la rigueur qu'il a exercée contre les meſcontens. Je ſuis avec tout reſpect et ſoubmiſſion, Monſieur, voſtre très humble et très obéiſſant ſerviteur.

JALON.

Metz, ce 1er décembre 1682.

CCXCVIII.

Metz, 12 décembre 1682. — *A Monſieur Guntzer, etc.*

Monsieur, j'ay receu celles qu'il vous a plu m'eſcrire du 9 de ce mois, et je vous ſuis bien obligé du ſoing que vous prenez de me donner de vos nouvelles. Lorſque le jeune home dont vous m'eſcrivez ſera venu, nous verrons ce qu'il y aura moyen de faire pour luy et je m'y employeray de tout mon pouvoir; depuis le temps que vous m'en avez eſcript cy devant, je me ſuis informé partout ſi on pourroit trouver quelque lieu pour le collocquer, mais on rencontre préſentement ſi peu d'occaſions, que juſques icy je n'ay pû trouver aucun lieu; lorſqu'il ſera icy peut eſtre

ferons-nous plus heureux, et je m'y employeray avec joye, puisqu'il s'agit d'une recom̃andation de voſtre part; je vous rends grâces très humbles de vos nouvelles. Icy nous en avons fort peu, le bruict avoit couru qu'on avoit démoly le temple de Nismes, mais nous avons nouvelles qu'à la vérité on en a bouché touttes les portes affin qu'on n'y puiſſe pas entrer, mais on ne l'a pas démoly, ce qui faict eſpérer qu'avec le temps l'exercice y pourra eſtre reſtably. Ces pauvres gens avoyent envoyé des députtés à la cour pour préſenter au Roy quelques requeſtes et ſupplications pour ſe juſtifier de pluſieurs choſes qu'on leur avoit impoſées calomnieuſement, mais le bruict court qu'on les a conſtitués priſonniers, je n'ay pû apprendre pour quel ſubject. On eſcript de St Germain que le Roy a faict faire la reveüe d'une partie des trouppes de ſa maiſon le premier jour de ce mois dans la plaine de Houille, et qu'elles ſe ſont trouvées fort leſtes et en bel equippage; celuy qui eſcript mande qu'il les a veu paſſer et entre autres les grenadiers à cheval, leſquels ont très grande mine; qu'au retour de ceſte reveüe le Roy paſſa à St Germain ſans s'arreſter, avec la Reyne, Monſeigneur et Madame la Dauphine, et qu'ils allèrent voir la merveilleuſe machine à laquelle on travaille, laquelle par deux tuyaux faict monter l'eau quatre cent ſoixante pieds de hault, et que de là elle va par un aqueduc ſur la grotte de Verſaille; que ceſte machine n'eſt pas encor achevée et qu'il n'y a encor que cinq roües achevées de quatorze qu'il y en doibt avoir, et huict tuyaux par où les eaux monteront. Je ſuis toujours avec tout le reſpect que je vous doibs, Monſieur, voſtre très humble et très obéiſſant ſerviteur.

JALON.

A Metz, le 12 décembre 1682.

CCXCIX.

Metz, 15 décembre 1682. — *A Monſieur Guntzer, etc.*

Monsieur, nous n'avons receu aucunes nouvelles ny de voſtre part, ny de celle de Mr Wildermouth ce voyage, ce qui a ſurpris Mr de Givry et moy qui avions accouſtumé d'en recepvoir le dimanche, à quoy le ſr de Wildermouth n'avoit point encor manqué; nous craignons que ce changement ne vienne de celuy du nouvel eſtabliſſement de courriers qui doibvent venir de Paris icy tous les jours, coñe de Strasbourg auſſy; ce qui ne nous advancera guère pour noſtre coñerce de lettres, puiſqu'à grand peine pouvez vous, non plus que le ſr Wildermouth, eſcrire une fois la ſemaine et moy deux, c'eſt aſſçavoir le mardy et le ſamedy, encor la pluſpart du temps ſuis-je bien empeſché d'y fournir faute de matière, je ne laiſſeray pas pourtant de continuer. Meſſieurs de St-Romain et de Harlay, plénipotentiaires de France à la conférence de Franckfort, ſont arrivéz icy hier au ſoir, je ne vous ſçaurois dire encor quel ſéjour ils y feront, je ſçay bien que Mr le Roy, Mr de Givry et Mr le premier préſident ont deſſein de les traicter, ce qui va à deux ou trois jours. Nous n'avons aucunes autres nouvelles de la cour ſinon que l'on continue toujours les jeux, divertiſſemens et réjouiſſances dont nous vous avons parlé cy devant, ce qui n'empeſche pas que le roy ne ſonge aux affaires de la guerre et qu'il ne prépare touttes choſes tant du coſté des Pays-Bas que de l'Allemagne. Il a faict partir depuis peu Mr le comte de Roye qui s'en va en Dannemarck pour coñander l'armée de ce roy qui a demandé un général à noſtre monarque. Mr de Givry a receu des lettres de Mr de Servigny, ſon frère, qui luy eſcript de Bouillon, et luy envoye coppie d'une lettre qu'il a receüe de Bruxelles, qui porte que le courrier d'Eſpagne leur eſt arrivé le 29 novembre dernier, que le roy d'Eſpagne a eſté indiſpoſé pendant quelques jours, mais qu'à préſent il eſt guerry;

qu'à Madrid il eſt arrivé cent quarante mullets qui ſont chargéz de barres et de lingots d'argent des Indes, venans de Cadix, qu'il auroit eſté mieux qu'on les euſt envoyéz à Bruxelles où ils en ont grand beſoing, mais qu'ils eſpèrent qu'on leur en envoyera une partie par des remiſes. Qu'un miniſtre eſtranger qui eſt audit Madrid leur mande que l'Eſpagne ne veut pas changer de ſentiment, qu'elle veut bien admettre les bons offices du roy d'Angleterre, et un congréz pour un accommodement général d'entre les deux parties et leurs alliéz reſpectifs et non pas autrement. Qu'ils croyent que Mʳ de Ronquillo, ambaſſadʳ d'Eſpagne à la cour d'Angleterre a receu, ou recepvra de jour à autre, l'ordre du roy ſon maiſtre pour faire ceſte declaration au roy d'Angleterre; que ſi cela s'accordoit, Collogne pourroit bien eſtre nommée pour le lieu du congréz. Mais que juſques icy la France n'y paroiſt aucunement diſpoſée. Que le chevallier Godrick, envoyé d'Angleterre à la cour de Madrid, et qui en a eſté relégué à deux ou trois lieües, n'eſt point encor réadmis dans ſa fonction, et qu'au contraire il ſemble que les miniſtres dudᵗ Madrid inſiſtent qu'on le faſſe abſolument retirer; qu'on laiſſe à juger ſi cela va bien dans ceſte conjoncture où le roy d'Eſpagne a beſoing du miniſtère de celuy d'Angleterre. Que ledit ſieur de Ronquillo a préſenté un mémoire à ſa majeſté Britannique le 22 novembre, à ce qu'il lui plaiſe moyenner une prolongation du terme fixé par le roy de France, que ce mémoire n'eſt pas conceu en termes de prière ny de réquiſition, mais en termes de circumlocution, et qu'on ne doute pas que cela s'accordera; mais cependant qu'à Bruxelles on n'en a encor rien appris de certain de Londres. Bien a-t-on eu nouvelles de Paris du 27 que le roy a accordé un mois de prolongation tant pour les affaires des Pays-Bas que pour celles de l'empire. C'eſt tout ce que contient ladite lettre de Bruxelles. Il y a deux ou trois jours qu'on a receu advis certain que l'on travaille à la démolition du temple des gens de la religion de Montpellier; on avoit eſté adverty de bonne part quelques jours auparavant qu'on en avoit muré et bouché touttes les portes

et les advenues en ſorte qu'on n'y pouvoit entrer, ce qui eſtoit véritable, et cela faiſoit eſpérer que la choſe pourroit demeurer en ceſt eſtat juſques à ce qu'en un temps plus favorable on pourroit obtenir le reſtabliſſement de la liberté toutte entière. Mais du depuis on a changé d'advis et on démolit le temple réz pied réz terre. Je ſuis avec beaucoup de reſpect et de ſoubmiſſion, Monſieur, voſtre très humble et très obéiſſant ſerviteur.

JALON.

A Metz, le 15 décembre 1682.

CCC.

Metz, 26 décembre 1682. — *A Monſieur Guntzer, etc.*

MONSIEUR, depuis mes dernières du 22 de ce mois, nous n'avons pas appris icy grand choſe; on nous mande de Paris des nouvelles que je ne tiens pas fort ſeures, c'eſt aſſçavoir que Mr le duc de Savoye renonce au mariage de l'infante de Portugal, pour laquelle il n'a pû concevoir aucune inclination, et on adjouſte qu'il pourra eſpouſer Mademoiſelle, ſœur de la reyne d'Eſpagne; et qu'on donnera l'infante de Portugal à Monſeigr le prince de La Roche-ſur-Yon; cela s'accorde en quelque façon avec la nouvelle qui a couru la ſemaine paſſée, mais on adjouſte qu'au deffault de Mr le prince de La Roche-ſur-Yon, on pourra la faire eſpouſer à Mr le duc de Vermandois. Ce que je trouve de plus diſcordant avec les nouvelles et bruicts de la ſemaine paſſée, c'eſt qu'on ne parle point du mariage de l'électeur de Bavière avec Mademoiſelle, ſœur de la reyne d'Eſpagne, qui eſt à mon advis le mariage le plus important pour la France, en ce qu'il nous aſſeuroit ceſt electeur dans la conjoncture des affaires préſentes; mais que ceſte dernière nouvelle ſemble le marier en Italie, mais comẽ la pluſpart des bruicts qui courent tous les jours ſont incertains et chan-

gent ſouvent, j'eſtime qu'il ne faut point s'y arreſter, d'autant moins que le bruict eſt grand en Allemagne que l'électeur de Bavière s'eſt abſolument déclaré pour l'empereur, ce que pourtant je ne croy point, et vous verrez par la teneur d'une lettre de Mr de la Haye, ambaſſadeur du roy à Munich, dont je feray mention cy apprès, qu'il n'y a aucune apparence que cela ſoit. Noſtre lettre de Paris adjouſte que Mr de Pom̃ereuil, qui eſt prévoſt des marchans à Paris depuis huict ans, et qui eſtoit continué depuis peu pour trois autres années dans ceſt employ, a eſté caſſé et que Mr le préſident de Fourchy a eſté mis en ſa place. Que Mr du Harlay, cy devant plénipotentiaire à Franckfort, en eſtant revenu, il a eſté nom̃é à l'intendance de Normandie en la place de Mr le Blanc. Que le roy a faict doñer main-forte aux catholiques de Montpellier pour ruiner le temple des religioñaires dudit lieu, et que Mr de Noailles y a eſté en perſonne avec des trouppes et des archers qui ont travaillé à ladite démolition. Que dix mille hom̃es de cavallerie ont marché en la Franche-Comté. Et que le bruict qui a couru que le père Hyacinte récollet avoit eſté eſtably commiſſaire en quelque lieu de la France, n'eſtoit qu'un faux bruict qui n'avoit aucun fondement.

Mr de Givry receut avant hyer une lettre de Mr de la Haye, ambaſſadeur du roy en Bavière, laquelle eſt dattée de Munich du 18 de ce moys, dont je rapporteray icy les propres termes, affin que vous jugiez s'il y a apparence que l'électeur de Bavière ſe ſoit déclaré en faveur de l'empereur, ce que ceſt ambaſſadeur ne manqueroit point de dire s'il en eſtoit quelque choſe; voicy les propres termes de ceſte lettre: « Je n'ay rien de particulier, Monſieur, à vous faire ſçavoir d'icy, où tout eſt en repos; il n'en eſt pas de meſme à Vienne, d'où l'on eſcript qu'il n'y a plus de paix à eſpérer avec les Turcs, et que tous les conſeillers et officiers de l'empereur ne ſongent plus qu'à ſauver de Vienne tout ce qu'ils ont de plus cher et de plus précieux. Ils prétendent meſme en faire ſortir l'empereur, qui a dépeſché aux électeurs et princes du Rhyn le baron de Wallentsdorff qui marche en toutte

diligence pour les inviter à ſe rendre à Ratisbonne en meſme temps que luy. On attend toujours icy le comte de Kaunitz de la part de l'empereur. Je ſuis, etc., ſigné : De la Haye. » Vous voyez que ceſte lettre ne parle en aucune manière que ceſt electeur ait faict ou traicté aucune alliance avec l'empereur. Quelques officiers ſont partys d'icy ſuivant l'ordre qu'ils en ont receu de Sa Majeſté pour aller du coſté d'Aremberg, le bruict court que c'eſt pour démolir et raſer ceſte place; nous en ſçaurons dans peu de jours la certitude. Je vous recom̃ande toujours l'affaire de noſtre muſicien de baſſe de violle, qui attend avec impatience la reſponce ſur ſa propoſition. Je ſuis avec toutte ſoubmiſſion et reſpect, Monſieur, voſtre très humble et très obéiſſant ſerviteur.

JALON.

A Metz, le 26 décembre 1682.

CCCI.

Metz, 29 décembre 1682. — *A Monſieur Guntzer, etc.*

MONSIEUR, on mande de Paris que Mr le comte de Lauzun eſt fort brouillé avec Mademoiſelle, que dans ceſte diviſion ce comte a affecté, par une généroſité employée à contre temps, de rendre à ceſte princeſſe tous les préſens et gratifications qu'elle luy a faicts cy devant pendant ſa grande fortune, et l'a meſme preſſée de les reprendre, mais elle s'en eſt fort offenſée, et a pris ceſt empreſſement à injure, refuſant abſolument de les reprendre. On eſcript icy de Bruxelles du 14 de ce mois que le courrier d'Eſpagne y eſtoit arrivé le ſamedy précédent, 12 du mois, lequel rapporte qu'on n'y veut plus abſolament ouyr parler de l'arbitrage, et qu'on ayme mieux tout riſquer, mais que bien y a-t-on réſolu d'eſtre contens d'admettre la médiation du roy d'Angleterre dans un congrès général où l'empereur et les autres alliéz des intereſſéz pourront intervenir et pas autrement. Que com̃e

Mr de Ronquillo avoit envoyé un courrier à Madrid pour cela mesme, ce courrier luy est revenu avec une responce pareille en substance à ce que dessus, et que come elle est en termes honnestes, cest ambassadeur en a donné coppie à sa majesté britannique le 5 du courant; qu'ainsy il ne faut plus parler d'arbitrage, et qu'on est présentement dans l'impatience de sçavoir ce que la France dira. Que ce dernier courrier d'Espagne a apporté à Bruxelles des grosses remises, et des asseurances pour des autres qui viendront cy après, car on voit à Madrid que la France veut la guerre, et ils y sont résolus plus tost que de traiter séparément de leurs alliéz. Que le duc de Holstein a esté faict admiral de mer, que le conseiller Wacs a esté faict chancelier de Gueldres, que ce mesme courrier a apporté aussy un ordre précis du roy catholique de rendre en ferme et admodiation tous les droicts d'entrée de transit et de sortie des Pays-Bas espagnols. Que le marquis de Croisy et de la Fuente se sont escript l'un à l'autre d'un style hault au regard du passage des trouppes qui sont allées à Luxembourg, et celuy qui escript croit avoir remarqué que dans la lettre de l'Espagnol il s'est servi du mot d'usurpation. Qu'on a de nouveau insinué à Mr de Godrick, envoyé d'Angleterre à Madrid, de se retirer, mais qu'il n'a voulu defférer à ces insinuations, et qu'il a dit qu'il attendra plus tost l'extrémité. Par une autre lettre de Bruxelle, du 17 de décembre, on mande encor que l'Espagne ne veut pas traicter séparément. Que les lettres de Londres portent que le prince Robert est mort le 7, apres huict jours de maladie, que la cour d'Espagne en prendra le deuil aussy bien que celle de Bruxelles. Qu'on continue de dire que le duc de Savoye espousera la deuxième fille de Monsieur le duc d'Orléans, et que l'infante de Portugal espousera le prince de la Roche-sur-Yon, que ledit jour 17 on a affiché, dès le matin, à Bruxelle, une déclaration du roy catholique portant qu'au comencement du mois de mars prochain, on fera proclamer et adjuger au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le terme de trois ans, tous les droicts d'entrée, de transit et de sortie des Pays-Bas espagnols, et que

cela retranchera mille mangeries qui ſe faiſoyent aux deſpens du roy. Qu'on dit que le roy catholique, par le conſeil du marquis de los Balbazes, a réſolu de faire le meſme en Eſpagne, et dans tous ſes autres domaines, et qu'il en profitera de plus de vingt millions. C'eſt tout ce que je puis vous dire pour le préſent et que je ſuis toujours avec un profond reſpect, Monſieur, voſtre très humble et très obéiſſt ſerviteur.

JALON.

A Metz, le 29 décembre 1682.

CCCII.

Metz, 2 janvier 1683. — *A Monſieur Guntzer, etc.*

MONSIEUR, je croy ne pouvoir mieux com̃encer ceſte lettre que par les ſouhaits et prières que je fay à Dieu de tout mon cœur, qu'il luy plaiſe vous donner et à tous les voſtres une bonne et heureuſe année, accompagnée de touttes ſortes de joye, de ſatisfaction et de bénédiction, et que ceſte année ſoyt ſuivie de pluſieurs autres qui ſoyent encor plus heureuſes et plus ſalutaires, tant pour vous que pour toutte voſtre honorable famille, et ſur touttes choſes, que voſtre ſanté vous ſoit non ſeulement continuée dans un eſtat parfaict et accomply, mais qu'elle vous ſoit auſſy augmentée pour pluſieurs années, et qu'enfin vous n'y trouviez que touttes ſortes de joyes et de ſatisfactions. Je croy que mon cadet aura l'honneur de vous voir bientoſt qui vous fera les meſmes ſouhaits de ma part. On mande de Paris que le roy a faict depuis peu un conſeil compoſé de ſix conſeillers d'Eſtat et de ſix maiſtres des requeſtes pour juger pluſieurs threſoriers, et des com̃is d'iceux qu'on a empriſonné et qu'on empriſonne tous les jours pour des malverſations qu'ils ont com̃is dans les finnances. Qu'en plain midy la voulte de la chappelle du vieux chaſteau de

St-Germain eſt tombée, ſans que perſonne en ait eſté bleſſé, ce qu'on eſtime eſtre une grande merveille. On adjouſte qu'on a changé preſque tous les intendans du royaume. On eſcript auſſy de Paris que le prince Charles de Lorraine eſt fort mal, et qu'on le tient pour mort. C'eſt un ſeigneur qui depuis quelque temps en ça a donné bien des allarmes touchant ſa vie, mais il en eſt toujours eſchappé; on mande encor de Paris, du 23 décembre, que tous les intendans ſont changéz, à la réſerve de deux, que Mr de Vertamont a refuſé une intendance, et que Mr de Melian aura celle de Normandie, que le temple de Montpellier a eſté razé en trois jours ſans bruict, qu'il y avoit 800 ouvriers, que Mr de Noaille a faict mettre d'abord quattre miniſtres en priſon pour avoir parlé trop hault, et que le 5e miniſtre eſtant venu apprès luy dire qu'il ne pouvoit ſe diſpenſer d'adminiſtrer la parolle de Dieu à ſon trouppeau, et qu'il s'eſtoñoit qu'on les traiſtaſt de la ſorte, veu qu'il y avoit encor dix huict cent mille familles en France de leur religion, on l'envoya, pour récompenſe de ſa remonſtrance, dans la citadelle où il eſt détenu. Ce temple, qui a eſté démoly, eſtoit preſque auſſy grand que l'égliſe Noſtre-Dame de Paris. Qu'on parle d'en faire autant à Montauban et pour la meſme raiſon. Que Madame la mareſchale de Rochefort, à ce qu'on dit, eſt nom̃ée à l'abbaye de Montmartre, et Madame de Harcourt pour coadjutrice. Que Mr de Fierville, gouverneur de Dieppe, eſt en peine parce que ſon ſecrétaire a donné des paſſeports à des gens de la religion pour ſortir du royaume, et finalement qu'on a arreſté encor pluſieurs com̃is. On mande de Verſailles, du 25 décembre, que le bruict y court qu'il y aura, au mois de may prochain, un camp au long de la Saonne que le roy et Monſeigr le Dauphin com̃anderont, et que pluſieurs perſonnes conjecturent de là qu'il pourroit bien y avoir quelque deſſein ſur le Milanois ou bien ſur Genève. Que le roy com̃unia le 24 décembre et qu'il toucha enſuite plus de 300 malades, qu'il avoit déclaré ſix jours auparavant le mariage de Mr le comte de Soiſſons avec Mademoiſelle de Beauvais. On mande de Verdun, du 23 décembre, que

depuis huict ou dix jours il en eſt party pluſieurs charriots chargéz de manteaux du régiment d'infanterie des Dauphins, pour aller à Longwuy pour reveſtir les bataillons du meſme régiment qui ſont tant à Longwuy que dans le comté de Chiny. Que ce ſont des manteaux bleus que M[r] le marquis d'Urelles avoit faict faire pour paroiſtre en reveüe, mais que comē du depuis ils ont eſté trouvéz inutiles, on a jugé à propos de les faire ſervir pour des haults et des bas de chauſſes aux ſoldats, à quoy on prétend les employer préſentement; on adjouſte qu'il eſt arrivé à Verdun juſques à 90 ou cent affuſts de canon qu'on embarque ſur la Meuſe, et qu'on doibt conduire par eau juſques à Charleville. Qu'on laiſſe préſentement entrer dans Luxembourg touttes ſortes de danrées, et meſme de l'avoine et du foin. Que le roy faict achepter de l'avoine partout où l'on en peut rencontrer, pour nourrir et entretenir la nombreuſe cavallerie qui eſt dans le comté de Chiny. Au ſurplus, comē l'année 1682 eſt expirée, je ſuis obligé de vous donner advis que les ports de lettres de ceſte année montent à 60 livres 15 deniers, cela eſt bien hault, mais vous en uſerez comē il vous plaira; je ſuis toujours avec beaucoup de reſpect, Monſieur, voſtre très humble et très obéiſſant ſerviteur.

JALON.

A Metz, le 2 janvier 1683.

CCCIII.

Metz, 19 janvier 1683. — *A Monſieur Guntzer, etc.*

Monsieur, je comēnceray par vous dire qu'il eſt grand bruict qu'on vous va donner un parlement, que pour ceſt effect qu'on prend tous les juges de la chambre de Breſſe qui ont eſté joincts à noſtre parlement il y a desjà quelques années; qu'on les deſtache de ce parlement, et qu'on les envoye à Strasbourg leur

donnant pour reſſort toutte l'Alſace; et que meſme on les faict ſinnancer, et cōme il ne reſte pas icy des juges aſſez pour remplir les deux ſemeſtres, qu'il n'y aura plus de ſemeſtre icy et que les juges reſtans y ſeront toujours en exercice. Je vous doñe ceſt advis parce que je croy qu'il importe beaucoup à voſtre ville, mais je vous ſupplie qu'on ne ſçache pas qu'il vient de moy, je ſçay que vous avez toutte la diſcrétion néceſſaire pour ces ſortes de choſes, c'eſt pourquoy je me confie en vous. On mande de Bouillon à Mr de Givry que les Liégeois ſont tousjours les mutins contre leur éveſque et qu'on croit qu'à la fin il faudra que le grand maiſtre qui eſt le Roy s'en meſle tout de bon, pour les faire rentrer dans leur debvoir, il a desjà faict divers efforts pour cela, qui ſembloyent devoir avoir produict un bon effect, mais cela n'ayant pas réuſſy, on croit qu'il ſera néceſſaire de leur eſcrire de la part de ſa majeſté une lettre bien forte, ou meſme faire mouvoir quelques trouppes vers leur pays pour les mettre à la raiſon. Que M^r le marquis de Lambert eſt toujours du coſté d'Aremberg pour démollir ceſte fortereſſe et la raſer en ſorte qu'il n'y laiſſe pas de quoy y loger un hermite; qu'on parle encor de démolir quelques chaſteaux dans le comté de Chiny, mais on ne les nōme pas; que les ambaſſadeurs des Vénitiens qui ſont à la cour de France ont receu ordre de leur république de faire des plaintes au Roy contre l'intendant de France dont les domeſtiques ont non ſeulement fraudé leur doüane mais auſſy tué et bleſſé quelques-uns des officiers d'icelle, dont ils doibvent demander juſtice au Roy, ce qu'ayant faict ſa majeſté leur a reſpondu qu'il feroit informer de la mannière que les choſes ſe ſont paſſées, et qu'il leur en feroit bonne juſtice. On a auſſy eſcript à Mr de Givry que Meſſieurs les électeurs et princes de l'empire et ſurtout celuy de Mayance ont refuſé de ſe trouver ny à Prague ny à Ratisbōne, alléguans que le bien de leur eſtat ne leur permet point de s'en abſenter dans la conjoncture des affaires préſentes; que meſme il y alloit de la réputation de l'empereur et de l'empire que ſa Majeſté impérialle ne quittaſt point Vienne et que ce ſeroit

témoigner trop de peur des desseins des trouppes ottomañes. Que Mr le prince Charles de Lorraine est attendu à Vieñe pour aller coñander en qualité de généralissime les armées de l'empereur en Hongrie, où les Turcs se proposent à faire de grands ravages au printemps prochain. Que Mr le comte Albert de Caprara, frère du général de ce nom, qui est ambassadr extraordre de l'empereur à Porte, en est party pour s'en retourner à la cour de Vienne sans avoir pû obtenir une audiance du grand seigneur. On parle diversement de l'affaire des pauvres gens de Montpellier : les uns disent que le Roy ayant recognu leur innocence, a mis en liberté les ministres qui avoyent esté constitués prisonniers, et qu'il leur a faict marquer un lieu hors de la ville pour rebastir un temple; d'autres disent qu'il n'est rien de tout cela; on ne sçait qu'en croire, mais il est certain qu'on a faict grand tort à ces pauvres gens-là et qu'il peut estre que le Roy en a recognu quelque chose, mais que par des ressorts que l'on faict joüer on l'empesche de le témoigner. Voicy ce dont on a accusé ces pauvres gens. Un ministre de Montpellier s'estant laissé tenter par diverses promesses a abandonné nostre religion et a faict abjuration et donné espérance de faire révolter toutte sa famille; sa feñe n'a jamais voulu se laisser persuader et est demeurée ferme, aussy bien que sa fille aisnée, et néantmoins il a faict entendre que sa fille aisnée avoit promis d'abjurer, et qu'elle avoit effectivemt abjuré, ce qui n'est pas pourtant, car il est certain et cela a esté averré du depuis qu'elle a toujours esté au presche, et mesme a coñunié à la Ste Cène. On a faict entendre au Roy qu'après avoir abjuré elle avoit coñunié; c'est ce qui a porté sa majesté à traicter ceste pauvre église avec tant de rigueur, présupposant que ceste fille avoit abjuré, ce qui ne se trouvera jamais, ny mesme qu'elle ait jamais doñé la moindre espérance ou parolle de changer de religion, ce que sans doute le Roy a recognu du depuis quoy qu'on tasche de le luy cacher; on ne sçait ce qui en arrivera, mais le bruict court que le Roy n'est plus animé sur ceste affaire au point qu'il l'estoit auparavant. Dieu

veuille luy deſſiller les yeux et luy faire cognoiſtre l'affection ſincère et l'obéiſſance reſpectueuſe que tous ſes ſubjects de la religion ont pour ſa perſoñe ſacrée, et faire ceſſer l'averſion qu'il a pour eux. Je ſuis avec reſpect, Monſieur, voſtre très humble et très obéiſſant ſerviteur.

JALON.

A Metz, le 19 janvier 1683.

CCCIV.

Metz, 2 février 1683. — *A Monſieur Guntzer, etc.*

Monsieur, il y a longtemps que je n'ay eu le bien de recevoir de vos nouvelles, et je ſerois inquiet touchant l'eſtat de voſtre ſanté, ſi je ne ſçavois que les grandes occupations que vous avez vous empeſchent de pouvoir ſonger à autre choſe. Nous avons icy ſi peu de nouvelles que nous ne ſçavons que mander. Il eſt arrivé une affliction très ſenſible à Mr le marquis de Freſeliere, lieutenant général de l'artillerie, c'eſt que ſon fils aiſné qui eſtoit en aâge et eſtat de faire et exercer ſa charge, et qui meſme en faiſoit desjà les fonctions en l'abſence de ſon père, et conjoinctement avec luy en ſa préſence, et auquel le Roy meſme avoit faict l'hoñeur de promettre qu'il l'en feroit pourvoir en ſurvivance, il a quitté ſon père depuis quelques jours et eſt allé à Paris à ſon inſçu pour s'aller jetter dans une religion. On ne ſçait pas encor quel ordre de religieux il aura choiſy, le père a envoyé apprès des gens très capables de le perſuader, mais quelques efforts que l'on ait faicts pour le démouvoir de ceſte réſolution, ils ont eſté inutiles, et le pauvre père demeure inconſolable quoy que tous les plus honneſtes gens de la ville s'efforcent de le conſoler par leurs viſites qu'on luy rend en foulle, mais on y profite peu, et il faudra que le temps qui ameine touttes choſes guériſſe enfin ceſte affliction, coñe il en a guéry beaucoup d'autres. Le bruict eſt tousjours plus grand icy que l'on donne le gouvernement de Caſal à Mr de Chamilly, voſtre gouverneur, et qu'en

eſchange on vous donne pour gouverneur Mr de Cattinat, gouverneur de Caſal, lequel depuis qu'il eſt dans ce gouvernement a preſque toujours eſté incōmodé en ſa ſanté, et l'on aſſeure que touttes ſes incōmoditéz ne luy viennent que de l'intempérie de l'air qui eſt trop chaud pour ſa complexion en ce pays-là, ce que le Roy ayant appris, cōme il conſidère beaucoup ce gentilhōme, il a creu qu'il ſe porteroit mieux à Strasbourg, et que Mr de Chamilly ſe façonneroit mieux à l'air chaud de Caſal ; à la vérité ceſt eſchange vous fera perdre un honneſte hōme en Mr de Chamilly, mais vous pouvez vous aſſeurer que vous aurez auſſy un autre très honneſte hōme en Mr de Cattinat qui eſt un hōme d'ordre, le plus judicieux et le plus exact à chaſtier les ſoldats inſolens qui font tort aux bourgeois : et je croy que vous en aurez ſatisfaction. Au reſte le terme que le Roy avoit accordé aux impériaux et aux Eſpagnols pour ſe déterminer à accepter la paix qu'il leur avoit offerte eſtant expiré, tout le monde eſt dans l'attente et dans l'impatience d'apprendre ce que le Roy dira ſur la demande que font les eſtats de l'empire d'une prorogation dudit terme, pluſieurs eſtiment que le Roy n'accordera aucune prorogation, après tant de délays et de temps employé inutilement. Si vous apprenez quelque choſe de la reſponſe qu'aura faicte Mr de Verjus ſur la notification qu'on luy a faicte de ceſte propoſition des eſtats de l'empire, faictes-moy s'il vous plaiſt la grâce de m'en donner part. On parle tousjours d'un voyage que le Roy doibt entreprendre dans peu de jours vers Compiègne, il y a bien des gens qui croyent qu'il ira bien plus loing. Je ne ſçay ſi mon cadet eſt encor dans Strasbourg, ou s'il en eſt party ; s'il y eſt encor je vous conjure d'avoir la bonté de luy faire tenir la lettre cy joincte, ſinon faictes-moy s'il vous plaiſt la grâce de me la renvoyer dans le pacquet qu'il vous plaira de m'adreſſer de la part de la ville. Je ſuis avec tout le reſpect et humilité imaginable, Monſieur, voſtre très humble et très obéiſſant ſerviteur.

JALON.

A Metz, le 2 février 1683.

CCCV.

Metz, 6 février 1683. — *A Monsieur Guntzer, etc.*

Monsieur,.... nous avons receu des lettres de Paris du 28 janvier dernier, qui portent qu'on tient pour asseuré l'accomodement de l'Empereur avec la France, et que par iceluy on abandonneroit au Roy tout ce qu'il possède en Alsace et mesme la ville et les despendances de Strasbourg en souveraineté, que le Roy d'Espagne luy cède aussy la ville et duché de Luxembourg pour le comté d'Alost, qu'on dit que Mr le mareschal de Schomberg et son fils commanderont le secours que le Roy donnera à l'Empereur contre les Turcs, que le Roy doibt aller à Compiègne au commencement du mois prochain, et de là à son camp de la Saonne, que Mr Duquesne doibt aller bientost contre les Algériens et que l'on équippe sa flotte pour ce subject, que l'on parle aussy d'envoyer des vaisseaux de guerre aux Dardanelles, ce qui semble confirmer l'accomodemt de l'Empereur avec la France, puisque les vaisseaux qu'on envoyera aux Dardanelles contre les Turcs feront diversion de la guerre de Hongrie. J'ay receu aussy lettre de Mr le comte de Bussy Rabutin qui m'escrit de Bourgogne du 23 janvier de la cour que le Roy partira de Versailles le 15 de febvrier pour Compiègne. Et que la Reyne ne fera pas de ce voyage, que cela fait faire mille raisonnemts, mais qu'il croit que les meilleurs sont que la paix ou la guerre sont très incertaines et qu'elles dépendent des esgards que les impériaux auront pour les volontés du Roy, qu'il croit que je sçay que Mr le duc du Vexin, filz de madame de Montespan, est mort, et que la cour en est en deuil, que Mr le duc de Noailles estoit malade à l'extrémité quand on luy a escript de Paris, ce qui le met fort en peine du succès de ceste maladie. Et il adjouste qu'il se rendra à Paris pour le 15 de febvrier et que bientost après il espère faire juger le procès qu'il a contre Rivière, le ravisseur de madame de Colligny, sa fille, lequel

il eſpère de faire pendre....... Madame de Givry a mandé de Paris à Mr de Givry qu'il s'eſt fait un mariage très important à la cour où le Roy a aſſiſté, c'eſt celuy de M^r le m^is de Crequy avec mademoiſelle d'Aumont, fille du mareſchal de ce nom, qui eſt petite-fille de M^r le chancelier et niepce de Mr de Louvois. M^r le chancelier luy donne cent mil eſcus en argent comptant et cinquante mil eſcus après ſon décès, dont on luy payera la rente dès à préſent. M^r le mareſchal de Crequy donne à ſon filz vingt mille livres de rente, le loge, le nourrit et l'entretient avec tout ſon train l'eſpace de douze ans entiers, ſçavoir le train de madame la marquiſe de Crequy compoſé de deux damoiſelles, d'une dame d'honneur, deux fem̃es de chambre, un eſcuyer, un maiſtre d'hoſtel, un page, quatre lacquais, un cuiſinier, un caroſſe à ſix chevaux, un cocher, un poſtillon, deux pallefreniers, et deux porte-chaize. Et le train de M^r le m^is compoſé de deux gentilshom̃es, un eſcuyer, un maiſtre d'hoſtel, un page, ſix laquais, un caroſſe à ſix chevaux, un cocher, un poſtillon, un cuiſinier, deux pallefreniers, et deux porteurs de chaize. Et outre ce huict chevaux de ſelle, pour lequel logement, nourriture et entretien, ledit marquis deſchargera ſon père de douze mil livres de rente ſur les 20 ci-deſſus, de ſorte qu'il luy en reſtera encore huict mil de rente. Mr de Givry témoigne avoir autant de joye de ce mariage, qu'il en avoit pour celuy de ſa fille, tant il prend à cœur ce qui touche M^r le duc de Crequy.....

JALON.

Metz, ce 6 febvrier 1683.

CCCVI.

Metz, 16 février 1683. — *A Monſieur Guntzer, etc.*

MONSIEUR, depuis mes dernières nous n'avons pas receu de nouvelles de France, et c'eſt un de nos plus grands eſtonnemens qu'il ne nous en vient plus preſques aucunes nouvelles

tant les chofes font fecrettes en France; nous avons feulement nouvelle de Sedan et de Bouillon que tout accoṁodement d'entre fon alteffe électorale de Collogne et la ville de Liège eft entièrement rompu et hors d'efpérance de pouvoir réuffir, et cefte alteffe a demandé du fecours au Roy pour fe maintenir dans fes droicts, ce que l'on ne manquera pas de luy accorder très volontiers.

M[r] le marquis de Grana, gouverneur des Pays-Bas efpagnols, a faict convocquer les eftats de Flandres pour leur demander des fom̃es d'argent confidérables pour entretenir les trouppes; fur quoy ces Meffieurs des eftats luy ont dit deux chofes, l'une qu'ils s'eftonnoyent que le nombre des trouppes eftoit fi petit, qu'il n'eftoit pas capable de les deffendre de leurs ennemys en cas qu'il y euft guerre, l'autre que l'on avoit desjà tant levé d'argent fur eux, et que cependant les trouppes qui font en petit nombre fe plaignoyent de n'eftre point payées, ce qui pourroit caufer du défordre. Le marquis de Grana leur a refpondu premièrement, que les levées d'argent qu'on a faict fur eux n'ont pas efté fuffifantes pour payer les trouppes, beaucoup moins pour faire de nouvelles levées pour les deffendre. Secondement que le Roy d'Efpagne s'eftant efpuifé d'argent, et envoyé fes meilleures trouppes pour le Milanois, où les François avoyent envoyé quantité de trouppes et formé de grands deffeins, il luy avoit efté impoffible de laiffer des trouppes davantage dans les Pays-Bas; que s'ils vouloyent des trouppes en plus grand nombre pour fe deffendre ils en pouvoyent faire à leurs defpens, que pour luy il n'eftoit pas venu ès Pays-Bas dans le deffein de s'y enrichir, qu'il y avoit apporté avec luy une fom̃e d'argent affez confidérable et qu'il ne prétendoit pas en remporter davantage lorfqu'il s'en retourneroit en Efpagne.

On attend icy aujourd'hui ou demain M[r] Ravaux qui apporte quantité d'ordres de la cour, on croit que la plus part concernent la continuation de l'affemblée de la chambre royalle des réunions, et qu'on y travaillera inceffam[t]. Si cela eft, Meffieurs de la diette

de Ratisbonne ſe réveilleront et procèderont peut-eſtre moins lentement aux négociations de la paix qu'on n'a faict cy devant. Je ſuis avec tout le reſpect poſſible, Monſieur, voſtre très humble et très obéiſſant ſerviteur,

JALON.

A Metz, le 16 février 1683.

CCCVII.

Metz, 23 février 1683. — *A Monſieur Guntzer, etc.*

Monsieur,..... on publie que la paix eſt faite avec l'Eſpagne et que le Roy catholique abandonne au Roy Luxembourg; ce ſont des gens de Namur qui en ont aſſeuré Mr de Servigny, qui en eſcript de Bouillon à Mr de Givry, ſon frère.... On mande de Paris que le cardinal Biechy a parlé ſi fort et ſi advantageuſement en faveur du Roy dans le conſiſtoire dernier, qu'il a porté le pape et les cardinaux à s'accom̃oder avec la France, et qu'en opinant il a dit qu'il n'eſtoit pas le temps à conteſter ſur des vétilles, que le Roy eſtoit un prince glorieux qui travailloit fort à l'advancement de l'Eſgliſe, que Rome avoit beſoin du Roy et non pas luy de Rome, qu'il eſtoit le ſeul qui peuſt la deffendre dans le temps où nous ſom̃es. On adjouſte qu'on tient l'accom̃odem^t de l'empire, mais non pas celuy d'Eſpagne, qui ayme mieux ſe deffendre que de rien céder, que dix compagnies des gardes ſont parties le 17 de ce mois, mais on ne ſçait pas encor quelle routte elles ont priſe, qu'il y a un arreſt du conſeil qui réunit aux hoſpitaux les revenus des eſgliſes de la religion réformée, et ordonne que toutes les donations qui ſe font par teſtament ou autrement aux eſgliſes ou aux pauvres de ladite religion ſeront portées auxdits hoſpitaux catholiques, à condition que ceux de lad̃ religion ſeront receus ezd̃ hoſpitaux com̃e les catholiques, ſans qu'on les puiſſe contraindre pour leur religion, qu'on

dit mefme que l'efglife de Charenton a plus de 50,000 livres de rente, ce qui eft bien éloigné de la vérité; qu'il y a un autre arreft qui érige en tittre d'office la fonction des avocats, et qui permet aux créanciers de tous les juges, foyent préfident ou confeillers, de faire vendre leurs charges s'ils refufent de payer, ou s'ils fe fervent de leur pouvoir pour éluder les pourfuites de leurs créanciers, à caufe qu'on n'ofoit cy devant les attaquer. Sinon le Roy s'en faifira et réduira leur charge à fon domaine. Qu'on a découvert dans Tholoze une preffe d'imprimerie chez des religieufes de ladite ville, où l'on imprimoit tous les efcripts contre l'archevefque et meffieurs du clergé, et qu'on leur faict leur procès........ Ces meffieurs les officiers de Verdun qui viennent de Paris difent qu'on fe divertit à merveille à Verfailles, que le Roy vifite les tables où l'on joue, fans qu'il permette qu'on fe lève, ny qu'on luy faffe aucune cérémonie, qu'il fe met indifféreṁent parmy les meff^rs et dames, joue avec eux fans façon, ou fe contente de les voir jouer, fe tenant debout derrière leur chaife, fans qu'il veuille qu'on fe remue; qu'il y a des chambres où ceux qui jouent trouvent des fruicts, des confitures, des pièces de four et autres chofes pour la collation, et que mefme il y a des petits fourneaux d'argent où l'on prend du caphé, du chaucolas, du thé et autres rafraichiffemens.

JALON.

A Metz, ce 23 febvrier 1683.

CCCVIII.

Metz, 27 février 1683. — *A Monfieur Guntzer, etc.*

Monsieur...... je croy que vous fçavez qu'à Rome, depuys que la Reyne de Suède Chriftine y eft arrivée, le pape luy a tousjours faict délivrer une rente ou penfion annuelle de douze mil efcus; depuys quelques femaines le pape a réfolu de luy ofter cefte penfion, et a pris pour prétexte que, s'eftant obligé

de fournir à l'Empereur douze cent mil efcus, qui eft cent mil efcus par mois, pour luy aider à faire la guerre contre les Turcs, il ne pouvoit continuer cefte penfion à lad Reyne. Il donna comiffion au cardinal Azolini de luy faire fçavoir cefte réfolution, et de luy en faire goufter les raifons. Le cardinal n'ayant ofé fe hafarder de luy dire cefte nouvelle de bouche, de peur de recepvoir quelque rebuffade, cognoiffant l'humeur fière et libre de cefte Reyne, il la luy efcrivit par un billet qu'il luy envoya et cefte Reyne, après avoir receu ce billet, luy a faict une refponfe auffy fière, généreufe et fpirituelle que l'on puiffe imaginer, et cefte refponfe a efté trouvée fi bonne et fi fpirituelle qu'on l'a jugée digne d'eftre envoyée en France; on en a envoyé une copie de Paris à monf^r le premier préfident de noftre parlem^t qui l'a communiquée à Mr de Givry. Et j'en ai pris auffi copie pour vous, croyant que vous ne feriez pas fâché de voir cefte pièce d'une Reyne qui a tant faict parler d'elle dans le monde. Au furplus on dit tousjours que le voyage du Roy pour Compiègne fe fera le 5e jour du mois prochain, et que dès à préfent toutes chofes fe préparent pour cela. On a envoyé de la cour des commiffions à cinquante cadets de noftre citadelle, pour lever chacun une compagnie d'infanterie, et l'on dit que l'on en a envoyé autant aux cadets de la citadelle de Cambray, je ne fais fi on n'en aura pas envoyé pour les cadets qui font chez vous, et on dit qu'on donne auffy comiffion à quantité d'officiers refformés pour faire des trouppes, et à plufieurs autres qui en demandent : ce n'eft pas marque de paix......

JALON.

A Metz, ce 27 febvrier 1683.

Refponfe de la Reyne de Suède au billet de M^r le cardinal Azolini.

Je vous puis affeurer que vous m'avez donné la plus agréable nouvelle du monde, je vous conjure par vous-mefme de me rendre cefte juftice. Dieu, qui cognoit le fonds de mon cœur,

ſçait que je ne vous ments point; les douze mil eſcus que le pape me donnoit eſtoyent l'unique tache de ma vie, et je les recevois de la main de Dieu, comē la plus grande mortification dont il pouvoit humilier mon orgueil; je voy bien que je ſuis entrée en grâce avec luy, puiſqu'il m'a faict ceſte juſtice, que de me l'oſter, ſi glorieuſemᵗ pour moy. Le ciel m'a récompenſée en ceſte occaſion du peu qu'il m'a inſpiré de faire pour luy, je renonce en ce monde à touttes autres récompenſes. Ceſte grâce que Dieu me faict me vault mille royaumes. Et je le prie de me préſerver de la vanité dont je ſuis tentée dans une ſi belle occaſion. Le ſeul regret que j'ay c'eſt qu'on n'ait pu m'oſter cent mil eſcus par mois. Cela ſeroit pour l'Empereur un ſecours digne d'un pape. Et j'aurois un peu plus de mérite de m'en resjouir, mais le pape ne m'oſte rien, il en prive des gents qui en ont plus beſoin que moy. Je vous prie de remercier Mʳ le cardinal Cibo et le pape de ma part, de la grâce qu'il me faict de me deſcharger de ceſte obligation. J'eſtois ſeule quand voſtre billet m'a eſté rendu, j'aurois ſouhaité dans ce moment que toute la terre peuſt voir dans le fonds de mon cœur la joye dont il m'a remplie, mais Dieu le ſçait et c'eſt aſſez, priez-le pour moy afin qu'il me préſerve de la vanité que me donnent les ſentiments qu'il m'inſpire, j'oſe dire qu'ils ſont dignes de luy, et qu'il m'a faict aujourd'huy une grâce qui eſt une des plus ſignalées dont il ait comblé ma vie.

Adieu.

CCCIX.

Metz, 9 mars 1683. — *A Monſieur Guntzer, etc.*

Monsieur, je vous envoye cy joint le traicté faict par le grand Seigneur avec les Hongrois, par lequel il eſtablit le comte Teckely Roy de ceſte nation, et promet de l'y maintenir, et toutte ſa poſtérité, et en cas que ſa poſtérité vienne à desfaillir, il permet aux Hongrois de ſe choiſir tel Roy qu'ils voudront, promet

de les conſerver en tous leurs priviléges, libertés et immunités, et en cas que les Turcs viennent à prendre quelques places de celles qui reſtent à l'Empereur dans le Royaume, promet de les faire rendre audict Teckely. Ce traicté a eſté envoyé à Mr de Givry par Mr de Servigny, ſon frère, qui l'a receu de Liège, où il a des correſpondances ; il leur a eſté envoyé de Hollande, et il y a apparence qu'il leur eſt venu par la Pologne. Sans doute ceux de Vienne qui en ont nouvelle le cachent tant qu'ils peuvent à leurs peuples, et cela ſera peut-être cauſe qu'on ne vous l'envoyera pas de ces quartiers-là. Je reçois tout préſentemt la voſtre du 5 de ce mois qui me marque quelque choſe d'approchant de ceſte nouvelle puyſqu'elle porte que les Eſtats de la haute Hongrie ont faict foy et hom̃age au comte Teckely, et que le grand Seigneur offre auxdits des conditions très avantageuſes........ Le Roy a donné et accordé enfin l'abbaye de Montmartre à madame de Haraucourt, qui eſt une religieuſe de ceſte abbaye, ce qu'il a faict à l'inſtante prière de monſr le grand duc et madme la ducheſſe de Toſcane, quoy que ſa majeſté ait eſté priée et ſollicitée par pluſieurs perſonnes de haute conſidération de la donner à d'autres, qu'il a tousjours refuſé, et meſme il l'avoit refuſée à lad dame de Haraucourt, l'ayant trouvée d'abord trop jeune pour poſſéder ce bénéfice important, mais ce duc et ceſte ducheſſe l'ayant tellement preſſé pour faire réuſſir ceſte affaire, qu'il n'a pu leur refuſer. Le Roy envoye icy Mr d'Artagnan qui eſt, com̃e je croys, major du régimt des gardes, pour enſeigner icy à tous les officiers qui ſont faire l'exercice ſuivant l'intention du Roy, qui eſt qu'ils ſe conforment à la méthode de l'exercice du régimt des gardes, ceſt ordre eſt adreſſé à Mr de Morton, qui l'a desjà notifié à tous les officiers de ceſte garniſon affin que dès à préſent ils ſe diſpoſent à ſuivre les intentions du Roy, et qu'à l'arrivée de Mr d'Artagnan il les y trouve tous préparés....... Depuys quelques jours Mr de la Grillonnière, noſtre maiſtre eſchevin, eſt tombé malade; ſa maladie eſt ſi empirée qu'on n'en eſpère plus rien.....

JALON.

Metz, ce 9 mars 1683.

CCCX.

Metz, 23 mars 1683. — *A Monſieur Guntzer, etc.*

Monsieur,.... on mande de Charlemont du 13 de ce mois que deux gentilshoñes cadets qui eſtoient frères, ayant pris querelle un contre l'autre, ſe ſont battus en duel et ont eſté bleſſés l'un et l'autre légèrement, mais craignant d'eſtre punys, ils n'oſèrent retourner à Charlemont, et ſe ſauvèrent à Namur; le Roy en ayant eſté adverty, les y fit arreſter, et de ſuite les envoya redemander; on tint conſeil à Namur pour ſçavoir ſi on debvoit les rendre, et enfin il fuſt réſolu qu'on les rendroit, et qu'on les renvoyeroit à Charlemont ſoubz bonne et ſeure garde, ce qui fuſt exécuté; on a faict ſavoir au Roy leur retour, et qu'on attendoit les ordres pour ſçavoir de quelle manière on les traicteroit; le Roi a dict qu'il voulloit qu'on leur fit ſubir les peines portées par les ordonnances, de ſorte qu'ils ont été pendus tous deux. Il y avoit à Charlemont un troiſième frère de ces deux cadets, qui eſtoit auſſy de la compagnie de ces meſmes gentilshoñes, lequel après ceſte exécution ignominieuſe de ſes deux frères, ne pouvant ſe réſoudre à demeurer plus longtemps dans le ſervice, auroit faict demander au Roy ſon congé, pour retourner vers ſes père et mère, pour les conſoler en ceſte diſgrâce, mais le Roy n'a pas voulu le luy accorder. Preſque un pareil exemple eſt arrivé à Metz, où deux gentilshoñes cadets ayant eu difficulté ſe ſont auſſy battus en duel, et après quelques coups d'eſpée portés de part et d'autre, l'un d'eux a eſté bleſſé, et s'eſtant adviſés qu'ils pourroient eſtre pris et chaſtiés, ils ſe ſont ſauvez à Luxembourg, on leur a faict icy leur procès par contumace, et ils ont été condamnez à eſtre pendus en planchette, ce qui a eſté exécuté dans toutes les formes ſamedy dernier, dans les mêmes cérémonies et ſolemnitez coñe s'ils euſſent eſté préſens: le bourreau, portant leur pourtraict en planchette, paſſa par toute la ville

accompagné du prévoſt, de ſon lieutenant et de tous ſes archers; en ceſt équipage ils ſont entrés dans la citadelle avec un grand nombre de peuple, là ou ſur les remparts qui ſont à la veue de la ville, on a pendu ces deux tableaux en planchette aux arbres qui ſont ſur led rempart, pendant quoy tous les gentilshommes cadets eſtoyent ſous les armes tout proche du lieu de l'exécution, afin que ceſt exemple les faſſe rendre ſages pour éviter pareille ignominie. Si le Roy envoyoit redemander ceux qui ſont à Luxembourg, on ne doubte point que les gouverneurs et gens de la ville oſaſſent refuſer de les rendre; mais ſi ces cadets ſont ſages, ils prendront exemple ſur ce qui eſt arrivé à Charlemont, et s'eſloigneront de Luxembourg en diligence, de peur d'y eſtre arrêtés et icy renvoyés pour y eſtre exécutés, mais quoy qu'il arrive, voilà des cadets pour toujours....... Il eſt certain qu'on n'a icy aucune nouvelle non plus que de l'élection d'un nouveau maiſtre eſchevin; on croyoit que Mr de Charuel, noſtre intendant, recepvroit la ſemaine dernière quelque ordre de la cour pour faire aſſembler nos paroiſſes pour ceſte élection, mais juſqu'icy il n'en a receu aucune.......

JALON.

A Metz, le 23 mars 1683.

CCCXI.

Paris, 7 avril 1683. — *A Monſieur Guntzer, etc.*

Monsieur, on ſouſtient à préſent fortement en Sorbonne et en toutte l'Univerſité de Paris l'infaillibilité du pape, ce qui ne donne pas peu de tintouin et d'inquiétude à nos ſeigneurs les éveſques et à meſſieurs du parlemt. Mr le curé de St-Pierre-aux-Beufs s'eſt faict admirer par ſa ſcience, et avec un fonds de piété admirable; et un abbé, dont je ne ſçay pas le nom, a dit qu'il avoit regret de n'avoir pas eſté du ſentimt des docteurs qui vont

contre l'infaillibilité du pape, et que s'il avoit eſté de ceſte opinion, qu'il ne tarderoit point à ſe rétracter, et qu'il en feroit gloire. De ſorte qu'une choſe qui eſtoit autrefois problématique eſt à préſent décidée en Sorbonne en faveur de l'infaillibilité du pape. On dit auſſi que Sa Sainteté veut accorder au Roy la Régalle, à l'excluſion néantmoins de l'éveſché de Pam̃iers. La Reyne et monſeigneur le dauphin font le careſme fort exactement. Le Roy doibt partir le 25 de may pour ſon camp de Chaalons ſur Saonne.....

(*Sans signature.*)

A Paris, le 7 apvril 1683.

CCCXII.

Metz, 10 avril 1683. — *A Monſieur Guntzer, etc.*

Monsieur, ... on eſcript de Paris du 4 de ce mois qu'on renouvelle les procédures touchant le crime abominable d'empoiſonnem[t], que M[r] le duc de Larochefoucault en ayant eſté accuſé il a eſté arreſté, et qu'on a bruſlé à Paris depuys peu deux fem̃es convaincues d'empoiſonnement. On mande auſcy que le Roy a faict faire juſtice d'un garde du corps qui avoit tiré l'eſpée et s'eſtoit battu en duel, lequel, nonobſtant les grandes ſollicitations que des perſonnes de qualité ont faictes pour taſcher de le ſauver et d'obtenir ſa grâce, a eſté pendu et eſtranglé. Le Roy s'eſt monſtré inexorable ſur ce poinct. Et quoyque les gardes du corps ayent faict grand bruict en ce rencontre, ſe plaignant de l'opprobre et de l'affront qu'on faiſoit à leur corps, jamais on n'a rien pu gagner ſur l'eſprit de ce monarque qui a toujours dit et proteſté avoir promis à Dieu qu'il ne pardonneroit à aucun duelliſte, quand ce ſeroit ſon propre frère. Ceſte fermeté de ce grand monarque a eſtonné bien des gens, qui feront contraincts de rengainer et de modérer leur courage et leurs reſſentimens, de peur d'encourir l'indignation et la diſgrâce de ſa majeſté et de crainte meſme de

perdre la vie. On a mefme encor exécuté en effigie un officier la femaine paffée, qui eftoit accufé d'être duellifte, et qui s'eftoit abfenté après coup.

JALON.

Metz, ce 10 apvril 1683.

CCCXIII.

Metz, 17 avril 1683. — *A Monfieur Guntzer, etc.*

Monsieur,... noftre chambre royalle travaille fort, elle a donné des commiffions pour defcouvrir les dépendances du comté d'Afpremont, qui a efté réuny il y a desjà plus d'une année; on affeure que ces dépendances comprennent beaucoup plus que la moitié de la Lorraine, que les ducs de Lorraine avoyent de longue main ufurpé fur les comtes d'Afpremont, lefquels ont réclamé et agy en divers temps tant en France que dans l'empire pour eftre réintégrés, ils ont mefme obtenu des arrêts tant en France qu'en Allemagne. Mais cefte maifon de Lorraine s'eft toujours trouvée fi puiffante et fi fortement appuyée qu'ils n'en ont pu obtenir l'exécution.....

JALON.

Metz, ce 17 apvril 1683.

CCCXIV.

Metz, 20 avril 1683. — *A Monfieur Guntzer, etc.*

Monsieur, pendant ces jours de dévotion, tout ce que j'ay pû apprendre de nouvelles eft contenu en deux lettres dont je vous envoye coppie, l'une de Paris du 7 que je ne croy pas trop feure en ce qui regarde l'opinion de la Sorbonne et de l'univerfité de Paris touchant l'infaillibilité du pape, car je croy que cefte lettre vient de quelque ecclėfiaftiq, qui eft contraire à Mef-

ſieurs les éveſques, et conſéquemment partial et peu croyable. L'autre eſt de Munich de Mr de la Haye, ambaſſadeur du Roy en Bavière, dont les nouvelles ſont bien ſeures. La nouvelle touchant noſtre maiſtre eſchevin eſt tenue auſſy pour véritable quoyque l'ordre de la cour n'en ſoit pas encor arrivé icy. On croit que la cauſe de ce retardement n'eſt que le voyage de Mr de Charuel, intendant, auquel l'ordre eſtant adreſſé, il faut attendre qu'il ſoit retourné de Verdun, Sedan et autres lieux où il eſt allé pour les affaires du Roy. Je ſuis toujours avec reſpect, Monſieur, voſtre très humble et très obéiſſant ſerviteur.

JALON.

A Metz, le 20 april 1683.

CCCXV.

Metz, 27 avril 1683. — *A Monſieur Guntzer, etc.*

Monsieur, nous avons icy préſentement fort peu de nouvelles, mais en récompence nous commençons à avoir grande compagnie de trouppes qui nous arrivent tous les jours, et beaucoup plus grande que nous ne la ſçaurions ſouhaitter, les trouppes y marchent de tous les coſtés, et ceux qui viennent de Paris nous aſſeurent que la routte eſt toutte plaine de gens de guerre qui viennent en deçà. Le régiment de Lyonnois arriva icy ſamedy dernier où il y a deux bataillons chacun de huict compagnies, et dimanche arrivèrent auſſy icy les canonniers, bombardiers et fuſeliers; quantité d'autres trouppes ſont en marche pour venir icy, je ne ſçay ſi ces trouppes feront icy long ſéjour, l'ordre de ceux qui ſont arrivez porte d'y reſter juſques à nouvel ordre, et je croy que comme la pluſpart de ces trouppes ſont deſtinées pour le camp ſur la Sarre, elles reſteront icy juſques à ce qu'on pourra former ce camp, et que la cavallerie pourra y ſubſiſter : peut-eſtre

auſſy qu'on nous en laiſſera icy quelques-unes, come on a accouſtumé. Dix-huict compagnies du régiment des gardes françoiſes eſtoyent deſtinées pour venir icy, et on leur avoit comandé de ſe tenir preſts pour y marcher incontinent apprès les feſtes de Paſque, et ils s'y attendoyent bien. Mais l'ordre a eſté changé et au lieu de venir en ce pays on les a envoyéz en Flandre, et ils ſont partys de Paris le 21 de ce mois et ont pris la routte de Tournay. La cour ſe diſpoſe fort au voyage que le Roy veut faire au mois de may prochain vers le camp de la Saonne; il paſſera, come on aſſeure, par Nevers, par les deux Bourgognes, duché et comté, et de là il deſcendra en Alſace, dont il viſitera touttes les places et les fortifications; la reyne et les princeſſes et dames de la cour accompagneront le Roy, à la réſerve de Madame la Dauphine qui ne bougera à cauſe de ſa groſſeſſe, mais lorſque les dames ſeront venues juſques auprès de Pfaltzbourg, ſa majeſté leur fera prendre la droicte routte vers Metz où elles ſéjourneront douze ou quinze jours en attendant que ſa majeſté les vienne prendre, et le Roy prendra la routte difficile de Hombourg, Bitſche et autres places de ces lieux déſerts et arides, et apprès qu'il en aura veu les fortifications, il viendra icy prendre les dames, où l'on dit que ſon ſéjour ne ſera pas long, mais qu'il ſe haſtera pour retourner à Verſaille avec ſa cour. On n'a point encor receu d'ordre du Roy icy touchant noſtre maiſtre eſchevin, on croit pourtant que Mr de Charuel, noſtre intendant, en a reçeu un, et on s'eſtoñe que juſques icy, il n'en a donné aucun advis à Mr Poutet, ſon ſubdélégué, c'eſt ſans doute qu'eſtant en voyage pour des affaires importantes concernant l'eſtabliſſement des eſtappes dans toutte ſa généralité, il ne veut point quitter ny venir icy pour l'eſchevinage qu'il n'ait achevé toutte l'affaire, affin de n'y plus retourner, cela eſt pourtant bien ennuyeux pour Mr Poutet, qui a d'autant plus de ſubject de s'en eſtonner, qu'il ſçait que Mr Charuel luy veut du bien et que meſme il luy a procuré ceſt employ autant qu'il luy a eſté poſſible, de ſorte que s'il a receu les ordres de la cour, on ne doibt pas préſumer qu'il voulût les taire ou

cacher aud^t s^r Poutet, ny le laiſſer en peine, quoy qu'il en ſoit on doibt croire que l'affaire ne tardera pas longtemps à s'achever. Je ſuis tousjours avec beaucoup de reſpect, Monſieur, voſtre très humble et très obéiſſ^t ſerviteur.

JALON.

A Metz, le 27 april 1683.

CCCXVI.

Metz, 11 mai 1683. — *A Monſieur Guntzer, etc.*

Monsieur, vos dernières lettres, du 4 de ce mois, ſont ſi obligeantes pour moy que je ne puis me laſſer de les lire pour ma conſolation, et elles ne contribuent pas peu à me munir de patience et de conſtance pour ſupporter les maux et incom̃oditéz de mon rheumatiſme. Pour nouvelles, on a icy lettres de Verſailles, du 30 du mois paſſé, qui portent que M^r le marquis de Villars a eſté nom̃é pour aller rellever Mr de Mortangis en Dañemarck, et qu'on luy donne cinq mil livres par mois, 12,000 livres pour ſon am̃eublement, ſix mil livres de penſion, et qu'oultre ce on le faict conſeiller d'eſtat, et l'on mande qu'il doibt partir bientoſt pour faire ce voyage. Et que M^r le comte de Roye ſe prépare à partir la ſemaine prochaine pour le meſme voyage de Dañemarck. Vous ſçavez peut eſtre desjà que Mr de Navaille a eſté choiſy pour gouverneur de M^r le duc de Chartres, on luy donne quattre mille livres pour ſes appoinctemens de ceſt employ, et ce ſera le Roy qui le payera. Que l'on ſçaura bien toſt la deſtinée de Madem^lle de Laval, et qui ſera ſon digne mary, et que cela roulle entre les marquis d'Autefort, de Néelle et de Saulcourt, et que M^r le duc de La Feuillade en eſt le promoteur. Que M^r le duc de Rocheguyon va ſervir d'ayde de camp dans l'armée de M^r le duc de Villeroy ſur la Sarre, et que ſon frère de Liencourt portera le mouſquet dans le régiment du Roy. Que Monſeigneur le Dauphin ira en poſte joigner le Roy à Dijon. Que le mariage de

Mademoiſelle d'Alaigre eſt enfin conclu et arreſté et que c'eſt Monſr le marquis de Laverdin qui s'en eſt meſlé. Que c'eſt chez Mr Fioubet que Madame de Monteſpan a veu ſon fils le marquis d'Anchain, et que l'on attend le vieil Bellegarde pour le préſenter au Roy. Que Mademlle d'Autefort eſpouſe Mr de Fournelle, gentilhom̃e de Picardie, près de Chaunes. Que Mr d'Arboureril, lieutenant aux gardes, eſpouſe la fille de la fem̃e de Monſieur d'Artagnan. Que l'on parle fort du mariage du duc de Choiſeul avec Mademoiſelle de Piennes. Que le Roy a donné une penſion de quattre mil livres à Mad̃ de Poïctier, et qu'il a agréé la démiſſion de ſon oncle de l'abbaÿe de Cheminon en faveur de ſon nepveu, qu'il a auſſy agréé la démiſſion du vieux abbé de la Cheſnaye, de ſes deux abbaÿes pour ſondit nepveu, et qu'il a donné une penſion de deux mil livres au comte de Benac, en veüe de ce qu'il s'eſt converty. Que Monſr de Bouillier eſt allé voir ſa ſœur qui eſt en Bavière, et que l'on croit que ſon voyage eſt fort miſtérieux.

Mr de la Haye, ambaſſadr du Roy en Bavière, eſcript de Munich, du 28 apvril, que Mr l'Electeur de Bavière en eſt party le dimanche, 25 dudt mois, en poſte après ſon diſner pour arriver le ſoir à Waſſerbourg, où il debvoit s'embarquer ſur la rivière d'Inn, qui entre dans le Danube à Paſſau, qu'il devoit eſtre ce jour-là 28 à dix lieues de Vienne, où le général des poſtes de l'Empereur l'attendoit avec des chevaux et caleſches de poſte, pour le conduire à Vienne ou à Luxembourg ſi l'Empereur y eſt. Que ceſt Electeur meine avec luy fort peu de monde et qu'il va com̃e incognito. Que le prince de Waldeck eſt auſſy party de Munich, le 26 apvril, pour aller, à ce qu'il a dit, à une de ſes maiſons, que ſa venue en Bavière n'a encor rien produict de nouveau, ny faict faire aucun mouvement de trouppes, qu'on n'en faict point auſſy de nouvelles, et que cependant on ne laiſſe pas de dire qu'on en a le deſſein. Que ſi, à Vienne, on ne peut faire eſpouſer l'archiducheſſe à Mr l'Electeur de Bavière, qu'il pourra bien repaſſer par la Saxe pour y veoir une princeſſe de

ce nom, cousine de l'Électeur; qu'il dit qu'il ne veut point se marier sans avoir veu auparavant si l'object luy plaist. Il arrive icy tous les jours des trouppes, tant de cavallerie que d'infanterie, et si l'on ne parle point encor de les faire partir, cela incom̃ode extrêmement les habitans qui sont contrains de les loger, et la ville est présentement si plaine de gens de guerre, qu'à grand peine y en sçauroit-on loger davantage. On apprend que Mr de Monchevreül, qui est présentem^t à la cour, ayant voulu monter à cheval, le mercredy 28 apvril, pour suivre Mr du Maine, son cheval estant ombrageux, il eut peur d'une taupinière et s'abattit soubs son hom̃e, Mr de Monchevreuil en a eu le bras cassé. On arme encor quattre vaisseaux et deux brûlots à Brest, et l'on a retardé pour ce subject le despart de la flotte qui estoit à la rade. M^r le chevallier de Pas, qui est un des fils de Mr de Feuquière, gouverneur de Verdun, est présentem^t à Brest où il est attaqué de la petite vairolle dont il est tout couvert, mais on mande qu'il est hors de péril. On mande de Verdun que le Roy a augmenté de mil livres la pension de Mr de Villeneufve, lieutenant de Roy, de sorte qu'à présent sa pension est de mil escus, ce qu'aucun lieutenant de Roy n'a pû encor obtenir, estant le seul qui a une pension aussy forte. Et quand M^r le duc de Gesvre a remercié le Roy de ceste gratification de la part de Mr de Villeneufve, le Roy luy a dict : je suis content de Villeneufve et de ses services, et je feray bien aise de l'obliger; c'est un discours bien advantageux pour Mr de Villeneufve auquel je prends grande part, car il est fort de mes amys et c'est un gentilhom̃e autant vertueux et obligeant qu'il s'en puisse trouver. Je suis tousjours avec un très profond respect, Monsieur, vostre très humble et très obéissant serviteur.

JALON.

A Metz, le 11 may 1683.

CCCXVII.

Metz, le 22 mai 1683. — *A Monſieur Guntzer, etc.*

Monsieur, on attend icy avec impatience l'arrivée de Mr le duc de Villeroy qui vient pour aller comander le camp ſur la Sarre; il y a desjà quelques jours que le bruict couroit qu'il devoit arriver, mais ce bruict courut par une équivoque, à cauſe de l'arrivée de madame de Givry et de mademoiſelle ſa fille, qui ce jour-là arrivèrent avec une grande eſcorte de gens qui aucy eût eſté au-devant d'elles, le peuple ayant creu que ce grand cortége eſtoit pour Mr de Villeroy. On dit qu'auſſytôt qu'il ſera arrivé icy, il diſpoſera du départ des troupes qui y ſont pour en former le camp ſur la Sarre, ce ſera un grand ſoulagement pour ceſte ville qui eſt extrêmement foulée par le logemt d'un ſi grand nombre de trouppes.

Vous ſçavez que mercredy dernier, entre 9 et 10 heures du matin, qui eſt le jour de nos prédications ordinaires, noſtre temple eſtant remply de beaucoup de monde, Mr Poutet, ſubdélegué de Mr l'Intendant, et qui eſt auſſy préſentemt noſtre maiſtre Eſchevin, vint accompagné de deux vallets de ville, et s'eſtant préſenté à la porte du temple, demanda de parler à Mr Ancillon, miniſtre, lequel en ayant eſté adverty vint incontinent, et Mr Poutet l'advertit d'abord qu'il ne venoit point come maiſtre échevin, mais come ſubdélégué de Mr l'Intendant qui luy avoit donné ordre de les advertir qu'il déſiroit dire quelque choſe à leur conſiſtoire de la part du Roy, et que pour ceſt effect, il les prioit de faire aſſembler leur conſiſtoire au lieu où ils avoient accouſtumé de s'aſſembler, et ce ſur les cinq heures du ſoir de ce meſme jour. Mr Ancillon en advertit en meſme temps ſes confrères, et de ſuite on donna parolle à Mr le ſubdélégué que la compagnie du conſiſtoire ne manqueroit pas de s'aſſembler à l'heure qu'il déſiroit, et on luy déſigna le lieu où l'aſ-ſemblée ſe feroit. Tout cela ne put pas ſe faire ſans beaucoup de

tracas, ce qui mit en allarme la plufpart du peuple qui eftoit dans le temple, qui s'imagina que c'eftoit quelque nouveauté préjudiciable à nos libertés. L'heure de cinq eftant venue, la compagnie du confiftoire s'affembla, et quelque temps après elle euft avis que Mr l'Intendant eftoit arrivé avec fon fubdélégué et quelques autres officiers. Le confiftoire députta à l'inftant un miniftre et quelques anciens pour les recepvoir à la porte et pour les conduire en la falle de l'affemblée; cela fe fit avec beaucoup de civilité de part et d'autre; on plaça Mr l'Intendant au bout haut du bureau, vis-à-vis des miniftres, dans un fauteuil, et Mr le fubdélégué dans un autre fauteuil à la gauche de Mr l'intendant. Mr Moncenot, chanoine de la Cathédrale, qui repréfentoit Mr noftre Évefque, qui à caufe de fon indifpofition n'avoit pu s'y trouver en perfoñe, fut placé dans un autre fauteuil près de Mr le fubdélégué; il y avoit encore quelques jéfuittes et autres ecclćfiaftiques qui furent placés de fuitte fur des chaifes. Après quelques cérémonies et desférance de civilité, Mr l'Intendant prit la parole et dit que fa majefté, dont le zèle et l'affection pour fes fubjects eftoyent tout à faict extraordinaires, ayant efté exhortée et priée par les prélats et eccléfiaftiques de l'affemblée du clergé de fon royaume de vouloir travailler à ramener dans l'Églife les prétendus refformés qui s'en eftoient féparés et pour ceft effet de faire lire et publier dans leur confiftoire une lettre en forme d'exhortation paftorale que le clergé avoit faict dreffer à cefte fin, les affeurant de la part de fa majefté qu'ils ne fauroient faire chofe qui lui foit plus agréable, que de fe réunir avec fes autres fubjects dans une mefme religion; qu'en tous cas le Roy défiroit fçavoir pourquoy ils s'eftoient féparés de la religion catholique, et pour quelle raifon ils avoient faict un fchifme en l'Eglife et qu'ils en miffent les raifons par efcript. Enfuite Mr Moncenot prit la parole au nom de monfr l'Evefque, exagéra fort les obligations que nous avions à fa majefté, coñe à un bon père qui prenoit foin de noftre falut. Et de fuitte il procéda à la lecture de cette exhortation paftorale, tant en françois qu'en latin, après laquelle lecture, on en jetta quantité de copies fur le bureau, et le

miniſtre qui préſidoit en l'aſſemblée reſpondit à peu près en la meſme manière qu'avoit fait Mr Claude à Charenton, lorſqu'on y fuſt lire et publier lad exhortation paſtorale, et adreſſant ſa parole à Mr l'Intendant luy dit que nous recognoiſſions en luy le caractère de l'authorité royalle de noſtre monarque, laquelle authorité nous ſera toujours ſacrée, et en très grande vénération, et en la perſonne de Mr l'Intendant un mérite ſingulier et extraordinaire, qui le faict eſtimer de tout le monde. Pour monſeigneur l'Eveſque qui eſt repréſenté icy par Mr Moncenot pour nous lire un eſcript de meſſieurs de l'aſſemblée du clergé, nous regardons ces meſſieurs pour des perſonnes qui tiennent un rang très conſidérable dans l'Eſtat, et com̃e des gens de grand mérite, mais pour l'eſcript, nous ne pouvons le regarder com̃e un acte qui ſuppoſe que ces meſſieurs ayent aucune authorité ſur nous pour les choſes de foy, de religion ou de diſcipline, et que ſi ce qu'ils en font eſt par office de charité, nous y répondrons par des déſirs, par des vœux et par des prières à Dieu; qu'au ſurplus nous ſupplions très humblement monſeigr l'Intendant de vouloir s'aſſeurer des profonds reſpects que nous avons et aurons tousjours pour le ſacré nom de ſa majeſté et de noſtre zéle et fidélité inviolable pour ſon ſervice, auſſy bien que noſtre admiration pour ſes vertus heroïques, et pour les heureux ſuccès qu'il a plu à Dieu de luy donner. Que nous avons toujours eu ceſte confiance en ſa juſtice et en ſa bonté, qu'il ne nous voudra jamais obliger à faire rien contre noſtre conſcience, dont ſa majeſté ſçait bien que Dieu ſeul eſt le maiſtre, et qu'auſcy nous ne ceſſerons jamais nos vœux et nos prières pour la conſervation de ſa perſonne ſacrée, et pour la continuation de la gloire de ſon règne, et pour vous auſcy, monſeigr l'Intendant; pour ce qui eſt des raiſons de noſtre ſéparation d'avec l'Égliſe romaine, nos autheurs, qui en ont eſcript ſi amplement il y a longtemps, ont ſi bien faict voir les abus et les ſuperſtitions qui ſe ſont gliſſées inſenſiblement dans l'Égliſe romaine, qu'il nous a eſté impoſſible d'y demeurer ſans aller directement contre le com̃andement de Dieu, qui veut que nous le ſervions ſuivant l'ordonnance de ſa parole. En ſorte

que l'on ne peut doubter que messrs du clergé n'en soyent suffisament instruits. Si neantmoins sa majesté désire d'en veoir quelque chose en abrégé, on luy en fera un mémoire qui l'en instruira suffisament. Après ceste responce, on conversa les uns avec les autres très civilement. Et peu après, Mr l'Intendant s'estant levé pour se retirer, il fut reconduict et accompagné par nos ministres et par une partie de nos anciens jusqu'à son carosse, où on luy fit de grands remercimens sur la manière obligeante avec laquelle il avoit exécuté la chose. Vous ugez bien, Monsieur, par mon escripture et par mon style embarrassé que les douleurs de mon rhumatisme causent tout ce désordre; je croy qu'à ceste considération vous me ferez la grâce de m'excuser et de croire que je suis avec autant de passion que de respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

JALON.

A Metz, ce 22 may 1683.

CCCXVIII.

Metz, 1er juin 1683. — *A Monsieur Guntzer, etc.*

Monsieur, vous m'avez beaucoup obligé de me donner de vos nouvelles, du 28 may dernier, je les ay receu avec beaucoup de satisfaction, et je vous rends mille grâces de la peine que vous avez bien voulu prendre de m'en faire part. Nos trouppes qui estoyent icy partent tous les jours et marchent vers le camp de la Sarre, on nous laisse icy pourtant trois bataillons pour travailler à nos fortifications, lesquels ne feront point de garde, on laisse ce fardeau aux pauvres bourgeois, qui seront bien fatiguéz pendant que les soldats dormiront chez eux à leur aise. Le bruict est grand icy qu'il y a eu grand bruict à Fribourg pour une trahison brassée par des Allemands qui avoyent gaigné des soldats de la garnison et devoyent entrer dans la ville à certaine heure, ce

qui a esté dit ou descouvert, et on s'est saisy des traistres; et comme je n'ay rien veu de tout cela dans les lettres de Strasbourg, j'ay peine à me persuader que ce bruict soit véritable, car vous seriez les premiers à en sçavoir des nouvelles. On raconte icy l'affaire en deux mannières : ceux qui veullent que ç'ait esté une trahison et une conspiration pour livrer la place aux Allemands, disent que deux cents soldats de la garnison avec plusieurs sergens s'estant entendus avec les Allemands avoyent promis de leur livrer la ville un certain jour, et d'y faire entrer autant de trouppes impérialles qu'ils désireroyent, qu'un des sergens du complot estant tombé malade, il auroit eu soing de sa conscience, et auroit révélé l'affaire à laquelle on a pourveu. En l'autre mannière, on soustient qu'il n'y a eu aucune trahison ny intelligence avec les impériaux, mais seulem[t] un dessein, qui est si naturel aux soldats, qui est de déserter; deux cents d'entre eux, avec quelques sergens, se seroyent retirés le soir de la journée qu'ils avoyent prise entre eux, ce que le commandant ayant appris il auroit faict courre apprès, et on les auroit attrappés à quelques lieues de là, et iceux chargés pour les obliger à revenir, mais eux, dans leur opiniastreté, auroyent mis l'espée à la main et se seroyent deffendus vigoureusem[t]; à la fin pourtant le plus grand nombre auroit surmonté le moindre, et on auroit rameiné les déserteurs à Fribourg, où on les auroit jugés et condamnés, une bonne partie d'iceux à la mort, et le reste aux gallères. On a envoyé icy le traicté de l'alliance faicte entre l'Empereur et le Roy de Pologne, mais c'est en langue latine; si vous en désirez une coppie, je vous en envoyeroy une, mais comme j'escris à présent avec beaucoup de peine, je n'ay pas pû en faire coppie pour ce voyage. Je suis toujours avec respect, Monsieur, vostre très humble et très obéiss[t] serviteur.

JALON.

A Metz, le 1[er] juin 1683.

CCCXIX.

Metz, 7 juin 1683. — *A Monſieur Guntzer, etc.*

Monsieur,..... Icy nous n'avons plus d'autres trouppes que celles de trois bataillons qu'on nous a laiſſés pour travailler à nos fortifications, et coṁe les gens-là ne font ny guet ny garde, tout cela va à la charge de noſtre pauvre peuple, qui ſera obligé de garder les ſoldats qui feront logés chez luy. On nous raconte icy une choſe merveilleuſe et extraordinaire du camp de Mr de Villeroy ſur Sarre, c'eſt que le duc eſtant allé à la chaſſe avec grand nombre d'officiers et de gens de qualité de ce camp, dans les grands bois qui ſont proches dud camp, leurs chiens pouſſèrent quatre cerfs leſquels eſtant vivement pourſuivis et preſſés ſe feroyent enfin arreſtez près d'un grand rocher, et l'on voit paroiſtre au milieu d'eux un enfant de l'aage d'environ ſix à ſept ans, dont les chaſſeurs étonnés firent advertir Mr le duc de Villeroy, lequel demeura ſurpris de cette merveille; il fit eſcarter les cerfs qui ne quittèrent l'enfant qu'avec peine. L'on prit l'enfant et on le porta au logis de Mr de Villeroy, où il eſt nourry et entretenu. Et l'on remarqua que ces cerfs ayant veu emporter l'enfant, ils ſuivirent ceux qui le portoient et vinrent juſque dans le logis de Mr de Villeroy, qui ne vouluſt pas qu'on leur fit aucun mal, mais ſeulement les fit chaſſer dans les bois, et il y a grande apparence que ces cerfs nourriſſoyent ceſt enfant, et que c'eſtoit la raiſon qu'ils ne vouloient pas l'abandonner. Pour moy, j'ay peine à croire ceſte hiſtoire, et je m'imagine qu'il y a là bien des choſes fabuleuſes.

JALON.

A Metz, ce 7 juin 1683

CCCXX.

Metz, 12 juin 1683. — *A Monsieur Guntzer, etc.*

Monsieur,... le mercredy 26 may toute la Sorbonne a donné au St-Siége de Rome toute l'authorité tant au-dessus des conciles que pour l'infaillibilité et autres matières de foy, que Mr l'archevesque en fust porter les nouvelles au Roy, qui en témoigne (à ce que l'on mande) beaucoup de joye et de satisfaction.

JALON.

A Metz, ce 12 juin 1683.







NOTES

Note 1.

P. 2. — *Jacques de Saint-Aubin.*

Jacques de Saint-Aubin, petit-fils d'un notaire apostolique de Metz, était un médecin distingué et un profond érudit. Il fut associé à Anuce Foës dans la publication des œuvres d'Hippocrate et se chargea particulièrement de la traduction des scholies de Palladius sur le livre des fractures. Médecin stipendié de la cité de Metz en 1579, il mourut en 1597, laissant inachevé un *Traité sur la peste,* qui fut publié l'année suivante chez Abraham Fabert, sous le titre de : *Nouveau Confeil et advis pour la préfervation et guérifon de la pefte,* etc. La mémoire de J. de Saint-Aubin est justement honorée comme celle d'un des Messins les plus distingués de son temps.

Note 2.

P. 2 et suiv. (Lettres 2 à 12.) — *M. Hochfelder, fyndic et fecrétaire d'État.*

Paul Hochfelder, cousin du recteur de l'Académie Jean Sturm, était professeur à Strasbourg en 1575. L'année précédente, il avait fait partie d'une députation envoyée à l'empereur Maximilien II, à Vienne, où se trouvait alors Hubert Longuet, l'ami de Mélanchthon, du cardinal Du Bellay, de de Thou, et qui avait dû à Morvilliers, l'évêque d'Orléans, d'échapper au massacre de la Saint-Barthélemy. Dans une lettre adressée de Vienne, le 31 décembre 1574, à Jean Sturm, Longuet écrivait : « Les orateurs que votre ville a envoyés ici ont fait fi bien par leurs vertus et leurs talens que beaucoup de perfonnes ont de vous une bien plus haute opinion qu'auparavant... Je fais par des perfonnes dignes de foi que l'empereur a dit, après un difcours

du docteur Hochfelder, qu'il n'avoit jamais entendu auparavant un orateur qui expofât avec tant d'habileté les détails des chofes dont il parle, et fans y mêler cependant des chofes inutiles ou qui pourroient paroître faftidieuses à l'auditeur... »

NOTE 3.

P. 2, 4, 6, etc. — *Nouveau ftyle..., à notre ftyle..., à votre ftyle...*

La réforme apportée en 1582 au calendrier par le pape Grégoire XIII, et qui fut adoptée sans difficulté par les pays catholiques, n'a été introduite à Strasbourg qu'en 1682. « Louis XIV avait ordonné dès 1681 l'introduction de l'almanach grégorien, mais le Magistrat fit des réclamations. Celles-ci n'ayant pas été accueillies, cette introduction fut effectuée par arrêté des Sénat et XXI du 11 février 1682, et il fut pris les mesures nécessaires pour une nouvelle fixation des jours de foires, des termes de baux, de l'entrée en service des domestiques et des jours de certaines solennités. » (Hermann, *Notices historiques sur la ville de Strasbourg,* I, p. 84 et 177-8, note 64.) La réforme grégorienne ne fut admise en Allemagne qu'en 1700, en Suisse en 1701, en Angleterre en 1752 et en Suède en 1753 ; elle n'a pas encore pénétré en Russie. — La différence entre les deux calendriers n'était primitivement que de dix jours (voy. p. 6, la date de la lettre V, où Jacques de Saint-Aubin rappelle l'anniversaire de l'attentat de Maurevert) ; elle s'accroît d'un jour bissextile par siècle.

NOTE 4.

P. 3 à 17, *passim,* etc. — *Jacques Bongars.*

Jacques Bongars, né à Orléans en 1546, mort en 1612, jurisconsulte, élève de Cujas, historien et critique latin érudit, conseiller et maître d'hôtel d'Henri IV tandis que ce dernier n'était encore que roi de Navarre ; il consacra trente années de sa vie au service de ce prince qui lui confia en Allemagne de nombreuses et importantes missions, et, dans les derniers temps, le titre d'ambassadeur près les princes et États allemands. Il était à Rome en 1585 lorsque Sixte-Quint lança l'excommunication contre le roi de Navarre et le prince de Condé, et se fit remarquer, dans son ardeur de calviniste, par la hardiesse de la réponse qu'il fit à cette sentence et le courage qu'il eut de la placarder lui-même à côté de la bulle, au *Campo dei Fiori.*

Pendant ses ambassades en Allemagne, de 1593 à 1609, Bongars résidait alternativement à Francfort, à Bâle, et le plus souvent à Strasbourg, où il avait étudié en 1571 [1] et où il revint une première fois en 1590, puis en 1592

[1] Dans une relation manuscrite d'un voyage fait en 1571 par Jean Geoffroy, marchand d'Orléans, on lit : « Sera pour mémoire que je trouvé à Strasbourg Jean Le Normant, Oraffe de Montdoré et Jacques Bongars, enfans d'Orléans, avec maiftre Chreftien Martin, leur précepteur, de nation flamande, lequel tenoit la confeffion des anabaptiftes, homme très-docte et paifible. » (Cité dans Colomiès, *Bibliothèque choisie*, Paris, 1731, p. 262.)

comme résident diplomatique. Il y comptait de nombreux amis et la plupart des lettres qu'on connaît de lui sont datées de cette ville ou de Paris. — Il logeait, à Strasbourg, chez Gravisset, orfèvre, dont le fils, qui paraît lui avoir servi de secrétaire, fut institué par lui légataire de ses livres, ouvrages et manuscrits.— C'est à Strasbourg aussi, où il était alors retenu par le service du roi, que Bongars dut se marier, au cours de l'hiver 1596-1597, à une demoiselle Odette Spifame de Chalonge, à laquelle il s'était fiancé à Paris ; mais la jeune fille tomba malade et mourut peu de jours après l'avoir rejoint à Strasbourg sous la conduite de son frère. « Ainſi, écrivait Bongars, dans une lettre du 8 février 1597, Dieu a changé en un moment le comble de ma joye en un comble de douleur et il a voulu que je fuſſe veuf avant que d'avoir été marié. »

M. de Kentzinger a inséré dans ses *Documents historiques tirés des archives de Strasbourg* (1818, tome I, p. 186-8) une lettre adressée de Strasbourg même, le 6 juillet 1596, par Bongars au Magistrat de cette ville sur les affaires politiques du temps, et *ib.*, p. 194-5 (1602). — (Consulter sur Bongars l'article que lui consacre le Dictionnaire de Bayle.)

Note 5.

P. 3 et *passim*. — *Mgr de Bouillon.*

Henry de La Tour, vicomte de Turenne, maréchal de France, né en 1555, devint prince de Sedan et duc de Bouillon par son mariage avec Charlotte de Lamarck, dernière héritière de ces domaines, mariage qu'il dut aux bontés du roi en 1591. Devenu veuf, il se remaria en 1595 avec Élisabeth de Nassau, protestante animée d'un zèle ardent pour sa religion. Les troubles de cette époque virent souvent Henry de La Tour dans le parti contraire au roi de France. Il passait pour le plus grand brouillon et le plus adroit politique de son temps. Il mourut en 1623, laissant deux fils, Frédéric-Maurice, époux d'Éléonore de Bergh, qui lui succéda, et l'illustre vicomte de Turenne.

Note 6.

P. 4. — *M. de Nevers.*

Louis de Gonzague, duc de Nevers, fils de Frédéric II, duc de Mantoue, était né en 1539. Il avait épousé Henriette de Clèves, héritière du duché de Nevers. Élevé à la cour de Henri II, il avait rendu les plus grands services, dans la diplomatie et dans la guerre, à son pays d'adoption. Il mourut à Nesle le 22 octobre 1595, par suite, dit-on, du chagrin que lui avaient fait éprouver les reproches de Henri IV au sujet de la prise de Cambrai par les Espagnols.

Note 7.

P. 4 et *passim.* — *Le Cardinal de Lorraine.*

Le cardinal Charles II de Lorraine, né en 1567, était le second fils du grand duc Charles III et de Claude de France, fille de Henri II. Il succéda au cardinal Louis de Guise sur le trône épiscopal de Metz en 1578 et en laissa l'administration à Antoine Fournier, évêque de Basilée et primicier de la cathédrale, déjà suffragant depuis 1575. Il reçut en 1591 le chapeau cardinalice et le titre de légat apostolique et, l'année suivante, l'évêché de Strasbourg.

Le cardinal de Lorraine était un prélat aussi éclairé que vertueux, mais une santé déplorable ne lui permettait pas de remplir les fonctions de ses grandes charges ecclésiastiques : d'affreuses douleurs dans les membres le rendaient presque complétement impotent. Il fit, le 25 août 1607, sa première entrée à Metz dont il était évêque depuis plus de trente ans. Sa réception fut des plus solennelles : un cortége composé de toutes les autorités et de la noblesse de Metz, où se trouvaient même plusieurs protestants, accompagnait la litière dans laquelle il était couché. Trois mois après, le 24 novembre, il mourut à Nancy, âgé de quarante ans, et reçut la sépulture dans l'église primatiale de cette ville.

Note 8.

P. 6 et *passim.* — *M. de Vaudemont.*

François de Vaudemont, né en 1572, était le troisième fils du grand duc Charles III et de Claude de France. De Christine de Salm, qu'il épousa en 1591, il eut deux fils, le duc Charles IV et le cardinal Nicolas-François. En 1624, après la mort de son frère, le bon duc Henry, mort sans héritiers mâles, il se fit reconnaître pour duc de Lorraine, mais abdiqua peu après en faveur de son fils Charles, époux de la princesse Nicole, sa cousine. Il mourut en 1632 au milieu des désastres qui avaient succédé aux règnes pacifiques et prospères de ses prédécesseurs.

Note 9.

P. 6. — *Le Procureur général Joly.*

Pierre Joly, un des plus illustres Messins de son temps, était fils d'un notaire de Metz et petit-fils d'un paysan aisé, maire de Frécourt. Il était doué de grands talents et d'une érudition singulière. Il avait rempli de modestes emplois de judicature lorsque le roi le nomma en 1592 son procureur général en la justice des Trois-Évêchés, création nouvelle qui préparait de loin l'établissement d'un parlement. En 1601, il fut compromis dans la fameuse conspiration imaginée par M. de Sobole (voy. les notes 18 et 21), emprisonné à la Citadelle, puis envoyé à Paris devant le Parlement, où son

innocence fut reconnue avec éclat. Il revint à Metz servir la cause française, à laquelle il était profondément dévoué et y termina sa carrière en 1622. Son frère et un de ses neveux moururent le même jour que lui, de la même épidémie. Il appartenait à la religion protestante.

NOTE 10.

P. 7, etc. — *De Flavigny.*

La famille de Jean de Flavigny n'était pas originaire du pays messin, elle venait de Picardie, mais il s'était fait à Metz une position considérable, tant par ses talents que par sa fortune et l'importance de l'alliance qu'il avait contractée en cette ville en épousant Mlle Rollin, fille du seigneur de Verny. Il faisait partie du Conseil des Treize (cf. le *P.-S.* de la lettre XXXVII) et possédait les seigneuries de La Horgne, Malroy, Mancourt (voy. lettres CCLXII-IV, *in fine*), Verny et Vigny. Il appartenait à la religion réformée. Ses fils paraissent avoir tous suivi la carrière des armes, car son nom, après lui, disparaît de la liste des emplois civils, tandis que des Flavigny, portant les titres de ses terres, sont capitaines aux régiments du Maine, de la Reine et de Romainville. Un de ses petits-fils fut reçu conseiller au Parlement de Metz en 1716. Cette famille est éteinte, au moins dans le pays messin.

NOTE 11.

P. 8. — *S^gr^ Thomas de Créhange.*

Le baron Thomas de Créhange-Pittange, seigneur de Château-Brehain, était fils de Wirich de Créhange et d'une fille de la maison des Wildgraf-Rheingraf. De ses frères, l'aîné, Christophe, était bailli d'Allemagne, et le cadet, François, lieutenant-général pour le cardinal de Lorraine dans l'évêché de Strasbourg.

Créhange, sur la Nied allemande, canton de Faulquemont, était le siége d'une seigneurie de nom et d'armes, fief lorrain, relevant de la châtellenie de Fénestrange. Au XVe siècle elle fut érigée en baronnie mouvante du duché de Lorraine, et en 1617, par l'empereur Mathias, en comté, terre immédiate d'empire dans le cercle du Haut-Rhin. Ce comté comprenait 17 châteaux et 40 seigneuries. Les seigneurs de Créhange ne cessèrent pas de jouer un rôle important dans les affaires de la Lorraine et de l'Empire. Cette illustre maison s'éteignit en 1724 dans celle des comtes de Wied-Runkel.

NOTE 12.

P. 8 et 12. — *Chartreuse de Strasbourg.*

En 1339, trois bourgeois établis à Strasbourg, Jean de Misnie, Gérard de Saxe et Wernher de Hesse, avaient, du consentement de l'évêque Berthold,

fondé une chartreuse aux environs de la ville, entre Königshoffen et Eckbolsheim, au lieudit : *Unserer Frauen Bühl* (colline Notre-Dame). Elle relevait de la Grande-Chartreuse du Dauphiné. Après que Strasbourg eut adopté la Réforme, le Magistrat de la ville aurait voulu supprimer le couvent, mais il n'avait osé le faire, pour ne pas mécontenter le roi de France, protecteur de l'ordre. En 1542, il se contenta de solliciter de François Ier le droit d'en nommer les administrateurs, afin, disait-il, d'empêcher la dilapidation des revenus du monastère par les religieux. — En 1590, la ville se croyant menacée dans sa sécurité par le voisinage de ce couvent, situé dans sa plus proche banlieue et dont les bâtiments étaient aisés à fortifier, s'adressa à Henri IV, lui offrant de lui remettre une dette de 42,000 fl. dont il était débiteur envers Strasbourg, et de lui consentir en outre un nouveau prêt de 18,000 fl., s'il voulait s'employer à obtenir la suppression et la démolition du monastère. Ces conditions furent acceptées par le vicomte de Turenne, ambassadeur du roi de France en Allemagne, sans qu'il eût consulté son souverain, et la démolition eut lieu aussitôt. Toutefois, le règlement de la question financière se prolongea longtemps : l'ordre des chartreux finit par être indemnisé, en 1601, sous forme d'une rente sur la gabelle de Normandie. L'acte de cession fut sanctionné par l'empereur d'Allemagne Rodolphe II, et la ville entra ainsi en possession définitive des terrains. (Voy. Friese, *Vaterländ. Geschichte*, II, 340-1 ; Spach, *Lettres sur les Archives départ. du Bas-Rhin*, lettre XXXIII ; Schœpflin, éd. Ravenez, V, p. 54-5 ; Piton, *Strasbourg illustré*, I, 233-4 ; cf. dans Kenzinger, *Docum. histor. tirés des Archives de Strasbourg*, I, p. 161-9, cinq lettres adressées de Dieppe, d'Alençon, de Gisors, de Compiègne et de Meaux, par Henri IV, au Magistrat de Strasbourg : 1589-1591.)

Note 13.

P. 8 et 10. — *Le roy donne sa sœur à Marquis du Pont...*

Henri de Lorraine, fils aîné du grand-duc Charles III, était né en 1563. Il porta le titre de marquis de Pont-à-Mousson jusqu'à son mariage, en 1599, et reçut alors celui de duc de Bar qu'il échangea contre celui de duc de Lorraine à la mort de son père. Il fut un des meilleurs princes de son temps.

L'ambition de sa maison et la politique de Henri IV avaient seules inspiré le projet de son mariage avec Catherine de Bourbon, plus âgée que lui de six ans, opiniâtrément attachée au calvinisme, et, de plus, portée vers le comte de Soissons par un sentiment des plus tendres. Vu la différence des religions et la parenté à un degré prohibé, il était nécessaire d'avoir des dispenses de Rome. Le pape les refusa avec une fermeté d'autant plus tenace que la princesse s'était refusée à les solliciter. Cependant, le 19 janvier 1599, l'archevêque de Rouen bénit le mariage dans le cabinet du roi en disant que les dispenses pontificales ne manqueraient pas de venir après coup ; mais elles

n'arrivèrent pas et Catherine mourut en 1604 avant d'avoir vu lever l'excommunication de son époux. Cette union, que tout au début semblait devoir rendre peu heureuse, fut remarquable par une parfaite et réciproque tendresse. La duchesse y trouva un réel bonheur, malgré les persistantes préventions des catholiques lorrains à son égard.

Note 14.

P. 9 et 10. — *Brederode.*

Pierre Corneille de Brederode, jurisconsulte hollandais, né à La Haye, fut longtemps ambassadeur des Provinces-Unies auprès des princes d'Allemagne. On ignore la date de sa mort, mais on connaît de lui plusieurs ouvrages publiés de 1588 à 1634. Celui qui parut à cette dernière date a été imprimé à Strasbourg sous le titre : *Analysis IV librorum Institutionum imperialum.*

Note 15.

P. 9. — *Madame d'Eſchelles.*

Marie de Lorraine, dernière fille de Claude II de Guise, duc d'Aumale, et de Louise de Brezé, était entrée en religion. Elle était abbesse de la célèbre abbaye de Chelles, près Paris, fondée par sainte Clotilde. Cette dignité devait être occupée après elle par Marie-Henriette de Bourbon, fille de Henri IV, et plus tard par Louise de Chartres, fille du Régent.

Note 16.

P. 10. — *On baptiſe au lieu où nous avions accoutumé...*

Le temple accordé aux calvinistes, à Metz, avait été supprimé en 1572, à la suite de la Saint-Barthélemy. En novembre 1576, le roi leur permit d'en rebâtir un rue de la Chèvre, mais ils durent le fermer dès le mois de février 1577. En 1591, l'exercice du culte leur fut de nouveau accordé dans la ville, et le temple de la rue de la Chèvre se rouvrit le 10 février. Sur les réclamations du clergé, il fut encore fermé dès le 2 avril. Par lettres patentes du roi, les réformés obtinrent un lieu de réunion dans le *Retranchement*, auquel fut substitué peu après, sur leur demande, un terrain situé rue Chambière, derrière les églises Saint-Livier et Saint-Georges. On y prêcha pour la première fois le 6 juillet 1597. (Cf. la note 108.)

Note 17.

P. 10, etc. — *M. de Mercure.*

Nicolas de Lorraine, comte de Vaudemont, né en 1524, était le troisième fils du bon duc Antoine de Lorraine et de Renée de Bourbon. Après avoir

été évêque de Verdun et de Metz, il quitta en 1548 l'état ecclésiastique et reçut les titres de duc de Mercœur et de comte de Chaligny. De sa première femme, Marguerite d'Egmont, il eut Louise de Vaudemont, qui fut reine de France, et de la seconde, Anne de Savoie, un fils, Philippe-Emmanuel de Mercœur, dont il est ici question. Ce prince épousa Marie de Luxembourg et en eut une fille, Françoise. Il joua un rôle considérable dans les troubles de la Ligue. En 1598, il tenait encore la Bretagne, dont il rêvait la souveraineté, lorsque le roi se mit en marche pour la lui enlever. Le duc, obligé de se soumettre, alla exercer sa valeur contre les Turcs, en Hongrie, et y mourut en 1602.

Note 18.

P. 11. — *M. de Saubole.*

Roger de Comminges, seigneur de Sobole, vaillant homme de guerre, mais personnage violent et despotique, fut envoyé à Metz en 1588 comme commandant de la citadelle. Deux ans après, il fut commandant de la ville et lieutenant du gouverneur, le duc d'Épernon. Il ne tarda pas à exercer une véritable tyrannie sur les Messins, commit d'incroyables exactions, qu'il couvrait du prétexte de service du roi, et alla jusqu'à imaginer une conspiration dans laquelle il chercha à faire figurer tous les magistrats et bourgeois qui lui opposaient de la résistance. Les choses allèrent si loin que le duc d'Épernon dut intervenir et le destitua de sa charge. Il s'enferma dans la citadelle et refusa d'obéir ; il fallut que Henri IV vînt lui-même à Metz en janvier 1603 pour rétablir l'ordre et arracher un peuple qu'il aimait des mains de ce détestable gouverneur.

Note 19.

P. 15. — *Le Prieur de Rutile.*

Rethel, à droite de la Moselle, canton de Sierck, était un magnifique monastère de chartreux sous le vocable de saint Sixte, autrefois occupé par des bénédictins, puis par des bénédictines de Trèves. Le duc Charles II de Lorraine y mit en 1432 des chartreux qui firent parvenir le couvent à un haut degré de prospérité.

Note 20.

P. 15, 127-132. — *Joseph Junta, premier secrétaire d'État, etc...*

Joseph Junth ou Junta (forme latinisée de son nom) était fils d'un bourgeois d'Ottrott. A sa mort, en 1616, son fils, né en 1601, lui succéda dans la charge de syndic de la ville, et fut lui-même élu ammeister régent en 1663 et en 1669.

Note 21.

P. 15 et 24. — *Nos prisonniers sont sortis de la citadelle...*

Les bourgeois les plus honorables de Metz, magistrats municipaux, ayant encouru la haine de Sobole, à la tyrannie duquel ils avaient cherché à s'opposer comme c'était leur devoir, furent accusés par lui d'avoir formé une conspiration pour livrer la ville de Metz au comte de Mansfeld, gouverneur du Luxembourg. Les présidents Miron et Jeannin furent envoyés pour instruire cette affaire. Le procureur général Joly, l'ancien maître échevin Praillon, les conseillers Copperel, le Bonhomme et plusieurs autres furent emprisonnés à la citadelle et, après deux mois de captivité, envoyés à Paris sous la garde du prévôt des maréchaux. Après une sérieuse information, le Parlement proclama leur entière innocence. (Cf. à ce sujet un petit volume rarissime et d'un intérêt saisissant : *Discours de Bartholome Francesquin dit Journée,* petit in-4°, Cl. Ouliot, 1606.)

Note 22.

P. 15. — *M. notre maistre Eschevin.*

Le maître échevin de Metz en exercice pour l'année 1597 était Jacques Praillon, aman, qui, après avoir rempli ces fonctions de 1578 à 1581, les avait reprises en 1588 pour les conserver jusqu'en 1604, et devait les reprendre encore en 1604. Maître échevin sous le gouvernement tyrannique de M. de Sobole, il ne sut pas défendre assez vigoureusement les droits de ses concitoyens et fut de leur part l'objet de violentes attaques : mais il comprit ses torts, et parvint, par une conduite plus ferme, à rentrer en grâce auprès d'eux. Il mourut le 8 mai 1623.

Note 23.

P. 16. — *Philips d'allars ou quintes.* — P. 265. — *Rehaussement des monnaies.*

Le *Philippsthaler,* aussi appelé *Kœnigsthaler* (écu du roi ou écu de Philippe II), qui se subdivisait en *quintes* ou cinquièmes, était une des monnaies d'argent les plus répandues en Alsace à la fin du XVIe et au commencement du XVIIe siècle. Frappée au titre de 830 millièmes, sa valeur intrinsèque était d'un peu plus de 6 francs de notre monnaie, mais comme elle était couramment acceptée à Strasbourg sur le pied de 9 philippsthalers contre 10 reichsthalers ou écus d'empire, dont le taux équivalait à 5 fr. 80 c., celui de la première de ces monnaies ressortait à 6 fr. 44 c.

Divers passages des lettres de Flavigny font incidemment allusion à la crise monétaire qui sévissait dans toute l'Allemagne au début du XVIIe siècle. C'est l'époque du *billonnage* (*Klipper- und Wipperzeit*), où un agiotage

et une usure effrénés, amenés par la falsification des monnaies qu'encourageaient ou que pratiquaient ouvertement les princes à court d'argent et à bout de ressources, entraînèrent un énorme renchérissement qui n'a de comparable que la crise qui a sévi en France au temps de la dépréciation des assignats. Quelques exemples en donneront une idée. Le florin d'argent de Strasbourg, qui représentait encore en 1601 une valeur de 4 fr. 14 c., était tombé à 3 fr. 24 c. en 1619, à 2 fr. 48 c. six mois plus tard, à 1 fr. 16 c. à la fin de 1621, et n'était plus accepté que pour 97 cent. en juillet 1622. Vers la même époque, en février 1623, on fondit des *blancs* de Lorraine pour une valeur nominale de 100 florins : au lieu des 5 marcs d'argent fin qu'on aurait dû en retirer, on n'en recueillit que 5 onces : ces pièces n'avaient donc qu'un 30e de leur valeur. — Pour remédier à une situation aussi déplorable, il intervint entre divers États d'Allemagne une sorte de convention monétaire, qui fut introduite à Strasbourg par le règlement du 19 octobre 1623. C'est à cette mesure, alors en préparation, qu'il est fait allusion au commencement de la lettre du 10 août 1623 (page 265). [Voy. Friese, *Vaterländische Geschichte,* III, pages 45 et suiv. ; Hermann, *Notices historiques,* pages 67-68 et 161-166 ; Hanauer, *Études économiques sur l'Alsace,* tome I, pages 387-393, 449-452, et *passim.*] — On se bornera à renvoyer à la table des pages 505 à 511 de ce dernier ouvrage, pour la détermination de la valeur des diverses autres monnaies (florins, batz, ducatons, etc., etc.) dont parle Flavigny, dans le cours de ses lettres. (Voy. pages 16, 30, 80, 186, 205, 274, etc.)

Note 24.

P. 17 à 126. — *Jean Philippe Bœcklé...*

Jean-Philippe Bœcklin ou Bœcklé, à qui sont adressées les lettres XV à CXXI, fut le 274e stettmeister. Élu pour la première fois à ces fonctions en 1594, il y fut successivement maintenu jusqu'en 1614, année de sa mort. — Les Bœcklin comptaient dès le XIVe siècle parmi les familles patriciennes d'Alsace : un Bœcklin était commandeur de l'ordre de Malte en 1374 ; un autre figure dans la liste des seigneurs ayant pris part, en 1390, à Strasbourg, à un tournoi. Selon Schœpflin, ils auraient reçu, en 1513, de l'empereur Maximilien Ier, le droit d'ajouter à leur nom celui de Bœcklinsau, d'une île alors située sur le Rhin, près de Kehl, et qui aurait disparu longtemps avant le XVIIIe siècle, où vivait Schoepflin. Mais il est prouvé que ce nom de Bœcklinsau appartenait déjà à la famille antérieurement au XVIe siècle.

Note 25.

P. 17. — *Il n'eſt jà beſoin que vous vous exerciez davantage en la langue françoiſe...* (Voy. aussi pages 25 et 178-9.)

Si Flavigny dit vrai et ne flagorne point, le stettmeister Böcklé faisait assurément exception de son temps. Jusqu'à une époque toute récente, la con-

naissance ou du moins l'usage du français est resté rare en Alsace, même dans les classes instruites. C'est la possession de cette langue qui a surtout contribué à faire de Güntzer et d'Obrecht les principaux négociateurs de la capitulation de 1681. (Voy. les notes 89 et 103.) — Lorsqu'en 1770, la future reine Marie-Antoinette traversa Strasbourg, comme fiancée du Dauphin, la Chambre des XIII délibéra que « on inviteroit M. l'avocat général Hold à haranguer Mme la Dauphine à fon arrivée ; qu'en outre MM. les chanceliers et fcolarques de l'univerfité veilleront à adreffer pareille invitation à un de MM. les profeffeurs *qui fache bien la langue françoife* ». Vers la même époque, en 1778, comme M. de Chaumont de la Galaizière, nouvellement nommé intendant d'Alsace, venait prendre possession de sa charge, l'huissier-introducteur du corps universitaire, ayant demandé qui il devait annoncer, reçut du recteur lui-même cette superbe réponse : « Annoncez le recteur magnifique et les quatre décans. » — La jolie comédie d'Arnold, *Der Pfingstmontag*, qui est contemporaine de cette période, donne une idée très-juste du faible degré d'avancement de la connaissance du français au sein de la bourgeoisie de Strasbourg, à la fin du siècle dernier. Jusqu'en 1808, cette langue n'était encore enseignée, au Gymnase de Strasbourg, que dans les quatre classes supérieures, c'est-à-dire à la façon du grec ; à partir de 1810, on institua, à l'occasion des distributions de prix, des exercices publics de récitation d'une fable française. En 1850, une partie des cours du séminaire protestant se faisaient encore en latin ou en allemand, et ce n'est guère que depuis une trentaine d'années que l'enseignement du français avait sérieusement pénétré dans les écoles. — Un arrêt du Conseil d'État du 30 janvier 1685, ordonnant qu'en Alsace toutes les procédures et actes publics devaient être à l'avenir rédigés en français, sous peine de nullité et de 500 livres d'amende, avait admis en faveur du Magistrat de Strasbourg et de la régence de Bouxwiller une exception qui fut maintenue jusqu'à la Révolution. En fait, il n'y a pas très-longtemps que les actes des corps délibérants dans les communes et paroisses rurales étaient encore rédigés en allemand, et jusqu'à l'occupation du pays par l'armée allemande, en 1870, les actes de l'autorité administrative et notamment ceux de la préfecture du Bas-Rhin ont toujours été portés à la connaissance du public par placards ou feuillets imprimés dans l'une et l'autre langue. C'était une nécessité à laquelle, d'autre part, les journaux de la Basse-Alsace n'ont jamais même tenté de se soustraire.

Note 26.

P. 18. — *Sieur Ratfenhaufen, votre coufin...*

Il est sans doute ici question de Samson Rathsamhausen zum Stein, marié en 1600 et mort en 1622. — Son aïeul avait épousé, à la fin du XVIe siècle, la fille de Ramstein, bailli de Barr, dont la mère était une Bœcklin de Bœcklinsau. — Les Rathsamhausen n'entrèrent au Magistrat de Strasbourg

que vers la fin du XVIIe siècle, en 1689, parmi les sénateurs nobles. Cette famille, une des plus anciennes, des plus puissantes et des plus nobles d'Alsace, se divisait en deux lignes, les Rathsamhausen zum Stein (de la Roche), dont le dernier descendant mâle, Christophe-Guillaume, mourut le 24 juin 1720, et les Rathsamhausen d'Ehenweyer, dont les deux principales branches, de Wibolsheim et d'Ehenweyer proprement dit, sont elles-mêmes éteintes ou fondues, par alliance, dans la noblesse de Bavière.

Dans la liste du cortége de l'évêque Guillaume III de Honstein, à son entrée solennelle à Strasbourg en 1507, on trouve les noms d'Ulrich, Samson et Georges de Rathsamhausen zum Stein, et, parmi la députation lorraine ayant figuré à la même solennité, un Bastien de Rathsamhausen.

Note 27.

P. 19. — *Docteur Loys, ſtipendié de cette ville.*

La ville de Metz possédait, antérieurement au décret de l'empereur Sigismond relatif à la même matière, un médecin *stipendié*, ayant la haute main sur les services charitables et hospitaliers, et inspecteur officiel de la santé publique. On a des preuves authentiques de l'existence de ce fonctionnaire dès les premières années du XVe siècle. En 1546 et 1547, c'était l'auteur de *Gargantua*, Rabelais en personne, qui occupait cet emploi. En 1561, il était confié à Anuce Foës, l'illustre traducteur d'Hippocrate, et en 1579, à Jacques de Saint-Aubin, l'auteur des premières lettres de cette *Correspondance*. (Cf. la notice intitulée *Rabelais, médecin stipendié de la cité de Metz*, par M. Ch. Abel, Mém. de l'Académie de Metz, 1868-1869, p. 543.)

Note 28.

P. 19, etc. — *M. d'Arguian, frère de M. de Montigny.*

M. d'Arquien fut appelé au poste de commandant de la citadelle de Metz en 1603, lors de l'expulsion de Sobole. Le lieutenant-général nommé en même temps au gouvernement du pays messin, M. de Liancourt, fit échange en 1606 de cette dignité avec M. de Montigny, gouverneur de Paris. Les deux frères conservèrent leurs fonctions dans le gouvernement de Metz jusqu'en 1610, où ils furent disgraciés. Seulement M. de Montigny continua à rester titulaire, sans en exercer les fonctions, de la lieutenance générale dont son fils eut la survivance et que le maréchal de Marillac racheta en 1629. Pendant son commandement à Metz, M. d'Arquien perdit sa femme, Louise de Lachâtre, morte à la suite de couches, en 1606. On lui fit de pompeuses funérailles. M. d'Arquien, devenu gouverneur de Calais, et M. de Montigny, maréchal de France et capitaine des gardes du roi, moururent tous deux de maladie en 1617.

Note 29.

P. 19. — *Un de nos miniſtres nommé de Combles...*

François de Combles fut un des quatre ministres de l'Église réformée établis à Metz en 1580, et un des deux choisis pour y rester en 1598. Il conserva ses fonctions pastorales jusqu'à sa mort en 1633. On trouve au XVIIe siècle trois autres pasteurs du même nom, Abel, Isaac et David; ce dernier, ministre à Metz de 1656 à 1685.

Note 30.

P. 20. — *Armes dorées que le duc d'Épernon commande envoyer de ſa part à Meſſeigneurs de votre Sénat...*

Cette armure, dont la « meſure fut priſe ſur ſa propre perſonne, pour plus particulière ſouvenance », existe encore et est actuellement déposée dans l'une des salles des armures du musée d'artillerie de Paris, à l'hôtel des Invalides (série G, n° 87 du catalogue). Un dessin chromo-lithographique en a été donné par Piton, dans son ouvrage *Strasbourg illustré,* tome I, p. 45.

Note 31.

P. 20. — *En votre tant célèbre arſenal...*

Les Strasbourgeois étaient fiers, à juste titre, de leur magasin d'armes et de leur fonderie de canons. — L'excellence de l'artillerie fabriquée à Strasbourg avait dès longtemps passé en proverbe : « L'humour nurembergeois, l'*artillerie strasbourgeoise,* la puissance vénitienne, la magnificence d'Augsbourg et l'argent d'Ulm sont fameux dans le monde entier », disait-on au XVIe siècle. Dès la fin du XIVe, cette fabrication avait été introduite à Strasbourg; la première mention qui en est faite, pour l'Alsace, remonte à 1392. En 1476 et 1477, on cite les canonniers strasbourgeois dans les contingents engagés contre Charles le Téméraire à Granson, Morat et Nancy. Quand, dans la seconde moitié du siècle suivant, l'arsenal et la fonderie furent installés dans l'ancien couvent des clarisses (sur le Broglie actuel), où cette dernière a été maintenue jusqu'en 1870, la ville se trouvait en possession de 248 canons et mortiers de tous calibres, à part un certain nombre de pièces remarquables par leurs dimensions ou leur ingéniosité, telles qu'un canon à pivot, sept canons à 2 coups et même un canon à 32 coups, disposé à la façon de la machine infernale de Fieschi et qui, sous le nom de *canon-orgue,* représentait la mitrailleuse du temps. Ajoutez-y une quantité de fusils de rempart suffisant pour armer une troupe garnissant tout le pourtour de l'enceinte fortifiée, de deux en deux toises. — Tel était l'arsenal de Strasbourg en 1545. Lorsqu'en octobre 1681 Louis XIV fit son entrée dans la ville, les Strasbourgeois lui

préparèrent une voie triomphale en garnissant de 500 canons, disposés en double haie, les approches de la porte des Bouchers. Mais déjà cette artillerie ne leur appartenait plus, Louvois ayant eu soin, par l'apostille de l'article 5 de la Capitulation (voy. la note 91), de réserver, pour être mis « au pouvoir des officiers de Sa Majesté, les canons, munitions de guerre et armes des magasins publics ». — Après qu'un arrêté du Comité de salut public, du 9 thermidor an III (27 juillet 1795), eut prescrit la reconstitution du musée d'artillerie de Paris, dont la création première datait de 1684, le Comité central de l'artillerie, institué par ce même arrêté, demanda au ministre de la guerre, par une lettre du 4 frimaire an V (24 novembre 1796), de l'autoriser à attribuer au nouveau musée tout ce qui lui paraîtrait digne d'être conservé des collections existantes en France, et notamment les riches armes anciennes déposées dans l'arsenal de Strasbourg. La ville résista le plus longtemps possible et ne livra d'abord que des pièces sans importance, mais des ordres nouveaux et plus précis, datés du 9 fructidor an VII (6 août 1799), firent envoyer à Paris les principales armes et armures ayant fait partie de l'ancien arsenal de Strasbourg. Le peu qui en resta à la ville prit le même chemin après 1830, pour combler les vides faits par le pillage du musée, à la révolution de Juillet.

Note 32.

P. 21. — *Jehan Durant.*

Le sieur Durant était un des secrétaires du duc d'Épernon, venu de Paris à Metz avec lui en 1589 et marié en cette ville. On trouvera sur son compte des renseignements assez circonstanciés dans les lettres CXII et CXV, p. 117 et 120.

Note 33.

P. 21. — *Madame la ducheſſe de Deux-Ponts.*

Le duc Jean II de Deux-Ponts avait épousé en 1604 Madeleine-Catherine, fille de René II, duc de Rohan. Cette jeune princesse est restée connue par sa noble réponse à une déclaration d'amour d'Henri IV : « Je ne suis pas d'assez bonne maison pour être votre femme, mais de trop bonne pour être votre maîtresse », réponse où se retrouve la fierté de sa race.

Devenu veuf en 1607, le duc Jean se remaria en 1612 avec Louise-Julienne, fille de Frédéric IV, électeur palatin.

Note 34.

P. 22. — *M. de Mayenne... et le ſieur de Valhé, ſon fils...*

Jean des Porcelets de Maillane, seigneur de Valhey, conseiller d'État de Charles III, grand bailli de l'évêché de Metz et maréchal du Barrois en 1618,

avait épousé Esther d'Apremont ; il en eut André des Porcelets, sénéchal du Barrois.

Cette famille, originaire de Provence, était depuis longtemps établie dans le Barrois et avait pris place dans la chevalerie de Lorraine. Plusieurs de ses membres y avaient rempli des fonctions élevées.

Note 35.

P. 23. — *Le ſieur de Baſtilly.*

M. de Batilly, institué par Henri IV, en 1592, vice-président royal, en l'absence de M. Viart, fut investi, par suite de la retraite de ce dernier, des fonctions présidentielles. M. de Batilly se compromit fort dans les étranges procédés de M. de Sobole, vis-à-vis de la population, et s'acquit par là la haine des Messins. Il était protestant et un de ses enfants, né en 1598, eut pour parrains les jeunes ducs de Deux-Ponts et pour marraine la duchesse de Rohan. Le titulaire de la présidence, M. Viart, mourut la même année.

Note 36.

P. 24, 26. — ...*Pour leur eveſque un des enfants du Roy.*

L'enfant que le choix du chapitre appelait à la dignité d'évêque de Metz était né des amours de Henri IV avec Henriette d'Entragues, marquise de Verneuil. Il était âgé de six ans au moment de sa postulation. En raison de ce bas âge et conformément aux volontés du roi, le pape lui accorda des bulles de provision en même temps que des bulles d'accès au cardinal de Givry. Parvenu à l'âge canonique en 1621, Henri de Verneuil obtint l'administration, qu'il remit entre les mains d'un suffragant, M. Coëffetau, évêque de Dardanie. Il abdiqua en 1652. Comme il n'était pas entré dans les ordres, il quitta l'état ecclésiastique sans difficulté, fut fait chevalier des ordres du roi, duc et pair en 1665, se maria, et mourut en 1682 dans son château de Verneuil.

Note 37.

P. 24, 29. — *Bruderhof.*

Le *Bruderhof* (cour des frères), construit en 1573, était situé au chevet de la cathédrale, sur l'emplacement actuellement occupé par le grand séminaire. C'était une propriété du Chapitre, servant d'habitation à une partie des chanoines. On y gardait aussi les revenus en espèces et en nature du haut clergé ; le cloître contigu aux bâtiments était lieu d'asile. — En 1584, les chanoines protestants, avec l'appui du Sénat, s'emparèrent du *Bruderhof*. Ce fut l'origine de longs démêlés, connus dans l'histoire locale sous le nom de *Bruderhoffische Händel* (querelles de la cour des frères) et que vinrent aggraver, dès 1592, les dissensions et compétitions amenées par la mort de l'évêque

Jean de Manderscheid : cette seconde phase de la longue lutte qui divisa les catholiques et les protestants de Strasbourg, et qui est comptée au nombre des préludes de la guerre de Trente ans, est appelée *guerre des évêques* ou *guerre lorraine.* — Ces querelles provoquèrent un grand nombre d'écrits, en partie satiriques. Les archives municipales ne renferment pas moins de 5,758 pièces, contenues dans 87 volumes ou liasses, sur cette période agitée de l'histoire de Strasbourg (1583 à 1620). — La querelle du Bruderhof ne prit fin qu'en 1631, par l'intervention de Gustave-Adolphe, qui autorisa la ville à s'emparer de tous les biens ecclésiastiques. (Consultez Grandidier, *Hist. de l'église et des évêques-princes de Strasbourg;* Schœpflin, traduct. Ravenez, tome V ; Rod. Reuss, *Der bischöfliche Krieg anno* 1592. Strasb., 1878, in-8° ; Friese, *Vaterländ. Geschichte,* II, p. 325-339, 342-346 ; III, p. 4 et suiv. ; Hermann, *Notices histor.* I, p. 64-5, 160-1, 291, 375 ; Spach, *Hist. de la Basse-Alsace,* p. 202-8, 214, 217 ; Kenzinger, *Docum. histor.*, p. 170-80, 183-5 ; — Schiller, *Histoire de la guerre de Trente ans,* trad. Carlowitz, éd. Charpentier, 1841, p. 39-40 ; et enfin un fragment historique, dans les œuvres mêlées de Racine, « *Historiographe du roi.* » — Voy. aussi, en particulier sur l'histoire et l'organisation du Grand Chapitre de Strasbourg, Hermann, *op. cit.,* II, 275-285 ; Piton, *Strasbourg illustré,* I, 52-55, 89-97, et II, 162-167.)

NOTE 38.

P. 24, etc. — *Léopold, évêque de Strasbourg.*

En 1598, Léopold, archiduc d'Autriche, à peine âgé de treize ans, avait été nommé et postulé coadjuteur par les chanoines catholiques assemblés à Molsheim. En 1607, à la mort du cardinal Charles de Lorraine (voy. la note 7), Léopold se rendit à Molsheim et fut mis, le 5 janvier 1608, en possession de l'évêché par le grand doyen. Toutefois, n'ayant pas pris les ordres, il ne put être nommé évêque titulaire et n'en fut qu'administrateur.

« Au printemps de 1626, l'archiduc Léopold d'Autriche, jusque-là évêque de Strasbourg, se rendit d'Innspruck à Rome pour remettre au pape et résigner entre ses mains les deux évêchés de Strasbourg et de Passau, dont il était chargé. Après quoi il épousa une jeune fille d'Urbin, Claudia de Médicis : le mariage fut magnifiquement célébré à Innspruck le 25 avril. L'évêché de Strasbourg étant, par suite de ce mariage, de nouveau devenu vacant, les chanoines du haut chapitre de Strasbourg s'assemblèrent et élurent pour évêque le sérénissime prince et seigneur Léopold-Guillaume, archiduc d'Autriche, fils de S. M. Ferdinand II, homme pieux, aimable, de haute intelligence et science, lequel avait été si bien doué par Dieu dans tous les arts et toutes les sciences qu'il n'avait guère son pareil parmi les personnages princiers du temps. Il a su aussi maintenir de bonnes relations avec la ville. » (Chronique mss. de Jean Walther, de Strasbourg. Extraits publiés pour la première fois par M. Rod. Reuss, dans le *Programme* [en allemand] *du Gymnase protest. de Strasbg,* 1879-1880, p. 20.)

NOTE 39.

P. 25 et *passim*. — *M. le Cardinal de Givry*.

Anne de Peyrusse d'Escars, cardinal de Givry, né à Paris le 30 mars 1546, était un des prélats les plus recommandables de son temps. Il était entré dans l'ordre de Saint-Benoît, puis avait été nommé évêque de Lisieux. Appelé par Clément VIII, en 1596, à la pourpre, la plus grande partie de sa carrière se passa à Rome, où il était vénéré à tel point que, dans le conclave de 1605, où Léon XI fut élu, les vœux et les acclamations du peuple demandaient hautement pour lui la dignité pontificale. Il avait reçu les titres de protecteur de l'Église de France et de l'ordre de Cîteaux. Ce fut dans cette situation éminente que le choix du roi et du chapitre vint le chercher pour mettre entre ses mains le bâton pastoral de Saint-Clément. Il en prit possession le 16 juin 1608 et mourut à Vic le 19 avril 1612, universellement vénéré et regretté.

NOTE 40.

P. 25. — ...*Au lieu où il ait tant demeuré*. — P. 27. — ...*De la perte de ſes bénéfices*.

A l'époque où mourut le cardinal de Lorraine, il y avait plus d'un siècle que le majestueux et fastueux titre d'évêque de Metz appartenait à des princes de la maison de Lorraine (1484-1607). Six de ces princes l'avaient successivement porté. Aussi le comte de Vaudemont aurait-il voulu, à tout prix, en voir pourvu son fils Nicolas-François, déjà coadjuteur de Toul et futur cardinal. Mais il était temps que les intérêts de la France prissent à Metz le pas sur ceux de la Lorraine. Les inconvénients des innombrables enclaves du temporel de l'évêché qui existaient dans le duché disparaissaient devant le fait d'une administration pour ainsi dire commune. Aussi le duc Charles éprouvait-il un amer chagrin à la pensée de les voir reparaître.

NOTE 41.

P. 30. — *Le jeune Botzsemer*...

Jean-Charles de Botzheim, né en 1594, siégea parmi les XV et fut stettmeister de 1639 jusqu'à sa mort (1642). Il avait épousé une fille de Jean-Louis Bœcklin de Bœcklinsau.

NOTE 42.

P. 31, 39, 45, 46, 47. — *Les Zorn*.

Cette ancienne famille qui, dès le XIIIe siècle, a tenu une grande place dans l'histoire d'Alsace, et qui a compté jusqu'à trente-deux branches, est

encore représentée aujourd'hui par ses deux branches principales, les Zorn de Buiach (résidence : château d'Osthausen, en Alsace) et les Zorn de Plobsheim, fréquemment alliés à la noblesse allemande et autrichienne.

De 1272 à 1789, Strasbourg a compté 52 stettmeisters du nom de Zorn. Sébastien Zorn de Plobsheim, petit-fils d'Adam Zorn Brack (stettmeister de 1478 à 1481 et de 1505 à 1515), fut stettmeister de 1603 à 1610.

Son fils Wolfgang-Dietrich (Wolf-Didier ou Théodore), né en 1592, fut investi des mêmes fonctions de 1636 à 1654, et Adam Zorn, son cousin germain, de 1612 à 1623.

Quant à Jacques-Christophe, fils dudit Adam, et qui, dès 1608, ne promettait guère (voy. ci-dessus, pages 30, 39, 45 et 46), il paraît avoir mal tourné; du moins son nom ne se rencontre-t-il pas dans les annuaires du Magistrat de Strasbourg.

Note 43.

P. 32, etc. — *M. de Selves, notre préſident.*

Lazare de Selve, seigneur de Breuil et de Marignan, descendant de Jean de Selve, premier président du Parlement de Paris, était conseiller à cette cour lorsqu'il fut envoyé à Metz en 1606, avec le titre de « préſident pour Sa Majeſté ès villes, comtés et éveſchés de Metz, Toul et Verdun ». Il était, dit Meurisse, « fort homme de bien et grand zélé à ſa religion ». Ce fut à son active impulsion que le pays messin fut redevable d'un corps de doctrine judiciaire depuis longtemps réclamé, les *Coutumes de Metz.*

Il perdit en 1612 sa femme, Théodora Vignoy, qui fut inhumée en grande pompe dans l'église Saint-Arnould, et épousa, deux ans plus tard, Françoise Praillon, d'une des familles les plus éminentes de la bourgeoisie messine.

Note 44.

P. 33. — *Si Mathieu écrit au gré de certaines gents...*

Pierre Mathieu, poëte et historien, né à Pesme, en Franche-Comté, le 10 décembre 1563, mort en 1621, avocat à Lyon, ardent ligueur, fut député en 1594 auprès de Henri IV, dont il devint le partisan, et, par la protection du président Jeannin, le favori et l'historiographe. Il publia de nombreux ouvrages, entre autres la *Guiſiade, ou le Maſſacre du duc de Guiſe,* tragédie parue en 1589 et réimprimée dans le *Journal de Henri III,* mais Bongars, dans sa lettre à Bœcklé, du 6 mars 1608, fait sans doute allusion à l'*Hiſtoire de France et les choſes mémorables advenues ès provinces étrangères depuis* 1598 *juſqu'en* 1604. Paris, 1606, 2 vol. in-8°. Le jugement sévère qu'en porte Bongars s'explique par ce fait que dans cette histoire il est question d'événements auxquels il avait lui-même participé comme résident et ambassadeur et que, comme calviniste convaincu, il devait souvent différer dans ses appréciations

de Mathieu, qui était non moins bon catholique. « On a été, dit Bayle, surpris de voir Mathieu devenir l'historiographe et le confident de Henri IV, mais ce prince avait le grand défaut de négliger et d'abandonner durement ses vrais amis pour se livrer ensuite sans réserve à ses ennemis. »

Note 45.

P. 35. — *Un fils de M. d'Efpernon en poffeffion de l'abbaye de Saint-Vincent.*

Henry de Nogaret, cardinal de La Valette, troisième fils du duc d'Épernon et de Marguerite de Foix, né en 1593, mort en 1639, fut revêtu dès sa première jeunesse des grandes dignités de l'Église. C'était un prélat belliqueux qui consacra au commandement des armées la plus grande partie de sa carrière. Il devint successivement archevêque de Toulouse, abbé de Saint-Victor, et dut à l'influence de son père la possession de trois des quatre riches et célèbres abbayes bénédictines de Metz, savoir : Saint-Vincent, en 1618, Saint-Clément, en 1624, Saint-Symphorien, en 1635. En 1608, il s'en fallait de dix ans que la dignité d'abbé de Saint-Vincent fût vacante. Dom Jean Saunier, qui l'occupait depuis 1600, ne devait mourir qu'en 1618. Il est donc seulement ici question de la survivance et de la coadjutorerie. L'administrateur des fructueux bénéfices du cardinal de La Valette à Metz était le maître échevin Fabert, père du maréchal.

Note 46.

P. 37. — *On nous dit que M. le duc de Lorraine eft mort.*

Le grand duc Charles III mourut le 14 mai 1608. Ses funérailles, dont la pompe fut exceptionnellement grandiose, n'eurent lieu que le 17 juillet. Elles ont été décrites en détail dans un livre intitulé : *Discours des cérémonies, honneurs et pompe funèbre faits à l'enterrement de très-haut et très-puissant et sérénissime prince Charles III...*, par Claude de La Ruelle. Clairlieu, J. Savine, 1609, 202 ff. magnifiques planches in-f°, gravés par Brentel, Strasbourg.

Note 47.

P. 37. — *La ducheffe de Bar eftre enceinte...*

Ce n'était malheureusement pas à un fils que la duchesse allait donner le jour. Le 3 novembre 1608 naquit la princesse Nicole, que son mariage avec le duc Charles IV, son cousin, devait condamner à tant de douleurs.

Note 48.

P. 39. — *Le mariage de Mlle de Mercure avec M. de Vandome...*

Lorsque le duc de Mercœur dut se soumettre à Henri IV, la première condition mise à son pardon fut le mariage de sa fille, la plus riche héritière

du royaume, avec César de Vendôme, fils naturel du roi, né de Gabrielle d'Estrées en 1594. Les futurs époux n'étaient alors que des enfants. Ce ne fut que dix ans plus tard que l'alliance promise se réalisa, malgré les vives résistances qui y furent opposées par les princes de la maison de Lorraine.

Note 49.

P. 40. — *M. le prince Palatin.*

Frédéric IV, électeur palatin en 1583, avait épousé, en 1593, Louise-Julienne de Nassau, fille de Guillaume, prince d'Orange. La sœur de cette princesse, Isabelle de Nassau, était devenue, en 1595, la seconde épouse de Henri de la Tour, duc de Bouillon.

Le jeune prince palatin, qui devait devenir en 1610 l'électeur Frédéric V, était né le 16 août 1596. Il avait donc douze ans lors de son passage à Metz. Sa sœur qui l'accompagnait, née en 1600 d'après le témoignage de notre lettre, était la princesse Charlotte-Élisabeth, destinée à devenir, en 1616, l'épouse de George-Guillaume, électeur de Brandebourg. « Madame sa tante » n'était autre que la duchesse de Bouillon.

Note 50.

P. 40. — *Un village appelé Moulin.*

Le château de Moulins, village situé à 5 kilomètres de Metz, était une superbe résidence digne de recevoir des personnages princiers. C'est là que s'arrêta également la duchesse de La Valette, légitimée de France, la veille de son entrée solennelle à Metz. Ce château, flanqué de fortes tours et entouré de larges fossés, avait appartenu à l'illustre famille messine des Baudoche. Il était depuis la fin du XVIe siècle la propriété d'Abraham Fabert, imprimeur et maître échevin de la cité, un des hommes marquants de son époque.

Note 51.

P. 41. — *M. le duc de Mantoue.*

Vincent Ier de Gonzague, duc de Mantoue, né en 1562 et mort en 1612, était un prince digne d'estime pour sa justice, sa piété et son amour des lettres. De sa seconde femme, Éléonore de Médicis, sœur de Marie de Médicis, lui était née une fille, Marguerite de Gonzague, mariée en 1606 au duc Henri de Lorraine, veuf de Catherine de Bourbon.

L'enfant attendu, dont il est ici question, devait être la malheureuse duchesse Nicole, épouse du duc Charles IV. (Voy. la note 47.)

Note 52.

P. 46. — *Reprendre... pour le duché de Bar.*

Le duché de Bar est coupé en deux par la Meuse ; la partie qui est en deçà de cette rivière, comprenant les anciens bailliages de Bar et de La Marche, relevait de la couronne de France et du parlement de Paris. C'est ce que l'on appelait le Barrois mouvant. Il y avait donc lieu à chaque changement de règne, pour le nouveau duc, de se rendre ou de se faire représenter auprès du roi de France pour lui renouveler le serment de foi et hommage.

Note 53.

P. 49. — *Le fils du ſieur de Wannes.*

Nicolas de Ligniville, baron de Vannes, époux de Marguerite de Pouilly, était fils de Jacques, comte de Ligniville, baron de Vannes et de Villars, nommé gouverneur de Toul par Henri IV en 1593, lors de la rentrée de cette ville sous l'autorité française. — La famille de Ligniville possède une illustration exceptionnelle dans le duché. Elle est la seule dont les membres puissent aujourd'hui revendiquer le titre de *Grands chevaux de Lorraine.* François de Lorraine, comte de Vaudemont, avait reçu en même temps le titre de lieutenant-général pour le roi dans l'évêché de Toul.

Note 54.

P. 50. — *Madame de Sainte-Gloſſine.*

L'illustre abbaye de Sainte-Glossinde de Metz, fondée en 604 et actuellement palais épiscopal, reconnaissait depuis 1606 pour abbesse, sur la non-acceptation de Françoise de Foix de Candale, Louise I de Nogaret de La Valette, fille naturelle du duc d'Épernon. Elle mourut, en possession de cette dignité, le 13 décembre 1647.

Note 55.

P. 51. — *M. de la Vairier.*

M. de la Verrière, chevalier des ordres du roi, commanda la ville de Metz de 1581 à 1586. Sous son commandement la Ligue fit des efforts infructueux pour s'emparer de la place. La fermeté de M. de la Verrière déjoua les intrigues du duc de Guise. (Cf. les *Mémoires de François Buffet,* Metz, 1580-1588.)

Note 56.

P. 53. — *Le ſieur commandeur Fromagère.*

Le commandeur de Fromigères, de l'ordre de Malte, grand prieur de Toulouse, capitaine des gardes du roi, fut envoyé à Metz en 1619 pour remplacer M. de Bonouvrier comme commandeur de la ville et de la citadelle. Il remplit ses fonctions jusqu'à sa mort, en novembre 1629, et eut pour successeur le maréchal de Marillac.

Note 57.

P. 61. — *M. de Bonouvrier.*

Pepin de Bonouvrier, capitaine des gardes du roi, succéda, en 1610, à M. de Montigny dans les fonctions de commandant de la ville et citadelle de Metz. Celles de lieutenant du roi furent conservées par l'ancien titulaire. Il exerça ces fonctions avec beaucoup de fermeté, de justice et d'honneur jusqu'à sa mort, arrivée en 1617. Il reçut sa sépulture dans l'église de la citadelle de Metz.

Note 58.

P. 74. — *Le comte de Candalle et ſon frère.*

Henry de Foix et de La Valette, duc de Candale, fils aîné du duc d'Épernon, né en 1591, qui gâta tous les bienfaits dont la fortune l'avait comblé et, toujours mécontent, toujours agité, finit dans la disgrâce une vie périlleuse et troublée ; son frère puîné, Bernard de La Valette, né en 1592, duc et pair, pourvu de la survivance du gouvernement de Metz et des Trois-Évêchés en 1613, remplit ces importantes fonctions jusqu'en 1635. Il est souvent question de lui dans la *Correspondance.*

Note 59.

P. 80. — *M. noſtre maiſtre Eſchevin.*

Le maître échevin de Metz, en exercice de 1609 à 1614, était l'imprimeur Abraham Fabert, dont nous avons déjà souvent parlé.

Note 60.

P. 93.— *Le chevalier de Guyſe.*

François-Alexandre-Paris de Guise, né posthume en 1589, quatrième fils du duc Henri de Guise et de Catherine de Clèves, était chevalier de Malte et lieutenant-général au gouvernement de Provence. Il tua en duel dans la

rue Saint-Honoré, le 5 janvier 1613, le baron de Lux qui s'était vanté d'avoir été au conseil du roi, tenu à Blois, contre la vie de son père, et, au bout d'un mois, tua de même le fils de ce baron. Il mourut le 1er juin 1614, au siége de Baux, près Tarascon, par suite de l'explosion d'un canon.

Note 61.

P. 95. — *L'évesque de Cologne.*

L'évêque de Liége, Ferdinand, fils de Guillaume V de Bavière et de Renée de Lorraine, était, par sa mère, très-proche parent du comte de Vaudemont. Il avait succédé en 1612 à son oncle Ernest de Bavière dans les cinq siéges épiscopaux dont ce prince était pourvu, et particulièrement dans l'archevêché de Cologne, qui faisait de lui un des princes de l'Empire. Ce fut encore un prince de Bavière, son neveu, Maximilien-Henri qui lui succéda dans ses dignités en 1650.

Note 62.

P. 106. — *Le baron d'Ancerville.*

Louis de Guise, baron d'Ancerville, fils naturel du cardinal de Guise, assassiné à Blois, était favorisé par le bon duc Henri d'une extrême amitié, que justifiaient d'éminentes qualités. Ce prince voulut lui donner sa fille Nicole en mariage, et comme dédommagement de n'avoir pu y réussir, fit ériger par l'empereur en principauté indépendante les deux petites villes de Phalsbourg et Lixheim dont il lui fit don, en même temps qu'il lui faisait épouser sa nièce Henriette de Vaudemont (1621). Le prince de Phalsbourg mourut en 1632.

Le comte de Boulay, dont il est si souvent question dans la *Correspondance*, n'est autre que ce même baron d'Ancerville (voy. p. 156, *in fine*) : le duc Henri lui avait donné ce titre qui rappelait une race éteinte de dynastes dont les possessions, cédées à la Lorraine au xve siècle, formaient une des prévôtés du bailliage d'Allemagne.

Après la mort du prince de Phalsbourg, Charles IV laissa le comté de Boulay, à titre d'engagère, entre les mains de la princesse Henriette. (Cf., au sujet du baron d'Ancerville, les lettres CL, p. 156, et CLI, p. 159.)

Note 63.

P. 119. — *Les noms des princes unis et des villes unies de vos quartiers...*

L'*Union évangélique,* formée en 1608 à Aufhausen, en Bavière, et resserrée à Hall, en Souabe, en 1610, avait été conclue entre les princes protestants et quelques villes en vue d'assurer le maintien de la Paix de religion de

1555. Les principaux adhérents à cette union, ouvertement encouragée par Henri IV de France, étaient l'électeur palatin, l'électeur de Brandebourg, le margrave de Bade, le duc de Würtemberg, les princes d'Anhalt, d'Anspach, d'Œttingen, etc. La ville de Strasbourg en fit partie aussi, mais elle s'en détacha en 1620 pour conclure avec l'empereur le traité d'Aschaffenbourg, qui lui valut l'érection de son Académie en Université. (Voy. la note 79.)

Note 64.

P. 120. — ...*De la maison de Gournais.*

La maison de Gournay était une des plus nobles et plus puissantes familles de l'oligarchie messine. Dès le XIIIe siècle elle occupait à Metz une situation des plus importantes. Après la prise de possession de la ville par la France en 1552, elle s'était retirée en Lorraine et ses membres y remplissaient des emplois importants. Elle finit en 1717 en se fondant dans la maison de Raigecourt, elle aussi une des plus illustres de la cité de Metz. Les Gournay, du XIIIe au XVIe siècle, avaient fourni à la ville quarante-cinq maîtres échevins.

Note 65.

P. 128. — *M. notre maistre eschevin.*

Le maître échevin de Metz en exercice pour l'année 1614-1615 était le seigneur Demange Floze, le même dont il est question dans la *Correspondance* à la date de 1626. (Lettres 261 et 262.)

Note 66.

P. 131. — *A M. Stäedlin, présentement ammeister...*

Christophe Stædel, né en 1560, appartenait à une riche famille strasbourgeoise qui a fourni pendant les XVIIe et XVIIIe siècles un grand nombre de magistrats à la ville libre. — Il fit partie du Conseil des XIII et fut ammeister régent en 1598, 1604, 1610, 1616 et 1622; il mourut en 1624.

Kleinlauen dit de lui, dans sa *Chronique rimée,* publiée en 1625 :

1616. Christoph Stædel, das viert mahl war
Zum Ammeisterampt kommen
Sechs hundert sechzehn disz Jahr.

. . . .

1622. Als man tausent sechs hundert Jahr
Zwantzig zwey hat gezehlet,
Christoph Stædel fünfft mahl war
Zum Ammeister erwehlet.

Note 67.

P. 134 à 173 (Lettres 128 à 162). — *A M. J. Simon de Brünbach, ſtettmeiſter...*

Jean-Simon de Brunbach ou Brombach, né en 1572, mort en 1618, fut stettmeister régent en 1614, 1616 et 1617.

Note 68.

P. 136. — *On m'a dit l'archiduc Léopold avoir voulu placer des jéſuites dans votre ville.* (Et lettre suivante, p. 137, *in medio.*)

L'archiduc Léopold d'Autriche, évêque de Strasbourg, favorisa l'établissement en Alsace de l'ordre des jésuites, qui y fonda successivement les colléges d'Ensisheim, de Schlestadt, de Haguenau et l'Université de Molsheim, créée en 1617 par une bulle de Paul V et confirmée la même année par l'empereur Mathias. Mais les jésuites ne furent jamais admis à s'établir à Strasbourg même, tant que cette ville resta allemande. — L'incident auquel font allusion les lettres de Flavigny des 7 et 21 mars 1616 se produisit à l'occasion de la mort de Christophe Müller, prévôt de Saint-Pierre-le-Jeune. Les jésuites avaient obtenu du pape le droit de faire élire son successeur par le recteur de leur maison de Molsheim, droit qui avait jusqu'alors toujours appartenu au chapitre. L'évêque ayant assemblé ce dernier, lui notifia que le duc Guillaume-Léopold de Grætz était nommé prévôt. Le chapitre se soumit, mais le Magistrat mit tout aussitôt sous scellés tous les biens de la collégiale et força ainsi l'évêque à renoncer à son entreprise. — Ce ne fut qu'en 1683, après que Strasbourg fut devenue français, que l'ordre des jésuites put s'y établir. Il y fonda un collége dans les vastes bâtiments occupés plus tard par le lycée, en même temps que l'Université de Molsheim fut transférée dans la résidence épiscopale. Après la suppression des jésuites en France, en 1764, les deux établissements furent confiés à des prêtres séculiers. (Voy. dans Hermann, *Notices historiques,* tome I, p. 179 à 182, l'analyse d'un mémoire adressé par la compagnie au préteur royal Ulrich Obrecht, et exposant les moyens de « convertir, sans violence et par la douceur, les protestants de la ville de Strasbourg ».)

Note 69.

P. 143. — *Un nommé Valladiè, abbé.*

André Valladier, ci-devant jésuite, conseiller, aumônier et prédicateur ordinaire du roi, chanoine et vicaire général du diocèse, postulé en 1612, après la mort de Dom Charles de Scunibon, abbé de Saint-Arnould, prit possession de cette illustre et riche abbaye en 1614. Ayant rencontré de graves oppositions, il resigna en 1617, sous réserve de l'administration du temporel et de la jouissance des revenus.

Note 70.

P. 151. — *M. le ſtettmeiſter Sturm...* (Lettre du 14 décembre 1616.) — P. 286. — *M. le ſtettmeiſter Sturm...* (Lettre du 20 juin 1625.)

Dans la première de ces lettres, il s'agit du 272e stettmeister, Hugues Sturm, qui fut élu pour la première fois à ces fonctions en 1587 et y fut ensuite réélu jusqu'en 1615. Son père avait été stettmeister de 1554 à 1578. Hugues Sturm, qui mourut le 17 novembre 1616, faisait aussi partie de la Chambre des XIII. — Son fils, Jacques Sturm, fut nommé stettmeister en 1624 (le 288e dans l'ordre chronologique) et mourut en 1634 : c'est de lui qu'il est question à la page 286.

Les Sturm de Sturmeck se succédèrent, pour ainsi dire, de père en fils, dans les fonctions de stettmeister, du XIIIe au XVIIe siècle, mais un seul d'entre eux s'est acquis une réelle célébrité : c'est Jacques Sturm, né en 1489, mort en 1553, et qui occupa cette charge de 1527 à 1537 et de 1549 jusqu'à sa mort. Il était entré en 1524 au conseil de Strasbourg comme député de la noblesse, après avoir étudié le droit à Liége et à Paris. Des premiers à adopter les doctrines de la Réforme, c'est sous son administration que fut fondé, en 1538, le Gymnase de Strasbourg (voy. la note 79), ainsi que la bibliothèque de la ville, incendiée par l'armée allemande le 24 août 1870. En politique et en diplomatie il joua un rôle considérable et fut chargé, de 1525 à 1552, de 95 ambassades, dont une auprès de Henri VIII d'Angleterre, pour le gagner à la cause protestante. On rapporte de Jacques Sturm une boutade qui est tout à fait dans le goût de l'époque. Comme Charles-Quint, de passage à Strasbourg, lui reprochait d'avoir fait expulser les carmes, connus parmi le peuple sous le nom de *Frères de Notre-Bonne-Dame,* Sturm répliqua : « Tant que ces moines se contentaient d'être les frères de Notre-Bonne-Dame, nous nous en arrangions volontiers, mais du jour où ils se sont avisés de devenir aussi les maris de nos chères femmes, il nous les a fallu chasser. »

Il n'existait aucun lien de parenté entre Jacques Sturm de Sturmeck et Jean Sturm de Sleida, dont les noms sont restés indissolublement associés par la création du Gymnase. Bayle a consacré à l'un et à l'autre un article spécial de son dictionnaire. (Voy. aussi Hermann, *Notices historiques*, p. 174 à 177.)

Note 71.

P. 158. — *Une abbaye nommée Viller l'abbaye.*

L'abbaye de Villers-Betnach (canton de Vigy) était de l'ordre de Cîteaux. Elle avait été fondée en 1136 par le comte Henri de Carinthie, moine de Morimont. Cette abbaye, qui était riche et puissante, souffrit beaucoup des guerres des XVIe et XVIIe siècles Il n'en reste plus maintenant que des ruines de peu d'importance.

Note 72.

P. 162. — *Une lieue au delà de Courcelles.*

C'est au château de Bionville, propriété du procureur général Pierre Joly, que le prince avait reçu l'hospitalité.

Note 73.

P. 174 à 295 (Lettres 163 à 265). — *A M. l'ammeifter Peter Storck...*

Pierre Storck, fils de Valentin, qui avait lui-même siégé au Sénat de Strasbourg en 1534, 1539, 1545 et 1546, mourut le 22 mai 1627, à l'âge de 73 ans, après avoir été ammeister en 1608, 1614 et 1620. Réélu en 1626, il refusa de rentrer en charge à cause de son grand âge : c'est à cette circonstance que fait allusion le commencement de la lettre CCLXII, du 10 février 1626.

Kleinlauen a consigné comme suit, dans sa *Chronique rimée,* la triple élection de Storck :

1608. Peter Storck ward fechshundert acht
Zu dem Ampt auszerlefen ;
Den hat die Schneiderzunfft gebracht.
1614. Peter Storck das vierzehent Jahr
Das zweyt mahl hat getragen
Das Ammeifterampt, Hug Sturm war
Stettmeifter (thu ich sagen).
1620. Peter Storck das zwantzigt Jahr ift
Das dritte mahl erkoren.

Enfin, un épithalame anonyme de 1627, signé : *Ein Liebhaber der Teutfchen Poeterey* et qui paraît être du même « poète », ajoute :

Drey mal er auch in diefer Statt
Ammeifters Ampt verwaltet hat,
Mit Ruhm und Preifz nach rechter Wahl.
Und als er nun zum vierten mahl
Erwehlet war, folchs Ampt anzutretten,
Hat er mit Ernft fich abgebeten
Von wegen Alters Blödigkeit...

En vertu de lettres patentes du 12 juillet 1579, la famille Storck portait, comme armes parlantes : D'or à une cigogne au naturel sur un monticule de trois coupeaux d'azur.

Pierre Storck laissa deux fils, qui devinrent tous deux ammeisters, l'un en 1633, l'autre en 1652.

Note 74.

P. 174. — *La reftitution des armes aux bourgeois.* — P. 177. — *Les bourgeois qui ont été chaffés de la ville.*

Le duc d'Épernon avait pris ouvertement parti pour la reine mère lors de sa révolte contre son fils en 1619. Il avait formé le projet de se rendre maître

de Metz et d'en faire la place d'armes du mouvement, mais les bourgeois, attachés au parti du roi, manifestèrent la plus ferme intention de résister à une telle manœuvre. Le 16 avril, le gouverneur fit entrer des troupes à sa dévotion dans la ville et occupa tous les points stratégiques. La population sortit en armes de ses maisons et une lutte sanglante était sur le point de s'engager lorsque les magistrats, les prêtres et ministres parvinrent, à force de supplications, à faire comprendre aux bourgeois qu'ils ne pouvaient résister à la force. Toutes les armes qui se trouvaient dans la ville durent alors être portées à la citadelle; le 10 mai, un grand nombre d'habitants furent expulsés de la ville, et les plus notables furent mis en prison. Au mois de juin le roi envoya des troupes pour remettre les choses en ordre. Les expulsés purent rentrer et les prisonniers furent remis en liberté. Enfin, au mois de septembre, M. de Marescot, maître des requêtes, qui avait déjà participé, en cette qualité, sous Henri IV, aux négociations relatives à l'affaire de la Chartreuse de Strasbourg (cf. la note 12), fut envoyé à Metz pour faire disparaître les dernières traces de ces agitations et rendre les armes à ceux à qui elles appartenaient. — (Cf. à ce sujet la lettre CLXXIII, p. 190.)

Note 75.

P. 175, etc. — *Monſieur Cadenet.* — P. 205, etc. — *Le ſieur Brant.*

Léon d'Albert, sieur de Brantes, et Honoré d'Albert, sieur de Cadenet, étaient frères de Charles d'Albert, duc de Luynes, le favori de Louis XIII. « Les trois frères étoient beaux garçons et l'on diſoit d'eux qu'à tous trois ils n'avoient qu'un bel habit qu'ils prenoient tour à tour pour aller au Louvre et qu'ils n'avoient auſſi qu'un bidet. Leur union cependant a fort ſervi à leur fortune. » (Tallemant des Réaux, I, p. 399.)

Note 76.

P. 181. — *Le ſieur de Dardane.*

Nicolas Coëffetau, de l'ordre des frères prêcheurs, évêque de Dardanie *(in partibus)* et suffragant de l'évêché de Metz pour Henri de Verneuil, était un prélat aussi recommandable par ses mœurs que par ses talents. Successeur d'Antoine Fournier en 1617, il occupa le siége jusqu'en 1623 où il mourut, âgé de 49 ans, avant d'avoir pu prendre possession du siége épiscopal de Marseille auquel il venait d'être appelé.

Note 77.

P. 181. — *Meſſieurs Ferry et le Goullon.*

MM. Ferry et Le Goullon étaient ministres de l'Évangile à Metz : tous deux appartenaient à des familles d'origine récente, mais fort honorées dans la ville. Paul Ferry, homme d'une éloquence et d'une profondeur qu'égalait

seule la pureté de ses mœurs, peut être à juste titre appelé le *père de l'histoire messine :* ses cahiers de recherches sur les antiquités de la cité constituent le fonds le plus précieux que puissent, sur la matière, exploiter les érudits modernes.

La famille Le Goullon remplit à Metz des emplois considérables dans la magistrature : elle est maintenant éteinte.

Note 78.

P. 190. — *Fils de M. le docteur Mieg.*

Le docteur Georges Mieg (ou Mueg), né en 1571, membre du Conseil des XIII, fut ammeister régent en 1628, 1634 et 1640. Schœpflin le dit auteur de divers ouvrages de science et le range parmi les « lettrés » alsaciens. — Le fils dont il est ici question entra plus tard à la Chambre des XV.

Note 79.

P. 212. — *L'accroiſſement des privilèges de votre Académie...*

Il est fait ici allusion à l'érection en Université de l'Académie de Strasbourg, qui était elle-même issue du Gymnase protestant de cette ville, établissement inauguré le 22 mars 1538, sous l'administration du stettmeister Jacques Sturm de Sturmeck (voy. la note 70), et une des premières écoles *laïques* d'enseignement secondaire qui vinrent faire concurrence au monopole, jusqu'alors exclusif, de l'enseignement monastique. Jacques Sturm avait confié la direction du Gymnase à son homonyme, Jean Sturm de Sleida, fameux pédagogue qu'il avait appris à connaître à Paris, où il tenait école. — Le Gymnase de Strasbourg, qui compte actuellement près de trois siècles et demi d'existence, était vite arrivé à un haut degré de prospérité. En 1566, comme l'empereur Maximilien tenait une diète à Augsbourg pour obtenir des princes de l'empire des secours contre les Turcs, Strasbourg offrit comme contingent 500 hommes de pied et 100 chevaux, à la condition que son école secondaire fût érigée en Académie, dotée des quatre facultés, avec droit de conférer les diplômes de bachelier et de maître ès arts. L'acte constitutif du privilége fut signé par l'empereur à Augsbourg, le 30 mai 1566, et Jean Sturm fut le premier recteur de l'Académie nouvelle.

L'érection de cette Académie en Université fut pour la ville la récompense de concessions analogues. Strasbourg, qui était entré en 1610 dans l'Union évangélique conclue par les princes protestants contre la maison d'Autriche, et qu'encourageait Henri IV dont cette *Union* favorisait le *Grand Deſſeing*, résolut de s'en détacher en 1620 quand, Spinola ravageant le Palatinat, la ville se vit menacée par l'armée espagnole, sans espoir d'obtenir secours des princes alliés, qui la lassaient en revanche par leurs demandes répétées de subsides. Strasbourg, avec d'autres villes, se retourna vers l'empereur Ferdinand II, entra en pourparlers et conclut avec lui, à Aschaffenbourg, dans

les premiers mois de 1621, un traité confirmant la ville dans tous ses droits et priviléges et érigeant en même temps son Académie en une Université autorisée à conférer les titres de maître et docteur, comme aussi « à couronner des poètes ». L'inauguration de cette Université eut lieu le mardi 14 août 1621 : le Magistrat avait désigné comme texte du sermon à prêcher à cette occasion, dans les diverses paroisses de la ville, les versets 3-21 du chapitre Ier du livre de Daniel, texte qui, en effet, se prêtait à merveille à des développements allégoriques de circonstance.

Par l'article 4 de la capitulation de 1681 (voy. la note 91), Strasbourg stipula en termes exprès le maintien de tous les droits de son Université, et par lettres patentes du 21 mai 1685, Louis XIV chargea spécialement le préteur royal d'y veiller, ainsi qu'à celui des « priviléges et immunités d'icelle ».

Note 80.

P. 227. — *La maladie qui règne parmi vous....* (mars 1622).

« En 1622, pendant la guerre de Trente ans, Strasbourg, étroitement bloqué et encombré d'étrangers, est ravagé par une épidémie qui paraît avoir été le typhus » (MM. Stoeber et Tourdes, *Étude sur la population du Bas-Rhin*, dans la *Description du département du Bas-Rhin*, 1864, tome II, p. 783.) — Cette dernière supposition n'est pas fondée, d'après une note empruntée par Friese (*Historische Merkwürdigkeiten des ehemaligen Elsasses*, 1804, p. 203) aux écrits de Silbermann, et de laquelle il résulte que dans l'espace de 6 jours, du 21 au 27 juillet 1622, 224 personnes furent emportées, à Strasbourg, par la dyssenterie, et que la mortalité de l'année entière s'éleva à 4,388 personnes, tandis que celle des deux années précédentes n'avait été que de 996 et 1,019 habitants. (V. aussi Hermann, *Notices historiques*, II, p. 97.) — L'année 1622 se signala également à Strasbourg par une cherté extraordinaire : le rézal (117 litres) de froment se payait 20 florins, un œuf 8 à 12 deniers, un hareng 8 sous, un verre de lait autant, et une paire de souliers 5 à 6 florins. (Friese, *op. cit.*, p. 177.) Il est bon d'ajouter que ce fut en 1622 que la crise monétaire qui sévissait alors atteignait son maximum d'intensité. (Voy. la note 23.)

Note 81.

P. 231. — *Siège de Haguenau* (1622).

Ernest de Mansfeld, qui était accouru avec 22,000 hommes au secours du Palatinat et avait forcé les Espagnols de lever le siége de Frankenthal, descendit inopinément en Alsace, en septembre 1621, pour y prendre ses quartiers d'hiver. Le 6 décembre il entrait à Haguenau et y installait une partie de ses troupes. — L'archiduc Léopold qui, sur ces entrefaites, avait réuni dans la Haute-Alsace une armée formée de bandes d'Allemands, de Wallons, de Hongrois, de Croates et de Polonais sous le commandement du

colonel d'Ossa, vint mettre le siége devant cette ville et y livra trois assauts infructueux. « Mansfeld accourt et veut dégager sa garnison enveloppée; une terreur panique s'empare des Impériaux à son approche; l'archiduc et le comte de Nassau, qui dînaient au moment de l'alerte, sont entraînés par les fuyards; les routes qui, de Haguenau, conduisent vers le Rhin, sont semées d'armes, de cuirasses, de casques, d'approvisionnements et de munitions. Les fuyards se retranchent à Drusenheim; la localité est emportée; Bischwiller est pris d'assaut et Mansfeld rentre triomphant à Haguenau (17-20 mai 1622). » (Spach, *Histoire de la Basse-Alsace,* dans la *Description du département du Bas-Rhin,* 1858, t. I, p. 217-218.)

Note 82.

P. 241. — *La maladie de diſſenterie....*

Une épidémie de dyssenterie très-étendue régna en Lorraine et dans le pays messin pendant les années 1621 et 1622. Elle y fit de nombreuses victimes. C'est à ce sujet que le célèbre médecin Ch. Le Pois publia un ouvrage intitulé : *Diſcours de la nature, cauſes et remèdes... des maladies populaires accompagnées de diſſenteries,* etc. Pont-à-Mousson, S. Cramoisy, 1628. (Cf. F. Maréchal, *Maladies endémiques dans le pays messin.* Metz, Verronnais, 1850.)

Note 83.

P. 266. — ...*Au feu ſaint Anthoine.*

L'Université et le collége de Pont-à-Mousson, confiés aux RR. PP. Jésuites, furent établis en 1574 par le duc de Lorraine dans un magnifique hôpital fondé au XIIIe siècle, sous l'invocation de saint Antoine, en faveur des malades attaqués du feu Saint-Antoine ou mal des ardents. Par l'autorité du cardinal de Lorraine, légat du saint-siége, les Antonistes durent se retirer dans une modeste maison, sur l'autre rive de la Moselle.

Note 84.

P. 270. — *Réſaux de bled.*

Le rézal (*Viertel*) de Strasbourg était une mesure de capacité pour matières sèches, d'une contenance d'un peu plus de 117 litres, représentant 6 boisseaux (*Sester*), dont chacun se subdivisait en 4 picotins (*Vierling*) ou 16 litrons (*Messlein*). — Le rézal d'avoine était, par exception, de 7 boisseaux, soit de 136 litres et demi. (Cpr. sur les mesures en usage en Alsace aux diverses époques, les *Etudes économiques* de l'abbé Hanauer. Paris et Strasbourg, 1878, tome II, chap. 1er.)

Note 85.

P. 271. — *Touchées de la peste...* — P. 288. — *La continuation de la maladie de contagion...*

La peste qui régna dans le pays messin de 1623 à 1625 paraît devoir être attribuée aux nombreux cadavres d'animaux abandonnés sans être enterrés par les bandes d'Espagnols et celles du comte de Mansfeld. Elle se manifesta en juillet 1623 au village de Lessy et resta pendant plusieurs mois concentrée dans quelques localités voisines, mais en 1624 elle devint à peu près générale. Malgré les plus rigoureuses précautions, elle éclata à Metz en mai 1625, et dans l'espace de dix mois y fit plus de trois mille victimes. Au sujet de cette *contagion,* parurent deux ouvrages destinés à en combattre les effets : 1° *l'Osmologie...* de Jean-Simon de Saint-Hillier, médecin de Verdun, Pont-à-Mousson, 1623, et 2° *le Cadet d'Apollon....* par Marius Rolland, médecin stipendié de la cité, Metz, 1625. (Cf. Maréchal, *Maladies endémiques dans le pays messin.* Metz, Verronnais, 1850.)

Note 86.

P. 278. — *La réception et entrée de Mme de la Valette.*

La ville de Metz donna un éclat extraordinaire à l'entrée de Mme de La Valette. C'était une dette d'amour et de reconnaissance qu'elle acquittait envers le souvenir de Henri IV, père de la princesse. La description en a été donnée dans un livre intitulé : *Combat d'honneur exécuté par les IIII éléments sur l'heureuse entrée de Madame la duchesse de La Valette en la ville de Metz*, etc., 130 p. in-4° avec planches, sans nom d'auteur, ni lieu, ni date. Il paraît hors de doute que cet ouvrage sortit des presses d'Abraham Fabert.

Note 87.

P. 284. — *Le château de Mallatour.*

Mars-la-Tour (canton de Chambley, Meurthe-et-Moselle, et avant 1871, canton de Gorze, Moselle), beau village sur la route de Metz à Verdun, ancien gîte d'étape pour les troupes ; autrefois domaine de l'évêché, puis occupé par les ducs de Lorraine jusqu'en 1661 où il fut définitivement réuni à la province des Trois-Évêchés par les stipulations de l'article IX du traité de Vincennes. Le château, entouré de fossés et garni de tours, dont l'achat par le roi est relaté par la *Correspondance,* appartenait à la noble famille lorraine d'Avillers, qui le tenait en fief de l'évêque de Metz.

Note 88.

P. 292. — *Un nommé Fabert.*

Il est question d'Abraham Fabert, fils du maître échevin de Metz et futur maréchal de France. Enseigne dans le régiment de Piémont et attaché à la

maison militaire du duc de La Valette, il avait depuis longtemps des droits éclatants à l'avancement et s'était vu préférer pour le grade de capitaine, malgré une promesse formelle, M. de Conseil, écuyer de la duchesse. De là une colère furieuse qui coûta la vie au capitaine préféré et pensa priver la France des services d'un des plus éminents soldats de son temps. (Cf. la *Vie du maréchal Fabert.*)

Note 89.

P. 297 et suiv. — *A M. Guntzer, à Strasbourg.*

Güntzer (Christophe) est né à Strasbourg le 14 décembre 1635. — Son père, Thiébaut Güntzer, assesseur du Conseil des échevins, fut révoqué de ses fonctions pour avoir révélé le secret des délibérations. Un frère de ce dernier, accusé de faux monnayage, se suicida en se jetant dans le Rhin, qu'on lui faisait traverser au moment de son arrestation. — Grâce à la protection des Zorn de Plobsheim (cf. la note 42), le jeune Christophe put terminer ses études de droit. Le stettmeister Philippe-Albert de Bernholdt, beau-frère des Zorn, lui procura les moyens d'aller, aux frais de la ville, compléter son instruction à Paris : il y trouva un emploi au ministère et fut mis ainsi en relation avec Louvois.

En 1679, époque à laquelle commence la série des lettres Jalon, Christophe Güntzer, docteur en droit, était syndic ou secrétaire du Conseil de Strasbourg, et avait, comme tel, dans ses attributions, la correspondance avec la France. — Il passe pour avoir été l'un des principaux négociateurs de la capitulation de 1681, dont il fut aussi un des signataires en qualité de syndic. Sa conversion au catholicisme et les faveurs dont il fut l'objet de la part de Louis XIV ont fait taxer sa conduite de trahison. Dès le 9 novembre 1681, il fut investi de la charge nouvellement créée de syndic royal, dont la mission était d'assister aux délibérations du Magistrat, et d'avoir l'*œil ouvert* sur tout : c'était une sorte de commissaire du roi. Cette charge, à laquelle était attaché un traitement de 7,000 livres, fut supprimée en 1781. Louis XIV attribua en outre à Güntzer un don gratuit de 50,000 livres, puis, l'année suivante, une succession tombée en déshérence, enfin, de moitié avec Jean-Nicolas Kimpfer (ils avaient épousé deux sœurs), la seigneurie de Plobsheim, d'où Güntzer chassa ses bienfaiteurs, les familles Zorn et de Bernholdt. Güntzer mourut le 11 décembre 1695, laissant deux fils. Le dernier représentant de cette famille est décédé à Sarreguemines le 15 janvier 1851. — (Cf. E. Müller, *le Magistrat de la ville de Strasbourg,* 1862.)

Note 90.

P. 297 et suiv. — *Jalon.*

Jean Jalon était avocat au parlement de Metz : il fut reçu en cette qualité le 6 février 1634. A cette même époque, un autre Jalon, nommé Paul, était docteur en médecine à Metz, un troisième était notaire. Les Jalon étaient d'une ancienne famille protestante qui possédait la seigneurie de Sainte-Agathe et qui paraît avoir abjuré lors de la révocation de l'édit de Nantes

Note 91.

P. 298-9. — *Le changement qui eſt arrivé en votre République...*

Il nous a semblé intéressant de reproduire, à l'occasion de cette lettre de Jalon, le texte exact de la capitulation signée à Illkirch, aux portes de Strasbourg, le 20/30 septembre 1681. On trouvera un *fac-simile* du document original dans l'ouvrage de Piton, *Strasbourg illustré*, II, p. 59 à 62.

ARTICLES PROPOSÉS PAR LES PRÉTEUR, CONSULS ET MAGISTRAT DE LA VILLE DE STRASBOURG, LE 30 SEPTEMBRE 1681.

Nous, François Michel Le Tellier, marquis de Louvois, ſecrétaire d'Eſtat et des commandements de Sa Majeſté Et Joſeph de Ponts, baron de Montclar, lieutenant-général des armées du Roy, commandant pour Sa Majeſté en Alzace, avons en vertu du pouvoir à nous accordé par Sa Majeſté, pour recevoir la ville de Strasbourg à ſon obéiſſance, mis les apoſtilz cy deſſous dont nous promettons fournir la ratiffication de Sa Majeſté et la remettre au magiſtrat de Strasbourg entre cy et dix jours.

1.

Le Roy reçoit la ville et toutes ſes dépendances en ſa royalle protection.

La Ville de Strasbourg à l'exemple de Monſieur l'Evéſque de Strasbourg, le Comte de Hanau, Seigneur de Fleckenſtein et de la Noblesse de la basse Alſace reconnoit Sa Majeſté Tres Chretienne pour ſon ſouverain [ſeigneur] [1] et protecteur.

2.

Accordé.

Sa Majeſté confirmera tous les anciens Privileges, droits, ſtatuts et coutumes de la Ville de Strasbourg, tant Eccleſiaſtiques que Politiques, conformement au Traitté de Paix de Weſtphalie, confirmé par celuy de Nimegue.

3.

Acordé pour jouir de tout ce qui regarde les biens eccléſiaſtiques ſuivant qu'il eſt preſcrit par le traité de Munſter à la réſerve du corps de l'égliſe de Noſtre-Dame autrement nommée le dome qui ſera rendue aux catoliques. Sa Majeſté trouvant bon néantmoins qu'ils puiſſent ſe ſervir des cloches de la dite eſgliſe pour touts les uſages cy devant pratiqués, hors pour ſonner leurs prières.

Sa Majeſté laiſſera le libre exercice de la Religion comme il a été depuis l'Année 1624, juſques à preſent, avec toutes les Eccliſes et Ecoles, et ne permettra à qui que ce ſoit, d'y faire des pretenſions ny aux biens Eccleſiaſtiques, fondations et Couvents, a ſçavoir l'Abbaye de St. Etienne. le Chapitre de St. Thomas, St. Marc, St. Guillaume, aux Touts ſaints et tous les autres compris et non compris, mais les conſervera à perpetuité à la Ville et ſes habitans.

1. Mot ajouté en interligne sur l'original.

4.

Acordé à la referve que pour les caufes qui excederont mille liures de France en capital on en pourra apeller au con.[1] *de Brifak fans neantmoins que lapel fufpende lexecution du jugement qui aura efte rendu par le magiftrat fi il n'eft pas queftion de plus de deux mil liures de France.*

Sa Majefté veut laiffer le Magiftrat dans le prefent état, avec touts fes droits et libre élection de leurs Colleges, nommement celui de Treize, Quinze, Vingt et Un, Grand et Petit Senat, des Echevins, des Officiers de la Ville et Chancellerie, des Couvents Ecclefiaftiques, l'Univerfité, avec tous leurs docteurs, Profeffeurs et Etudians, en quelque qualité qu'ils foient, le College, les Tribus et Maitrifes, tout comme ils fe trouvent à prefent avec la jurifdiction civile et criminelle.

5.

Accordé à la referve des canons, munitions de guerre et armes des magafins publics qui feront au pouvoir des officiers de Sa Majefté, et a lefgard des armes appartenants aux particuliers elles feront remifes dans lhoftel de ville en une falle dont le magiftrat aura la clef.

Sa Majefté accorde auffy à la Ville que tous les revenus, droits, peages [pontenages][1] et commerces avec la doüane foient confervés en toute liberté et jouiffance comme elle les a eu jufques à prefent, avec la libre difpofition [de la Pfenningthurn et la Monnoye][2], des Magazins de Canons, munition, Armes, tant de ceux qui fe trouvent dans l'Arfenal qu'aux remparts et maifons de la bourgeoifie, des Magazins des bleds, vins, bois, charbons, fuif, et tous les autres, les gloches, comme auffy les archives, documents et papiers de quelque nature qu'ils foient.

6.

Accordé.

Toute la bourgeoifie, demeurera exempte de toutes contributions et autres payements, Sa Majefté laiffant à la Ville tous les impôts ordinaires et extraordinaires pour fa confervation.

7.

Accordé.

Sa Majefté laiffera à la Ville et aux citoyens de Strasbourg la libre joüiffance [du pont de Rhin][3], de toutes leurs villes, bourgs, villages, maifons champêtres et terres, qui leur appartiennent, et fera la grace à la Ville de luy octroyer des lettres de refpit, contre fes creanciers, tant dans l'Empire que dehors.

[1] Mot ajouté en interligne.
[2] Mots ajoutés en marge.
[3] Mots ajoutés en marge.

8.

Accordé. Sa Majeſté accorde auſſy une amniſtie de tout le paſſé tant au public qu'à tous les privés ſans aucune exception. Et y fera comprendre le Prince Palatin de Veldence, le Comte de Naſſau, le reſident de S. M. Impériale [tous les Hotels][1], le Bruderhoff, avec ſes officiers, maiſons et appartenances.

9[2].

Accordé. Il ſera permis à la Ville de faire batir des caſſernes pour y loger les trouppes qui y ſeront en garniſon.

10.

Les trouppes du Roy entreront aujourd'huy $\frac{20}{30}$ 7bre 1681 à la Ville à quatre heures après midy.

Fait à Illikirch, ce 30 sept. 1681.

DE LOUVOIS. JOSEPH DE PONTS, b^n^ DE MONTCLAR.
JEAN GEORGE DE ZEDLITZ.
Eſcuyer et Preteur.
DOMINIQUE DIETRICH.
JOHANN LEONHARD FRŒREISEN, *A^ter^.*
JOHANN PHILIPP SCHMIDT.
DANIEL RICHSHOFFER.
JONAS STÖR.
J. JOACHIN FRANTZ.
CHRISTOFLE GÜNTZER, *S^cus^.*

Sa Majeſté, apres avoir veu et examiné tous les ſuſd articles et leurs apoſtilles a approuvé, ratifié et confirmé, approuve, ratiffie et confirme tout ce qui a eſté reſpondu et promis en ſon nom par leſd f^rs^ marquis de Louuois et baron de Monclar ſuiuant la teneur des d^es^ apoſtilles. Promettant en foy et parole de Roy de les entretenir, garder et obſerver jnviolablement de point en point et d'empeſcher quil ny ſoit contrevenu directement ou jndirectement. En foy de quoy Sa Majeſté a ſigné les preſentes de ſa main Et à jcelles fait apoſer ſon ſcel ſecret. Fait à Vitry le 3e jour d'octobre 1681.

LOUIS.

COLBERT.

[1] Mots ajoutés en marge.

[2] Les articles 9 et 10 ont été ajoutés au moment de la signature de l'acte, ainsi que le laisse voir la nuance de l'encre, qui est celle des apostilles et signatures.

Note 92.

P. 302. — *M. Ravaux.*

Roland Ravaux, sieur de Launoy, conseiller au Parlement de Metz en 1647, magistrat d'un esprit passionné et hardi, d'un patriotisme aventureux, possédant un instinct de recherche et de chicane qui n'était égalé que par son activité, fut nommé procureur général de la *Chambre de réunion* établie à Metz. C'est de là qu'il lança sur l'Europe ces singuliers et terribles réquisitoires qui, en reculant au loin les frontières de la France, jetèrent la confusion et l'émoi dans les chancelleries des puissances voisines. (Cf. Michel, *Histoire du Parlement de Metz.*)

Note 93.

P. 303. — *Chambres royales.* — Voy. aussi p. 372 *in pr.*, 374 *in fine*, 383.

Il s'agit ici des fameuses Chambres dites « de réunion » que Louis XIV institua en 1679, après la paix de Nimègue, auprès des Parlements de Metz et de Besançon et du Conseil souverain d'Alsace siégeant à Brisach, avec mission de prononcer sur l'étendue des droits conférés au roi de France par la paix de Westphalie. Le nom donné à ces commissions vient de ce que Louis XIV soutenait que l'article 87 du traité de Munster impliquait la *réunion* à la France de tout ce qui avait dépendu des pays à elle cédés (Pays-Bas, Franche-Comté et Alsace), ainsi que la souveraineté sur ces territoires. C'est en vertu de cette interprétation que la Chambre de Brisach notamment prononça la réunion à la couronne de France de l'évêché de Strasbourg et de la majeure partie de la Basse-Alsace. — La résistance de Strasbourg à envoyer des députés à Brisach pour prêter serment de fidélité au roi entraîna contre elle, le 27 septembre 1681, la démonstration militaire qui aboutit, trois jours après, à la capitulation de la ville. — Le traité de Ryswick (1697) imposa à Louis XIV la rétrocession de la plupart des territoires ainsi *réunis*, sauf toutefois l'Alsace et Strasbourg, dont l'annexion à la France fut confirmée par les articles 4 et 16 de ce même traité.

Note 94.

P. 303. — *M. le Laboureur.*

Claude Le Laboureur, sieur de Grauenstein, d'une famille de Strasbourg fut nommé avocat général au Parlement de Metz en 1673, et remplit ses fonctions avec une haute distinction jusqu'en 1688, où il fut appelé à la première présidence du Conseil souverain d'Alsace. Après avoir occupé cette dignité jusqu'en 1700, il revint se fixer à Metz où il termina ses jours dans les fonctions de lieutenant-général de police.

Note 95.

P. 304, etc. — *M. de Givry.*

Bernard de Pellart de Givry, sieur de Servigny, né à Metz, était commandant de la place de Mouzon lorsqu'il fut appelé aux fonctions de maître échevin de Metz en 1667. Il les conserva jusqu'en 1678. Dans l'intervalle il leva un régiment de cavalerie pour le service du roi, fut élevé au grade de maréchal de camp et fut nommé commandant de Metz et des Trois-Évêchés et lieutenant du duc de la Ferté-Senectère. Il remplit ces hautes fonctions jusqu'en 1690 et mourut à Metz en 1697, honoré des plus vifs regrets de la population.

Note 96.

P. 310, etc. — *M. de Charuel.*

Jacques Charuel remplit les fonctions d'intendant de la généralité de Metz, duché de Luxembourg et comté de Chiny, de 1682 à 1691, année de sa mort.

Note 97.

P. 311. — *En la place de M. Bazin.*

M. François Bazin de Brandeville, proche parent du maréchal Bazin de Bezons, avait été nommé, en 1678, intendant de la généralité de Metz et des Trois-Évêchés. Il conserva peu de temps cette situation, dans laquelle il vécut en continuelle mésintelligence avec le Parlement, et en était déjà privé à l'époque où écrivait Jalon.

Note 98.

P. 319. — *M. le premier préſident.*

La présidence du Parlement de Metz appartenait, en 1682, à M. Guillaume de Sève de Rochechouart, sieur de Châtillon, ancien intendant de la généralité de Bordeaux. Installé dans ces fonctions le 11 juillet 1681, il avait en même temps reçu les titres d'intendant de la province et de président de la Chambre de réunion. Magistrat et administrateur éminent, il laissa à sa mort, en 1691, les plus sincères regrets et les plus chers souvenirs dans toute la province qu'il avait administrée.

Note 99.

P. 320. — *La ville ſe trouve diminuée de* 1,000 *à* 1,200 *ménages...*

On lit dans l'*Abrégé de l'histoire de Metz*, de Viville (p. 456) :

« La ville étant dépourvue de casernes, les troupes étaient logées chez les habitants. Cette charge, très-incommode, avait prodigieusement réduit la

population qui, au commencement du XVIIIe siècle, n'était plus que de 20,000 âmes. »

Note 100.

P. 320. — *On a propofé de bâtir des cafernes...*

Ce ne fut qu'en 1691 que la ville de Metz construisit à ses frais un corps de caserne pour y loger les troupes de passage. Cette caserne, qui était située sur le quai Saint-Pierre et qui en portait le nom, fut augmentée en 1745 et détruite en 1816. Les premiers corps de caserne destinés à la garnison permanente furent construits, à partir de 1726, les uns par la générosité de l'évêque, duc de Coislin, les autres en Chambière et à la Basse-Seille aux frais de la ville.

Note 101.

P. 323, *in fine*. — *Malchar.*

Les Malchard étaient une famille de riches banquiers messins. Ètienne Malchard, troisième du nom, celui dont il est ici question, était seigneur de Vigny et conseiller échevin de l'Hôtel-de-Ville. Cette famille qui était protestante joua un rôle important dans les affaires de la ville. Elle était alliée aux Fériet, aux Leduchat et fut anoblie pour les grands services rendus par ses membres.

Note 102.

P. 335. — *Et que les pères n'en peuvent plus difpofer...*

Cela était une conséquence de la déclaration du roi, du 17 juin 1681, portant que les enfants nés dans la religion réformée pourront se convertir dès l'âge de sept ans. Cette ordonnance causa une telle consternation parmi les protestants qu'on en vit un grand nombre envoyer leurs enfants hors du royaume pour mettre leur croyance en sûreté.

Note 103.

P. 336. — *Le panégiric de M. Obrecht...*

Ulrich ou Olry Obrecht, né le 7 août 1646, mort le 8 août 1701, était l'aîné des onze enfants du jurisconsulte Georges Obrecht, qui avait été décapité à Strasbourg, le 9 février 1672, pour crime de calomnie contre Dominique Dietrich, alors ammeister régent.

Avocat, docteur en droit et procureur au petit Sénat, Ulrich Obrecht professait depuis 1676 à l'Université de Strasbourg, où il occupa successivement les chaires d'éloquence latine, d'histoire et une chaire de droit, quand la ville ouvrit ses portes à Louvois. Avec Christophe Güntzer, il avait été un des principaux partisans de la reddition et prit une part active aux négociations qui aboutirent à la capitulation du 30 septembre 1681. — Devenu

l'année suivante avocat général de la ville, et jaloux peut-être des faciles et rapides succès de Güntzer (voy. la note 89), qui était loin de l'égaler en capacités, il proposa à Louvois la création de la charge de préteur royal, lequel aurait pour mission de représenter l'autorité du nouveau souverain auprès de la magistrature locale et d'être l'intermédiaire obligé entre Versailles et les Chambres des XIII et des XV. La proposition fut agréée en principe, mais on fit comprendre à Obrecht qu'un catholique seul pourrait être investi de ces hautes fonctions C'est à cette considération qu'est généralement attribuée l'abjuration d'Obrecht, qui fut reçue par Bossuet en 1684. L'édit de création de la charge de préteur royal est de mars 1685; Ulrich Obrecht fut installé le 30 avril suivant dans cette charge qu'il conserva jusqu'à sa mort et dans laquelle son fils, Jean-Henri, lui succéda, le 5 septembre 1701.

L'histoire des Obrecht est intimement liée à celle de Dominique Dietrich. (Voy. Spach, *Œuvres choisies,* I, p. 85-89, 114 et suiv.) Ulrich a été accusé d'avoir voulu venger sur ce dernier, en le rendant suspect, le supplice de son père Georges Obrecht, et ce fut comme défense contre ces accusations, basées sur une publication faite en février 1682 dans la presse allemande, et qui lui avait été attribuée, que parut le panégyrique auquel Jalon fait allusion dans sa lettre du 5 septembre suivant.

Ulrich Obrecht avait publié, l'année même de la capitulation de Strasbourg, sous le titre de : *Alsaticarum rerum Prodromus* (Argentorati apud Simonem Paulli, 1681, in-4°), une esquisse de l'histoire d'Alsace que le nouveau gouvernement fit saisir et dans laquelle on a cru reconnaître le plan adopté plus tard par Schœpflin pour son *Alsatia illustrata*, qui ne parut qu'en 1751 et 1761 à Colmar. — Bossuet avait appris à connaître Ulrich Obrecht en 1681, quand l'évêque de Meaux accompagna Louis XIV à Strasbourg. Il paraît en avoir fait le plus grand cas, et voyait en lui « un abrégé de toutes les sciences et un homme universel » (*Epitome omnium scientiarum et homo omnium populorum*).

Note 104.

P. 338. — *M. noſtre éveſque.*

Le siége épiscopal de Metz était occupé en 1683 par Mgr Georges d'Aubusson de la Feuillade, archevêque d'Embrun, conseiller d'État, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit. Nommé par le roi en 1664, il prit possession en 1669 et mourut à Metz en 1697.

Note 105.

P. 379. — *M. de la Grillonnière.*

Thomas de Bérard, sieur de la Grillonnière, ancien officier au régiment de Piémont, fut maître échevin de Metz de 1663 à 1665 et de 1678 au mois de mars 1683, époque où il mourut en exercice.

Note 106.

P. 385. — *M. Poutet.*

Henry-François Poutet, sieur de Vitrange, était depuis dix-huit ans lieutenant particulier au bailliage et siége présidial de Metz et remplissait, de plus, les fonctions de subdélégué de l'intendant, lorsqu'il fut appelé, par lettres patentes du 5 mai 1683, aux fonctions de maître échevin de Metz, qu'il conserva jusqu'en 1688. Il défendit avec énergie les droits de la ville et fit casser par le conseil du roi plusieurs arrêts du Parlement contraires à ces droits. Il mourut en 1726, président à mortier au Parlement de Metz, laissant la réputation d'un savant intègre et d'un éloquent magistrat.

Note 107.

P. 389. — *M. Ancillon.*

David Ancillon, d'une famille très-distinguée de la ville de Metz, était ministre de l'Évangile en cette ville, où il était entouré de la plus grande vénération. Il se retira à Berlin avec une grande partie de son troupeau lors de la révocation de l'Édit de Nantes.

Il est de la même famille que le fameux philologue Ancillon et que plusieurs autres savants qui ont porté ce nom avec honneur.

Note 108.

P. 389. — *Notre temple.*

Le temple des réformés de Metz était en 1683 situé au lieu dit *le Retranchement de Guise,* qui est devenu l'arsenal d'artillerie. Le roi leur en avait accordé la concession le 19 mai 1663, en remplacement de celui de Chambière, démoli par ordre du Parlement. L'illustre savant Paul Ferry, doyen des pasteurs, en avait fait la dédicace en 1664. Ce temple fut abattu le 22 octobre 1685. (Cf. la note 16.)







TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

NOMS PROPRES CITÉS DANS LE VOLUME*

A

* Afin de ne pas trop multiplier les rubriques, chaque nom, bien que suivi de renvois s'appliquant parfois à diverses personnes, ne figure qu'une seule fois dans cette table. — Les noms de lieux, cités comme tels et non comme noms de terre ou de fief (noms de famille), sont précédés d'un astérisque, ainsi que les renvois qui s'y réfèrent. — La particule *de* a été omise partout. — Les noms de personnes commençant par *du, la* ou *le,* sont classés sous les lettres D ou L, à leur rang alphabétique.

B

D

E

F

G

H

I

J

K

L

M

W

Y

Z



TABLE CHRONOLOGIQUE

DES

LETTRES CONTENUES DANS LE VOLUME



ACHEVÉ D'IMPRIMER

LE QUINZE MARS MIL HUIT CENT QUATRE-VINGT-DEUX

PAR BERGER-LEVRAULT ET Cie

A NANCY


UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 15 17 20 03 011 9